LA RELIGION DU LATITUDINAIRE, AVEC L'APOLOGIE POUR LA SAINTE TRINITÉ, ...

Pierre Jurieu

Digitized by Google

NAZIONALE
14
23 1
M25
BIBLIOTECA VITT. EMANUELE

x Bibliotheca
jori Coll. Rom.
Societ. Jesu
III . 14 b

18.9.22
III III
12 9.
D D

Digitized by Google

LA RELIGION DU LATITUDINAIRE,

AVEC

L'APOLOGIE

pour la Sainte Trinité, appellée l'heresie des trois Dieux.

Comme auſſi pour les trois premiers ſiecles, & pour les trois premiers Conciles Generaux, accuſés d'Arrianiſme, de Sabellianiſme, d'Eutychianiſme, d'Idolatrie : Et enfin pour le quatriéme article de la declaration de l'Etat du 18 Decembre 1694, & pour le 4 & 5me articles de nos confeſſions de foy.

Par le Sieur P. JURIEU,
Docteur & Profeſſeur en Theologie.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A ROTTERDAM,
Chez PIERRE VANDER SLAART,
MDCXCVI.

Digitized by Google

Cicero Philippica 2.

Quonam meo fato, Patres conscripti, fieri dicam ne ut nemo his annis viginti Reipublicæ hostis fuerit: qui non bellum eodem tempore mihi quoque indixerit?

Est-il besoin, Mes Freres, que je vous face remarquer comment ma destinée depuis vingt ans a voulu que tous les ennemis de l'Eglise me declarassent la guerre?

Digitized by Google

Quatriéme article de la declaration de nos Seigneurs les Etats de Hollande & West-Friſe. Par lequel article eſt condamné le grand principe des Latitudinaires.

EN quatriéme lieu, ſur tout les Profeſſeurs & Lecteurs en Theologie s'abſtiendront de produire, quoy que ce ſoit dans leurs écrits, & dans leurs leçons, & diſputes publiques ou particulieres, qui donne lieu aux étudiants d'expliquer les myſteres de la foy Chrêtienne ſelon les regles, & ſelon la methode de la philoſophie. Et qui leur fit rejetter tout ce dont on ne peut pas rendre une raiſon ſi exacte, & ſi claire que des choſes naturelles. D'autant que par de telles maximes, la Religion Chrêtienne ſeroit en grand peril de faire naufrage dans peu de temps, & les Egliſes tomberoyent dans la derniére confuſion.

La preuve & l'Apologie de cet article ſe trouve dans toute la troiziéme partie de la religion du Latitudinaire, & particuliérement dans le cinquiéme chapitre de cette troiſiéme partie.

Declaration du Roy d'Angleterre, en faveur de la tres Sainte Trinité.

Directions à nos Archevêques & Evêques pour la conservation de l'unité de l'Eglise, & de la pureté de la Foy, concernant la Sainte Trinité.

GUILLAUME R.

TRes reverends Peres en Dieu, on nous a fait entendre, que depuis peu il s'est élevé quelques differents dans le Clergé de nostre Royaume, touchant les manieres de s'exprimer dans les sermons, & dans les écrits touchant la doctrine de la Sainte Trinité, qui pourroyent avoir des suittes dangereuses, si on ne les prevenoit de bonne heure. C'est pourquoy par nôtre Royale sollicitude, & nôtre zele pour la conservation de la paix & de l'unité de l'Eglise, comme aussi de la pureté de la foy Chrêtienne, nous avons jugé à propos de vous envoyer les directions suivantes, lesquelles nous vous enchargeons & commandons tres expressement, de faire publier & avoir l'œil à ce quelle soyent observées dans vos differents Dioceses.

I. Qu'aucun Predicateur ou Lecteur quel qu'il soit, n'entreprene d'avancer dans

dans ses sermons, aucune autre doctrine, touchant la Sainte Trinité que celle qui est contenüe dans les saintes écritures conformement aux trois Symboles, & aux 39, articles de la confession.

II. Qu'en expliquant cette doctrine, ils prenent soigneusement garde à ne point employer de nouveaux termes: mais qu'ils se renferment dans les expressions qui sont communement en usage dans l'Eglise.

III. Qu'ils ayent un soin particulier d'observer le 53 canon de cette Eglise, qui defend aux predicateurs de se refuter publiquement les uns les autres: & sur tout qu'ils ayent à s'abstenir de toute, ameres invectives, & de paroles offenceantes contre qui que ce soit.

IV. Que les precedentes directions soyent aussi obsérvées par ceux qui écriront quelquechose touchant la susdite doctrine.

V. Et d'autant que nous avons aussi appris que plusieurs personnes qui ne sont pas du corps du Clergé ont depuis peu entrepris, non seulement de parler & disputer contre la foy chretienne touchant la sainte Trinité; mais aussi d'écrire & publier des livres, & livrets contre la même doctrine; lesquels ils repandent par artifice deça de là dans le Royaume, au prejudice des loix connües, & qui y sont établies, nous vous donnons charge, & com-

mandement expres, que vous usiés de vôtre authorité selon les loix, & employés tous autres moyens convenables à votre Sainte Profession, pour reprimer ces desordres extraordinaires. Et pour vous soustenir & appuyer, nous donnerons charge à nos Juges, & à tous nos autres officiers de Justice & de police de faire leur devoir dans cette affaire : en executant les loix contre toutes les personnes qui par les susdites voyes donneront occasion de scandale, de discorde, ou de trouble dans nôtre Eglise, ou dans nôtre Royaume.

Donné a nôtre Cour de Kensington, le 3 jour de Fevrier 1695, V. S. & de nôtre regne le septiéme.

Par ordre de sa Majesté

SHREWSBURY.

La presente declaration est appuyée dans la troisiéme partie de la religion du Latitudinaire, chap. 6, où il est parlé des Latitudinaires Anglois.

Ar-

Cette sainte doctrine de la Trinité a toûjours été maintenue en la vraye Eglise, depuis le temps des Apôtres jusqu'à present, contre les Juifs, Mahumetistes, & contre aucuns faux Chrétiens, & Heretiques, comme Marcion, Manes, Praxeas, Sabellius, Samosatenus, Arrius, & autres semblables; lesquels a bon droit ont été condamnés par les Saints Peres. Par ainsi nous recevons les trois Symboles, celuy des Apôtres, celuy de Nicée, & celuy d'Athanase; & semblablement ce qui en a été determiné par les Anciens conformement a iceux.

Article cinquiéme de la confession de Foy des Eglises de France.

Nous avoüons les trois Symboles des Apôtres de Nicée & d'Athanase, parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu. Et en cela nous avoüons ce qui a été determiné par les Conciles Anciens, & detestons toutes les Sectes & Heresies qui ont été rejetteés par les Saints Docteurs, comme St. Hilaire, St. Athanase, & St. Cyrille.

On trouvera l'Apologie de ces Saints Conciles, de ces Saints Peres, & de leurs Symboles, dans toute la seconde partie de la religion du Latitudinaire, comme de St. Athanase, de St. Jerôme, de St. Hilaire. De St. Cyrille, accusés par M. Saurin d'avoir été Arriens, Tritheïtes, Eutychiens, & Idolatres.

PRE-

PREFACE.

Raisons qui mettent le present ouvrage hors du peril de toute insulte.

LE seul tître de ce Livre suffit pour le mettre à l'abri de tous les traits de ceux qui ne veulent point passer pour ennemis de la verité. Il n'y a pas de puissance sous le Ciel, ni Ecclesiastique, ni Politique, qui puisse empêcher un Theologien de defendre le Christianisme, & un cytoyen de defendre la religion de l'Etat & de ses Souverains, contre un homme qui dit.

Premiere raison. Les refutations des heresies capitales sont au-dessus de toute defense.

1. Que ceux qui posent en Dieu trois personnalités, & trois personnes y mettent trois substances, c'est à dire trois Dieux, ou ne posent que des accidents, ou rien de réel.

Toutes les propositions suivantes sont Sociniennes.

2. Que le terme de personne non plus que la generation pour le Fils, & la procession pour le St. Esprit ne conviennent point proprement à Dieu. Et qu'on peut se mutiner contre ces termes, pour les chasser, &

Contre la Trinité.

qu'on doit s'en tenir aux paroles de l'Ecriture Sainte, a la loy & au témoignage.

3. Que la bonne Philoſophie, & la bonne metaphyſique doivent faire connoître cette verités, qu'il n'y a proprement en Dieu, ni perſonnes, ni generation du Fils, ni proceſſion du Saint Eſprit.

4. Que c'eſt une penſée hardie & temeraire, *de dire que le Fils eſt appellé la parole par rapport à la parole interne, & qu'il eſt la ſageſſe de Dieu, ſon intelligence, & l'image qu'il forme de ſoy-même.* C'eſt le Socinianiſme tout pur.

5. Que la parole dont St. Jehan parle au premier chapitre de l'Evangile fait une ſimple alluſion au premier chapitre de Geneſe.

Contre la divinité éternelle de Jeſus Chriſt.

6. Que la parole dont parle Moïſe au premier chapitre de la Geneſe, & par laquelle toutes choſes ont été crées n'eſt qu'une parole de commandement.

7. La parole dont parlent Moïſe & St. Jehan, n'eſt point une parole in-

interne, mais de commandement & de predication.

8. Que Jesus Christ n'étoit dans l'œuvre de la creation, que comme une chose est dans son type, parce que la premiere creation étoit type de la nouvelle creation.

9. Que Jesus Christ est appellé la parole par rapport à l'Evangile, à la croix de Christ, & à la vocation des Gentils.

10. Que Jesus Christ est appellé la sagesse du Pere; parce qu'en comparant les exhortations de la sagesse dans les Proverbes, avec celles de Jesus Christ dans l'Evangile, on les trouve absolument semblables; & parce qu'il manifeste la sagesse de Dieu dans l'Evangile: que cela regarde son office de Mediateur, & non sa nature.

11. Que les trois premiers siecles du Christianisme ont été unanimement Arriens & Sabelliens, & par consequent, que nôtre Trinité y a été entierement inconnue.

12. Que les Conciles du quatriéme siecle, & tous les Docteurs des

siecles suivants, en voulant établir la Trinité ont établi un vray Tritheïsme: c'est à dire, qu'ils ont établi trois substances en Dieu, & par consequent trois Dieux.

13. Que les Conciles ont été seduits par l'authorité des Empereurs, & par le credit de quelques Evêques, tel qu'a été St. Athanase qui étoit Tritheïte.

14. Que les Peres du premier Concile de Nicée ont été des innovateurs qui ont defini une Trinité consubstantielle contre le consentement unanime des trois premiers siecles.

15. La religion des trois premiers siecles étoit composée de dogmes extravagants & impies, & dans les siecles suivants le Christianisme étoit devenu encore plus mauvais.

16. Nos confessions de foy sont des remparts pour la Religion Reformée contre les accusations des adversaires, & contre les entrepriſes des Novateurs. C'est pourquoy nous les faisons signer à tous ceux qui se consacrent au service de l'Eglise, & nous ne faisons aucune misericorde à ceux

qui

qui ont la hardieſſe de les affronter. Et voicy un homme qui nettement, & ſans detour, appelle Tritheïtes, Heretiques, & Idolatres, les Symboles, les Conciles, & les Docteurs, que les 4, 5, & 6me articles de nos confeſſions de foy Belgique & Françoiſe appellent des Symboles de veritable doctrine, des Saints Conciles, & des Saints Docteurs.

17. Qu'il ne faut rien croire dont nous n'ayons une idée claire & diſtincte. Que nous n'en avons pas du myſtere de la Trinité, parce qu'il eſt combattu par toutes les notions communes.

18. Que Neſtorius qui enſeignoit une union purement morale entre les deux natures de Jeſus Chriſt, étoit Orthodoxe, & que Cyrille qui fit paſſer en decret l'union perſonnelle, ou l'incarnation étoit un Heretique & un Idolatre, comme auſſi le Concile d'Epheſe. Ainſi M. Saurin eſt ennemy de l'incarnation comme de la Trinité.

19. Que la raiſon humaine eſt le juge ſouverain des matieres de la foy.

20. Qu'il est plus aisé de faire son salut dans la communion externe des Sociniens que dans celle du Papisme.

21. Que la doctrine de la predestination telle qu'elle est enseignée par Calvin, Beze, Voetius, & tous ceux qui sont ou superlapsaires, ou quasi superlapsaires nous fait un Dieu semblable au Diable qu'on adore au Japon.

On pourroit adjoûter plus que le double de propositions suspectes, fausses, temeraires, impies & heretiques. On les reserve pour l'acte de denonciation, où l'on verra beaucoup pis que cela. On en sera surpris.

Aprés cela si quelqu'un dit encore que c'est icy la querelle de M. Jurieu & de M. Saurin. Je diray que cela n'est point vray. C'est la querelle de l'Eglise. Et ceux qui persevereront desormais dans ce langage, donneront lieu de croire qu'ils n'entrent point du tout dans les interêts de la verité. Qui pourroit craindre que quelqu'un osât témoigner son chagrin

grin contre celuy qui s'oppose à de telles heresies ? Dans un Païs, sur tout, où les heretiques impriment publiquement sous leur nom, & sous celuy de leur imprimeur des livres qui veulent rendre l'Ecriture Sainte Socinienne & Juifve, & la derober aux Chrêtiens. Une telle hardiesse est inconcevable : principalement parce qu'on sçait que cette conduite est contraire à l'intention du Souverain.

Si le Synode de Leewarden avoit sçû tout cela, il ne se seroit jamais imaginé pouvoir terminer par la voye qu'il a prise la plus grande affaire qui fut jamais, & qui peut être sera jamais dans le Synode Wallon. En stile de M. Saurin, on diroit, *que le Synode de Leewarden a prevariqué contre la religion, qu'il a sacrifié les interêts de la verité, le salut des ames & la gloire de Dieu, à la conservation du caractere, & de la bonne reputation de M. Saurin.* Mais à Dieu ne plaise qu'on pense, ou qu'on dise de telles choses d'une compagnie superieure. M. Saurin est un homme à qui M. Ju-

Jurieu ne veut reſſembler en rien. Il en fait tous les jours un article de ſes prieres. Je diray ſeulement qu'il ſeroit à ſouhaiter que le Synode de Leewarden eut voula prendre connoiſſance de tous ces faits ſi griefs, deſquels on l'avoit averti. Mais il a été ſurpris par un trop grand amour pour la paix, & par un peu trop d'égards humains. On n'a pourtant pas contre le Synode de Leewarden à produire des griefs auſſi conſiderables qu'on en auroit, ſi l'on ſuivoit la gloſe que les ennemis de M. Jurieu font de ſes reſolutions. Car ils pretendent que ce Synode a defendu à M. Jurieu de répondre à M. Saurin; & que les deux réponſes dont la premiere n'a paru que quelques ſemaines aprés le Synode, & celle-cy qui ne paroît que quelques mois aprés ſont des infractions aux arreſtés de ce Synode. Que des gens paſſionnés donnent là-dedans, je ne m'en étonne pas; mais que des gens ſages & bien intentionnés y tombent, c'eſt ce qui m'eſt incomprehenſible. Car la pretention que le Synode de Lee-

Seconde raiſon. Les termes du Synode de Leewarden ne defendent point à M Jurieu la publication de ſa réponſe.

warden ait defendu à M. Jurieu de répondre au livre de M. Saurin, est non seulement fausse & injuste, mais à mon sens elle est folle, absurde & ridicule, & voicy comment. Il ne faut chercher l'intention d'une compagnie qui ne sçauroit plus parler que dans ses paroles. Et ceux qui nous viendront dire: J'étois au Synode de Leewarden, & je sçay que telle étoit son intention, ne feront rien que découvrir leur mauvaise volonté. Pour le Synode, voicy ce qu'il dit: *Le Sieur Saurin ayant fait imprimer un livre contre le Sieur Jurieu, & la Compagnie ayant entendu de la bouche de quelque deputé en ce Synode, que le Sieur Jurieu en avoit fait imprimer un semblablement, opposé à celuy du Sieur Saurin qui voit déja le jour, les dits livres, ayant été publiés sans que la compagnie en ait eu aucune connoissance &c. les desavoüe.*

Le Synode de Leewarden en regardant, & le livre de M. Saurin, & la réponse de M. Jurieu, comme faits les abandonne à leur bon ou à

leur mauvais sort, renonce à tous ses droits sur ces livres. *Il les desavoüe* comme il parle. La figure est prise des peres qui desavoüent leurs enfants, & par ce desaveu ils renoncent à tout droit de paternité, de blâme, de châtiment, & d'authorité qu'ils pourroyent avoir sur eux. Le Synode de Leewarden *desavoüant* le livre de M. Jurieu, l'abandonne & renonce à tout droit de defence, de permissions, ou autre semblable qu'il pourroit avoir sur luy.

Et aprés cela, on veut que dans la defence d'écrire qui suit, le Synode reprene les droits ausquels il a renoncé: Cela n'est-il pas extravagant? Le mot de *desavoüer* ne peut pas avoir moins de force à l'égard du livre de M. Jurieu, qu'à l'égard de celuy de M. Saurin. A l'égard de celuy de M. Saurin, il signifie un renoncement au droit de suppression, de defense, de censure & autre semblable. Cela est clair & confessé. Pourquoy n'auroit-il pas la même signification à l'égard du livre de M. Jurieu, & pourquoy ne signifieroit-

il

il pas renoncement au droit de ſuppreſſion & de defence?

Mais voicy la grande objection: le Synode de Leewarden n'a desavoüé & abandonné le livre de M. Jurieu, que dans la ſuppoſition que ce livre voyoit dêja le jour: or cette ſuppoſition s'eſt trouvée fauſſe. De la maniere dont on nous fait cette objection, il paroît qu'on nous prend pour des ſots, & pour des gens ſortis de terre du jour d'hyer. Dans quelle juriſprudence civile ou canonique a-t-on trouvé qu'une ſuppoſition fauſſe, ſur laquelle un juge a donné ſentence, annulle cette ſentence *ipſo-facto?* Si un Juge en ſuppoſant une choſe qui n'eſt pas, declare qu'en cas que cette ſuppoſition ſoit fauſſe, la ſentence eſt caſſée *ipſo facto*; il n'y a plus de difficulté. Mais ſi le Juge ne dit rien de ſemblable, la ſentence demeure juſqu'à ce que le Juge ait infirmé, corrigé luy-même ſa ſentence. Voilà le droit de la nature, le droit des gens, le droit civil & canon, une regle en un mot qui n'a jamais ſouffert d'exception, que

dans le cas qui casse toutes les loix, c'est la souveraine necessité, & le salut du peuple. Il faut donc attendre ce qu'en ordonnera le Synode suivant. Mais en attendant, celuy de Leewarden ne donne pas la moindre atteinte à la liberté qu'a M. Jurieu de se defendre, & de defendre la verité: & pretendre le contraire, c'est non seulement renoncer à toute justice, mais à toute raison.

Il y a plus, il faut distinguer entre *supposition fausse & supposition gratuite.* Le Synode a supposé que la réponse de M. Jurieu voyoit déja le jour, & il la laisse passer sans distinction de premiere ou de seconde partie, de partie imprimée ou non imprimée, & sur ce pied, il veut bien qu'elle passe comme le livre de M. Saurin. C'est une supposition gratuite que fait le Synode en faveur de l'équité & de la justice, contre laquelle il étoit pressé de prononcer, par des sollicitations puissantes. Il ne s'y pût resoudre. Parce que c'est une iniquité trop grossiere & trop énorme, d'empêcher à un homme de defendre

fendre son honneur, & la verité mortellement blessée. Ceux qui possedoyent l'esprit de la Compagnie, & qui étoyent chargés de trouver des expedients trouverent celuy-cy : ce fût de supposer que M. Jurieu & M. Saurin étoyent en cas pareil, & que l'ouvrage de l'un & de l'autre voyoyent le jour, afin de les traitter également. Cela fût dit tout haut. Et dans cette veüe, ces Messieurs n'y chercherent pas tant de façon. Ils supposerent sur la simple relation d'une seule personne temoin non de veüe, mais de ouï dire, que le livre de M. Jurieu voyoit le jour. C'est là supposer un fait gratuitement, & parce qu'on le veut bien. Quand on veut mettre serieusement un Theologien distingué sous le peril d'une grande censure, on n'y va pas avec tant de precipitation, on prend bien d'autres seuretés. Ainsi il est certain que le Synode n'a eu autre but que de se tirer de dessus les bras, sans faire d'injustice, les personnes qu'on luy avoit mis en tête. Enfin la conclusion de l'acte fait assés voir l'inten-

tion. M. Jurieu n'étoit point là pour faire ſes remontrances, la Compagnie avoüe, que M. Saurin avoit été amplement ouï, & que M. Jurieu ne l'avoit point été : avoüer une telle choſe, & prononcer definitivement, ce ſeroit dire ſans detour qu'on fait une injuſtice en prononçant, une ſeule partie ouïe. C'eſt pourquoy le Synode de Leewarden renvoye M. Jurieu à celuy d'Arnhem pour y donner ſa ſoumiſſion. Juſqu'à la ſoumiſſion commandée, l'execution des arrêtés d'un Synode demeurent en ſuſpens. On donnoit donc ce temps-là à M. Jurieu pour faire ſes remontrances, & la ſoumiſſion n'étant ordonnée que pour le Synode d'Arnhem, il eſt clair que l'obeïſſance eſt auſſi remiſe juſque-là.

On pourroit apporter, s'il étoit neceſſaire, bien d'autres preuves que l'intention du Synode, & la defence d'écrire, ne tombent aucunement ſur la réponce de M. Jurieu. Par exemple, il eſt certain que l'intention du Synode a été de traiter éga-

le-

lement M. Jurieu & M. Saurin. Cela fût dit cent fois dans le Synode. Il y eut là-dessus des emportements de la part d'un jeune homme amy de M. Saurin, qui se firent assés distinguer. Mais on y demeura ferme. C'est pourquoy M. Saurin ne peut obtenir du Synode un témoignage d'orthodoxie pour son ouvrage, parce qu'il eût falu donner le même témoignage aux ouvrages de M. Jurieu, ce que ce jeune homme seul ne vouloit pas souffrir; & ainsi afin de de conserver l'égalité, on ne donna aucun témoignage d'orthodoxie, ni à l'un, ni à l'autre. Ce que je regarde comme une providence particuliere, que Dieu ait empêché le Synode par cet incident d'approuver sans examen, & sans connoissance un livre plein d'impietés & d'heresies. Cette égalité que l'on mit entre M. Jurieu & M. Saurin, est un des griefs dont il demandera raison: qu'on mette en égalité un Theologien Orthodoxe qui travaille pour l'Eglise depuis trente ou quarante ans, qui est sans reproche, & dans

ſes mœurs, & dans ſa doctrine avec un nouveau venu qui n'a écrit qu'un livre plein de calomnies, de fraudes, de diſſimulations, de voiles trompeurs, d'hereſies abominables, & d'accuſations atroces contre la religion Chrêtienne. Mais quoy qu'il en ſoit, ce fût là l'eſprit du Synode, & il n'y entra que par pure ſurpriſe, & non par malignité. Or je vous prie de conſiderer, ſi ce ne ſeroit pas une belle égalité qu'on laiſſât courir le livre de M. Saurin, livre outrageant, injurieux & heretique, & qu'on arrêtât, ou voulut arrêter le cours de la réponſe de Monſieur Jurieu.

Il ne faut point imputer à des Compagnies ſages & graves, des intentions d'une injuſtice criante, à moins qu'on ne s'en puiſſe defendre. Or la defence pretenduë du Synode de Leewarden, d'empêcher la réponſe de M. Jurieu ſeroit inique, injuſte & horrible. Puis qu'elle renfermeroit une defence d'écrire pour la doctrine ſacrée & fondamentale de l'Egliſe Chrêtienne depuis les Apôtres.

Si ces preuves ne sont pas aussi convaincantes que M. Jurieu le pretend, au moins est-il dans la bonne foy, & par consequent il ne peut être considéré comme violateur volontaire de l'arrêté de Leewarden. On m'avoüera aussi sans doute, que si cet arrêté n'est pas entierement favorable à M. Jurieu pour la licence d'écrire, du moins est-il équivoque. Or les loix équivoques n'ont pas de force jusqu'à ce que le sens en soit fixé par le legislateur, & jusques-là on les doit prendre *in favorabiliorem partem*, selon la maxime des Jurisconsultes.

Mais enfin à quoy revient donc la defence d'écrire du Synode de Leewarden? Il est certain qu'elle ne peut tomber que sur les repliques & les dupliques. Elle suppose les deux livres, celuy de M. Jurieu, & celuy de M. Saurin comme faits, & comme des maux sans remede. Il n'a donc garde de les defendre. Mais il veut pourvoir à l'avenir, & empêcher la continuation de ces demêlés scandaleux. C'en est trop pour interpreter l'intention du Synode de

Leewarden, car nous semblons supposer que ceux qui composeront le Synode d'Arnhem, ont l'esprit bouché par des prejugés plus sombres que les tenebres d'Egypte. Ce que nous ne croyons pas : au contraire nous sommes persuadés, & des lumieres, & de l'équité de tous ceux qui composent nos Synodes.

Troisiéme raison. Le Souverain Magistrat a seul le droit d'empêcher la publication des livres Voy l'histoire de la conduite de M Saurin p. 67. & 68.

Aprés ces preuves demonstratives, il ne seroit pas fort necessaire sans les consequences, de nous servir des voyes de prescription contre nos adversaires, en disant, que le droit de permettre & de defendre des livres sur penalité appartient uniquement au Souverain. Les Synodes peuvent bien defendre l'édition des livres, c'est à dire, faire là-dessus de graves exhortations, & des censures verbales. Mais au delà ils ne peuvent rien: Encore moins les Synodes sont ils en pouvoir de defendre à un Theologien de faire l'apologie de son honneur, & de la religion Chrêtienne? Ceux qui feroyent de semblables defences devroyent attendre la réponse des Apôtres, *Il vaut mieux*

obeïr à Dieu qu'aux hommes. Ainſi cette defenſe d'écrire à l'égard même des repliques & dupliques, ſur leſquelles elle tombe, n'eſt nullement canonique. Ce n'eſt pas l'uſage des Synodes de ſe ſervir de ces ſortes de peines pour ſe faire obeïr ſur des articles de pure diſcipline. Cela eſt reſervé pour les ſcandales, c'eſt à dire pour les hereſies & pour les crimes. Mais quant à l'obſervation de l'ordre & de la diſcipline, ſi les paroles & les exhortations n'y peuvent rien, les Synodes ont l'authorité du Souverain qui ne leur eſt jamais refuſée, quand ils la demandent avec raiſon. C'eſt le Souverain Magiſtrat qui a établi l'ordre Eccleſiaſtique; c'eſt à luy à le garantir: Les reglements Eccleſiaſtiques n'ont force de loy, que quand le Souverain les a ratifiés. En France nos Synodes ſe ſervoyent de ces voyes pour le maintien de leur diſcipline: & ils faiſoyent bien, parce qu'ils n'étoyent pas appuyés de l'authorité ſeculiere. Et c'eſt ce qui a trompé nos François, accoûtumés aux manieres de nos Synodes de

Fran-

France, & qui ne sçavent point les usages, & le droit canonique de ce Païs.

Pour sçavoir exactement les droits des Synodes là-dessus, il faut connoître ceux des Consistoires. Car les Synodes n'ont autre droit que celuy que les Consistoires leur peuvent communiquer : Et les Consistoires ont en petit le même pouvoir que les Synodes ont en grand. Or il n'est pas au pouvoir des Consistoires d'interdire à l'un de leurs membres, ou à l'un de leurs Pasteurs de se defendre, & d'écrire sous peine de suspension, de deposition, ou d'excommunication. Les Magistrats des villes ne le font pas même. Ils sont pourtant en plein droit de le faire, parce qu'en ce Païs, ils sont juges Souverains dans les affaires de police. Mais ils semblent avoir deferé cela au Souverain, & luy avoir commis ce soin. Ils peuvent bien defendre chez eux le debit d'un livre; mais pour defendre la composition & même l'impression d'un livre, je ne trouve pas qu'ils le facent ordinaire-

ment.

ment. C'eſt ce que nous ſçavons autrement que par conjecture.

Aprés cela M. Jurieu n'a pas beſoin de demander de la tolerance. Il croit pourtant que s'il en avoit beſoin, il ſeroit plus en droit d'en demander que perſonne, à cauſe de tant de travaux qui ont répandu la bonne odeur de ſon nom dans toute l'Egliſe Proteſtante. On a peine à croire que les Synodes Wallons vouluſſent lancer la foudre ſur une tête couverte de cheveux blanchis ſous le harnois. Et ſur tout aprés l'indulgence infinie & ſans bornes, dont ils ont uſé envers M. Saurin. On ne ſçauroit même ſe perſuader que les plus grands ennemis de M. Jurieu, c'eſt à dire, les plus ardents amis de M. Saurin oſaſſent demander contre M. Jurieu la moindre flêtriſſure, ſous prétexte de desobeïſſance au Synode de Leewarden, aprés avoir fait échaper leur amy qui meritoit toute ſorte de cenſures, pour avoir en pareil cas desobeï à trois Synodes, dont les defenſes étoyent munies des mêmes clauſes, *ſous peine des plus grieves cenſures*:

fureur: Or les dernieres censures sont l'excommunication & la deposition. Et cela d'autant plus que M. Saurin y a adjoûté des outrages contre les Synodes qui dans la verité meritoyent la deposition. Aprés cela qu'ils nous apportent à Arnhem des instructions fulminantes; M. Jurieu s'il plaît à Dieu s'y trouvera pour les repousser. On ne croit pas non plus qu'aucun membre de l'Etat voulût porter plainte contre un livre qui defend la Trinité, dans un temps où toutes les puissances Protestantes se reveillent pour la defendre; comme on le verra dans la *troisiéme partie de la religion du Latitudinaire*.

Nous pouvons presentement parler de la matiere de ce second ouvrage, mais auparavant il faut dire au sujet du premier, que M. Jurieu doit au public une reconnoissance solemnelle pour la reception qu'il a faite à ce premier ouvrage. Elle est admirable cette reception. Jamais l'Autheur n'a fait de livre qui ait eu autant d'approbateurs. Il pourroit faire un volume de toutes les appro-

ba-

bations qui ſont venües juſqu'à luy ſoit de vive voix, ou par écrit de tous les Etats voiſins, & de toutes les Provinces. Cela luy fait plaiſir, non pour les loüanges dont il n'eſt pas affamé, mais parce qu'il reconnoît par là que nos Theologiens François ne ſont point du tout gâtés. Ce livre a d'autre part produit ſur le parti contraire, un effect qui n'eſt pas moins merveilleux. M. Saurin conſerva ſa fierté juſqu'au Synode de Leewarden. Il luy fit ſa leçon, & declara qu'il ne ſe tairoit jamais, & parleroit le dernier. Il proteſta contre l'article avec raillerie, & avec inſulte, ſur ce que l'on deputa aux puiſſances pour leur rendre conte de ce qui avoit été fait. *Deputés moy auſſi*, dit-il, *pour apprendre à ..... que j'ay proteſté contre vôtre article.* Et tout d'un coup cette fierté eſt tombée, quand il a vû l'endroit par où on l'a pris, & ſur tout en voyant dans la preface l'endroit par où on le vouloit prendre. Cet homme ne ſçauroit cacher ſa confuſion, tant elle eſt grande; *il veut*, dit-il, *obeir au*

Sy-

Synode : Mais il est bien tard de s'en aviser.

On ne vit jamais un parti si deconfit, ni un plus profond silence : toute la vanterie est tombée tout à la fois. Voilà ce livre qui devoit demeurer éternellement sans réponse ; & qui devoit couvrir M. Jurieu d'une confusion sans ressource, le voilà, dis-je, reduit en poudre. Il y a du plaisir présentement à repasser sur cent endroits du livre de M. Saurin, où il dit, *qu'il faut prier le Synode de censurer fortement M. Jurieu, de ce qu'il se mêle de raisonner, avec ordre de ne se mêler que de son metier, c'est à dire, de ne travailler qu'à ces sortes de productions qui demandent une imagination impetueuse & même impetueuse, & un jugement soumis à l'imagination &c. A moins qu'il ne copie les raisons des autres Autheurs sans y rien changer, car il les gâte, & les affoiblit dès qu'il y met quelque chose du sien.* Ses écrits n'ont eu du succés dans le monde, que par ces deux causes, la premiere qu'il s'est attaqué à des erreurs grossieres & odieuses, *la seconde est sa maniere d'é-*

Saurin p. 700.

d'écrire, haute, fiere, insultante, & decidant toûjours.

Quels sentiments peut-on avoir d'un tel personnage ? Il n'est pas digne de nôtre indignation, il faut donc en avoir pitié. Ces Messieurs appellent leur Theologie *la Theologie raisonnable*. Il n'y a qu'eux qui sçachent raisonner ; & pour tous les autres hommes ce sont des bêtes sans raisonnement. Il nous le dira dans une lettre que nous allons produire de luy, *que nous sommes tres mal pourvûs de raison*. Nous avons donc battu ce champion dans son fort, qui est celuy du raisonnement, où il croit être si habile. Le public à present n'en croit rien, & on conjecture que M. Jurieu luy pourroit donner encore longtemps des leçons sur l'art de raisonner. *Il vaut mieux*, disoit-il, *dans sa preface, qu'un homme celebre perde une partie de sa reputation, que si l'Eglise perdoit une partie de sa foy*. Il est à craindre que cet homme celebre ne perde rien dans cette affaire de sa celebrité veritable ou pretenduë : mais que M. Saurin y perde en-

tierement son honneur. On est persuadé que ces deux volumes contre M. Saurin sans rapport à celuy qui y a donné occasion meriteront de vivre autant que pas un des ouvrages de M. Jurieu, le premier contient un traité des causes & de la nature de la foy, qu'on ne trouvera pas ailleurs; & le second contient diverses choses, dont la connoissance sera toûjours necessaire & toûjours utile. Quoy qu'en disent les esprits prevenus & peu attentifs que tout ceçy n'est qu'un demêlé particulier de M. Jurieu & de M. Saurin; & que l'Eglise n'y est pas interessée.

Au reste pour l'accusation que M. Saurin fait à M. Jurieu, de ne sçavoir pas raisonner, il en est persuadé luy-même comme de cent autres choses qu'il dit contre sa conscience. Il y a longtemps que les honnêtes gens sont persuadés que M. Jurieu sçait l'art de raisonner. Ne fût-ce que par son *examen de l'Eucharistie*, *son traité de la nature & de la grace*, *son systeme de l'Eglise*, son traité *sur l'unité de l'Eglise*, par un traité *de l'in-*

l'infaillibilité de l'Egliſe qu'il a donné dans ſes Lettres Paſtorales, & par cent autres endroits de ſes ouvrages. On offre là-deſſus à M. Saurin quelques pas d'avance : & on eſt aſſuré que jamais il n'atteindra-là. Le public doit pardonner à M. Jurieu ce petit trait de vanité contre un Autheur ſi fier, & ſi vain, & ſi inſultant.

Aprés avoir forcé nôtre adverſaire dans ſon fort, voyons ſi nous le pourrons battre dans ſon foible. Il faut qu'il y ſoit bien foible, puiſqu'il demeure d'accord de ſa foibleſſe. Il avoüe ne rien ſçavoir dans l'antiquité, & il a la hardieſſe de porter contre les Anciens des jugements faux, injurieux, ſcandaleux & outrageants. Il faut voir comment cela reüſſira à luy, & à ſes amis. Je ne ſçay ce que diront ces amis, quand ils verront ce qu'ils vont voir. Il n'y avoit, ſelon eux, rien à reprendre dans le livre de M. Saurin, que la preface. *Il ſeroit à ſouhaiter que la preface n'y fût pas :* Ce ſont les propres paroles de l'un de ces Meſſieurs, je m'aſſure

que desormais ils joindront à la preface 60 ou 80 pages du livre, & les mettront entre les pieces de rebut. Nous ne parlons pas de ceux qui ont eu caractere dans les procedures de cette affaire. Je sçay les égards que l'on doit avoir pour eux. Je parle de quelques particuliers qui ne se mettent pas fort en peine des sentiments qu'on peut avoir de leur orthodoxie; comme il paroît par les loüanges qu'ils ont donné à M. Saurin & à son ouvrage, & par leurs liaisons avec tous les autres suspects.

On tient donc aujourd'huy la promesse qu'on avoit faite il y a quelques mois. On donne même plus. On avoit promis une seconde partie de l'ouvrage, & voicy un nouvel ouvrage qui se peut à peu prés passer du premier, & qui en est comme independant.

Ce dernier ouvrage a trois principales parties, la premiere est la conviction de M. Saurin, la seconde est l'Apologie de l'Eglise & des Peres, sur lesquels il a répandu ses calomnies: & la troisiéme est ce qu'on

avoit

avoit promis à M. Saurin à la fin de la preface de nôtre premiere réponſe. Sçavoir des arguments accablants & abyſmants pour ſa Theologie rationelle.

On a auſſi eſſayé de tenir l'autre parole qu'on avoit donnée. C'eſt de degager ce ſecond livre de toutes épines, & de le faire à la portée de tous les gens d'eſprit & de bon ſens. Et même de le rendre divertiſſant & curieux.

On trouvera d'abord une hiſtoire de la conduite de M. Saurin, dans laquelle eſt inſerée une de ſes lettres fort propre à faire connoître ſa religion : j'ay peine à croire qu'on trouve cette hiſtoire ennuyeuſe. Mais ceux qui s'en ennuyeroyent la peuvent laiſſer. On y verra un exemple rare d'un acharnement horrible, & d'une perſecution opiniâtre de la part de M. Saurin. Il eſt à craindre pour luy que la cataſtrophe n'en ſoit pas avantageuſe. Je le tiens un homme abîmé. La brigue & la faveur feront ce qu'elles pourront, & les compagnies ſuperieures feront ce qu'il

leur plaira. Mais le public ne se laissera pas aveugler. Cet homme a trop parlé, jamais il n'en reviendra: Les heretiques cachés, ne doivent pas sortir de leurs cachettes, non pas même sous le voile, s'il n'est fort épais.

Pour rendre cet ouvrage utile aussi bien qu'agreable, on y a mêlé plusieurs choses qui instruiront fort ceux qui ne sçavent pas tout. On y apprendra les secrets de cette cabale qu'on appelle *Latitudinaire*. Il faut sçavoir qu'il n'y a plus de Sociniens au monde, ils sont tous metamorphosés en latitudinaires; Secte pernicieuse qui est dans les entrailles de l'Eglise. Elle les devorera, si Dieu n'y apporte de forts remedes. Ses progrés sont tristes. Ce monstre entre dans l'Eglise Romaine de France fort avant. Et nous apprenons là-dessus des nouvelles que nous n'oserions divulguer: il faut connoître cet ennemy interieur pour s'en pouvoir defendre. Ces Ecrivains Latitudinaires nous ont perdu. Episcopius & Courcelle nous ont fait plus de So-

ci-

ciniens que Crellius & Socin. Le nom de Socinien eſt odieux, on recule quand on l'entend, leurs dogmes tout nuds font peur ; mais quand ils ſont habillés comme les habillent les Latitudinaires, ils ſont capables de ſe gliſſer dans les plus purs ſanctuaires. C'eſt pourquoy je conſeillerois à ceux qui ſe veulent ſauver de fuïr la lecture de certains livres qui s'impriment dans le Païs contre l'intention du ſouverain plus que les ouvrages des plus declarés heretiques. C'eſt icy le quatriéme ouvrage que M. Jurieu fait dans cette veüe; le premier eſt contre un Miniſtre de Saumur qui a été depoſé, le ſecond eſt le tableau du Socinianiſme avec ces deux derniers. Il croit avoir aſſés fait là-deſſus pour remplir ſon devoir. Il demande les prieres de tous les fideles pour la benediction de ſes travaux, & le ſecours de ſes Freres, pour entrer aprés luy dans une lice, où deſormais il eſt incapable de combattre.

Dans cette hiſtoire *du Latitudinaire*, on trouvera pluſieurs queſtions

d'hiſtoire ; celle de l'*Arrianiſme*, & celle du *Tritheiſme* des Anciens. Et comme celuy-cy eſt tres peu connu ; on s'y eſt un peu étendu pour refuter les calomnies de Courcelle, de M. Saurin, & des Sociniens. On eſpere auſſi que la diſſertation ſur le Concile œcumenique d'Epheſe contre M. Saurin & ſon maître de Rodon, plaira aux curieux, & à ceux qui aiment la verité. Dans la troiſiéme partie on trouvera auſſi des faits notables, entr'autres celuy du zele de Monſieur l'Evêque d'Exceter, & de la maniere dont il a fait brûler le livre d'Arthur Bury grand Latitudinaire.

Avant que de finir il faut dire un mot pour prevenir une plainte que l'on prevoit : Pourquoy, dira-t-on, decouvrir tant d'horreurs cachées dans un livre ? Peut-être que perſonne ne les auroit veües. On répond qu'on l'a fait, & qu'on l'a dû faire pour lever premierement le ſcandale de nos fideles infirmes, qui diſent quelle cruelle guerre entre deux Theologiens Proteſtants ; cela eſt

bien

bien scandaleux. On se trompe: la guerre est entre un Theologien de l'Eglise d'un part, & un éterodoxe de l'autre. Le second scandale auquel on a été obligé d'avoir égard, c'est celuy des ennemis de dehors. Les Papistes disent, voyés quelles gens sont les Reformés. Ils souffrent tout. L'heresie s'enseigne publiquement par leurs Docteurs les plus approuvés. En effect si M. Saurin en échape, il n'y aura rien à répondre à cette accusation.

Il faut avoüer que ce que l'on verra dans cet ouvrage de plus curieux, c'est la conduite de M. Saurin dans tout le cours de sa vie.

1. Un homme penetré d'heresie vient dans ces Provinces, il y est trente ans sans se decouvrir, afin de pouvoir manger le pain des Orthodoxes.

2. Au bout de ces trente ans sans y être forcé il se decouvre: Mais comment & à qui? En poussant la patience de M. Jurieu à bout, dans un livre plein d'outrages contre luy, & par consequent en luy ôtant tout

moyen de demeurer dans le silence.

3. Cela est aussi fort curieux, que M. Saurin ayant à passer en reveüe devant M. Jurieu, il se couvre d'une toile d'araignée pour se deguiser, aux yeux d'un homme qui par un exercice de trente années doit avoir acquis l'habitude de demêler les obscurités des Sophistes, & de les tirer de leurs cavernes sombres & obscures. Il est vray qu'il a crû que M. Jurieu étoit mort, il le faut bien necessairement. Mais on luy conseille de mieux prendre ses mesures une autrefois, & de lever l'acte mortuaire de son enterrement, ou du moins de tirer attestation de six Medecins, qui assurent qu'il n'en peut revenir. Car ces certains vieux lions font quelquefois les morts pour attraper les petits animaux innocents. Ce n'est pas que M. Saurin se soit trompé de beaucoup. Car M. Jurieu est plus que demi-mort, & c'est ce qui a retardé ce dernier ouvrage, qu'il a composé en luttant contre des indispositions continuelles.

4. N'est-ce pas aussi une chose

fort

fort curieuſe, que M. Saurin aprés avoir fait un tel ouvrage contre la defence de trois ou quatre Synodes, les fatigue pour avoir leur approbation; & cela aprés leur avoir dit mille & mille injures. Les Synodes l'ont refuſée cette approbation, graces à Dieu, & ſi quelques Theologiens l'ont donnée, c'eſt par ſurpriſe, on en eſt bien aſſûré, & pour n'avoir pas fait aſſés d'attention au contenu du livre.

5. Enfin n'eſt-ce pas une circonſtance curieuſe, que M. Saurin aprés un ouvrage plein de choſes ſi terribles, ait continué de harceler M. Jurieu par des libelles venus coup ſur coup, par des ſatyres faites de vive voix & par écrit. C'étoit de peur qu'il ne s'endormît: Enfin le voilà reveillé. On verra ce que deviendra & ce que produira ce reveil. Si M. Saurin n'en reçoit aucun dommage, ce ſera pour l'Egliſe Proteſtante une honte éternelle. Et ſi le Synode Wallon le laiſſe échaper, on ne ſçauroit dire le prejudice qu'il en ſouffrira luy-même. L'Egliſe

An-

Anglicane travaille actuellement à reprimer le Socinianisme qui leve la tête avec insolence en Angleterre, on a prié le Roy d'appuyer cette bonne resolution en qualité de chef de l'Eglise Anglicane. Que dira-t-on de nos Eglises, si on les voit tomber dans un si grand relâchement, que de laisser aller impuni un homme qui se cache dans la foule des Orthodoxes, afin de les corrompre plus facilement?

On acheve cette preface comme celle du precedent ouvrage par les manieres. On a cru devoir appeller les choses par leur nom, & imiter M. Saurin, qui n'a point épargné les termes *d'impieté*, *de lâcheté*, *de mauvaise foy*, *de blaspheme*, *d'erreurs mortelles*, *d'égarements*, *& de folie*. M. Jurieu avoüe qu'il ne sçauroit goûter la morale de ceux qui traitent mollement des sujets où Dieu & la verité sont souverainement interessés. Il croit que ce qu'on appellera *passion* dans son ouvrage, est un effect de zele, & un hommage juste & necessaire qu'il rend à la verité.

Dieu

Dieu en ſera le juge : en attendant je prie les ſages d'être ſobres là-deſſus. Chacun a ſa methode, celle de M. Jurieu eſt de n'épargner en façon du monde ceux qui attaquent le Chriſtianiſme dans ſes fondements. Quand nos Latitudinaires diſputent contre les Sociniens, ce ſont ſeulement nos *adverſaires* ; & M. Jurieu qui va bien plus avant eſt un emporté qui dechire tout, où il met la dent & les ongles. Mais il declare qu'il ſe feroit une grande honte de parler honnêtement de ces malheureux ennemis de Jeſus Chriſt.

Au reſte comme l'affaire eſt inſtruite à preſent, on eſpere que les Egliſes ne manqueront pas d'envoyer leurs Deputés, & que les Theologiens auront de la curioſité de voir comment ſe terminera la plus grande affaire qui ait jamais été devant le Synode Wallon. Ceux qui jugeront ſont priés de faire attention à quatre pieces importantes qui ſe trouvent dans cet ouvrage. La premiere eſt, l'ordonnance de Meſſieurs les Etats de Hollande du mois de Decembre

cembre 1694, par laquelle il eſt defendu d'enſeigner que la foy eſt ſujette à la raiſon. La ſeconde eſt la ſentence de l'Univerſité d'Oxford qui a fait brûler le livre d'Arthur Bury. La troiſiéme eſt le decret de l'Univerſité d'Oxford contre certaines propoſitions qui paroiſſent Tritheïtes. Et la quatriéme eſt la nouvelle declaration du Roy d'Angleterre addreſſée aux Archevêques & Evêques d'Angleterre pour reprimer le Socinianiſme & les ennemis de la Trinité. Ce ſeroit une grande honte, ſi le zele mouroit entre les mains des Eccleſiaſtiques, pendant qu'on le voit reſſuſciter dans celles des puiſſances ſeculieres.

La providence vient de ſe declarer ouvertement pour ce grand Prince. Il a pris en ſa protection la doctrine de l'adorable Trinité, & cette adorable Trinité l'a pris en la ſienne, pour le recompenſer de ſa pieté & de ſon zele. Elle a découvert par un vray miracle la plus deteſtable de toutes les conſpirations au moment qu'elle alloit être executée, & que ceux qui l'a-

l'avoyent conceüe en attendoyent la nouvelle sur le rivage le plus voisin de ce Royaume, dont ils vouloyent faire un theatre baigné de sang.

L'Eternel nôtre Dieu est un Dieu qui se cache, dit Esaye. Mais c'est icy un Dieu qui se monstre. Jamais sa sagesse, sa misericorde, & sa bonté ne se manifesterent d'une maniere plus sensible dans les évenements de la providence. Ainsi tout concourt à reveiller les esprits pieux, & zelés pour la gloire de la Trinité. Il est clair que c'est la pieté du Roy d'Angleterre qui luy a attiré du Ciel cette grande benediction.

M. Saurin ne manquera pas de demander permission de se defendre par écrit, & d'opposer livre à livre. M. Jurieu n'a aucun interêt particulier à empêcher cela : il dira seulement qu'une telle permission seroit un scandale ; car ce seroit luy permettre de prouver, *que mettre en Dieu trois personnes, c'est y mettre trois substances, que la doctrine des Anciens sur la Trinité, étoit Arrienne & Tritheïte. Et que nos confessions de foy ont erré en ca-*

no-

noniſant des Conciles, des Symboles, & des écrivains heretiques. Le reſpect que nous devons à la religion Chrêtienne, ne permet pas cela. Il faut qu'il ſe range entre les heretiques s'il veut avoir permiſſion d'écrire pour l'hereſie : Tout ce qu'on luy peut permettre, c'eſt de ſe tenir dans la queſtion de fait, & de prouver qu'il n'a point fait l'Egliſe univerſelle Arrienne, Tritheite, & Eutychienne, & qu'on luy impute fauſſement d'avoir dit que mettre dans la divinité trois perſonnes, c'eſt y mettre trois Dieux & trois ſubſtances, quand il aura fait cela, *erit mihi magnus Apollo.* Il eſt certain que ſi on luy en donne la liberté, il nous va donner en François, & dans les mains de nos peuples, la deteſtable diſſertation de Courcelle, qui eſt la premiere de ſon *quaternio*, ce qui ſeroit tres ſcandaleux, & tres pernicieux.

HISTOIRE

de la conduite de

Mr. SAURIN,

ET DE

Mr JURIEU,

dans l'affaire qui s'agite depuis cinq ans.

MR. Jurieu avoüe que rien ne luy eſt plus inſupportable que d'entendre dire, & de ſçavoir que l'on dit de Synode en Synode, les affaires de M. Jurieu dureront elles toûjours? Quel ſcandale! Cet homme ne ſe tiendra-t'il jamais en repos? Toûjours des affaires à quelqu'un! Que luy a fait M. Saurin? Combien de depenſes ont dêja cauſé aux Egliſes les affaires de M. Jurieu? C'eſt ainſi que parlent les amis de M. Saurin: & ceux qui le felicitent *comme le Pere de la patrie & le conſervateur de*

la liberté publique: chargeant au contraire M. Jurieu de favoriſer les tyrans & la tyrannie. La plûpart ne le connoiſſent même pas, & n'ont rien, ni vû, ni lû de luy. S'ils vouloyent juger ſans prejugé ils trouveroyent qu'il n'y a pas un plus grand ennemi de la tyrannie, & qui favoriſe moins les Princes qui uſurpent les droits des peuples. Il a imprimé là-deſſus. Et je ne ſçay ſi quelqu'un a parlé plus fortement ſur la matiere. Quand on preſſe ces Meſſieurs ſur la neceſſité de juger ces affaires au fonds, & ſur l'injuſtice qu'il y auroit à ôter à M. Jurieu le droit de ſe defendre, ils n'ont rien à repondre, ſinon; *Il eſt l'aggreſſeur, il eſt juſte qu'il y ait une fin a tout, il a parlé le premier, il n'eſt pas juſte qu'il parle le dernier.* Où eſt la patience qui ſoit à l'épreuve d'une telle injuſtice? M. Saurin qui a été generalement blâmé par tous les honnêtes gens d'avoir publié deux gros volumes d'injures & d'invectives contre M. Jurieu, ne trouve point d'aſyle que dans cette fauſſeté; *Il eſt l'agreſſeur.* Dans le

Sy-

Synode de Harlem, & dans la commission executée à Rotterdam, il a fait des instances rédoublées pour obtenir du Synode, & des commissaires, qu'au moins on prononçat que M. Jurieu est l'aggresseur. Il a fait courir dans toutes les Eglises des écrits clandestins pour obtenir cette faveur, & c'est peut-être en quoy ses amis l'ont le mieux servi. Mais c'est une accusation si injuste, & si oppofée à la verité que M. Jurieu est resolu de s'en laver fût-ce au prix de son sang. C'est pourquoy avant que de passer à la matiere du livre de M. Saurin, il veut éclaircir le public là-dessus. Et c'est en partie pour cela qu'il donne icy l'histoire fidelle de tout ce qui s'est passé dans cette affaire, & si fidelle qu'on defie tout homme d'honneur d'y trouver un seul article qui soit faux. Pour M. Saurin on ne luy fait aucun deffi là-dessus. Car il ne luy coûte rien d'affirmer les choses les plus fausses, & de s'inscrire en faux contre les verités les plus notoires. On prouvera, comme on a promis de faire, qu'il est le

plus profond diſſimulateur qui ſoit entre ceux qui ont acquis la reputation d'honneſtes gens.

On commencera cette hiſtoire par une lettre qui ſervira beaucoup à l'éclairciſſement de la religion & de la conduite de M. Saurin. Il faut voir la ſource & la ſuite de tous ces demêlés pour voir d'où cette horrible haîne a pris ſa naiſſance, & prouver demonſtrativement qu'il eſt le perſecuteur & non le perſecuté, que M. Jurieu a toûjours reculé, s'eſt toûjours battu en retraite pour ne pas engager le demêlé juſqu'au ſcandale; qu'il eſt ſi peu vray qu'il ſoit l'aggreſſeur, qu'au contraire toûjours il a taché de terminer les differents par ſon ſilence; juſqu'à ce qu'enfin les outrages contre M. Jurieu & contre l'Egliſe ont été pouſſés à tel excés qu'on a été obligé de perdre patience. C'eſt M. Saurin qui a relevé la querelle par tout, & qui enfin a pouſſé les affaires au point où elles ſont. C'eſt apparemment par la permiſſion de Dieu qui veut enfin faire connoître ce profond diſſimulateur.

Let-

Lettre ſervant à l'hiſtoire de la Religion & de la conduite de M. Saurin.

A Utrecht le 14 *Octobre* 1691.

COmme vous continués, Monſieur, à me donner des marques de vôtre amitié, & de l'interêt que vous prenés à ce qui me regarde, je continue à vous en rendre graces de tout mon cœur. Ce m'eſt une conſolation dans l'affliction que me donnent les maux de l'Egliſe en General, *& les perſecutions que l'on me fait en particulier*, de voir que ce ſont des occaſions qui ſervent à m'aſſurer de plus en plus de la pieté des perſonnes que j'honore, & de l'attachement qu'elles veulent bien avoir pour moy. Je me fais un plaiſir, Monſieur, auſſi bien qu'un devoir, de vous éclaircir ſur les choſes que vous me demandés dans vôtre derniere lettre. 1. NB.

Il ne me ſera pas difficile de refuter le morceau de Roman qu'on

vous a envoyé de Hollande, & qui part assurément du cœur & de la bouche, & peut être, aussi de la plume d'un homme que je connois bien, & qui est assés accoutumé de prendre ce tour quand il veut exalter le merite de Monsieur Jurieu, & attribuer à l'envie toutes les démarches que l'on fait contre lui. L'Auteur de cette relation que je ne veux pas faire semblant de connoitre, dit que Monsieur Jurieu n'a jamais pû faire de moi un Amy. Il devoit marquer les actions par les quelles j'ay témoigné de la repugnance à recevoir son amitié, & à y répondre par la mienne; mais il ne sçauroit le faire. *J'ai toûjours fait des avances réelles & solides vers Monsieur Jurieu. Je me suis*
NB. *même quelquefois attiré sur les bras le parti dominant dans le Synode, pour avoir témoigné trop d'attachement pour lui. Monsieur Jurieu de son coté m'a paru repondre sincerement à mes avances. Je l'ai regardé comme mon ami, & j'ai crû qu'il me consideroit en la même qualité.* Je ne sçai pas quel *retentum* il a eu dans le cœur pour se défier

 de

de moi, & pour croire que la liaiſon qui étoit entre nous, n'etoit pas une veritable amitié. Sans doute il connoît mieux ſon cœur que je ne le connois, mais je connois mieux mon cœur qu'il ne le connoit. Apparemment il croit que pour être ſon amy il faut être ſon adorateur & ſon eſclave, & ne ſeruir que d'inſtrument à ſa gloire ; & il ne m'a pas toûjours trouvé aſſés humble & aſſés docile pour meriter le titre de ſon ami à ce prix-là. L'Autheur de la lettre ajoûte qu'en parlant honnêtement de Monſieur Jurieu, je l'ay croiſé ſecretement par tout. Il faudroit encore icy marquer les chaſſes ; autrement ce n'eſt rien dire. J'ay dit mon ſentiment ſur ſes ouvrages avec aſſés de liberté, comme j'y étois obligé, mais toûjours avec de veritables marques de reſpect pour ſa perſonne, & d'eſtime pour ſes dons. J'ai pris ſon parti dans toutes les occaſions où je l'ay crû neceſſaire. Et j'ay fait tres-ſouvent non ſeulement ſon Apologie, mais auſſi ſon éloge. Si on veut attribuër cela à quelque mau-

vais principe, on eſt capable d'empoiſonner les meilleures choſes.

3. NB.

Pour ce qui regarde mon procedé dans les affaires, je n'ay à me reprocher qu'une complaiſance & une molleſſe pour Mr. Jurieu, qui m'a attiré bien des chagrins & des mortifications.

On cherche la cauſe d'un effet qui ne fût jamais, & on croit la trouver dans une jalouſie ſecrete. C'eſt une conjecture vaine, qui n'a point d'autre fondement que la haute opinion qu'a l'Autheur de la Lettre du merite de M. Jurieu. Je me ſuis toûjours ſenti une forte diſpoſition à eſtimer les dons de Dieu par tout, & à aimer les ſujets où ils ſe trouvent, & je puis aſſûrer que lors que j'appris que Mr. Jurieu venoit en ces Provinces, je m'en fis une grande joye; dans l'eſperance que ſes talens ayant plus de liberté d'éclater, ils feroient auſſi un plus grand effet pour la gloire de Dieu, & pour l'édification de

NB.

l'Egliſe. Je puis ajoûter avec ſincerité que nul n'a contribué avec plus de zele que moi, à donner une gran-

de

de idée de ſa perſonne, & à le defendre contre des eſprits qui étoient prevenus contre luy. *Ma maxime eſt que Jeſus Chriſt n'eſt pas ſeulement le Principe, mais auſſi le ſujet de ſes dons; que non ſeulement il les communique à ſes membres, mais auſſi que c'eſt luy-même qui les poſſede en ſes membres, ainſi ce ſeroit porter envie à Jeſus Chriſt luy-même, & être ſon ennemi que de regarder d'un œil de jalouſie les talens dont il a honoré quelques-uns de ſes Serviteurs.* Un vray fidelle au contraire ſouhaite que tous les autres ſoyent plus parfaits que luy, pour avoir la ſainte joye de découvrir de nouvelles perfections, ou de nouveaux degrés de perfection en Jeſus Chriſt. 4. NB.

La ſeconde cauſe de ma pretenduë Antipathie pour M. Jurieu ſe rapporte à la forte oppoſition, où je l'ay trouvé à mes ſentimens ſecrets. Fable toute pure, & que je ne puis pas attribuer à une ſimple erreur! Je le feray voir dans la ſuite, mais en attendant, puis qu'on parle de ma conduite, & de celle d'un de mes Freres, qui eſt celuy que vous avés vû

en Hollande, je vous diray en peu de mots ce qui en eſt. *M. Jurieu ayant accuſé Mr. de la Conſeillere de*
5. NB. *Socinianiſme, il écrivit à mon Frere qui étoit alors à Hambourg, pour le prier de dépoſer ce qu'il ſçavoit de cette affaire; il m'écrivit en même temps, pour me prier d'exhorter mon Frere à faire ce qu'il ſouhaitoit. Un des motifs dont il ſe ſervoit pour nous perſuader, étoit que mon Frere paſſant pour Socinien auſſi bien que Mr. de la Conſeillere, il devoit effacer ce ſoupçon en témoignant contre luy.* Je luy promis d'écrire à mon Frere ſelon ſes intentions, & je le fis en effet, en lui repreſentant en même temps que c'étoyent ſes amis qui faiſoient paſſer mon Frere pour Socinien. Mon Frere luy écrivit que s'il étoit interrogé, il répondroit ſelon ſa conſcience. Mais qu'il étoit obligé de l'avertir que ſa dépoſition ne ſeroit pas telle qu'il l'attendoit. Il luy marquoit en même temps toute l'eſtime & tout le reſpect imaginable, & un tres grand deplaiſir de n'avoir pas une occaſion plus favorable de luy témoi-

gner

gner ſa paſſion pour ſon ſervice. Les amis de M. Jurieu tournerent mon Frere de tous les côtés pour luy faire dire quelque choſe contre Mr. de la Conſeillere; mais ce fut inutilement. Cependant on vit quelque temps aprés dans les Factums de M. Jurieu, mon Frere en oppoſition avec ſes amis, parce que mon Frere avoit été obligé à depoſer à la requiſition de Mr. de la Conſeillere auſſi bien que de M. Jurieu, & que la dépoſition ſe trouva favorable au premier. Et cependant on faiſoit dire à ces Meſſieurs que mon Frere leur avoit dit en converſation des choſes qu'il nioit dans ſa dépoſition, de ſorte qu'il falloit que ces Meſſieurs ou mon Frere fuſſent des faux témoins, ou que le témoignage de ces Meſſieurs fût mal rapporté. M. Jurieu ne balança pas à preferer le témoignage qu'il attribuoit à ſes amis à celuy de mon Frere. Mais ces Meſſieurs tout dévoüés qu'ils étoyent à M. Jurieu, & ſes Agens à Hambourg, (ce qui ſoit dit entre nous) témoignerent une grande indignation de ce qu'il les a- 6. NB.

voit

voit commis avec mon Frere ; & ils declarerent en presence de bons témoins que mon Frere ne leur avoit rien dit que ce qu'il avoüoit luy-même dans sa déposition leur avoir dit. Un de ces Messieurs en a donné un certificat authentique à mon Frere. Où non seulement il avouë que mon Frere ne luy a jamais dit au sujet de Mr. de la Conseillere ce qu'on luy fait dire dans les Factums de M. Jurieu ; mais aussi il ajoûte ces paroles remarquables, *Ma memoire ne me suggere pas ce que je puis avoir écrit là-dessus, mais je sçay bien qu'il ne m'a jamais dit cela.* Il parle d'une lettre qu'il avoit écrite à M. Jurieu, & dont M. Jurieu rapporte des paroles qu'il devoit luy avoir dites, & qui étoyent contraires à ce que mon Frere avoit dépose. Il n'est pas mal aisé de comprendre que ce bon ami de M. Jurieu n'a pas voulu avoüer positivement qu'il luy avoit écrit une fausseté, ou que M. Jurieu avoit fait un faux extrait de sa lettre. Mais enfin toute la contestation est entre M. Jurieu & luy, & mon Frere est entiere-

rement disculpé. Dans toute cette affaire on luy a fait tort en plusieurs manieres ; 1. On a usé de plusieurs artifices, que je ne puis pas vous marquer icy, pour le faire parler contre Mr. de la Conseillere. 2. On a supposé qu'en effet il avoit parlé contre luy en diverses conversations ; quoy qu'on ait ensuite reconnû que cela étoit faux. 3. On a fait tout ce qu'on a pû pour le noircir & le *diffamer comme un Socinien*, parce qu'il n'a pas voulu trahir sa conscience, en chargeant Mr. de la Conseillere. Car je sçai que ce sont les Amis & les Agens de M. Jurieu qui ont répandu ce bruit. On s'est imaginé, ou on a fait semblant de s'imaginer que mon Frere ne pouvoit pas avoir demeuré trois ans à Hambourg sans que Mr. de la Conseillere se fût ouvert à luy sur ses sentimens ; comme s'il ne pouvoit pas arriver qu'un homme se resserre quand il en voit un autre fortement attaché à des sentimens opposés aux siens. Mon Frere m'a protesté d'une maniere à ne me laisser aucun doute dans l'esprit, que dans ses NB.

ſes converſations avec Mr. de la Conſeillere ſur les erreurs dont *ce dernier étoit ſoupçonné, ils étoyent toûjours convenus qu'il faudroit effacer, déchirer & brûler toute l'Ecriture Sainte pour nier la Divinité de Jeſus Chriſt & la ſatisfaction. Il faut avoir un furieux penchant à mal juger de ſon prochain, pour fonder ſur de ſi foibles apparences une accuſation de Socinianiſme.* Mon Frere a prié & preſſé M. Jurieu à Naerden & à Rotterdam de rendre témoignage à ſon innocence, puis qu'il en étoit convaincu par la declaration de ſes deux amis, dont il avoit oppoſé ſans doute par mépriſe le témoignage au ſien. Mais il a détourné la choſe par des réponſes qui ne ſignifioyent rien. La verité eſt que l'aveu de s'être trompé, & d'avoir trompé le public eſt trop difficile à faire à un homme comme M. Jurieu. Voilà Monſieur la conduite de mon Frere, dont je ne vous puis parler que ſuccinctement & en gros; parce que mon Frere eſt preſentement en Zeelande. S'il eſt neceſſaire, je vous envoyeray une relation exacte & bien cir-

7. NB.

circonſtanciée de toute l'affaire. M. Jurieu auroit ſagement fait de ne pas toucher cette corde, car l'éclairciſſement de ce démêlé ſera d'une terrible conſequence contre luy. Je vois bien qu'il pretend par là 1. Fortifier les ſoupçons de Socinianiſme qu'il répand contre moy. 2. Rendre ma conduite envers luy ſuſpecte de haine & de reſſentiment. Mais comme toutes mes démarches ſont regulieres, on ne peut les rapporter à ce méchant principe, qu'en faiſant un jugement temeraire, & que je ſçay en ma conſcience être tres faux. Mais j'iray toûjours mon train avec l'aide de Dieu; & je diray avec S. Paul. *Je me mets fort peu en peine d'être jugé par quelque homme que ce ſoit, mais celuy qui me juge c'eſt le Seigneur.* NB.

De la conduite de mon Frere je viens à la mienne. Je me rendis au Synode de Leiden, dit-on, armé de tout mon eſprit, & d'une grande adreſſe, pour aneantir ou flêtrir l'article du Synode d'Amſterdam qui contient la condamnation des neuf propoſitions. Je vous ay déja éclair- NB.

cy

cy ce fait dans mes lettres precedentes. La ſeule Egliſe d'Amſterdam demanda la revocation de cet Article; & je vous ay écrit en quel ſens & en quelle vûe. Pour moy j'en demandois ſeulement l'explication.

NB. Il eſt vray que j'en fis remarquer les irregularités; afin qu'on y remediât s'il étoit poſſible. Le plaidoyer que M. Jurieu fait là-deſſus dans ſon Apologie eſt plein de fauſſes ſuppoſitions & de faux raiſonnements. Je pourrois, vous le faire voir, ſi la matiere n'étoit pas trop longue pour une lettre. Mais le public en ſera informé un jour.

8. NB. *On ajoûte que je ſoutins à Monſieur Jurieu que la neuviéme propoſition n'eſt ni Pelagienne, ni heretique. Il ne me ſouvient pas du titre d'heretique, pour le titre de Pelagienne, il me ſouvient bien que je repreſentai qu'il ne convenoit point à cette propoſition; mais je m'expliquay.* Je ne pretendois pas que cette propoſition ne fût pas juſtement reprochée aux Pelagiens; mais ſeulement qu'on pouvoit la croire ſans être Pelagien; car celuy qui croi-

croiroit que le St. Esprit n'agit dans la conversion de l'homme que par les moyens exterieurs, & par les objets presentés en de certaines circonstances, pourroit croire qu'il produit infailliblement son effet, l'entendement étant invinciblement determiné par les objets, & la volonté par l'entendement. Ainsi il croiroit aussi l'élection absoluë, la grace particuliere, le peché originel, la perseverance des Saints, & la certitude du salut. C'est le sentiment que l'on attribuë à feu M. Pajon. Ce seroit donc faire tort à un Theologien qui seroit dans cette erreur de l'accuser d'être Pelagien, puisque des cinq propositions qui composent *l'Arminianisme ou le Pelagianisme*, il n'en tiendroit que la moitié d'une qui est celle qui nie la grace immediate & efficace, car il nieroit bien la grace immediate, mais non la grace efficace. Il est vray qu'il affoibliroit aussi la doctrine du peché originel & de la corruption de l'homme, mais il ne la nieroit pas expressément. On peut conter cela comme s'il tenoit aussi la 9. NB.

moitié de la doctrine des Arminiens sur cet article. De sorte que tout bien conté son erreur ne seroit pas un Pelagianisme, ni même un Demi-Pelagianisme ; mais deux dixiémes parties du Pelagianisme. Si on a voulu dire cela, quand on a dit que j'avois soutenu à M. Jurieu que cette proposition n'étoit pas Pelagienne, on a eu raison, mais on devoit ajouter que je le luy prouvay invinciblement, & qu'il n'eut rien à me repliquer. Quand je luy aurois soûtenu
NB. que cette proposition *n'est pas heretique*, je ne m'en ferois pas un reproche. Nous ne damnons pas les Arminiens des cinq articles ; pourquoy damnerions-nous la cinquiéme partie d'un Arminien ? Cela n'empêche pas que cette erreur ne soit considerable, & qu'elle ne conduise insensiblement, quoy que non necessairement, au Pelagianisme. Ce pas est glissant, cependant tous ceux qui sont sur un pas glissant, ne tombent pas.

On dit que je me declaray sans détour pour l'opinion qui porte que le Ma-

Magiſtrat n'a aucun pouvoir de ſe mêler des affaires qui regardent la religion, ni d'abbattre l'idolatrie & l'hereſie par ſon authorité, & que ſi un Turc venoit établir une Moſquée à Amſterdam ou à Londres, le Souverain n'auroit aucun droit de l'empêcher par voye d'authorité & de contrainte. C'eſt une pure calomnie que je ne veux pas attribuer à l'Autheur de la lettre, qui peut avoir été mal informé. *Je ſerois prêt à ſigner de mon ſang la condamnation des neuf propoſitions comme elles ſont couchées.* Je crois que le Magiſtrat ſeroit un Athée, s'il n'employoit pas ſon authorité pour abbattre l'hereſie & l'idolatrie. Mais je crois auſſi que s'il ſe ſervoit de la maniere que M. Jurieu luy preſcriroit, il exerceroit une veritable tyrannie. Je ne puis pas, Monſieur, vous marquer icy preciſément les bornes & l'étenduë que je donne à l'exercice du glaive en cette occaſion, parce qu'il faudroit faire un traité complet. La matiere eſt extremement delicate, & je ne ſçay pas s'il y a deux Theologiens qui ſoyent 10. NB.

yent tout à fait du même ſentiment. Deux hommes également zelés, & également charitables peuvent être plus ou moins tolerans, pourvû qu'ils évitent certains excés de part & d'autre. Car il eſt moralement impoſſible de rencontrer le juſte milieu, & de ne pas s'approcher trop de l'une ou de l'autre des deux extremités. Il n'y a peut-êtrre pas un ſeul Theologien qui n'ait quelque erreur, ni de Magiſtrat qui ne faſſe quelque faute à cet égard. Mais ces erreurs & ces fautes ſont pardonnables, quand elles ne viennent ni d'un defaut de zéle pour la verité, ni d'un défaut de charité pour le prochain. Au reſte ni la pratique des Souverains, pour leſquels j'ay pourtant une profonde
11. NB. veneration, ni les *Canons du Synode de Leiden*, dont je reconnois d'ailleurs l'authorité, auſſi bien que le merite de ceux qui le compoſent, ne ſont pas la regle de ma Theologie. Les Souverains ont leur politi-
12. NB. que, *& pour les Synodes, Meſſieurs vos Theologiens vous diront quel jugement en faiſoit Gregoire de Naziance.*

J'a-

J'avoüe qu'il y a des raiſons particulieres d'abolir le Papiſme par les loix & par les armes, qui n'ont point de lieu à l'égard des autres Sectes. NB.

On m'accuſe d'avoir harangué pour flêtrir les ouvrages de M. Jurieu. On nomme les choſes comme on veut, & de cette maniere on peut noircir les intentions & les actions les plus pures. L'examen des livres de M. Jurieu ayant été mis ſur le tapis, je fûs de l'avis de ceux qui vouloyent qu'on obſervât les reglemens à ſon égard, comme à l'égard de tous les autres. Je dis là-deſſus ce que ma conſcience me ſuggeroit, toûjours avec douceur & avec reſpect pour M. Jurieu. Il ne me ſouvient pas même d'avoir dit poſitivement qu'il y avoit des erreurs dans ſes livres; mais quand je l'aurois dit, je ne m'en dedirois pas. Car je me fais fort de le luy ſoûtenir à luy-même, devant tous les tribunaux competens de l'univers; & je l'aurois fait à Naerden s'il n'avoit pas demandé *quartier* par avance. *C'eſt* 13. NB.

une injuſtice inſupportable de permettre

à M. Jurieu d'accuſer les gens des plus
NB. *infames hereſies devant toute la terre, dans des écrits imprimés, avant que de les avoir dénoncés à leurs juges naturels,* & de regarder comme un attentat un avis modeſte que l'on donne au Synode au ſujet des ouvrages de M. Jurieu. S'il y a effectivement des erreurs dans ſes ouvrages, pourquoy ne veut-on pas qu'on les luy repreſente ? Ne ſeroit-ce pas un crime contre la verité de les diſſimuler ? S'il n'y en a point, pourquoy ne veut-on pas en les examinant, ſe mettre en état de pouvoir édifier le public là-deſſus ? Quand je me tromperois dans le fait, on auroit tort d'attribuer ma conduite à un princi-
14. NB. pe de haine ; & il ſeroit de la charité & même de l'équité, de croire que mon zele m'a ſeduit comme celuy de M. Jurieu le ſeduit ſouvent. Ce qu'on ajoûte de mon chagrin eſt une choſe que l'on devine. *Il n'eſt pas vray non plus que j'aye dit que tous les vieux Paſteurs étoyent pour moy, je n'ay parlé que des anciens, par oppoſition non pas aux jeunes ſeulement,*

mais

mais aux nouveaux, qui sont la plus-part jeunes, mais entre lesquels il y en a de vieux, qui ne laisserent pas d'agir en jeunes gens dans ce Synode, comme je le feray voir, si l'on m'importune trop; de plus je ne parlay pas absolument ; & enfin il ne me souvient pas d'avoir dit que les uns fussent pour M. Jurieu & les autres pour moy. Je suis persuadé que c'est une invention. Car je n'étois point tenant contre M. Jurieu, ni chef de parti ; & je mettois M. Jurieu en opposition non pas avec moy, mais avec nos reglemens. Au reste je vous laisse à juger, Monsieur, si cette expression, *c'est un mensonge grossier*, dont vôtre Autheur se sert en parlant de moy, est Chrêtienne & honnête, & de quelle maniere on pourroit repousser cet outrage, si on étoit animé du même esprit que celuy qui a dicté cette lettre. On dit que j'ay nié à M. Jurieu sans détour l'union personnelle des deux natures en Jesus Christ. Je tombe des nuës, quand je lis de semblables choses. Il faudroit que j'eusse perdu

le ſens pour nier une verité dont je ſuis fortement perſuadé & pleinement convaincu. *J'ay eu la-deſſus une courte converſation avec M. Jurieu, qui roulout ſur les difficultés dont cette matiere eſt enveloppée, & ſur les divers biais que l'on prend pour expliquer le myſtere.* Mais il ne m'eſt jamais entré dans l'eſprit de le nier, ni expreſſément, ni par une explication qui le détruiroit, ſelon la methode des heretiques. Je vous avoüe, Monſieur, que j'ay beſoin de toute ma charité, pour croire que M. Jurieu n'a pas bien entendu; & d'ailleurs je ne veux pas me perſuader qu'il ait ſi peu de conſcience que de parler comme il parle, ou comme on le fait parler, s'il a bien compris ma penſée. *Dans l'aſſemblée de la Haye, je dis que Neſtorius étoit plus Orthodoxe que Cyrille, & je le dis encore.* Je n'aprouve pas ce qu'on appelle le Neſtorianiſme, mais je ſoutiens que Neſtorius n'a pas été ce qu'on appelle Neſtorien. C'eſt une queſtion de fait que M. Jurieu confond artificieuſement avec la queſtion de droit

15. NB.

NB.

dans

dans ſon apologie. Il eſt plus que vray ſemblable que Neſtorius étoit de nôtre ſentiment dans le fonds, & que Cyrille, ſuppoſé qu'il s'entendit luy-même, étoit *Eutychien & idolatre.* 16. NB.

Quand je diſputay ſur le ſalut des Payens par la ſeule connoiſſance d'un Dieu miſericordieux, ſans la connoiſſance diſtincte de Jeſus Chriſt, ou par la connoiſſance de Jeſus Chriſt communiquée autrement que par la predication de l'Evangile, ce ne fut que pour mettre les difficultés de la matiere dans tout leur jour. 17. NB. Et pour convier M. Jurieu & les autres membres de l'aſſemblée à les lever, ce que j'oſe dire qu'ils ne firent point du tout. Je voulois auſſi leur repreſenter qu'il NB. falloit avoir un peu d'indulgence pour une erreur qu'on avoit tant de peine à refuter, & qui d'ailleurs n'eſt pas à beaucoup prés de l'importance des autres dont Mr. Jaquelot étoit chargé. *Il me ſouvient que je* NB. *pouſſay Mr. Jurieu dans un détroit d'où il ne pût jamais ſe tirer.* Il ſoutenoit non ſeulement que nul ne peut être

sauvé sans Jesus Christ, ce que nul veritable Chrêtien ne peut nier, non seulement que nul ne peut être sauvé que par la connoissance distincte de Jesus Christ, ce que je croy aussi tres-veritable, quoy que l'erreur opposée ne me paroisse pas fondamentale, mais aussi que nul ne peut être sauvé *que par la voye ordinaire de la predication de l'Evangile.* Je luy fis voir 1. Qu'il prononçoit fort hardiment que Dieu avoit decreté de ne reveler jamais Jesus Christ à aucun Payen immediatement par son esprit, & par le Ministere d'un Ange. 2. Qu'il pourroit arriver selon cette hypothese qu'un homme seroit aussi convaincu de la reprobation & de la damnation d'un autre, que de sa propre élection & de son propre salut. Car il n'est pas impossible qu'on sçache qu'un homme qui vient de mourir n'a jamais ouï parler de Jesus Christ à d'autres hommes; & puis, qu'on suppose que Dieu ne luy en a pas non plus parlé par son esprit, ni par un Ange, ni durant le cours de sa vie, ni au moment de sa mort,

NB.

il

il s'enſuit que cet homme eſt mort reprouvé & damné, quand même il auroit fait profeſſion d'adorer un ſeul Dieu, & de deteſter l'idolatrie. Or c'eſt quelque choſe d'affreux d'oſer prononcer ſans une revelation expreſſe. *Je ſçay que cet homme eſt preſentement en enfer, & je ſuis aſſuré de ſa reprobation.* Tous ces Meſſieurs furent embarraſſés, & M. Jurieu plus qu'aucun autre. Cependant mon but n'étoit pas de rien determiner; mais ſeulement de faire comprendre à ces Meſſieurs qu'il faut avoir un peu de bonté pour ceux à qui ces difficultés font peur.

Au ſujet des pretendus efforts que je fis pour juſtifier Mr. *Jaquelot*, j'ai pour moi le témoignage de ma conſcience, & celui de la compagnie qui fut unanime avec moy, & dans les procedures & dans le jugement. M. Jurieu ſe plaint que j'ay prêté du ſecours à M. Jaquelot, pour le tirer de l'embarras où il s'étoit jetté; & M. Jaquelot ſe plaint que j'ay tourné mes interrogations d'une maniere à le faire tomber dans le piege. Ils ont autant

tant de raiſon l'un que l'autre. J'ay tourné mes diſcours, & dirigé toute ma conduite de la maniere que j'ay crû la plus propre pour découvrir la
18. NB. verité; & mon grand chagrin a eté de n'avoir pas eu aſſés de lumiere pour juſtifier pleinement, ou pour condamner abſolument le prevenu, ou pour pouvoir determiner preciſément & avec certitude en quoy il étoit coupable. Cependant je ne desavoüe pas que je n'aye été dans la diſpoſition où tout homme qui n'a pas dépoüillé l'humanité doit être, qui eſt de ſouhaiter qu'un prevenu ſoit innocent. Je ne m'étendray pas davantage ſur cet article, parce qu'il eſt d'une trop longue diſcuſſion. M. Jurieu a fait une faute inexcuſable, il a peché contre la juſtice, contre la charité, & contre nos reglemens, quand il a prevenu le public contre nôtre aſſemblée dans ſon apologie. *J'eſpere que je n'auray pas toûjours la bouche fermée, comme je l'eus à Naerden*, & tout le Synode avec moy, pour des conſiderations d'état, & que M. Jurieu ne parlera pas toûjours ſeul.

Je

Je devine assés qui est ce Pasteur qui a écrit en Allemagne à un Pasteur de ma connoissance, & je devine à peu prés qui est ce Pasteur de ma connoissance. J'admire le procedé de l'un & de l'autre. L'un fait des informations de la vie de ceux qu'il veut perdre & mendie par tout des memoires qui puissent servir à sa passion, il seroit fâché que les taches de la jeunesse, ou méme de l'enfance, s'il y en avoit, fussent effacées par plusieurs années d'une conduite irreprochable. L'autre favorise cette passion, apparemment pour faire sa cour; & dans le dessein d'aider à ruiner la reputation d'un vieux Pasteur, il déterre les soupçons que l'on a conçûs contre luy, quand il n'étoit par maniere de dire encore qu'un enfant. A ce defaut de charité il joint une relation fausse, & un raisonnement pitoyable. Je ne me suis jamais rendu suspect de Socinianisme par mes discours, si on m'a soupçonné, ça été sans fondement. C'est un scandale pris, & non pas un scandale donné. *Apparemment j'ay em-*

19. NB.

embarrassé quelquefois le personnage dans la dispute. Car je prendray la liberté de vous dire sans blesser l'humilité que c'étoit mon fort. Il n'en faut pas davantage pour chagriner un homme glorieux ; & vous savés dequoy un chagrin de cette nature est capable. J'ay
19. NB. *étudié à Die, à Nimes, & à Geneve, & j'ay remporté de tres avantageuses attestations de tous ces lieux-la. Mais quand j'aurois eu l'imprudence de me rendre suspect en pressant trop les objections des adversaires, ou en parlant d'eux trop favorablement, cela m'empêcheroit-il d'être un pilier d'orthodoxie trente-trois ans aprés ; & les disputes temeraires d'un proposant de dix-huit ans sont elles plus capables de ruiner l'orthodoxie que les predications d'un Pasteur qui a plus de trente ans de ministere ne sont capables de la conserver ?* Qu'on interroge les Eglises que j'ay eu l'honneur de servir depuis le commencement de mon Ministere jusqu'à present, & particulierement
20. NB. celle de Delft, où j'ay exercé mon Ministere six ans, & celle d'Utrecht, dont il y a plus de vingt ans que je

suis

suis Pasteur; & si elles ne disent pas que j'ay defendu tres-souvent toutes les verités Anti-Sociniennes avec la derniere force, & d'une maniere à faire voir que c'étoit tout de bon, & que je n'étois pas d'intelligence avec l'ennemi, je veux bien passer condamnation. Je prendrai la liberté, Monsieur, de vous donner icy un petit avis; *c'est qu'il faut être extremement reservé à condamner ceux qui* 21. NB. *sont soupçonnez de Socinianisme;* non seulement parce qu'en general les soupçons peuvent étre mal fondés (vous savés cela pour le moins aussi bien que moi) mais par deux raisons particulieres, la premiere est que le zele contre le Socinianisme est aujourd'huy à la mode, & qu'un hom- 21. NB. me qui déterre un Socinien croit avoir rendu un aussi grand service à la Religion que s'il avoit exterminé l'heresie. Je ne doute pas que Mr. Jurieu ne se regarde comme un autre Hercule qui va à la chasse des monstres & des bêtes feroces, & les relance jusques dans leurs cavernes pour en défaire le monde. *La seconde*

conde raiſon eſt que la droite raiſon eſt aujourd'huy fort décriée parmi le peuple & parmi quelques Theologiens qui ont l'oreille du peuple, parce que les heretiques pretendent en faire leur bouclier, quoy qu'il n'y ait rien de moins droit que leur raiſon, & parce auſſi qu'il y a bien des Orthodoxes qui n'en ſont pas richement pourvûs. C'eſt pourquoy ils s'accommodent fort d'une foy ſoûmiſe & aveugle. Cela fait que dés qu'un homme veut faire un peu plus d'uſage de la raiſon que les Theologiens de cette eſpece, & ſe convaincre des verités avant que de les croire, on ne manque pas de l'enroller avec les heretiques. Il y a mille exemples de cela en ce païs. Il faut donc ſe tenir ſur ſes gardes, & ne donner que tres peu de creance aux ſimples ſoupçons, ni méme au bruit commun, qui n'a bien ſouvent point d'autre fondement que de ſimples ſoupçons, ou la malice ſecrete d'un ennemi.

Je viens au Synode de Naerden, je ne ſçai comment on oſe dire que je me declarai fortement contre l'article des neuf propoſitions condamnées;

nées ; puiſque l'affaire ne fut pas miſe ſur le tapis. Il ne me ſouvient pas s'il en fut dit un ſeul mot, même dans la converſation. Ce qu'on ajoûte de mes démarches contre M. Jurieu eſt encore la vieille chanſon que j'ay ſi ſouvent refutée. Je ne ſortis point des bornes de la charité ni de la moderation. Je ne demanday pas la cenſure des livres de M. Jurieu, mais ſeulement l'examen. Meſſieurs mes Collegues ne s'étoyent point oppoſés à la reſolution du Conſiſtoire ; mais ils avoyent été d'un autre ſentiment que tout le reſte de la compagnie ; avoüans neantmoins que les livres de M. Jurieu contenoyent bien des choſes qui étoyent à reprendre. Ils ſignerent l'inſtruction, & l'un d'eux l'avoit dreſſée avec moy. Mais quand ils ſe ſeroyent oppoſés formellement, cela ne me feroit pas peur, & ne leur feroit pas honneur. Au reſte ils ſont mes Collegues, & je ſuis bien aiſe qu'on me permette de me taire ſur nôtre conduite reciproque. 22. NB.

On avance ſans preuve & contre la

verité, que j'avois concerté mon dessein avec Mr. de Flottemanville. Mais quand j'aurois plus de liaison avec luy & avec Messieurs d'Amsterdam que je n'en ay, on ne devroit pas m'en faire un crime. Ils sont gens de bien & d'honneur, ils ont de la pieté & du zele, & il n'a jamais été defendu aux gens de ce caractere de se joindre pour l'execution d'un dessein, qui ne va qu'à la conservation de la verité & de l'orthodoxie au milieu de nous. M. Jurieu tâche de liguer les quatre parties du monde contre ceux qui ont le malheur de luy déplaire. Et il traite de conjurateurs,
23. NB. de *conspirateurs* & de *persecuteurs* ceux qui se communiquent leurs lumieres pour travailler plus utilement à la gloire de Dieu & à l'édification de l'Eglise!

Remarqués au reste s'il vous plaît, Monsieur, qu'on reproche à Mr. de Flottemanville, qu'il est ami de Mr. Baile, pour le rendre odieux, & pour rendre odieux ses amis avec luy. Je ne sçay pas en quels termes en est Mr. de Flottemanville avec M. Baile,

le, mais je suis persuadé qu'il n'y a pas de liaison entr'eux qui puisse faire tort à la reputation du premier. J'ay appris de ceux qui le connoissent à fonds qu'il est Orthodoxissime. S'il avoit la même idée de M. Baile que M. Jurieu en avoit il y a huit ans, je crois qu'il n'attendroit pas un pareil nombre d'années, ni que M. Baile l'eût offensé pour rompre avec luy.

On m'accuse de n'avoir point de tendresse de conscience. Dieu pardonne cette injure atroce à son Autheur! Je puis bien appeller ainsi un jugement aussi desavantageux qu'est celuy-là à l'honneur du prochain, quand il n'a point d'autre fondement qu'une chimere que le moindre rayon de charité, ou seulement de bon sens est capable de dissiper; Il est fondé sur ce que je protestay en pleine assemblée, que je n'entreprenois *cette affaire que par amour pour la verité de la religion Chrêtienne*: Comme si M. Jurieu en étoit l'ennemy, luy qui a tant écrit pour la defendre contre les Papistes &c. sans m'avoir ja- 24. NB.

mais attaqué en particulier ! De bonne foy depuis que l'on ſe mêle de raiſonner s'en eſt on jamais plus mal acquitté ? Eſt-ce que les livres de controverſe que M. Jurieu a fait, luy procurent le don de l'infaillibilité, & qu'en combattant une erreur, il ne pourroit pas tomber dans une autre ? Combien y a-t'-il d'heretiques qui refutent ſolidement toutes les hereſies à la reſerve de la leur ? Et ne doît-on aimer que les verités que M. Jurieu defend, & ne regarder qu'avec indifference celles qu'il combat ? M. Jurieu eſt donc le centre de la verité ! & on n'aime pas M. Jurieu parce qu'il defend la verité, mais on aime la verité parce qu'elle a l'honneur d'être defendue par M. Jurieu ! C'eſt pourquoy on adopte auſſi ſes erreurs & ſes viſions. Autre plaiſant raiſonnement ! Je n'ay point de tendreſſe de conſcience, parce que je me vante de n'agir que pour la verité, *quoy que M. Jurieu ne m'ait jamais attaqué.* NB. Cela même fait une forte preſomption que j'ay parlé ſincerement ; & on auroit plus de ſujet d'en douter,

ſi

ſi M. Jurieu s'en étoit pris à moy. C'eſt ainſi que M. Jurieu luy-même raiſonne. Il ſoutient que c'eſt le zele de Dieu qui le brule, & non le deſir de vengeance, parce que ceux qu'il a attaqués étoyent ſes amis.

Ce qui eſt ajoûté de la pretenduë mortification que j'ay receüe *à Naerden, par le mauvais ſuccés de mon entrepriſe, eſt une fanfaronade de M. Jurieu, qui fut obligé de reculer devant tous ceux à qui il eut affaire, & qui fit paroître par tous les ſoins qu'il prit pour ſouſtraire ſes livres à l'examen, qu'il craignoit la touche.* Ce n'eſt pas trionfer que d'être diſpenſé de combattre. Pour moy je connoiſſois aſſés l'air du bureau, pour prevoir ce qui eſt arrivé; mais j'ay eu la ſatisfaction d'avoir fait mon devoir, & même d'avoir mis les choſes en bon train. Car dans l'article que les amis de M. Jurieu ont fagotté, & dans lequel il y a deux infractions notables à nos reglemens, pour deux examinateurs, on luy en donne tout autant qu'il y a de Paſteurs dans le Synode. 25. NB.

Voilà ce que j'avois a dire sur mon Roman qu'on appelle mon histoire. Venons au reste de vôtre lettre. Avés vous pû vous empécher de rire, Monsieur, quand on vous a voulu prouver que j'étois un Heretique & un Novateur, parce que je n'ay pas écrit contre ces gens-là ? Par cette raison je serois un Diable, parce que je n'ay point encore fait de livre contre le Diable. C'est encore une vetille & une niaiserie, & en méme temps une bonne fausseté, que je ne mets sur le conte que de ceux qui l'ont inventée ; de dire que je ne prêche gueres contre les heretiques, & que je ne leur donne pas ce nom-
26. NB. là. Je ne traite *pas d'heretiques* tous ceux qu'il plaît à Mr. Jurieu de mettre dans *ce rang*. Dieu me garde d'un zele si contraire à la prudence & à la charité ! je ne laisse pourtant pas de refuter vigoureusement leurs erreurs. Pour ce qui regarde les veritables heretiques, tels que sont les Sociniens, je les nomme par leur nom quand l'occasion s'en presente, & je fais un portrait de leurs impietés

& de leurs hereſies à mes auditeurs capable de les leur faire déteſter. Mais j'avoüe que je m'en prens plus aux erreurs qu'aux perſonnes, & que je crois les raiſons plus propres pour abbatre l'hereſie, que l'emportement & les injures. 27. NB.

On vous a mal informé Mr. quand on vous a dit que j'ay agi de concert avec Mr. Iſarn depuis un an. Ce n'eſt que depuis le Synode de Leiden; & ce furent les irregularités que l'eſprit de faction fit faire aux partiſans de Mr. Jurieu, qui nous obligerent à penſer aux moyens de prevenir les nouveautés que l'on alloit introduire dans nos Synodes. Cette liaiſon ne m'empêchera jamais d'aimer Mr. Jurieu, bien qu'il ſe rende tous les jours moins aimable, ni de reſiſter en face à Mr. Iſarn, ſi beſoin étoit. Nous n'avons pas toujours été d'un même ſentiment, & ſur l'affaire des deputés de Londres nous avons été directement oppoſés. *Mais je vous aſſurerai ſans faire le fanfaron que quand non ſeulement Mr. Iſarn, mais tous les Theologiens, tous les Tribunaux Ecclé-* 28. NB.

cleſiaſtiques & politiques, & en un mot toute la terre ſe ligueroit pour approuver les erreurs de Mr. Jurieu, je tiendrois moi ſeul contre Monſieur Iſarn, contre tous les Theologiens, & contre tous les Tribunaux Eccleſiaſtiques & Politiques, & contre toute la terre.

Je paſſe à vôtre ſeconde lettre. Je ſuis bien obligé, Monſieur, à ces perſonnes diſtinguées qui ne ſavent plus de quel coté eſt le tort, depuis qu'ils ont lû ma réponſe. Cela veut dire qu'avant cela ils ſavoient que tout le tort étoit de mon côté, & qu'heureuſement pour moi, ma réponſe leur a fait perdre une partie de leur ſcience. Pour parler ſerieuſement, je vous conjure, Monſieur, de prier vos amis de ne ſe laiſſer pas préoccuper par des apparences, ou par la trop grande creance qu'ils donnent à un homme, contre des perſonnes qu'ils ne connoiſſent pas. Outre que c'eſt un tres grand peché de condamner un innocent, c'eſt qu'aprés l'avoir condamné, on le fait condamner aux autres, & qu'en croiant faire un ſacrifice à Dieu on

perd

perd de reputation un homme de bien, on rend non seulement infructueux, mais pernicieux le Ministere d'un serviteur de Jesus Christ, & on fait mourir une infinité d'ames, que Jesus Christ a rachetées par son sang.

Je trouve bien spirituelle, Monsieur, quoy qu'un peu libre, l'application que vous faites d'un passage de l'Ecriture, à la conduite & au sort de ceux qui n'ont pas la demangeaison d'écrire, *l'homme spirituel discerne toutes choses & il n'est jugé de personne.* Il ne se peut rien de plus vray, ni de mieux pensé. C'est avoir de l'esprit & du jugement de se tenir clos & couvert, en état de juger des coups & de censurer sans être censuré. Les lecteurs sont sur le Tribunal, & les Autheurs sont sur la sellete, ou prosternés aux piés de leurs inexorables juges.

Un Autheur à genoux dans une humble preface,
Au lecteur qu'il ennuye a beau demander grace,
Il ne pardonne rien &c.

Un Autheur seroit encore heureux, je dis un bon Autheur, si on se contentoit de ne lui point faire de grace. Au reste, Monsieur, cette moralité n'est pas necessaire pour me faire continuer à être sage. Je n'ai pas le tems, Monsieur, de vous envoyer la liste des erreurs de Monsieur Jurieu, & mes reflexions sur ce que vous m'écrivés au sujet de ses Prophetes & de ses propheties. Je suis occupé à la lecture & à l'examen de ses ouvrages. Quand cela sera fait, je vous le communiquerai, afin que vous ayés une idée complete de toute la matiere, & pour n'en pas faire à deux fois. Je crois avec vous, Monsieur, que la revolution d'Angleterre est un grand miracle, l'Expedition des Vaudois avec ses suites est une continuation de miracles. Cela me fait esperer que Dieu sera son œuvre, si nous ne lui lions pas les mains par nôtre impenitence; & même qu'il fera le grand ouvrage de nôtre conversion, afin que rien ne l'empêche d'achever celui de nôtre delivrance. Je suis tout à vous, toute la famille

vous

vous salue tres humblement & Mademoiselle vôtre chere fille aussi.

Le 14 *Oct.* 91.

E. S.

Observations sur la Lettre precedente.

M. Saurin ne doit pas être fâché que cette lettre soit rendue publique. Car c'est son apologie. Mais s'il en a du chagrin, il ne s'en prendra pas, s'il luy plaît, à l'Amy auquel elle a été écrite. Il n'a aucune part ni directe, ni indirecte à la communication qui en a été faite à M. Jurieu, encore moins à la publication. L'amy de M. Saurin donna la lettre à examiner à un honnête homme, qu'il croyoit plus habile que luy dans les matieres de Theologie. Cet honnête homme l'a trouva si singuliere, qu'il en prit copie. Il l'a gardée dans son cabinet tres exactement durant plusieurs années, & n'en voulut pas même donner communication à M. Jurieu. Mais aprés la publication du dernier

livre

livre de M. Saurin, cet honnête homme conçût tant d'horreur de ſa conduite, qu'il ne jugea pas être obligé de garder aucune meſure à l'égard d'un tel homme. Sur tout parce qu'il ne s'étoit engagé à rien, quand on luy prêta l'original.

La pluſpart des obſervations qu'on veut faire ſur cette lettre entreront dans l'hiſtoire de la conduite de M. Saurin, qu'on trouvera & qui ſuivra ces obſervations : on les a marquées par des *Nota Benè* diſtingués par differents numeros. Mais parce qu'on ne peut pas faire entrer dans cette hiſtoire de la conduite de M. Saurin tout ce qui ſe doit remarquer, on fera quelques reflexions courtes ſur les principaux paſſages de cette lettre.

Sur le premier NB qui eſt ce qui pourroit garder ſon ſerieux ſur la plainte de M. Saurin, *pour les perſecutions qu'on luy fait en ſon particulier*? Cela s'écrivoit *le* 14 *d'Octobre* 1691. Il ne feroit pas mal de marquer diſtinctement en quoy conſiſtoit la perſecution qu'il ſouffroit alors. Mais il eſt plus important de remarquer la mau-

Page 36 & 37, il vient d'auoüer que M. Jurieu ne l'avoit pas attaqué.

mauvaiſe foy du perſonnage, dont il eſt tres important que le public ſoit bien averti. Il n'a point de pudeur, quand il s'agit d'avancer des choſes notoirement fauſſes, & de ſe convaincre luy-même de faux.

Dans le ſecond NB; il avoüe que M. Jurieu étoit ſon amy, & le fut juſqu'au Synode de Leyden : dans lequel M. Saurin fit éclater pour la premiere fois la conjuration de ſes conſorts, & de luy, pour flêtrir M. Jurieu, on ne l'avoit donc pas encore perſecuté.

Dans le troiſiéme NB. il ne ſe reproche qu'une *complaiſance & une molleſſe pour M. Jurieu qui luy a attiré bien des chagrins & des mortifications.* Il eſt donc prevaricateur contre la verité. Et de quel droit oſe-t'il donc reprocher aux Synodes de Breda & de Tergaud d'avoir prevariqué contre la verité par complaiſance & par des égards humains pour M. Jurieu, puiſque luy même a fait la même choſe?

Dans le quatriéme NB. il debite une Theologie qui ſent le fanatiſme & le myſtique. *Sa maxime eſt que Jeſus*

sus Christ n'est pas seulement le principe, mais aussi le sujet de ses dons, que non seulement il les communique à ses membres, mais aussi que c'est luy qui les possede en ses membres. Et par consequent Jesus Christ possedera aussi toutes les mauvaises qualités de ses membres. Cela tend à donner de luy une idée de grande devotion, & d'une union mystique avec Jesus Christ, duquel il pretend avoir reçû tant de dons. Que d'actes d'hypocrisie là-dedans! Nous avons vû & nous verrons encore plus clairement, qu'il ne croit ni grace, ni dons de Jesus Christ.

Dans le cinquiéme NB. il dit que M. Jurieu luy écrivit *que son frere de Hambourg passoit pour Socinien.* Cet homme ne fait aucune conscience de mentir. N'est-ce pas un fort beau compliment à faire à un homme que de luy écrire froidement que son Frere passe pour Socinien? Il ne fera pas mal de produire la lettre en original.

Dans le huitiéme NB. il se plaint qu'on l'a accusé d'avoir soûtenu que

la

la neuviéme propoſition *condamnée au Synode d'Amſterdam, n'eſt ni heretique ni Pelagienne. Il ne me ſouvient pas du titre d'heretique*, dit-il, *pour le titre de Pelagienne il me ſouvient bien, que je repreſentay qu'il ne convenoit pas à cette propoſition.* M. Saurin n'a nullement beſoin de ſe ſouvenir des choſes pour les nier, & pour les affirmer, quand il y va de ſon interêt. Cette molle negation, *il ne m'en ſouvient pas*, eſt une conceſſion aſſés expreſſe. Il n'y avoit qu'un mois que la choſe étoit paſſée ; M. Saurin l'avoit dêja oubliée ! Il a une memoire heureuſe & commode pour oublier tout ce qui le pourroit incommoder.

Cette neuviéme propoſition eſt *que la grace conſiſte uniquement dans la propoſition de la parole, & qu'il n'y a point d'operation interne du St. Eſprit.* Il n'y eut jamais de propoſition Pelagienne ſi celle-là ne l'eſt. Eſt-il parlé là-dedans de ces certaines circonſtances, auſquelles avoit recours Mr. Pajon, & par leſquelles M. Saurin le defend de Pelagianiſme ? Elle nie net-

nettement l'operation du St. Eſprit, & fait conſiſter toute la grace dans la preſentation de l'objet. C'eſt cette doctrine que M. Saurin defendit comme Orthodoxe, & comme n'étant ni Heretique ni Pelagienne.

Dans le douziéme NB. il dit, *les ſouverains ont leur politique, & pour les Synodes, Meſſieurs vos Theologiens vous diront quel jugement en faiſoit Gregoire de Naziance.* Si on n'avoit pas plus de reſpect que luy pour les Souverains, on pourroit produire des preuves qu'il eſt dans une parfaite oppoſition avec M. Jurieu ſur le pouvoir des Magiſtrats dans les affaires de la religion. Il ne veut pas que les Magiſtrats ayent aucun pouvoir dans les affaires Eccleſiaſtiques; on en a les preuves en main. Mais on ſçait que les Souverains n'aiment pas qu'on mêle leur nom dans les querelles des Theologiens. M. Saurin dira tout ce qu'il luy plaira, mais il eſt vray qu'il ne pretend pas que les Politiques ayent aucun droit de ſe mêler des affaires Eccleſiaſtiques. Je ne luy en fais pas une hereſie, de

plus

plus honnêtes gens que luy ont defendu cette these. Cependant je la croy tres dangereuse dans la pratique. Et c'est principalement là-dessus qu'il établit la licence à tous les heretiques & Idolatres de faire tout ce qui leur plaît sans craindre le bras seculier. L'histoire des Presbyteriens d'Ecosse est une preuve combien cette Theologie est pernicieuse. Quand le Souverain avoit fait une ordonnance qui chagrinoit le Presbytere ; les Consistoires & les Synodes faisoyent des ordonnances tout opposées, & qui empêchoyent l'execution des ordres du Souverain. Où peut aller cela ? Il est bien certain que sa Theologie est tres ennemie des Magistrats, nous en verrons des preuves dans la suite.

Ses maximes ne sont pas moins ennemies des Synodes. Il abuse icy d'un quart d'heure de mauvaise humeur de Gregoire de Nazïance irrité par cette multitude de Conciliabules Arriens, qui de son temps ruinoient la foy de l'Église & persecutoyent les Orthodoxes, c'est par rapport à eux

qu'il a dit que les Synodes au lieu de remedier aux maux de la diviſion les augmentoyent. Quand les Orthodoxes eurent repris le deſſus, il aſſiſta au Concile de Conſtantinople qui eſt le ſecond univerſel, & n'y parla pas des Conciles comme il en avoit parlé dans les moments de ſa colere. Mais pour M. Saurin il mêdit outrageuſement & inſolemment des Synodes de ſang froid; Quand il écrivoit cette Lettre, le Synode de Breda & de Tergaud n'avoyent pas encore juſtifié M. Jurieu contre ſes accuſations, il ne devoit donc pas être en colere.

Dans tout ſon ouvrage on y remarque l'eſprit de nos Sectaires & de l'Anabaptiſme; mepris pour le Magiſtrat; mepris pour la diſcipline. Car on ſçait que nos Sectaires n'ont ni Synodes ni diſcipline. Mepris pour toute ſorte d'authorité quelle qu'elle ſoit: eſprit de fanatiſme & d'independance; mepris pour les myſteres, & de l'eſtime uniquement pour luy-même. Ces deux derniers caracteres ſont inſeparables

de

de tous les heretiques.

Dans le treiziéme NB. il ſe plaint comme d'une *injuſtice inſupportable qu'on permette à M. Jurieu d'accuſer les gens des plus infames hereſies devant toute la terre dans des écrits imprimés, avant que de les avoir denoncés à leurs Juges naturels.* Et M. Jurieu ſoutient, que c'eſt une plainte injuſte & ridicule, de trouver mauvais qu'il accuſe d'hereſie ceux qui ont imprimé des hereſies; ou des gens qui étant hors de ſa ſphere & n'ayant point de Juges ſe découvrent pourtant par des écrits particuliers. Cette plainte porte un caractere de faveur pour l'hereſie. C'eſt ce qui l'a mis en colere, qu'on ait flêtri & fait flêtrir ſes bons amis. S'il y a de la juſtice au monde, il pourra ſe plaindre de ſes propres flêtriſſures, qui luy feront oublier celles de ſes conſorts.

Sous le 21 NB. on trouve ce paſſage que nous avons déja cité dans la premiere reponſe au livre de M. Saurin. Il porte un caractere d'eſprit heretique & de faveur pour le Socinianiſme qui ſaute aux yeux. *Il faut être* P. 18.

extremement reservé à condamner ceux qui sont soupçonnés de Socinianisme. C'est qu'il est interessé dans ces soupçons luy-même, & c'est pourquoy il ne veut pas qu'on y donne, & decrie ceux qui se mettent en queste pour repurger l'Eglise de Sociniens. *Le zele contre le Socinianisme est aujourd'huy à la mode.* Pas extremement: car jamais les Sociniens n'ont été si communs & si peu recherchés. Mais pour peu qu'on les cherche, cela desole M. Saurin: son cœur sçait bien pourquoy. *Un homme*, dit-il, *qui deterre un Socinien croit avoir rendu un aussi grand service à la republique que s'il avoit exterminé l'heresie. Je ne doute pas que M. Jurieu ne se regarde comme un autre Hercule, qui va à la chasse des monstres & des bêtes feroces, & les relance jusque dans leurs cavernes pour en defaire le monde.* Je pose en fait que jamais un homme Orthodoxe ne peut être capable de tenir un tel discours. Il paroît là-dedans un chagrin mortel contre les ennemis du Socinianisme. Son chagrin le porte à poser un fait tres faux, c'est que le

zele

zele contre le Socinianiſme eſt grand & commun, & que chacun ſe met en devoir de deterrer les Sociniens. Ces monſtres ſont aujourd'huy ſi communs qu'on n'auroit pas de peine à les deterrer ſi on vouloit. Toutes les communions de nos Sectaires ſont pleines de ces bêtes farouches ; & leur voiſinage ne nous infecte que trop. Bien loin qu'on ſoit fort échauffé à cette chaſſe, on paſſe auprés ſans les regarder. Ils ſont devenus ſi hardis qu'on n'oſe plus les toucher. M. Jurieu ne demande pour grace à Dieu, que ſon ſecours pour pouvoir avant ſa mort tirer de ſa ſombre & profonde caverne une *de ces bêtes feroces* pour en defaire l'Egliſe. Quand M. Jurieu n'écrivoit que contre les Papiſtes ; il avoit pour approbateurs tous nos Latitudinaires qui prêchoyent ſes loüanges. Car ils ſont grands ennemis du Papiſme ; non à cauſe de ſes erreurs & de ſon idolatrie, mais à cauſe de ſon intolerance pour les heretiques. Mais quand il tourna tête contre le Socinianiſme, il vit ſortir de tous côtés

une foule d'ennemis contre luy. On employa tous les moyens imaginables pour l'empêcher d'attaquer le Miniſtre de Hambourg. On remüa ciel & terre pour tirer celuy-cy d'affaire, & on y fit ſervir des gens qui pouvoyent avoir bonne intention. Quand M. Jurieu publia la premiere lettre du tableau du Socinianiſme, il n'y a point de machines qu'on ne fit joüer pour luy arracher la plume des mains. Tous les amis communs y furent employés, on excita une eſpece de ſedition contre luy. On cita les Synodes & la diſcipline qui defendoyent, diſoit-on, d'écrire contre ces heretiques: on objecta le grand peril qu'il y avoit dans cette entrepriſe. On exaggera la force des objections des Sociniens; on pria, on exhorta, on menaça, & rien n'ayant reüſſi le parti Latitudinaire, pouſſa en avant l'un de ſes écrivains qui mit au jour le *premier traité de l'avis ſur le tableau du Socinianiſme*; & en même temps on écrivit de la Haye une lettre ſans ſein à M. Jurieu, par laquelle on le conjuroit d'abandonner

le

le dessein d'écrire contre les Sociniens. On luy representoit entr'autres desagréements, celuy de voir toûjours ce nouvel autheur à sa suite comme son ombre. En effect il a suivi quelque temps. Mais quand il se vit decouvert & soupçonné, il fut averti par ses bons amis de ne pousser pas plus avant. Dans le cours des années qui se sont passées, M. Jurieu ne s'est point apperçû *que le zele contre les Sociniens fût à la mode*, car ce zele luy a causé mille traverses. Et pour le present il est bien assuré que ce dernier ouvrage va soulever contre luy toute la nation des Latitudinaires & Sociniens. Mais il ne luy importe. Il est sur le bord de sa fosse, prêt à mourir il rend ses derniers devoirs à la verité, & veut finir en conservant son integrité, & la haine qu'il a toûjours eüe pour l'heresie, & particulierement pour celle des Latitudinaires. Il y a quelque chose de singulier que le premier & le dernier de ses ouvrages soyent contr'eux. Il y a vingt cinq ans qu'il écrivit son premier livre contre *le reün-*

nion du Christianisme, écrite par le chef de nos Latitudinaires de France. Et aujourd'huy il écrit contre la religion du plus grand Latitudinaire qui soit dans les Eglises Reformées des Pais-Bas.

On peut voir dans le 22 NB. son esprit à l'égard de ses Collegues, tout y est, & la fausseté, & le mepris. *Leur opposition ne luy auroit pas fait peur*, car il ne redoute rien. *Et ne leur feroit pas honneur*, car on se couvre toûjours de honte, quand on ne suit pas ses sentiments.

Le 24 NB. apprend au public le faux serment qu'il fit à Naerden. *Il est vray*, dit-il, *que je protestay en pleine assemblée que je n'entreprenois cette affaire que par amour pour la verité de la Religion Chrêtienne.* La fausseté de ce serment est si sensible que personne n'en peut douter: on en a déja apporté des preuves dans la preface de la premiere reponse; on en verra par tout dans cette seconde reponse. Cette Theologie qu'il dit être le fondement de la Religion Chrétienne, est le fondement du So-

Socinianisme, & il l'a avancée pour l'amour de la verité; c'est à dire de la verité Anti-Socinienne que nous defendons. Ce faux serment nous doit apprendre quelle foy nous devons avoir pour ses declarations orthodoxes.

Le 28 *Nota Benè* contient ces paroles fanfaronnes, qu'on a rapportées dans la page 19 de nôtre premiere reponse. Il éleve son jugement au-dessus de celuy de tous les hommes en gros & en detail, separement & assemblés; & cela compose, ou acheve le caractere du plus parfait heresiarque qui soit au monde. Car c'est là le veritable esprit de Socin, & de tous les fondateurs des Sectes heretiques. Ils trouvent l'Eglise en possession de certaines verités appuyées du consentement de tous les Chrêtiens depuis Jesus Christ. Mais cela ne les arreste pas un moment. Ils foulent aux pieds toute sorte d'authorité & la soumettent à leur fausse raison, & à l'orgueil qui les domine. C'est là l'esprit de M. Saurin. Nous verrons comme il s'est mis en posses- P. 19

ſion de ce droit des hereſiarques, & qu'il a renfermé dans la claſſe des heretiques tous les Peres des trois premiers ſiecles, qu'il a faits *Arriens* & *Sabelliens*, & tous ceux des ſuivants qu'il appelle *Tritheïtes*, parce qu'ils ſont Trinitaires. Le reſte des obſervations ſur cette curieuſe Lettre ſe verra dans la ſuite de l'Hiſtoire de la conduite de M. Saurin que nous allons donner.

Suite de l'Hiſtoire de la conduite de Mr. Saurin.

Dans le premier NB.

LA lettre de M. Saurin qu'on vient de voir commence par une plainte *des perſecutions qu'on luy fait en particulier*. Et cela dés le mois d'Octobre 1691. Il faut avoir un front incapable de pudeur pour avancer une telle fauſſeté. Voicy la preuve de cette accuſation: on la trouvera dans la confeſſion de l'autheur. *J'ay toûjours fait*, dit-il, *des avances réelles & ſolides vers M. Jurieu.* Dans le ſecond NB. *M. Jurieu de ſon coté m'a paru repondre ſincerement à mes avances, je l'ay regardé com-*

comme mon amy, & j'ay crû qu'il me conſideroit en la même qualité. M. Jurieu n'avoit donc pas encore alors perſecuté M. Saurin. *Il ne m'a jamais attaqué*, dit-il, dans un autre endroit. Voilà preciſement l'état où nous étions avant le Concile d'Amſterdam qui ſe tint au mois de Septembre 1690. M. Saurin avoit toûjours gardé avec moy de grandes meſures dans nos converſations. Il ſçavoit que je n'aimois ni les heretiques, ni les hereſies. Son Carteſianiſme outré dont il ne m'avoit pas fait de myſtere ne me plaiſoit gueres; Mais je le ſupportois pourtant, parce que moy-même étois un peu amoureux de cette philoſophie; au moins autant que la foy me le permettoit. Car il y a dans cette philoſophie certains principes que je n'ay jamais pû accorder avec ma raiſon, & avec ma religion, comme l'identité du corps & de l'eſpace, le monde infini ou indefini, les eſprits qui n'ont point *d'ubi*, & qui ne ſont preſents dans les lieux que par leurs operations, & non par leur ſubſtance, les eſprits dont

dont l'essence est uniquement dans la pensée, sans leur attribuer une substance qui soit distincte de la pensée. Les idées distinctes & les perceptions claires des Cartesiens ne me revenoyent pas trop. Mais comme je croyois de bonne foy que les vrays disciples de Descartes n'étendoyent cela qu'aux verités naturelles, & nullement aux verités de foy; je ne m'en allarmois pas beaucoup. Et M. Saurin ne m'ayant pas encore signifié comme il a fait du depuis qu'il pretendoit soumettre la foy aux notions communes, à la raison, & aux perceptions claires, son Carteſianisme ne m'avoit fait entrer en aucun soupçon d'éterodoxie contre luy. Je le croyois donc parfaitement Orthodoxe, & sur ce pied jusqu'au Synode Wallon d'Amsterdam nous fûmes tres bons amis. Il l'avoüe, la rupture n'est donc pas venuë de moy.

Synode d'Amsterdam tenu en Septembre 1690.

Mais ce qui se fit dans ce Synode bouleversa de telle maniere les dispositions de son cœur que je ne le reconnus plus. Il fut outré de ce que dans les neuf propositions qui furent

rent condamnées on avoit fait entrer la condamnation de sa chere religion Latitudinaire. Il nous dit dans la lettre qu'on vient de voir, qu'il est tout prêt de signer la condamnation de ces propositions ainsi qu'elles sont couchées. Il faut prendre cela sur le pied de sa sincerité ordinaire : car ces propositions contiennent exactement sa religion, comme si on les avoit extraites de son cœur, excepté que celles de son cœur sont encore plus corrompuës que celles qui sont là condamnées, puis qu'il est formellement ennemi de la Trinité, & des mysteres du Christianisme. Et le *Latitudinarisme* condamné dans le Synode d'Amsterdam, met seulement nos mysteres entre les verités indifferentes, & non entre les erreurs. Le Latitudinaire qu'on avoit alors en veüe n'appelle pas la Trinité, *l'heresie des Tritheïtes*.

M. Saurin trouva un second sujet de chagrin dans ce Synode d'Amsterdam, on y flêtrit comme suspect de Socinianisme un ami, dans les interêts duquel il étoit fort avant. Car

ces

ces Meſſieurs les Latitudinaires ſe connoiſſent d'un Royaume & d'une Province à l'autre, & ſans former de ſocieté connuë, ils ont pourtant entr'eux des liaiſons fort étroites.

Mr. Saurin eut un troiſiême ſujet de chagrin dans le Synode d'Amſterdam. C'eſt que ſon Frere ſon éleve, nourri dans ſes principes fut mêlé dans l'affaire du Miniſtre de Hambourg. Il luy étoit échapé des confeſſions ſinceres ſur les ſentimens & ſur la Theologie de ſon ami, il n'y perſevera pas : au contraire il dementit là deſſus un homme d'honneur & tres-notable. Mr. Saurin fait l'hiſtoire de ce demêlé & l'a tournè à l'avantage de ſon frere. Il y auroit aſſurement lieu à rectifier cette hiſtoire, de maniere qu'elle ne feroit pas beaucoup d'honneur à celuy dont il fait l'Apologie. Mais c'eſt un incident ſur lequel on ne veut pas s'arrêter.

Voilà les trois ſources du chagrin de M. Saurin contre M. Jurieu, & comme il eſt de l'aveu de tous ceux qui le connoiſſent, le plus vindicatifs

de

de tous les hommes, son cœur s'embrasa, & dans son feu il conceut le dessein de se venger à quelque prix que ce fût, & de flêtrir M. Jurieu. Ce qui avoit été fait au Synode d'Amsterdam contre les Latitudinaires, & contre le Ministre de Hambourg étoit imputé tout entier à M. Jurieu. Cependant il est certain qu'il n'y contribua que par la plainte generale qu'il fit contre tant de mauvais livres François qui se repandoient dans le public depuis quelques années. Il ne s'étoit muni d'aucune instruction de son Eglise. Mais parce que l'Eglise de la Haye avoit chargé ses deputés d'une instruction forte là-dessus on y eut égard, & d'un commun accord, par unanimité de voix, sans exception d'une seule, l'article fut conçû tel qu'il est. Ce fut feu M. Volzogue qui dressa, qui corrigea les propositions, & qui les mit dans l'état où elles sont. Tous les Ministres Walons d'Amsterdam y furent presents & y donnerent les mains. Mr. Isarn en qualité de president prononça l'Arrêt, & à la fin du Synode il se répandit en loüan-

loüanges qu'il donna à Mr. Jurieu. Mr. Volzogue ne perdit aucune occaſion de parler des égards qu'on devoit avoir pour Mr. Jurieu par reconnoiſſance pour ſes travaux. Enfin tout s'y paſſa de la maniere du monde la plus édifiante.

Mais la ſcene changea bientôt: Les approbateurs devinrent les cruels perſecuteurs & de l'article & de celuy à qui on le voulut imputer. D'où vint le vent qui produiſit ce ſubit changement? c'eſt de quoy il n'eſt pas queſtion. Quoy qu'il en ſoit il ſe forma une ligue depuis le Synode d'Amſterdam du mois de Septembre 1690. juſqu'à celuy de Leyden du mois de May 1691. On complota de faire caſſer & revoquer l'article des neuf propoſitions. Des écrits clandeſtins furent ſemés par toute la Province. On fit courir des menaces contre Mr. Jurieu de ſe prendre perſonnellement à luy. On ne fit point de myſtere du deſſein qu'on avoit de faire revoquer l'article. M. Jurieu ne s'étonna gueres de cela, & pour les interêts de la verité il ſe trouva au

Sy-

Synode de Leyden : il y maintint ce qui avoit été fait dans le Synode precedent. Il se joignit à plusieurs bons Pasteurs, graves & sçavants Theologiens, qui firent confirmer la condamnation des neuf propositions. Et celuy qui les avoit soûtenuës au moins pour la pluspart dans un ouvrage public, fût flêtri par une assés grande censure.

M. Jurieu ne sçavoit point encore jusques-là que M. Saurin fût de cette partie. Le trouvant à Leyden il alla l'embrasser cordialement à son ordinaire. Mais il le trouva dans un froid qui le glaça, & qui luy fit soupçonner tout. Il y vint sans mission avec des instructions de son Eglise, qui ne demandoyent pas formellement la revocation de l'article d'Amsterdam : elles ne vouloyent que des explications, mais M. Saurin vouloit mettre des gloses qui renversoyent le texte. Alors parût son chagrin de ce que la religion des Latitudinaires avoit éte condamnée & flétrie. Mais sa colere redoubla de la moitié, par deux choses qui arriverent

Synode de Leyden.

May 1691.

dans ce Synode de Leyden. La premiere est qu'on dechira honteusement un certain écrit composé contre M. Jurieu sous le tître de *Lettre* &c. C'étoit un ouvrage de cabale & de concert avec les amis de l'Autheur de *l'Avis aux Refugiés*, & de tous les autres mécontents & ennemis de la verité. M. Saurin avoit conçû de grandes esperances de cette machine. Mais il la vit perir à ses yeux & sauter en l'air, sans avoir rien fait, avec une indignation qui ne se peut exprimer. L'autre chose qui le chagrina, ce fût la flêtrissûre qu'on imprima sur deux livres qui contiennent la religion des Latitudinaires, & sur leur Autheur qui fût suspendu du Ministere. M. Saurin fit tout ce qu'il pût au monde pour donner un bon sens à ces propositions, & pour en empêcher la condamnation. Il ne reüssit en rien, & luy qui a une si haute opinion de sa suffisance & de sa raison, pensa crever de depit de voir échoüer son credit & ses longues harangues. Il arriva une troisiéme chose dont on ne dira rien, parce qu'el-

qu'elle a assés fait de bruit dans le monde, & qu'elle est terminée.

Mais il y eut une quatriéme affaire qui chagrina nos Latitudinaires plus qu'aucune autre. Depuis un long temps on travailloit à chagriner M. Jurieu sur l'examen de ses ouvrages, avant leur impression. M. Saurin étoit entré là-dedans sans que M. Jurieu le sçût, preuve que dés long-temps, il couvoit dans le sein cette haine, qui a éclatté du depuis avec tant de fureur. L'article du Synode d'Amsterdam qui defendoit sous peine, de rien faire imprimer sans examen, fût contredit par de trés venerables Magistrats, qui nous firent sçavoir que le Synode avoit outrepassé son pouvoir: que les Synodes Wallons n'ont nul droit de defendre & d'empêcher l'impression des livres, parce que l'état s'est reservé tout droit sur les livres, & sur leur édition. En effect en tout Païs, excepté ceux d'inquisition, le Souverain est seul maître de la publication, ou de la suppression des livres. L'office de l'Eglise est d'examiner, & de cen-

Edition & suppression des livres depend uniquement du Souverain.

ſurer la doctrine. Suivant cet uſage établi par la poſſeſſion ; on nous declara que le Synode Wallon ne pouvoit pretendre un droit qui avoit été toûjours refuſé aux Claſſes & aux Synodes Flamands, quoy qu'ils euſſent demandé à diverſes repriſes que l'Etat le leur accordât. Ce ſont les propres termes d'un cahier de plaintes qui fût lû à M. Jurieu, & aux Deputés de la Haye par deux des principaux Miniſtres de cet Etat, à la veille du Synode de Naerden, avec ordre de le faire ſçavoir au dit Synode ; ce qui fut auſſi executé. Ce reglement du Synode Wallon touchant l'examen & l'édition des livres fut donc desapprouvé par l'Etat, uniquement à cauſe de la *penalité*. Car autrement le Souverain ne trouve pas mauvais que les Claſſes defendent aux Autheurs d'écrire, mais par des exhortations fortes ſeulement ſans *penalité*. Car la *penalité* eſt un droit reſervé au Souverain. On vouloit ſe prevaloir contre Monſieur Jurieu de l'article d'Amſterdam ; & ce fût à cette occaſion que l'on remüa

tout de nouveau contre luy la queſtion de l'examen de ſes ouvrages. Il fit voir qu'il étoit religieux obſervateur des ordres, autant que nul autre. Mais qu'il luy étoit abſolument impoſſible d'envoyer ſes manuſcrits aux Egliſes examinatrices, parce qu'il leur auroit fallu des années pour les dechifrer : ſur quoy intervint le reglement contenu dans le dix-neuviéme article du Synode de Leyden.

Premier acte d'agreſſion de M. Saurin & de ſes aſſociés.

Mais tout cela n'étoit qu'un pretexte, & une entrée pour aller bien plus loin. En effect les mécontents s'en ſervirent. Les Deputés d'Amſterdam, & ſur tout Monſieur Saurin firent de longues harangues, pour prouver qu'il y avoit dans mes écrits imprimés pluſieurs graves & importantes erreurs, & demanderent que le Synode nommât des Commiſſaires pour faire cet examen. Ces Meſſieurs prirent leur demande pour des deciſions, & l'un d'eux poſa en fait dans ſes inſtructions au Synode de Naerden, que la choſe avoit été ainſi reſoluë, ſçavoir qu'on nommeroit des Commiſſaires pour l'examen des ou-

ouvrages de M. Jurieu : & n'en voyant rien dans les Articles, il s'en prit au Secretaire du Synode de Leyden. Mais la choſe ayant été éclaircie, il ſe trouva qu'on n'avoit pas même mis l'affaire en deliberation, tant la demande fût mepriſée.

Voilà le premier acte d'hoſtilité ouverte, commencée par M. Saurin ; qui aprés huit ou dix ans de bonne amitié, aprés avoir loüé les ouvrages de M. Jurieu, même depuis l'impreſſion du traité de la nature & de la grace, & du ſyſteme de l'Egliſe, qui paroiſſoyent depuis cinq ans, porte plainte contre les erreurs contenues dans ces deux ouvrages. Je demande au public & à tous ceux à qui la paſſion n'a pas ôté le jugement, ſi ce n'eſt pas là une aggreſſion violente & notoire ? M. Saurin diſconviendra-t'-il de cela ? Ne l'a-t'-il pas avoüé par tout ? Ne l'avoüe-t'-il pas dans la Lettre à ſon amy ? Ne dit-il pas dans cette Lettre, *M. Jurieu ne m'a jamais attaqué*, ſous le 24 NB ? *Confitentem habemus reum.* Ne l'avoüe-t'il pas dans ſa preface ? A t'-il jamais

dit

dit autre choſe pour ſa juſtification, ; Si non, qu'il avoit été obligé à cette aggreſſion par ſa conſcience ? Elle avoit dormi cette conſcience durant ſix ans : & juſtement elle s'aviſa de ſe reveiller, quand il vit ſa religion *Latitudinaire* condamnée, & ſes amis Latitudinaires flêtris.

Avant que de quitter le Synode de Leyden, il faut remarquer que M. Jurieu, tomba dans la derniere ſurpriſe d'entendre M. Saurin raiſonner. Il voyoit l'hereſie luy ſortir de tous les côtés, tantôt Pelagianiſme, tantôt Socinianiſme, tantôt indifference de religions. Il en fut contriſté, & épouvanté. Mais ce n'étoit rien au prix de ce qu'il reconnût dans la commiſſion executée à la Haye, en vertu de l'Article 43 du Synode de Leyden. Il eut une eſpece d'ordre de ce Synode de ſe trouver là ; à quoy il avoit une tres grande repugnance : prevoyant aſſés que cela luy attireroit des perſonnes tres notables ſur les bras. Mais les Commiſſaires ne voulurent pas proceder ſans luy. Il aſſiſta donc à tout, excepté aux delibe-

Commiſſion de la Haye.

rations. Il ouït les interrogatoires, les demandes, & les reponſes. Il entendit M. Saurin raiſonnant ſur tout ce qu'il luy plût d'avancer. Ce fût là qu'il l'entendit diſputant fortement pour le ſalut des Payens. Ce fût là qu'il luy entendit dire, que le Concile d'Epheſe le troiſiéme Oecumenique, & Cyrille d'Alexandrie étoyent heretiques & idolatres. Et que Neſtorius étoit l'Orthodoxe, ce qu'il repeta à diverſes fois. Ce fût là qu'il ouït des demandes, & des conceſſions ſur le peché originel, ſur la predeſtination gratuite & abſoluë, ſur la Trinité des perſonnes, ſur l'union hypoſtatique & perſonnelle, & ſur pluſieurs autres points importants, qui le ſurprirent beaucoup. Tout cela s'eſt paſſé à la veüe de témoins.

Mais voicy un fait plus precis, où M. Saurin s'eſt ouvert ſans être géné par aucuns témoins. On me faiſoit la grace ou l'honneur, dans des veües qui n'étoyent pas trop bonnes, de me demander ſur quels articles je ſouhaitois qu'on fit des interrogations.

Je

Je reconnus bientôt aprés le piege, c'étoit afin de me pouvoir declarer partie de l'Accuſé. Contre le refus formel qu'avoit fait le Synode de Leyden à celuy qui le demanda, & M. Saurin en dechût encore au Synode de Tergaud. Quoy qu'il en ſoit un jour que je me promenois dans la Cour, M. Saurin vint à moy me demander par ordre de la Compagnie, quelles queſtions je ſouhaitois qu'on fit au ſujet de l'incarnation. J'en avois couché quelques unes ſur le papier que je luy donnay, en adjoûtant verbalement que j'avois omis une queſtion importante ſur l'union hypoſtatique & perſonnelle des deux natures; parce, diſois-je, que nous ſommes bien avertis que ces Meſſieurs ne connoiſſent entre les natures de Jeſus Chriſt qu'une union morale, ou une union d'aſſiſtance. Sur quoy M. Saurin reprit la parole avec un ton de vehemence qui paſſoit quaſi à l'emportement. *Hé comment donc l'expliqueroit-on? Cela ne peut être autrement.* Je luy voulûs dire mes raiſons, & luy faire comprendre que

c'étoit veritablement nier l'incarnation, que l'on reduisoit par là Jesus Christ à la condition des autres Prophetes, qui avoyent tous eu avec la divinité cette union morale, ou union d'assistance. Je le pressay sur la duplicité du *moy* & du *je* dans les discours de Jesus Christ, qui avoit dit, *avant qu'Abraham fût je suis.* Je luy representay qu'il n'y avoit point de Prophete qui en peut dire autant, quoy que tous eussent avec la divinité une union morale, ou union d'assistance. Il repondit ce qui luy sembla bon. Mais enfin il pousa sa pointe avec tant de feu que je fûs obligé de l'interrompre & de luy dire. Monsieur nous ne sommes pas icy pour cela, on vous attend. Sans cela, je croy qu'il y auroit passé la journée. J'entray un moment aprés dans l'assemblée. J'oüys l'interrogatoire. Le lendemain matin, plein de mon étonnement & de ma surprise, j'allay chés M. Claude, où je trouvay un des autres Commissaires. Je leur rapportay à l'un & à l'autre ce que je viens de dire. Et

à

à peine avois-je achevé que M. Saurin luy-même entra. Quand il fût assis, je remis la conversation sur le même sujet, & me tournant du côté de M. Saurin, je luy dis: Monsieur vous me dites hier dans la Cour au sujet de l'union des deux natures de Jesus Christ des choses qui me parurent nouvelles, je voudrois bien les entendre encore une fois devant ces Messieurs, afin qu'ils jugeassent de nôtre petit different. M. Saurin ne se demonta point. Mais sans faire aucune mention de la conversation de la Cour, sans dire ce qu'il avoit dit, ou ce qu'il n'avoit pas dit, il enfila le chemin battu & nous debita ce qu'il avoit retenu de ses lieux communs. Je vis bien, que je n'étois pas assés fin pour prendre un tel Renard.

Voilà precisement comme la chose se passa, & je suis prêt à faire cette deposition & declaration avec les formalités accoûtumées devant tous les juges politiques & ecclesiastiques.

Si M. Saurin eût osé suivre les routes que luy marque son cœur, il se seroit inscrit en faux contre cette histoire

ſtoire, par un dementi pur & ſimple. Mais il n'a oſé à cauſe de la ſeconde converſation que nous eumes enſemble en preſence de deux témoins, devant leſquels il avoüa que nous avions parlé de la matiere. Mais voicy comme il ſe defend. *Je ſuis averti de divers endroits qu'il ſe ſert de cette converſation pour me rendre ſuſpect de Neſtorianiſme, ſi cela eſt, je ne ſçay que juger de ſa conſcience. Il me dit autant qu'il m'en peut ſouvenir; qu'il ne voyoit pas comment les Neſtoriens pouvoyent concevoir l'union purement Paraſtatique & l'accorder avec les textes de l'Ecriture. Je luy repreſentay par maniere d'entretien les penſées que pouvoyent avoir ces gens-là la-deſſus, je ne ſçay pas preciſement ce qui fût dit de part & d'autre. Mais je ſçay bien de ſcience certaine, que je ne luy ſoûtins point cette union ſimplement paraſtatique comme mon ſentiment.*

Apologie de M. Saurin pag. 83

Et dans la Lettre à ſon amy, voicy ce qu'il dit. *J'ay eu la-deſſus une courte converſation avec M. Jurieu, qui rouloit ſur les difficultés dont cette matiere eſt enveloppée, & ſur les divers biais*

Quinziéme NB.

biais que l'on prend pour expliquer la matiere. Mais il ne m'eſt jamais monté dans l'eſprit de nier l'union perſonnelle des deux natures en Jeſus Chriſt, ni expreſſement, ni par une explication qui la detruiroit. Ce recit eſt entierement deguiſé. Quand il n'y auroit autre preuve icy que mon affirmation, je ſoûtiens qu'elle vaudroit quelque choſe. Deux témoins font tout pour la conviction, mais un ſeul n'eſt pas tout a fait rien, au contraire il fait beaucoup, il fait même certitude, quand le témoin eſt grave & honneſte homme. La negation d'un accuſé n'eſt pas de même poids pour ſa juſtification, que l'affirmation d'un ſeul honnête homme pour ſa conviction. Un accuſé a interêt de mentir pour ſe juſtifier, c'eſt pourquoy ſon menſonge n'eſt pas une marque qu'il ſoit tout à fait méchant. Mais un témoin n'a point d'interêt à charger un inconnu ; il faut pour cela qu'il ſoit tout à fait ſans conſcience. J'eſpere que les gens équitables, ſur tout aprés avoir lû cet ouvrage, mettront une difference infinie

finie entre la bonne foy de M. Jurieu, & celle de M. Saurin. Quoy qu'il en ſoit ce fait n'eſt pas tant rapporté pour preuve, que pour ne rien oublier d'eſſentiel dans l'hiſtoire de la conduite de M. Saurin.

Mais examinons un peu de quel côté eſt la vray-ſemblance, ou dans le recit de M. Jurieu, ou dans celuy de M. Saurin. 1. Qui a fait deviner à M. Saurin que dans la preface de la ſeconde Apologie, M. Jurieu a voulu parler de luy, quand il a fait mention de la converſation? Il n'y a pas un mot dans cette preface, qui deſigne M. Saurin, pas une ſeule circonſtance qui puiſſe faire deviner qu'on parle de luy Cependant dés le moment que cette preface parût, il fuma, il donna cours à ſa colere & ſe plaignit que je *me ſervois de l'impreſſion pour publier ſes pretenduës hereſies*. C'eſt ce qu'il repete dans ſon dernier livre. N'eſt-il pas clair que ſa conſcience luy apprit que c'étoit de luy qu'on vouloit parler, par ce qu'il avoit dit effectivement les choſes qui étoyent rapportées? 2.

Quelle

Quelle apparence y a-t'il que la choſe ſe ſoit paſſée comme il le dit? A quel propos luy aurois-je dit, *que je ne voyois pas comment les Neſtoriens pouvoyent concevoir l'union purement Paraſtatique?* N'étoit ce pas là un bel endroit pour entrer dans une converſation theologique ſur le Neſtorianiſme? Mr. Saurin ſort d'une aſſemblée où l'on attend ſon retour avec impatience, afin de pourſuivre une procedure : il ſort pour me demander des articles d'interrogation, & je le jette ſur des matieres d'antiquité ſans beſoin qu'il en fût. Cela n'a pas le moindre air de vrayſemblance. Il ne fût parlé dans cet endroit ni de Neſtoriens, ni *d'union paraſtatique*. Ce mot m'étoit encore inconnu, & ce fût M. Saurin qui s'en ſervit dans l'interrogatoire en preſence des Commiſſaires & de moy. 3. *Je ne ſçay pas preciſement ce qui fut dit de part & d'autre*, dit M. Saurin : c'eſt ce qui eſt bien apparent, qu'il ait oublié trois mois aprés une converſation dont je luy rafraichis la memoire le lendemain en preſence de

Lettre à l'Amy.

de deux témoins ! *Nous eumes là-deſſus une courte converſation qui rouloit ſur les difficultés dont cette matiere eſt enveloppée.* Cela eſt fort apparent que M. Jurieu ait interrogé M. Saurin ſur une telle matiere dans un moment qu'ils devoyent employer à raiſonner ſur la maniere d'un interrogatoire ! *Je luy repreſentay par maniere d'entretien les penſées que ces gens-là pouvoyent avoir.* Il eſt donc vray qu'il m'a dit, & pouſſé les objections des Neſtoriens & Paraſtatiques contre l'union perſonnelle. Je ne ſuis donc pas menteur. *Mais ce fût par maniere d'entretien.* Voilà par où tous ces Meſſieurs ſe ſauvent, quand leur imprudence les a portés à s'ouvrir un peu trop, c'eſt un *animi gratiâ*, c'eſt par maniere d'entretien. C'étoit un entretien fort hors de ſaiſon. Ceux qui ne voudront pas voir la verité de ce fait à travers tous ces deguiments ſont des aveugles volontaires, ſur leſquels nous n'avons rien à faire.

Apologie.

L'Autre fait le plus conſiderable de ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée de la Haye, regarde le ſalut des Payens

ſans

ſans la connoiſſance de Jeſus Chriſt. M. Saurin en rapporte l'hiſtoire à ſa maniere dans la lettre à ſon amy. La verité eſt qu'il raiſonna un gros quart d'heure, ou plus, ſur la poſſibilité du ſalut des Payens. Il fait parler M. Jurieu, il le fait auſſi ſe taire, ſelon ſes interêts. Il luy fait dire que *nul ne peut être ſauvé que par la voye ordinaire de la predication de l'Evangile.* M. Jurieu n'a aucun interêt à nier cela. Cependant il ne ſe ſouvient aucunement de l'avoir dit. Il ſe ſouvient fort bien que M. Saurin prouva le mieux qu'il pût, qu'il y auroit de la temerité à prononcer qu'un Payen qu'on ſçait certainement être mort ſans connoiſſance de Jeſus Chriſt ſeroit damné. *Tous ces Meſſieurs furent embarraſſez & M. Jurieu plus qu'aucun autre. Il me ſouvient*, dit-il, *que je pouſſay M. Jurieu dans un détroit dont il ne pût jamais ſe tirer.* C'eſt toûjours le même caractere. Nul diſputant ne peut tenir bon contre luy. M. Jurieu eſt un pauvre homme, s'il n'a pû répondre ſur le champ à ces petits arguments. Dans le dix ſeptiéme NB.

Ni M. Jurieu, ni aucun autre ne parût embaraſſé, car perſonne n'ouvrit la bouche pour repliquer. M. Jurieu étoit ſi plein d'étonnement & ſi attentif à ces nouveautés, qu'il ne penſoit en façon du monde à diſputer & à conteſter. *Cependant mon but n'étoit pas de rien determiner : mais ſeulement de faire comprendre à ces Meſſieurs qu'il faut avoir un peu de bonté pour ceux a qui ces difficultés font peur.* C'eſt ſe declarer Latitudinaire ſans beaucoup de façon. C'eſt-là le but univerſel de ces Meſſieurs d'inſpirer un eſprit de douceur & du ſupport pour les erreurs les plus mortelles, & ſur tout pour la poſſibilité du ſalut par tout, & en toutes communions; juſque dans le Paganiſme, ce qui eſt leur dogme favori.

Il arriva dans le cours de cette Commiſſion un petit évenement qui me decouvrit deux choſes. La premiere que M. Saurin eſt le plus profond diſſimulateur qui ſoit au monde : la ſeconde que la conſcience trouve moyen de maniere ou d'autre de percer les deguiſements pour ſe faire voir.

voir. M. Saurin sentoit bien que par son imprudence il avoit augmenté mes soupçons, & peut être ceux de la Compagnie, il voulût remedier à cela par quelque coup bien placé. Il en trouva l'occasion au sujet d'un livre intitulé, *Avis sur le tableau du Socinianisme.* On en parloit en attendant l'ouverture de la seance, & M. Saurin éclatta par ces paroles, *dequoy s'est avisé cet Autheur de faire l'Apologie des Sociniens, j'aimerois autant faire l'Apologie du Diable?* Mais cela fut prononcé avec une voix étoufée dans la gorge, le front appuyé contre la cheminée, les yeux baissés à terre. Et M. Jurieu qui observoit plus le Commissaire que l'accusé fit une grande attention, & aux paroles, & à la maniere de les prononcer, & en fut frappé vivement.

Toutes ces choses me confirmerent beaucoup dans mes soupçons contre M. Saurin, je n'éclatay pourtant pas. Mais écrivant à un de mes amis, ancien Theologien à peu prés de l'age de M. Saurin, & qui l'avoit connu dans les Academies, je luy

fis part de mon scandale & de ma douleur, & voicy ce qu'il me répondit par une Lettre dattée *du 31 de Juillet 1691. J'ay été surpris de voir dans vôtre derniere Lettre, que le Ministre que vous nommés avoit été jusqu'icy dans vos Provinces sur le pied d'une grande orthodoxie. Je puis vous assurer, comme l'ayant vû proposant dans nos Academies, que dés ce temps-là il étoit soupçonné d'avoir du penchant au Socinianisme, & qu'il donnoit lieu luy-même à ces soupçons par ses discours.*

Il est revenu quelque chose de cela à M. Saurin, je ne sçaurois pas bien dire comment. Il faut que j'en aye écrit à son amy. Quoy qu'il en soit, il a mis dans sa Lettre un assés grand article d'Apologie là-dessus.

Dix-neuviéme NB.

Je devine assés, dit-il, *qui est ce Pasteur qui a écrit en Allemagne à un Pasteur de ma connoissance, & je devine à peu prés qui est ce Pasteur de ma connoissance.* M. Saurin devine toûjours tout. Et ses decouvertes sont malheureuses pour luy, car elles sont autant de preuves que tout ce qu'on dit de luy est vray. Si on écrivoit

de

de fort loin que j'ay conjuré contre l'Etat, je ne devinerois jamais qui pourroit avoir dit cela. Pourquoy devine-t'-il des choſes qui ne ſont pas & qui n'ont aucun fondement? *Si on la ſoupçonné de Socinianiſme c'eſt ſans fondement*, dit-il. Mais il avoüe incontinent aprés ce qu'il nie par ces paroles. En parlant de ce Paſteur qu'il devine, il dit. *Apparemment j'ay embarraſſé le perſonnage dans la diſpute, car je prendray la liberté de vous dire ſans bleſſer l'humilité que c'étoit mon fort. Il n'en faut pas davantage pour chagriner un homme glorieux* &c. Il a donc diſputé dans les Academies contre les myſteres, en faveur des Sociniens, *puis qu'il a embaraſſé les* Orthodoxes. *Les diſputes temeraires d'un Propoſant de dix-huit ans, ſont elles plus capables de ruïner l'Orthodoxie, que les predications d'un Paſteur qui a plus de trente ans de Miniſtere, ne ſont capables de la conſerver.* Il avoüe donc qu'il a tenu des diſcours *temeraires* contre les myſteres de la religion dans les Academies. Et quand aprés trente-quatre ans de Miniſtere,

il vient dire au monde, *que le mystere de l'unité d'un Dieu en trois personnes, & celuy de l'incarnation d'une de ces trois personnes ont été unanimement inconnus dans les trois premiers siecles de l'Eglise, parce que les Peres de ces trois premiers siecles étoyent unanimement Arriens & Sabelliens: que dans le quatriéme siecle les Conciles & les Peres qui ont defini trois personnes dans la divinité sont Tritheïtes, c'est à dire, ont enseigné trois Dieux; que le Concile d'Ephese qui a expliqué l'union hypostatique des deux natures, & la communion des idiomes étoit idolatre & heretique: que ceux qui mettent trois personnes en Dieu y mettent trois substances, trois accidents, ou n'y mettent rien.* Un Theologien dis-je, qui aprés trente-quatre ans de Ministere avance de telles propositions, ne confirme-t'-il pas les soupçons qu'il a donnés de luy dans sa jeunesse?

Synode de Naerden, Septembre 1691.

C'est assés de cette premiere partie de nôtre histoire, & de ce qui se passa à Leyden & à la Haye. Y a-t'-il quelqu'un qui ose soûtenir que M. Jurieu est aggresseur là-dedans?

Il

Il est attaqué. Il avoit dequoy rendre la pareille, il se taît. Entre le Synode de Leyden & celuy de Naerden, il met au jour sa premiere Apologie *addressée aux Pasteurs & Conducteurs des Eglises Wallonnes.* Il ne dit pas un mot des justes soupçons qu'il avoit contre l'orthodoxie de M. Saurin. Il se resolût à les supprimer: il ne sçavoit pas ce qui se tramoit, mais il l'apprit bientôt. Ces Messieurs outrés du mauvais succés de toutes leurs entrepriſes, & sur tout du refus qu'on avoit fait de revoquer l'acte des neuf propositions, distribuerent un memoire à toutes les Eglises au nom de celle d'Amsterdam, pour faire voir la necessité de revoquer cet article dans le prochain Synode qui se devoit tenir à Naerden. Là-dedans il y a plusieurs traits perçants contre M. Jurieu, c'est la seconde aggression. Ces Messieurs connurent bientôt que leur memoire n'avoit pas produit l'effet qu'ils en attendoyent, & l'air du bureau ne leur étant pas favorable, ils trouverent bon que leurs venerables superieurs

Second acte d'aggression contre M. Jurieu.

leur ordonnaſſent le ſilence. Deux ſages Miniſtres d'Etat exigerent la même choſe de M. Jurieu & de ſes amis. Et l'on eut pour ces conſeils ſans repugnance toute la deference qu'on devoit avoir. M. Jurieu s'en alla donc au Synode de Naerden, parfaitement aſſuré qu'on ne troubleroit point la paix de perſonne, puiſque c'étoit l'ordre exprés des ſuperieurs de part & d'autre. Mais M. Jurieu fût bien étonné, quand il vit une nouvelle *aggreſſion* beaucoup plus violente que les deux premieres.

Troiſiéme acte d'aggreſſion.

Ces Meſſieurs qui dans le Synode de Leyden n'avoyent demandé l'examen, & par conſequence la cenſure des erreurs de M. Jurieu, qu'en qualité de particuliers vinrent armés d'inſtructions des Conſiſtoires Wallons d'Amſterdam & d'Utrecht. La paix fût donc pour tout le monde excepté pour luy. Il n'avoit pourtant point été excepté du traité; cependant au prejudice de ce dont on étoit convenu, & qui avoit été ordonné par les Superieurs, on pouſſa contre luy cette cruelle guerre. De quel front peut-

peut-il donc dire, *J'espere que je n'auray pas toûjours la bouche fermée comme je l'eus à Naerden, & tout le Synode avec moy par des considerations d'Etat.* Il est vray qu'il devoit avoir la bouche fermée par des considerations d'Etat. Mais les actes de ce Synode font foy qu'il l'ouvrit, & cinquante témoins peuvent deposer que ce fût avec une violence qui peut-être n'a jamais eu d'exemple. Ces Messieurs avoyent apporté toute leur colere: & sur ce que M. Jurieu dit que leur concert paroissoit clairement une *conspiration* ou une *conjuration*, ils demanderent justice de cette grande offense. Et sur le refus que la compagnie leur en fit, ils tomberent dans des emportements de paroles & d'actions si étranges que M. Jurieu qui se promenoit devant l'Eglise, en fût épouvanté, aussi bien que toutes les maisons voisines. Il est vray qu'on reconnût sa faute, on en demanda excuse le lendemain, & je consentirois volontiers qu'on l'oubliât, si ces Messieurs ne me chargeoyent pas si faussement & si injustement d'être l'aggresseur.

Dans le dix huitiéme NB.

Non ſeulement je ne fûs pas aggreſſeur dans le Synode de Naerden; mais je n'uſay pas de mon droit de recrimination, comme je le pouvois: & je dis ſeulement, que je pourrois bien demander raiſon contre M. Saurin d'erreurs bien plus importantes que celles dont il m'accuſoit. Mais cela ne fut point pouſſé, & ſeroit tombé à terre ſi M. Saurin ne l'avoit relevé par un quatriéme acte d'aggreſſion. Mais il faut achever l'hiſtoire du troiſiéme acte d'aggreſſion. M. Jurieu imprudent comme ont accoûtumé de l'être les gens qui ſe ſentent fort innocents, offrit volontairement de recevoir par écrit les obſervations de ces Meſſieurs & d'y répondre de même, pour en faire juge le Synode ſuivant. Tout le monde fût étonné de cette avance, & mes amis m'en blamerent: le Synode qui ne pouvoit refuſer ce que j'offrois volontairement, rendit témoignage a ma debonnaireté par ces paroles. *La Compagnie ayant d'autre part oüy ſur ce ſujet N. T. Ch. F. M. Jurieu a été édifiée d'apprendre de ſa bouche qu'il perſiſte*

Article 22 du Synode de Naerden.

siste encore à faire les mêmes offres qu'il a faites cy-devant à plusieurs fois, & en particulier au Synode de Leyden, sçavoir que quand quelques uns d'entre ses Freres luy presenteroyent en charité des propositions tirées de ses écrits, ausquelles on souhaiteroit qu'il donnât explication. Il étoit prêt de le faire de vive voix ou par écrit, comme on le jugeroit à propos. C'est à quoy l'a compagnie la exhorté. Voilà ce que M. Saurin appelle la fuite de M. Jurieu au Synode de Naerden. *Où il dit, que M. Jurieu fût obligé de reculer devant tous ceux à qui il eut affaire, & qu'il fit paroître par tous les soins qu'il prit pour soustraire ses livres à l'examen, qu'il craignoit la touche.* Une avance aussi hardie, dementie par le Synode même, ne merite-t-elle pas une flêtrisiure éternelle, & que cet homme soit regardé comme un homme sans bonne foy & sans conscience, ce qui est son vray caractere. C'est la seule faute que M. Jurieu ait faite dans cette affaire, d'offrir l'examen de ses livres à ses ennemis. Mais il ne connoissoit pas encore toute leur malignité.

Lettre 21 NB.

De

De cette complaiſance ſont nés tous les ſcandales qu'on a vû du depuis : il pouvoit terminer tout cela en une ſeance en les obligeant à produire leurs difficultés ; en y répondant, & en leur faiſant impoſer ſilence ſur le champ.

Aprés le Synode de Naerden, tous mes amis me conſeillerent de répondre au libelle que la Cabale Latitudinaire avoit jetté au milieu du Synode de Leyden, bien perſuadés que les objections de mes aggreſſeurs n'étoyent autre choſe que celles du libelle. Je le fis par un écrit intitulé, *ſeconde Apologie* &c. Et j'eus le bonheur de prevenir de quelques ſemaines les écrits que mes accuſateurs m'envoyerent peu aprés par la voye des Egliſes Synodales. Ce qui navra mes accuſateurs, & acheva de porter leur colere juſqu'à la fureur. Cette Apologie donna lieu à deux nouveaux actes d'aggreſſion.

M. Jurieu voulût avoir l'approbation des Egliſes examinatrices, & pour cela il ſe donna une peine qu'il ne luy eſt pas poſſible de ſe donner qu'en

qu'en des occaſions extraordinaires comme étoit celle-cy. Il fit faire de ſon écrit deux copies; il envoya l'une à l'Egliſe de la Haye, & l'autre à celle d'Utrecht, qui étoit l'une de ces Egliſes examinatrices. En même temps il écrivit au conſiſtoire d'Utrecht une Lettre fort honnête & fort civile; par laquelle il le prioit de ne point avoir égard à ce que leur pourroit dire M. Saurin, qui étoit ſa partie. On diſoit beaucoup plus de bien de luy qu'il n'en meritoit. Mais on adjoûtoit, que s'ils ne vouloyent deſiſter de leurs pourſuites, & en faire deſiſter M. Saurin, cela donneroit lieu à de faſcheuſes recriminations. *Je ſerois faſché*, diſois-je, *qu'on me portât à des extremités contre M. Saurin. Mais ſi on continuë à me chagriner par de telles plaintes, je ſeray obligé à luy demander des éclairciſſements ſur des matieres qui paroîtront aſſurement plus importantes.* Lettre du dixiéme de Janvier 1692.

Voilà ſelon M. Saurin une plainte portée contre luy à ſon conſiſtoire. Pretention la plus abſurde du monde, car cela ne porte aucun caractere de plain-

plainte. Ce ſeroit plûtôt une menace d'une plainte à venir, mais ſous une condition qu'on veut éloigner. Rien n'y eſt articulé, ni ſpecifié. On ne demande point juſtice, ni raiſon. On ne reconnoît point le conſiſtoire d'Utrecht pour juge. Cependant M. Saurin prit de là occaſion de faire un quatriéme acte d'aggreſſion notable. Il me fit citer par trois fois à comparoître devant ſon Conſiſtoire pour juſtifier & prouver mes plaintes contre l'orthodoxie de M. Saurin. J'avoüe que cette procedure me parût ridicule & malhonnête, je repondis le plus doucement que je pûs à cauſe du nom de Conſiſtoire qui ſe mit au bas des Lettres de cette Egliſe. Mais je ne les voulûs pas reconnoître pour juges, & leur declaray qu'ils n'avoyent aucun caractere, ni pour me citer, ni pour me juger: que ſi j'allois leur demander juſtice, & que volontairement je leur donnaſſe un acte de ſoumiſſion, alors ils ſeroyent en pouvoir de juger comme arbitres, & non comme juges naturels. Que de toutes ces pro-

Quatriéme acte d'aggreſſion.

procedures ſi irregulieres j'en appellois au Synode prochain. Je croy qu'on m'avoüera que c'eſt-là un acte d'aggreſſion le plus ſingulier du monde. Cette ſingularité avoit ſon but. M. Saurin ſçavoit à peu prés ce que j'avois à dire contre luy, mais il en vouloit ſçavoir davantage. Il eſperoit que je pourrois au moins envoyer à ſon Conſiſtoire mes memoires, ſur leſquels le Conſiſtoire jugeroit mes accuſations nulles, fauſſes, ſans fondement; & ces ſortes de jugements, quoy que ſans droit, ſervent pourtant de prejugés dans un tribunal legitime.

Cinquiéme acte d'aggreſſion.

L'autre aggreſſion qui ſe fit à l'occaſion de mon Apologie, c'eſt le premier livre de M. Saurin contre M. Jurieu, intitulé, *Apologie pour le Sieur Saurin &c. contre les accuſations de M. Jurieu.* Il feint d'être accuſé pour avoir occaſion de répandre le fiel qui luy rongeoit le cœur. Car je n'avois pas écrit une ſeule ligne contre luy, ni rien qui le deſignât en particulier: il en tombe à peu prés d'accord dans les paroles de

ſon

son Apologie, *M. Jurieu a eu l'adresse de supprimer mon nom dans les écrits où il parle de moy, moins sans doute dans le dessein de me menager, que dans celuy d'éviter le reproche d'avoir attaqué ouvertement dans ses libelles un ancien Pasteur, pour qui l'on sçait qu'il doit avoir des égards particuliers. Ces égards particuliers* se devoyent au grand & rare merite de M. Saurin, car autrement M. Jurieu ne conçoit pas ce que cela pourroit signifier. Il est vray, M. Jurieu a évité soigneusement de nommer & de designer M. Saurin. C'est un égard dont il luy devroit tenir conte, aprés les outrageantes poursuites qu'il faisoit contre luy, à enseignes deployées, & à la veüe de toute la terre. L'Apologie de M. Jurieu étoit écrite contre nos Latitudinaires en general. Mais M. Saurin prit tout pour luy, afin d'avoir un pretexte d'éclatter, & de faire un livre pour perdre d'honneur M. Jurieu. L'aggression faite par ce livre, est si violente & si injurieuse que tous les honnêtes gens en furent indignés, & voicy ce que m'en écrivit

Apologie p. 5.

vit l'un de ſes meilleurs amis. *Je luy ay reproché tout cela, & ſon peu de charité dans le cœur, après luy avoir entendu prêcher que c'eſt la principale vertu, qu'il la faut pratiquer à ſes propres depens. Il ſembloit qu'il vouloit imiter l'Apôtre St. Jehan. Mais au lieu de cela il vouloit vous faire l'écueil de la paix, & le flambeau de la guerre civile dans l'Egliſe Proteſtante. Ses comparaiſons avec Iſmael, & Marc Anthoine ſont indignes du moindre Chrêtien qui a lû l'Evangile, & qui vous connoît. Je n'ay vû icy perſonne que deux ou trois Libertins, amis de vos ennemis de Rotterdam qui ayent pris le parti de mon amy d'Utrecht.* Du 12 & 22 Juillet 1692.

Il faut ſçavoir que cet ami avoit fait tout ce qui luy avoit été poſſible pour empêcher cet êclat, pour arrêter ces plaintes au Synode, & ſur tout pour l'empêcher d'imprimer. Il avoit même employé pour cela une perſonne dont les Conſeils devoyent être des ordres pour M. Saurin. *J'ay reçû*, me dit cet amy, *une Lettre de vingt pages de minute du Miniſtre d'Utrecht mon amy, qui m'en* Lettre du 27 Octobre 1691.

promet une plus longue touchant les remarques qu'il fait sur vos ouvrages. Il me fait connoître son penchant à les imprimer. Mais je luy fais une forte réponce pour l'en detourner, & je l'adresse ouverte à mon patron d'Utrecht, qui a tant d'occupation comme vous sçavés qu'il n'a pas le temps de s'appliquer à ce que vous & moy avons a cœur. Tout cela n'y fit rien. On a vu dans la lettre cy-dessus imprimée que M. Saurin est l'homme du monde qui s'éleve avec le plus de fierté au dessus de tout ce qui s'appelle superieurs. Nous avons une lettre en main dans laquelle il se moque de ses bons amis qui se *font de leurs Magistrats des Dieux en terre.* Il se declare sans façon où il le peut sans peril pour l'independance de l'Eglise au prejudice du pouvoir que le Magistrat pretend y avoir. *Il me proteste aussi qu'il est très jaloux de l'union de l'Eglise Protestante & universelle, & de son independance des puissances seculieres, à l'égard des choses purement Ecclesiastiques.* M. Jurieu n'est pas de ce sentiment, & croit l'avoir bien refuté dans

Lettre du 26 Sept. 1691.

Lettre de l'Amy du 14 Sept. 1691.

dans ſa huitiéme Lettre du tableau du Socinianiſme. M. Saurin n'eſt ennemy du pouvoir que le Magiſtrat pretend avoir ſur les affaires Eccleſiaſtiques que pour favoriſer ſa religion Latitudinaire, & la liberté qu'il veut que tout le monde ait de faire profeſſion de telle religion qu'il luy plaît, & de l'enſeigner.

Le fil de nôtre hiſtoire nous mene au Synode de Zyriczée, qui ſe tint au mois de May 1692. Là M. Saurin fit un nouvel acte d'aggreſſion, M. Jurieu étant toûjours & conſtamment ſur la defenſive: M. Saurin & ſes conſors y vinrent avec des inſtructions terribles contre luy, & avec des plaintes contre ſa ſeconde Apologie qui avoit prevenu leurs obſervations, ce qui étoit pour eux une grande douleur. Le Synode étoit petit, de quinze ou ſeize membres dont il étoit compoſé, il trouva moyen d'en faire recuſer cinq ou ſix ſur des pretextes les plus mal fondés du monde: dans le nombre de neuf voix qui reſterent, il trouva moyen de ſe faire une fauſſe pluralité, par un art

Sixiéme acte d'aggreſſion.

Synode de Zyriczée May 1692.

qu'on a fait ſçavoir au public, & qu'il n'eſt pas beſoin de repeter, ces irregularités obligerent les deputés de Rotterdam à proteſter avec quelques autres, & à ſe retirer. C'eſt le ſeul Synode contre lequel M. Saurin n'ait pas proteſté, car il faut remarquer cela en paſſant: que ſi la poſſeſſion fait un titre, M. Saurin eſt l'homme du monde le plus en droit de proteſter: proteſtation à Breda, proteſtation à Tergaud, proteſtation à Leewaarden, proteſtation par tout. Je ne diray rien des emportements de M. Saurin, & de ſes prevarications dans ce Synode. Il ſuffit que ce fût une continuation de pour ſuite, & d'aggreſſion la plus violente du monde.

Ce fût dans ce Synode que pour répondre aux citations de M. Saurin par devant ſon Conſiſtoire ſur les ſoupçons que j'avois ſur ſa doctrine, je mis ſur la table du Synode un petit cahier, intitulé, *éclairciſſement que l'on demande a M. Saurin ſur diverſes choſes qu'on croit avoir recuillies de ſa bouche.* Cet éclairciſſement avoit dix

dix articles, dont le dixiéme étoit couché en ces termes. *Comme tout cela n'a été dit que verbalement, je puis m'être trompé & avoir mal ouy. Si M. Saurin declare, n'avoit pas dit de telles choſes, je ne demande rien de plus. S'il reconnoît les avoir dites, il prendra la peine de les expliquer devant le Synode, & ſi le Synode demeure content de ſes explications, je n'ay rien plus à dire....* Il me ſemble qu'il ne ſe pouvoit rien de plus modeſte & de moins offençant. Le memoire fût mis ſur la table ſans être lû. M. Saurin s'en ſaiſit, & n'en reparla pas du depuis. Mais aprés le Synode de Zyriczée il continua ſes citations devant ſon Conſiſtoire. Monſieur Jurieu conſulta le ſien, & de ſon avis il continua à mepriſer & negliger ces citations. Cecy peut être pourtant marqué comme une nouvelle aggreſſion, ou pour une continuation de pourſuite; qui fait voir l'injuſtice de ceux qui diſent que M. Jurieu eſt aggreſſeur.

Septiéme aggreſſion. Par une Lettre du 22 de Juillet 1692.

Enfin nous arrivons au Synode de Breda, qui ſembloit devoir finir cet-

Septiéme acte d'aggreſſion.

te guerre. Les écrits reſpectifs de M. Jurieu & de ſes parties avoyent été diſtribués à toutes les Egliſes par ordre du Synode de Zyriczée. Les Egliſes vinrent prêtes ſur la matiere, on y nomma ſept Commiſſaires. M. Jurieu trés malade ne s'y trouva pas: ſes ennemis eurent le champ libre, ils haranguerent contre luy avec une étenduë & une fureur qui chagrina tous les membres de la compagnie; On jugea: & c'eſt le jugement que M. Saurin a rapporté & ſi cruellement dechiré dans ſa preface. On croit qu'il devoit être bien content: puiſqu'on ne luy fit aucune cenſure. Au lieu qu'il en meritoit une tres grieve pour avoir troublé la paix par tant d'actes d'hoſtilité, & pour avoir voulu flêtrir l'honneur d'un Theologien orthodoxe. Cependant il fût le ſeul qui ne ſe voulut pas ſoumettre. Les autres parties de M. Jurieu, ſe ſoumirent ſelon l'ordre qu'elles en avoyent de leurs ſuperieurs. M. Saurin qui ne connoît point de ſuperieurs, & qui ne ſçait ce que c'eſt qu'obeïſſance, declara qu'il proteſtoit

Synode de Breda Septembre 1692.

ſtoit, & qu'il ne s'en tiendroit pas là. On luy fit defenſe *ſur peine des plus grieves cenſures d'écrire* ou de prêcher contre M. Jurieu. Alors le Synode ne regardoit pas M. Jurieu comme aggreſſeur, car ſa defenſe d'écrire étant en termes generaux, il la determina à M. Saurin en adjoûtant ces mots, *& particulierement les aggreſſeurs*. Voilà donc M. Saurin & ſes conſorts declarés aggreſſeurs par le Synode de Breda. Bien loin que M. Jurieu ait fait alors la moindre aggreſſion, il n'étoit pas en état de ſe defendre.

La bile de M. Saurin ne fût point épuiſée par tant d'emportements qu'il eut dans ce Synode de Breda. Il ne fût pas plûtôt retourné chés luy qu'il tint la parole qu'il avoit donnée de n'avoir aucun égard aux ordres qui luy avoyent été donnés de ſe taire. Il prêcha violemment contre la Theologie de M. Jurieu, & choiſit pour texte l'article du batême. Dans l'explication d'une des ſections du Catechiſme, où il eſt parlé de cette matiere qui luy échût, il refuta ce

que l'un de ſes Collegues en avoit dit avant luy, & le refuta d'une maniere pleine d'inſulte diſant que puis qu'on n'avoit rien de meilleur à dire, on auroit mieux fait de ſe taire, & qu'on ne devoit pas être écouté. Les dimanches de communion étant intervenus, il ſurſit ſa colere. Mais le dimanche 26 d'Octobre 1692, il laiſſa la ſection du jour, & prit pour texte. *A quoy répond à l'oppoſite la figure qui nous ſauve aſſavoir le batéme.* Là il traitta la doctrine de M. Jurieu de ſuperſtition charnelle & groſſiere, de vertu magique, qu'il attribuoit au Sacrement. Etabliſſant & rediſant vingt fois qu'il n'y avoit dans le Sacrement qu'une ſignification fort ſimple. Et de peur qu'on ne reconnût pas aſſés M. Jurieu, *il fit une recapitulation des propoſitions qu'il avoit extraites de ſes livres, & portées au Synode de Breda, avec le tour le plus odieux qu'il pût leur donner: adjoûtant une forte exhortation au peuple de les rejetter comme dangereuſes, & introduiſant la ſuperſtition.* M. Jurieu y fût ſi bien caracteriſé & la choſe alla

Huitiéme acte d'aggreſſion aprés le Synode de Breda.

ſi

si loin que ses Collegues se crurent obligés de se defendre, parce qu'ils étoyent formellement intereſſés & refutés. Et l'un d'eux fit une courte Apologie pour M. Jurieu en disant, *que ces soupçons de vouloir favoriser le Papisme étoyent injurieux ; que le Docteur celebre dont on vouloit parler en avoit été pleinement justifié dans le Synode, qu'il y avoit de l'injustice d'accuser ou de soupçonner le moins du monde un Pasteur qui avoit tant escrit, & avec tant de succés contre le Papisme & ses erreurs : adjoûtant que le renouvellement de ces accusations dans la chaire étoit une infraction manifeste aux ordres du Synode.*

M. Jurieu fut averti de tout cela, il souffrit, & bien loin de faire aucune aggression, il ne fit pas la moindre demarche pour repousser cette insulte. Les hauts & puissants Seigneurs, les Conducteurs de la republiqde d'Utrecht ayant été avertis de ce scandale s'assemblerent, & envoyerent querir les trois Pasteurs de l'Eglise Wallonne, & Monsieur le President, homme d'une grande

diſtinction & d'un grand merite leur fit un diſcours ſi beau, ſi ſage, & ſi Chrêtien qu'un Moderateur de Synode le plus habile & le plus pieux n'en peut faire un plus touchant. On leur fit defenſe de continuer, & particulierement à M. Saurin comme à l'aggreſſeur & au violateur des arreſtés du Synode de Breda. Ce ſage & ce venerable Magiſtrat voit à preſent comment on a mepriſé ſes ordres & ſes vives exhortations accompagnées de defenſes expreſſes: peu de gens ignorent le reſſentiment qu'il a de ce mépris. Mais M. Saurin ne connoît point de ſuperieur en terre, il nous la ſignifié cy-deſſus: ces Meſſieurs doivent ſe tenir pour avertis de cela. C'eſt donc là une nouvelle aggreſſion & des plus violentes.

Neuviéme aggreſſion au Synode de Dort 1693.

Le Synode Wallon de Dort arriva au mois d'Avril 1693. M. Jurieu & Monſieur Saurin s'y trouverent. M. Jurieu y vint pour donner ſon acquieſcement à l'acte de Breda, demandant ſeulement l'explication de certaines clauſes dont ſes parties a-

bu-

busoyent contre luy. Afin qu'il pût avoir du Synode une pleine explication de ce qui établissoit son Orthodoxie. Mais il ne porta d'ailleurs aucune plainte contre M. Saurin ; & ne demanda aucune justice contre luy. M. Saurin qui n'étoit plus interessé dans cette affaire, s'opposa pourtant à la demande de M. Jurieu, & s'y opposa avec la derniere violence, & les plus grands emportements. Ce fut le plus violent acte d'aggression, car il repeta toutes les accusations faites à Breda avec des paroles qui passerent jusqu'à la fureur. Cela fût cause que M. Jurieu repoussant ces injures se plaignit des sermons de M. Saurin. Mais ce fût par occasion, & par recrimination. Voilà une nouvelle aggression. On s'entremit d'accorder M. Jurieu & M. Saurin. Le dessein reüssit, on les fit embrasser, & promettre ainsi qu'il est couché dans l'acte de ne plus écrire l'un contre l'autre.

M. Jurieu croyoit donc qu'enfin il y auroit paix dans ses derniers jours. Mais la cabale Latitudinaire n'en fût pas d'avis. Le

Le Synode de Dort avoit ordonné qu'on acheveroit une procedure commencée, il y avoit deux ans dans le Synode de Leyden. M. Jurieu pour la part qu'il étoit obligé d'y prendre, envoya au Synode ſuivant, qui ſe tint à Nimegue, ſes memoires bien ſignés, & il y joignit des remarques imprimées en une ſimple feüille ſans premiere page, & ſans aucune forme de livre. Cet imprimé étoit accompagnée d'une lettre bien ſignée écrite au Synode, dans laquelle le dit Sieur Jurieu avoüoit les dites remarques in 4. pour être de luy. Ce fût contre ces remarques, où rien ne regardoit M. Saurin, qu'il tâcha d'élever une vraye ſedition. Luy & ſes conſorts demanderent avec de grandes violences que cet imprimé fût dechiré & laceré par l'ordre du Synode : la playe que le parti & M. Saurin le premier avoit reçû à Leyden étoit profonde. On avoit dechiré un libelle ſans nom, ſans lettre, ſans aveu, qui n'étoit adreſſé à perſonne, & qui étoit l'ouvrage de ces Meſſieurs concerté entr'eux. On peut

Synode de Nimegue Septembre 1693.

Dixiéme acte d'agreſſion.

peut lire dans la preface du livre de M. Saurin, comment il traitte outrageusement le Synode de Leyden à cause de la laceration de ce libelle. M. Saurin avoit l'ame penetrée de cet affront; & si tôt qu'il vit l'écrit imprimé de M. Jurieu, il se rescria & demanda que cet écrit fût laceré; repetant plusieurs fois la maxime, *Paria paribus.* Où est la pudeur de traitter de choses pareilles, un libelle sans nom, sans patron, sans aveu qui tombe comme des nüés au milieu d'une assemblée, venu de la Haye dans le fonds d'nn batteau par ballots, & qui ne se trouve avoüé, ni protegé d'aucun membre de la compagnie, avec un écrit presenté par un Conseiller de la ville de Rotterdam deputé ancien du Consistoire Wallon de la dite ville, accompagné d'une lettre de M. Jurieu, par laquelle il declare que c'est luy qui envoye cet imprimé pour aider la compagnie dans un jugement qu'elle avoit à rendre.

Par là il se rendoit responsable de tout ce qui étoit dans ces remarques.

On

On voit icy une exemple de la violence des parties de Mr. Jurieu & des éblouissements où les Synodes sont capables de tomber : quand ils ouvrent les oreilles aux injustes clameurs d'un emporté. A peine la feuille volante échapa la laceration. Elle échapa pourtant, & le fort de l'orage tomba sur un Gentilhomme habile, sçavant, & tres-homme de bien : parce qu'il étoit ami de Mr. Jurieu & qu'il n'aimoit pas les Latitudinaires, dont il avoit critiqué la hardiesse par quelque ecrit public. Voila comment Mr. Saurin tint la paix de Dort, comme il avoit observé la paix faite au Synode de Breda.

Pendant cette petite guerre partie d'éclat, partie sourde & indirecte Mr. Saurin preparoit ses grandes machines. C'étoit son gros livre. On sçait assés qu'un ouvrage de cette taille ne se prepare pas en peu de mois. Il étoit fait & achevé ou bien prés de l'être, quand le Synode de Tergaud se tint; Ce fut au commencement du mois de May de 1694. Quelques mois devant

Synode de Tergaud May 1694.

ce

ce Synode Mr. Jurieu avoit fait deux sermons sur l'amour du prochain dans la vuë de refuter les Latitudinaires qui prêchent une fausse charité & sous ce pretexte veulent qu'on embrasse comme freres, au moins comme freres errants, les Sociniens, les Arriens & generalement tous les Sectaires. Il avoit marqué les vrayes & justes bornes de la charité à l'égard de ceux qui se sont déclarés ennêmis de Dieu & de l'Eglise par l'heresie. Nos Latitudinaires lâcherent sur ces deux sermons une feuille volante pleine de fausletés & de calomnies. Mr. Jurieu crût qu'il devoit informer le public de la verité du fait. Il fit imprimer une autre feüille volante opposée à celle là. Là dedans Mr. Saurin fut ravi de trouver une occasion d'éclater de rechef, & de mettre à profit les travaux de plusieurs années. Dans cet écritt Mr. Jurieu dit : *Je finiray par trois ou quatre petites considerations : La premiere est que ces Mrs. sont bien incorrigibles. Le Synode de Leyde dechira leur li-*

libelle & aprés qu'ils ûrent ressuscité leurs objections sous une plus grande authorité le Synode de Breda fit si peu de cas de tout ce fatras d'accusations qu'il n'en releva que quatre dont il prit soin de justifier Monsieur Jurieu & laissa tout le reste à quartier dans les balayeures. Toute la Province sçait combien de vacarmes ont été faits & excités contre cette unique periode.

M. Saurin & ses consorts s'en plaignirent au Synode de Tergaud, & demanderent justice. C'est sur cela qu'on fonde aujourd'huy l'accusation d'aggresseur: c'est le fondement de l'opinion de ceux qui ont inutilement travaillé à obtenir du Synode de Leewarden, qu'on imposât silence à M. Jurieu, afin qu'il ne pût répondre. Quand on leur disoit que M. Saurin avoit mis au jour deux volumes fort injurieux contre M. Jurieu, & que c'étoit une tres grande injustice de luy ôter la liberté de se defendre; ils répondoyent que M. Jurieu est l'aggresseur. Quand on poursuit à les interroger, où est cet-

te

te aggreſſion ils citent la periode qui vient d'être lûe.

En verité on ne ſçait lequel eſt le plus intereſſé, le cœur ou l'eſprit, dans la remarque de ces Meſſieurs. M. Jurieu a lâché une periode de mepris contre les accuſations de M. Saurin; dont il doit être permis à M. Saurin de faire deux gros tomes d'une critique outrageante, pleins d'injures & d'inſultes contre M. Jurieu, & contre l'Egliſe Chrêtienne en general. Et il ne doit pas être permis à M. Jurieu de ſe defendre; il faut avoir le cœur plein d'une grande paſſion, ou l'eſprit aveuglé par d'étranges prejugés.

Suppoſons qu'en effet cette periode piquante & mépriſante ſoit une veritable aggreſſion. Cela peut-il ſervir de pretexte à deux gros volumes, & de raiſon pour prouver qu'il ne doit pas être permis à M. Jurieu de ſe defendre? Qu'on en juge par cet exemple. Un homme par pure malignité jette une pelôte de neige à la tête d'uu Paſſant, ou ſi vous voulés d'un ennemy. Cet ennemy

vient sur luy, accompagné de secours, & armé de bâtons, d'épées, de poignards, & de pistolets pour l'assassiner. Aura-t-on raison de dire à ce pauvre homme prêt à perdre la vie? Mon amy vous avés tort, vous êtes l'aggresseur, vous avés jettè une pelote de neige à la tête de cet honnête homme. Vous n'êtes point en droit de vous defendre, vous devés souffrir qu'on vous assassine; ou tout au moins qu'on vous estropie. Il faudroit avoir perdu l'esprit, pour raisonner ainsi. C'est pourtant ainsi que raisonnent M. Saurin & ses amis. M. Jurieu appelle les objections de M. Saurin *du fatras qui merite d'être jetté dans les balayeures*. Ce ne sont que quatre mots, & il faut pour ces quatre mots qu'il souffre sur sa reputation mille paroles injurieuses, flêtrissantes, & outrageantes au souverain degré. Raisonne ainsi qui voudra, mais je soûtiens que dans ce raisonnement il n'y a ni justice ni raison.

Mais il y a plus. Il est faux que cette periode soit, ou une aggression,

sion, ou la premiere aggression depuis la paix de Dort. Nous venons devoir comment au Synode de Nimegue M. Saurin fit une cruelle infraction à cette paix en voulant faire tomber sur M. Jurieu le plus grand affront qu'un Autheur puisse souffrit, c'est de voir lacerer ses écrits par un Synode. Monsieur Saurin n'a donc point de pudeur, quand il dit. *Ainsi la paix projettée à Breda & conclüe à Dordrecht, fut ratifiée & confirmée à Nimegue. Elle dureroit encore, s'il avoit plu à M. Jurieu. Mais le nom de paix luy est aussi effroyable que celuy de guerre l'est aux autres hommes.* C'est une belle confirmation de paix que celle de Nimegue, où l'on travaille à couvrir un Theologien de honte par la laceration de ses écrits. Ainsi tout au plus la periode ne peut être que la suite d'une guerre recommencée par M. Saurin & par ses adherents.

Mais outre cela, il y a mille raisons qui pourroyent prouver que c'est un pretexte qui n'est pas même specieux.

1. Il est clair que la periode n'est point contre les observateurs Elle est contre les Autheurs du libelle qui fut dechiré à Leyden, La periode le dit expressément, *le Synode de Leyden dechira leur libelle.* Et M. Jurieu declara plusieurs fois qu'en écrivant, il n'avoit point eu en veüe les observateurs, & qu'il n'avoit nul dessein de recommencer la guerre. Mais dit-on, la periode dit des Autheurs du libelle; *quand ils eurent ressuscité leurs objections sous une plus grande authorité.* Voilà qui designe les observateurs. Cela est vray. Mais l'injustice du libelle de Leyden doit-elle demeurer à couvert au siecle des siecles, à l'ombre de l'authorité des observateurs? Jamais il ne sera permis a M. Jurieu de se plaindre des injustes calomnies de ce libelle, parce que les observateurs les ont adoptées, copiées, & amplifiées. Il n'y a rien au monde si injuste. Les termes de *fatras* & de *balayeures* sont injurieux: soit: mais l'injure tombe directement sur le libelle, dont il est question, & sur les observations uniquement

ment par reflexion. Dans les plus grandes injures on oblige la partie offensée de se satisfaire d'une declaration, qu'on n'en vouloit pas à elle; qu'une telle injure s'addressoit à un aut,e. Et icy on pretend tirer un juste pretexte de renouveller une guerre scandaleuse d'une periode pour laquelle on a fait satisfaction.

2. Il y a d'avantage, non seulement M. Jurieu en a fait satisfaction, mais il en a reçû le châtiment. La feüille volante fut mise au nombre des libelles, & flêtrie comme telle. Grief dont M. Jurieu avoit juste sujet de se plaindre, qu'on mette une juste Apologie dans le rang des libelles injurieux. Ne faut-il pas avoir bien de l'iniquité de mettre comme fait M. Saurin, cette periode flêtrie, châtiée, & condamnée pour pretexte d'une nouvelle guerre?

3. Veut-on encore de nouvelles preuves de la nullité de ce pretexte. C'est que ce demêlé fut fini & terminé par l'authorité du Synode de Tergaud. Il fût defendu à M. Saurin de relever jamais ces affaires, de-

fenſés fût faite aux Egliſes de rapporter jamais l'affaire de Breda, & les plaintes contre M. Jurieu à aucun Synode, & ces defenſes luy furent faites par deux fois & par deux actes du même Synode.

Onziéme acte d'aggreſſion.

Monſieur Saurin trouve dans les proteſtations un aſyle aſſiuré contre toutes les authorités du monde. Il proteſta de vive voix & par écrit contre le Synode de Tergaud, adjoûtant qu'il s'alloit pour voir devant les Synodes de nos Freres Flamands pour faire flêtrir les ouvrages de M. Jurieu. Il n'a pas manqué de le faire, il s'eſt addreſſé au Synode de Gueldres aſſemblé à Zutphen, au mois de Septembre de l'an 1694. Et il a eu la honte de ſe voir debouté de ſes demandes, & renvoyé à ſes juges naturels par le Synode de Gueldres tenu à Arnhem l'an 1695. Dans quelle juriſprudence eſt-il legitimement permis de ſe pourvoir par des voyes auſſi violentes contre ſes juges naturels? Quel droit M. Saurin & ſes amis ont-ils de poſer comme une aggreſſion qui don-

ne-

neroit passeport à deux volumes d'injures, une affaire jugée, terminée, decidée par un Synode qui est le juge Souverain? Un Synode qui de l'aveu de M. Saurin *luy defend de consulter les lumieres des autres Synodes & des Professeurs en Theologie.*

4. Aprés cela le procedé de M. Saurin ne doit-il point paroître singulier? Depuis la protestation qu'il fit au Synode de Tergaud, qui est le plus insigne renouvellement de guerre qui puisse être imaginé, il prend pour preuve de mon aggression des pieces faites aprés le Synode de Tergaud, par exemple, *l'Apologie pour les Synodes de Breda & de Tergaud.* Là-dedans on lit quelques periodes où M. Saurin se trouve offensé. Quel sujet a-t'-il de s'en plaindre? Puisqu'alors, la guerre étoit ouverte avec M. Jurieu plus que jamais, par la protestation de M. Saurin. Preface page 60.

5. S'il y a quelque chose de plus surprenant, c'est ce qu'il dit du Synode de Tergoes tenu au mois de Septembre 1694. Il veut trouver dans la conduite de ce Synode un

pretexte au renouvellement de la guerre. Ce Synode a negligé de luy faire justice des outrages qui luy avoyent été faits dans *l'Apologie pour les Synodes*, composée par M. Jurieu, dont ce Synode a eu connoissance. Mais Monsieur Saurin y a-t'-il porté ses plaintes ? Y a-t'-il paru ? Quelle raison avoit le Synode de prendre le fait & cause pour luy; & d'informer d'office contre M. Jurieu en faveur de M. Saurin : qui par ses protestations injurieuses & ses revoltes precedentes, avoit violé le respect dû aux Synodes de la maniere la plus fiere & la plus haute ?

6. Finiroit-on cét article sans remarquer le ridicule de cette Apologie de M. Saurin ? On pose en fait que son livre étoit composé, & en partie imprimé avant le Synode de Tergaud. Et qu'il étoit entierement achevé d'imprimer, à la preface prés, dans le temps du Synode de Tergoes. On sçait combien les presses vont lentement, sur tout quand les Autheurs sont éloignés. M. Saurin a Utrecht fait imprimer son

son livre à la Haye. Ce Livre paroît 5 ou 6 semaines tout au plus aprés le Synode de Tergoes. Et ce Synode de Tergoes est une des causes de l'impression du livre & de l'infraction de la paix: c'est prostituer l'honneur de sa sincerité. Mais M. Saurin n'a rien à perdre là-dessus. Aprés cela dise qui pourra que M. Jurieu est l'aggresseur.

Le Synode de Tergoes est le seul depuis cinq ans où M. Saurin n'ait point paru sur les bancs contre M. Jurieu: il ne s'y trouva même pas! Singularité qui seroit étonnante, puis qu'il n'a jamais manqué de Synode, n'étoit qu'on sçait qu'il étoit occupé à dresser sa grande batterie, & à faire achever son livre. Il composoit sa preface, piece qui toute seule merite la deposition en bonne justice. Synode de Tergoes Septembre 1694.

Enfin dans les derniers jours de Novembre on vit paroître ce formidable ouvrage, *examen de la Theologie &c.* qui devoit mettre en poudre la reputation de M. Jurieu. On a vû dans la preface de nôtre premier ouvrage ce que cela produisit, & dans Douziéme acte d'aggression.

le monde & dans l'eſprit de M. Jurieu; les honnêtes gens en eurent horreur; les politiques le flêtrirent comme un ouvrage indigne de voir jour; les mal intentionnés s'en prevalurent, & les gens peu attentifs s'y laiſſerent ſurprendre. Je penſe qu'on avoüera aprés tout ce qu'on a dit là-deſſus que c'eſt l'acte le plus violent d'aggreſſion qui ſe puiſſe imaginer.

Puisque nous avons deſſein de n'épargner a M. Saurin aucune des mortifications qui le peuvent corriger, nous ne ſçaurions ſortir du temps où nous ſommes, c'eſt le voyſinage du Synode de Harlem; ſans apprendre au public un endroit de l'hiſtoire de M. Saurin qui ne ſervira pas peu à le faire connoître. L'un des Paſteurs Refugiés à Utrecht, & penſionnaire de la ville, dans un ſermon avoit dit par occaſion & en paſſant ce que tous nos lieux communs diſent de l'efficace des Sacrements, ſçavoir *que les ſignes ſacrés conferent la grace ſelon que des ſignes la peuvent conferer.* C'eſt la Theologie de M. Witſius comme

de

de tous les autres Theologiens. Cependant cela ne plût ni a M. Saurin ni a l'un de ses amis, son ombre & son *fidus Achâtes*: qui n'étant que laïque se mêle pourtant de faire le Theologien à la moderne. Le laïque poussé par qui l'on peut penser, porta ses plaintes au Consistoire. Elle y fut reçeüe, on arresta d'inviter Monsieur . . . d'y venir, afin de s'expliquer. Le Pasteur refusa de répondre à l'invitation. On le cita: il vint: on le pria de vouloir s'expliquer sur telles & telles propositions qu'il avoit avancées touchant l'efficace des Sacrements. Il nia avoir avancé quelques unes de ces propositions, & demanda qu'on luy prouvât ce dont on l'accusoit. Et pour les propositions qu'il avoit véritablement avancées, il ne jugeâ pas qu'il fût necessaire de les expliquer, parce qu'elles étoyent assés claires. Il demanda reparation contre sa partie, on la luy refusa. Il appella au Synode prochain qui devoit se tenir à Harlem. Mais les sages Magistrats d'Utrecht arrestèrent ces procedures.

Et

Et ſelon l'avis de Monſieur le Preſident des Etats, on impoſa ſilence aux parties, avec ordre qu'il n'y auroit ni écrits, ni actes dans le Conſiſtoire, ni rien de couché ſur le livre, ni appel au Synode. Dans cet accommodement le Paſteur penſionnaire crût avoir toute ſorte d'avantage; ſes amis ne s'en teurent pas, & on n'en fit pas un myſtere. M. Saurin voyant que l'on debitoit l'affaire fort au desavantage de ſon amy & de ſon eleve; oublia qu'on étoit convenu de ne faire aucun acte, & que c'étoit l'ordre des ſuperieurs. Il fit dans le livre de ſon Conſiſtoire un acte contenant le narré de toute l'affaire: on peut juger a qui il donnoit l'avantage. Déja voilà une action de rebellion contre ſes ſuperieurs: & c'eſt le caractere propre du perſonnage. L'action de M. Saurin ne put être ignorée, l'intereſſé en eut connoiſſance. Et Mr. le preſident des Etats le ſçût, il en voulut être éclairci, & on ordonna, que le papier du conſiſtoire fût apporté. On y trouva la piece telle

qu'on

qu'on luy avoit dit. Un mépris si sensible de son authorité le toucha un peu, & il fit ordonner par Messieurs les Etats d'Utrecht que l'acte seroit dechiré & enlevé du livre. Les amis de Mr. Saurin firent bien de la resistance. Enfin, il falut obeïr, l'acte de Mr. Saurin fut dechiré. Il souffrit cette flêtrisiure, pendant qu'il étoit devant les Commissaires Deputés par le Synode de Harlem. Où il se dedommagea de toutes ses pertes, & se consola de tous ses chagrins, en haranguant douze ou quinze heures tant à Leyden qu'a Rotterdam. Nous avons appris cecy de la notorieté publique: cela devoit assurement mortifier Mr. Saurin. Mais il n'y parut pas au Synode de Leeuwarden, où il fût plus fier que jamais. Au moins nous devons tirer de cette histoire, une conclusion, c'est que les superieurs de Mr. Saurin ne sont pas fort persuadés de sa prudence & de sa bonne conduite.

Le Synode de Harlem arriva. M. Jurieu n'écrivit point à ce Synode.

Il

Treiziéme acte d'aggression.

Il ne se plaignit de rien. M. Saurin y porta ses plaintes tout de nouveau : coupable au tant qu'on le peut être, il se moqua du Synode tout en en sa presence. Il repeta verbalement toutes les cruelles accusations contre les Synodes precedents : ce sont des prevaricateurs, des lâches, des gens qui abandonnent les interêts de Dieu, & qui les sacrifient à la reputation de M. Jurieu. En un mot, & pour conclusion, il fit citer tout de nouveau M. Jurieu pour répondre, sur les chefs d'accusation. M. Jurieu croyant que son silence, & son absence adouciroyent ce courage indompté écrivit au Synode qu'il ne pouvoit répondre à cette invitation ou citation, & qu'il ne demandoit rien à personne. Toute la Province est témoin de cela ; la lettre de M. Jurieu est sans doute reservée dans le coffre des actes Synodaux. Il en a par devers luy la copie. Il paroît qu'il ne demandoit rien alors. Si on luy eut fait justice par un châtiment un peu severe, l'affaire étoit éteinte ; parce qu'alors

il

il n'avoit pas entierement lû le livre de M. Saurin. Mais il avoüe qu'aprés l'avoir lû il ſouffriroit la depoſition, & le banniſſement plûtôt que de laiſſer ſans réponſe tant d'outrages contre Dieu & contre la verité.

Neantmoins aprés ce relâchement, & le ſilence de M. Jurieu au Synode de Harlem, & les nouvelles attaques, accuſations & citations de M. Saurin, aprés une violation ſolennelle des defenſes de Breda, de Dort, & de Tergaud, les amis de M. Saurin ne laiſſent pas de dire que M. Jurieu eſt l'aggreſſeur : ce ſont-là des choſes qui me ſont incomprehenſibles, & ſur leſquelles le meilleur eſt de ſe taire.

Le Synode de Harlem deputa ſept Commiſſaires qui ſe tranſporterent premierement à Leyden, & enſuitte a Rotterdam. Devant cette aſſemblée M. Saurin fit encore toute ſorte d'actions d'aggreſſeur. Il harangua cinq ou ſix heures, il demande juſtice, il ſe plaignit. Il vouloit que M. Jurieu comparût & parlât en ſa preſence, afin de ſe juſtifier des

Quatorziéme aggreſſion.

Quinzieme aggreſſion.

des atroces accuſations intentées contre ſa doctrine. C'eſt un nouvel acte d'aggreſſion, M. Jurieu n'y répondit que par de petits écrits en fort peu de paroles.

Dans le Synode de Leewarden Monſieur Saurin continua à attaquer violemment M. Jurieu par les anciennes accuſations qu'il repeta, & par de nouvelles qu'il adjoûta : en repandant un mechant libelle pire qui tous les precedents, tant contre les Synodes qui contre M. Jurieu intitulé *Remontrance aux Paſteurs* Là-dedans il dit en autant de mots, *que le Synode Wallon a ſacrifié à la reputation de M. Jurieu, ſa propre reputation, l'interêt de la verité, la gloire de Dieu, & le ſalut des ames.* Voilà bien la plus horrible offenſe qu'on puiſſe faire à une aſſemblée Eccleſiaque. Nous n'en avons jamais plus dit du Concile de Trente. Si cela demeure impuni, il ne faut plus rien eſperer des Synodes.

Ce Synode de Leewarden eſt le dernier acte de cette affaire. Il croit l'avoir terminée definitivement, ſans qu'il

qu'il y ait lieu d'y retourner. Mais j'eſpere que le Synode d'Arnhem n'en jugera pas ainſi. Et entr'autres corrections qu'on pourra faire, il y a lieu de croire que l'on n'y jugera pas que M. Jurieu a donné occaſion au renouvellement de cette affaire. M. Jurieu ſouhaite qu'on y juge, & qu'on examine à fond la queſtion de l'aggreſſeur, preſentement que le procés eſt inſtruit. On defie M. Saurin de prouver contre luy aucun acte d'aggreſſion, & dans ce qui vient d'être lû, on en trouvera plus de quinze de M. Saurin, tant en accuſations faites dans les Synodes qu'en livres outrageants qu'il a publiés. A la fin la patience la plus ferme eſt pouſſée à bout. Voicy un livre de M. Jurieu qui ne ſe peut appeller aggreſſion, puis que c'eſt une juſte defence, tant de l'innocence de M. Jurieu que de la doctrine de l'Egliſe univerſelle que M. Saurin a violemment attaquées.

M. Jurieu n'eſt pas capable de ces plaintes violentes & cruelles contre les Synodes que M. Saurin n'a pas

épargnés dans tous ses écrits. S'il s'est plaint des irregularités que les artifices de M. Saurin firent faire au Synode de Zyriczée ; c'est en des termes infiniment plus sages & plus modestes que ceux dont M. Saurin se sert contre les Synodes qui ont suivy celuy de Ziriczée. Il se plaindra encore au Synode d'Arnhem. Et si le Synode de Leewarden étoit encore sur pied, il luy feroit ses remonstrances modestes, selon le droit de ceux qu'on a jugés, & mal-jugés en leur absence. Au moins il essayera de faire sentir au Synode d'Arnhem combien de surprises a souffert celuy de Leewarden par le beau nom de paix.

Je ne sçay où l'on a pris cette certaine jurisprudence qu'on a poussée en avant depuis quelques années, que les Synodes suivants n'ont pas de pouvoir sur les actes des Synodes precedents. Je ne sçay s'il y a rien au monde si opposé au bon sens, & à l'usage. Quand une fois un Synode auroit fait une injustice, ce seroit fait, & on n'en pourroit jamais revenir.

venir. Il n'y a ny cour souveraine, ny Souverain, ny Monarque qui ne permette les remonstrances, & qui ne revoque luy-même ses arrêts, quand on luy en fait voir l'injustice. Quand même le Synode suivant seroit absolument le même que le precedent, il pourroit revoquer ses propres arrêtés. Combien plus étant une autre assemblée composée souvent de membres differents, n'est-il pas lié par les arrêtés qui ont precedé: L'histoire Ecclesiastique est un tissu de faits qui ruinent cette maxime: Un Synode aneantit ce que l'autre a fait, change la discipline, altere les confessions de foy & les change. Les Conciles heretiques ont détruit les confessions orthodoxes des Conciles precedents. On n'a jamais accusé de nullité les actes de ces Conciles à cause du defaut du droit de revision & de revocation: Quand les Orthodoxes ont condamné & flêtri les confessions composées dans les Conciles des heretiques, ceux-cy ne s'en sont point plaints comme d'entreprises qui fussent contre l'usage: On

s'est plaint mutuellement de ce qu'on avoit decidé contre la verité. Mais peut-on trouver autant de preuves de cet usage que dans les actes des Synodes Wallons ; où les revocations d'actes, de censures &c. sont si communes qu'à peine se trouve-t'il un Synode, où il n'y en ait. On trouve plusieurs actes rayés dans un Synode precedent, par ordre du suivant. Pourquoy au Synode de Leyden & aprés le Synode de Leyden, l'Eglise d'Amsterdam pressa-t-elle avec tant d'ardeur la revocation du 28 article du Synode precedent, si les arrêts des Synodes sont irrevocables ? Pourquoy M. Saurin a-t-il donc demandé avec tant de violence la revocation de l'acte de Breda? Pourquoy aujourd'huy poursuit-il encore la revocation de l'acte de Tergaud ? Ces deux derniers Synodes ont arrêté qu'on ne rameneroit jamais les accusations faites contre M. Jurieu : M. Saurin fait des instances sans relâche qu'on les ramene, & qu'on examine tout de nouveau sa doctrine. Je ne suppose point qu'aucun

cun de nos Synodes ſoit capable de tomber dans des égarements qui meritent la laceration ou le feu, à Dieu ne plaiſe. Mais il eſt certain que ſi un Synode Wallon renverſoit de fond en comble, & la diſcipline, & la religion, le Synode ſuivant auroit le droit de le lacerer, & de le rejetter avec opprobre. On eſt bien perſuadé que le Synode de Leewarden a été plein de bonnes intentions, mais on voudroit qu'il fût encore ſur pied, & on luy feroit avoüer qu'on la ſurpris, en luy perſuadant, que la plus grande affaire qui ait jamais été dans le Synode Wallon puiſſe être terminée par la ſepulture des hereſies de M. Saurin & par le ſilence.

Le public ordinairement n'entre guere dans les interêts perſonnels des Autheurs. Cependant M. Jurieu conjecture que le public pourra bien s'intereſſer dans cette hiſtoire, car elle eſt notable & merite d'être conſervée à la poſterité.

INDICE

des principales propositions de

M. SAURIN,

rapportées & combattuës dans le present ouvrage, pour servir de denonciation au public.

LE Sieur Saurin a mis au jour un livre intitulé, *examen de la Theologie de M. Jurieu* &c. dans lequel on trouve les propositions suivantes.

Premiere proposition. *Je veux supposer qu'une doctrine a pour elle la pluralité des suffrages dans tous les lieux, & dans tous les siecles. Je soûtiens, & c'est ma seconde reflexion, que ce n'est pas une bonne preuve de la verité de cette doctrine.* Page 712 de Saurin.

Cette proposition est Socinienne, & n'a jamais été avancée que par les Sociniens & leurs fauteurs, pour éluder la preuve qui se tire du consentement des Chrêtiens, pour les mysteres de la Trinité, & de l'incarnation. *Voy la religion du Latit. part. 1. chap. 9. pag. 91.*

Seconde proposition. *Les Peres ont composé leur religion du Platonisme & du Christianisme.* 716.

Cette proposition est fausse & scandaleuse, & donne une idée facheuse de la religion de l'Eglise primitive. Bien que les premiers Peres ayent été la plusparт Platoniciens: Cependant ils n'ont point fait du Platonisme une partie de leur religion.

727. Troiziéme proposition. *La religion des premiers siecles étoit composée de dogmes extravagants & impies.*

Cette proposition est une suite necessaire de la precedente, car si la religion des Anciens étoit composée de Platonisme & de Christianisme, c'étoit un composé extravagant & impie. Cette proposition est fausse, temeraire, scandaleuse, heretique. Car elle a pour but de décrier la doctrine des Peres sur les mysteres, elle merite les plus grieves censures. *Voy la relig. du Latitud. 2 part. chap. 1. pag. 135.*

727. Quatriéme proposition. *Les Peres du Concile de Nicée étoyent des innovateurs ou des rectificateurs, ausquels on pouvoit opposer le consentement unanime des trois siecles les plus purs, & les moins éloignés des sources de la foy.* Il ne faut pas que le Sr. Saurin pretende se sauver à la faveur du terme de *rectificateurs*, qu'il a adjoûté à celuy de *novateurs*. Car nous allons voir, que cette *rectification* des Peres de Nicée consiste en ce que ceux-cy devinrent Tritheïtes, & établirent trois Dieux.

Or cette proposition est premierement fausse. Car c'est une noire calomnie, que les Sociniens ont jettée contre le Concile de Nicée, comme s'il avoit abandonné la foy de nos premiers Peres. 2. Elle est scandaleuse : car c'est un vray & horrible scandale d'entendre dire, que le Concile de Nicée si veneré & si venerable a été novateur & corrupteur de la doctrine Chrêtienne. Pour une pareille assertion on a brûlé à Oxford le livre d'Arthur Bury. *Voy la religion du Latit. part. 3. chap. 6.*

Cinquiéme proposition. *La foy de l'Eglise des trois premiers siecles, & celle des siecles suivants ne peut pas être la regle & le fondement de la nôtre : premierement parce que ce n'est pas la même foy &c. Secondement parce que la foy des uns & des autres est tres heterodoxe, ou du moins tres suspecte d'heterodoxie.* 727.

Cette proposition est 1. scandaleuse. Car c'est un horrible scandale pour les fideles d'entendre dire, que les premiers Chrêtiens ont sitôt abandonné la doctrine des Apôtres dans les articles fondamentaux, & que nous ne sommes pas de la même religion que l'Eglise Apostolique. 2. Elle est fausse & temeraire. 3. Elle est heretique. Car c'est une des maximes Sociniennes pour ruiner les témoignages des Anciens pour la Trinité, l'incarnation &c. *Voy la relig. du Latit. 2 part. chap. 1.*

719. Sixiéme proposition. *A peine reconnoît-on les Docteurs de l'Eglise pour Chrêtiens ou des demi-Chrêtiens, les heresies les plus capitales, & dont une seule est capable d'exclurre aujourd'huy de la communion generale du Christianisme faisoient la religion des trois premiers siecles.*

On ne peut lire cela sans horreur, & l'Eglise n'a pas de foudres assés terribles pour châtier un tel scandale.

Il ne manquera pas de dire, que c'est selon la description que M. Jurieu nous en donne. Mais voyés là-dessus la *relig. du Lat. 2 part. chap.* 1. & suivants.

429. Septiéme proposition. *La question si les Peres ont été Arriens avant le Concile de Nicée, & Tritheïtes aprés ce Concile, n'est pas de la derniere importance, parce que les Peres ne sont pas la regle de nôtre foy.*

Cette proposition est scandaleuse, heretique, & Socinienne : scandaleuse, car c'est un horrible scandale de mettre en doute si l'Eglise, de qui nous avons reçû le Christianisme, a été heretique, ennemie de la divinité éternelle du Fils, ou idolatre comme les Payens adorant trois Dieux. Elle est Socinienne. Car c'est une des voyes dont les Sociniens se servent pour ruiner la foy de nos mysteres, de rejetter & negliger la foy des Peres, desquels nous avons reçû cette foy. *Voy la rel. du Lat. part. 2. chap.* 1.
720. & suivants.

Hui-

Huitiéme propoſition. *La foy des trois premiers ſiecles, & celle des ſiecles ſuivants, ne peut pas être la regle de nôtre foy. Premierement parce que ce n'eſt pas une même foy. Secondement, parce que la foy des uns & des autres eſt tres heterodoxe.*

Cette propoſition premierement eſt fauſſe & calomnieuſe. Si on châtie ſeverement ceux qui calomnient les modernes & les vivants, à plus forte raiſon doit-on châtier ceux qui calomnient les Anciens, qui pour être morts ne ſe peuvent defendre. 2. Elle eſt ſcandaleuſe, car c'eſt un ſcandale énorme de dire, que la religion des trois premiers ſiecles, eſt une autre religion que celle des trois ſuivants, & autre que la nôtre aujourd'huy. 3. Enfin elle eſt Socinienne, car c'eſt une aſſertion des Sociniens tendant à prouver que les ſentiments des Peres étoyent heretiques, differents les uns & des autres, & differents des nôtres. *Voy la rel. du Lat. la 2 partie entiere.*

Neuviéme propoſition. *Les Conciles ont canoniſé la doctrine la plus favoriſée de la puiſſance ſeculiere, ou celle qui étoit ſoutenue par les Evêques les plus authoriſés, ſans ſe mettre autrement en peine, ſi cette doctrine étoit la plus univerſellement reçüe.* 711. C'eſt en parlant du grand Concile de Nicée.

Outre que cette propoſition eſt fauſſe & calomnieuſe, elle eſt premierement ſcandaleuſe, car c'eſt un horrible ſcandale

dale pour les fideles, d'entendre dire que les Conciles que tout le Christianisme venere, parce qu'ils ont mis à couvert les verités fondamentales reçûes par tous les Chrêtiens, n'ont decidé que par la cabale des Evêques, & par une lâche complaisance pour les Empereurs, secondement cette proposition est Socinienne. Car c'est precisement ce que disent & avancent les Sociniens, afin de rendre la foy de l'Eglise odieuse, comme n'étant qu'un effet de la violence des grands, & de la lâcheté des Ecclesiastiques. Pour une telle proposition, on brûla il y a six ans à Oxford le livre d'Arthur Bury. *Voy la religion du Lat. part. 3. chap. 6.*

711. Dixiéme proposition. *Que sçait on si tout le monde n'avoit pas sujet de s'étonner de se voir orthodoxe aprés le premier Concile de Nicée, & sous l'Empire de Theodose,* comme il avoit été étonné de se voir Arrien aprés le Concile d'Arimini ?

Cette proposition est 1. scandaleuse, & suppose que comme l'Arrianisme étoit une heresie qui s'étoit répandüe insensiblement sous Constantin, ainsi la doctrine de la Trinité consubstantielle étoit une autre heresie, qui sous l'Empire de Theodose gagna le dessus. 2. Elle est Socinienne, car c'est precisement la pretention des Sociniens, que la foy de nos mysteres étoit nouvelle dans le quatriéme siecle, & a commencé par l'autho-

thorité de Constantin & de Theodose. *Voy la relig. du Lat. part. 2. chap. 6. pag. 215.*

Onziéme proposition. *Les siecles qui ont suivi les trois premiers siecles & aprés le Concile de Nicée se sont éloignés du Sabellianisme & de l'Arrianisme par un mouvement si impetueux qu'il les a poussés &c.* à une autre extremité que nous allons voir. Les trois premiers siecles étoyent donc Arriens & Sabelliens, & cela d'une maniere unanime. Car il a dit auparavant, *que les Peres du Concile de Nicée étoyent des innovateurs, ausquels on pouvoit opposer le consentement unanime des trois premiers siecles, lesquels étoyent Arriens & Sabelliens.* 759. 727.

Cette proposition est 1. fausse, car il n'est pas vray que les trois premiers siecles fussent Arriens. 2. Elle est donc calomnieuse, & c'est une calomnie atroce. 3. Elle est Socinienne, car les Autheurs Sociniens la defendent, & la soutiennent pour ruïner la foy de la Trinité & de la divinité éternelle du Fils. *Voy la rel. du Latit. p. 2. chap. 5. p. 190.*

Douziéme proposition. En parlant du Concile de Nicée & des suivants, il dit; *les siecles suivants, & aprés le Concile de Nicée se sont éloignés du Sabellianisme & de l'Arrianisme par un mouvement si impetueux & si peu mesuré qu'il les a poussés jusqu'au Tritheïsme. Au moins est-il certain que leurs expressions, leurs* 759.

pro-

propositions & leurs comparaisons vont là naturellement, & qu'on leur fait grace speciale de leur prêter une bonne intention, & de donner à leurs paroles une explication violente pour leur conserver le titre d'Orthodoxes.

727. Et auparavant il nous a dit, que les Peres du Concile de *Nicée étoyent des innovateurs, ausquels on pouvoit opposer le consentement unanime de trois siecles qui devoyent être apparemment les plus purs*, parce que ce Concile a été Tritheïte, & que les trois premiers siecles étoyent Ariens.

Cette proposition 1. est une calomnie atroce & intolerable, elle est fausse, car le Concile de Nicée n'a point été Tritheïte. 2. Cette proposition est scandaleuse au souverain degré: le Tritheïsme étoit un veritable Paganisme ressuscité. Faire & adorer trois Dieux, ou en adorer cent c'est la même chose. 3. Elle est Socinienne, & les ennemis de la Trinité ne l'ont avancée que pour la rendre odieuse. Elle est empruntée de Courcelle *quater. disp.* 1. & de la preface de Limborch sur les œuvres de Courcelle. 4. Elle est infamante pour toute la religion Chrêtienne, la faisant Payenne & Polytheiste. Cette accusation d'Arrianisme & de Sabellianisme pour les trois premiers siecles, & cela d'un consentement unanime, & celle de Tritheïsme pour tous les siecles suivants, ruine de fond

fond en comble la doctrine de la Trinité, en supposant que c'est une doctrine inconnuë durant sept ou huit siecles dans l'Eglise. Or ce qui est nouveau, en genre de doctrine fondamentale, ou qu'on donne pour tel, est faux & intrus.

Il ne luy serviroit de rien de dire qu'il excepte le siecle des Apôtres. Car la saine doctrine de la Trinité est absolument essentielle à l'Eglise, & necessaire au salut. Or si cette doctrine s'étoit éclipsée dés le premier siecle pour faire place à l'Arrianisme, & au Tritheisme durant au moins sept ou huit cents ans, l'Eglise durant tout ce temps auroit été sans esperance de salut. *Voyla relig. du Latitud. part. 2. chap. 4.* & suivants.

Treiziéme proposition. *Les Autheurs sont fort sujets à debiter leurs sentiments particuliers sous le nom de doctrine ancienne & universellement reçüe. Personne n'ignore que les Peres n'ayent usé de ce saint artifice, & de cette fraude pieuse pour donner cours à des dogmes qu'ils avoyent inventés.* 710. 711.

Cette proposition ainsi conceüe en termes generaux est 1. fausse & calomnieuse. Car il n'est pas vray, que les Peres ayent ainsi produit leurs sentiments particuliers, comme des dogmes generaux de l'Eglise. 2. Elle est ironique & injurieuse aux Anciens, appellant un *saint artifice*, une fraude detestable. 3. Enfin elle est Socinienne, car c'est precisement

ment la pretention des Sociniens, pour prouver que les Peres & les Conciles du quatriéme siecle & des suivants ont faussement & artificieusement supposé, que la doctrine de la Trinité & de l'incarnation étoit l'opinion de toute l'Eglise, laquelle pourtant ils avoyent inventée.

759. Quatorziéme proposition. *St. Augustin & les autres Peres ont eu des erreurs si grossieres, que nos étudians en auroyent honte aujourd'huy.*

Cette proposition ainsi couchée en termes de generalité 1. est calomnieuse & scandaleuse, & deshonore le Christianisme. 2. Elle est Socinienne, tendant au but general des Sociniens, qui est d'ôter tout credit aux Anciens, de qui nous avons receu nôtre Christianisme & nos mysteres.

760. Quinziéme proposition. *Les conciles chés moy n'ont pas plus d'authorité que les Peres qui les composoyent.* Or ces Peres étoyent Sabelliens, ou Arriens, ou *Tritheites*, comme on vient de voir.

1. Cette proposition est scandaleuse contre tout le monde Chrêtien en general.

2. Elle est injurieuse au quatriéme & cinquiéme articles de nos confessions de foy qui appellent ces premiers Conciles de Saints Conciles, les Docteurs qui les composoyent, de Saints Docteurs, & les Symboles de Nicée & d'Athanase, des Symboles de verité. Il est donc es-

sent

sentiel de reprimer une telle audace contre nos confessions de foy. *Voy la relig. du Lat. part. 2. chap. 13. pag. 309.*

Seiziéme proposition. *Tout ce que j'ay dit du desavantage des Peres des derniers siécles est tres veritable & tres certain.* 735.

Cette proposition est une aggravation de scandale, c'est une confirmation de la calomnie portée contre le Concile de Nicée & les suivants avec tous les Peres des siecles suivants, c'est qu'ils étoyent Tritheïtes, & enseignoyent trois Dieux.

Dix-septiéme proposition : *je dis Anatheme au Nestorianisme, & non pas à Nestorius.* 796.

Nestorius nioit l'union personnelle des deux natures, & ne laissoit qu'une union d'assistance de la divinité comme celle qui se trouve entre les saints & le St. Esprit.

C'est precisement la Theologie de Socin, des Latitudinaires, de Mr. Saurin, & par consequent ils ne croient pas l'incarnation. Ne croyant pas de Trinité de personnes en Dieu, ils ne sçauroyent croire l'incarnation d'une de ces personnes. *Voy le discours sur la conduite de M. Saurin. pag. 73. La relig. du lat. part. 2. chap. 13. p. 302.*

Dix huitiéme proposition. *C'est une grande molleſe à Mr. Jurieu de pardonner à Cyrille, & aux Peres du Concile d'Ephese* 872.

pheſe l'introduction de l'Idolatrie.

Cette propoſition eſt non ſeulement injurieuſe à Cyrille & au Concile d'Epheſe, mais auſſi à l'article 5me de nôtre confeſſion de foy qui met le concile d'Epheſe & St. Cyrille entre les Orthodoxes defenſeurs de la Trinité. *Voy la religion du Latit. 2. part. chap. 13. pag. 302.*

Dix-neuviéme propoſition. *Les trois Conciles generaux que tous les Chrêtiens venerent & reçoivent, ont été des Conciles heretiques, Tritheïtes, Eutychiens & Idolatres.* Cette propoſition reſulte de tout ce qui precede, & elle eſt injurieuſe à nos confeſſions de foy qui ont approuvé les Symboles formés par ces Conciles, & ont mis & les Conciles & les Peres qui les compoſoyent entre les Orthodoxes. Articles quatre & cinquiéme.
79. *Voy la relig. du Latitud. 2. part. ch. 13.*

Vingtiéme propoſition. *Ni la manifeſtation du myſtere de la Trinité, ni les explications que les Theologiens eſſayent de nous en donner dans leurs lieux communs, ne ſont pas capables de nous faire trouver dans ce myſtere quelque rapport avec les principes de la raiſon naturelle qui nous le rende vray ſemblable, en le conſiderant preciſement en luy même, & non pas dans ſa liaiſon avec les autres veritez Chrêtiennes. Il n'y a auſſi ni diſtinction, ni raiſonnement, ni reflexion qui puiſſe nous ſatisfaire pleinement ſur les contradictions &*

les

des absurdités apparentes que ce mystere presente aux yeux de tous côtés.

Cette doctrine est 1. équivoque & trompeuse; comme s'il croyoit le mystere de la Trinité. 2. Elle est scandaleuse, & ne doit jamais être avancée par des Chrêtiens. Car il n'est pas vray que nous ne puissions pas rendre la doctrine de la Trinité vray-semblable à la raison naturelle. Nous ne sçaurions prouver à la raison, qu'elle est veritable. Mais on fait fort bien voir qu'elle n'est pas impossible. 3. De telles paroles ne peuvent jamais sortir de la bouche d'un Chrêtien. Car elles donnent trop d'avantage aux infideles & aux heretiques. 4. Enfin elle est Socinienne. Car c'est le grand bouclier des Sociniens, que la Trinité est incompatible avec la raison.

Cette proposition jointe avec celles qui suivent, prouve avec évidence le Socinianisme de M. Saurin.

Vingt-uniéme propositon. *S'il y a quelque chose d'excellent dans les principes de Descartes, c'est ce qu'il dit des idées claires & distinctes, &c. Nous ne devons donner nôtre assentiment qu'aux verités clairement connües &c. La precipitation à porter nôtre jugement sur des idées obscures & confuses est la source de toutes nos erreurs &c.* Les écrivains de port Royal ont tort *de faire une exception à cette regle en faveur des mysteres de leur religion &c. Il faut suspendre son jugement jusqu'à ce* P. 283. & 284.

que l'évidence & la force des preuves luy arrachent son assentiment.

Ce passage est le commentaire du precedent, & montre qu'on ne doit pas croire la Trinité, parce que nous n'en sçaurions avoir des idées distinctes & des perceptions claires. Le Sieur Saurin est un dissimulateur perpetuel.

872. Vingt-deuxiéme proposition. *M. Jurieu trouve mauvais qu'on se mutine contre des expressions consacrées par l'Eglise*, personne, personnalité, *&c. Mais il sçait bien dans son ame, grand Philosophe & grand Metaphysicien qu'il est, que les termes de* personne, *de* personnalité, *de* generation, *de* procession, *&c. ne conviennent pas proprement à la divinité* &c. *Ces expressions n'ont pas de fondement dans l'Ecriture, comme je le pourrois demontrer mathematiquement.*

Cette proposition est Socinienne sans aucun detour. Car elle pose 1. qu'on peut se mutiner, & bannir de l'Eglise les termes de personne, de personnalité, de generation, & de procession. 2. Que ces termes ne peuvent convenir à Dieu proprement, mais ne luy conviennent que par figure, comme la denomination *de corps de Christ* convient au Sacrement. 3. Qu'il n'y a point proprement pluralité de personnes en Dieu. 4. Que la seconde personne n'est point engendrée par la premiere. 5. Que le St. Esprit ne procede point des deux premieres

mieres personnes, sçavoir du Pere & du Fils. 6. Qu'il en faut croire la bonne philosophie & la bonne metaphysique là-dessus, & que cette bonne philosophie nous apprend, qu'il n'y a proprement ni generation, ni procession, ni personne, ni personalités en Dieu. *Voyés la rel. du Lat. 1. part. chap. 10, & 11.*

Vingt-troisiéme proposition. *Si les trois personnalités ne sont ni des substances differentes dans l'essence divine, ni des accidents de cette essence, on aura bien de la peine à persuader à un adversaire qu'elles soyent quelque chose de réel.* En ôtant ces petits mots de *si*, & *on aura de la peine à persuader*, &c. qui ne sont que des toiles d'araignées, la proposition nettement se reduit à celle-cy. *Les trois personnalités sont ou des substances differentes dans l'essence divine, ou des accidents de cette essence, ou elles ne sont rien de réel.* 839.

Or c'est là le grand argument des Sociniens contre la Trinité. Voy la relig. du Lat. 1. part. chap. 12. pag. 123.

Vingt-quatriéme proposition. *Je trouve que c'est aller bien vite & marcher avec bien peu de precaution dans une route si obscure, & où il est si aysé de s'égarer.* 854. Il dit cela sur ce que tous les Theologiens Anciens & modernes disent unanimement; *que c'est par analogie à la parole interne que le fils de Dieu est appellé sa parole; il est donc la sagesse de Dieu son intelligence & l'image qu'il forme de soy même.* 854.

Voila la proposition qu'il condamne comme *temeraire*, & *precipitée*. C'est la foy de l'Eglise constamment depuis les Apôtres, enseignée par tous les Peres. Cela est Socinien.

Les pages 854 & 855 où il semble confesser la Trinité dans l'œuvre de la creation sont d'une profonde hypocrisie. Il faut voir cette mauvaise foy prouvée par tout dans la religion du Latitudinaire, & particulierement 1. *part. chap.* 7. & 12. 2. *part. chap.* 1, 2, 3. & 3. *part. ch.* 8.

856. Vingt cinquiéme proposition. *Il est assés apparent & à mon égard tres certain, que Moyse décrit la creation du monde, comme type de la creation des nouveaux cieux & de la nouvelle Terre, & qu'il represente le monde créé par la parole pour montrer que la nouvelle creation est un effect de la parole, c'est à dire de Jesus Christ Autheur, & objet tout ensemble de la parole Evangelique.*

Voicy qui commence à de couvrir son Socinianisme. 1. Jesus Christ est dans la creation comme une chose est dans son type. 2. Jesus Christ est appellé la parole, pour montrer que la nouvelle creation qu'il fait est l'effect de la predication de la parole; *cette parole est efficace & toute puissante, & Dieu crée ce qui est proferé par les livres.* Ce n'est donc pas une parole interne que celle dont Moyse parle, & Saint Jehan aprés luy; ce n'est qu'u-

qu'une parole de predication & de commandement. Cela eſt aſſés clairement ſignifié dans toute la *page* 856.

Cette interpretation eſt purement Socinienne. *Voy la relig. du Lat. part.* 1. *chap.* 12.

Vingt-ſixiéme propoſition. *Qu'on peſe toutes les paroles de ces textes, que l'on ramaſſe tous ceux où Jeſus Chriſt eſt appellé la ſageſſe, que l'on mette en parallele tous ceux où Jeſus Chriſt eſt appellé la ſageſſe, que l'on mette en parallele les exhortations de la ſageſſe dans les Proverbes avec celles de Jeſus Chriſt dans l'Evangile, & il faudra ſe crever les yeux pour ne pas voir la ſageſſe des Proverbes dans Jeſus Chriſt.* 857.

Voilà preciſement l'interpretation Socinienne: que Jeſus Chriſt eſt appellé la ſageſſe, à cauſe de la ſageſſe de ſes paroles. C'eſt un de nos articles de foy que Jeſus Chriſt eſt la ſageſſe ſubſtantielle, interne, & éternelle de ſon Pere. Cette doctrine a été conſtamment enſeignée depuis Jeſus Chriſt juſqu'à nous.

Toutes ces propoſitions avancées par M. Saurin, priſes ſeparement, mais ſur tout priſes conjointement ſont une demonſtration de ſon hereſie Socinienne, à laquelle il ne répondra jamais rien de ſolide. On ne doit pas ſe laiſſer ébloüir par ſes declarations formelles qui paroiſſent Orthodoxes. C'eſt un groſſier artifice qu'on a diſſipé en pluſieurs endroits de la religion du Latitudinaire,

& particulierement dans les chap. 7. & 12. de la 1. partie.

401. Vingt-septiéme proposition. *Ie pose en fait qu'il est incomparablement plus aisé de faire son salut dans la communion externe du Socinianisme que dans celle du Papisme.*

Et plus bas; *Les Sociniens ne sont pas idolatres du moins de cette idolatrie grossiere qui regne dans l'Eglise Romaine, & qui en fait un veritable Paganisme.*

Cette proposition est scandaleuse. 1. Parce qu'elle suppose qu'une religion qui conserve tous les articles fondamentaux, & les Symboles des Apôtres, de Nicée & d'Athanase, est plus corrompuë qu'une Secte d'heretiques qui a renoncé au Christianisme entier selon le sentiment de tous les Orthodoxes. 2. Parce qu'elle donne à entendre que comme nous ne trouvons pas mauvais que les Princes Protestants facent des alliances avec les Papistes, ainsi nous ne pourrions desapprouver qu'on fit alliance avec une nation Socinienne, ce qu'à Dieu ne plaise. Voy la religion du Latitudinaire 3. part. chap. 6. où est rapporté le sentiment du Docteur Jonathan Edwards touchant la religion Socinienne.

Tous les adoucissements que le Sieur Saurin adjoûte aprés cette proposition scandaleuse sont de mauvaise foy. *Voy la relig. du Latit. pag. 163, 164, 165, & tout le chap. 3. de cette seconde partie.*

Vingt-

Vingt-huitiéme proposition. *On voit bien qu'il fait tout ce qu'il peut pour trouver aux Arminiens des erreurs odieuses qui justifient la dureté qu'il a pour eux ; pendant qu'il a tant d'indulgence pour les autres. Mais la verité que l'on ne veut pas avoüer, & que l'on se cache peut-être à soy-même, est que le petit nombre & la foiblesse des Remonstrants, fait le plus grand de leurs crimes, & que s'ils avoyent à leur tête des Roys, des Electeurs, des Princes & des Republiques, ils seroyent moins étérodoxes de la moitié.* 366.

1. Cette proposition est plus que suspecte d'heresie, car elle veut que nous considerions comme erreurs legeres, les heresies non d'Arminius, mais d'Episcopius, de Courcelle, & de Limborch qui ont corrompu entierement tout le systeme de la religion Chrêtienne, selon le sentiment du Docteur Jonathan Edwards cité cy-dessus. Ils ont sappé tous les fondements de la Trinité, de la divinité éternelle du Fils, du peché originel, de la redemption par Christ, de la satisfaction, & n'ont rien laissé d'entier.

2. Elle est injurieuse & calomnieuse contre tant de gens d'honneur, qui croyent, & disent de bonne foy, que les erreurs qui sont, ou qui se souffrent dans la communion Arminienne sont tres graves & considerables.

3. Elle est seditieuse. Car on voit

bien que l'Autheur souhaite de revoir le regne & le temps de Barnevelt.

Vingt-neuviéme proposition : Mr. *Jurieu prend le parti le plus opposé au Pe-*
348. *lagianisme. Il choisit les methodes les plus rigides d'expliquer la providence & la grace. On auroit bien de la peine à trouver quelque difference entre son sentiment, & celuy des Supralapsaires.* Et peu auparavant, il avoit dit. *Un Dieu tel que M.*
347. *Jurieu le represente, si un tel Dieu pouvoit être, ne seroit adoré que de la même maniere que les Japonnois adorent le Diable.* Cette proposition est non seulement scandaleuse, mais elle fait horreur. M. Saurin avoüe que M. Jurieu n'est pas tout à fait Supralapsaire : la verité est qu'il ne l'est point du tout. En supposant qu'il est entierement Supralapsaire, & disant qu'il fait un Dieu semblable au Diable qu'on adore au Japon, il noircit Calvin, Beze, Piscator, Zanchius, Voëtius, & generalement tous nos Theologiens Supralapsaires qui sont en grand nombre. Cette proposition est Socinienne, car il n'y a que les Sociniens qui pour l'ordinaire passent à de si grands excés contre la doctrine de la predestination absoluë.

Trentiéme proposition. *Si on ne peut*
109. *être convaincu des principes de la religion Chrêtienne par leur évidence, on ne doit jamais en être pleinement persuadé. On doit seulement les regarder comme vrayssemblables.* Tren-

Trente-uniéme proposition. *La foy des Theologiens & celle des simples aussi est fondée sur la science, & s'acquiert par l'étude, & par la meditation.* 183.

Trente-deuxiéme proposition. *La droite raison est le principe immediat de la foy &c. Son premier fondement est la droite raison.* 154.

Cette Theologie est purement Socinienne, comme il est prouvé par Vislovatius Socinien, & par son parallele avec le Sieur Saurin, qui se trouve dans *la relig. du Latit. part. 3. chap. 2.* Voy aussi la foy fondée sur le témoignage du St. Esprit chap. 28. & 34, & toute la *3. part. de la relig. du Latit.*

Trente-troisiéme proposition. L'opinion de M. Jurieu qui attribuë au St. Esprit la vertu de produire la foy sans demonstration & sans évidence, *Renverse tous les principes de la Religion Chrêtienne, & tous les fondements de la reformation, & même aneantit toute sorte de revelation divine.* 97.

C'est la plus pernicieuse de toutes les erreurs, couverte sous le voile d'une Orthodoxie outrée. C'est une doctrine scandaleuse.

Cela est souverainement scandaleux, & tend à couvrir d'opprobre la sainte doctrine de Calvin, *lib. 1. instit. chap. 7. & 8.* & celle de toute l'Eglise Reformée. Voy la foy fondée sur le témoignage du St. Esprit, toute la 1. partie.

Trente-

373. 631. 632. 637. 638. Trente-quatriéme proposition. *L'Eglise Romaine n'a rien d'Eglise que le nom, son batême est une profanation, & le sceau de ses erreurs & idolatries, il ne vaut rien du tout.*

Ces excés font honte à la reformation. Nous n'avons jamais dit cela. Nous trouvons que le bâtême de l'Eglise Romaine est bon, & qu'elle a conservé les points fondamentaux.

Ainsi cette proposition est scandaleuse: comme tout ce qu'il dit pour abaisser le Papisme au-dessous du Socinianisme. *Voy la relig. du Latit. part. 3. chap. 7.*

516. Trente-cinquiéme proposition. *La sanctification des enfants n'est qu'une saineté fœderale.*

22. *Le batême ne sert aux enfants qu'à confirmer la foy des peres, & celle des enfants quand ils sont venus en âge de raison.*

Cette Theologie est purement Socinienne & Sacramentaire, tout ce que le Sieur Saurin dit de plus, est une pure dissimulation. *Voy la Relig. du Latit. part. 3. chap. 8.*

805. Trente-sixiéme proposition. *De mille guerres, il y en a 999 d'injustes, y compris les guerres defensives qui ne sont pas absolument necessaires.*

Cette proposition est Anabaptiste & Socinienne. Car ces heretiques font une grande parade de la severité de leur morale. *Voy la relig. du Latit. part. 3.*

807. *chap. 7.*

Tren-

Trente-septiéme proposition. M. *Jurieu fait sa cour à tous les ordres de gens par sa morale commode, & par ses flatteries. Il met dans ses interêts les Magistrats & les peuples.* C'est parce qu'il donne aux Magistrats pouvoir dans les choses Ecclesiastiques, & ne condamne pas les stratagemes de guerre.

Tout cela est de la morale des Sociniens & Anabaptistes, qui ruïnent l'authorité des Magistrats. *Voy la relig. du Lat. part. 3. chap. 7.*

AD-

ADVERTISEMENT.

*LEs indispositions de l'Auteur sont cause qu'il s'est glissé des fautes dans cet ouvrage. On trouvera les principales marquées dans l'*Errata *cy-dessous. Le Lecteur est prié de corriger luy-même les autres.*

ERRATA.

PAg. 96. ligne 27. *mais il l'a soûtient.* lisés *mais il en soûtient la rejection.*

Pag. 144. lig. derniere. *c'est M. Saurin.* lis. *c'est par M. Saurin.*

Pag. 205. lig. 20. *& Romain.* lis. *& Denis Romain.*

Pag. 253. lig. 31. *contre Samosate.* lis. *contre Paul de Samosate.*

Pag. 307. lig. 14. *avec Memnon Evêque, Epheſe,* lis. *avec Memnon Evêque d'Epheſe.*

Pag. 316. l. 9. *qui c'est.* lis. *que c'est.*

Pag. 327. l. 9. *c'est ce que nous.* lis. *c'est que nous ne.*

Pag. 333. l. 1. *riligioni rationalis.* lis. *religio rationalis.*

Pag. 338. l. 6. mettés un S avant *c'est aussi.*

Pag. 342. l. 2. *à la seule.* lis. *qu'à la seule.*

Pag. 343. l. 11. *lumiere naturelle.* lis. *lumiere surnaturelle.*

Pag. 349. l. 4. *dont il faut.* lis. *donc il faut.*

Pag.

ERRATA.

Pag. 349. lig. 25. *C'eſt pourquoy M. Saurin dit que M. Jurieu eſt fou à ne pouvoir être rendu ſage que par miracle.* Cette periode appartient à la page 348. & doit être miſe vis à vis de la fin de la page 349.

Pag. 349. ligne derniere, mettés 25 avant *page.*

Pag. 351. l. 7. mettés 26. avant *p. 86.*

Pag. 351. lig. 9. *qu'ils ſe ſoyent.* lif. *qu'ils ſoyent.*

Pag. 353. l. 5. *d'opera.* lif. *d'operation.*

P. 354. l. 26. *il n'a a.* lif. *il n'y a.*

P. 374. l. 10. *il eſt.* lif. *s'il l'eſt.*

P. 390. l. 14. *en même.* lif. *en même tems.*

Pag. 391. l. 4. *ſagere.* lif. *ſage.*

Addition pour la page 333.

On vient d'apprendre que le Docteur Roël a fait imprimer l'an paſſé ſon livre de *religione rationali* pour la troiſiéme fois. Ce qui fait connoitre la licence que ces Meſſieurs ſe donnent, & la peine qu'ils prennent pour repandre leurs mechants principes; bien qu'ils ſachent que tant d'honnêtes gens & des provinces entieres les desapprouvent, & les condamnent; ce qu'ont fait entr'autres la province de Hollande & celle d'Utrecht. Voicy ce qu'un témoin oculaire m'en écrit. *Je croy que vous ne ſerés pas faché que je vous avertiſſe qu'il y a une troiſiéme*

sième édition du livre de religione rationali du Docteur Roël, elle est de Franeker en 1695. Chés Jean Guzelaar imprimeur ordinaire des Etats de Frise & de leur Academie. Il y a une préface à la tete, où entre les regles de bien juger, il met la raison avant la revelation : en ces mots. Unica semper judicii mihi norma ratio ac revelatio est. *Je croy qu'elle pouvoit être dans les precedentes éditions. Mais il y a dans cette derniere un avis au lecteur qui me paroit sans respect pour ceux même qui luy ont fermé la bouche.*

LA RELIGION DU LATITUDINAIRE.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I.

Idée de la religion des Latitudinaires, & des maximes fondamentales de leur secte.

IL est de la derniere importance de bien connoître & de bien definir la religion de Mr. Saurin. Cela est important à Mr. Jurieu, afin qu'on sçache quel est l'homme par lequel il est accusé d'une maniere si cruelle & si atroce, comme renversant les fondements de toute religion, & comme un homme contre lequel il faut assembler un Concile œcumenique. Mais aussi cela est important au public. *Bonorum interest cognosci malos.* C'est un mot de Saint Augustin, que les écrivains de Port Royal ont bien fait valoir dans leurs

querelles contre les Jesuites. Il est certain que le public a interêt de connoître les faux Docteurs, afin de ne se pas laisser abuser.

Nous poursuivons dans ce nouvel ouvrage la refutation d'un livre intitulé, *examen de la theologie de Monsieur Jurieu*, c'est à dire, *refutation de la theologie de M. Jurieu.* Ce livre n'est pas la refutation de la theologie de M. Jurieu simplement. C'est la destruction de toute la theologie de l'Eglise: nous l'avons fait voir en partie dans nôtre premier ouvrage; nous avons montré que selon le sentiment de l'Eglise universelle la foi est une persuasion des verités inevidentes, fondée sur le temoignage & l'operation du St. Esprit, & non sur de pretenduës evidences de la droite raison. Mais ce qui nous reste à faire sur la matiere doit porter un coup mortel à Mr. Saurin, & tirer entierement le voile. Sa dissimulation est profonde, il est vray. Il a pris un grand soin de se cacher sous quelques declarations formelles en apparence, qui imposent aux lecteurs. Mais il est surprenant qu'il n'ait pas poussé cette dissimulation jusqu'au bout: & qu'enfin il nous ait decouvert si nettement ce qu'il est. C'est à dire, ennemi des mysteres de la religion Chrêtienne.

Pour definir la religion de Mr. Saurin dans les termes les plus doux dont on

titu-

se puisse servir, nous dirons qu'il est *latitudinaire*, & *des plus outrés latitudinaires*. Son livre ne nous a rien appris de nouveau là-dessus. Nous le connoissions depuis le Synode de Leiden de 1691, & depuis la commission que luy donna ce Synode qui fut executée à la Haye. Mais il nous a mis en état de n'avoir plus besoin de faire des conjectures là-dessus.

Mr. Saurin ne doit pas trouver mauvais que nous luy facions autant d'honneur qu'il en fait a Mr. de Beaulieu, qui étoit un autre homme que lui. Il étoit, dit-il, *Latitudinaire*; là même nous trouvons la definition d'un Latitudinaire. C'*est*, dit-il, *un homme qui travaille à élargir le chemin du salut, & qui sauve le plus de gens qu'il peut*. J'accepte la definition. Mais par ce qne nous accusons Mr. Saurin d'être Latitudinaire, & qu'il sera beaucoup parlé de cette Secte dans cet ouvrage. Il est necessaire d'étendre un peu cette definition, & d'apprendre au public, ce que c'est qu'un *Latitudinaire*, aussi bien ne le sçait on pas trop. Pag. 399.

Le nom de *Latitudinaire* est né, si je ne me trompe, en Angleterre; c'est un nom semblable a celuy *d'unitaires* que les Sociniens se donnent en Pologne, en Transilvanie, & par tout ailleurs ou ils penetrent. Il nous donne une idée assez juste des intentions, & des principes de

ceux qui le prennent, & qui le portent. *Latitude* est un mot Latin qui signifie largeur. Ce qui ne signifie pas qu'ils donnent beaucoup d'étenduë à la foi. Au contraire ils la reserrent dans des bornes fort étroites. Et un de ces Messieurs nous donna il y a quelques années un petit traité dont le titre est, *la foy reduite a ses justes bornes.* Selon les principes de sa Secte il y reduit les articles de foy, à croire un Dieu, une providence, un paradis, un enfer. S'il s'étend jusqu'à un Jesus crucifié c'est beaucoup. Mais il exclut & chasse de l'enceinte de la foi les articles de la trinité, de l'incarnation, du peché originel, de la satisfaction, de la grace efficace &c. Cela s'appelle retrecir la foy, & non pas l'élargir. Ils sont donc appellés *Latitudinaires* par ce qu'ils élargissent la voye du salut, afin que tous les heretiques Juifs & Payens y puissent entrer.

Cette Secte nous étoit à peu prés inconnuë, dans tout le temps que nous sommes demeurés en France : dans la suite nous verrons comment elle parut sur les bords de la riviere de Loire, il y a 25 ou 30 ans. Mais elle fut rabattuë avec tant de vigueur qu'elle rentra en terre. Et ses racines n'ont commancé à repousser qu'aprés avoir été transportées dans un terroir qui leur paroissoit plus favorable. Mais depuis que Mr.

Mr. Jurieu a été en ce pays, il s'eſt fort étudié à la connoître; de ſorte qu'à preſent il en ſçait à peu prés autant qu'on en peut ſçavoir.

On definit ordinairement les Sectes par leur autheur, par leur progrés, & par leurs dogmes. Mais la Secte des *Latitudinaires* eſt dificile à connoître de tous ces côtés. Il y a toûjours eu des gens dans le monde dans les principes Latitudinaires, mais ils ne faiſoient ni corps, ni Secte. On ne ſçauroit en remontant juſques à nôtre reformation trouver autre origine de cette hereſie que Socin, Servet, & leurs ſemblables, ennemis declarez de nos myſteres. Nous verrons que ces ennemis de la religon ſont entrés & ſont parvenus là, par le même chemin que nos Latitudinaires ont choiſi qui eſt celui de prendre pour guide ce qu'ils appellent aujourdhui la *droite raiſon*, & qu'on appelloit autrefois ſans façon *la raiſon humaine*. Cependant quand nous appellons nos Latitudinaires des *Socinianiſants*, & *des Sociniens mitigez*, ils s'en mettent fort en colere, & demandent juſtice & reparation d'honneur. Nous ne leur donnerons donc pas de nom; ils s'appelleront comme il leur ſemblera bon, & nous laiſſerons au public à juger quel nom ils meritent de porter.

Si nous ne ſçauriòns trouver leurs premiers autheurs, au moins trouverons

nous bien les principaux promoteurs de la Secte ; ce ſont Courcelle, Epiſcopius & Grotius, grands noms, & qui ſont venerés entre ces Meſſieurs comme leurs Patriarches. Une des choſes qui rend la definition de la religion *Latitudinaire* difficile, c'eſt qu'ils n'ont pas fait de ſeparation : ils paroiſſent fort deteſter le ſchiſme. Car comme ils croyent qu'on doit ſupporter tous leurs dogmes, bien que nous les croyons trés faux, auſſi croyent ils qu'ils doivent ſupporter nos erreurs, quoi qu'ils les fuyent & s'en eloignent. Mais ce qu'il y a de mauvais c'eſt qu'ils n'ont pas la ſincerité, & la droiture de cœur de leurs autheurs. Les Sociniens ſont aſſés honneſtes gens pour ne faire aucun myſtere de leurs hereſies. Ils ne veulent pas nous tromper, ils ſe ſont ſeparés de nous. Ils nous font la guerre, il eſt vray : mais c'eſt une guerre honneſte, & ſans trahiſon. Courcelle & Epiſcopius ont imité la bonne foy de ceux dont ils ont ſuivi le ſchiſme, ils ſe ſont ſeparés d'avec nous. Il eſt vray qu'ils ſe plaignent, qu'ils ne ſe ſont retirés, que par ce que nous les avons chaſſés. Mais c'eſt diſputer des termes, & c'eſt une queſtion qui n'eſt pas fort neceſſaire icy. Nos *Latitudinaires* n'ont pas la même ſincerité. Ils ſont mêlés entre nous, & veulent être reputés d'entre nous, Ils ſignent nos confeſſions de foy, ils s'aſſujettiſſent à

tous

tous nos formulaires les plus opposés à leurs principes. Ils font de temps en temps des tentatives pour se liberer du joug de parler, au moins en public, autrement qu'ils ne pensent. Mais enfin ils n'osent parler ouvertement, ils biaisent, ils font des parties secrètes, & ne veulent pas éclater jusqu'à un schisme declaré. Ils ont des benefices, ils occupent des chaires, ils ne veulent pas renoncer à ces avantages : si on les accuse d'être eterodoxes, ils s'en justifient par des negations fortes, par des plaintes emportées, par des menaces, & par des declarations formelles. Ce sont donc des ennemis couverts, & qui sont d'autant plus dangereux qu'ils sont cachés dans les entrailles de la veritable Eglise. Ils lui devoreront le cœur, & lui ôteront la vie, si la misericorde de Dieu n'y remedie par un grand coup.

Ce qui rend encore la religion des *latitudinaires* difficile à connoître, c'est qu'elle n'a point de foi reglée & formée, sur tout à l'égard des dogmes particuliers. Les Sociniens & les autres Sectaires ont leurs confessions de foi, ou du moins ils font profession de n'en point avoir ; & par là ils se distinguent suffisamment des vrais Chrêtiens. Generalement tous ceux qui se sont separés de nous & de nôtre communion, & Labbadistes, & Bourignonistes sont latitudinaires ; & Ana-

baptiſtes, & Mennonites, & Brouniſtes, & Trembleurs, ont tous cela de commun entre eux quelque difference qu'il y ait d'ailleurs; c'eſt qu'ils ne font aucun cas des dogmes, & veulent que la religion ſoit toute de pratique; c'eſt pourquoi la pluſpart ne ſe mettent gueres en peine de nous inſtruire de ce qu'ils croyent par des confeſſions de foi, par ce que les confeſſions de foi les lieroyent, & leur ôteroyent cette liberté, en quoy ils font conſiſter l'eſſence de leur Chriſtianiſme. Mais leur ſeparation nous les fait connoître ſuffiſamment; & le commerce qu'on peut avoir avec eux nous peut inſtruire de ce qu'ils croyent. Et par là nous decouvrons que leur foi n'eſt pas fort pure, & qu'ils panchent tous du côté des Sociniens. Quant aux Remonſtrants, il eſt vray qu'Epiſcopius leur a fait une confeſſion de foi: mais nous ne voyons pas qu'ils s'y aſſujettiſſent. Ils ont mis là dedans des articles, & chacun en croit pourtant ce qu'il veut; ainſi je ne vois pas qu'on les doive diſtinguer des autres ſeparés à cet égard. Pour nos latitudinaires ils n'ont pas de foi fixe, & determinée ſur les articles particuliers. Je ne ſçai s'il y en a d'entre eux qui ſoyent orthodoxes pour les dogmes. Il y en a beaucoup qui diſent l'être. Mais comme ils ſont grands diſſimulateurs,

on

on ne peut pas s'assurer sur leurs declarations quelques formelles qu'elles soyent. J'ay reconnu que tous sont antitrinitaires ; Ils s'accommodent un peu mieux de la divinité éternelle du fils. Ils ne sçauroyent se delivrer de tant de textes formels qui prouvent que Jesus Christ est le Dieu souverain. Ils font bien des efforts pour s'en defaire, ils enervent par des interpretations detournées, les passages qui prouvent la divinité eternelle du fils. Et c'est une des marques ausquelles on les peut connoître. Cependant ils confessent en apparence cette divinité éternelle de Jesus Christ, par ce qu'ils trouvent des moyens de l'accommoder avec la raison humaine ; & qu'ils ont inventé une nouvelle maniere d'expliquer l'union des deux natures en Jesus Christ. Cette nouvelle maniere est une negation toute pure de l'union personnelle des deux natures, & un vrai Socinianisme. Ils ne croyent point de peché originel, je n'en ay point connu qui le confessassent. Ils sont Pelagiens ou Semipelagiens sur la grace. Ils n'embrassent pas tous les dogmes des Sociniens ; au contraire ils les meprisent la plûpart. Et par les conversations que j'ay eües avec eux, je voy qu'ils condamnent le dogme Socinien de l'eternité de la matiere, du sommeil des ames, de l'ignorance de Dieu

sur les evenements à venir, & plusieurs autres. Mais comme ils n'adoptent pas les erreurs des Sociniens sur ces articles, ils n'en font aucun cas. Ils ne les croyent d'aucun poids. Et disent que ces erreurs sont des erreurs de philosophie, qu'on doit tolerer, par ce qu'elles ne damnent pas.

Si l'on ne sçauroit determiner la creance des Latitudinaires sur les articles de foi particuliers; on le peut fort bien sur les principes generaux dont ils conviennent fort unanimement, & qui sont proprement l'essence & le fondement de la Secte. Il y a quatorze ou quinze ans qu'on donna à M. Jurieu qui arrivoit nouvellement en ce pais un petit livret, intitulé, *traité de la raison humaine, traduit de l'Anglois*, imprimé *pour l'autheur, & se vend a Amsterdam chés Jochem van Dijk sur le Dam* 1682. Il est apparemment traduit de l'Anglois comme *le commentaire philosophique* qui porte le même titre. Car ces Messieurs se font un plaisir de dire, ou d'insinuer par tout, que le *Latitudinarisme* est la religion regnante en Angleterre. Ce petit volume contient un assés petit traité, & une preface beaucoup plus longue que le livre. Celui qui lui avoit donné ce petit livre, ne manqua pas de lui en demander son avis, & M. Jurieu ne manqua pas de lui dire bien net qu'il

ne

ne goûtoit pas cette theologie. Cette machine pour le rendre Latitudinaire ne reüſſit pas mieux que pluſieurs autres qu'on fit jouer, & pluſieurs converſations échauffées qu'on eut ſur la matiere. Comme M. Jurieu ne ſçavoit pas encore la carte du païs, il ne comprit pas bien d'abord tout le myſtere caché ſous cette petite liberalité. Mais il ne tarda pas à comprendre tout, & a ſoupçonner qui étoit l'autheur, ou qui étoyent les autheurs de ce petit ouvrage. Car il a aſſés de panchant a croire, que la preface n'eſt pas du même autheur que le traité, & il croit reconnoître le caractere de ces deux autheurs. L'ouvrage eſt écrit en François, mais par un étranger qui ne ſçavoit nôtre langue que par l'étude, & non par nature. Il y a de l'eſprit, & de la connoiſſance de la langue Françoiſe, mais il y a cent inexactitudes, qui n'échaperoyent pas à un François naturel qui auroit autant de force d'eſprit, qu'il en paroit dans ce livret. On ne ſçait quel ſort a eu ce petit ouvrage dans le païs. Il a ſans doute beaucoup roulé dans le parti. Mais je ne me ſuis point apperçu qu'il ait fait du bruit au dehors, & que le public y ait fait beaucoup d'attention.

Ce petit ouvrage peut ſervir de confeſſion de foi de la religion des latitudinaires, car ils conviennent tous des

dogmes

dogmes qu'il enſeigne.

P. 67. 1. *Que la raiſon eſt le guide le plus naturel auſſi bien que le plus ſeur que chacun en particulier puiſſe ſuivre dans les voyes de la religion, que ceux qui n'attachent pas la connoiſſance des verités*

P. 65. *divines à la cour de la raiſon, en ôtent par là ce qui tombe le plus naturellement ſous ſa juriſdiction.*

Nous devons ſoumettre abſolument nôtre creance aux reſultats de nôtre entendement, par ce qu'elles en ſont auſſi bien

P. 63. *l'objet propre & naturel que les choſes viſibles le ſont de la veüe. Et l'on auroit tout autant de raiſon de dire que l'on veut s'en fier à ſes yeux à l'égard du vert & du bleu, mais non pas à l'égard du rouge & du jaune, que de ſoûtenir que la raiſon nous doit veritablement ſervir dans la contemplation de la nature, dans l'étude des arts, dans l'adminiſtration des états, & dans la direction des actions morales, mais qu'elle ne doit pas être ſuivie en matiere de religion.*

Il eſt trés aſſuré que quoi que ma raiſon me conduiſe peut être quelquefois dans des

P. 3. *erreurs, neantmoins elle ne manquera pas à la fin de m'en tirer, & de me rendre agreablement au port où je tends qui eſt la felicité.*

2. *Ceux qui errent: c'eſt par ce qu'au lieu d'obeïr à leur raiſon, ils l'aſſujettiſſent a leur volonté, ou bien qu'ayant ſouffert premierement que l'intereſt & la pre-*

occu-

occupation leur ayent bandé les yeux, c'eſt aprés cela qu'ils ont demandé qu'elle leur montrât le chemin &c. que s'il ſe trouve pourtant, que ſans avoir manqué en aucune de ces manieres, ils ſe ſont laiſſés ſeduire par la ſeule foibleſſe de leurs entendements, ces ſortes d'erreurs là ne leur ſont aucunement prejudiciables, ni même ne le pourroyent être aux autres.

Voilà le grand principe de nos Latitudinaires emprunté des Sociniens, comme nous le verrons dans la ſuite. Que la raiſon eſt le juge des controverſes, le guide de l'ame dans les matieres de foi; un guide infaillible qui nous conduit toûjours à la verité, ou du moins qui nous conduit infailliblement au but de la religion qui eſt la felicité eternelle, nonobſtant nos erreurs.

Nos erreurs au pis aller ne ſeront regardées que comme des cas fortuits qui demanderont, (j'ai failli à dire de droit) la miſericorde de Dieu, & ſeront dignes aſſurement de celle des hommes. P. 17.

3. On peut attribuer à la raiſon l'infaillibilité dans un tres bon ſens ſelon l'autheur. *Car voicy en quoi conſiſte proprement l'infaillibilité d'un juge, c'eſt qu'il ne peut pas manquer de nous conduire à la fin à laquelle nous tendons. Et en cas qu'il y ait un million de routes differentes, qui nous conduiſent à une même fin, celui qui nous mene par une voye longue, obſcure, & ennuyeuſe, n'en eſt pas pour* P. 26.

cela

cela moins infaillible que celui qui nous fait passer par une autre route plus courte, plus claire & plus agreable. Car ce n'est pas la bonté du chemin, mais comme je viens de dire la seureté d'atteindre à la fin souhaitée en quoi seulement consiste cette espece d'infaillibilité. Or nonobstant que la raison nous mene peut être quelque fois par des detours fascheux, il est assuré neantmoins qu'elle ne manquera pas de nous conduire enfin à la felicité eternelle, pourvu que nous la suivions toûjours fidelement & avec soin. Ceux qui se commettent entierement à la conduite de leur raison, trouvent également leur seureté en donnant à gauche comme ils pourroyent faire à droit. Ils ont autant d'assurance de leur salut dans leurs erreurs que les autres le peuvent avoir dans les voyes mêmes de la verité.

P. 58.

On ne peut pas s'empêcher de voir que c'est là le texte sur lequel a travaillé l'autheur du commentaire philosophique, avec *sa verité putative*, & les erreurs dans lesquelles on tombe aprés grande & meure recherche, qui sont *la verité toute trouvée*, & qui servent tout autant au salut que les verités reelles.

3. Selon ces principes il est clair que le salut se trouve également par tout, & dans toutes les sectes du Christianisme. *On sçait bien*, dit nôtre autheur, *que nos corps sont toûjours dans un flux si grand que nous sommes tous les sept ans entierement d'une autre substance corporelle,*

P. 17.

relle, que celle que nous étions auparavant &c. Mais neantmoins par ce que la même ame retient toûjours sans interruption le même pouvoir & gouvernement sur toute la succession des parties, nous avons raison de dire d'une personne qu'elle est toûjours la même personne &c. C'est donc une Identité comme celle cy qui est necessaire dans la foi. On peut être aujourd'huy vray Papiste, d'icy a sept ans vray Protestant. P. 18. *Et cependant la foi de cette personne sera toûjours la même, pourvu qu'elle soit toûjours animée, & meüe par la conscience qui est veritablement l'ame de la foi. Et si l'on conserve inviolablement sa conscience aussi pure & immaculée pendant qu'on est Papiste, que pendant qu'on est Protestant, on pourra toûjours dire avec cette même foi, je verray mon Sauveur.*

Or à l'égard du salut de toutes les Sectes differentes des Chrêtiens, je ne comprens pas que la terreur d'aucun anatheme qui P. 31. *pourroit être prononcé par la bouche d'aucun homme, me doive empêcher d'avoir pour eux des sentiments & des esperances charitables, à moins que par effect leurs vies ne s'accordent pas avec leurs doctrines, & alors ce sera une desobeïssance à la raison, pour laquelle ils seront punis.*

4. On n'est point heretique que quand on retient, & on enseigne une erreur contre sa conscience. *Quand l'Eglise prononce que celuy qui tient une telle opinion* P. 33.

est

est heretique, c'est toûjours avec quelque reserve. Premierement on ne peut pas s'imaginer que cette sentence comprend ceux qui n'en auront jamais de connoissance; & j'adjoûte qu'elle ne doit pas non plus comprendre ceux qui en ayant veritablement la connoissance, ne trouvent pas pourtant aucun moyen de convaincre leurs entendements que c'est une erreur qui a été legitimement condamnée.

Voilà sans detour tous les heretiques hors du peril de la damnation, par des principes que le commentaire philosophique, & l'autheur des lettres de Suisse ont exactement suivis.

5. Les Payens & ceux qui sont engagés dans des erreurs les plus absurdes, auront le même privilege. *Mais quoi donc dira-t'on, faut il que nous croyons que les Juifs, les Turcs, les Payens, & les Athées même, s'il est vray qu'il y en a, ont la même possibilité de faire leur salut que*
P. 28. *les Chrêtiens orthodoxes? Sauverons nous sans distinction les animaux de toutes especes, purs & impurs dans cette arche mystique, l'Eglise de Dieu? certainement de ces deux extremités si contraires celle qui panche du côté de la misericorde, est apparemment d'une plus grande sureté &c. Mais parce quil y a un million d'acci-*
P. 29. *dents qui empêchent la pluspart des hommes de joüir d'une representation si pleine & si fidele. C'est de là qu'il est arrivé que si peu de gens se sont soumis*

à

à la foi Chrêtienne. Or de condamner tous les autres qui seroyent à ce compte des millions contre un seul qui se sauve, est si directement contraire aux regles de la charité, qu'il n'y a eu a la verité que tres peu de gens assés cruels & assés barbares pour en être coupables. C'est pourquoi on a laissé ceux qui se sont trouvés dans une ignorance invincible à la misericorde de Dieu.

Voilà un malheureux raisonnement qu'on a bien promené dans les ruelles & dans les cercles entre nos refugiés François, & qui en a surpris plusieurs peu sçavants ou peu attentifs aux verités suivantes. 1. Qu'il y a beaucoup d'appellés & peu d'élus. 2. Que la foi pure est d'égale necessité pour le salut que les bonnes œuvres, par ce que Dieu donne des loix a l'entendement comme à la volonté. 3. Que l'ignorant doit perir avec son ignorance. 4. Que la seule voye de salut, c'est *de connoître avec un seul vray Dieu, celui qu'il a envoyé, sçavoir Jesus Christ.* Jean 17. 5. Que l'Evangile n'a point été notifié à toutes les nations pour neant comme il l'auroit été, si la connoissance & la foi au Redempteur n'étoient pas absolument necessaires. 6. Que cette opposition d'un million de damnés contre un seul sauvé, est une illusion de ces esprits temeraires qui veulent sonder les voyes de Dieu, & borner le souverain droit qu'il a sur les creatures. 7. Qu'on ne sçau-

roit être sauvé sans aimer le Seigneur Jesus Christ, & qu'on ne peut l'aimer sans le connoître. 8. Qu'une ignorance ne peut passer pour invincible, quand une loy a été publiée avec autant d'éclat que l'Evangile l'a été depuis plusieurs siecles entre les Payens, Juifs, & Mahometans. 9. Que les nations absolument Barbares ne seront point jugées par l'Evangile, dont elles n'ont pû avoir de connoissance, mais par la loy de la nature qui est gravée dans leurs cœurs, ou qui y devroit être, si elles ne l'avoyent pas effacée par la grandeur de leur corruption, & si Dieu par un juste chastiment des pechés de leurs ancestres ne les avoit pas laissée tomber dans ce que l'Ecriture appelle, *l'esprit d'étourdissement & de profond sommeil.*

Πνεῦμα κατανύξεως.

6. Cependant nos Latitudinaires qui en parlant ou en escrivant n'exigent pas la connoissance de Jesus Christ pour le salut, ne veulent pourtant pas que les hommes soyent sauvés sans Jesus-Christ. *Je ne conclus pourtant pas*, dit l'autheur du traité de la raison humaine, *que Jesus Christ ne soit le seul autheur de la felicité eternelle, car au contraire je reconnois sincerement qu'il n'est sous le ciel d'autre nom que le sien, par lequel on peut esperer le salut. Mais je puis au même temps fort bien m'imaginer que Dieu peut avoir d'autres voyes secretes & merveilleuses pour appliquer aux hommes les*

merites de Jesus Christ outre celles des Sacrements du Batême & de l'Eucharistie ; qui nous sont ouvertes & communes. Ceux qui sçavent nôtre histoire depuis sept ou huit ans, sçavent combien on a fait d'usage de cette exception.

7. De tout cela il conclut, *qu'il est impossible qu'on puisse jamais imaginer* P. 11. *une doctrine plus douce & plus paisible que celle qui permet la diversité des creances & des cultes.* Il nous debite gravement la theologie de nos Libertins ; que tout culte qu'on rend à Dieu lui est agreable, même que la diversité de ces cultes luy plaît. *Et qu'il a fait dans le culte qu'on* P. 34. *luy rend la même diversité que dans les traits du visage, sans prejudice de la beauté du corps humain.* Il employe la comparaison d'un grand Empereur qui ayant conquis plusieurs nations, prendroit P. 46. plaisir à recevoir leurs hommages chacune en sa langue. C'est la religion de nos cavaliers, qui disent que dans une armée les uns battent à la Suisse, les autres à l'Allemande, les autres à l'Espagnolle, les autres à l'Angloise ; mais tout est bon, par ce que c'est également pour le service du Roy.

8. On peut aisement juger qu'un homme dans de tels principes n'a pas grand respect pour l'authorité & pour les anciens ; car son but unique est d'abbattre l'empire de l'authorité & de la soumission pour établir celui de la raison.

P. 20. *A quoi voulés vous donc confier vôtre ame dans une si grande affaire ? est ce à l'autorité des hommes ? il est assuré qu'ils vous peuvent conduire a des erreurs, & peut être à la plus grande de toutes, qui est la desertion de Jesus Christ.* Ce qu'il prouve par l'exemple des Conciles qui ont erré. Mais il faut avoüer que cet autheur est bien plus honneste homme que nôtre Monsieur Saurin. Il est sincere, & dit franchement ce qu'il pense. Et nôtre Latitudinaire est un profond dissimulateur. De plus, il garde beaucoup plus de mesures, & avec l'antiquité, & avec la verité. Il ne dit pas que la trinité est l'heresie des tritheites, & l'union personelle des deux natures l'heresie de Cyrille d'Alexandrie. Il ne traite pas outrageusement les trois premiers Conciles generaux comme fait M. Saurin, il n'apporte pour exemple de Conciles errants que celui d'Arimini, & le second de Nicée, qui établit le culte des images. Il ne traite pas les Conciles de Nicée & de Constantinople dans le quatriéme siecle, de Conciles Tritheites, & le Concile d'Ephese, de Concile Idolatre. Cependant derriere son rideau il pouvoit sans peril debiter toutes les horreurs que M. Saurin nous met devant les yeux, & presente à nôtre esprit.

Il y a sans doute longtemps que ces maximes latitudinaires & indifferentes

sont

sont au monde. Mais elles ont reçû un grand renfort par la philosophie Cartesienne, de laquelle nos nouveaux Theologiens ont tiré ces maximes; *que l'on doit se laisser arracher son assentiment par l'évidence de la verité, & par la force des raisons: qu'on ne doit rien croire comme vray, que ce dont nous avons des perceptions distinctes & des idées claires, que rien ne peut être vray que ce qui est conforme aux notions communes; que la droite raison est le principe de la foy. Que c'est le juge des controverses, & un juge infaillible. Que si la revelation nous disoit quelque chose qui nous semblât contraire à la raison, il ne faut pas le recevoir, sans l'avoir auparavant accordé avec la raison, qui est un juge auquel il faut toûjours avoir recours, & duquel il ne faut jamais appeller.* Ces Messieurs ont un dogme qui est une suite necessaire de leur heresie. C'est qu'il ne faut pas entreprendre d'aller endoctriner une nation, & lui prêcher la verité contre la volonté & les intentions du Souverain. M. Arnaud dans son apologie pour les Catholiques, cite un grand morceau de sermon, ou de livre, qui contient cette belle doctrine, & il en fait un crime & une honte a tous les Protestants. Mais on doit sçavoir que les Protestants ne reconnoissent ceux qui tiennent ce sentiment, que comme des verruës attachées à leur corps. Un des plus habiles hom-

mes de ce parti a souvent dit que M. Jurieu rendroit conte du sang innocent qu'il a fait repandre par ses Pastorales, en persuadant aux Reformés de France de s'assembler, & servir Dieu contre les defences de leur Roi. Et depuis tres peu l'un de ses disciples étant sollicité de procurer de l'argent a des Pasteurs qui eussent bien voulu aller prêcher en France sous la croix, il l'a refusé sans detour comme une chose illegitime, puis qu'elle étoit contraire à la volonté du Souverain sous lequel les Reformés de France vivent. Ils ont raison selon leurs principes, puisque tous les cultes & tous les dogmes sont également agreables à Dieu; il ne faut pas faire tuer les hommes pour les obliger à servir Dieu selon la forme la plus pure.

Tous ceux qui tiennent ces maximes Latitudinaires, composent un seul parti; mais qui se subdivise en plusieurs autres. Il y en a qu'on ne sçauroit convaincre d'autres erreurs que de celles qui se trouvent dans les maximes cy-dessus extraites de leurs ouvrages. Mais il y en a d'autres qui gardant moins de mesures, disent tout ce qui est necessaire pour decouvrir un fonds entierement corrompu. Les premiers ne laissent pas d'être dignes de la severité de l'Eglise. Car il est indubitable qu'ils tendent à la ruine du Christianisme par des voyes souteraines; le Synode Wallon

tenu

eenu à Leiden l'an 1691 le reconnut bien. C'eſt pourquoi il condamna les maximes Latitudinaires avec aſſés de ſeverité, & traita pourtant l'autheur avec beaucoup de douceur.

Mr. Saurin eſt des plus outrés Latitudinaires, & nous pouvons dire ſans exaggeration, qu'il a rompu toutes les digues qui retiennent les eſprits dans les bornes de l'orthodoxie. Il y en a trois. La premiere eſt le reſpect pour les Anciens. Nous ne ſommes pas leurs eſclaves. Nous n'en voulons pas pour juges, en ayant un beaucoup plus ſeur, c'eſt l'Ecriture Sainte. Mais nous les regardons comme des témoins tres dignes de foy de la doctrine deſcenduë des Apôtres, dont quelques uns ont été même les Diſciples, ou de leurs ſucceſſeurs immediats. Nous reconnoiſſons des erreurs dans les anciens, mais nous y trouvons auſſi toutes les verités fondamentales. C'eſt une barriere de reſpect qui arreſte les Novateurs, quand ils ne ſont pas tout à fait temeraires. Sur tout dans les endroits où les anciens ſont d'accord avec les modernes : le conſentement unanime fait une preuve de la verité d'un dogme, qui eſt la ſeconde en force aprés le témoignage de l'Ecriture.

La ſeconde barriere qui arreſte l'impetuoſité de nos errants, ou qui la devroit arreſter, c'eſt l'uſage de certains

termes dont l'Eglise a puisé le sens dans l'Ecriture, & qu'elle a employés & mis dans ses confessions de foi, selon la necessité où elle s'est trouvée de se rendre intelligible à tous les fideles, & de garentir la pureté de la foi contre les ennemis de la verité : tels sont par exemple le terme de *Trinité*; celui de *personnes*, ou *d'hypostase*; celui *d'essence*, & *d'unité d'essence*; celui *d'incarnation*; celui de *consubstantiel*; celui de *generation eternelle*, *de fils eternel de Dieu*, & quelqués autres.

La troisiéme borne que l'Eglise donne à l'esprit humain, est dans l'aneantissement de la raison humaine, sous les lumieres de la revelation. C'est son principe, que la foi *est des choses qu'on ne voit pas*, *que l'homme animal*, ou usant de sa raison pure & simple sans secours de la grace, *ne comprend pas les choses qui sont de Dieu*. C'est qu'on ne doit pas chercher d'évidence dans les objets de la foi, & que tout y est au dessus de la raison, même aprés le secours de la grace; car l'action de la grace consiste à nous faire recevoir avec soumission toutes les verités, contre lesquelles nôtre raison se révolte.

Ce sont là les trois maximes regnantes entre les orthodoxes, qui mettent l'orthodoxie & nos mysteres à couvert. Tous ceux qui les tiennent ne sont pas necessairement purs en la foi; car ils peuvent errer par une fausse & mauvaise application de ces principes. Mais on peut

peut assurer que ceux qui les nient & les détruisent, ou sont heretiques, ou tendent à l'heresie par des chemins cachés, & pourtant indubitables.

Nos Latitudinaires outrés qui ne veulent pas de bornes, ni de liens, rejettent ces principes comme les sources de l'esclavage des esprits, lesquels ils veulent mettre en pleine liberté. 1. Ils médisent des anciens, & aneantissent leur authorité. 2. Ils rejettent tous les termes consacrés par l'Eglise pour s'en tenir, disent-ils, a l'Ecriture Sainte, & ne parler que comme elle. 3. Ils élevent la raison & ses lumieres pour aneantir la soumission, qu'ils appellent une foi aveugle. Il est clair que c'est une voye courte & seure à nos Latitudinaires de se mettre au large, selon la signification de leur nom: car aprés cela ils ne sont plus incommodés de rien; non de la tradition, & de l'authorité des hommes, laquelle ils foulent aux pieds. Non de l'authorité de Dieu, car ils ont rendu la raison humaine maistresse & juge de ses oracles, pour les interpreter selon qu'ils le jugent à propos. Non des termes Ecclesiastiques consacrés; car ils les rejettent sans detour.

Aussi la rejection de ces trois principes est le caractere le plus certain, & le plus indubitable de l'heresie. Les Sociniens, & tous les autres ennemis de nos mysteres font de cette rejection le fondement de

leur foi. Mais Mr. Saurin qui se pique d'une si grande orthodoxie, a poussé cette detestable maxime aussi loin qu'aucun de nos heresiarques. C'est ce que nous allons voir.

Premierement nous le convaincrons d'avoir parlé des Anciens, & de l'Eglise qui a suivi les Apôtres immediatement, aussi outrageusement qu'en peuvent parler les Turcs & les Payens; jusqu'à attribuer aux premiers siecles toutes sortes d'erreurs capitales, comme sont l'Arrianisme, le Sabellianisme, l'heresie des trois Dieux, & l'Idolatrie. Secondement nous demontrerons qu'il veut aneantir s'il lui est possible la bride que nous donne l'usage des termes consacrés. Et enfin qu'il éleve la raison justement autant qu'il faut pour aneantir la foy, & ruiner tous les mysteres.

CHAP. II.

Mr. Saurin adopte les trois principes heretiques des Latitudinaires. Et premierement il rejette avec outrage & calomnie, le témoignage & l'authorité des Peres.

Premier principe heretique de la Theologie de M. Saurin.

PRemierement M. Saurin foule aux pieds non seulement l'authorité, mais l'honneur des Peres. Il rejette d'une maniere injurieuse une regle que M. Jurieu avoit proposée & composée a l'imitation de celle de Vincent de Lerins. C'est *que tout ce que tous les Chrêtiens, & particulierement tous les Docteurs de l'Eglise ont crû par tout, en tout lieu, & en tout temps, est veritable :* C'est-là un principe qui peut passer pour une notion commune, & un axiome de la droite raison. Car il n'est ni moralement, ni naturellement possible, qu'une si grande unanimité se rencontre pour l'erreur. C'est de cette maniere que le consentement universel & unanime de tous les hommes pour l'existence de Dieu, & pour l'immortalité de l'ame, nous est une preuve indubitable de ces veritez.

Mr.

M. Saurin nie cette verité, & soûtient que le consentement unanime des anciens & nouveaux Docteurs de l'Eglise n'est pas une bonne preuve de la verité d'un dogme. *Je veux supposer*, dit-
2. Tome. P. 712. il, *qu'une doctrine a pour elle la pluralité des suffrages, dans tous les lieux & dans tous les siecles, dans le corps des Docteurs & dans le corps de l'Eglise: Je soûtiens, & c'est ma seconde reflexion, que ce n'est pas une bonne preuve de la verité de cette doctrine, & qu'ainsi la maxime de Vincent de Lerins est fausse.*

Il va plus avant, & il insinuë que la regle de Vincent de Lerins est heretique:
709. *Ainsi la doctrine de Vincent de Lerins auroit été une verité de foy, ou du moins elle n'auroit pas été une heresie.*

Pour appuyer ce qu'il dit, voici comme il depeint la Theologie, ou pour mieux dire la Religion de l'Eglise ancienne.

759. Les Peres se sont accordez à soutenir des erreurs grossieres, & dont on a honte aujourd'huy. *Les Peres ont debité*
710. *leurs sentimens particuliers, sous le nom de doctrine ancienne & universellement reçûë. Personne n'ignore que les Peres n'ayent usé de ce saint artifice, & de cette fraude pieuse pour donner cours à des dogmes qu'ils avoient inventez.* Voilà un tres *saint artifice*, d'inventer des erreurs grossieres & de faux dogmes, & leur donner cours sous le nom de doctrine ancienne!

Les

Les Peres ont eu la plûpart un grand feu d'imagination : mais un jugement fort mediocre. Platon étoit leur Philosophe & leur Theologien : C'est pourquoi ils ont composé leur Religion du Platonisme, & du Christianisme. Voilà une Religion bien composée ! Aussi dit il ailleurs, *que la Religion des premiers siecles, étoit composée de dogmes extravagans & impies.* Ce n'est pas seulement *la Theologie*, mais la *Religion* qui étoit ainsi composée. *La Theologie* n'est que pour les Savans ; *la Religion est pour tous.* P. 716. 727. NB.

Ceux qui vivoient en ce temps là n'avoient pas l'esprit de prophetie pour prevoir les innovations, ou si l'on veut *les rectifications que l'on feroit dans la Religion Chrétienne. Ils pouvoient opposer aux innovateurs ou aux rectificateurs, tels qu'étoient les Peres du Concile de Nicée & S. Augustin*, le consentement unanime *de trois siecles, & de trois siecles qui devoient être apparemment les plus purs, parce qu'ils étoient les moins éloignez de la source de la foy, &c. Voila ce supréme tribunal, de la sentence duquel il n'y a pas d'appel, & qui tenteroit M. Jurieu de croire la Transsubstantiation, & d'adorer les Images, s'il avoit prononcé en faveur de cette doctrine & de ce culte.* 727. NB *Ce si l'on veut.* NB.

Ainsi, 1. Les Peres de Nicée ont été des innovateurs. Ils n'ont defini autre chose que la Divinité du Fils, & sa consubstantialité avec son Pere. Donc cette

cette sainte Doctrine est une innovation.

2. *Le consentement unanime des trois premiers siecles* étoit contraire aux Peres de Nicée : Donc les trois premiers siecles étoient Arriens ou Photiniens, & ne croyoient pas la Divinité éternelle & consubstantielle du Fils. Si on lit la page 726. & le bas de la 725. on verra que c'est par le Concile de Nicée qu'a commencé l'Antichristianisme : Il ne le dit pas formellement, mais on voit bien qu'il le pense.

P. 726. *La foy de l'Eglise des trois premiers siecles, & celle de l'Eglise des siecles suivans, ne peut pas être la regle & le fondement de*

NB. *la nôtre : Premierement parce que ce n'est pas une même foy, quoy que veüille dire M. Jurieu quand il tâche de reconcilier les anciens Peres, avec ceux qui les ont suivis, &c. Secondement parce que la foy des uns & des autres est tres eterodoxe, du moins tres-suspecte d'eterodoxie.* Na. B. 1. La foy de l'Eglise des trois premiers siecles n'étoit pas la même que celle des trois suivans. Les trois suivans étoient certainement dans l'opinion de la Trinité consubstantielle & eternelle : Donc les trois premiers siecles n'y étoient pas. 2. La foy des trois premiers siecles, & celle des suivans est tres eterodoxe.

719. *A peine reconnoît on les Docteurs de l'Eglise primitive pour Chrêtiens, ou même pour des demi Chrêtiens. Les heresies*

les

les plus capitales, & dont une seule est capable d'exclurre aujourd'huy de la Communion generale du Christianisme, faisoient la Theologie & la Religion des trois premiers siecles. *Les Peres des siecles suivans sont tombez d'un abîme dans un autre, d'un Christianisme fort corrompu, dans un commencement d'Antichristianisme.* N. B. 1. Dans la Religion des trois premiers siecles, il y avoit des erreurs fondamentales. 2. Les siecles suivans furent encore beaucoup pires. Il se voudra couvrir de ces mots, *selon M. Jurieu*, selon la *description de M. Jurieu.* Mais il est aisé de le tirer de là. Ce qu'on ne manquera pas de faire incontinent. Premierement c'est une fausseté que M. Jurieu ait composé la religion des trois premiers siecles de dogmes impies & extravagans. Secondement il est clair que Mr. Saurin parle selon sa propre pensée, & ne produit M. Jurieu que comme un voile. C'est ce qui sera prouvé avec évidence. Lege & horre.

La question si les Peres ont été Arriens avant le Concile de Nicée, & Tritheïtes aprés ce Concile, n'est pas de la derniere importance, parce que les Peres ne sont pas la regle de nôtre foi. P. 429. On peut donc croire que les trois premiers siecles ont été Arriens, & que les Peres du Concile de Nicée & leurs successeurs ont été Tritheïtes. Or on ne sait rien de leur foy que par leur Symbole : Donc on peut croire

croire que le Symbole de Nicée eſt Tritheite. Car les Peres ſuivans ſe ſont attachez à ce Symbole. La doctrine de la Trinité eſt donc l'hereſie des Tritheïtes.

P. 711. *Les Conciles ont canoniſé la doctrine la plus favoriſée de la Puiſſance ſeculiere, ou celle qui étoit ſoûtenuë par les Evêques les plus autoriſez, ſans ſe mettre autrement en peine ſi cette doctrine étoit la plus univerſellement recûë. Le Concile d'Arimini convoqué par l'Empereur Conſtantius, fit triompher l'Arrianiſme: Et S. Jerôme dit là deſſus, que tout le monde s'étonna de ſe voir Arrien ſans y penſer. Que ſait on ſi tout le monde n'avoit pas ſujet de s'étonner de ſe voir orthodoxe aprés le premier Concile de Nicée, & ſous l'Empire de Theodoſe?*

N.B. 1. Que les Conciles ont canoniſé les doctrines ſoûtenuës par les Empereurs. Exemple. L'Arrianiſme l'emporta par l'autorité de Conſtantius. Et la Divinité conſubſtantielle du Fils a été de méme fait un article de foy par la faveur de Theodoſe, & avant Theodoſe par la faveur de Conſtantin. Donc ce n'eſt point par la parole de Dieu, & par un principe de verité, ni méme à cauſe du conſentement univerſel. 2. Qu'il eſt douteux ſi la foy de Nicée étoit celle des ſiecles precedens. Il a déja dit que non. Dans la ſuite on fera voir que c'eſt-là *l'Evangile tout nud*, brûlé à Oxfort, l'an 1690.

Nous

Nous avons vû le portrait que M. Jurieu a pris la peine de nous faire, des Theologiens des trois premiers siecles. Ceux qui ont suivi dans les siecles suivans, & aprés le Concile de Nicée, se sont éloignez du Sabellianisme & de l'Arrianisme par un mouvement si impetueux & si peu mesuré, qu'il les a poussez jusqu'au Tritheïsme. Au moins est-il certain que leurs expressions, leurs propositions, & leurs comparaisons vont là naturellement; & qu'on leur fait grace speciale de leur prêter une bonne intention, & de donner à leurs paroles une explication violente pour leur conserver le titre d'orthodoxe, &c. Ainsi j'ay encore moins de déference pour les Peres du 4. du 5. & du 6. siecle, que M. Jurieu n'en a pour ceux du 2. & du 3. P. 759. N. B.

N. B. 1. Les Peres des trois premiers siecles étoient Sabelliens & Arriens. 2. Les Peres de Nicée, & leurs Successeurs se sont éloignez de l'Arrianisme & du Sabellianisme, & sont devenus Tritheites. 3. On ne sauroit les justifier qu'en leur prêtant un sens qu'ils n'ont pas eu, & en faisant violence à leurs paroles.

Un peu plus haut dans la méme page. *S. Augustin & les autres Peres ont eu des erreurs si grossieres, que nos Etudians en auroient honte aujourd'huy. Ils ont ordinairement outré les choses, & emportez par le desir de vaincre, pour combattre une erreur ils se sont jettez dans l'erreur contraire.* 759.

traire. N. B. Pour prouver cela il ajoûte immediatement aprés, ce que nous venons de voir, savoir que la Religion des Peres avant le concile de Nicée, étoit Arrienne & Sabellienne, & qu'aprés ce concile elle fut Tritheite.

P. 760. *Pour ce qui regarde les Conciles, ils n'ont pas plus d'autorité chez moy, que les Peres qui les composoient.* Or ces Peres étoient ou Sabelliens, ou Arriens, ou Tritheites, comme nous le venons de voir.

759. *S. Augustin a été tres-riche & tres-abondant en fausses pensées, & parmi quelques bons raisonnemens, il debite un grand nombre de paralogismes.* 717. *De dix raisons qu'il entasse, soit pour attaquer, soit pour se défendre, il y en a neuf qui sont des paralogismes.*

758. *Les Peres avoient pour la plûpart, une imagination vive & feconde, &c. mais ils n'avoient ni bonne Philosophie, ni Theologie raisonnée.*

716. *Leur Religion étoit composée du Platonisme & du Christianisme.*

727. *La Religion de ces premiers siecles étoit composée de dogmes extravagans & impies.*

714. *Les Peres étoient des moutons qui se suivoient les uns les autres dans leurs erreurs.* On a vû que le Sabellianisme, l'Arrianisme, & le Tritheisme sont les erreurs dans lesquelles ils se suivoyent les uns les autres.

Il

Il faut lire toute entiere la section de la page 703. intitulée, *considerations sur l'autorité que M. Jurieu donne à l'Eglise.* C'est une satyre violente contre les anciens Docteurs, les Conciles, leurs dogmes & leurs décisions, aussi cruelle qu'aucune qui ait été faite par les heretiques & les infidelles. Il avouë pourtant, *qu'il n'a pas tourné ses études du côté de l'antiquité.* P. 735. Et neanmoins il parle avec un ton non seulement décisif, mais temeraire, comme s'il avoit lû les Peres avec la derniere exactitude. *Tout ce que j'ai dit au desavantage des Peres des derniers siecles est tres-veritable & tres-certain.* 735.

Ainsi les Peres & les Conciles ont été Arriens, Sabelliens & Tritheïtes. Les Peres du concile de Nicée étoient Tritheïtes; leur Symbole que l'Eglise recite avec tant de veneration, est Tritheïte; la doctrine de la Trinité consubstantielle, est le Tritheïsme. *Cela est tres-veritable & tres-certain.*

Voilà le grand Principe de tous les heretiques & latitudinaires. Ils décrient l'Antiquité, les Peres & les Conciles, afin de se défaire tout d'un coup de leur autorité, parce qu'ils ne leur sont pas favorables. C'est le premier principe heretique. Voici le second.

Le second principe des Latitudinaires adopté par M. Saurin.

CE second Principe heretique de M. Saurin ; c'eſt qu'il faut bannir de la Religion & de l'Egliſe, tous les termes qui ne ſont pas dans l'Ecriture, comme celui de Trinité, de Perſonne, d'Eſſence, d'Hypoſtaſe, d'*union* hypoſtatique & perſonnelle, d'*Incarnation*, de *Generation*, de *Proceſſion*, &c. On ſait que c'eſt une des maximes favorites des heretiques, ſoyent-ils Arriens, Sabelliens, Photiniens, Neſtoriens, Latitudinaires ou Sociniens. On peut voir combien de mouvemens les Arriens ſe donnerent autrefois contre le mot de *Conſubſtantiel* ; parce que ce mot ne ſe trouve pas dans l'Ecriture. C'eſt la Religion generalement de tous nos heretiques & novateurs : De celui qui fit en France le livre de la *Reünion du Chriſtianiſme*, & qui fut dépoſé pour cette production. C'eſt la maxime du Sr Papin, qui a fait *la Foy reduite à ſes juſtes bornes*. celle de l'Auteur de l'Avis ſur le Tableau du Socinianiſme : & pour citer de plus grands noms, c'eſt le principe de Courcelle dans la premiere diſſertation de ſon *Quaternio*, de Sandius Socinien. En un mot c'eſt le Schibbolet de l'hereſie. Il eſt clair que les heretiques ont un grand

grand interêt à établir cette maxime. Pour se delivrer des preuves de l'Ecriture ils ont imaginé cent interpretations violentes, qui choquent le bon sens, les regles de la grammaire, & celles du bon raisonnement.

Il leur faudroit prendre encore plus de peine pour expliquer les termes de l'Eglise. C'est pourquoi le plus seur est de s'en défaire tout d'un coup.

La repetition frequente de cette maxime, *à la Loy & au Témoignage*, qu'on trouve si souvent dans le second tome du livre de M. Saurin, à propos & hors de propos, nous jettoit de grands soupçons dans l'ame; le connoissant d'ailleurs. Mais enfin il se découvre tout à fait vers la fin de son second volume. *M. Jurieu*, dit-il, *trouve mauvais que l'on se mutine contre des expressions consacrées par l'Eglise*, personne, personalité, *&c.* *Mais il sait bien dans son ame, grand Philosophe & grand Metaphysicien qu'il est, que les termes de* personne, *de* personalité, *de* generation, *de* procession, *de* circumincession *&c. ne conviennent pas proprement à la divinité. Il sait bien, s'il a lû les Peres comme il veut nous le persuader, que le mot d'hypostase a été un grand sujet de controverse entre les Grecs & les Latins. Il sait que le titre de Mere de Dieu, donné à la Sainte & bienheureuse Vierge, est un titre consacré par l'Eglise.... M. Jurieu auroit souhaité que Cyrille eût été plus sage,* P. 872.

& n'eût pas introduit dans le langage de la Religion, un titre qui a été la source de la plus funeste & de la plus pernicieuse idolatrie.... Pourquoi est-il si cruel que de ne vouloir pas souffrir qu'on ne canonise pas d'autres expressions, qui n'ont pas plus de fondement dans l'Ecriture que cela, ou plûtôt qui en ont beaucoup moins, comme je le pourrois demonstrer mathematiquement. Combien seroit-il necessaire de distinguer la parole de Dieu, de celle des hommes; & les Mysteres de la Religion, des interpretations que les Theologiens donnent à ces Mysteres; lesquelles aneantissent souvent les Mysteres, comme les gloses aneantissent les loix. Je repete ici mon principe general & ma maxime perpetuelle, à la Loy & au Témoignage, à la Loy & au Témoignage. Il n'y a nulle ambiguité là dedans. 1. Il faut bannir de nôtre Theologie les termes de *personne*, de *personnalité*, de *generation*, de *procession*: Par consequent on ne doit pas dire, *qu'il y a trois personnes dans la Trinité.* Et par consequent aussi on ne peut pas dire qu'une seconde personne Divine s'est incarnée, ou que la nature humaine luy a été unie personnellement; car il n'y a pas de personne proprement dite, *in Divinis.* Il faut bannir la Generation éternelle du Fils, la Procession du S. Esprit, &c. *Ces & cætera* sont de grande signification. Là-dessous sont compris les termes de *Consubstantiel*, *d'unité d'Essence*

fence & même de *Trinité*; car ces Mrs. veulent bannir ces termes de l'Eglise aussi bien que les autres. Il ne faut pas que M. Saurin nous chicane sur le terme de *bannir*. Il n'a pas dit qu'il faut bannir ces termes, au contraire il s'en sert. Nous entendons un peu le François, & nous sçavons que *se mutiner*, *exciter sedition*, & *vouloir bannir* sont la même chose. Mais il s'en sert : la suite fera voir que cette exception est moins que rien. Il se sert aussi du terme de Trinité & de Personne. Ce passage nous servira à découvrir beaucoup de Mysteres de la Theologie de M. Saurin. Pour le present il ne servira à autre chose qu'à prouver que M. Saurin a adopté le second principe general de l'heresie. Passons au troisiéme.

Voy Courcelle.

Troisiéme principe general des heretiques & Latitudinaires adopté par M. Saurin.

CE troisiéme principe, c'est qu'on ne doit rien croire en matiere de foi, comme en toute autre chose, qui ne paroisse évidemment conforme à la droite raison, & aux notions communes, & dont on n'ait des perceptions claires & des idées distinctes. Cela est répandu dans tout l'ouvrage, & on le trouve particulierement dans les pages

283 & 284, où M. Saurin dit, *que s'il y a quelque chose d'excellent dans les principes de Descartes, c'est ce qu'il a dit des idées claires & distinctes; que la cause de nos erreurs vient de ce que nous portons nôtre jugement sur les choses dont nous n'avons point d'idée claire & distincte..... Qu'il faut suspendre son jugement jusqu'à ce que l'évidence lui arrache son assentiment.... Qu'il ne faut point faire une exception à cette regle en faveur des Mysteres de la Religion, comme ont fait les Theologiens de Port-Royal.*

L'on trouvera dans la suite une assés longue dissertation sur ce sujet, où on le tire de toutes ses cachettes, on luy ôte tous ses subterfuges, & on luy fait voir qu'avec tous les Sociniens il fait la raison humaine juge souverain des controverses, & veut qu'on examine tout sur les notions communes, & sur la raison; & que nous ne devons croire la Trinité, l'Incarnation, &c. qu'autant que nous en avons des idées claires & distinctes.

Qu'on joigne ces trois principes ensemble; 1. Tous les jugemens de l'antiquité, le consentement de tous les Peres, les decisions des Conciles anciens ne font aucune preuve pour la verité; parce que les Peres étoient ou Sabelliens, ou Arriens, ou Tritheites. 2. On doit bannir les termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, comme celui de *Trinité*, *d'Incarnation*, *d'union personnelle*, de

personne & de *personnalité*, de *generation*, de *procession*, de *consubstantiel*, *&c.* 3. Que les Mysteres doivent être connus, clairement compris, & évidens à la droite raison; & qu'on ne les doit pas croire si on n'en peut avoir des idées claires & distinctes. Ces trois principes sont actuellement & de fait, & sans le secours des consequences, la ruine de toute la Religion Chrêtienne. C'est le donjon de l'heresie, & le centre de l'impieté. Jamais il n'y eut heretique qui ne tint ces trois maximes; & jamais homme n'a tenu ces trois maximes sans être heretique. C'est le *proprium quarto modo* de l'heresie. De là ces Messieurs se tournent de quel côté il leur plait; les digues étant rompuës de toutes parts, ils vont au Socinianisme, à l'Arrianisme, au Nestorianisme, & nous en connoissons qui changent quasi tous les ans de Religion. Voyons de quel côté tourne M. Saurin.

CHAP. III.

M. Saurin eſt Antitrinitaire, & croit que la Trinité eſt l'hereſie des trois Dieux.

IL y a quelques endroits où M. Saurin parle de la Trinité à peu prés comme peuvent faire les Orthodoxes. Et c'eſt ce qui me le fait mépriſer ſouverainement, & me le fait regarder comme un homme ſans bonne foy. Dans la page 78. il dit : *Le Myſtere de la Trinité eſt ſi clairement contenu dans l'Ecriture ſainte, qu'on ne le peut revoquer en doute ſans depoüiller cette divine parole de toute ſon autorité, & la mettre au rang des Livres humains & fabuleux.* On s'imagine que c'éſt là ce quon peut dire de plus fort. Mais on ſe trompe; c'eſt de tous les endroits du livre de M. Saurin où la Trinité revient, celui qui luy coûte le moins. Il n'y a pas d'heretique qui ne conſente à recevoir ce qui eſt dans l'Ecriture en mots exprés : c'eſt pourquoi ils ne ſauroyent nier qu'il n'y ait une eſpece de Trinité. Ils ne veulent pas recevoir le paſſage du 5. de la 1. Epître de S. Jean, qui dit, *Il y en a trois qui rendent témoignage au Ciel, le Pere, la Parole, & l'Eſprit, & ces trois-là ſont un.* Mais ils

ils ne renoncent pas le formulaire du Batême : *Allez, bâtisez toutes les Nations au Nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit.* Il faut donc qu'ils admettent une espece de ternaire ou de trinité. Mais ils nient la Trinité *consubstantielle* & égale. Le Pere, selon eux est le seul souverain Dieu ; le Fils est son Envoyé, & son Vicaire, c'est une personne creée ; Le S. Esprit est une substance & une personne, mais c'est la personne du Pere ; car il est sa vertu operative. N.B. Qu'on ne se laisse donc pas éblouïr par une déclaration si formelle, & si orthodoxe en apparence. Tout ce qu'il dit ailleurs doit être pris sur le pied de cette profonde dissimulation qui est commune à tous les ennemis de la foy, lesquels pour des raisons humaines ne veulent pas sortir de l'Eglise. Voyons comment la Theologie de M. Saurin pourroit s'accorder avec une Trinité consubstantielle.

1. Immediatement aprés cette belle déclaration, il ajoûte : *Mais ni la manifestation de ce Mystere, ni l'explication que les Theologiens s'efforcent de nous* P. 79. *en donner dans leurs lieux communs, ne sont pas capables de nous faire trouver dans ce Mystere, quelque rapport avec les principes de la raison naturelle qui nous le rende vray-semblable, en le considerant precisement en luy même, & non pas dans sa liaison avec les autres veritez*

tez Chrêtiennes. Il n'y a aussi ni distinction, ni raisonnement, ni reflexion qui puisse nous satisfaire pleinement sur les absurditez & les contradictions apparentes que ce Mystere presente aux yeux de tous les côtez. Le terme de *pleinement*, est un piege, & un voile pour couvrir l'eterodoxie.

Mais pour savoir ce que cela signifie, il faut entendre un autre Latitudinaire qui est dans tous les sentimens de M. Saurin, comme M. Saurin est dans tous les siens: C'est *l'Avis sur le Tableau du Socinianisme.* *J'ay examiné*, P. 14. 15. dit-il, *la distinction dont on se sert, être contre la raison: & être au dessus de la raison. On convient qu'il ne nous est pas possible de croire ce qui est contre la raison: Mais on dit que nous pouvons bien croire ce qui est au dessus de la raison.... Cette distinction me paroît n'être d'aucun usage. Car si par être au dessus de la raison, on veut dire ne comprendre pas une verité dans toute son étenduë, quoy que ce qu'on en conçoit soit clair & certain, j'avouë que l'on doit croire ce qui est au dessus de la raison en ce sens.* Il en apporte l'exemple de la Resurrection, & ajoûte. *Mais si l'on entend par être au dessus de la raison, un dogme où je ne voy rien de clair, un dogme que le raison perd de vûe par toutes ses faces: je veux dire que les propositions qu'on en peut extraire ne paroissent pas comprehensibles; comme cel-*

le ci

le-ci, par exemple que trois Perſonnes Divines ne faſſent qu'un ſeul Dieu, &c. il ſemble qu'être au deſſus de la raiſon en ce ſens, ſoit être entierement inacceſſible à la raiſon; ce qui ne differe que de mots, avec être contre la raiſon. Voilà la Religion de ces Meſſieurs : être inacceſſible à la raiſon de tous les côtez, c'eſt être contre la raiſon. Le Myſtere de la Trinité eſt inacceſſible à la raiſon : Donc il eſt contre la raiſon. Or par le conſentement unanime de tous les hommes, on ne doit pas croire ce qui eſt contre la raiſon; Donc il ne faut pas croire un ſeul Dieu en trois perſonnes.

La diſtinction de M. Saurin convient parfaitement avec celle de *l'Avis ſur le Tableau. Il y a*, dit-il, *des dogmes qui ne pouvant être découverts par les lumieres de la raiſon naturelle, ſe trouvent cependant tres conformes à ces lumieres, quand une fois Dieu les a expoſez à nôtre vûë.* Voilà ceux que l'Avis ſur le Tableau avouë être au deſſus de la raiſon : *On ne les conçoit pas dans toute leur étenduë; mais ce que l'on en conçoit eſt clair & certain*, par exemple, la Reſurrection. M. Saurin met en cette claſſe, *la Redemption, l'expiation de nos pechez, & le Satisfaction.* La queſtion eſt ſi ſes bons amis & confreres voudront bien étendre juſques là les bornes de cette premiere claſſe.

Nous

Nous verrons ce que M. Saurin & les autres Latitudinaires doivent croire selon leurs principes, de la Satisfaction. Selon M. Saurin, *le second ordre de veritez revelées renferme ces sortes de Mysteres qui non seulement sont inaccessibles à la raison avant que d'être revelés : mais qui lors même qu'ils nous sont manifestez dans la parole de Dieu, n'ont aucun rapport à nos idées naturelles, demeurant toujours absolument incomprehensibles, & si élevez au dessus de la raison, qu'ils luy paroissent être directement opposez. Tel est le Mystere de la Trinité.* Il pouvoit ajoûter celui de l'Incarnation.

Ainsi selon ces deux Auteurs le Mystere de la Trinité *est inaccessible de tous côtez à la raison, il luy paroît être directement opposé ; il n'a nul rapport avec les principes de la raison naturelle, & avec nos idées naturelles.* La seule difference qu'il y a entre l'Auteur de l'Avis, & M. Saurin, est que le premier se croyant derriere un rideau, franchit le pas, & dit : *Ce qui est si obscur qu'on n'y voit rien de clair ; ce que la raison perd de vûë par toutes les faces ; ce qui est entierement inaccessible à la raison, est aussi contre la raison,* & ne peut passer pour veritable. Mais M. Saurin s'arrête ici sur le bord du precipice, aprés nous y avoir conduits : Il avouë que le Mystere de la Trinité

paroît

paroît contre la raiſon, *qu'il n'a nul rapport avec nos idées naturelles, & avec les principes de la raiſon naturelle.*

Allons chercher le reſte dans les trois principes heretiques que nous vient de donner M. Saurin. Nous commencerons par le dernier, pour aller en retrogradant juſqu'au premier. Ce 3. principe general *c'eſt qu'il ne faut rien croire dont nous n'ayons des idées diſtinctes, & des perceptions claires, auſſi bien en matiere de Religion qu'en toute autre choſe.* Or de tout ce qui n'a *aucun rapport avec nos idées naturelles*, il implique contradiction que nous ayons *une idée diſtincte, & une perception claire.* La Trinité *n'a aucun rapport avec nos idées naturelles.* Donc il implique contradiction que nous ayons de la Trinité, une idée diſtincte & une perception claire. Nous ne devons rien croire, *dont nous n'ayons une idée diſtincte.* Donc nous ne devons pas croire la Trinité. La concluſion vient-elle de fort loin? Je voudrois bien ſavoir ce que nos diſſimulateurs pourront oppoſer.

Paſſons au 2. principe general de M. Saurin, & l'appliquons à la matiere de la Trinité. Il faut bannir tous les termes qui ne ſont pas de l'Ecriture; *perſonne, perſonnalité, generation, proceſſion, qui ne conviennent pas proprement à la Divinité.* Ce qui ne convient pas *proprement*, ne convient que *figurement*; car

car je ne connois point de milieu entre le *propre*, & le *figuré*. *Perſonne* & *perſonnalité* ne conviennent pas *proprement* à la Divinité : Donc elles ne luy conviennent que *figurement*. Les *pieds*, les *mains*, les *yeux*, la *bouche* ne conviennent pas proprement à la Divinité, mais ſeulement dans le ſens figuré. Or il faut remarquer que quand on veut attribuerà Dieu dans un ſens propre, ce qui ne lui convient que dans un ſens figuré, on fait une hereſie, & quelquefois un blaſpheme. *Dieu a des pieds & des mains* ; prenez cela dans un ſens propre, vous faites l'hereſie des Antropomorphites. On ſait aſſez qu'il y a cent choſes dans l'Ecriture, qui ſont dites de Dieu dans un ſens figuré, qu'on ne ſauroit luy attribuer dans le ſens propre ſans blaſphemer. Venons au fait preſent. Les mots de *perſonne* & de *perſonnalité*, ne conviennent point à Dieu dans un ſens propre, ils ne luy conviennent donc que dans un ſens figuré. Et par conſequent quand vous dites dans un ſens propre, *il y a trois Perſonnes dans la Divinité*, vous faites une hereſie, & peut-étre un blaſpheme ; car vous faites l'hereſie des trois Dieux ou des Tritheites, qui approche fort du blaſpheme. Ainſi quand l'Egliſe dans le ſens propre dit, *il y a trois Perſonnes en Dieu*, elle propoſe une hereſie.

Autre tour qui met la méme choſe dans

dans une parfaite évidence. La *perſonne & la perſonnalité ne conviennent pas proprement à Dieu.* Or c'eſt la doctrine conſtante de toute l'Egliſe, que le Pere & le Fils ne ſont diſtinguez que par leur *perſonnalité.* Cette *perſonnalité* n'eſt qu'une figure & ne renferme pas de ſens propre: Donc le Pere, le Fils & le S. Eſprit ne ſont diſtinguez que d'une maniere impropre & figurée. Si ce n'eſt pas là un Sabellianiſme Socinien, je veux bien paſſer pour auſſi éterodoxe que M. Saurin.

La *Generation* & la *Proceſſion* ne diſent rien de propre qui ſoit en Dieu. Ce ſont des figures. Et par conſequent le Fils de Dieu eſt un Fils figuratif, un Fils metaphorique. Le S. Eſprit ne procede non plus du Pere, que figurativement. Tout eſt figure dans la Trinité, il n'y a rien de réel. Sans grand détour c'eſt ruiner le Myſtere entier, & le nier bien formellement. Cela s'accorde à ce que nous luy avons oüy dire bien des fois, & à ſes amis Latitudinaires, que le mot de *perſonne* eſt incommode dans l'explication de la nature Divine; parce qu'il emporte diviſion. S'il emporte diviſion, il faut qu'il faſſe trois Dieux. C'eſt auſſi ce qu'entend M. Saurin, comme nous l'allons voir. C'eſt le vray moyen d'ôter la diviſion & le Tritheiſme, de ne laiſſer rien de réel en Dieu que ſon eſſen-

ce, & aneantir ſes perſonnes, & ſes perſonnalitez, en ſoûtenant que ce ſont ſeulement des figures. Mais auſſi c'eſt ſe déclarer Antitrinitaire ſans façon.

CHAP. IV.

M. Saurin prouvé Antitrinitaire par ce qu'il dit des Anciens Peres.

REmontons juſqu'au premier des trois principes heretiques, c'eſt que le conſentement univerſel des anciens Docteurs avec les modernes, ſur l'Article de la Trinité, ne fait pas une preuve; parce que les Peres des trois premiers ſiecles étoient Arriens & Sabelliens, & par conſequent Antitrinitaires: Et que les Peres du Concile de Nicée, & ceux des trois ſiecles ſuivans dont nous retenons la doctrine aujourd'huy ſur cet article, étoient Tritheïtes; c'eſt à dire, établiſſoient trois Dieux. Par où paroît-il à M. Saurin que les Peres du concile de Nicée étoient Tritheïtes? Nous n'avons d'eux que leur Symbole, celebre ſous le nom du Symbole de Nicée. Ainſi ce Symbole doit avoir établi le Trieheïſme ou l'hereſie des trois Dieux, en établiſſant la Trinité. Je ne ſay pas ce que niera M. Saurin dans ce

ce raiſonnément ? Dira t'il que les Peres de Nicée étoient Tritheïtes, mais que par hazard ils ont rencontré la verité dans leur déciſion ? Mais c'eſt une extravagante échapatoire. Car encore une fois, il ne peut avoir aucune connoiſſance du *Tritheïſme* des Peres de Nicée, que par leur Symbole ; puiſque c'eſt la ſeule piece que nous ayons d'eux. Il faut donc malgré qu'il en ait, qu'il reconnoiſſe que la doctrine de la *Trinité conſubſtantielle*, eſt un vray Tritheïſme.

S'il y a encore quelque juſtice dans le monde, on contraindra M. Saurin de s'expliquer. Et alors nous luy demanderons en quoy conſiſte la difference entre l'opinion des Peres de Nicée, & la nôtre aujourd'huy. C'eſt un article dont nous aurons à parler dans la ſuite. Nous diſons comme eux ; qu'il y a une ſeule Eſſence en Dieu & trois Perſonnes ; que ces trois Perſonnes ſont tres-diſtinctes ; que l'une n'eſt pas l'autre ; que le Fils a été incarné, & non le Pere ; que le Pere eſt celui qui engendre le Verbe par ſon entendement ; que le Fils & le S. Eſprit *émanent* du Pere, comme les rayons émanent du Soleil par une action incomprehenſible, qui reſſemble en quelque choſe à l'émanation des rayons du Soleil. C'eſt-là l'hereſie des trois Dieux. Nous faiſons trois Dieux auſſi bien que les Anciens ; & nôtre Trinité eſt l'hereſie des

trois Dieux aussi bien que celle des Peres du quatriéme siecle ; car nous disons la même chose. Nous sçavons bien ce que son maître Courcelle dit là dessus. Mais il n'est pas encore temps d'en parler.

Comme M. Saurin est le plus frauduleux de tous les hommes ; & c'est-là le caractere de ceux de sa Secte ; on ne sait point s'il n'a pas inseré ces mots, *les Peres qui ont suivi le Concile de Nicée*, à dessein de se faire un retranchement où se cacher, en disant qu'il n'a pas renfermé le Concile même dans le Tritheisme, mais ceux qui l'ont suivi. Il faudroit être sans conscience & sans honneur pour se servir de ce miserable subterfuge ; & sans lumiere pour s'y laisser tromper. La foy des Peres de Nicée devint si fort la foy des Orthodoxes dans tout le quatriéme siecle & les suivans, qu'on peut dire que la veneration alla jusqu'à l'excés. Avec l'Ecriture qu'on mettoit sur le trône au commencement des Conciles, comme le Juge Souverain, on commençoit les actes par la lecture & l'approbation du Symbole de Nicée ; & si quelqu'un refusoit de souscrire, sans autre explication on le tenoit pour heretique. S'il est assez hardi pour se servir de cette échapatoire, on le poussera là-dessus avec tant de force, qu'il en sera couvert de confusion. Et en attendant on renvoye le lecteur aux passages citez cy-dessus, où évidemment il renferme les Peres

res du Concile, & le Concile même dans le Tritheïsme. Mais comment accorder ces deux choſes, les Peres ont été Arriens & Sabelliens immediatement avant le Concile de Nicée, & Tritheïtes immediatement aprés? Va-t'on en un moment d'une extremité à l'autre? Voici comment. Ils étoient Arriens avant le Concile : mais l'autorité de Conſtantin, les brigues d'Alexandre Evêque d'Alexandrie & de quelques autres, les diſpoſerent à laiſſer l'Arrianiſme, & à devenir Tritheïtes. Ils entrerent dans le Concile avec ces diſpoſitions. Et là l'autorité de l'Empereur, & les ruſes d'Athanaſe acheverent de les déterminer, & leur firent faire un Symbole Tritheïte, qui fut dans toute la ſuite la regle de l'Egliſe, & luy donna trois Dieux.

Si M. Saurin ſe vouloit défendre dans ce mauvais retranchement, que les Peres avant le concile de Nicée étoient Arriens; qu'ils devinrent orthodoxes dans le concile; mais que peu de temps aprés, dans le méme quatriéme ſiecle, ils devinrent Tritheïtes. Si, dis je, il veut bien adopter cette excuſe, qui peut-étre eſt la meilleure, nous le tirerons de là; Et nous le menerons juſqu'à la fin du quatriéme ſiecle; c'eſt à dire juſqu'à l'an 381. dans lequel le grand Theodoſe convoqua le concile 2. Univerſel & le premier de Conſtantinople, contre Ar-

rius & Macedonius. Assûrement on ne peut nier que ces Peres, selon M Saurin, ne soient Tritheïtes. Car il dit que ceux des premiers siecles étoient *unanimement* Arriens, & que ceux du quatriéme & des suivans furent Tritheïtes. Si ceux du milieu du siecle étoient Tritheïtes, à plus forte raison ceux de la fin. Dans ce Concile 2e. Universel, étoit ce Gregoire de Nazianze, dans les expressions duquel, les gens de la Religion de M. Saurin trouvent sur tout le Tritheïsme. Il y étoit, dis-je, & ce fut de son avis que l'on ajoûta contre Macedonius, un article qui exprimoit plus nettement & la divinité, & la *personalité* du S. Esprit, que n'avoit fait le Concile de Nicée. Ce fut donc là qu'on acheva de mettre la derniere main à l'article de la Trinité consubstantielle : Et par consequent ce doit être là que le Tritheïsme fut entierement établi dans l'Eglise. Car depuis ce temps-là, il n'a été fait ni changement, ni alteration, ni addition dans le Symbole ; Excepté le *Filioque* pour la procession du S. Esprit, du Fils aussi bien que du Pere : ce qui ne change rien à la Trinité.

Voici donc le 2e. Concile Universel actuellement composé de Tritheïtes. Et par consequent leur Symbole ; c'est à dire celui de Nicée, par eux amplifié de l'article du S. Esprit, est un Symbole Tritheïte, d'un Tritheïsme parfait ;

au

au lieu que le Tritheïsme de Nicée étoit imparfait.

Imaginons tout ce que M. Saurin peut dire pour se tirer de cet abîme. Peut-être dira-t'il, qu'il est vray que les Peres du 4. siecle étoient Tritheïtes : Mais qu'il n'applique point cela aux deux Conciles generaux de ce quatriéme siecle : que Dieu sait tirer la lumiere des tenebres ; & que par son Esprit & une conduite secrete de sa providence, il auroit tiré de la bouche de ces Tritheïtes, des Symboles tres-orthodoxes. S'il en vient-là, tout le monde verra sa profonde dissimulation ; car c'est un faux fuyant tout visible. Mais il s'est fermé à luy-méme cette porte. Car aprés avoir dit plusieurs fois que les Peres du 4. siecle & des suivans étoient Tritheïtes, il ajoûte immediatement aprés : *Pour ce qui regarde les Conciles, ils n'ont pas plus d'autorité auprés de moy, que les Peres dont ils ont été composez.* P. 760. M. Saurin déclare qu'il tient les Peres du 4. siecle pour Tritheïtes ; & nous assure qu'il n'a pas meilleure opinion des Conciles qu'ils ont composez : Donc il regarde ces Conciles & leurs déciſions sur la Trinité, comme Tritheïtes.

Enfin je ne conçoy plus qu'une seule défaite dont il se pourra servir ; c'est qu'il s'agit ici d'une question de fait, savoir si les Peres & les Conciles du 4. siecle ont été Tritheïtes. Or une erreur de

fait ne sauroit faire une heresie. Premierement on luy répondroit qu'il est tres-faux qu'une erreur de fait ne puisse faire une heresie. Le démêlé des Jesuites & des Jansenistes sur la distinction du *fait*, & du *droit* dans l'affaire des cinq propositions de Jansenius, a mis dans la derniere évidence, que souvent la question de droit, & celle de fait se confondent de maniere, qu'on ne sauroit les distinguer : Cela se démontre mathematiquement. Mais M. Saurin ne s'est pas méme reservé cette miserable porte pour la fuite ; il l'a fermée. Ici la question de fait est, si les Peres étoient veritablement Tritheïtes. La question de droit est, si leur doctrine est Tritheïte. Il définit ainsi l'une & l'autre question : P. 759. *Ils se sont éloignez du Sabellianisme & de l'Arrianisme par un mouvement si impetueux & si peu mesuré, qu'il les a poussez jusqu'au Tritheïsme.* Voilà la question du fait & du droit confonduës ; & celle de fait bien décidée, autant qu'elle le peut étre, sauvant les droits du cœur qui est impenetrable ; ce qu'il fait dans ces paroles : *Du moins est il certain que leurs expressions, leurs propositions & leurs comparaisons vont là naturellement & qu'on leur fait une grace speciale de leur prêter une bonne intention, & donner à leurs paroles une explication violente pour leur conserver le titre d'orthodoxes.* Sur la question de droit, il tranche net. *Il est cer-*

certain que leurs expreſſions, leurs propoſitions & leurs comparaiſons vont naturellement au Tritheïſme. N'admirera-t'on pas avec moy un juſte jugement de Dieu ſur ce faux Docteur, qui s'eſt luy méme fermé toutes les portes, & tous les moyens d'échaper ?

Mais achevons de confondre & de convaincre ce faux Docteur par luy-méme. *La queſtion*, dit-il, *ſi les Peres ont eté Arriens avant le Concile de Nicée, & Tritheïtes aprés le Concile, n'eſt pas de la derniere importance; parce que les Peres ne ſont pas la regle de nôtre foy.* P. 429. Tournons la propoſition autrement, & diſons, *la queſtion ſi 3. ſiecles avant & 3. ſiecles aprés le Concile de Nicée, on a crû un Dieu en trois perſonnes, n'eſt pas de la derniere importance. Car ce n'eſt pas un article de foy.* M. Saurin pourra-t'il nier, que cette derniere propoſition ne ſoit contenuë dans la premiere ? S'il étoit important de croire un ſeul Dieu en trois perſonnes, ſi la Trinité *coëſſentielle* étoit un article fondamental, ne ſeroit-il pas important de ſavoir, ſi dans les ſix premiers ſiecles, on a tenu une doctrine oppoſée à la Trinité des Perſonnes en une ſeule eſſence ? Et peut-il étre important de la croire aujourd'huy, ſi on ne l'a pas crûë au moins ſix cens ans durant, & dans les ſiecles tout voiſins des Apôtres ?

En parlant des Conciles de Nicée &

d'Arimini, il dit : *Les Conciles ont ca-*
P. 713. *nonisé la doctrine la plus favorisée de la Puissance seculiere, ou celle qui étoit soûtenuë par les Evêques les plus autorisez.* Ainsi la Trinité des Personnes en unité d'Essence, ne l'a emporté dans le Concile de Nicée, que par la faveur de Constantin & par le credit d'Athanase : la verité & la conscience n'ont point de part à cette décision. Et immediatement aprés il ajoûte : *Le Concile d'Arimini convoqué par l'Empereur Constantius, fit triompher l'Arianisme ; & St. Jerôme dit là dessus, que tout le monde s'étonna de se voir Arrien sans y penser. Que sait on si tout le monde n'avoit pas lieu de s'étonner de se voir Orthodoxe aprés le Concile de Nicée, & sous l'Empereur Theodose ?* Il parle avec le vulgaire, appellant *Orthodoxe* la doctrine d'un Dieu en trois Personnes. Mais si le monde avoit lieu de s'étonner de se voir dans la doctrine de la Trinité, il n'y étoit donc pas auparavant. Car l'Eglise n'a pas lieu de s'étonner de se trouver dans une opinion qu'elle a toûjours euë. Il est donc clair que l'Eglise avant la faveur de Constantin & de Theodose, & les fraudes de S. Athanase ne croyoit pas la Trinité une & unique Essence en trois Personnes.

Il dit dans la suite : *Ils n'avoyent pas*
727. *l'Esprit de prophetie pour prevoir les innovations, ou si l'on veut les rectifications*

que

que l'on feroit dans la Religion Chrêtienne. Il parle des Chrêtiens des trois premiers ſiecles, & ajoûte : *Ils pouvoient oppoſer aux innovateurs ou aux rectificateurs, tels qu'étoient les Peres du Concile de Nicée, le conſentement unanime de trois ſiecles, qui devoient apparemment être les plus purs.* Les Peres du Concile de Nicée étoient des *innovateurs* : La doctrine d'un Dieu en trois Perſonnes étoit donc une innovation. Et le conſentement des trois premiers ſiecles étoit *unanime* (remarquez *l'unanimité*) contre la doctrine d'un Dieu en trois Perſonnes. Ainſi unanimement depuis les Apôtres juſqu'à conſtantin, l'Egliſe n'a pas crû la Trinité. C'eſt donc une hereſie, & une hereſie nouvelle.

Aprés avoir parlé de la Religion des trois premiers ſiecles comme Arrienne, Sabellienne, Platonicienne, demi-Chrêtienne, comme on l'a vû, il dit : *Ceux qui ont fleuri dans les ſiecles ſuivans & aprés le Concile de Nicée, ſe ſont éloignez du Sabellianiſme & de l'Arrianiſme avec tant d'impetuoſité, par un mouvement ſi impetueux & ſi peu meſuré, qu'il les a pouſſez juſqu'au Tritheïſme.* Les trois premiers ſiecles étoyent dans l'Arrianiſme & le Sabellianiſme. Or le Sabellianiſme & l'Arrianiſme ſont entierement oppoſez à la doctrine d'un Dieu en trois Perſonnes. Donc dans les trois premiers ſiecles, l'Egliſe ne croyoit

croyoit pas & n'adoroit pas un Dieu en trois Personnes. Notez qu'il a dit que l'Arrianisme & le Sabellianisme étoit *unanime* dans les trois premiers siecles. Du Sabellianisme & de l'Arrianisme, l'Eglise passe au *Tritheïsme*, ou à l'heresie des trois Dieux. Or elle y passe sans aucun milieu, elle va tout droit & immediatement de l'*Arrianisme* au *Tritheïsme*: donc la foy qui succeda à l'Arrianisme, est l'heresie des trois Dieux. Or ce fut par le Concile de Nicée, par la faveur de Constantin, & par la sollicitation d'Athanase que ce fit ce passage. Et puisqu'il n'y eut point de milieu entre l'Arrianisme & le Tritheïsme, il est clair que la doctrine du Concile de Nicée est le *Tritheïsme*, & l'heresie des trois Dieux. Je voudrois bien savoir ce que dira nôtre faux Docteur ? Par quelle porte échapera-t'il ?

Enfin l'heresie Antitrinitaire de M. Saurin, paroît clairement dans la refutation qu'il a faite des emblemes que les Theologiens nous donnent du Mystere de la Trinité, selon lequel trois sont un, & un est trois. Qui dit un embleme, dit une comparaison qui ne fait pas de preuve exacte, mais une image qui donne une idée de la chose, quoy que sombre & imparfaite. Les Theologiens anciens & modernes ont cherché dans la nature, des images de cette Trinité, avec une bonne & pieuse intention, &

un

un assez heureux succés. Ils se sont servis de l'embleme du soleil, de sa lumiere & de sa chaleur; de l'embleme de l'ame, de l'entendement & de la volonté. M. Jurieu y a ajoûté celui des trois dimensions de la matiere. Pour ce dernier il ne peut pas être bon; car il vient de M. Jurieu: Mais pour les autres si unanimement reçûs des anciens & des modernes, quel mal luy ont-ils fait pour les refuter? cet homme nous apprend une grande nouvelle; qu'en pressant ces emblemes on trouve de grandes *disparitez* entre l'image & l'original. Voilà, dis-je, une grande merveille! Un soleil peint, & un soleil en original ne se ressemblent gueres. On aura quelque chose à dire sur cette belle dissertation. En jettant les yeux dessus tres legerement, on comprit qu'on en pouvoit tirer contre l'autheur une presomption violente. Mais aprés l'avoir examinée on y a decouvert des preuves formelles & incontestables, de l'heresie de l'autheur: on les produira dans la suite. Et en attendant on peut assurer que les 30 ou 40 pages qui sont occupées à refuter ces emblemes, sont une des plus scandaleuses pieces de tout l'ouvrage. Car on y voit évidemment un but de renverser le Mystere de la Trinité, & prouver ce qu'il a dit, que rien ne sauroit reconcilier ce Mystere avec la droite raison & avec les notions communes; c'est à dire, selon

ses

ſes principes, qu'il eſt faux. Dans toute cette diſpute, on voit tres-clairement une haine ſecrete contre ce Myſtere, ne luy voulant pas laiſſer le moindre appui dans la nature & dans la raiſon. Et ſon but eſt de prouver ce qu'il a dit, que les Peres de Nicée & du quatriéme ſiecle étoient Tritheïtes; c'eſt à dire, qu'ils tenoient l'hereſie des trois Dieux. Car c'eſt d'eux que nous tenons ces emblemes, celui de la parole & de l'entendement pour la generation du Verbe, & celui du Soleil & de ſes rayons. *Leurs comparaiſons vont là*, nous a-t'il dit; c'eſt à dire à l'hereſie des trois Dieux.

Pour concluſion de cet article. Souvenons-nous que M. Saurin nous a dit,
P. 727, *que la Religion des trois premiers ſiecles étoit compoſée de dogmes extravagans & impies*, au moins *ſelon la relation que M. Jurieu nous en donne.* Et dans la page où il donne, ou plûtôt confirme aux Peres du quatriéme ſiecle le beau titre de Tritheïtes, immediatement aprés il ajoûte: *Ainſi j'ay encore moins de deference pour les Peres du quatriéme, du cinquiéme & du ſixiéme ſiecle, que M. Jurieu n'en a pour ceux du ſecond & du troiſiéme.* Selon M. Jurieu, *la Religion des Peres des trois premiers ſiecles étoit compoſée de dogmes extravagans & impies.* Et M. Saurin a encore plus mauvaiſe opinion des trois ſiecles ſuivans, que M. Jurieu n'en a des trois precedens. Ainſi la Religion des

Peres

Peres du quatriéme, du cinquiéme, & du sixiéme siecle, étoit composée de dogmes plus qu'*extravagans*, & plus qu'*impies*. Cela me donne de l'horreur, je l'avoüe.

CHAP. V.

M. Saurin ne croit pas l'Incarnation du Verbe.

IL semble plus équitable à ce Mystere, qu'à celui de la Trinité : mais il croit aussi peu l'un que l'autre, quoy qu'il semble les confesser tous deux.

Les objections, dit-il, *qu'on fait contre le parallele de l'Incarnation du Verbe* P. 860. *avec l'incorporation de l'ame, sont beaucoup moins solides que celles que l'on fait contre le parallele de la Trinité avec l'étenduë, avec la substance lumineuse, & avec l'être qui pense ? parce que le Mystere de l'Incarnation est moins incomprehensible que celui de la Trinité.* Il est un peu moins hardi sur cet article que sur l'autre. Cependant il en dit assez pour nous laisser voir ce qu'il pense là-dessus. Nous savons de sa propre bouche qu'il ne croit point l'union personnelle, & qu'il ne conçoit qu'une union morale ou union d'assistance entre les deux natures de Jesus-Christ. On a vû la relation exacte & sincere de

ce

ce fait. Mais quand nous ne le saurions point par sa confession, on luy fera voir par son ouvrage méme, que dans cet article, comme dans le precedent, il est profond dissimulateur. Les confessions orthodoxes ne luy coûtent rien. On luy fera sentir, 1. Que ne croyant pas de Trinité, il est impossible qu'il croye l'Incarnation. 2. Croyant la necessité des idées distinctes, & des perceptions claires dans les choses de la foy, il ne peut non plus croire l'Incarnation que la Trinité, puisqu'il est plus clair que le jour que nous ne saurions avoir ni *idée distincte*, ni *perception claire* de ce Mystere, non plus que de l'autre. 3. Que selon luy & ses consorts, toute revelation pour étre vraye, doit s'accorder avec les notions communes, or l'Incarnation ne s'y accorde point : Deux natures avec une seule personne, est aussi opposé aux notions communes, que trois personnes en une seule nature. 4. Que ce qu'il pose que le Mystere de l'Incarnation *est moins incomprehensible*, c'est par rapport à la fausse idée de l'union morale entre les deux natures, laquelle il croit; & nullement par rapport à l'union hypostatique, laquelle il ne croit pas. 5. Que selon luy, *la personne* & *la personalité* ne conviennent pas à Dieu proprement : D'où il est clair que la Personne divine ne peut étre jointe à la nature humaine; car il n'y a pas de personne

ſonne proprement dite en Dieu : Donc une perſonne divine ne ſubſiſtant pas, n'a pû être incarnée. 5. Les perſonnes, ſelon luy & les autres Carteſiens, ne ſont que des negations. Or il eſt abſurde de dire qu'une negation eſt incarnée. 6. Le Concile de Nicée eſt un innovateur, au quel on peut oppoſer le conſentement unanime des premiers ſiecles. Or dans le Concile de Nicée on a établi l'incarnation auſſi bien que la Trinité, ce que l'on fera voir dans la ſuite, donc l'incarnation eſt une des innovations du Concile de Nicée.

CHAP. VI.

Syſteme de la theologie des Latitudinaires ſur les myſteres de la redemption.

NOus venons de voir ce que Mr. Saurin & nos Latitudinaires diſent des myſteres de la Trinité & de l'incarnation. Mais nous avons vû ſeulement ce qu'ils ne ce croyent pas ; c'eſt à dire, qu'ils ne croyent ni Trinité de perſonnes en Dieu, ni union perſonelle des deux natures en Jeſus Chriſt. Eſſayons de decouvrir ce qu'ils croyent, & quel ſyſteme ils ſe font des myſteres de la religion Chrêtienne. Les heretiques ca-

chés se forment toûjours un langage qui ressemble à celuy de l'Eglise : mais qui cache un faux sens. Et ils attachent à ce faux sens, & à ces expressions équivoques des idées par lesquelles ils essayent de sauver leur bonne foy, & de se persuader à eux mêmes qu'ils ne mentent pas en se servant de certains termes, quoy qu'ils ne les prenent pas dans l'usage de l'Eglise. Par là nous developperons les équivoques qui sont cachées dans les declarations de M. Saurin qu'on prend pour des condamnations formelles de l'heresie.

Comment les Latitudinaires peuvent expliquer leur Trinité.

Aprés les avoir bien étudiés eux, leurs expressions & leurs ouvrages, je trouve qu'ils croyent un seul Dieu, dans ce seul Dieu une seule & unique essence, & dans cette essence unique, une seule personne : Cette *personne* & cette *personalité*, n'est rien autre chose que l'essence divine, qui étant singuliere, séparée de toute autre essence, indivisible & incommunicable constitue une personne distincte de toutes les autres personnes qui sont au monde ; la personne si l'on veut aller au delà ne signifie qu'une *negation* d'être en tout autre sujet : & cette essence est si fort la même chose avec la *personnalité*, qu'on ne peut multiplier les personnalités en Dieu, sans multiplier les essences & les substances. C'est ce que nous dira M. Saurin dans la suite.

Ce-

Cependant l'Ecriture Sainte particulierement, celle du Nouveau Teſtament nous propoſe trois ſujets auxquels elle ſemble diſtribuer également le titre de Dieu, & ſes attributs. Le premier de ces ſujets eſt celui qui s'appelle *le Pere.* C'eſt le ſeul vray Dieu, le Dieu ſouverain, l'unique perſonne qui ſoit dans la divinité. Le ſecond, c'eſt celuy que l'Ecriture appelle *le Fils*, un vray homme né de la Vierge Marie, conçû par la vertu du St. Eſprit. Ce Fils n'a qu'une ſeule & unique perſonne non plus que le Pere. Car c'eſt une abſurdité que les Latitudinaires ne digereront jamais, *deux natures en une ſeule perſonne, une nature divine & une nature humaine dans une perſonne divine.* Selon ces Meſſieurs une eſſence, une, unique & ſinguliere, & une perſonne ſimplement c'eſt abſolument la même choſe. La nature humaine de Jeſus Chriſt eſt une nature unique & ſinguliere, donc c'eſt une perſonne humaine: c'eſt là leur grand principe. Sur lequel je me ſouviens d'avoir eu une diſpute avec deux hommes des plus diſtingués du parti, qui me diſoyent, *qu'eſt ce que perſonne, deux perſonnes ou trois perſonnes dans une ſeule eſſence; deux eſſences ou deux natures dans une ſeule perſonne, je ne comprens pas cela. Par tout où je voy deux natures, j'y croy deux perſonnes, & par tout où je croy pluſieurs perſonnes, j'y conçoy tout autant*

d'eſſences que de perſonnes. Voilà leur foy.

Reſte le troiſiéme ſujet auquel l'Ecriture attribue le nom de Dieu & ſes attributs, c'eſt le S. Eſprit : pour cet endroit il ne les embaraſſe pas. Le St. Eſprit eſt veritablement Dieu, parce qu'il eſt le même que le Pere ; il eſt une perſonne, & c'eſt pourquoy on luy attribue des actions ſelon la maxime de l'école, *actiones ſunt ſuppoſitorum.* Mais il n'eſt nullement neceſſaire que ce ſoit une perſonne diſtincte & diverſe de celle du Pere. Ils ont mille & mille exemples d'attributs de Dieu, auſquels l'Ecriture attribue des actions ; *le bras de l'Eternel, la jalouſie de l'Eternel a fait cela.* Ce ne ſont pourtant pas des perſonnes diſtinctes de celle du Pere. Et au reſte la maniere dont Dieu opere & ſe manifeſte eſt un fondement ſuffiſant pour donner à ſa vertu operative un nom de diſtinction qui ſemble ſignifier une perſonne. Voilà donc les trois perſonnes de la Trinité bien diſtinguées. Voilà comment nos Latitudinaires peuvent confeſſer, quand il leur plaît, une Trinité & trois ſujets diſtincts : qu'ils appellent des perſonnes par pure complaiſance pour nous, ou plûtôt par une profonde diſſimulation. Car il eſt faux qu'il y ait ſelon eux plus d'une perſonne en Dieu. C'eſt un terme qui emporte diviſion, & qui dans un ſujet indiviſible, comme Dieu

ne se peut prendre que figurement.

Ceux d'entre les Latitudinaires qui sont plus au large, & qui ne craignent pas l'authorité ne gardent pas tant de mesures. Courcelle le Patriarche de nos Latitudinaires, & le grand maître de Mr. Saurin s'irrite contre feu Mr. des Marets qui l'appelle *antitrinitaire.* Il proteste qu'il a été baptisé au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit, & qu'il est prêt à mourir pour signer cette doctrine. Cependant il ne veut point oüir parler de Trinité, il soûtient que le seul passage, où on la pourroit trouver qui est celui du 5 Chap. de la premiere Epître de St. Jehan est faux, intrus, & qu'il ne se trouve ni dans les anciens manuscrits, ni dans les bonnes copies, il soûtient que trois personnes & trois substances individuelles sont la même chose, & qu'ainsi mettre trois personnes dans la Trinité, c'est faire trois Dieux.

Revenons à la seconde personne qui est Jesus Christ. Il n'y a pas moyen de se resoudre à être Sociniens là-dessus sans detour. Le nom & les attributs divins sont attribués à Jesus Christ avec tant de precision qu'on ne sçauroit les decliner. il faut donc que Jesus Christ soit le Dieu Souverain, il faut que la divinité soit en Jesus Christ sans figure. Mais elle n'y peut pas être par une union hypostatique & personelle. Car selon ces Messieurs, cette espece d'union est contra-

Comment ils peuvent adopter l'incarnation dans leurs principes.

tradictoire, impossible, & renferme mille absurdités que la droite raison ne sçauroit digerer. Il faut donc que cette union soit une union morale, & au lieu de l'appeller *hypostatique* il faut l'appeller *parastatique* union de presence qui ressemble beaucoup à l'union du St. Esprit, avec les esprits des Prophetes, mais qui est pourtant & plus excellente & plus noble, que les unions de la divinité avec les hommes inspirés. C'est une union qui ne souffre point d'absences, ni d'eclipses: au contraire l'union de la divinité avec les ames des Prophetes souffre & peut souffrir des eclypses, ne fût ce que dans le temps que les Prophetes tombent dans de grands pechés. L'union de la divinité avec l'ame de Jesus Christ n'est point à temps, & ne souffre pas de separation. Au contraire l'union de la divinité avec les Prophetes n'est point naturellement & necessairement éternelle, car les Prophetes peuvent être damnés. L'union de la divinité avec Jesus Christ s'empare de l'ame tout entiere sans rien excepter, la divinité regit & conduit tous ses mouvements. C'est pourquoi il ne sçauroit pecher. Mais la possession que Dieu prend de l'ame des Prophetes est imparfaite, laisse des vuides, & des endroits par où la tentation les peut aborder & même les peut surmonter. Enfin l'union de la divinité avec Jesus Christ est si étroite que

Dieu

Dieu communique en quelque sorte ses attributs à l'ame de Jesus Christ, sa puissance, sa sagesse, sa justice. Ainsi Jesus Christ est doublement Dieu, premierement parce que Dieu est en luy. Si l'arche de l'alliance, si la nuée du desert, ont souvent pris le nom de *l'Eternel*, parce que Dieu y étoit. Une nature infiniment plus excellente que de l'or, du bois, & une vapeur, possedant la divinité par une union parfaitement étroite peut bien porter le nom de Dieu. Ce sujet peut aussi recevoir tous les attributs divins à cause de la nature divine qui est en luy, par une union surnaturelle bienqu'elle ne soit que morale.

Sur ces principes nos Latitudinaires soûtiennent que Jesus Christ est le Dieu souverain, qu'il est Eternel, qu'il étoit avant qu'Abraham fût, qu'il a crée le monde, qu'il possede une toute science & une toute puissance. Parce que tous ces attributs tombent principalement sur la nature divine qui est en luy par voye d'assistance, & secondement sur la nature humaine, à qui il communique toute l'excellence que peut recevoir une nature humaine.

Entre les preuves que Jesus Christ est le Dieu souverain, ils omettent toûjours les grandes preuves des orthodoxes, qui sont le premier chapitre de l'Evangile selon St. Jehan, & le premier chapitre

de l'Epître aux Hebreux, parce que là il est appellé, *la parole qui étoit au commencement, & par laquelle toutes choses ont été faites, le caractere engravé de la personne, ou de la substance du Pere.* Or ces termes signifient la generation éternelle, & la maniere dont le Fils émane du Pere. *Generation éternelle*, pour laquelle ils ont une invincible averſion : Ces paroles poſent auſſi une diſtinction de perſonnes dans la divinité, ce qu'ils abhorrent auſſi. Quand il leur faut prouver que Jeſus Chriſt eſt le Dieu ſouverain, ou bien ils paſſent ſur ces endroits comme ſur un braſier; ou bien ils nous diſent nettement que Jeſus Chriſt eſt appellé *la parole*, parce qu'il eſt l'autheur de la parole evangelique : que St. Jehan fait alluſion à l'hiſtoire de la creation. Mais que c'eſt une ſimple alluſion. Que Moïſe par la parole divine qui crea le monde entend une parole de commandement, & non une parole ſubſtantielle & eſſentielle à la divinité : que Jeſus Chriſt n'étoit dans l'œuvre de la creation que comme une choſe figurée eſt dans ſon type, parce que l'ancienne creation rapportée par Moïſe étoit le type de la nouvelle creation faite par Jeſus Chriſt. M. Saurin n'y cherche pas d'autre detour. Et pour cette ſageſſe éternelle qui ſelon le huitiéme des Proverbes étoit avec Dieu, quand il agençoit les montagnes, & jettoit les fondements du mon-

monde. Elle n'eſt auſſi attribuée a Jeſus Chriſt que par alluſion. Car ſelon le même Mr. Saurin, Jeſus Chriſt eſt une ſageſſe créee, & qui n'eſt appellé la ſageſſe, que par ce qu'il manifeſte la ſageſſe de Dieu par la voye de la predication. Voilà ce que penſent les Latitudinaires ſur les myſteres de la trinité & de l'incarnation.

Le myſtere de la ſatisfaction vient en ſuite. Il eſt bien clair qu'ils ne peuvent pas être orthodoxes là-deſſus. L'Egliſe croit que Dieu s'eſt établi en Jeſus Chriſt un ſujet propre à luy payer le prix dû à ſa juſtice pour tous les pechés des hommes; c'eſt à dire, un prix actuellement infini, un prix *d'equivalence* comme on parle. Or l'union perſonelle & hypoſtatique eſt la ſeule choſe qui donne & qui puiſſe donner aux ſouffrances de la nature humaine de Jeſus Chriſt une valeur infinie, parce que ſans figure, par cette union on peut dire que ces ſouffrances ſont les ſouffrances d'un Dieu. Selon ces Meſſieurs il n'y a point d'union perſonnelle, mais ſeulement une union morale entre les deux natures. Ainſi les ſouffrances de la nature humaine de Jeſus Chriſt ne peuvent être d'un prix infini non plus que les ſouffrances d'un Apôtre. Ils ne ſont pourtant pas entierement Sociniens à ce qu'ils diſent, ils ne nient pas la ſatisfaction priſe dans un bon ſens. Mais ils diſent que

Les Latitudinaires ne croient pas de vraye ſatisfaction.

c'est un prix d'*acceptation* & non d'*équivalence*. Jesus Christ a racheté les hommes & payé le prix de leurs pechés par sa mort, parce que Dieu l'a bien voulu, & veut accepter gratuitement, comme payement équivalent à la dette, ce qui ne l'est pas dans la rigueur du droit : que ce soit là leur theologie nous le sçavons autrement que par conjecture. C'est la theologie des Arminiens qui sont tous Latitudinaires par principe de foy.

Ainsi ces Messieurs font autant d'honneur à la mort de Jesus Christ que Dieu en pourroit faire à la mort d'un bœuf : car l'infinité de la mort de Christ étant ôtée, elle ne peut plus servir de payement pour une mort éternelle, & par consequent infinie, que par un relâchement infini de la justice divine, or sur un relâchement infini, quelques degrés de plus ou de moins ne sont rien. Il étoit tout aussi aisé à Dieu de se contenter de la mort d'un veau que de la mort de Jesus Christ : ou tout au moins si l'on veut qu'il soit de l'essence de la satisfaction d'être payée dans la nature qui a peché, la mort d'un fort honneste homme, auroit pû faire tout ce qu'a fait la mort de Jesus Christ. Et c'eut été un grand embarras d'épargné à la sagesse divine, & à nous beaucoup de difficultés levées sur la nature, & sur les qualités de cet homme singulier. Mais Courcelle le Prince des Latitudinaires n'y cher-

cherche pas tant de mysteres. Premierement il bannit le terme de *satisfaction*, de l'Eglise; comme ceux de *trinité*, de *personne*, de *personnalité*, d'*hypostase*, de *consubstantiel* & autres semblables. 2. Il soûtient que la satisfaction est incompatible avec la remission gratuite. 3. Que la satisfaction de Christ ne peut être interpretée que pour la parfaite obeïssance par laquelle il a rempli entierement la volonté de son Pere. 4. Qu'il n'y a aucune équipollence entre les peines de Jesus Christ & les peines éternelles. 5. *Que toute la vertu du sacrifice de Christ consiste en ce que la charité qu'il a fait paroître pour nous & l'obeïssance envers Dieu, ont été de si bonne odeur devant Dieu, qu'il luy a plû à cause de cela nous pardonner nos pechés.* On peut assurer que c'est là la theologie de Mr. Saurin, comme c'est celle de tous les disciples de Courcelle. *Quaternio diss. tio 1. § 30.*

Les quatre dissertations du Quaternio de Courcelle, sont un systeme assés complet de la theologie de nos Latitudinaires. Et M. Saurin le suit pas à pas. Parmi ses profonds deguisemens nous voyons par tout ses vestiges à la suite de son maître. Il est vray que sur la satisfaction il s'est moins ouvert; mais qui a posé les principes a aussi posé les conclusions.

De peché originel ils n'en connoissent point, ils avoüent qu'il y a une maladie dans

Point de peché originel.

dans l'homme qui naît avec luy. Mais selon eux, cela ne rend l'homme non plus criminel que les disposition à la goutte & à la gravelle, qu'un enfant apporte au monde. C'est pourquoy ils ne donnent aucune efficace au baptême que de simple signe de commemoration.

Point de grace efficace.

Sur la grace ils sont ou Pelagiens, ou Semipelagiens, mais la pluspart sont entierement Pelagiens, & ne reconnoissent autre grace que les objets presentés par la parole, accompagnés de raisons, de menaces, de promesses, & d'autres motifs qui portent à la foy & à la repentance. Nous avons oüi Mr. Saurin discourant sur la matiere, aussi bien que sur la precedente. En faisant l'examen d'autruy il faisoit le sien propre.

Dogmes incommodes dans leur theologie.

Ce sont là leurs principales éterodoxies qui soyent venues à ma connoissance. M. Saurin tire de son Carteſianisme plusieurs autres principes qui sont paradoxes, & qui peutêtre l'engagent dans des heresies, dont nous ne sçaurions l'accuser, parce qu'il ne s'en est ouvert nulle part. Il croit par exemple que les esprits n'ont pas de lieu, que Dieu n'est par tout, que parce qu'il connoit tout, & qu'il opere par tout. Ainsi avec le Docteur Roël, il doit croire que la *toute presence* de Dieu, n'est rien autre chose que sa *toute puissance*, & sa toute science. Quelque specieuse que soit cette

pensée

penſée elle a des incommodités inſurmontables quand il la faut accorder avec l'Ecriture Sainte. Non pas tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard des eſprits crées. Dieu eſt par tout, parce qu'il connoît tout, & fait tout : mais Dieu n'a-t'il pas de ſubſtance ? Et s'il a une ſubſtance qu'en ferons nous ? Et pourquoy ne dirons nous pas qu'elle eſt par tout ? Les mouvements attribués à Dieu de monter, de deſcendre &c. ſont facilement expliqués par les principes ordinaires. Il monte, il vient, & ſe retire. Ce n'eſt pas que ſa ſubſtance ne ſoit immobile, mais il eſt dit n'être plus en un lieu quand il ceſſe d'y rendre ſa preſence ſenſible. Mais comment accorder avec ce principe Carteſien, ce que dit l'Ecriture des actions des Anges & des Demons ? Ceux-cy nous ſont repreſentés comme envoyés, comme chaſſés d'un lieu, comme relegués dans un autre lieu, ils ſont dans un ſeul corps juſqu'à un million ; ils ſe tranſportent dans les corps d'un troupeau de pourceaux : ils tracaſſent & courent toute la terre. Les Anges volent dans toutes les parties du monde pour executer les ordres de Dieu, ils ſont tantôt dans les cieux, tantôt ſur la terre, tantôt au berceau de Jeſus Chriſt, & tantôt à ſon tombeau. Cependant ils n'ont ni ſubſtance, ni action, ni mouvement, ni lieu. Si cela eſt, on ne ſçaura plus que

croire

croire de l'Ecriture, & c'eſt en partie ce qui a jetté Bekker dans ſon hereſie, que les Anges ni les Demons n'exercent aucune action dans le monde, & que tout ce que l'Ecriture dit là-deſſus eſt une figure.

Nouvel

Nouvel examen des trois principes Latitudinaires de Mr. Saurin, & refutation de ce qu'il pourra dire pour sa justification.

CHAP. VII.

Des declarations formelles de Mr. Saurin.

LEs chapitres precedents contiennent une demonstration morale que Mr. Saurin est heretique Antitrinitaire. Mais nous avons appris de luy qu'une demonstration morale ne fait que blanchir sur un esprit prevenu. Or les fauteurs de M. Saurin sont de ces gens prevenus au souverain degré qui le croyent un saint homme & un Docteur orthodoxe, parce qu'ils le veulent croire. Deplus Mr. Saurin ne manquera pas de leur fournir une infinité de deguisements pour appuyer leur incredulité. Il faut donc voir quels sont ces deguisements, & luy fermer toutes les portes par où il espere se sauver.

La premiere de ces portes sera les declarations formelles qu'il fait en plusieurs

sieurs lieux de son livre qu'il n'est point Socinien, qu'il est fort éloigné de leurs erreurs. Il produira de son livre même plusieurs endroits où il confesse la Trinité, l'incarnation, la satisfaction, la grace. Il nous apportera de nouveaux lambeaux de ses sermons, semblables à ceux qu'il à déja produits dans son Apologie qui parût au Synode de Zyriczée. Il demandera une enqueste, & en appellera à tous ses auditeurs qui attesteront qu'ils luy ont souvent entendu prêcher les doctrines contraires à celles qu'on luy impute. Peut être que tout cela luy sera favorable par l'adresse qu'il a eüe d'imposer au genre humain, & c'est ce qui me le fait mépriser d'un souverain mépris.

Un heretique de bonne foy qui dit ce qu'il pense, au moins peut passer pour honneste homme selon le monde. Un heretique qui ne dit rien de contraire à ce qu'il pense, & qui donne à droit ou à gauche quand il faudroit passer par des endroits fascheux, est encore dans quelque degré d'honnêteté. Et nous en connoissons assés de ce caractere qui passent avec rapidité sur les endroits où s'ils parloyent clair, ils seroyent obligés de parler contre leur conscience. Mais c'est le caractere le plus bas, le plus infame, & le plus indigne d'un homme d'honneur que de trahir sa conscience, de dire ce qu'on

ne croit pas, & de combattre ce que l'on croit.

Voyons donc quelles raisons nous avons de n'avoir aucun égard à toutes les declarations pretenduës formelles de M. Saurin contre le Socinianisme.

Dans le fonds il n'est pas vray que M. Saurin ait donné des declarations formelles contraires à l'heresie Antitrinitaire, peut-être que dans un écrit volant dont M. Saurin peut avoir recouvré quelque copie nous avions avoüé qu'on trouvoit dans le livre de Mr. Saurin des declarations formelles de la Trinité. Mais aprés les avoir regardées de prés, nous avons trouvé qu'elles sont toutes équivoques, & se peuvent expliquer selon la frauduleuse doctrine de ces Messieurs que nous venons d'exposer dans le chapitre precedent: & de plus elles ont toutes prés d'elles leurs commentaires heretiques. Nous les examinerons dans la suite s'il est necessaire, pour le present supposons que ces declarations soyent aussi formelles qu'on se l'imagine; Je soûtiens qu'elles ne peuvent pourtant rien faire pour sa justification, & qu'elles ne meritent aucune creance.

1. Il est certain que M. Saurin a fait son gros livre pour se justifier de Socinianisme. Il sçavoit que M. Jurieu le soupçonnoit d'avoir des dogmes Sociniens, & que le soupçon s'étoit repandu bien loin. Il fait un ouvrage exprés

pour se venger de ce pretendu outrage, & en même temps pour éloigner ces soupçons. Que pouvoit il faire autre chose pour se justifier que de faire des declarations fort orthodoxes ? Il avoit resolu de repandre dans son ouvrage des propositions Antitrinitaires, il faut croire qu'il n'a pas perdu l'esprit, & qu'il ne s'est point laissé aller à cela sans s'être fait un retranchement dans lequel il se pût sauver. Or il n'y en avoit point d'autre que celuy de confesser en apparence nettement & expressement les mysteres lesquels il vouloit pourtant ruïner : il n'étoit pas possible qu'il confessât nettement, *Je tiens que le dogme de la Trinité est une heresie, & une idolatrie qui nous fait adorer trois Dieux au lieu d'un.* Car il se seroit exposé à tous les châtiments qu'il veut éviter.

Il n'étoit pas même possible qu'il passât sous silence nos mysteres sans rien dire, ni pour, ni contre. Car venant aprés à dire que la doctrine de la Trinité a été inconnuë dans les trois premiers siecles de l'Eglise, parce que l'Eglise a été Arrienne dans ces trois siecles ; & adjoûtant que les Conciles & les Peres du quatriéme siecle ont établi le Tritheisme, ce seroit tout de même que s'il avoit nié la Trinité & l'incarnation sans detour. Il falloit donc qu'il parlât, & par consequent qu'il parlât en apparence comme les orthodoxes.

2. Il faut remarquer en second lieu que les negations d'un accusé sont nulles & de nulle valeur, quand il y a des preuves contre luy tirées de sa propre bouche. Il paroit par ce qui est contenu dans la preface de ce second ouvrage, & dans les observations sur la lettre à son amy, qu'il y avoit de grandes presomptions contre luy: & par son livre, on voit qu'il y a des preuves formelles. A quoy servent donc ses negations, ses declarations orthodoxes, & ses severes sentences contre les Sociniens, & contre le Socinianisme? A rien, qu'a faire voir qu'il est de mauvaise foy, & qu'il n'a pas la sincerité des Sociniens dont il adopte les dogmes. Car enfin, qu'il nie, qu'il jure, qu'il nous produise tant de passages orthodoxes qu'il pourra, il est pourtant vray, qu'il a dit, ou en propres termes, ou en termes équivalents, & par des consequences tres claires & tres certaines, que les Conciles du quatriéme siecle ont canonisé la doctrine de la Trinité, de l'incarnation, & de la consubstantialité du Fils & du Pere, à cause *qu'elle étoit favorisée des Empereurs, & soûtenue par les Evêques les plus authorisés.* P. 711. Donc ces doctrines sont purement humaines, & des erreurs qui l'ont emporté sur la verité par faveur: la consequence, ce me semble, ne vient pas de fort loin. Les Peres du Concile de Nicée étoyent des innovateurs, & on leur

leur pouvoit opposer le consentement unanime de trois siecles, & de trois siecles qui devoyent être les plus purs. Les Peres des trois premiers siecles étoyent Arriens ou Sabelliens opposez à la doctrine du Concile de Nicée d'un *consentement unanime.* Pour le mystere de la Trinité, il étoit entierement inconnu avant le Concile de Nicée. Car les Arriens ne confessoyent pas trois personnes consubstantielles en Dieu, & les Sabelliens n'y reconnoissoyent pas trois personnes distinctes; or un mystere inconnu dans les siecles des Apôtres & de leurs successeurs est un faux mystere & une erreur. Mr. Saurin repondra à cela quand il pourra.

Aprés le Concile de Nicée, & par le Concile de Nicée, les Peres & l'Eglise qu'ils conduisoyent deviennent Tritheïtes. Aprés le Concile de Nicée l'Eglise fût bien étonnée de se voir dans la
P. 711. doctrine de la Trinité des personnes n'y ayant jamais été.

Si la doctrine de la Trinité étoit nouvelle, & une innovation du Concile de Nicée, c'étoit necessairement une erreur.

Or la doctrine de la Trinité étoit une doctrine nouvelle, & rejettée unanimement depuis les Apôtres dans les trois premiers siecles.

Donc la doctrine de la Trinité étoit une erreur.

Que niera là-dedans Mr. Saurin? Ce ne

ne peut pas être la majeure. Car elle eſt évidente par elle même, ce ne peut pas être la mineure. Car il la poſe en termes entierement équivalents, en ſoûtenant que les Conciles de Nicée, & de Conſtantinople dans le quatriéme ſiecle furent Tritheïtes, ou enſeignerent une doctrine Tritheïte.

Ces Conciles n'enſeignerent autre doctrine que la Trinité des perſonnes en une ſeule & unique eſſence.

Or les Peres enſeignerent le Tritheïſme.

Donc la doctrine de trois perſonnes diſtinctes dans une ſeule & même eſſence étoit le Tritheïſme.

Mais nous verrons bien plus que tout cela; car il nous dira que ceux qui établiſſent trois perſonnalités en Dieu y établiſſent *trois ſubſtances diſtinctes, ou font de trois accidents trois perſonnes, ou bien qu'ils ne diſent rien:* que Jeſus Chriſt n'eſt point la parole & la ſageſſe éternelle du Pere, qu'il n'eſt parlé de luy dans l'œuvre de la creation, que comme dans un type il eſt parlé de la choſe ſignifiée par le type.

3. Remarquons en troiſiéme lieu contre la premiere des échapatoires de Mr. Saurin, que des declarations formelles en faveur des myſteres, ne peuvent luy ſervir de rien, quand il les détruit par ſes principes generaux. Par exemple il confeſſe la Trinité: mais il dit que ce my-

myſtere *n'a aucun rapport avec les principes de la raiſon naturelle.* Les principes de la raiſon naturelle, ſont ce qu'on appelle *les notions communes*; or Mr. Saurin enſeigne, & croit qu'on ne doit rien croire qui ne ſoit évident & conforme aux notions communes, c'eſt de quoy nous le convaincrons dans la ſuite. Voyés comment on peut accorder cela avec la foy des myſteres de la Trinité.

On ne doit rien recevoir comme vray dont la raiſon ne voye la verité avec évidence, comme étant conforme avec les principes de la raiſon naturelle, appellés *notions communes.*

Or le myſtere de la Trinité n'a aucun rapport avec *les notions communes*, ou autrement avec les principes de la raiſon naturelle.

Donc on ne peut recevoir comme vraye la doctrine de la Trinité.

4. Contre les declarations apparemment orthodoxes de Mr. Saurin, je dis encore, qu'il n'y a aucun lieu de s'y fier, parce que ces Meſſieurs ſont parfaitement habiles dans l'art des équivoques. Ils ſe font un langage ſelon lequel les termes ſignifient ce que bon leur ſemble. Ils nous prouvent avec un air d'aſſurance que Jeſus Chriſt eſt le grand Dieu, le Dieu Souverain, tout puiſſant, ſçachant tout, étant par tout; cependant la divinité n'eſt en Jeſus Chriſt que par une

union

union morale, union d'assistance qu'ils appellent *union paraſtatique*.

5. Enfin quelle confiance peut on avoir dans les declarations formelles de ces Messieurs, puisqu'on les voit nier ce qu'ils ont dit, proteſter le contraire, & en donner même des declarations par écrit ?

CHAP. VIII.

Seconde évaſion de Mr. Saurin ; il a excepté le ſiécle des Apôtres.

PAssons au second subterfuge dont M. Saurin ne manquera pas de se servir. C'est que s'il a dit, que les trois premiers siecles étoyent Arriens & Sabelliens, que les suivants étoyent *Tritheïtes* & idolatres il a excepté le siecle des Apostres ; & que cela luy suffit, parce qu'il ne reconnoît pas d'autres juges infaillibles, & d'autres regles de sa foy que les Apôtres. C'est ce qu'il nous a dit en propres termes. *La queſtion ſi les Peres ont été Arriens avant le Concile de Nicée, & Tritheïtes aprés ce Concile, n'eſt pas de la derniere importance, parce que les Peres ne ſont pas la regle de nôtre foy.* Là dessus je dis.

1. Que Mr. Saurin n'excepte dans l'accusation d'heresie que les Apôtres

seuls & non le siecle des Apôtres. *Si on prend*, dit-il, la maxime de Vincent de
P. 708. Lerins, *à la lettre on n'y trouvera pas de difficulté, & personne n'appellera de cette sentence. Car cette universalité, tous les temps, tous les lieux, toutes les personnes renferme les Apôtres, &c. Or on ne doute pas que ce que les Apôtres ont enseigné ne soit veritable.* Et bien loin d'excepter aussi les successeurs immediats des Apôtres, d'entre les errants, il met en propres termes le siecle Apostolique entre ceux dont on peut opposer le consentement unanime à la doctrine du Concile de Nicée; c'est à dire, à la doctrine de la Trinité. *On pouvoit leur opposer le consentement unanime de trois siecles qui devoyent être apparemment les plus purs.* Or le premier de ces trois siecles, c'est le siecle apostolique. Depuis la mort du dernier des Apôtres qui est St. Jehan, il n'y a guere plus de deux cens ans jusqu'au Concile de Nicée. Ainsi les vestiges de Trinité qui paroissent dans le premier siecle, sont des vestiges d'Arrianisme ou de Sabellianisme, car ces Docteurs ont été unanimement Arriens & Sabelliens.

2. Je dis en second lieu que cette exception ne peut rien servir à la justification de M. Saurin. *On ne doute pas que ce que les Apôtres ont enseigné ne soit veritable.* Mais la question est ce que les Apôtres ont enseigné. Il est plus que

pro-

probable, car je le croy certain, que les successeurs immediats des Apôtres ont fort bien sçû le sens de ce que les Apôtres ont enseigné de la Trinité. Ces Messieurs les Latitudinaires dêja nous retranchent autant qu'ils peuvent les paroles des Apôtres qui les embarrassent: par exemple celles de St. Jehan, *il y en a trois au ciel* &c. Ils prennent un grand soin dans la visite qu'ils font des Bibliotheques, de nous avertir que ces paroles ne se trouvent pas dans des manuscrits tres anciens. De plus il est certain que prenant pour interpretes des paroles des Apôtres les trois premiers siecles, qu'ils disent avoir été Arriens, ils ne sçauroyent prendre les textes de l'Ecriture pour la Trinité, que dans un sens Arrien.

Enfin je voudrois là-dessus qu'on demandât à Mr. Scaurin, s'il croit de bonne foy que les textes pour la Trinité se doivent prendre dans le sens du Concile de Nicée. Il n'osera repondre qu'oui, qu'en mentant, car il croit que ces Peres ont été Tritheites; je luy demanderois aussi, s'il croit que le sens Apostolique soit celuy de nos confessions de foy, & si les Apôtres ont veritablement crû un Dieu en trois personnes dans une essence simple & unique. Il faut bien qu'il dise qu'oui. Car il se declareroit contre nos confessions de foy, ce qu'il craint beaucoup plus que de se declarer

contre l'Ecriture Sainte. Aprés cela on luy pourroit demander ; La doctrine de l'Eglise d'aujourd'huy est elle Arrienne ou Sabellienne ? Sans doute il repondroit que non : cela supposé, n'est ce pas un prodige, que les Apôtres ayent été Trinitaires dans nôtre sens, & qu'immediatement aprés eux l'Eglise soit devenuë Arrienne & Sabellienne *unanimement* jusqu'au Concile de Nicée. Change t'on de foy en un clin d'œil ? La moins fâcheuse conclusion qu'on puisse tirer contre Mr. Saurin, c'est que le dogme de la Trinité coëssentielle n'est ni fondamental, ni necessaire au salut. Par ce raisonnement.

Un dogme qui a été oublié incontinent aprés les Apôtres, & inconnu dans les siecles les plus purs, ne peut être un dogme essentiel, fondamental & necessaire au salut.

Or la doctrine de la Trinité à été oubliée incontinent aprés les Apôtres, & est demeurée inconnuë durant trois cents ans.

Donc elle ne peut être fondamentale & necessaire au salut. Nous verrons ce que M. Saurin trouvera bon de nier dans cet argument.

CHAP.

CHAP. IX.

Troisiéme subterfuge de M. Saurin : de la maxime de Vincent de Lerins.

VOicy un troisiéme subterfuge, dont il pourra bien se servir ; il dira, qu'on luy fait une affaire d'avoir combattu la regle de Vincent de Lerins, & que cependant elle est combattuë & rejettée presque unanimement par nos Theologiens. Mais pour sçavoir en quel sens nos Theologiens rejettent la regle de Vincent de Lerins, il faut la connoître, il faut l'entendre. Or on voit clairement par tout le discours de M. Saurin, qu'il n'a même jamais lû le livret de Vincent de Lerins, qui a pour titre, *adversus profanas vocum novitates.* La voicy cette regle.

Il ne faut, dit il, *consulter & conferer ensemble les opinions des Peres, que de ceux qui ont vêcû dans la foy, & dans la communion de l'Eglise Catholique, saintement, sagement, & constamment, & qui ont enseigné la même chose d'une maniere perseverante, qui sont morts en Jesus Christ dans la vraye foy, & même qui ont souffert le martyre.*

Voilà dêja une condition qui exclut non seulement les heretiques, mais ceux dont la foy a été suspecte, ou qui ont varié

varié dans leurs sentiments. Aprés cela, il adjoûte.

Cependant il ne faut adjoûter foy à ceux qui sont de ce caractere que dans les choses que, ou tous, ou la plus grande partie, unanimement, manifestement, frequemment, perseveramment, & comme tenant une espece de Concile, ont crû, enseigné & confirmé : C'est ce qu'il faut tenir pour vray, indubitable & certain.

Premiere consideration ; Vincent de Lerins ne veut faire usage de sa regle que contre les heresies naissantes.

Je fais trois considerations sur la dispute de M. Saurin contre cette regle. La premiere consideration est que la regle étoit tres bonne dans le siecle de Vincent de Lerins, parce qu'il étoit encore proche des siecles de la plus grande pureté de l'Eglise, qui est le siecle des Martyrs & des Confesseurs. Sur tout elle est bonne dans la restriction que le même Vincent de Lerins luy donne, c'est qu'elle n'est d'usage que pour refuter les nouvelles heresies & les erreurs naissantes.

Il ne faut pas, dit-il, *combattre toute sorte d'heresies, ni toûjours par cette voye &c. Lors que les heresies ne font que de naître devant qu'elles ayent corrompu les anciennes regles de la foy, parce que la brevété du temps ne leur a pas permis de le faire ; & devant qu'en repandant leur venin, elles ayent fait leurs efforts pour corrompre les ouvrages de nos Ancestres. Mais il ne faut point attaquer par cette voye les heresies vielles & inveterées, par-*

ce

ce que dans la longueur du temps, elles ont eu occasion de nous derober la verité &c. C'est pourquoy les anciens schismes, & les vielles heresies ne doivent être combatues que par l'Ecriture seule, ou tout au plus par l'authorité des anciens Conciles universels.

Ceux de nos autheurs qui se sont si fort mis en garde contre la regle de Vincent, n'ont pas observé qu'elle ne peut être perilleuse en y mettant ces exceptions. 1. Qu'elles n'est d'usage que pour les heresies naissantes. 2. Que pour les heresies qui ont dêja duré plusieurs siecles, la regle ne vaut plus rien. 3. Que les heretiques peuvent avoir corrompu les livres anciens, & les codes des Conciles, & par consequent qu'on n'y sçauroit avoir recours ni s'y assurer. 4. Que pour les vielles heresies l'Ecriture est la seule voye seure de les combattre. Jamais nous n'avons dit plus pour limiter cette regle que Vincent de Lerins en a dit luy même.

Nous avons eu peur de l'abus que l'Eglise Romaine fait de cette regle; parce qu'elle veut que nous contions les voix depuis mille ou douze cents ans, & que nous suivions l'avis de la pluralité, ce que nous ne voulons, & ne devons faire. Quand une heresie a quelques siecles sur la tête, nous ne pouvons plus nous assûrer sur les témoignages des anciens, puisque nous sçavons que les hereti-

retiques n'ont pas même épargné les anciens exemplaires de l'Ecriture Sainte, & qu'il n'a pas tenu à eux qu'ils ne les ayent corrompus. Toutes les exceptions que nos autheurs font contre la regle de Vincent de Lerins ne peuvent revenir qu'à celles que luy même a faites.

Seconde consideration; c'est que M. Jurieu n'a accepté la regle de Vincent de Lerins que dans un sens accepté de tout le monde.

Mais à dire le vray, cette dispute n'est pas de grande necessité, car il ne s'agit pas proprement de la regle de Vincent de Lerins, il s'agit de celle que M. Jurieu a faite à l'imitation de celle de Vincent de Lerins. M. Saurin a pris la peine de copier & d'extraire trois ou quatre grandes pages des livres de Mr. Jurieu, où il parle de cette regle. Il semble que cet homme ait eu dessein de mettre son imprudence, & en même temps son ignorance dans le plus grand jour. On ne doit attribuer à M. Jurieu la regle de Vincent de Lerins, que telle qu'il l'a composée & adoptée. *J'avoüe que si l'on me faisoit voir*, dit-il, *comme on le promet, le consentement de tous les anciens & des modernes depuis Jesus Christ, jusqu'à nous, pour le dogme de la transubstantiation, & pour le service des images, cela me feroit une peine étrange.*

Dans le livre de M. Saurin. P. 704.

P. 40. *Mais quand le consentement de l'Eglise universelle est general dans tous les siecles, aussi bien que dans toutes les communions, alors je soûtiens que ce consentement unanime fait une demonstration. C'est pour-*

quoy

quoy on ne peut regarder que comme une temerité prodigieuſe, & une marque certaine de reprobation, l'audace des Sociniens qui dans les articles de la divinité de Jeſus Chriſt, de la Trinité des perſonnes en Dieu, de la redemption, de la ſatisfaction, du peché originel, de la creation, de la grace, de l'immortalité de l'ame, & de l'éternité des peines, ſe ſont éloignés de toute l'Egliſe univerſelle.

Ainſi la regle de Mr. Jurieu imitée de celle de Vincent de Lerins, eſt, *que pour faire un article de foy, il faut qu'une verité ſoit unanimement reçûe de tous les Docteurs de l'Egliſe anciens & modernes depuis Jeſus Chriſt, dans toutes les communions Chrêtiennes, quelques ſeparées qu'elles ſoyent, ou qu'elles ayent été.* A quoy il faut adjoûter que le dogme ſoit important; car tous les Chrêtiens pourroyent convenir d'un certain dogme qui ne meriteroit pas d'être mis entre les articles de foy.

M. Saurin eſt bien imprudent & ne ſçait guere les interêts de ſa Secte, ou pour mieux dire, c'eſt en luy une profonde diſſimulation, de combattre un principe qui eſt le fien propre, & celuy de tous les Latitudinaires. Qu'on voye le livre de *la reünion du Chriſtianiſme*, dont l'Autheur fût depoſé il y a vint & cinq ans à Saumur: il ne prêche autre choſe que cette regle, qu'on ne doit recevoir, ni donner pour article de foy,

que

que ce dont tous les Chrêtiens, c'eſt à dire, toutes les communions Chrêtiennes conviennent : qu'eſt-ce que preſſent & qu'enſeignent les Remonſtrants que cela même ? Qu'il ne faut exiger des gens autre choſe que la profeſſion des articles d'un Dieu unique, d'une vie éternelle, d'un paradis, d'un jugement dernier, d'un Jeſus qui eſt le Meſſie ; articles dont toutes les communions Chrêtiennes conviennent. La difference entre nous & eux, c'eſt qu'ils veulent mettre les communions Sociniennes, Arriennes &c. entre les communions Chrêtiennes, dont on doit conter les ſuffrages, & nous ne le voulons pas.

Troiſiéme conſideration.

Ma troiſiéme conſideration, eſt qu'on ne ſe récrie pas tant ſur la rejection qu'il fait de la regle de Vincent de Lerins, que ſur les raiſons & les moyens de rejection qu'il employe. S'il s'étoit contenté de laiſſer à part cette regle comme équivoque, comme ſujette aux abus, & comme gâtée par le mauvais uſage que quelques Docteurs Papiſtes en font, on n'auroit rien dit ; mais il l'a ſoûtient par une ſatyre horrible & ſcandaleuſe qu'il fait contre l'Egliſe univerſelle. Elle eſt telle cette ſatyre qu'on ne ſçait que juger de ſon Chriſtianiſme, puiſque jamais Payen, Juif, ni Heretique n'a plus mal parlé de la religion Chrêtienne.

CHAP.

CHAP. X.

Retour au second principe heretique de Mr. Saurin, la rejection des termes consacrés par l'Eglise. Refutation des évasions dont Mr. Saurin pourroit se servir la-dessus.

NOus allons repasser sur les trois principes heretiques & Latitudinaires de Mr. Saurin, pour voir ce qu'il peut dire, ou ce qu'il a dit pour se justifier, ou pour les justifier.

Mais nous commencerons par celuy que nous avons posé le second en ordre, parce qu'ayant beaucoup plus de choses à dire sur le premier & sur le dernier, nous expedierons premierement celuy qui ne doit pas nous tenir longtemps. Ce deuxiéme principe Latitudinaire, c'est la rejection de tous les termes que l'Eglise a mis en usage pour signifier les mysteres du Christianisme, comme sont *personne, personnalité, hypostase, generation, procession*, &c. *M. Jurieu*, dit-il, *trouve mauvais que l'on se mutine contre des expressions consacrées par l'Eglise, personne, personnalité. Mais il sçait bien dans son ame, grand Philosophe, & grand Metaphysicien qu'il est, que les termes de personne, personnalité, de generation, de procession, ne conviennent pas proprement* P. 872.

à la divinité. En ſuite il nous renvoye à l'Ecriture, nous defendant avec authorité de ne nous ſervir que des termes qui s'y trouvent. *A la loy & au témoignage*, nous dit-il, & *quiconque ne parle ſelon cette parole, il n'y a pas de matin pour luy.* Le paſſage entier eſt notable, & on doit le relire, ſi on le veut comprendre; au moins il faut le revoir tel que nous l'avons extrait cy-deſſus chap. 2.

M. Jurieu trouve mauvais qu'on ſe mutine. C'eſt à dire qu'on excite ſedition contre les termes conſacrés. Cela eſt vray, il le trouve mauvais, & il en dira les raiſons quand il traittera la queſtion de droit. Car icy il y a queſtion de fait; ſçavoir ſi dans ce paſſage M. Saurin ſe découvre Antitrinitaire, & queſtion de droit: ſi on a eu raiſon d'introduire l'uſage de ces termes dans l'Egliſe, & ſi on auroit raiſon de ſe mutiner contr'eux, & de les bannir. M. Saurin dit, que M. Jurieu *ſçait bien dans ſon ame* &c. Mais M. Saurin doit ſçavoir que M. Jurieu ne luy reſſemble pas, & qu'il ne ſçait rien dans ſon ame que ce qui eſt dans ſa bouche. On laiſſe ce caractere à nos Latitudinaires, de dire l'un & de penſer l'autre. *Il eſt trop grand Philoſophe, & trop grand Metaphyſicien pour croire que les termes de perſonne, perſonalité, de generation, & de proceſſion conviennent proprement à la divinité.* Autrefois M. Jurieu étoit un pauvre homme,

me, à qui les Synodes devroyent defendre d'écrire sur toutes les matieres où il faut raisonner. Il ne sçait écrire que des histoires & des declamations : aujourd'huy c'est un grand Philosophe & un grand Metaphysicien. Voilà qui va bien. M. Jurieu est rétabli dans la qualité d'homme raisonnable. Mais à Dieu ne plaise que M. Jurieu se serve de sa Philosophie pour ruiner la religion. Voilà le cœur de nôtre homme qui se produit. *Sa Philosophie & sa Metaphysique* sont les pierres de touche, sur lesquelles il examine les articles de foy. Ce qui ne s'accorde pas avec sa Philosophie, ne convient pas proprement à Dieu. C'est le principe de tous les heretiques.

Nous avons trouvé là-dedans une preuve de son éterodoxie Antitrinitaire qui nous paroît une demonstration, par cet argument.

Ce qui ne convient pas proprement à Dieu, ne luy convient que figurement.

La personne, la personnalité, la generation &c. ne conviennent pas proprement à Dieu.

Donc elles ne luy conviennent que figurement.

Or si les personnes, la personnalité, & la generation ne conviennent à Dieu que figurement, on fait une grossiere heresie en les luy attribuant dans un sens propre. Car on fait pluralité de Dieux,

on fait le Tritheïsme, on detruit la divinité en la multipliant.

J'avoüe que je ne trouvois pas ce que nôtre autheur peut opposer à cette demonstration. Mais des personnes plus penetrantes que moy, ont prevû qu'il diroit, *qu'il ne trouve la figure que dans le mot; mais qu'il confesse que le mot figuré signifie quelque chose de réel.* C'est assurement tout ce qu'il peut dire de meilleur; mais à cela nous opposons.

Premierement que s'il s'agissoit d'expliquer un terme de l'Ecriture, lequel il faudroit necessairement conserver, on pourroit croire qu'il s'échaperoit par là, ne pouvant passer par ailleurs. Mais il s'agit du terme de personne introduit dans le quatriéme & le cinquiéme siecle: siecles qui ont été *Tritheïtes* selon Mr. Saurin. Et cela fait voir clairement, qu'il n'a pas dessein de garder aucun menagement avec ces termes, mais qu'il les veut bannir entierement, *à la loy & au témoignage*, nous a-t'-il dit à ce propos-là. On ne se *mutine* pas contre des expressions qu'on a dessein de conserver; on luy a ouï dire bien des fois *que le terme de personne* est incommode dans la divinité, parce qu'il signifie division, & on ne croit pas qu'il ose nier cela, l'ayant dit dans la commission de la Haye en presence de tant de gens.

2. Il dit nettement *qu'on ne doit pas trouver mauvais, qu'on se mutine*, c'est

à

à dire, *qu'on se revolte contre ces termes.* Si selon luy ces termes signifioyent quelque chose de réel & de bon, il devroit trouver mauvais qu'on se revoltât contr'eux, il se contenteroit de les expliquer.

3. Il est certain que sa pretention est que les termes de *personne* & *personnalité* ont pris naissance dans le quatriéme siecle, qui est le siecle du Tritheïsme, comme luy même nous l'a dit. Or il n'y a nulle apparence qu'il veüille rien tenir de ce malheureux siecle de Tritheïtes, qui a introduit l'heresie des trois Dieux. Mais dit-on, il s'en sert pourtant : bonne preuve ! Il s'en sert parce qu'il veut tromper, & se faire croire ce qu'il n'est pas. Nous repasserons le chapitre de sa bonne foy pour voir quel fonds on y doit faire.

4. Aprés cela je reviens au fonds de la reponse. C'est que *ce mot tout figuré qu'il est, signifie pourtant quelque chose de réel.* Belle reponse ! Quand nous disons avec l'Ecriture que Dieu se repentit d'avoir fait l'homme, qu'il entra dans une triste & ardente colere contre les pechés des hommes, qu'il change de cœur à l'égard de ceux qu'il avoit auparavant aimés, quand ces gens se revoltent contre luy ; que sa justice & sa misericorde ont trouvé dans la mort du rédempteur un moyen de s'accorder : ce discours & cent autres de même genre

disent quelque chose de tres réel & tres veritable, bien que ce soyent des discours tout figurés. Mais si l'on donne à ces expressions la charge de mettre en Dieu des changements d'avis, une veritable repentance, une vraye douleur, une vraye colere, des passions réelles, des vertus habituelles distinguées les unes des autres, comme sont en nous la justice, la prudence, la misericorde; on nous rend ces discours Sociniens. Car l'Eglise tient aujourd'huy unanimement que Dieu est une substance tres simple, indivisible, un acte pur & unique, qui prend divers noms selon la diversité des actions externes. C'est pourquoy il n'y a nulle distinction réelle en Dieu, entre les actes de justice, de colere, de sagesse, & de misericorde. Ainsi la distinction qui est entre la justice de Dieu, sa misericorde, & ses autres attributs, dans le fonds n'est pas réelle; elle n'est réelle que par rapport à nous. Car à cet égard il y a une distinction tres réelle entre un acte de la justice de Dieu, & un acte de sa misericorde; car l'un nous perd, & l'autre nous sauve.

Appliquons cela au mystere de la Trinité, & à la foy de M. Sautin. Les *personnes* ne conviennent pas proprement à Dieu, cependant elles peuvent signifier quelque chose. Mais qu'est, ce *quelque chose* réellement signifié? Ce n'est rien qui soit en Dieu: car il n'y a

en

en Dieu *réellement* que ce qui luy convient *proprement*. Ce ne seroit uniquement que par rapport à nous que l'Eglise mettroit trois personnes en Dieu. Ce seroyent seulement trois égards externes ; par rapport ausquels Dieu seroit tantôt appellé *Pere*, tantôt *Fils*, & tantôt *Saint Esprit*. Ainsi le meilleur sens qu'on pourroit attribuer à Mr. Saurin seroit le Sabellianisme ; ce qui le laisseroit toûjours dans son heresie Antitrinitaire. Car les Sabelliens étoyent ennemis de la Trinité.

Mais nous n'avons garde de faire M. Saurin Sabellien, il est impossible qu'il range entre les expressions Sabelliennes, le terme de *personne*, lequel il dit être né dans le quatriéme siecle, *où les Peres s'éloignant avec impetuosité du Sabellianisme tomberent dans le Tritheïsme.*

Voilà nôtre demonstration concluë, fermée, & mise à couvert : s'il trouve quelque chose de solide à y opposer, je consens à ne me mêler jamais de raisonner : pour des paroles, & de la poudre à jetter aux yeux, il en pourra trouver ; car il en est le grand ouvrier. Mais, qu'on soit un peu attentif à cette affaire ; elle est de la derniere importance.

Toutes les reflexions precedentes peuvent & doivent être appliquées au terme *de generation. Il ne convient pas proprement à la divinité*, c'est ce que nous pourrons examiner ; mais en attendant,

disons, le terme de generation ne convient pas proprement à la divinité. Entre le *propre* & le *figuré*, il n'y a point de milieu. La generation ne convient donc à la divinité que figurement, improprement, & metaphoriquement, & ne peut signifier qu'une simple denomination qui vient des operations de Dieu sur les creatures, au sens que nous parlons des attributs divins comme de qualités distinguées réellement entr'elles, & distinguées de son essence. Par consequent il n'y a plus en Dieu, ni Pere, ni Fils, ni engendrant, ni engendré. C'est une doctrine que plusieurs Synodes Flamands ont condamnée depuis peu. Mais M. Saurin s'est bien remué pour empêcher qu'elle ne reçût quelque flêtrissure dans le Synode Wallon, & il y a bien reüssi.

CHAP. XI.

La question de droit : sçavoir si on a raison de se mutiner contre les termes consacrés par l'Eglise.

IL est temps de dire quelque chose du droit, aprés avoir parlé du fait, c'est à dire, d'examiner si l'Eglise a eu tort d'introduire dans son langage de nouveaux

veaux termes pour exprimer les anciennes choſes, c'eſt à dire, les verités revelées dans l'Ecriture ; & ſi les novateurs ont droit de ſe mutiner & d'exciter ſedition contre ces termes.

Non ſeulement la pretention des heretiques là deſſus eſt fauſſe, mais elle eſt abſurde ; elle n'eſt authoriſée d'aucun exemple, elle eſt même contraire à tous les exemples. Toutes les ſciences ont leurs termes, & on ne les a jamais chicanées là-deſſus ; on va droit à la choſe ſignifiée par les termes, ou pour la confeſſer, ou pour la conteſter ; ou pour la defendre, ou pour la combattre. A l'égard des autres arts & ſciences, cela n'eſt pas conteſtable, ni conteſté. Il faut que nos Latitudinaires produiſent leurs exceptions, & nous facent voir que la religion eſt dechuë du droit general des arts & des ſciences.

Je prouve que non : l'Ecriture Sainte donne à Dieu divers *attributs*, juſtice, miſericorde, ſageſſe, puiſſance : ſi un heretique s'éleve, qui ſoûtienne que tous ces termes ſont autant de ſubſtances differentes, & font autant de Dieux ; l'Egliſe definira que ce ne ſont pas de differentes ſubſtances, mais de differents *attributs*. L'heretique aura droit ſelon la methode de nos Latitudinaires, de ſoûtenir qu'il faut bannir ce terme *d'attributs*, parce qu'il n'eſt point dans l'Ecriture, il criera, *à la loy & au témoignage*,

il se mutinera, il excitera sedition. Où est l'homme équitable qui ne se recrie a l'injustice sur une telle conduite ?

Je dis en second lieu qu'il est impossible d'expliquer l'Ecriture sans se servir de termes qui ne sont pas dans l'Ecriture, quoy qu'on explique l'Ecriture par elle même. Et je soûtiens que ceux qui s'appellent *unitaires* ne sçauroient combattre la Trinité sans se servir de nouveaux termes. Mais c'est là-dessus que tous nos heretiques, & particulierement nos Latitudinaires font ferme. Il ne faut point, disent-ils, expliquer l'Ecriture, pour de nos explications en faire des articles de foy, & pour mettre un nouveau joug sur les épaules des hommes. Expliqués l'Ecriture tant qu'il vous plaira ; mais laissés la aussi expliquer aux autres comme bon leur semble, & que chacun l'entende comme il voudra. Pretention folle & injuste ! Il n'y a point d'heresies qu'on ne puisse cacher sous ce manteau. En conservant les termes de l'Ecriture, on dira, & on pensera tout ce qu'on voudra. Les Arriens autrefois n'employoient ils pas de nouveaux termes ? Où est dans l'Ecriture leur *omoïousion*, qu'ils vouloyent mettre en la place de *l'omoüsion* ? Les Sociniens n'ont ils pas cent manieres, & cent termes nouveaux dans leur theologie qui passent dans leurs articles de foy, & dont ils nous veulent faire des

arti-

articles de croyance ? Ils donnent la géne à l'Ecriture pour luy faire dire des choſes violentes & nouvelles, & nous donnent cela pour articles de foy.

Il ſuffit que l'Ecriture contienne diſertement & clairement la choſe ; l'uſage des termes eſt libre, & ſelon la diverſité des heretiques que l'on veut combattre, on peut auſſi employer differents termes : on ne peut même s'en empêcher.

Les termes ſont les vehicules des idées ; on attache aux termes telles idées que l'on veut : l'Egliſe a attaché à certains termes certaines idées. Il eſt certain qu'on ne ſçauroit rejetter ces termes qu'on ne declare par là, qu'on rejette auſſi les idées qu'on y a attachées. Traitons cette grande affaire par exemples.

Certainement l'Ecriture nous repreſente le Pere, le Fils, & le St. Eſprit, comme un ſeul & même Dieu, & cependant comme trois choſes dont l'une n'eſt pas l'autre, & reçoit certaines *attributions* que l'autre ne reçoit pas. Le fils eſt appellé, *la parole qui eſt faite chair*. Cela n'eſt point dit du Pere. Du St. Eſprit il eſt dit qu'il procede du Pere & du Fils : il n'eſt point dit que le Pere procede du Fils & du St. Eſprit. Cela marque une diſtinction qui fait concevoir que l'un n'eſt pas l'autre : que l'Egliſe ſe trompe, ou ne ſe trompe pas, ce n'eſt pas dequoy il s'agit à preſent.

Mais

Mais quoy qu'il en soit, son sens est qu'il y a une distinction tres réelle entre ces trois choses, le Pere, le Fils, & le St. Esprit; & elle juge à propos d'exprimer cette distinction par le nom de *personnes*, & de dire, il y a trois personnes dans la divinité. Si on ne veut pas recevoir le terme, on rejette necessairement la chose; car il n'y en a point, & il n'y en peut avoir d'autre. Mais il ne faloit pas, dit on, introduire ce nouveau mot. Hé comment s'en passer, quand on a affaire à des heretiques qui viennent disputer à l'Eglise la possession d'une verité fondamentale? Le Sabellien dit, il n'y a pas trois personnes distinctes dans la divinité, ce sont seulement trois differents noms d'une même chose. Je voudrois bien sçavoir comment on pourroit decider contre cette heresie, sans se servir du terme de *personne* & de *personnalité*, ou de quelque autre équivalent, & de même signification?

La *personne* & la *personnalité* ne conviennent pas proprement à la divinité. Cela est faux; car l'idée propre & veritable de la *personnalité*, c'est celle d'une distinction réelle qui est entre des sujets, qui les rend incommunicables à tout autre, & incommunicables l'un à l'autre. Or il y a quelque chose dans la premiere personne de la Trinité qui fait que le Pere ne peut pas être le Fils; autrement c'est faussement que l'Ecriture nous en

parle

parle comme de sujets tout à fait distingués, quoy qu'ils ayent une essence seule & unique *numero*, comme on parle.

Ce que l'Ecriture n'employe pas ces termes en parlant de la divinité, est-ce une preuve qu'on ne s'en doit pas servir ? Par cette raison il les faudra bannir de l'usage de toute la terre ; au sujet des hommes & Anges. Car l'Ecriture n'employe en parlant des hommes & des Anges, ni le terme de πρόσωπον, ni celuy d'ὑπόστασις. Donc entre les hommes & les Anges il n'y a aucune distinction de *personnes* & d'*hypostases*. Non seulement ces termes ne sont pas de l'usage de l'Ecriture, mais ils n'étoyent pas en usage entre les hommes avant la religion Chrêtienne : ils ne se trouvent dans le sens où les Peres Grecs les ont pris, ni dans Aristote, ni dans Platon, ni dans tout ce que nous avons d'écrits d'anciens Philosophes. S'ensuit-il que ces Philosophes n'ayent pas reconnu diverses *personnes*, & diverses *personalités* dans Pierre, Jaques, & Jehan ? Ainsi il faut bannir du monde entier ces expressions, ou il faut les laisser à l'Eglise.

Tout cecy est dit dans la supposition que le mot d'*hypostase*, ou de *personne*, fût destitué de l'authorité de l'Ecriture Sainte. Quand cela seroit, il n'en seroit pas moins d'usage, non plus que les termes de *Trinité* & d'*incarnation* qui nous sont

ſont abſolument neceſſaires, quoy qu'ils ne ſoyent pas dans l'Ecriture Sainte. Mais nous n'accordons pas que le mot d'*hypoſtaſe* qui ſignifie la *perſonne* ſoit ſans authorité de l'Ecriture Sainte. Le mot ὑπόστασις, n'eſt pas rare dans le Nouveau Teſtament. Et par tout il ſignifie un *fondement*, ce qui eſt mis deſſous; *ſuppoſitum*, ſelon l'étimologie du mot. La foy eſt appellée l'*hypoſtaſe des choſes qu'on eſpere*, c'eſt à dire, le fondement ſur lequel elles ſont poſées. Et ailleurs St. Paul parle, *de l'hypoſtaſe de ſa gloire*, ὑπόστασιν τῆς καυχήσεως.

Heb. 11. 1.

2 *Cor.* 9.

Or nous concevons la *perſonne* & la *perſonnalité* comme le fondement qui ſoûtient tous les attributs eſſentiels. C'eſt le fondement ſur lequel toute l'eſſence eſt poſée. Nous tenons donc que St. Paul a été divinement inſpiré, quand il a dit de Jeſus Chriſt, qu'il eſt le caractere *engravé de l'hypoſtaſe* du Pere, & que nos interpretes ont été divinement conduits, quand ils ont ſuivi Chryſoſtome, Theodoret, Theophylacte, & Oecumenius, plûtôt que les autres interpretes qui ont ſuivi la vulgate Latine, & ont tourné ce mot par *ſubſtance*.

Les heretiques Latitudinaires, & Sociniens qui ſoûtiennent que le mot eſt mal tourné par celuy de *perſonne*, ſont en obligation de le prouver: quoy qu'il en ſoit, voilà le terme d'*hypoſtaſe* attribué

bué a Dieu, nous trouvons l'Eglise en possession du terme. On n'est plus en droit de nous dire que cela ne convient pas proprement à Dieu. M. Saurin ne manquera pas de copier tres fidelement Courcelle la grand' source où il puise sa science Antitrinitaire ; mais ne luy en deplaise, il passera toûjours pour heretique pendant qu'il puisera dans une source si impure.

Nous sommes en aussi forts termes à l'égard des termes de *generation* & de *procession*, car il est faux qu'ils ne soyent pas dans l'Ecriture. Jesus Christ dit expressement *que le consolateur procede de son Pere*. Qui dit *Fils*, dit une personne engendrée, Jesus Christ est appellé *Fils*, & *Fils* de Dieu, donc c'est une personne engendrée. Mais dit l'heretique ; ce peut être un *Fils adoptif*. C'est à l'heretique à le prouver, & jusqu'à ce qu'il ait demontré que Jesus Christ n'est que Fils adoptif, l'Eglise est en droit de prendre ce mot dans son sens propre & naturel. Or le sens propre emporte generation, & non pas adoption : Nous l'avons ce terme de generation dans le Ps. 2. & St. Paul l'applique au Seigneur Jesus Christ, *je t'ay aujourd'huy engendré*. *Act.* 13. 33. L'heretique dira, que ce n'est pas une generation éternelle qui est là signifiée. C'est une question ; mais ce n'est pas celle que nous traittons icy, où nous ne parlons que de l'usage des termes. Il

suffit

ſuffit pour le preſent que le terme ſe trouve dans l'Ecriture, & qu'il eſt attribué au Fils de Dieu, nous avons donc droit de nous en ſervir.

Mais dit M. Saurin la *generation active* ne peut convenir au Pere dans un ſens propre, *ni la generation paſſive au Fils*. Si cela ne convient pas proprement, cela ne luy convient que figurement, ainſi Jeſus Chriſt n'eſt Fils que figurement; & Fils metaphorique, comme nous l'avons déja remarqué. Qui eſt ce qui a revelé à M. Saurin, & aux heretiques dans le parti deſquels il ſe range, que la generation ne peut convenir *proprement* à Dieu? Il y a une eſpece de generation qui emporte neceſſairement des imperfections qui ne peuvent tomber en Dieu. C'eſt celle qui ſe fait par voye de ſemence, & par la ſeparation du ſujet qui eſt engendré de celuy qui engendre: Mais il y a une autre generation qui ſe fait par voye d'émanation. Le ſoleil certainement & proprement engendre, & produit ſes rayons, & ſa chaleur; mais jamais, & cette lumiere, & cette chaleur ne ſont ſéparées du ſoleil. Qui a dit à M. Saurin que cette generation eſt une generation impropre? Tout ce qui eſt en Dieu, & tout ce qui ſe fait dans Dieu eſt propre, réel, & non figuré. Et au contraire ce qui eſt dans les hommes n'eſt que l'image & l'ombre de ce qui eſt en Dieu. C'eſt pourquoy nous ſoûtenons que la

ge-

generation *in divinis*, est la vraye & la propre generation ; & que les generations qui se font par les creatures, sont impropres, comme elles sont imparfaites. Il n'est nullement de l'essence d'une generation réelle, propre & veritable, de se faire par voye de separation.

M. Saurin n'a pas exprimé les termes de *Trinité* & d'*incarnation* entre ceux contre lesquels il trouve bon qu'on excite sedition, & qu'on se mutine. Mais il est pourtant certain qu'il les comprend dans son *&cætera*, car ils sont compris sous le genre, & sous l'espece. Ils ne sont pas dans l'Ecriture. *A la loy & au témoignage* ; c'est le mot, & la declaration de guerre de ces *mutins* contre nos mysteres. Mais, dit on, il s'en sert, il parle souvent de *Trinité* & d'*incarnation*. Aussi se sert-il du terme de *personnes* dans la divinité sans pourtant les croire. Il s'en sert dans son sens, c'est à dire dans un sens impropre & figuré. Pour ce qui est du terme de generation, il s'en sert quelquefois : mais outre qu'il le prend dans un sens figuré, il la combat formellement, ce qu'il n'a osé faire à l'égard de la Trinité & de l'incarnation. Il se contente de ruïner les preuves des orthodoxes, & d'indiquer celles des Sociniens. Mais pour la *generation*, feignant ne combatre que la maniere, il aneantit la chose. La raison de cette differente conduite est qu'il a vû qu'en

Frise on n'a pas châtié le Docteur Roël, & qu'il en a été quitte pour une signature au dessous de la bonne confession de foy, que M. vander Wayen & de Hautecour luy ont dictée. Ce qu'il n'a fait premierement aprés plusieurs refus qu'avec la restriction du *bono sensu*, & aprés sans restriction, mais par ordre de ses Souverains. Ainsi à proprement parler il ne luy en coûte rien. M. Saurin est assuré qu'il ne luy en coûtera pas tant. C'est pourquoy il a poussé sa hardiesse jusqu'à harceller la generation du Fils, & même jusqu'à la combattre avec violence. C'est ce qu'il fait dans la dissertation contre les emblemes de la Trinité.

Mais puisqu'il plaît à M. Saurin de se servir de ce terme, comme il se sert de celuy de *personne*, & de celuy d'*incarnation*, je luy demanderois quel privilege ont les mots d'*incarnation*, d'*union personnelle*, & de *Trinité*, plus que ceux de *personne*, & de *personnalité*? Ils sont également destituez d'authorité de l'Ecriture: & des à present je prête ma voix à M. Saurin, je me *mutine* contre ces termes, & je dis, *à la loy & au témoignage*. S'il s'y oppose, je me récrieray contre l'acception des personnes. En verité toute la conduite de cet homme, n'est que fraude, dissimulation & mauvaise foy. Mais je ne veux pas pousser plus loin cette dispute; car je ne fais pas icy un traité contre le Socinianisme.

nisme. En finissant ce chapitre il faut faire deux remarques sur le refus que font nos Latitudinaires de se servir des termes de l'Eglise & des Conciles.

La premiere est sur ce qu'ils disent souvent qu'ils ne veulent pas se servir des termes, non qu'ils rejettent la chose, mais qu'ils se font une religion de n'employer, que les termes de l'Ecriture Sainte, quand il s'agit de faire des articles de foy. C'est une profonde dissimulation, & une fuite que cette reponse. Car la verité est qu'ils ne rejettent les termes, que par ce qu'ils rejettent la chose signifiée par les termes. Courcelle se récrie à la calomnie sur le nom d'*Antitrinitaire*, disant qu'il ne l'est point, & qu'on a dessein de le rendre odieux. Mais il rejette le nom de Trinité. Hé pourquoy ? parce qu'il rejette aussi la chose. Car il a un paragraphe exprés, *où il avoüe & prouve qu'il est permis d'exprimer les choses couchées dans l'Ecriture par des termes équivalents, pourvû qu'on soit certain de l'équivalence.* Et dans le paragraphe sur le terme d'*essence*. *Je ne m'oppose pas*, dit-il, *qu'on se serve du mot d'essence en parlant de Dieu, parce que la chose est dans l'Ecriture.* Ainsi nos Latitudinaires ne rejettent les termes, que parce qu'ils rejettent les choses. L'essence d'un Latitudinaire est la fraude, l'hypocrisie, & l'équivoque pour imposer aux simples.

1. *Dissertat. quaternio* §. 22. & 45.

L'autre observation est, que nous ne pouvons rien conclurre en faveur de l'orthodoxie de M. Saurin, sur ce que la politique l'oblige quelquefois à se servir de nos termes de *Trinité*, d'*incarnation*, de *personne*, de *generation*. Parce que quand une fois on a établi son style & son sens, on se sert sans scrupule, & même sans équivoque des termes qu'on a expliqués. Par exemple dans l'usage de ces mots, *le corps de Christ*, *la chair de Christ*, lors qu'il s'agit du Sacrement, les Reformés établissent leur style, & declarent, nous prenons ces termes dans un sens figuré. Aprés cela sans scrupule & sans équivoque, ils s'en servent par tout indifferemment, & disent, *le pain est le corps de Christ. C'est sa chair qui nourrit nos ames en vie éternelle.* Ainsi M. Saurin aprés avoir établi son style, & declaré qu'il prend les mots de personne, d'hypostase, de generation, de procession, & tous les autres termes qui ne sont pas dans l'Ecriture dans un sens impropre & figuré, peut s'en servir tant qu'il voudra, & même sans équivoque. Mais si aprés cela il y veut revenir, & dire qu'il croit pourtant réellement, & en sincerité une Trinité de personnes en Dieu, & l'incarnation de la seconde personne, il n'y sera pas reçû, & il passera pour un dissimulateur.

Aprés avoir revû le second principe Latitudinaire de M. Saurin, dont nous

avons fait le premier ; ſçavoir la rejection des termes de l'Egliſe, je croy que nous ne ſçaurions mieux faire que d'examiner ſa diſſertation contre les emblemes de la Trinité ; aprés quoy nous viendrons au premier, & nous en ferons le ſecond, c'eſt les outrages qu'il fait aux anciens pour leur ôter tout credit & toute authorité.

CHAP. XII.

Examen de la diſpute contre les emblemes de la Trinité, Mr. Saurin ſe declare contre l'éternelle divinité du Fils, & contre la Trinité.

EN cherchant les endroits où Monſieur Saurin manifeſte ſon hereſie Antitrinitaire nous avons trouvé cette malheureuſe diſpute qui contient 30 ou 40 pages contre les emblemes, & les images de la Trinité qui ſe trouvent dans les creatures ; & nous y avons deja decouvert une forte preſomption de ſon hereſie : & cette preſomption, quand il n'y auroit autre choſe, jointe aux demonſtrations que l'on vient de voir, devient une preuve, & une forte preuve. Mais il y a bien plus ; nous y allons trouver le Socinianiſme tout pur. Il eſt vray

Depuis la page 829 juſqu'à la page 862.

auſſi qu'il a ſemé là-dedans ſes frauduleuſes declarations qui paroiſſent favorables au myſtere de la Trinité ; & il le falloit bien : car s'il n'eut mis le remede auprés du mal, il ſe decouvroit entierement. Mais comme au travers des trous du manteau du Philoſophe on voyoit ſon orgueil, ainſi de lieu en lieu on voit l'hereſie Antitrinitaire de M. Saurin qui ſaute aux yeux à travers les ouvertures que fait ſon voile.

1. Nous luy demandons de quel uſage eſt cette longue, ennuyeuſe & ſcandaleuſe diſpute ? Quand ces penſées qui ont une poſſeſſion de quinze ou ſeize cents ans ne ſeroyent pas aſſés ſolides pour ſouffrir la touche d'un examen ſevere & inexorable. Quand elles ſeroyent en apparence contraires à cette *droite raiſon* qui eſt le juge des controverſes du bon, & du mauvais, du faux, & du vray, ſelon nos Meſſieurs, pourquoy manier ces matieres avec tant de rigueur ? Pourquoy ſcandalizer les infirmes en empruntant les armes des heretiques, & en nous rapportant avec amplification toutes les malignes difficultés des Sociniens là deſſus ? M. Saurin luy méme a bien ſenti que cela luy attireroit des ſoupçons d'hereſie. *M. Jurieu*, dit-il, *ne* P. 853. *manquera pas de ſe mettre en colere contre tous ces raiſonnements, il ne répondra à toutes ces interrogations que par des mepris, & des dedains affectés, par des invectives, &*

& par des accusations d'heresie. Qu'étoit il besoin que M. Saurin donnât de nouvelles prises sur luy à M. Jurieu par une telle dispute ? Pourquoy M. Saurin craint-il qu'on l'accuse d'heresie ? Jamais M. Jurieu ne craindra qu'on l'accuse de l'heresie Socinienne. Cette crainte dans M. Saurin est un effet de sa conscience convaincuë. Mais sans doute l'édification de l'Eglise demandoit à M. Saurin cette refutation. Ecoutons le là-dessus : *quel fruit devons nous recueillir de ces reflexions & de tous ces raisonnements ? Nous devons recevoir avec obeissance de foy le mystere qui nous est revelé dans la parole de Dieu, mais nous devons ignorer volontairement & humblement la nature du mystere.* Il nous apprend là une grande nouvelle! Qui est ce qui ignoroit cela? Qui est ce qui en doute? Qui a jamais dit que ce mystere fut comprehensible ? Tous les anciens qui ont appellé le Fils, le verbe du Pere, & qui ont trouvé quelque chose d'analogue entre la generation du *Verbe* dans l'entendement divin, & la generation de la parole interne, c'est à dire, de la pensée dans l'entendement crée, ont ils pretendu rendre ce mystere sensible & palpable ? Cela valoit-il bien la peine de nous scandaliser, de flêtrir les anciens & les modernes, & de réjoüir les Sociniens par cette dispute toute Socinienne ? P. 859.

M. Saurin suppose toûjours que M. Jurieu s'amusera à disputer contre luy sur le fonds. *M. Jurieu dira. M. Jurieu répondra.* Il se trompe tres fort; M. Jurieu ne répondra rien, & ne dira rien, quoy qu'il eût de tres bonnes choses à dire: capables de faire voir que toutes ces exceptions Sociniennes sont une pure sophistiquerie. Mais comme les reflexions qu'il a faites sur le parallelle de la Trinité, & des trois dimensions de la matiere, ne sont que des *adminicules*, & non les vrays fondements de nôtre foy, nous ne nous amuserons pas à éplucher ce morceau de theologie Socinienne. Nous dirons seulement que tous les sophismes de M. Saurin n'empêcheront jamais que nous ne voyions une image de la Trinité dans les trois dimensions de la matiere, qui sont bien distinctes entr'elles, dont l'une n'est pas l'autre, & qui cependant sont non seulement inseparables, mais indivisibles l'une d'avec l'autre, qui sont l'une dans l'autre sans aucune confusion pourtant, comme sans separation, qui ne sont point parties de la matiere, & ne la composent pas, puisque la matiere est composée de ces parties qu'on appelle integrantes. Rien n'empêchera, dis je, qu'il ne trouve là dedans une admirable Trinité, qui est l'image de la vraye & ineffable Trinité divine. Si M. Saurin sçavoit qui a fourni cette pen-

sée

sée à M. Jurieu, il seroit bien étonné. Elle ne vient pas de luy, elle luy a été suggerée par un fort habile homme, grand Philosophe, meilleur Mathematicien que n'est M. Saurin; & au reste grand Latitudinaire; mais qui vouloit paroître bien persuadé de la verité de nos mysteres, & particulierement de celuy de la Trinité.

Nous cherchons donc uniquement dans cette dispute les marques de l'heresie Antitrinitaire de M. Saurin. Nous en avons déja trouvé deux. 1. La premiere est la crainte qu'on ne le soupçonne d'heresie à cause de cette dispute. Encore une fois, une conscience orthodoxe n'est guere sujette à ces terreurs. 2. La seconde est l'aveu même de M. Saurin qui nous avoüe que cette dispute ne peut servir qu'à faire connoître *que nous devons ignorer la nature du mystere*; c'est à dire, qu'elle ne peut servir à rien: Or un homme de sens comme est M. Saurin ne fait rien pour rien. Ainsi il n'y a nul lieu de douter, comme je n'en doute pas, qu'il a eu dessein d'ôter aux orthodoxes ces moyens de faire concevoir comme non impossible la Trinité des personnes dans une unique essence, pour appuyer ce qu'il a dit dès le commencement de son livre, qu'il n'y a ni distinction ni raisonnement qui puisse rendre la Trinité vrayssemblable. Il sent bien qu'en ruïnant la generation

éternelle du Fils, il va à son but, qui est de ruiner la Trinité ; c'est pourquoy il répand son plus grand verbiage, & fait ses plus grands efforts, sur l'embleme de la pensée engendrée par l'entendement, & taxe là-dessus *la hardiesse de nos Theologiens*. Je ne sçaurois m'empêcher de dire que cela est insolent ; car ce n'est point *la hardiesse de nos Theologiens* qui a mis au jour cette pensée. Elle y est, il y a plus de quinze cents ans. Si quelques uns des modernes n'ont pas goûté ces reflexions des anciens, en quoy je ne les approuve nullement ; au moins les ont ils rejettées avec modestie, en avoüant que ces pensées sont belles, & qu'il seroit à souhaiter qu'elles eussent autant de solidité que de brillant. De plus ils ne font difficulté de recevoir que cette pensée, sçavoir que le Pere en se contemplant produit son image. Car au reste ils avoüent que le Fils est le Verbe éternel, la parole & la sagesse éternelle du Pere : celuy par lequel il a crée le monde.

P. 857.

Je fortifie cette seconde preuve de la méchante intention de M. Saurin par ces paroles. *Il seroit à souhaiter que M. Jurieu reüssit dans un si bon dessein ; mais la simple intelligence des termes luy ravit cette gloire, & à nous cette consolation.* Ce seroit donc une consolation pour les vrays fideles, que les conjectures de M. Jurieu fussent bien fondées, que les reflexions

P. 834.

flexions des Peres, des anciens & des modernes sur la generation du Verbe, fussent tres solides. Il y a donc bien de la malignité à ruïner l'édification & la consolation des bonnes ames. Ceux qui ne verront là-dedans la corruption d'un esprit imbû d'heresie, c'est qu'ils ne jugeront pas à propos de l'y voir. Mais passons à des preuves plus sensibles de l'esprit heretique qui regne dans cette dissertation sur les images de la Trinité que la nature nous donne. Nous y allons trouver un Socinianisme sans detour.

3. Qu'on face attention à ces paroles. *Si les trois personalités ne sont, ni des substances differentes dans l'essence divine, ni des accidents de cette essence, on aura de la peine à persuader à un adversaire, quelles soyent quelque chose de réel, à moins qu'elles ne soyent uniquement l'essence divine.* P. 839. Voilà la veritable Theologie de M. Saurin. Otons en ces manieres, & ces tours d'équivoques, sous lesquelles il se cache; ces *si*, ces *on aura de la peine à persuader*, & mettons cela en forme simple & sincere.

Les trois personalités sont, ou des substances differentes dans l'essence divine, ou des accidents de cette essence, ou elles ne sont rien de réel. Dira t'il qu'on luy impose? Ce sont les propres paroles de son texte. Ainsi *les trois personnalités sont ou trois substances differentes dans l'ess-*

l'essence divine, & voilà précisément le Tritheïsme, lequel il attribuë au Concile de Nicée, au quatriéme siecle, & à tous les suivants; ou bien *ce sont des accidents de cette essence.* Or c'est une absurdité que jamais personne que je sçache n'a avancée : c'est une heresie qui n'a point encore d'autheur. Concluons, si la doctrine de la Trinité n'est ni l'un ni l'autre, c'est à dire, ni un *Tritheïsme*, ni une opinion absurde & extravagante, qui n'est montée dans l'esprit de personne, *ce n'est rien*; c'est une pure chimere, une imagination creuse & sans fondement. Voilà des conclusions qui viennent de bien loin! Je voudrois bien sçavoir comment nôtre autheur parera le coup. Selon le sentiment universel de toute l'Eglise, les trois personnalités ne sont ni *des substances differentes dans la même essence*, ni *des accidents de cette essence*, & cependant ce ne sont pas *uniquement l'essence divine sans aucune distinction.* Voilà le tour & l'adresse avec laquelle M. Saurin propose les plus puissantes objections des Sociniens.

Car en effet, c'est l'abbregé de leurs principaux arguments contre nôtre mystere.

Ou ces trois personnes *sont trois substances differentes*, & en ce cas vous faites trois Dieux.

Ou ce sont *des accidents de l'essence* divine : & en ce cas vous faites Dieu composé

posé d'accidents, vous adorés des accidents, & vous metamorphosés des accidents en des personnes.

Ou bien enfin, *ce sont uniquement l'essence divine sans distinction:* & en ce cas c'est gratuitement & sans fondement que vous divisés un sujet indivisible, & distingués en trois, ce qui n'est point distingué en soy.

Si ce n'est pas là le plus fin Socinianisme, je veux bien passer pour un bête & une souche; ou bien pour un Sophiste. Je souhaite qu'on lise avec attention les pages 845, 846 & 847, & on y verra que dans la même veüe, il essaye d'embarrasser les orthodoxes pour les reduire à dire que les personalités sont necessairement des substances, & par consequent trois Dieux, ou des accidents, & par consequent rien: c'est là que nous trouverons aussi une marque de sa mauvaise foy, & de sa méchante conscience. Afin de combattre plus aisément la pensée des anciens & des modernes qui comparent la generation du Verbe, à la production de la pensée il feint de condamner la these de Descartes, qui pose que la pensée n'est point differente de la substance qui pense, & que c'est la même chose. Cependant on sçait bien, qu'il est Cartesien là dessus comme sur toute autre chose.

4. Passons à la quatriéme de nos preuves qui se trouve dans sa dissertation P. 854.

con-

contre les emblemes & les images de la Trinité. Toute l'Egliſe ancienne & moderne a trouvé les trois perſonnes de la Trinité dans la creation, & particulierement la ſeconde dans le premier chapitre de l'Evangile ſelon St. Jehan. C'eſt diſons nous le *verbe*, λόγος ἐνδιάθετος, la parole interne dont a parlé St. Jehan, *qui étoit au commencement par laquelle Dieu a crée le monde*; & ce Fils eſt appellé la parole, par rapport à la parole interne, parce qu'il eſt la ſageſſe de Dieu & ſon intelligence. On peut dire que c'eſt icy le Sibboleth de l'hereſie : qui nie cela ſe declare nettement heretique. Et M. Saurin aprés avoir rapporté cette penſée, la deſapprouve ſans façon. *Je trouve*, dit-il, *que c'eſt aller bien vite, & marcher avec bien peu de precaution, dans une route ſi obſcure, & où il eſt ſi aiſé de s'égarer.* Voilà la declaration du Socinianiſme. Mais il faut couvrir cela; & voicy un endroit qui a plus coûté à M. Saurin que cent autres pages de ſon livre. 1. Il avoüe que Jeſus Chriſt eſt celuy que St. Jehan appelle la parole : les Sociniens ne le nient pas. 2. Il ne *doute pas que St. Jehan au commencement de ſon Evangile ne face alluſion au commencement de la Geneſe.* Voilà la clef de tout le reſte. Ce n'eſt qu'une *ſimple alluſion*, ce n'eſt point une vraye citation. 3. Aprés cela il adjoûte. *La parole qui produit toutes*

P. 854.

cho-

choſes dans la Geneſe, eſt donc la parole par laquelle ſelon St. Jehan toutes choſes ont été faites. Comparés ces paroles avec celles qui ſuivent. *La parole qui* P. 856.
produit la lumiere, l'étenduë, les arbres, les luminaires, & les animaux, ne paroît pas ſous l'idée d'une parole interne, mais ſous l'image d'une parole externe, d'une parole de commandement. Dieu dit que la lumiere ſoit. La parole dont parle St. Jehan, qui a crée le monde eſt la même que celle dont a parlé Moïſe : mais l'une & l'autre n'eſt pas une parole interne ; c'eſt une parole de commandement. 4. Comment donc trouver l'une dans l'autre : c'eſt à dire, la parole du premier de St. Jehan, dans la parole du commencement de la Geneſe ? Et ſur tout comment trouvera t'on Jeſus Chriſt, la parole, dans l'un & dans l'autre chapitre ? Voicy comment. *La creation du monde décrite par Moïſe eſt un type de la creation des nouveaux cieux, & de la nouvelle terre, & il repreſente le monde crée par cette parole* de commandement, *pour montrer que la nouvelle creation eſt un effet de la parole, c'eſt à dire de Jeſus Chriſt, autheur & objet tout enſemble de la parole.* Déja, la parole qui eſt Jéſus Chriſt n'eſt dans l'œuvre de la creation, & dans le recit de Moïſe, que comme la verité d'une choſe eſt dans ſon type. *La parole de commandement* dont parle Moïſe étoit le type, & Jeſus Chriſt eſt la choſe repre-

presentée par le type. Mais pourquoy Jesus Christ est il appellé *la parole* ? pourquoy est-il dans le type de la creation ?

P. 856. *C'est parce qu'il est l'autheur & l'objet tout ensemble de la parole Evangelique.* Ainsi voilà sans detour l'explication Socinienne, & la marque indubitable du Socinianisme. Jesus Christ n'est donc plus *le verbe Eternel* : mots saints & sacrés entre tous les orthodoxes comme l'Evangile même. Voilà un homme qui le nie, & qui dit avec tous les Sociniens que Jesus est la parole, uniquement parce qu'il est l'objet & l'autheur de la

P. 856. parole Evangelique. *Cette parole est efficace, & toute puissante, & Dieu crée ce qui est proferé par les levres*, c'est à dire, cette parole de commandement, cette parole de predication Evangelique ; ce n'est donc plus le *Verbe Eternel*, & tout puissant qui a crée le monde. *Car cela est rapporté à l'Evangile, à la croix de Jesus Christ, & à la vocation des Gentils.* Ce n'est donc point à Jesus Christ entant que personne divine, mais entant que predicateur. *St. Jehan avoit cela dans l'esprit quand il composa son Evangile. Dans le portrait qu'il fait de la*

P. 856. *parole il renferme l'Evangile. Il trouve dans cette parole la vie, & la lumiere des hommes ; cette lumiere & cette vie que Jesus Christ est venu apporter au monde à l'égard de laquelle il se qualifie si souvent la vie & la lumiere.* Ne voilà-t'il pas toutes

tes les évasions les plus specieuses des Sociniens, pour prouver que la parole du commencement de St. Jehan, n'est qu'une parole externe, une parole de predication qui donne la vie par la lumiere, c'est à dire, par l'instruction?

Mais cette parole de St. Jehan, comment étoit elle au commencement & dans l'œuvre de la creation? C'est parce que la parole de St. Jehan, & celle de Moïse sont l'une & l'autre *une parole de commandement*; que la creation étoit le type de la creation Evangelique; que comme *la parole de commandement* tira le monde du neant, ainsi la parole Evangelique tire les hommes des tenebres, & du neant de leur ignorance. Jesus Christ n'est donc point autrement dans la creation que comme dans son type, & dans l'image de son grand ouvrage du renouvellement du monde.

Aprés cela M. Saurin conclud. *Nous avons donc là une preuve inconteſtable de la divinité & de l'éternité de Jeſus Chriſt, mais nous n'y voyons aucune explication de ſa generation éternelle & ineffable.* J'avoüe que mon cœur n'est point à l'épreuve d'une si profonde hypocrisie. Aprés avoir dit tout ce qui se peut dire, & tout ce qu'ont jamais dit de plus fin les Sociniens, pour ôter à ces passages tout ce qui prouve la divinité de Jesus Christ. Voicy un homme qui dit, *que nous y*

avons une preuve inconteſtable de l'éternelle divinité de Jeſus Chriſt. Où eſt elle cette preuve inconteſtable ? 1. L'Evangeliſte St. Jehan dit, *au commencement étoit la parole, & la parole étoit Dieu, & par elle toutes choſes ont été créées.* Mais St. Jehan ne dit cela que *par alluſion* au commencement de la Geneſe. Ce n'eſt donc pas une preuve de l'éternité de la parole, c'eſt à dire du Fils. 2. La parole qui crée dans Moïſe eſt une *parole de commandement.* Et celle de St. Jehan eſt *la parole de l'Evangile.* Comment donc trouvera-t'on là-dedans l'éternité de Jeſus Chriſt ? La parole de commandement eſt elle une parole ſubſtantielle ? Eſt elle de toute éternité ? 3. La parole du commencement de St. Jehan n'eſt dans l'hiſtoire de la creation, que comme la choſe ſignifiée eſt dans ſon type. Quand donc il avoüeroit, ce qu'il nie, c'eſt que la parole de St. Jehan ſeroit une parole ſubſtantielle, ſon explication ruïneroit l'éternité du Fils, au lieu de l'établir ; la creation n'eſt pas un type éternel ; & les choſes ne ſont pas ſi anciennes que leurs types, le type precede toûjours. La mort de Jeſus Chriſt eſt repreſentée par cent types du Vieux Teſtament : dira-t'on à cauſe de cela que la mort de Jeſus Chriſt eſt auſſi ancienne que les Patriarches, & que le Vieux Teſtament ? 4. La parole dont parle St. Jehan eſt la parole de *Jeſus Chriſt* ; *c'eſt*

à dire, c'est la predication de l'Evangile, qui a produit la vie & la lumiere des hommes. Donc incontestablement nous avons dans cette parole *une preuve de la divinité de Jesus Christ.* Que peut on penser en voyant de telles choses? Pour qui nous prend cet homme? Laissés le poursuivre sa methode, & luy donnés la commission d'expliquer tout le Nouveau Testament; Il commencera par aneantir toute la force & la signification des termes, & aprés cela il vous dira gravement que voilà des preuves incontestables de la foy des orthodoxes.

5. Nous allons voir une affaire toute semblable dans son explication du huitiéme chapitre des Proverbes, où la sapience dit entr'autres choses *que Dieu l'a possedée dés le commencement de ses voyes, & que par elle il a crée le monde.* Les Anciens ont encore trouvé là dedans Jesus Christ, la sagesse éternelle du Pere, par laquelle il a créé toutes choses. Voicy les reflexions de M. Saurin. *Les Sociniens ne trouvent dans ce discours* P. 856. *mysterieux qu'une prosopopée, & là dessus ils nous disent des choses fort curieuses sur l'imagination vive, & sur le style figuré des Orientaux.* Voilà les bons autheurs de M. Saurin, les Sociniens, les Freres Polonois, les bons Unitaires de Pologne. Il nous renvoye à ces Messieurs nous promettant que nous y trouverons des *choses fort curieuses.* Il n'en fera pas

une satyre & un portrait effroyable comme il a fait des Docteurs de l'Eglise. *Que l'on pese*, dit-il, *toutes les paroles de ces textes, que l'on ramasse tous ceux où Jesus Christ est appellé la Sagesse: que l'on*
P. 857. *mette en parallele les exhortations de la Sagesse dans les Proverbes avec celles de Jesus Christ dans l'Evangile, & il faudra se crever les yeux pour ne pas voir la Sagesse des Proverbes dans Jesus Christ, & Jesus Christ dans cette Sagesse.* Y a t'il rien au monde de si frauduleux que cette declaration? Ne diroit on pas que de bonne foy, il trouve l'éternité de Jesus Christ dans la sagesse du huitiéme des Proverbes? Mais voyons comment il trouve l'un dans l'autre, *que l'on mette*, dit-il, *en parallele les exhortations de la Sagesse dans les Proverbes avec celles de Jesus Christ dans l'Evangile*, Jesus Christ n'est donc dans la sagesse du huitiéme des Proverbes que par la conformité des exhortations, *la Sagesse des Proverbes est dans Jesus Christ.* C'est à dire, la sagesse des exhortations, *& Jesus Christ est dans cette Sagesse:* Oüi comme Dieu est dans ses exhortations & dans sa parole. Pesons aussi les paroles qu'il adjoûte immediatement aprés. *Il est donc vray que la Sagesse, la parole, & Jesus Christ sont une même chose?* Voilà qui est bien orthodoxe. Mais écoutés, *Jesus Christ est la*
P. 857. *Sagesse de Dieu dans l'Evangile, parce qu'il manifeste la Sagesse de Dieu, parce qu'il*

est

eſt l'autheur & le principe de la veritable ſageſſe. Il avoit dit une ligne auparavant, *comment prouvera-t'on que Jeſus Chriſt eſt la ſageſſe de Dieu, parce qu'il eſt la production de ſon intelligence?* Et il dit peu aprés. *Cela regarde viſiblement ſon office de mediateur.* Tout ce qui regarde l'office de mediateur, eſt poſterieur à la naiſſance de Jeſus Chriſt. Cela eſt pour le temps. Ainſi voilà Jeſus Chriſt degradé du tître de *ſageſſe Eternelle*, que toute l'Egliſe luy a donné depuis ſeize ſiecles avec tant de devotion. Chriſt entant *que ſageſſe de Dieu*, n'eſt qu'une creature, c'eſt une ſageſſe communiquée, divine dans ſa ſource, mais humaine dans ſon ſujet & dans ſes effets. S'il y a un Socinianiſme plus pur, je n'y entends rien. Mais cependant il conclud *que Jeſus Chriſt eſt une perſonne incarnée & manifeſtée en chair.* Comment cela peut-il ſortir de la plume d'un homme qui nie qu'il y ait de *perſonne*, & de *perſonnalité* en Dieu, ſi ce n'eſt dans un ſens impropre & figuré?

Aprés cela qu'on ne me demande pas de preuves de la mauvaiſe foy des declarations orthodoxes de M. Saurin. Car en voilà pluſieurs qui ſont ſans replique. Et je ſoûtiens qu'un homme ayant de l'équité & de la penetration ne lira jamais trois fois cette diſſertation contre les emblemes de la Trinité ſans y

voir clairement le Socinianisme, & la profondeur des deguisements de l'auteur.

LA

LA RELIGION DU LATITUDINAIRE.

SECONDE PARTIE.

Apologie pour les anciens Conciles & pour les Peres.

CHAP. I.

M. Saurin attribuë à l'Eglise ancienne des erreurs extravagantes & impies, non selon le sens de M. Jurieu, mais selon le sien propre. Il fait les trois premiers siecles unanimement Ariens & Sabelliens.

IL est temps de revenir au second principe de M. Saurin, c'est le mépris de toute authorité des anciens. Nous avons déja vû de quelle maniere il traite la regle de Vincent de Lerins sur le consentement unanime des Theologiens.

Ce chapitre pouvoit être placé icy ; mais il eſt fort aiſé d'y retourner ſi on le juge neceſſaire. Il faut donc obſerver que c'eſt dans ſa diſſertation contre l'authorité des Peres que M. Saurin a placé ſon grand retranchement, & ce retranchement, c'eſt ſa conformité avec M. Jurieu.

S'il a dit que les Peres des trois premiers ſiecles étoyent Arriens, c'eſt en ſuivant l'idée que M. Jurieu donne de leur doctrine. S'il a dit que leur religion étoit compoſée de dogmes extravagants & impies, c'eſt toûjours *ſelon M. Jurieu, ſelon la deſcription que M. Jurieu nous en donne*, M. Jurieu charge les *Peres d'effroyables hereſies*. Aprés cela a t'il droit de ſe plaindre ſi M. Saurin maltraite un peu les anciens ? M. Saurin particulierement depuis la page 731 juſqu'à la page 738, compare ce qu'il a dit contre les Peres à ce qu'en a dit M. Jurieu, & trouve que ſes accuſations ſont legeres, & celles que M. Jurieu leur fait bien atroces. Il y a dans cecy des profondeurs d'iniquité, & des tours de malignité, & de mauvaiſe foy qui ſont inconcevables. On ne comprend pas comment un homme qui voudroit bien conſerver la reputation d'honneſte homme, peut ſe laiſſer aller à des baſſeſſes, des hardieſſes, & des calomnies contre les anciens & les modernes, telles que ſont celles que nous allons voir. Mais

avant

avant que d'entrer dans ce fonds d'iniquité il faut en voir les bords, & decouvrir toute la vanité de ce subterfuge que M. Saurin a inventé, pour sa retraite & pour son rempart.

Si M. Jurieu est coupable, M. Saurin n'en est pas plus innocent.

I. Premierement n'est ce pas icy une belle maniere de se justifier? Monsieur Jurieu attribue aux anciens *des heresies detestables*; donc il m'est permis de dire qu'ils ont été Arriens, Sabelliens, Tritheïtes, Heretiques & Idolatres. Si M. Jurieu est coupable de ces excés, M. Saurin en est il plus innocent? s'il est vray que M. Jurieu ait dit que les peres des trois premiers siecles étoyent *Arriens & Sabelliens, que leur Religion étoit composée de dogmes extravagants & impies*, que les peres du quatriéme, cinquiéme & sixiéme siecle *ont fait & adoré trois Dieux*, Il faut le deposer, il est prest d'en souscrire la sentence. Mais si M. Saurin est le seul qui ait attribué ces horribles heresies aux peres, il merite la deposition. 1. Pour atroce calomnie contre Mr. Jurieu qu'il accuse d'avoir dit, ce qu'il n'a jamais dit. 2. Pour calomnie abominable contre les Peres auxquels il attribue des heresies qu'ils n'ont jamais euës. 3. Et enfin pour crime d'heresie, pour avoir appellé *Tritheïsme*, heresie des trois Dieux, la tres sainte Doctrine de la trinité, & l'incarnation du verbe, l'heresie de Cyrille, & du concile d'Epheſe. Un hom-

qui merite la roüe n'en eſt pas moins coupable, parce qu'un autre a merité la corde.

2. Je remarque en ſecond lieu, mais en paſſant, car il y faudra revenir, que le rempart de M. Saurin tiré de ſon parallele avec M. Jurieu demeure court, & laiſſe une grande breche au droit de *l'hereſie des trois Dieux*. Jamais M. Jurieu n'a dit ni directemen, ni indirectement, que les Conciles & les Peres du 4e ſiecle ont établi l'hereſie des trois Dieux, en établiſſant la trinité des perſonnes. Auſſi M. Saurin tout hardi qu'il eſt en fauſſes ſuppoſitions n'a jamais oſé attribuer cette impudence & cette hereſie à M. Jurieu: Son, *ſelon M. Jurieu, ſelon les deſcriptions de M. Jurieu*, demeure court icy. M. Saurin avoüe que cette accuſation eſt purement de luy. Et c'eſt proprement dequoi il s'agit. Nous n'accuſons pas M. Saurin d'être Antitrinitaire Arrien, ou Sabellien, nous l'accuſons d'être Antitrinitaire Socinien, & de nier nettement la Trinité des perſonnes en diſant, que c'eſt *l'hereſie des trois Dieux*.

3. La troiſiéme remarque eſt capitale. Ces paroles qui reviennent ſi ſouvent dans M. Saurin, *ſelon M. Jurieu, ſelon les deſcriptions de M. Jurieu* ſont équivoques. Car ou bien elles ſignifient, ſelon les fauſſes imputations que M. Ju-

M. Jurieu fait aux Peres, ou bien, ſelon les veritables remarques, & les veritables deſcriptions que fait M. Jurieu. Si le *ſelon* de M. Saurin doit être pris au premier ſens, le voilà dechargé : Mais s'il ſe doit prendre au ſecond ſens, voilà M. Saurin enveloppé dans le même crime que M. Jurieu. Il faut donc ſçavoir ſi ce *ſelon*, emporte excluſion du ſentiment de M. Saurin, & oppoſition à celuy de M. Jurieu ; ou ſi ce mot ſignifie imitation & approbation. C'eſt dis-je ce qu'il faut voir, & demontrer que M. Saurin parle ſelon ſon ſentiment, & approuve les accuſations qu'il pretend que M. Jurieu fait à la Religion des anciens.

1. Premierement il faut obſerver que dans toute la ſection quatriéme intitulée, *conſiderations ſur l'authorité que M. Jurieu donne à l'Egliſe, aux Peres, & à la tradition*, il a pour but de ruiner tout le credit que M. Jurieu a voulu acquerir aux ſaints Peres. Il n'en fait pas de myſtere. Il combat l'intention de M. Jurieu par toute ſorte d'arguments, & ſerieux, & ridicules. Et conclud entr'autres de cette maniere. *Voila le ſupreme tribunal de la ſentence duquel il n'y a point d'appel, & qui tenteroit M. Jurieu de croire la tranſubſtantiation, & d'adorer les images, s'il avoit prononcé en faveur de cette doctrine & de ce culte*, & dans la page 715. *je vou-* P. 703. P. 727.

voudrois bien luy demander auſſi bien qu'à d'autres gens qui ſont auſſi entetés que luy de la ſageſſe des Peres, ſur quoi eſt fondée cette eſtime. Toute la diſpute entiere tend à prouver que les Peres ont eu des erreurs groſſieres, & qu'on ne doit ni les écouter, ni les croire quand il s'agit des verités de la religion Chrêtienne. Prouver cela, ce ſeroit prouver qu'il eſt jour quand le ſoleil eſt levé; auſſi ſans doute nôtre Autheur ne le niera pas. Là deſſus je luy demande, à quoy ſert contre l'authorité des Peres que M. Jurieu ait dit du mal d'eux, ſi fauſſement il leur attribue des hereſies qu'ils n'ont pas eües? Si M. Saurin les veut Juſtifier de ces accuſations, & les aneantir elles ne font plus rien contre leur authorité. Il eſt donc clair qu'il reçoit comme vrayes & juſtes toutes les injures qu'il fait dire aux Peres par M. Jurieu. On dira peut-être que c'eſt un argument *ad hominem*. S'il n'avoit deſſein de convaincre que M. Jurieu cette petite excuſe pourroit peut-être ſervir. Mais il veut convaincre le public que les Peres ne doivent avoir aucune authorité dans l'Egliſe aujourdhuy. Dans cette vûë ne ſeroit ce pas raiſonner follement que de dire, M. Jurieu attribue, mais tres fauſſement, des erreurs deteſtables aux Peres; *donc la foy de*

P. 726. *l'Egliſe des trois premiers ſiecles & des ſuivants ne peut être la regle & le fondement*

ment de la nôtre. C'eſt la concluſion de M. Saurin qui revient tres bien à ſon principe, *que les Peres ont eu des erreurs groſſieres, une Theologie compoſée de Platoniſme & de Chriſtianiſme : qu'ils ſe ſont miſerablement ſuivis les uns les autres dans leurs égaremens.* Qu'ils ont été depuis le Apôtres, Arriens, Sabelliens & Tritheïtes. Mais elle eſt impertinente, ſi elle eſt bâtie ſeulement ſur les fauſſes accuſations de M. Jurieu. Il faut un peu voir les principaux paſſages pour ſçavoir s'il parle pour luy même ou pour ſon adverſaire: ſuivons le pas à pas.

Aprés ce petit advertiſſement, dit-il, *je continue ma reflexion. Dés le temps des Apôtres, & nonobſtant leurs lumieres & leur authorité pluſieurs erreurs capitales s'introduiſirent dans l'Egliſe, &c. qui doute que lors que ces grandes lumieres ont été éteintes, les tenebres ne ſe ſoyent épaiſſies, & que diverſes erreurs n'ayent pû ſe gliſſer dans la Religion à la faveur de ces tenebres. Deux ou trois Docteurs ont pû entraîner la multitude ſelon les principes de M. Jurieu.* P. 713.

1. Voilà des *erreurs Capitales* dans l'Egliſe dés le temps des Apôtres. 2. *Les tenebres deviennent plus épaiſſes*, & ces erreurs plus capitales incontinent aprés la mort des Apôtres. 3. Deux ou trois Docteurs ont pû entraîner toute l'Egliſe. Voilà donc l'Egliſe incontinent

tinent aprés les Apôtres enveloppée *de tenebres & d'erreurs capitales*, & *la multitude* s'y trouve engagée, *Selon les principes de M. Jurieu.* Mais la clause ne tombe que sur ce que la foule a pû être emportée par les Docteurs. & non sur les erreurs & les tenebres épaisses. Deplus M. Saurin nous apprend que quand M. Jurieu auroit dit cela il auroit dit vray. *Qui doute que lors* &c. On ne parle pas ainsi quand on rapporte le sentiment d'un autre que l'on croit faux. Ainsi *selon M. Jurieu* signifie, de l'aveu de M. Jurieu, & notre Autheur s'en explique ainsi. *On sçait bien que les Theologiens & encore plus les particuliers sont des moutons qui se suivent aveuglement les uns les autres, M. Jurieu reconnoit & soûtient cette verité.* C'est donc une verité, & une verité avoüée & confessée par M. Jurieu.

Qu'on lise un peu la page 716. ou il fait le portrait des Peres comme de gens *d'un tres mediocre jugement & d'une imagination feconde, qui ont debité une infinité de fausses pensées, & qui sont tombez dans des contradictions grossieres: qui n'avoyent ni bonne Philosophie, ni bonne Theologie, qui ont composé leur Religion du Platonisme & du Christianisme.* M. Jurieu n'entre point en tout cela non pas même comme témoin, mais comme partie, que l'on veut convaincre par l'authorité de Messieurs Daillé & Claude.

Dans

Dans un autre endroit M. Jurieu eſt appellé, & on luy fait dire *qu'à peine reconnoit on les Peres des trois premiers ſiecles pour Chrêtiens & même pour demi-Chrêtiens : les hereſies les plus capitales, & dont une ſeule eſt capable d'exclurre aujourdhuy de la communion generale du Chriſtianiſme faiſoyent la Religion des trois premiers ſiecles. Les Peres des ſiecles ſuivants ſont tombés d'un Chriſtianiſme fort corrompu dans un commencement d'Antichriſtianiſme. Je rapporteray là deſſus les paroles de M. Jurieu.* Six ou ſept pages ſont employées dans cet endroit à faire ouïr M. Jurieu en temoignage contre les Peres. Cela ne doit donc pas être imputé à M. Saurin comme ſon ſentiment, dira-t'on. Mais écoutés la concluſion. *Ce ſecond portrait eſt plus reſſemblant que le premier*, dit-il, *il eſt plus aiſé de juſtifier, ou du moins d'excuſer les Theologiens des trois premiers ſiecles que ceux des ſiecles ſuivants, par rapport aux reproches que M. Jurieu fait aux uns & aux autres. M. Jurieu attribue aux Peres des 3. premiers ſiecles des erreurs capitales & ſi capitales qu'une ſeule aujourdhuy ſeroit capable de faire chaſſer de la communion generale du Chriſtianiſme. C'eſt ce qui faiſoit la religion des trois premiers ſiecles.* M. Saurin va prendre feu ſans doute pour la juſtification de ces Diſciples immediats des Apôtres. Point du tout. Ce qu'il peut faire, c'eſt

P. 719.

P. 725.

c'est *de les excuser.* Ainsi voilà les bons Peres des trois premiers siecles heretiques de l'aveu de M. Saurin.

En veut-on davantage ? on n'a qu'à tourner le feuillet. *La foy des Peres des trois premiers siecles & celle des siecles suivants n'étoit pas la même foy, quoy que veüille dire M. Jurieu, quand il tache à reconcilier les plus anciens Peres avec ceux qui les ont suivis en opposant les premiers à eux mêmes. Secondement par ce que la foy des uns & des autres est éterodoxe, ou du moins tres suspecte d'éterodoxie.*

P. 726.

1. Ce n'est donc plus M. Jurieu qui est l'accusateur des Peres des trois premiers siecles, il est leur apologiste, il essaye de les reconcilier, & avec la verité & avec eux mêmes, en levant les contradictions apparentes : avec les Peres des trois siecles suivants, en faisant voir qu'ils ont tous crû la divinité & la generation éternelle du fils. Il est vray que les efforts de M. Jurieu sont vains, *quoy qu'il vueille dire pour les reconcilier.* Mais n'importe, il n'est plus leur accusateur. 2. *La foy des Peres des trois premiers siecles n'est pas la même que celle des trois suivants.* C'est une autre foy, & par consequent une autre Religion, car la Religion de ces trois premiers siecles etoit l'Arrinanisme, & celle des trois suivants étoit le Tritheisme. Ce n'est pas M. Jurieu qu'on fait parler, c'est M. Sau-

M. Saurin que cela se dit. N'a t'il pas bien raison de ne les vouloir pas justifier dans la periode precedente, puis qu'il les accuse si cruellement dans la suivante? Et oseroit il dire qu'il parle selon le sentiment de M. Jurieu, puis qu'il oppose son sentiment à celuy de M. Jurieu?

La page qui suit immediatement est encore plus terrible, & plus propre à convaincre M. Saurin, qu'il accuse les Peres d'impietés & d'heresies, non selon le sens de M. Jurieu, mais selon le sien. P. 727.

Vincent de Lerins étoit *chef du Semi-Pelagianisme.* Or certainement il a crû qu'en cela il suivoit la pluralité des suffrages des Theologiens de son siecle & des precedents; *nous voilà donc tous bons Semi-Pelagiens selon la regle de Vincent de Lerins, & de M. Jurieu, ou du moins on le devoit être au commencement du troisiéme & du quatriéme siecle.* P. 727.

Je ne m'arreste pas au ridicule de ce raisonnement, car nôtre autheur semble de dessein formé avoir renoncé au bon sens aussi bien qu'à l'orthodoxie. Vincent de Lerins a crû que le Semi-Pelagianisme étoit la foy de l'Eglise de son temps, *donc cela étoit vray*: belle consequence! comme si les errants entêtés de leurs erreurs ne se pouvoyent tromper dans le conte des voix qui deposent pour ou contr'eux: donc la regle de Vincent de Lerins ne vaut rien: autre belle con-

sequence, comme si tous les jours on ne faisoit pas de fausses applications d'un bon principe. Les erreurs ne se font même jamais autrement. Mais c'est peu de choses; voyons ce qui suit.

Nous devons donc être bons Semi-Pelagiens, parce que Vincent de Lerins l'étoit. *On devoit aussi retenir tous les autres dogmes extravagants & impies, dont la religion de ces trois premiers siecles étoit composée selon la relation que M. Jurieu nous en donne: car ceux qui vivoyent en ce temps-là n'avoyent pas l'esprit de prophetie pour prevoir les innovations, & si l'on veut les rectifications que l'on feroit dans la religion Chrêtienne. Ils pouvoyent opposer aux innovateurs, ou aux rectificateurs, tels qu'étoyent les Peres du Concile de Nicée le consentement unanime de trois siecles, qui apparemment devoyent être les plus purs, parce qu'ils étoyent les moins éloignés de la source de la foy.*

P. 727.

Voicy derechef la religion des trois premiers siecles composée de *dogmes extravagants & impies.* Mais c'est *selon la relation que Monsieur Jurieu nous en fait.* Oui; mais selon une relation que Monsieur Saurin adopte & approuve comme la trouvant bonne. Car si cela n'étoit, il n'y auroit pas la moindre trace de sens commun dans tout ce passage. *Vincent de Lerins étoit Semi-Pelagien.* Cela est vray, M. Saurin le croit, & de plus habiles gens que luy, le croyent aussi.

aussi. *Il faut donc que nous soyons Semi-Pelagiens :* pourquoy ? Parce que le consentement à peu prés unanime des Docteurs est une preuve à laquelle nous ne devons rien opposer, il ne faut point innover : Sur ce principe il continuë ; *On devoit donc aussi retenir tous les autres dogmes extravagants & impies, donc &c.* puisqu'on les devoit retenir on les avoit donc dêja. Il falloit que le quatriéme siecle & les suivants retinssent ces dogmes extravagants & impies, comme on devoit retenir le Semi-Pelagianisme. Il est donc vray que les premiers siecles avoyent ces dogmes extravagants & impies, aussi bien que le Semi-Pelagianisme ; & comme il étoit vray que Vincent de Lerins avoit été Semi-Pelagien. Si ces dogmes extravagants & impies ne convenoyent nullement selon M. Saurin à l'Eglise des trois premiers siecles, & luy sont faussement attribués par M. Jurieu, n'est-ce pas raisonner follement que de dire calomnieusement & faussement, M. Jurieu attribuë aux trois premiers siecles des dogmes extravagants & impies, donc on les devoit retenir aussi dans le quatriéme siecle & dans les suivants. On enfermeroit un homme qui raisonneroit ainsi : mais M. Saurin raisonne autrement, car il veut dire, la regle de Vincent de Lerins, & de M. Jurieu est que le consentement à peu prés unanime des Docteurs, est une bonne

preuve de la verité d'un dogme, selon le sentiment des Anciens: or il y avoit dans les trois premiers siecles un consentement unanime des Docteurs sur des dogmes extravagants ou impies; donc les Peres des siecles suivants ont dû respecter ces impietés & ces extravagances comme des verités fondamentales. Ce qui suit prouve évidemment, que c'est là le but & l'esprit de M. Saurin, autrement ce qu'il adjoûte, seroit un galimatias inexplicable. *Car ceux qui vivoyent en ce temps-là n'avoyent pas l'esprit de prophetie pour prevoir les innovations ou les rectifications du Concile de Nicée. Ceux qui vivoyent en ce temps-là*, c'est à dire, ceux qui vivoyent par exemple dans le troisiéme siecle, & dans le commencement du quatriéme, *n'avoyent pas l'esprit de prophetie pour prevoir les innovations du Concile de Nicée.* C'est à dire, qu'ils ne pouvoyent prevoir que les Peres de ce Concile détruiroyent la theologie d'un Dieu créé, non éternel, & qui étoit sorti de Dieu au commencement du monde, Car c'est là le dogme extravagant & impie que le Concile de Nicée a combattu & détruit, c'est en quoy il a innové. Il est clair que ce raisonnement suppose que les trois premiers siecles étoyent dans ces dogmes extravagants & impies.

Nous avons sur tout besoin de ce passage pour prouver que M. Saurin fait l'Egliſe

gliſe des trois premiers ſiecles Arrienne. Car tourné comme il eſt, on ne ſçauroit s'aſſurer de rien. Il ne paroît pas qu'il puiſſe nier ce fait. Cependant je ſuis perſuadé qu'il le niera, c'eſt pourquoy il le luy faut prouver. Ecoutons le, encore une fois. *Luy & les autres Peres qui l'ont ſuivi ont eu des erreurs ſi groſſieres que nos étudiants en Theologie en auroyent honte aujourd'huy. Ils ont ordinairement outré les choſes &c.* *Nous avons vû le portrait que M. Jurieu a pris la peine de faire des Theologiens des trois premiers ſiecles.* C'eſt à dire, nous avons vû comment M. Jurieu nous a fidelement rapporté & prouvé leur Arrianiſme, car quelque effort qu'il ait fait pour les en juſtifier, cela eſt inutile. *Ceux qui ont fleuri dans les ſiecles ſuivants aprés le Concile de Nicée ſe ſont éloignés du Sabellianiſme & de l'Arrianiſme par un mouvement ſi impetueux, & ſi peu meſuré qu'il les a pouſſés, juſqu'au Tritheiſme.* Ils y étoyent donc dans l'Arrianiſme, & dans le Sabellianiſme, puis qu'ils en ſont ſortis pour entrer dans le Tritheiſme. Il avoit dit dés le premier tome. *La queſtion ſi les Peres ont été Arriens avant le Concile de Nicée, &c. n'eſt pas de la derniere importance.* Là il ne decide pas la queſtion, mais il declare que c'eſt dequoy il s'agit: icy il la decide, & dit qu'ils ſont ſortis de l'Arrianiſme par un mouvement ſi impetueux, qu'ils ſe ſont

M. Saurin fait l'Egliſe des trois premiers ſiecles Arrienne & Sabellienne.

P. 759.

P. 756.

P. 759.

P. 419.

jettés dans le Tritheïsme. Dans le paſſage de la page 727, il nous a dit que les Peres du Concile de Nicée étoyent *des innovateurs.* En quoy ont ils innové, ſi ce n'eſt en ce qu'ils ont condamné l'Arrianiſme ? Ainſi la *Trinité conſubſtantielle* étoit une nouveauté, & l'Arrianiſme étoit la foy ancienne, & le
P. 459. *conſentement unanime* des trois premiers ſiecles *étoit oppoſé aux Peres de Nicée*; donc l'Egliſe alors étoit unanimement Arrienne. Dans la page 726, il nous aſſure *que la foy des trois premiers ſiecles n'étoit pas la même que celle du Concile de Nicée & des ſiecles ſuivants. Quoy que veüille dire Monſieur Jurieu quand il tache de les reconcilier.* Puiſque ce n'étoit pas la même foy, il faloit que la foy des trois premiers ſiecles fût Arrienne ſelon Monſieur Saurin. Car dans les trois premiers ſiecles, il n'y eut point d'autre foy qui parût oppoſée à celle de Nicée, que celle qu'il plaît a M. Saurin d'appeller Arrienne. Enfin dans la page 711 il dit, que les Conciles ſuivoyent toûjours la faveur des Empereurs dans leurs deciſions. *Et le monde eut bien lieu de s'étonner quand il ſe vit Orthodoxe*, c'eſt à dire Trinitaire, *ſous Theodoſe.* Il ne l'avoit donc pas eté juſque là. Et n'ayant pas été Trinitaire il faloit neceſſairement qu'il eut été Arrien.

Tout cela prouve invinciblement deux

deux choſes ; la premiere que M. Saurin a fait l'Egliſe des trois premiers ſiecles Arrienne, la ſeconde qu'il la fait Arrienne de ſon chef, & ſelon ſa penſée, & nullement ſelon celle de M. Jurieu. Il eſt vray qu'il veut bien que M. Jurieu ait fait cette Egliſe Arrienne. Mais il avoüe qu'il ne forme cette accuſation contre M. Jurieu, que ſur des conſequences que M. Jurieu nie & deſavoüe. Car il eſt plus clair que le jour que M. Saurin avance ſon propre ſentiment, & ſe veut ſervir ſeulement du ſuffrage de ſon adverſaire pour l'appuyer. Ainſi j'ay fait ce que je pretendois faire dans ce chapitre, c'eſt que j'ay fait voir que M. Saurin attribue à l'Egliſe ancienne *des hereſies deteſtables, des dogmes extravagants & impies, un Chriſtianiſme Platonicien, une religion impure, des opinions éterodoxes & heretiques, le Sabellianiſme & un Arrianiſme unanime.* Quand il auroit prouvé que M. Jurieu auroit avancé les mêmes calomnies contre les Anciens, cela ne feroit rien pour ſa juſtification.

CHAP. II.

M. Jurieu n'a point attribué d'heresies detestables aux Anciens. Malignité de M. Saurin là-dessus qui est sans exemple.

IL est donc certain, que M. Saurin ne seroit pas justifié quand il auroit été precedé par M. Jurieu dans ces calomnies atroces contre l'ancien Christianisme. Mais il est vray aussi que M. Jurieu n'en seroit pas moins coupable pour avoir été suivi & imité par M. Saurin. Au contraire ayant été le guide, il seroit le plus criminel : c'est pourquoy on doit permettre à M. Jurieu de se justifier sur ces accusations. 1. d'Avoir attribué aux Peres des trois premiers siecles des dogmes extravagants & impies, *& ces heresies detestables, ou effroyables dont*
P. 734. *il a fait le catalogue.* 2. *d'Avoir mis les erreurs de quelques particuliers entre les Anciens, sur le compte du corps des fideles. Et d'avoir fait des erreurs des premiers Peres, non seulement la theologie des*
P. 734. *Docteurs, mais la religion & la foy des peuples & de l'Eglise universelle.* 3. *D'avoir voulu metamorphoser l'heresie en orthodoxie & mettre au rang des peccadilles les erreurs que l'on deteste aujourd'huy comme les heresies les plus mortelles. Il sem-*

ble

ble que selon la theologie de M. Jurieu l'Arrianisme & le Socinianisme ne sont des heresies que lors qu'ils s'appellent Arrianisme & Socinianisme. 4. Et enfin d'avoir établi & fortifié l'accusation que les Peres des trois premiers siecles étoyent Arriens.

1. La premiere observation que je fais, est que c'est une malignité punissable de donner le nom *de detestables heresies, d'erreurs fondamentales, de dogmes extravagants & impies*, à quelques erreurs qu'on peut avoir connues & confessées dans les Peres.

On pecheroit contre toutes les regles de la pieté si on disoit, nos sçavants ont reconnu que dans les trois premiers siecles *le mystere d'iniquité se mettoit en train*; que la tyrannie a commencé de bonne heure dans l'Eglise, que le Demon semoit dêja de mauvaises semences dans le champ du Seigneur, que dans ces siecles on répandit l'erreur d'un tiers lieu, entre l'enfer & le paradis, qu'on prioit pour les morts, &c. donc M. Daillé, M. Rivet, & tous les Theologiens protestants ont attribué à l'Eglise primitive *des erreurs detestables desquelles une seule aujourd'huy excluroit* de la communion de l'Eglise Chrêtienne en general.

M. Jurieu a reconnu & reconnoît que les Anciens par exemple n'ont pas bien expliqué la matiere de la justification. Cela est vray, ils ont trop confondu la remission des pechés avec la sanctifica-

tion, comme font encore aujourd'huy les Grecs & les Latins. Ils n'ont pas assés appuyé sur ce que la justification est absolument gratuite, ils ont trop donné aux œuvres de la penitence. Il a attribué aux Peres des trois premiers siecles de n'avoir pas eu une idée assés distincte de l'immutabilité de Dieu. Il a dit aprés cent autres, que les Theologiens des trois premiers siecles n'ont pas bien compris, ni bien expliqué la matiere de la grace, & que leurs disputes avec les Manichéens & Marcionites, les ont jettés dans des expressions Semi-Pelagiennes. Donc M. Jurieu attribuë à l'Eglise ancienne *des erreurs detestables, & qui meritent aujourd'huy l'exclusion de l'Eglise universelle.* C'est une maniere de calomnier qui n'étoit pas en usage avant M. Saurin. On pourroit attribuer aux Anciens cent erreurs semblables, sans pourtant les accuser d'erreurs fondamentales & detestables. L'erreur de la plus part des Anciens qui semblent avoir crû que Dieu avoit abandonné le gouvernement du monde sensible aux Anges, n'est que dans les termes. Car il n'est pas vray, & M. Jurieu n'a jamais dit, que Dieu selon les Anciens eut renoncé au gouvernement du monde, & que les Anges le gouvernassent independamment de Dieu.

2. Mais cet homme fait à M. Jurieu un outrage encore beaucoup plus criant.

M.

M. Jurieu a reconnu dans quelques uns des Anciens des erreurs assurement tres grossieres, comme dans Tertullien d'avoir fait Dieu corporel, dans Origene d'avoir aboli l'enfer pour en faire un purgatoire, dans Arnobe d'avoir ignoré ou oublié la moitié des droits de la providence, en luy derobant tous les maux, & de *coulpe* & de *peine*. Et M. Jurieu bien loin de charger l'Eglise de ces erreurs l'en decharge expressement, & nomme ces autheurs pour justifier tous les autres.

M. Saurin étend sur sa profonde malignité un double voile. Premierement il dit, si M. Jurieu ne produit cela que comme des sentiments de particuliers, *pourquoy les produit il à M. de Meaux comme des exemples de variations que l'Eglise a souffertes dans les premiers siecles?* P. 673. Je repons qu'il est faux qu'on ait produit cela comme des preuves des variations de la doctrine de l'Eglise : on n'a produit ces exemples que pour rendre le change à M. de Meaux, qui nous cite cent & cent variations de Docteurs particuliers entre nous, & sur la justification, & sur l'Eucharistie, & quasi sur tous les points de nôtre confession de foy. On a donc voulu luy faire voir, que nous ne sommes pas plus responsables de ces variations des particuliers que l'Eglise des trois premiers siecles l'étoit des erreurs de quelques uns de ses

Do-

Docteurs. Il y a bien de la difference de reconnoître des variations dans la foy de l'Eglise, & reconnoître des variations de doctrine dans l'Eglise. De toutes les variations qui se trouvent dans l'Eglise Protestante sur plusieurs points de doctrine, l'Evêque de Meaux en veut faire des variations à l'Eglise Protestante : cela est injuste. Il seroit injuste de même de faire des variations à la foy de l'Eglise ancienne des variations de quelques uns de ses Docteurs, lesquelles l'Eglise des trois premiers siecles n'a jamais authorisées ni approuvées.

On a aussi produit ces exemples à l'Evêque de Meaux pour refuter sa maxime, que l'Eglise atteint d'abord toute la perfection de ses dogmes, & qu'elle ne va pas à la connoissance de la verité par degrés ; cela est faux. Les Anciens ont cherché cette verité juste & precise assés longtemps sans la rencontrer. Et même en la cherchant, quelques uns se sont tres fort égarés, comme ont fait Origene, Arnobe, Tertullien, Lactance, & peut-être quelques autres.

L'autre voile dont M. Saurin couvre sa malignité. C'est que M. Jurieu a dit que les peuples suivoyent la foy de leurs Docteurs. La foy des Docteurs selon M. Jurieu étoit chargée de ces effroyables éterodoxies, donc la foy des peuples l'étoit aussi. On ne sçauroit ou l'on n'ose definir l'esprit qui regne dans cette objection.

ction. Est-ce que l'on a proposé Arnobe, Lactance, Tertullien, Origene, comme le gros des conducteurs, & comme faisant le corps des Docteurs de l'Eglise? On soûtient que pendant que ces trois ou quatre Docteurs, qui ont vêcu à cent ans les uns des autres s'égaroyent, durant ce temps de deux cents ans la foule des Docteurs de l'Eglise alloit droit.

Mais M. Jurieu a dit de certaines erreurs *que c'étoit l'opinion constante & regnante dans les premiers siecles de l'Eglise, par exemple que Dieu avoit abandonné aux Anges le soin de toutes les choses qui sont au dessous du ciel.* On a déja dit que cela n'est point de l'intention de M. Jurieu pris au pied de la lettre. On n'a jamais dit, ni voulu dire que Dieu eût abandonné la conduite du monde sublunaire aux Anges sans y entrer par sa providence. Il est vray que les Anciens donnoyent trop dans le Platonisme en cet endroit, sur le service que Dieu tiroit des Anges. Mais ils ont toûjours tres clairement & tres solidement établi la providence de Dieu generale sur toutes les creatures. Selon eux les Anges ne gouvernoyent le monde que dependamment de Dieu. Nous ne nions pas que Dieu n'employe le ministere des Anges dans la conduite du monde.

Aprés cela il faut distinguer les erreurs. Il y avoit de certaines opinions erro-

erronées dont l'influence passoit des Docteurs à tout le peuple. C'est de celles-là que M. Jurieu a dit, que la foy des Docteurs devenoit quelquefois la foy de toute l'Eglise; telle est l'erreur sur l'état des ames aprés la mort. C'est l'affaire de chaque particulier. C'est pourquoy il n'est pas étonnant que les particuliers prissent connoissance d'une chose qui les regardoit comme les autres. La priere pour les morts, & autres erreurs de pratique passoyent aussi des Docteurs aux particuliers, & jusqu'au peuple. Mais il y avoit des erreurs de speculation qui pouvoyent être generales, ou à peu prés generales entre les speculatifs & les sçavants, qui ne passoyent pas, & ne pouvoyent passer jusqu'au peuple. Par exemple les fausses idées qu'avoyent les Anciens sur l'immutabilité de Dieu, sur cette seconde generation du Verbe, qui aprés avoir subsisté éternellement dans le sein de Dieu, s'étoit comme produit & comme dilaté à la creation du monde. Cela, dis-je, est une pensée si creuse & si speculative qu'elle ne pouvoit passer au delà des sçavants.

La foy des trois premiers siecles sur la trinité, par les propres

La foy des peuples se bornoit à des idées generales *que Jesus Christ étoit le Fils & le pontife éternel, auquel comme au Pere & au St. Esprit appartient toute gloire maintenant, & aux siecles des siecles: que Jesus Christ est le Fils unique de celuy qui est le Pere de l'univers, le Verbe, &*

la

la vertu engendrée par luy, & qui enfin a été fait homme dans une Vierge. Nous prêchons Dieu le Pere, Dieu le Fils, & le St. Esprit, & nous demonstrons leur puissance dans l'unité, & leur distinction pour l'ordre; que le Verbe n'étoit pas fait & crée, mais qu'il existoit avec Dieu de toute éternité. Ce Verbe qui dans la creation avoit agi comme Createur, s'est ensuite manifesté comme maître, que ce Verbe divin est manifestement le vray Dieu, égal en toutes choses au Seigneur de toutes choses, que le Fils est l'Esprit de l'Esprit, Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere.

paroles des docteurs de ce temps-là.

Voilà la foy de cette primitive Eglise sur le mystére de la Trinité, & de la divinité éternelle du Fils, exprimée dans les propres termes de Polycarpe, de Justin Martyr, d'Athenagoras, de St. Irenée, de Clement d'Alexandrie, de Tertullien. Voilà à quoy le peuple s'en arrêtoit: quant à la maniere de concevoir la generation du Verbe, & l'émanation de ce Verbe du sein du Pere, comme les rayons émanent du soleil, cela n'alloit pas jusqu'au peuple. Et si dans les expressions des Peres, il y avoit quelque chose qui emportât quelque changement en Dieu, arrivé à la creation du monde, ou quelque inégalité entre le Pere & le Fils, le peuple n'entroit pas, & ne pouvoit entrer là-dedans. C'est ce que nous avons déja dit dans la lettre sixiéme du tableau du Socinianisme. [P. 270.]

Il y avoit sans doute beaucoup d'autres erreurs plus legeres dans la theologie des Docteurs de la primitive Eglise, qui ne passoyent pas au peuple, parce qu'elles étoyent trop speculatives & trop philosophiques. Telle étoit la maniere dont ils concevoyent la providence de Dieu dans le gouvernement du monde par les Anges. Si cette pensée étoit universelle & regnante, c'étoit seulement entre les Docteurs. Il n'est donc pas vray que M. Jurieu ait dit que les peuples suivoyent toûjours, & en tout les Docteurs, & composoyent leur foy des erreurs des speculatifs. Mais pourquoy donc encore une fois, dira M. Saurin, les proposer à M. de Meaux comme des exemples de variations? Je répons. 1. Qu'on la pu proposer cela à l'Evêque de Meaux comme une preuve des variations dans la theologie des Docteurs & des speculatifs & non dans la foy des peuples; & cela suffit pour refuter l'Evêque de Meaux, qui veut mettre sur nôtre conte toutes les pensées de ceux qui ont écrit au commencement de nôtre reformation. 2. C'étoit pour luy faire voir que les Docteurs peuvent varier entr'eux sur l'explication des mysteres, sans varier pourtant dans le fonds, & dans l'essentiel des mysteres & de la religion. Nous avons dit dans la sixiéme lettre du tableau du Socinianisme, tout ce qui se peut dire là-dessus, & tout ce qui est capa-

capable de satisfaire les personnes équitables.

CHAP. III.

Exemples de la mauvaise foy de Mr. Saurin, qui la mettent dans une parfaite évidence.

VOicy une troisiéme observation que l'on fait sur les accusations de M. Saurin contre M. Jurieu, c'est que M. Saurin fait voir un fonds de mauvaise foy, & d'homme sans conscience qui n'eut jamais de semblable. Ne diroit on pas qu'il est touché d'une sainte jalousie pour l'honneur des Peres ? Cependant tout cela est une pure comedie.

Premierement il accuse M. Jurieu d'imputer aux Anciens des *erreurs mortelles, des heresies effroyables, des dogmes extravagants & impies, des heresies qui excluroyent & devroyent exclurre ceux qui les soûtiendroyent de la communion de toute l'Eglise.* On diroit qu'en effect, selon luy, il peut y avoir des heresies qui damnent, & qui excluent du salut. Cependant la verité est qu'étant outré Latitudinaire comme il est, il n'y a point selon luy d'erreurs ni d'heresies mortelles. Toutes les fautes que l'homme commet en prenant la verité pour le mensonge

 sont

ſont des fautes pardonnables, pourvû qu'il ſoit dans la bonne foy. Et tout au moins croire en Dieu, croire Jeſus Chriſt, l'enfer, le paradis, & les bonnes maximes de la morale, c'eſt tout ce qui eſt neceſſaire pour être ſauvé. *Car on n'eſt ni heretique ni blaſphemateur*, dans la belle theologie de ces Meſſieurs, *ſi ce n'eſt qu'on ſoûtienne des hereſies, ou qu'on produiſe des blaſphemes contre ſa conſcience.* Afin donc d'être en droit d'accuſer les opinions des Peres d'être des *erreurs mortelles*, il faut ſelon ſes principes qu'il prouve & qu'il ſuppoſe que les Peres ont avancé ces dogmes erronées contre leur conſcience; & bien convaincus qu'ils vouloyent ſeduire le peuple.

Voy les propoſitions condamnées à Leyden.

Obſervés en ſecond lieu ſur cet article de la mauvaiſe foy de M. Saurin, que ces grands termes *d'erreurs mortelles, d'hereſies effroyables*, ne ſçauroyent tomber que ſur l'Arrianiſme, que M. Jurieu ſelon les pretentions de M. Saurin attribuë aux Peres qui ont precedé le Concile de Nicée. Il eſt bien clair que c'eſt à cela qu'il a égard; car il ſeroit abſurde de donner ces noms terribles à quelques erreurs d'un ordre fort inferieur. En effect ſi M. Jurieu a attribué aux trois premiers ſiecles d'avoir été Arriens, il leur a attribué des *erreurs mortelles, & des erreurs qui excluroyent aujourd'huy de la communion generale de toute l'Egliſe.* Nous allons voir bientôt que c'eſt une

vraye

vraye calomnie ; que M. Jurieu ait imputé l'Arrianisme aux trois premiers siecles. Mais en attendant conclûons que M. Saurin est le plus insigne dissimulateur qui soit au monde. Comment peut-il appeller erreurs mortelles, heresies qui meritent l'exclusion de la communion de l'Eglise, & par consequent du ciel, l'Arrianisme & le Sabellianisme qu'il impute formellement & directement aux Peres des premiers siecles, comme des erreurs dans lesquelles ils ont été d'un *consentement unanime* ? Il damne donc generalement toute l'Eglise de ces trois siecles : oseroit-il le dire, ou quelqu'un le pourroit il dire pour luy ? Il ne damne aucun des Chrêtiens errants aujourd'huy, & pourquoy damneroit-il les fideles des trois premiers siecles pour des erreurs qui ne damneroyent aujourd'huy personne, selon luy ? Non seulement l'Arrianisme n'est pas une erreur damnable dans sa theologie, mais c'est une erreur beaucoup moins pernicieuse que la doctrine de la Trinité qui est, selon luy, le vray Tritheisme. C'est ce'que nous luy prouverons bientôt.

A tout moment le masque luy tombe. Il dit en un endroit, *si on se contentoit de rendre les anciens Docteurs de l'Eglise suspects d'heresie sans faire dependre la foy de l'Eglise de leur authorité & de leur consentement unanime &c. Le mal ne seroit pas si grand. Mais representer la doctrine des* P. 702. & 703.

Peres auſſi impure que M. Jurieu la repreſente, & vouloir neantmoins que l'on ait pour eux autant de deference qu'il veut qu'on en ait. C'eſt le moyen non pas d'ébranler ſimplement la foy de l'Egliſe, mais de la renverſer entierement. Quelqu'un peut-il ne pas entendre ce langage ? Que M. Jurieu attribue aux Peres des erreurs mortelles, des hereſies effroyables qui excluent du ſalut, cela importe fort peu, *& ce n'eſt pas un ſi grand mal.* Mais le mal eſt en ce qu'il veut, *que le conſentement unanime de ces anciens Docteurs ſoit un des fondements de la foy de l'Egliſe.* Voilà à quoy ſe reduit ce zele pour les Anciens, voilà le but pourquoy il s'adjoint M. Jurieu pour depeindre l'Egliſe primitive comme Arrienne, Socinienne, Sabelliene, & pleine de dogmes extravagants & impies. C'eſt pour renverſer toute leur authorité. Les paroles que nous venons de lire precedent immediatement cette ſcandaleuſe Section quatriéme, où il attribuë tant d'horreurs à l'Egliſe ancienne, ſelon l'abbregé que nous en avons donné cy-deſſus : & cette petite concluſion de la Section troiſiéme eſt une ſignification en bonne forme que dans la Section ſuivante, il ne diſconviendra pas des hereſies que j'impute aux Anciens : mais qu'il s'en ſervira pour leur ôter toute authorité.

P. 703.

Dans un autre endroit on lit ces paroles. *La communion Arrienne étoit eſſentielle-*

tiellement auſſi pernicieuſe que la Sociniene. Car *que le fils de-Dieu ait été créé quelques ſiecles plûtôt ou plus tard, il n'en eſt pas moins & il n'en eſt pas plus une ſimple creature.* P. 396. & 397.

Or notés que M. Saurin damne les Sociniens apparamment ſans miſericorde. *Je ne veux pas dire que les veritables Sociniens, c'eſt à dire ceux qui ſont dans toutes les erreurs de cette Secte puiſſent avoir plus de part au ſalut que les Papiſtes, je regarde les uns & les autres comme des morts ſpirituels, & je ne m'amuſe point à marquer preciſement la difference qui peut-être entre des cadavres.* P. 401.

L'Arrianiſme n'eſt pas moins *pernicieux* que le Socinianiſme; & par conſequent voilà tous les Chrêtiens, ou du moins tous les Docteurs des trois premiers ſiecles damnés; n'eſt ce pas-là un acte d'hypocriſie profonde, qui fait tomber le maſque à cet homme? Il nous a déja dit que les trois premiers ſiecles étoyent beaucoup plus purs que les trois ſuivants, & il nous le dira encore. Ce ſont, dit il, les ſucceſſeurs des Apôtres, nous les devons plutôt croire que les ſiecles ſuivants. Cependant les voilà damnés en qualité d'Arriens. Qui pourra croire qu'il damne tant de Saints & tant de Martyrs? Il faut franchir le pas. Cet homme n'a ni honneur, ni conſcience.

Si nous avions beſoin de preuves de cela, nous les trouverions par

tout, car on ne sçauroit lire une page sans les rencontrer. En voicy une qu'on ne sçauroit negliger. Monsieur Jurieu a dit que l'on trouve dans les Anciens des variations, jusques dans l'idée d'un Dieu *unique, tout puissant, tout sage, tout bon, infini & infiniment parfait.* Il faut que la variation des Anciens tombe sur le mot *unique*, & qu'ils ayent douté de l'unité de Dieu; par consequent que quelques uns d'entr'eux ayent été Idolatres, Payens, & *Polytheistes.* M. Saurin devoit remonter un degré plus haut, & dire que le terme de variation tombe sur le terme de *Dieu.* Et qu'ainsi il doit y avoir eu des Peres qui ayent été athées. En quel lieu M. Jurieu a-t'il exposé en quoy consistent les variations des Anciens sur *l'unité, l'unicité, & la multiplicité* des Dieux comme il parle? S'il ne l'a pas fait; de quel droit M. Saurin le luy fait-il faire? On ne vit jamais une semblable sophistiquerie. Comme si le sens d'une periode devoit s'attacher à chacun des mots en particulier, & separément des autres.

Saurin P. 679.

Puisque nous en sommes sur le chapitre de la mauvaise foy, c'est icy qu'il faut examiner la conclusion de la Section quatriéme, qui contient cette outrageante dissertation contre l'authorité des Peres. Aprés avoir dit tout ce qui se peut dire, & imaginer de mal des Saints Peres & de leur doctrine; il con-

P. 702.

conclud pourtant qu'il eſt beaucoup plus équitable que moy, & qu'il parle plus honneſtement des Anciens, au moins des Peres des trois premiers ſiecles. *Nous avons interêt*, dit-il, *à conſerver la reputation des premiers ſiecles, parce qu'il eſt naturel de croire, ou du moins de conjecturer qu'ils ont retenu le bon depôt de la verité ſans l'alterer ni le corrompre, ou du moins que la corruption ne pouvoit pas être ſi grande, ni auſſi univerſelle de leur temps qu'elle l'eſt devenuë du depuis.* P. 733. *De ſorte que ſi on avertit le monde qu'ils ont enſeigné toutes les erreurs que M. Jurieu leur attribuë; on ſera fort tenté de prendre ces erreurs pour des verités que les anciens Docteurs ont herité des Apôtres.* Voilà une miſerable & bien maigre apologie des Peres des trois premiers ſiecles. Mais quoy qu'il en ſoit, c'eſt une eſpece d'apologie. Mais écoutés comment il oppoſe les Peres du quatriéme ſiecle à ceux des trois premiers. *Au contraire l'interêt de la verité veut que nous facions connoître les erreurs, & les autres defauts des Theologiens qui ont fleuri dans des ſiecles plus éloignés de l'époque du Chriſtianiſme &c. Tout ce que j'ay dit au deſavantage des derniers ſiecles eſt tres veritable & tres certain. Les St. Hilaire, les St. Cyrille, & autres Theologiens de ces ſiecles ſont les Theologiens du bas Chriſtianiſme.* P. 735. P. 734. Or notés qu'il les avoit accuſés d'avoir corrompu le Chriſtianiſme

par le Tritheïsme, ou par l'hereſie des trois Dieux. Voilà donc une grande preference des trois premiers ſiecles aux trois ſuivants. Cela eſt fort bien & ſelon le ſens de tous les Chrêtiens. Mais peut-etre tout le monde ne comprent pas, pourquoy ayant fait les 3 premiers ſiecles Arriens & Sabelliens, il leur donne la preference ſur les trois ſuivants qui ont été Tritheïtes, c'eſt à dire Trinitaires? Les Trinitaires ſont-ils plus damnés que les Arriens? Voicy le myſtere. M. Saurin diſoit un jour à un Paſteur homme d'honneur, *Il vaut mieux être Unitaire que Tritheïte.* Ce Paſteur n'entendoit rien dans ce langage, ſeulement il retint fidelement ces termes. M. Saurin donne toute ſorte d'avantage aux trois premiers ſiecles qui ont été *unanimement Arriens & Sabelliens*, ſur les trois ſuivants qui ont été Tritheïtes. *C'eſt qu'il vaut mieux être Unitaire que Tritheïte, ou Trinitaire.* M. Saurin confeſſe que les Peres des trois premiers ſiecles ont eu de groſſieres erreurs. Mais au moins ils n'ont pas éré Tritheïtes ou Trinitaires, ils étoyent *Unitaires*. Les Arriens ne croyoyent qu'un Dieu en une ſeule perſonne, & les Sabelliens diſoyent que les trois perſonnes n'étoyent que trois noms. Et cela fait un grand merite auprés de Monſieur Saurin qui eſt le mortel ennemi des *Trinitaires* qu'il appelle *Tritheïtes*. Mais encore une fois, où eſt

la

la pudeur & la bonne foy ? *L'Arrianisme n'est pas moins pernicieux que le Socinianisme, les Sociniens sont des cadavres privés du salut & de la vie.* P. 396. & 397. P. 401. Cependant ces bons Peres voisins des Apôtres ont été *unanimement Arriens & Sabelliens.* Ce sont ces bons Peres Arriens, Sabelliens & Antitrinitaires, *dont nous avons interêt de conserver la reputation, parce qu'il est naturel de croire qu'ils ont retenu le bon depôt de la verité, sans l'alterer, ni le corrompre.* P. 733. On voit bien qu'il veut menager leur reputation parce qu'ils étoyent Arriens. Pour ce qui est des S. Hilaires, des Athanases, des Ambroises, Trinitaires & Tritheites, ce sont les Auteurs *du bas Christianisme, & nous avons interêt à faire connoître leurs erreurs & leurs autres defauts*, pour decrier la Trinité ou le Tritheisme. P. 733. En verité on a honte, & on se lasse de se prevaloir de tous les avantages que ce faux Docteur donne sur luy pour sa conviction.

Les iniquités & les fausserés de cet homme sont entassées : car c'est dans le même lieu qu'on trouve cette atroce accusation, *que M. Jurieu fait des erreurs des Peres des premiers siecles la foy de toute l'Eglise. Il y a bien plus d'équité & de charité de mettre ces erreurs sur le compte d'un petit nombre de Theologiens qui les ont enseignées*, comme fait M. Saurin, *c'est pourquoy il espere*, dit-il, *que toutes les per-* P. 734.

sommes équitables trouveront que M. Jurieu est coupable à cet égard, & que je suis innocent. Où est la pudeur de M. Saurin aussi bien que sa memoire ? Les Peres avant le Concile de Nicée *étoyent unanimement Arriens & Sabelliens*, & l'on pouvoit opposer aux innovateurs du Concile
P. 727. de Nicée *le consentement unanime de trois siecles qui devoyent être apparemment les plus purs.* Cette *unanimité* de l'Arrianisme s'accorde-t'-elle bien avec *ces erreurs mises sur le compte d'un petit nombre de Theologiens* ? Il faut aussi avoir perdu toute pudeur pour accuser M. Jurieu d'avoir mis sur le general de l'Eglise les erreurs d'Arnobe, de St. Hilaire, & de quelques autres. Car il distingue nettement, fortement, & precisement les particuliers du general dans l'attribution de ces erreurs. Mais pourquoy donc, dira encore M. Saurin, faire de ces erreurs de particuliers des variations à toute l'Eglise ? C'est un sophisme au quel on vient de repondre ; on n'a qu'à retourner quelques feüillets, & lire ce qui s'y trouve.

CHAP.

CHAP. IV.

Apologie pour Origene, St. Hilaire, & St. Jerôme. Faveur évidente de Monsieur Saurin pour le Socinianisme.

IL faut achever les chicaneries avant que de venir à des articles plus importants. La derniere est que *M. Jurieu appelle le bien mal, & le mal bien; la lumiere tenebres, & les tenebres lumiere. C'est ce que M. Jurieu fait à l'égard de St. Hilaire, & à l'égard des Peres des trois premiers siecles, il leur pardonne des erreurs qui dans les gens de nôtre siecle sont des heresies infernales. M. Jurieu pese les erreurs à une fausse balance. Il juge de la doctrine par les personnes, & non pas des personnes par la doctrine. Une même erreur change de nature selon les lieux & les temps, elle est une monstrüeuse heresie, selon le sujet où elle se trouve, & selon le siecle où elle regne. On voit des preuves de cette iniquité dans toutes ses disputes contre les Sectaires d'aujourd'huy, ausquels il ne pardonne rien, pendant qu'il porte l'indulgence & la tolerance pour les Peres jusqu'à un excés prodigieux.* Et c'est à ce propos qu'il cite & copie un assés grand passage du traité de l'unité de l'Eglise de M. Jurieu contre M. Nicole. P. 687. P. 681. Faveur pour les Sectaires. Saurin P. 683. & 684.

Ce

Ce M. Nicole avoit fait une grave censure à M. Jurieu, sur ce que celuy-cy avoit parlé trop fortement des contradictions du systeme de St. Augustin sur l'unité de l'Eglise. Et parce que M. Jurieu, quoy qu'il eût remarqué ces contradictions, n'avoit pourtant pas jugé à propos de faire de l'erreur de St. Augustin une erreur capitale, M. Nicole ne veut pas non plus que l'opinion de l'Eglise Romaine là-dessus soit rudement traitée. M. Jurieu répond, que nous ne sommes pas obligés d'avoir pour les Modernes la même indulgence que nous avons pour les Anciens, encore que leurs opinions s'accordassent en quelque chose. Il rapporte les raisons qui nous obligent à nous conduire differemment dans ces occasions. Et il dit. *J'excuse les erreurs d'Origene à cause de son grand zele, mais si quelqu'un nous venoit aujourd'huy debiter les reveries de cet Ancien, je ne me croirois obligé à aucun support. Quand je lis ce que St. Hilaire a enseigné de la passion de nôtre Seigneur, & ce que dit St. Jerôme contre la providence, je les excuse, je dis que ce sont des bevuës & des negligences. Mais M. Nicole doit sçavoir, que s'il luy prenoit envie de soutenir les mêmes opinions, je me croirois obligé de les appeller des extravagances & des impietés.*

Saurin P. 684.

On peut bien comprendre que voilà un texte bien propre à pousser des declamations

mations pour un homme fait comme M. Saurin. Auſſi n'y manque-t'il pas, & il en remplit les ſix pages ſuivantes.

Pour répondre à tout ce qu'il dit là-deſſus, voicy ce que j'oppoſe.

Qu'on doit tolerer les Anciens, & juſqu'où.

1. Je perſiſte dans mon ſentiment qu'il faut avoir beaucoup plus d'indulgence pour les erreurs des Anciens que pour celles des modernes, pour les raiſons que j'ay apportées dans le paſſage critiqué qu'on peut voir entier dans M. Saurin. Ils ſont nos Peres, nous leurs avons l'obligation de nous avoir conſervé le Chriſtianiſme, & de l'avoir defendu contre les Payens & les heretiques. Deplus ils vivoyent dans un temps où il ne leur étoit pas poſſible de penetrer juſqu'à la verité, auſſi avant que nous pouvons faire aujourd'huy, aidés & ſecourus que nous ſommes de tant de lumieres des Anciens & des Modernes. Ils n'avoyent perſonne qui les pût avertir de leurs erreurs, parce qu'ils étoyent les plus éclairés de leurs ſiecles.

Saurin P. 684.

2. Cette tolerance que nous devons & pouvons avoir pour les Anciens, ne va pourtant pas juſqu'à tolerer leurs erreurs damnables, leurs hereſies, & leurs dogmes qui ruinent le fondement de la foy. Si les Peres ont été Arriens dans les trois premiers ſiecles, & Antitrinitaires, Tritheites, & faiſant trois Dieux dans tous les ſuivants, l'Egliſe Chrêtienne primitive entiere mérite d'être

d'être reprouvée. Nous n'avons qu'à nous faire une nouvelle religion. C'eſt à quoy tendent les gens du parti de M. Saurin.

3. Cependant nous ſoûtenons qu'il y a des erreurs grandes & conſiderables dans quelques Anciens, qui ne nous doivent pas obliger à les damner & à les mettre au nombre des heretiques. Par exemple Origene a eu une infinité de penſées paradoxes : je ne croy pas qu'il y ait entre les Anciens perſonne qui ait avancé autant de dogmes hardis, & qui ſont hors du ſentiment commun. Cependant à Dieu ne plaiſe que je le mette entre les heretiques, & que je le damne. N'y eut-il que ſon tres excellent ouvrage contre Celſus, où la religion Chrétienne eſt ſi bien defenduë, je ne me reſoudray jamais à mettre dans les enfers un ſi admirable defenſeur du Chriſtianiſme. Il y a longtemps qu'on diſpute dans l'Egliſe du ſalut & de la damnation d'Origene, pour & contre. M. Saurin parfaitement ignorant dans l'antiquité, n'eſt pas un homme avec qui on puiſſe renouveller cette diſpute. Il n'a pas même lû ce que les modernes ont écrit là deſſus. Ainſi nous le renvoyons à l'A B C de cette ſcience, qu'il liſe le traité de Pierre Halloix, *defenſe d'Origene*, & les *Origeniana de M. Huet*, ſur tout le chapitre troiſiéme du ſecond livre.

Nous

Nous n'aurions pas une grande disputte avec M. Saurin là-dessus. Comme il ne damne personne pour des erreurs, il fera grace à Origene aussi bien qu'aux autres. Mais ce qu'il trouve mauvais, c'est que nous mettions de la difference entre les erreurs d'Origene & les heresies des Sociniens. *Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origene*, dit-il, *& qu'il a des ennemis personels dans le parti Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolerance pour celuy là que pour ceux cy. C'est avoir un faux poids & une fausse mesure, & une acception de personnes trop visible, de dire que l'erreur d'Origene, quoyque dangereuse, n'a rien d'impie, mais que l'opinion Socinienne est l'impieté Epicurienne.* P. 688. P. 690.

Cet extrait est tiré d'un paragraphe où il soûtient que l'impieté Socinienne qui nie l'immortalité de l'ame, n'est ni plus absurde, ni plus impie que le paradoxe d'Origene qui fait repentir les damnés, aprés des tourments de plusieurs siecles, & qui enfin les sauve. C'est une marque d'une faveur declarée & outrée pour les Sociniens, & pour le Socinianisme, sur quoy nous aurons à faire nos reflexions, & à tirer nos consequences dans un autre chapitre. Disputer d'antiquité avec un homme qui y est aussi ignorant, c'est jetter les perles devant les pourceaux. S'il veut consulter les autheurs, que je luy ay indiqués, il verra

Faveur pour le Socinianisme.

verra que l'Egliſe met une difference infinie entre l'erreur d'Origene, & l'impieté des Sociniens.

Je viens à l'erreur de St. Jerôme. Je commence par luy, quoyque plus jeune que St. Hilaire, dont nous avons auſſi à faire l'apologie. On a trouvé dans le commentaire de St. Jerôme ſur Habacuc un paſſage égaré, où cet Ancien tourne en ridicule *ceux qui diſent que la providence de Dieu s'étend juſqu'à ſçavoir combien il nait ou meurt de moûcherons en chaque moment; quel eſt le nombre des punaiſes, des puces, & des mouches qui ſont ſur la terre &c. Et conclud que nous ne devons pas nous faire ce tort à nous mêmes, de dire que la providence s'étende d'une même façon ſur les creatures raiſonnables & deraiſonnables.* Voilà une terrible hereſie, que M. Saurin exagge-re tout exprés pour excuſer l'hereſie des Sociniens qui nient la preſcience. Il ne s'en exprime pas comme il fait au ſujet de leur impieté contre l'immortalité de l'ame, & l'éternité des peines de l'enfer. Mais on le voit bien venir. Quoy que nous n'ayons pas deſſein de faire l'apologie de St. Jerôme ſur un paradoxe que nous condamnons; cependant il faut dire pour ſa juſtification.

1. Que ce paſſage apparemment n'eſt point de luy, parce qu'il ne s'accorde en façon du monde avec la theologie qui regne dans tous ſes ouvrages. M. Saurin

rin refute gravement St. Jerôme, *par le témoignage de Jesus Christ, qui assure ses disciples, que son Pere celeste a soin des oyseaux de l'air & des lis des champs.* P. 685. Quelle pitié de vouloir écrire, & de ne rien sçavoir! S'il avoit eu la plus legere teinture d'Antiquité; s'il avoit consulté St. Jerôme dans son commentaire sur le dixiéme chapitre de St. Matthieu, il auroit trouvé que St. Jerôme est beaucoup plus orthodoxe que luy & ses amis. Voicy comme cet Ancien parle sur ce texte. *Deux passereaux ne se vendent qu'une pite, & cependant l'un d'eux ne tombe pas en terre sans vôtre Pere celeste &c. les cheveux de vôtre tête sont tous contés.* C'est Jesus Christ qui vient de parler. St. Jerôme va parler. *Le sens est, si les petits animaux & les plus vils ne tombent point en terre sans que Dieu en soit l'autheur, & si sa providence s'étend sur toutes choses, & que les choses qui doivent perir ne perissent pas sans la volonté de Dieu, vous qui devés durer dans l'éternité, vous ne devés pas craindre qu'il vous arrive quelque chose durant vôtre vie sans sa providence, c'est à quoy se rapporte ce qui precede. Voyés les oyseaux des cieux, ils ne sement, ni ne moissonnent, ni n'assemblent en greniers, & vôtre Pere celeste les nourrit. Ne valés vous pas mieux que des passereaux? &c.* Ensuite il refute l'interpretation de ceux qui interpretent allegoriquement les deux passereaux pour St. Jerome in Matt. cap. 10.

le corps & l'ame : puis il reprend. *Or ce qu'il adjoûte, les cheveux de vôtre tête sont tous contés, montre l'immense providence de Dieu envers les hommes, & son amour ineffable pour nous. Dieu n'ignore rien de ce qui nous concerne. Même les petites choses, & les paroles oysives ne se derobent point à sa connoissance.* Ensuite il rapporte l'objection des heretiques, ennemis de la resurrection, qui disoyent. *Tous vos cheveux seront donc sauvés & ressusciteront. Comme si nous disions*, adjoûte-t'il, *que tous les cheveux qui sont contés, & qui ont été coupés par le barbier, devoyent ressuscite! Mais le Sauveur ne dit pas, tous les cheveux de vôtre tête seront sauvés; il dit seulement, ils sont contés, le nombre est exprimé pour monstrer que Dieu a connoissance de ce nombre, mais non pas qu'il le conservera.*

Il faut encore écouter St. Jerôme, lors qu'il dispute contre les Pelagiens, ennemis de la providence aussi bien que de la grace. *Ecoutés le sacrilege. Si*, dit-il, *je veux plier mon doigt, mouvoir ma main, me seoir, me tenir debout, marcher, courir, cracher, me moucher avec deux doigts, aller à la selle, écouler mes urines, il faudra que le secours de Dieu soit toûjours prêt.* Et dans son premier dialogue contre Pelage. *Ceux là*, dit-il, *sont dans un mauvais sentiment qui nient que le secours de Dieu nous soit necessaire dans toutes nos actions. Le Psal-*

Hieronymus ad Ctesiphontem.

miste

miſſe nous dit. Si le Seigneur n'édifie la maiſon, c'eſt en vain que les bâtiſſeurs travaillent &c. Mais ils tâchent de detourner à d'autres ſens, ces paſſages & autres ſemblables par de perverſes interpretations, même par des interpresations ridicules. C'eſt-là même qu'il réfute & condamne le Pelagien, qui dit. *Si nous avons beſoin du ſecours de Dieu en chaque choſe que nous faiſons, nous ne pourrons ſans ce ſecours, ni tailler nôtre crayon pour écrire, ni l'aiguiſer avec la pierre Ponce, ni appliquer nôtre main à former les lettres, ni parler, ni nous taire, ni nous ſeoir, ni nous tenir debout, ni marcher, ni nous arreſter, ni courir, ni manger, ni jeûner, ni pleurer, ni rire.* Voilà le veritable ſentiment de St. Jerôme ſur la providence. Il y a bien apparence qu'un tel Docteur ait crû que Dieu ne ſçavoit pas le nombre des mouches, des puces, & des poiſſons de la mer! Mais d'où eſt donc venu ce paſſage dans les œuvres de St. Jerôme? Sans dire que ce paſſage eſt intrus, ce qui eſt tres poſſible, il ne faut qu'entendre ce que dit St. Jerôme luy-même de la maniere dont il a compoſé ſes commentaires. M. Saurin a pris un grand ſoin de lire le traité de Daillé *du vray uſage des Peres*, pour les calomnier, & les noircir, & non pour les juſtifier. S'il avoit eu la ſincerité de nous renvoyer au ſixiéme chapitre de cet excellent traité de Daillé, il nous auroit averti, *que les*

Titre du 6 chap. pag. 159. de l'édition Françoise.

Peres taisent souvent ce qu'ils ont crû, & disent ce qu'ils n'ont pas crû, soit en rapportant les opinions des autres sans les nommer, comme en leurs commentaires; soit en disputant contre un adversaire, où ils se servent de ce qu'ils peuvent. Et dans le corps du chapitre il y auroit trouvé nommement St. Jerôme qui fait profession d'avoir composé ses commentaires de cette maniere. C'est en compilant les opinions de tous les interpretes sans distinction, & souvent sans refutation, sans dire si tel est son sentiment, ou s'il en a un autre. Ruffin & luy ont eu de grands demêlés, comme chacun sçait. Il avoit inseré dans ses commentaires diverses choses dont on luy faisoit reproche. Voicy comme il s'en justifie. *C'est*, dit-il, *l'ordinaire des commentaires, & la regle des Commentateurs, de rapporter les diverses opinions sur l'exposition des textes, & de dire ce que les autres croyent, & ce qu'ils croyent aussi.* Méchante methode je l'avoüe. Mais enfin il faut prendre St. Jerôme sur ce piedlà, & ne le pas prendre à la rigueur. Ainsi on pourra si l'on veut recevoir cet article qui se trouve dans son commentaire sur Habacuc, comme une copie trop fidelle de quelque méchant autheur. Car pour la propre theologie de St. Jerôme, elle est expressément opposée à ce dogme.

Voy Daillé loco citato. P. 161.

Ces observations ne doivent pas faire regarder les commentaires de St. Jerôme

me avec mépris, mais les faire lire avec precaution : car ils ſont tres bons. L'autheur étoit ſçavant dans les langues, bon interprete, de grande utilité pour les Critiques ; il l'emporte infiniment pour les commentaires ſur tous les autheurs Latins de ſon ſiecle qui donnoyent trop dans l'allegorie. Ce Pere ne merite pas le bel éloge que luy donna un jour en France, en plein Synode un de nos Latitudinaires François, *Ce fripon de St. Jerôme.* Il avoit ſes defauts, ſes erreurs, & ſes paſſions, mais nous luy avons pour l'intelligence du texte de l'Ecriture des obligations qui nous le doivent faire regarder avec reſpect, & parler de luy avec reconnoiſſance. Mais le premier article de la religion de ces Meſſieurs, eſt le profond mépris pour les Anciens, & pour les Modernes. Car il n'y a au monde qu'eux d'animaux raiſonnables.

Pour achever l'apologie du paſſage de St. Jerôme, je diray qu'il n'eſt pas ſi terrible que M. Saurin le fait. *Il nie expreſſement que la providence de Dieu s'étende juſqu'aux plus petites choſes.* Cela n'eſt pas vray ; tout au plus le ſentiment que St. Jerôme exprime dans ce paſſage de ſon commentaire ſur Habacuc ; c'eſt que la providence de Dieu n'intervient dans la production des mouches, des puces &c. que comme cauſe generale, & qu'il ne forme pas ſur la generation Saurin P. 685.

de chaque mouche un acte de volonté & de science particuliere : ce qui est à peu prés le sentiment du Pere Malebranche, qui pretend que Dieu n'intervient pas comme cause particuliere dans la pluye, les orages, le beau temps, & autres évenements semblables ; mais seulement comme cause generale. Autrement, dit-il, la sageſſe de Dieu ne luy permettroit pas de faire tomber de la pluye sur les chemins où elle ne sert de rien : Dieu a fait des loix generales du mouvement, qui par leur fecondité produiſent ces effects comme causes particulieres. M. Saurin, & ses bons amis, se sont cent fois moqués de M. Jurieu, en disant, *qu'il fait entrer Dieu par tout.* Je suis persuadé qu'ils sont beaucoup plus érerodoxes sur la matiere que n'étoit St. Jerôme. Ce Pere s'explique assés en disant *que nous ne devons pas croire que la providence de Dieu s'étende d'une même façon sur les creatures raiſonnables & deraiſonnables.* Ce qu'il dit, doit donc être entendu par comparaiſon avec le soin que Dieu prend de l'homme.

Sur tout cela M. Saurin dira sans doute à M. Jurieu. S'il est vray que la doctrine de ce passage ne soit pas la theologie de St. Jerôme, pourquoy le luy attribués vous donc ? Pourquoy dites vous, *j'excuſe l'erreur de St. Jerôme* ? C'est, parce que toutes les fois qu'il vient à propos de parler de cette penſée, & de ce paſ-

ſage de St. Jerôme, & d'en dire quatre mots en paſſant, il ne vient pas à propos de faire une diſſertation pour ſa juſtification. La negligence de Saint Jerôme dans cet endroit merite ce châtiment; c'eſt de le dire autheur d'un ſentiment qu'il a inſeré dans ſes ouvrages, ſans nous dire ce qu'il en croit, ou ce qu'il n'en croit pas. Et aprés tout M. Jurieu fait aſſés comprendre dans le paſſage cité de luy par Monſieur Saurin, ce qu'il croit de cette erreur de Saint Jerôme, quand *il l'excuſe comme une bevüe & une negligennce.* Mais voicy une plus grande difficulté. Pour quoy dites vous, dira-t'on à M. Jurieu, que cette erreur qui n'eſt qu'une bevüe & une negligence dans St. Jerôme, *ſeroit une extravagance & une impieté dans un Moderne?* Voilà ce qui s'appelle avoir deux balances & deux poids. C'eſt, parce que St. Jerôme a laiſſé aller cette periode, ſans aucun eſprit d'hereſie, & ſans impieté, & aujourd'huy ſi quelqu'un ſoûtenoit le même paradoxe, il l'avanceroit dans l'eſprit du Socinianiſme, qui eſt tout impie, & tout Anti-Chrêtien. C'eſt encore, parce que ceux qui l'avanceroyent, n'auroyent pas le ſens que St. Jerôme avoit dans l'eſprit, qui n'étoit autre, comme nous venons de dire, que celuy du Pere Malebranche; dont je n'approuve pas la philoſophie à cet égard; mais que je ne croy pourtant

pas impie. C'eſt enfin que ſelon les regles de tous ceux qui definiſſent l'hereſie, une erreur ne devient une hereſie, que quand elle eſt accompagnée d'opiniâtreté, & ſoûtenuë aprés inſtruction & connoiſſance de cauſe. Non pas au ſens de nos Latitudinaires, ſelon leſquels nul n'eſt heretique, que lors qu'il ſoûtient comme une verité, une doctrine qu'il ſçait bien être fauſſe. C'eſt à dire quand il parle contre ſa conſcience.

C'eſt aſſés de l'hereſie pretenduë de St. Jerôme. Paſſons à celle de St. Hilaire, ſur laquelle M. Saurin fait bien un autre bruit. St. Hilaire a crû que les ſouffrances du Seigneur n'avoyent été qu'apparentes, que les douleurs de ſon corps n'avoyent pas penetré juſqu'à ſon ame, ſur quoy M. Saurin s'échauffe terriblement. *Un homme*, dit-il, *qui enſeigneroit aujourd'huy ce dogme, paſſeroit-il pour Chrêtien ou pour Mahometan? Nier la verité & la realité des ſouffrances de nôtre Sauveur, n'eſt ce pas nier tout l'Evangile & toute l'Ecriture Sainte, & aneantir le dogme le plus fondamental de toute la religion, qui eſt l'expiation de nos pechés & la ſatisfaction à la juſtice de Dieu?* Voilà bien du feu contre un dogme Socinien. Mais ne nous y trompons pas. Il y a moins de *realité* dans ce feu, que St. Hilaire n'en donne aux ſouffrances de Jeſus Chriſt. M. Saurin étant ennemi de l'incarnation & de l'union

l'union hypostatique ne sçauroit attribuer aux souffrances de Jesus Christ un merite infini pour l'expiation de nos pechés.

Ce beau mouvement de M. Saurin se doit expliquer par les paroles qui commencent le paragraphe. *M. Jurieu ne pardonne rien aux Sectaires, pendant qu'il porte l'indulgence, & la tolerance pour les Peres, jusqu'à un excés prodigieux. Comme M. Jurieu n'a pas eu d'affaire avec Origene, & qu'il a des ennemis personnels dans le parti Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolerance pour celuy-là, que pour ceux cy.* P. 681. P. 688.

Otés le nom d'*Origene*, & y mettés celuy de *St. Hilaire*, & vous suivrés exactement sa pensée; car il n'exaggere l'érreur d'Origene sur le salut des damnés, celle de St. Jerôme sur la providence, & celle de St. Hilaire sur les souffrances de Jesus Christ, que pour diminuer l'horreur que l'on a pour l'impieté des Sociniens, qui nient l'immortalité de l'ame, & l'éternité des peines, la prescience de Dieu, & le merite infini des souffrances de Jesus Christ. Je sçay bien que ce jugement pourroit passer pour temeraire, si nous n'avions pas de preuves invincibles, qu'il est Latitudinaire outré, & que s'il ne croit pas avec les Sociniens l'aneantissement des ames des impies, l'ignorance de Dieu sur les *futurs contingents*, & leur heresie contre

la satisfaction. Au moins est-il fort aisé d'insinuer que ces erreurs sont aussi tolerables que celles des Anciens, pour les quelles nous avons tant d'indulgence. Mais venons au fonds.

Nous ne sçaurions justifier St. Hilaire par la même voye que nous avons justifié St. Jerôme. Ce n'est point une erreur qu'il ait prise ailleurs, elle est de son crû : cela ne luy est pas échapé : il y a bien pensé, & il a avancé ce grand paradoxe avec reflexion. Mais voicy ce que c'est. M. Saurin parle toûjours de tout sans rien sçavoir. Jamais il n'a jetté les yeux sur St. Hilaire, & ne sçait à quel propos, pourquoy, & comment, ce Pere est tombé dans cette erreur. Je suis asseuré qu'il ne sçait pas même que St. Hilaire a employé un livre entier à établir son erreur. Car s'il l'avoit sceu, il n'auroit pas manqué de le dire. Cet Ancien avoit un fort grand zele contre l'heresie Arrienne, & tout ce qui nous reste de luy, est employé à combattre les heretiques Arriens. Il a entr'autres fait contr'eux douze livres intitulés *de Trinitate.* Dans le dixiéme de ces livres, il répond à un argument que les heretiques pressoyent fort, pour prouver l'inégalité du Pere & du Fils. Ils le tiroyent des affections & passions qu'on avoit remarquées dans le Seigneur. *Il a été contristé jusqu'à la mort, il a eu peur, il a pleuré, il a eu faim, il a eu soif, il a*

Hilar. lib. 10. de Trinitate.

prié

prié que la coupe passât arriere de luy, il a eu une agonie, telle qu'il en a sué des grumeaux de sang. Donc il n'a pas été égal à son Pere. Pour se tirer d'embarras, St. Hilaire nie cela, c'est à dire, que Jesus Christ ait eu de veritables passions & affections humaines. Il essaye de prouver qu'il n'a point craint la mort, par cet argument, qu'ayant exhorté ses Apôtres à ne la pas craindre, il n'y a point d'apparence que luy-même l'ait crainte. Sa these est que Jesus Christ a representé *la crainte & la douleur, mais que veritablement il na eu ni crainte, ni douleur: qu'il avoit bien un corps capable de souffrir, mais qu'il n'avoit pas une nature susceptible de douleur. Que Jesus Christ n'a point eu faim, ou soif pour luy-même, mais pour faire voir la verité de sa nature humaine, & de son corps.* Qu'il a pleuré pour nous, qu'il a souffert pour nous, comme il a été fait peché pour nous. Il n'a pourtant pas peché. Il a souffert pour nous, donc il n'a pas souffert de douleur, car alors il auroit souffert pour luy. En tout cecy, comme par tout ailleurs, cet autheur est obscur, embarrassé, & il y a lieu de douter qu'il se soit entendu luy-même. Mais ce qu'il y a de certain, est qu'il n'a pas eu dessein de faire aucun prejudice au merite, & à l'efficace de la mort, & des souffrances de Jesus Christ; car il n'y a quasi pas de texte, dont nous nous servions pour

prou-

prouver la satisfaction contre les Sociniens qu'il ne cite, & qu'il ne rapporte dans ce dixiéme livre *de Trinitate*; *il a porté nos pechés & nos douleurs, il a été blessé pour nos iniquités, & a été rendu infirme pour nos pechés, il a porté nos pechés sur le bois, il a pleuré pour nous, il est mort pour nous, il n'est pas mort pour luy même, mais pour nous donner la vie, afin que par la mort d'un Dieu immortel, la vie des hommes mortels fût renouvellée.*

Il y a bien davantage. Il se sert du merite & de l'efficace des souffrances de Jesus Christ pour prouver son opinion. *Au reste*, dit il, *l'Apôtre a ignoré que la crainte & la douleur ayent été en J. Christ; car voicy comme il parle de la dispensation de sa passion. Il nous a pardonné nos pechés, effaçant l'obligation qui nous étoit contraire, en la destruisant. Et en se depoüillant de sa chair, il l'a attachée à la croix, & a mené en triomphe les principautés, & les puissances, triomphant d'elles en soy-même. Pensés vous qu'une telle force ait pû succomber sous les playes des clouds, & qu'à la presence des coups dont on perçoit son exterieur, il ait rendu sa nature capable de douleur!* Ainsi selon St. Hilaire Jesus Christ a vaincu par sa mort le Diable, la mort, & nos pechés, donc il n'a pas été luy-même vaincu par la douleur. De quelque nature que soit cette erreur de St. Hilaire, il n'a pas eu intention qu'elle

qu'elle fit prejudice à l'efficace de la mort de Jesus Christ. Mais dira Mr. Saurin, c'est une consequence necessaire. Si Jesus Christ n'a point souffert de douleur, il n'a point porté nos douleurs, il n'a pas porté la peine de nos pechés. Si j'étois dans la place de St. Hilaire, je me tirerois assés bien de cette objection. Mais je n'ay nullement dessein de prouver que l'erreur de St. Hilaire n'est pas dangereuse. Je veux dire seulement que nous devons aux Anciens cette équité que nous avons pour les Modernes, c'est de ne leur point imputer des consequences qu'ils desavoüent, encore que ces consequences soyent tres bonnes. St. Hilaire n'a eu nullement dessein d'aneantir l'efficace de la mort de Jesus Christ. Il s'en exprime fortement.

Cette justification de St. Hilaire fait la nôtre. Nous tolerons son erreur, & nous disons, qu'une pareille erreur dans un Moderne *seroit une impieté & une extravagance.* Premierement, parce que ce Moderne dans une aussi grande lumiere, qu'est celle de nôtre siecle, ne pourroit errer en ce point, que par une malice deliberée, & par une erreur bien meditée; au lieu que St. Hilaire n'a point été averti des suites de son erreur, on ne l'a pas instruit là-dessus. Il ne peut-être accusé d'heresie, parce que l'opiniâtreté, & le refus d'instruction n'étoyent pas jointes à son erreur. Se-

conde-

condement, St. Hilaire pour le reſte a été tres orthodoxe, ſur le merite de la mort de Jeſus Chriſt: mais un Moderne ne pourroit ſoûtenir cette opinion que les ſouffrances du Seigneur Jeſus Chriſt n'ont point été réelles que dans un eſprit Socinien pour nier la ſatisfaction & la redemption par Jeſus Chriſt. Nous pouvons donc tolerer l'erreur de St. Hilaire, & deteſter comme une impieté l'hereſie Socinienne.

CHAP. V.

Refutation de l'atroce calomnie du Socinien Sandius, d'Epiſcopius, de Courcelle, & de M. Saurin, que les Peres des trois premiers ſiecles ont été Arriens.

IL eſt temps d'achever cette premiere partie de la refutation de M. Saurin & de ſa conviction. Un des voiles dont il ſe ſert pour ſe derober au public, c'eſt ſa pretenduë conformité avec M. Jurieu ſur les erreurs & les hereſies que celuy-cy attribuë aux Anciens. Nous avons juſtifié Origene, St. Hilaire, & St. Jerôme. Il reſte une juſtification plus importante à faire, c'eſt celle de toute l'Egliſe primitive des trois premiers ſiecles. M. Saurin l'a faite *unanimement Arrien-*

Arrienne, & il enveloppe M. Jurieu dans le même crime de calomnie. C'eſt pourquoy M. Jurieu ſe juſtifiera luy-même en juſtifiant les trois premiers ſiecles, en prouvant qu'ils ne ſont pas Arriens, & qu'il ne les a pas faits Arriens. Ce crime d'accuſer les trois premiers ſiecles d'avoir été *unanimement* Arriens, eſt ſi horrible & ſi atroce qu'il meriteroit un châtiment exemplaire, comme la plus noire & deteſtable calomnie qui ait jamais été produite. Si les ſucceſſeurs immediats des Apôtres ont été Arriens, où trouverons nous la verité, & le Chriſtianiſme ? C'eſt une accuſation qui eſt une marque infaillible d'hereſie ; car ce ſont les heretiques qui l'ont intentée. C'eſt un Chriſtophorus Sandius Socinien, c'eſt Courcelle dans ſon *Quaternio*. Ce ſont generalement tous les autheurs Sociniens : Et voilà les ſources, où M. Saurin puiſe, car il n'a connoiſſance que de ces autheurs là ! Si dans l'Egliſe Romaine le Jeſuite Petau a fait aux premiers ſiecles une accuſation qui reſſemble un peu à celle-là ; par là il s'eſt rendu odieux & ſuſpect de Socinianiſme. Un Jeſuite a une belle porte pour ſortir de là : il ſe rejette ſur l'Egliſe & ſur les Conciles qui ſont ſelon luy infaillibles, & qui ont rectifié la foy des anciens Docteurs, qui n'étoyent que des particuliers. Mais M. Saurin n'a point de porte, luy qui ne reconnoît aucune autho-

rité

rité de Conciles, & qui dit que les Conciles suivants, bien loin d'avoir rectifié, ont innové, gâté, & introduit le Tritheïsme.

Ce seroit icy pour M. Jurieu, dans l'état où il est, une assés grande affaire, s'il ne la regardoit, & ne la pouvoit dêja regarder comme faite à son égard. Ce n'est pas la premiere fois qu'il a été appellé à justifier les trois premiers siecles d'Arrianisme : il y a employé la plus grande partie de la sixiéme lettre *du tableau du Socinianisme* : & des gens plus habiles & plus judicieux que M. Saurin ont prononcé *que c'étoit une affaire nettoyée* : ce sont les propres termes dont on s'est servi. M. Saurin n'est pas d'assés grande authorité pour nous obliger à repeter & à renouveller nos justifications, toutes les fois qu'il luy plaira de renouveller ses accusations : sur tout quand il les renouvellera de la maniere qu'il a fait icy par de simples affirmations fortes à la verité, mais destituées de preuves. Les Peres du Concile de Nicée en *sortant de l'Arrianisme sont entrés dans le Tritheïsme.* Monsieur Jurieu *inutilement travaille à reconcilier les Peres des trois premiers siecles avec les trois suivants*, c'est à dire, *à prouver que les uns & les autres croyoient la Trinité de la même maniere, il n'y reüssira pas. Ce que j'ay dit à l'égard de ces siecles est tres certain & tres veritable.* Ces decisions ne sont pas des oracles pour

nous

nous qui ne croyons nullement en M. Saurin. Quand il entreprendra de refuter nos preuves sur l'orthodoxie des Anciens, alors nous verrons s'il meritera qu'on luy reponde. Car jusqu'icy nous luy faisons infiniment plus d'honneur qu'il n'en merite, c'est le jugement de plusieurs gens sages.

Cependant pour confondre l'audace des Sociniens, & couvrir en même temps de confusion l'un de leurs disciples, il faut se resoudre à remanier la matiere; mais cela se fera brievement, & en adjoûtant à ce qu'on a dêja écrit, quelques passages, & quelques preuves formelles de l'orthodoxie des Peres des trois premiers siecles, opposée à l'heresie des Arriens.

Articles des heresies Arriennes.

Il faut donc sçavoir, que cette heresie a tiré son nom de son autheur. Ce fut Arrius Prêtre d'Alexandrie qui luy donna la naissance dans le commencement du quatriéme siecle. Athanase aussi Prêtre de la même Eglise d'Alexandrie s'opposa à l'heretique. Il y eut des Conciles particuliers tenus là dessus: Arrius se fit des Sectateurs, & en Asie & en Egypte; & enfin l'éclat fut si grand que Constantin le Grand, premier Empereur Chrêtien, de l'avis de son Clergé, jugea à propos d'assembler les Evêques des trois parties de l'Empire Romain, de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique. Et c'est ce qui a donné

lieu à ces Conciles qu'on a appellés œcumeniques ou generaux, dont celuy de Nicée est le premier.

Pour éviter les équivoques, il faut sçavoir precisement en quoy consistoit l'heresie d'Arrius. Et voicy de quoy tous les autheurs anciens & modernes conviennent.

1. Les Arriens ont crû que le Fils de Dieu étoit une créature du Pere, qu'il n'étoit pas engendré de la substance de son Pere, mais qu'il avoit été créé de rien ἐκ τῶν μὴ ὄντων. 2. Que le Fils n'étoit pas éternel, & qu'il y avoit eu un temps dans lequel il n'étoit pas, *fuit tempus quando non erat.* 3. Que Dieu le crea d'une autre substance que la sienne au commencement, & avant toute autre creature. C'est pourquoy, disoient-ils, St. Paul l'appelle *le premier né de toute creature.* 4. Dieu le fit avant toutes ses œuvres pour se servir de luy dans la creation du monde. Car Arrius avoüoit que le Fils étoit cette parole dont St. Jehan parle au premier chapitre de son Evangile, *Au commencement étoit la parole, & toutes choses ont été faites par elle.* 5. Enfin ils croyoient que cette divinité créée qui étoit en Jesus Christ, n'est proprement qu'une grande intelligence de même ordre que les Anges, quoy que plus excellente : une grande ame superieure à toutes les autres ames. En effet ils disoyent que cette intelligence créée servoit

voit & sert encore aujourd'huy d'ame à ce composé que nous appellons le Mediateur. Ils ne reconnoissoyent dans Jesus Christ deux natures, que comme nous les reconnoissons dans tous les hommes, dans lesquels il y a un corps & une ame. Cet esprit créé devant toutes les autres creatures, demeura separé de la matiere durant quatre mille ans; & quand l'accomplissement des temps fut venu, Dieu luy forma un corps dans le sein de la Vierge, il y entra en qualité d'ame pour animer le *fœtus*, pour donner le mouvement, & la vie à ce corps, & pour y faire toutes les fonctions animales, aussi bien que les fonctions raisonnables.

Decision du Concile de Nicée.

C'est par opposition à cette heresie que le grand Concile de Nicée a ainsi formé *son anathematisme. Quant à ceux qui disent, il y a eu un temps dans lequel il n'étoit pas; & il n'étoit pas avant que de naître, & il a été fait des choses qui ne sont pas, ou qui disent qu'il est d'une autre hypostase ou substance, créé muable Fils de Dieu, l'Eglise Catholique & Apostolique les anathematise.* Voyons presentement si les Anciens Peres étoyent Arriens ou Orthodoxes. Il y a deux articles essentiels dans l'Arrianisme. Le premier est que les Arriens nioyent que le Fils fût de même substance, & engendré de la substance de son Pere. Le second qu'il fût éternel comme luy. Si

Symbole de Nicée.

les Peres des trois premiers siecles ont crû que le Verbe étoit engendré de la propre substance de son Pere, & qu'il étoit éternel comme son Pere, ils ne peuvent donc avoir été Arriens. Quatre ou cinq des principaux parleront pour tout le reste, & cela suffira.

Témoignage de St. Cyprien.

St. Cyprien Evêque de Carthage & illustre Martyr, est un des plus celebres Docteurs de ces siecles; il a été si pur sur cet article que ceux d'entre les calomniateurs de l'antiquité, qui ont conservé quelque pudeur, n'y ont pu trouver à redire. Voicy comme il parle. *Si quelqu'un a pû être baptizé par les heretiques, il a pu obtenir aussi le pardon des pechés. Que s'il a obtenu la remission des pechés, il s'ensuit de là, qu'il a été baptizé, qu'il est devenu le temple de Dieu. Mais je demande, de quel Dieu sera-t'-il le temple? Est ce du Createur? Non; cela ne se peut, car il n'a pas crû en ce Dieu Createur. Est-ce de Christ? Ni cela non plus; & il ne peut-être le temple de Jesus Christ, puis qu'il nie que Jesus Christ soit Dieu. Sera-ce du St. Esprit? Non encore: puis que ces trois-là sont un. Comment le St. Esprit pourroit il être favorable à celuy qui est ennemi du Pere & du Fils.* Une telle foy ressemble-t-elle à la foy des Arriens, qui nioyent qu'il y eût un Dieu en trois personnes? Ne les voilà-t'-il pas les trois personnes bien distinctes, le *Pere*, le *Fils*, & le *St. Esprit*?

Ad Jubajanum de rebaptizandis hæreticis.

ſprit ? S'il y avoit de l'hereſie, ce ſeroit celle du Tritheïſme, que Mr. Saurin en ſuivant ſes maîtres, n'a trouvé dans l'Egliſe qu'aprés le Concile de Nicée. Car diſtinctement St. Cyprien attribue le tître, & les privileges de la divinité à ces trois perſonnes, le pere & le fils, & le St. Eſprit. Mais, afin qu'on ne le puiſſe ſoupçonner de Tritheiſme, il adjoute que *ces trois ſont un.* Paroles qu'il a evidemment empruntées du cinquieme chapitre de la premiere Epitre de St. Jehan. *Il y en a trois au Ciel qui rendent témoignage, le Pere, la parole, & le St. Eſprit, & ces trois-là ſont un.* Texte contre lequel nos Latitudinaires aprés les Sociniens font paroître tant de chagrin, & qu'ils veulent bannir comme un intrus inconnu à la bonne, & à la ſaine antiquité. On ne ſçauroit nier que St. Cyprien ne l'ait vû, ne l'ait connu, & ne l'ait approuvé; ſur tout aprés la citation qui ſe trouve ailleurs dans le même autheur. *Il eſt écrit touchant le Pere, le Fils, & le St. Eſprit, que ces trois là ſont un.* Tertullien plus ancien que St. Cyprien, & que celuy-cy appelloit ſon maiſtre, avoit auſſi vû ce paſſage comme il paroit par ſon livre contre Praxeas, où il dit en parlant des trois perſonnes de la Trinité, *qui tres ſunt unus non unum.*

Lib. de unitate Eccleſiæ cap. 4.

Cap. 25.

St. Cyprien s'eſt ſoûtenu par tout, & n'a rien dit qui ait obſcurci ſa theologie

touchant la Trinité, comme il eſt arrivé à quelques autres, & la raiſon de cela eſt qu'il n'étoit point ſorti de l'école de Platon pour entrer dans l'Egliſe. Nous ne remarquons point de philoſophie Platonicienne dans ſes écrits, ou du moins tres peu. Or c'eſt la philoſophie qui a donné à quelques Anciens ces idées & ces expreſſions, qui ont donné lieu de les ſoupçonner d'Arrianiſme. La Theologie de St. Cyprien étoit donc le Chriſtianiſme tout pur : auſſi la puiſe-t'-il immediatement dans l'Ecriture, comme il paroît par le ſecond livre, *Teſtimoniorum*, dans lequel diſputant contre les Juifs, il copie les plus celebres paſſages du Vieux Teſtament, où Dieu parle de Jeſus Chriſt comme de luy-même, & où les Prophetes parlent de Jeſus Chriſt comme de Dieu, comme ces paroles d'Eſaye, *Parce que Dieu eſt en toy, & il n'y a pas d'autre Dieu que toy. Car tu es Dieu, & nous ne le ſçavions pas. Le Seigneur nôtre Dieu rendra juſtice, il viendra, & nous ſauvera. Je ſuis le Seigneur ton Dieu, c'eſt là mon nom, je ne donneray pas ma gloire à un autre, ni mon honneur aux images taillées.* St. Cyprien veut que tous ces paſſages ſoyent entendus de Jeſus Chriſt. De quelles autres preuves ſe pourroyent ſervir les orthodoxes, pour prouver aux Arriens & Sociniens, qu'ils croyent la veritable, & l'éternelle divinité du Fils ? Dans le

Cap. 5. & 6.

Eſaye 45. & 35.

chap.

chap. 9. de ce même livre. St. Cyprien entreprend de prouver par la même methode, c'eſt à dire par des textes tout purs tirés de l'Ecriture, *que Jeſus Chriſt eſt Dieu & homme, compoſé de tous les deux, afin de pouvoir être mediateur entre nous & le Pere.* Ce ſont ſes termes. Le Chriſtianiſme d'aujourd'huy peut-il être plus exprés ſur la matiere? Lors qu'il parle luy-même, & adjoûte ſes paroles à celles du St. Eſprit, il parle dans le même ſens. *L'arbitre*, dit-il, *& le maître du pardon, & de la grace, c'eſt la* PAROLE, *& le Fils de Dieu qui a été envoyé, que tous les Prophetes nous ont annoncé, comme l'illuminateur, & le Docteur du genre humain; & il eſt la vertu de Dieu, il eſt ſa raiſon, il eſt ſa ſageſſe, & ſa gloire, c'eſt luy qui eſt deſcendu dans le ſein de la Vierge, & qui y a pris chair par l'operation du St. Eſprit: Dieu s'eſt mêlé avec l'homme, c'eſt là nôtre Dieu, c'eſt Jeſus Chriſt.* Lib. de Idolorum vanitate.

Aprés cela ne faut-il pas avoir un cœur deſeſperement méchant pour faire de St. Cyprien un Arrien? Il faut avoir l'ame penetrée d'hereſie, & avoir renoncé à toute pudeur. Mr. Saurin eſt tel; il renferme St. Cyprien dans *l'unanimité d'un conſentement unanime. Les Peres des trois premiers ſiecles étoyent Arriens*, dit-il, c'eſt à dire que M. Saurin eſt auſſi hardi que le Socinien Sandius, qui nonobſtant ces declarations formel- Sandius Hiſt Eccleſiaſt. Enuclea. lib. 1.

les, met pourtant St. Cyprien entre les Arriens des trois premiers siecles.

Témoignage de Theognostus.

St. Athanase qui sçavoit la calomnie que les Arriens répandoyent contre les Anciens qui ont precedé le Concile de Nicée, ramasse un grand nombre de témoignages exprés contre l'Arrianisme, tirés des autheurs des trois premiers siecles; entr'autres il nous a conservé ces belles paroles de Theognostus d'Alexandrie. *La substance du Fils n'a pas été empruntée d'ailleurs, ou produite de choses qui ne fussent point; mais elle a été engendrée de la substance du Pere; comme les rayons sont engendrés de la lumiere du soleil, & comme la vapeur est engendrée de l'eau. Car la vapeur n'est pas precisement la même chose que l'eau; & les rayons ne sont pas le soleil, ils ne sont pourtant pas d'une autre substance. De même le Verbe est un écoulement de la substance du Pere, de maniere pourtant que cette substance du Pere ne souffre point de diminution par les rayons qui sortent incessamment de luy. Ainsi la substance du Pere ne souffre aucune diminution en engendrant son Fils qui est son image.* Il faut être aveugle pour ne pas appercevoir que les Peres de Nicée avoyent ce passage, ou un autre semblable, dans l'esprit, & devant les yeux, quand ils ont formé leur symbole; car tout ce qui est dans ce passage se trouve dans le symbole de Nicée. On y trouve l'ὁμοούσιον dans ces paroles ἐκ τῆς πατρὸς.

Apud Athanasium lib. de Synodi Nicenæ decretis.

πατρὸς οὐσίας ἓν. On y trouve en autant de termes la clause de *l'anathematisme* contre ceux qui disoyent, ἐκ μὴ ὄντων ὑπεστάθη. On y trouve le Dieu de Dieu, lumiere de lumiere dans ce mots ὡς τὸ φωτὸς ἀπαύγασμα, & dans ces autres, ἀπέρροιαν τοῦ παντὸς οὐσίας. Il faut que l'esprit de l'heresie aille jusqu'à la fureur, pour trouver là dedans l'Arrianisme, car si aujourd'huy l'Eglise universelle étoit assemblée pour faire de nouvelles decisions contre l'Arrianisme & le Socinianisme, elle ne pourroit pas s'expliquer autrement. Cependant nôtre M. Saurin n'en demordra pas, & nous soûtiendra que les Peres des trois premiers siecles étoyent unanimement Arriens ou Sabelliens.

Entre tous les passages que St. Athanase nous a conservés pour la justification de ces siecles, rien n'est plus illustre, ni plus formel que le fait & les paroles, des deux Denis, l'un Evêque d'Alexandrie, & l'autre Evêque de Rome. Tous deux vivants en même temps, tous deux grands ennemis des heretiques Sabelliens, & de Paul de Samosate, dont l'heresie étoit à peu prés celle de nos Sociniens. Voicy comme parle Denis Romain écrivant contre les Sabelliens qui ruïnoyent le mystere de la Trinité en confondant les personnes. *Je m'en vay presentement combattre ceux qui divisent, qui coupent, & qui renversent la doctrine pure* Témoignage de Denis Evêque de Rome. Apud Athanasium ubi suprà.

pure & pieuſe de l'Egliſe, en ſeparant la Monarchie en certaines puiſſances & hypoſtaſes ſeparées, & en trois divinités. Ce prologue montre qu'il en veut à des Tritheites qui n'étoyent pas ſortis du ſein du Concile de Nicée, comme ceux de M. Saurin. *Car j'apprens*, continue-t-il, *qu'il y a entre nous des Cathechiſtes, & des Docteurs qui avancent ce dogme, en quoy ils ſont directement oppoſés au ſentiment de Sabellius; car le blaſpheme de celuy-cy conſiſte dans ce qu'il aſſure que le Fils eſt le Pere même, & que le Pere eſt le même que le Fils. Mais ces autres tout au contraire ſont en quelque façon trois Dieux, diviſant la ſainte unité en trois hypoſtaſes étrangeres, & entierement ſeparées l'une de l'autre.* Voilà les deux extremités que Denis Romain veut éviter, le Tritheiſme & le Sabellianiſme. Et voicy comme il marche entre les deux. *Il eſt neceſſaire que le Verbe de Dieu ſoit uni à Dieu le maître de toutes choſes, & que le St. Eſprit demeure & habite en Dieu. Il eſt auſſi neceſſaire que la divine Trinité ſe raſſemble & s'uniſſe en un chef, ſçavoir dans le tout puiſſant qui eſt le Dieu de toutes choſes.* Il n'eſt donc ni Sabellien, ni Tritheite, & par conſequent point Arrien, car les Arriens établiſſoyent trois hypoſtaſes, c'eſt à dire, *trois ſubſtances differentes & entierement ſeparées les uns des autres.* Ils étoyent donc veritablement Tritheites. C'eſt

precisement ce que rejette Denis Romain ; n'étant ni Tritheïte, ni Arrien, il est donc Trinitaire comme nous. Il est vray qu'il ne veut point admettre en Dieu trois hypostases, parce qu'alors & bien longtemps du depuis le terme d'*hypostase* se prenoit pour substance, c'est ce que nous verrons en justifiant les Peres de Tritheïsme. Si tout cecy n'est pas encore assés formel contre l'Arrianisme ; écoutons ce qui suit. *Au reste ceux-là ne sont pas moins condamnables qui disent, que le Fils est un ouvrage de Dieu, & pretendent que le Seigneur a été fait comme toutes les autres choses ; car l'Ecriture luy attribue une generation convenable, & qui ne luy fait pas de tort, & non une formation ou une creation. Ce n'est donc pas un petit blaspheme, mais une tres grande impieté de dire que le Fils est en quelque façon créé & fait de main.* Ibidem.

Aprés quoy il conclud, *qu'il ne faut pas diviser l'admirable & divine unité en trois divinités, ni diminuer par le nom de creation la dignité & l'immense majesté du Seigneur. Mais il faut croire en Dieu le Pere tout puissant, & en Jesus Christ son Fils, & au St. Esprit ; & que le Verbe est uni au Dieu souverain ; car il a dit, moy & le Pere sommes un. Je suis dans le Pere, & le Pere est en moy. Par ce moyen la divine Trinité, & la sainte doctrine de l'unité Monarchique peuvent fort bien être conservées.* Dans tout cela il n'y a pas

un

un seul mot qui ne terrasse l'Arrianisme, & qui ne luy soit opposé. Cependant St. Denis Romain étoit Arrien, car il vivoit avant le Concile de Nicée dans ces siecles qui étoyent unanimement Arriens & Sabelliens.

Témoignage de Denis Evêque d'Alexandrie.

L'autre Denis Evêque d'Alexandrie écrivit aussi contre Sabellius, mais avec beaucoup moins de precaution & de justesse dans les expressions. En établissant la distinction des personnes pour exprimer la difference qui est entre le Pere & le Fils, il se servit de quelques comparaisons dures, disant que *le Fils étoit comme le sep, & le Pere comme le vigneron, comme la barque, & le Pere comme celuy qui l'a faite.* Comparaisons qui avoyent clairement égard à la nature humaine de Jesus Christ : aussi bien que les paroles de Jesus Christ, *le Pere est plus grand que moy.* Ainsi dans ces paroles il n'y avoit nulle heresie. Cependant toute l'Eglise d'Orient & d'Occident en fut émeue. On soupçonna & même on accusa Denis d'Alexandrie de croire que le Fils étoit d'une autre substance que le Pere, & qu'il étoit l'ouvrage & la creature de Dieu.

L'accusation passa jusqu'à Rome, où Denis Romain fit condamner l'opinion qu'on attribuoit à Denis d'Alexandrie. Celuy-cy s'en défendit par une explication la plus orthodoxe du monde. *J'ay prouvé*, dit-il, *par divers arguments que le*

le crime dont ils m'accusent est faux. Il est vray que j'avois dit que la plante n'est pas dans le Laboureur, ni la barque dans celui qui la bâtit. Mais cela s'est dit en passant, & j'ai beaucoup plus appuié sur des comparaisons plus convenables & plus propres, & sur plusieurs argumens qui font voir qu'il est faux que j'aye voulu dire que Jesus-Christ n'est pas consubstantiel à Dieu. Voila le propre terme de *consubstantiel* avoué par Denis d'Alexandrie. Il ajoûte qu'il peut bien avoir dit qu'il n'avoit pas trouvé le terme *d'Omoiousios*, dans l'Ecriture, mais qu'il avoue la chose signifiée. Ensuite il raporte ces comparaisons plus justes qu'il avoit aportées : C'est celle d'un fils & d'un pere, de l'engendrant & de l'engendré. En un mot il s'expliqua si amplement & si honnêtement qu'il satisfit tout le monde, & Romain lui même.

Apud Athan. lib. de Sententiâ Dionisii.

Τὸν Χριστὸν ὁμοούσιον εἶναι τῷ Θεῷ.

Mais ce qu'il y a de plus fort là dedans, c'est le grand bruit qui s'éleva dans l'Eglise à l'occasion de ce démêlé. Denis Evêque d'Alexandrie est soupçonné d'Arrianisme, & d'avoir fait le Fils la creature du Pére comme firent depuis les Arriens. Toute l'Eglise s'éleve contre lui, on passe même à Rome jusqu'à le condamner sur de simples raports ; tant cette Doctrine étoit abominée de tout le monde. Cependant on veut qu'alors l'Eglise fut *un animement Arrienne ou Sabellienne.* Il faut être bien aveugle pour ne pas voir dans cette accusation l'esprit de l'heresie,

& Mr. Saurin doit être horriblement prévenu en faveur des Sociniens pour avancer de si étranges calomnies sans connoissance de cause, & n'ayant autre garant que Sandius desesperé Socinien.

Origene a été un des plus celebres Docteurs du troisiéme Siecle, & en même temps un des plus suspects sur l'Orthodoxie. Voici pourtant comme il parle sur la matiére. *Si le Fils est l'Image de Dieu invisible, il faut aussi que cette Image soit invisible, & même j'ose dire, que puisqu'il est la ressemblance du Pére, il n'y a jamais eu de temps où il n'ait point été. Car quand est ce que Dieu qui est appellé Lumiére selon St. Jean, n'a point eu de resplendeur de sa propre gloire? Et qui est-ce qui oseroit attribuer quelque commencement au Fils, comme s'il n'avoit pas été auparavant? Quand n'étoit pas cette ineffable & venerable Image de la personne du Pere, ce caractere & cette raison qui connoit le Pere? Quiconque osera dire qu'il y a eu un temps que le Fils n'étoit point, qu'il comprenne bien que c'est comme s'il disoit qu'il a été un temps que la sagesse n'étoit point.* Origene dit encore dans un autre endroit, *il n'est pas permis, & l'on ne peut entreprendre sans peril, à cause de nôtre foiblesse de dépouiller Dieu entant qu'en nous est, de son Fils unique, de son Verbe qui a toûjours été avec lui, de le dépouiller de sa sagesse, dans laquelle il se réjouissoit. Car de là on pour-*

Temoignage d'Origene.

Apud Athanasium lib. de Decretis Synodi Nicenæ.

pourroit conclurre qu'il ne se seroit pas toûjours réjoui. La lumiére & les tenebres sont-elles plus opposées que ces paroles le sont à l'Arrianisme ? L'Arrianisme disoit. *Il y a eu un temps dans lequel le Fils n'étoit pas.* Et Origene dit. *Il n'y a jamais eu de temps où le Fils n'étoit pas.* Les Arriens disoient. Le Verbe commença à être avec Dieu peu avant la creation du monde sensible, & Origene dit, *Le Verbe a toûjours été avec Dieu.* Ce passage semble être fait exprés, nonseulement pour justifier Orig. & tous les Anciens avec luy de l'heresie Arrienne, mais aussi pour refuter le Jesuite Petau, qui en expliquant la Theologie de ces Anciens des trois premiers siecles sur la Trinité, dit. *Encore qu'ils assurassent que le Fils étoit de la nature du Pere, & de la substance du Pere &c. Neanmoins ils posoient que le Fils n'avoit pas eu moins de commencement que les creatures.* C'est une calomnie de Petau, & on le démontrera tout à l'heure. Ce passage d'Origene prouve qu'ils faisoient le Fils *Image, verbe & sagesse du Pere*, coëternel à son Pere.

Petau. lib. 1. de Trinitate cap. 5. No. 7.

On pourroit trouver cent passages dans les Anciens aussi forts que ceux là qui prouveroient que l'Eglise des trois premiers siecles croyoit un seul Dieu en trois personnes distinctes & non separées, n'ayant qu'une seule essence coëternelle, & de même substance. C'étoit la foi de l'Eglise, c'étoit la Religion des priéres, des

des loüanges, des actions de graces, des Cantiques sacrés. Tout se concluoit par la tres-sainte Trinité, Dieu Pere, Fils & St. Esprit auquel soit gloire &c.

Quel est le fondement de cette calomnie, que les Anciens ayent été Arriens.

Il est vrai que la plûpart & peut-être tous les Philosophes Chrétiens de ces siecles-là, suivirent un peu aveuglément les expressions & les idées de Justin Martyr, qui vivoit environ cinquante ans aprés la mort des Apôtres, & même ils les ont outrées ces idées de Justin Martyr. Quoiqu'il en soit, ils ont philosophé sur la génération du Fils, d'une maniere dont nous n'avons pas lieu d'être contents. Ils ont dit que le *Verbe* ou le Fils étoit Dieu & en Dieu de toute éternité, que le Fils étoit une même substance que le Pere, & qu'il avoit été renfermé *dans les entrailles ou dans le cœur du Pere durant toute l'Eternité.* Ce sont leurs propres termes, & que peu avant la fondation du monde ce Verbe interieur s'étoit produit aprés avoir été comme caché. Que l'essence divine s'étoit comme épanouie, & avoit achevé la parfaite generation du Fils & la procession du St. Esprit

Nous avons amplement, & j'ose dire tres exactement developé & expliqué cette Theologie des Anciens dans la sixiéme lettre du tableau du Socinianisme. Tous les honnêtes gens nous en ont temoigné leur satisfaction. Nous avons prouvé que cette Theologie est entiérement differente de l'Arrianisme. Premierement, les

les Ariens disoient que le verbe avoit été fait, & avoit eu commencement comme les autres creatures. Les Anciens disoient que le Verbe n'avoit pas été fait, mais engendré. 2. Les Ariens disoient que le Fils avoit été fait de rien, ou d'une autre substance, & les Anciens au contraire, disoient que le Fils avoit été engendré *de la propre substance du Pere* 3. Les Ariens disoient qu'un temps avoit été, dans lequel le Pere étoit sans le Fils; & au contraire les Anciens disoient que le Pere n'avoit jamais été sans son Verbe. Outre Origene dont les paroles raportées ci-dessus sont expresses; voyés Theophile d'Antioche Docteur du troisiéme siecle, qui parle aussi fortement qu'il se peut pour la foi de l'Eglise. *Ce n'est pas que Dieu ait jamais été privé de son Verbe ou de sa parole: Mais engendrant son Verbe, il converſa éternellement avec son Verbe:* Et Tertulien; *Je puis donc établir sans temerité, que Dieu n'a point été seul avant la creation du Monde, parce qu'il avoit en lui la raison, & dans la raison le Verbe, lequel il produisoit comme le second aprés lui, en s'agitant au dedans de soi.* Voila l'Eternité du Fils, & la generation éternelle du Fils aussi nettement exprimée que nous le pourrions faire aujourdhui. Quant à cette seconde generation, ou plutôt à la consommation de la generation qui se fit selon eux dans le temps de la creation; c'est

Theophilus ad Autolicum lib. 2.

Adversus praxeam Cap. 50.

une speculation Metaphysique & Platonicienne, qui ne fait aucun prejudice à la foy de l'Eglise. Premierement, parce qu'elle ne faisoit point partie de la foy de l'Eglise. Le Peuple, les Prêtres & la plûpart des Evêques n'entroient pas là dedans, & s'en tenoient à la simplicité Evangelique, comme il paroit par St. Cyprien. C'étoyent des paradoxes de quelques Theologiens Philosophes. Secondement, cette erreur n'étoit en rien semblable à l'Arrianisme, & ne donnoit point de commencement au Fils.

Refutation de Petau par lui même.

On ne sait par quel principe Petau a osé dire, *que selon eux le Fils n'avoit pas eu moins commencement que les creatures*, puisque cela est si évidemment faux. Pour refuter Petau, je ne veux que Petau lui même. Il avoue, *que les Peres assuroient que le Fils étoit de la nature & de la substance du Pere*, ce sont ses propres termes. Et aprés cela, il a la folie & l'impudence de dire, que selon eux *il avoit eu commencement comme les creatures*. Ne faut-il pas avoir perdu le sens pour attribuer à des hommes raisonnables une contradiction aussi insensée? Ils croyoient que le Fils étoit engendré de la propre substance du Pere, ils croyoient aussi que la substance du Pere étoit éternelle. Et cependant ils croyoient que le Fils n'étoit pas éternel. Ce seroit une contradiction folle, & qui feroit meriter plâce dans les petites maisons. Je

say bien ce que Petau dit pour sa justification ; C'est qu'ils ont crû, que la substance du Fils étoit éternelle, mais que sa personne ou sa personnalité avoit commencé un peu devant la création du monde. C'est ce que signifient ces mots de Petau, *C'est à dire que le Fils n'avoit point été une personne distincte du Pere dés l'Eternité.* Mais c'est une autre extravagance qui ne merite pas de refutation. Que la substance que possede aujourdhui le Fils ait été de toute Eternité avec le Pere & dans le Pere, mais sans personnalité selon les Anciens. On ne perdra pas son temps en relisant une douzaine de pages de la sixiéme lettre du Tableau du Socinianisme, où l'on verra cette accusation refutée par les propres paroles des Anciens. La pensée de ces Peres étoit un peu grossiere aussi bien qu'erronée, mais au moins elle n'étoit pas folle & extravagante. Ils croyoient que le Verbe de toute Eternité avoit été dans le sein de son Pere, complet & parfait, mais comme un enfant dans le sein de sa mere aprés le septiéme mois accompli, ayant corps & ame, tous les membres & toutes ses facultés, sa personne & sa personnalité, mais enveloppées jusqu'au temps que le Fils se separe d'avec la mere. Ainsi le Fils étoit de toute Eternité dans le sein de Dieu comme son Image, son Verbe, sa sagesse, comme personne distincte, connoissant son Pere, en étant

connu, & comme nous l'a dit Origene, le Pere se rejouissant en luy dés l'Eternité. C'étoit la Theologie des Anciens, cela est tres-certain. Si l'on n'avoit pas encore tout à fait bien démêlé cette Theologie des Anciens, cela n'est pas étonnant. Mais quiconque voudra y faire attention ne doutera pas de ce que nous venons de dire. Or cette Theologie n'est nullement Arrienne. Mais que ce soit ce que l'on voudra. Je soutiens encore une fois, que ce n'étoit point là la foy de l'Eglise. Mr. Saurin nous dit sans reserve, que les Peuples suivoient la Theologie des Docteurs. C'est une fausseté. Mais c'est une fausseté qui lui ferme toute porte. Il n'est plus en droit de dire, je croy avec Mr. Jurieu, que les Docteurs étoient *unanimement Arriens*, mais que cet Arrianisme n'alloit pas jusqu'au Peuple. Car il est clair que dans l'unanimité il comprend le Peuple, nous l'avons prouvé cy-dessus. Presentement je suis en droit de prendre mes conclusions contre Mr. Saurin.

Conclusions contre Mr. Saurin.

1 La premiere sera, que l'accusation qu'il fait à l'Eglise des trois premiers Siecles, d'avoir été unanimement Arrienne est fausse & calomnieuse, & comme la calomnie est atroce elle merite les plus grieves censures.

2. Cette accusation est scandaleuse. Car c'est le dernier scandale pour les fideles, de leur dire que l'Eglise immediatement

tement voisine des Apôtres, ne croyoit ni la Divinité éternelle du Fils, ni la Trinité, ni l'Incarnation.

3. Elle est temeraire. Car c'est la derniere temerité d'avancer un fait si grave & si outrageant sans preuves & sans autre caution que celle de deux ou trois heretiques reconnus pour tels.

4. Enfin, elle est formellement heretique & Socinienne. Car c'est ouvertement nier la Trinité, la Divinité eternelle du Fils de Dieu & l'Incarnation, que de dire que les Chrêtiens des trois premiers Siecles ne les ont point connues, & même les ont combatues. Aussi cela n'a-t-il été jamais avancé que par Sandius, par les Sociniens, par Courcelle, par Episcopius & par leurs Sectateurs Latitudinaires.

Petau n'a pas fait les Peres Arriens absolument.

Mr. Saurin ne manquera pas de nous opposer le Jesuite Petau, qui a aussi fait les premiers Siecles Arriens. Mais cela est faux, & si Petau vivoit, il se récrieroit contre la calomnie : Pourquoy donc, dira-t-on à Mr. Jurieu avés-vous dit vous même que Petau a imputé l'Arrianisme aux Peres des trois premiers Siecles ? On répond à cela, que Mr. Jurieu l'a fait. Premierement, par recrimination & pour rendre le change à l'Evêque de Meaux, qui l'avoit chargé d'accusations atroces sur cette matiere. Secondement Mr. Jurieu l'a dit, & l'a pû dire en un bon sens & avec verité, parceque l'opinion

que Petau impute aux anciens Peres est une espece d'Arrianisme & une partie de l'Arrianisme. Or on peut donner le nom du genre aux especes. Mais pour accuser juste, il faut avouer : premierement, que Petau n'a jamais fait cette insolente accusation de Mr. Saurin. *Les Peres des trois premiers Siecles ont été unanimement Arriens.* Secondement, il faut avouer qu'il y a une difference essentielle entre l'Arrianisme & la Theologie, que Petau impute aux anciens Peres. L'Arrianisme consistoit en ce que ces heretiques nioyent le *Consubstantiel* & le *Coëternel.* Petau avoüe que les Peres ont crû le *Consubstantiel*, & leur attribue seulement d'avoir nié le *Coëternel.* Et même il n'a voulu nier le *Coëternel*, qu'à l'égard de la *Personnalité* & non à l'égard de la substance. Or comme nous l'avons remarqué, Petau a rendu en cela les Peres plus extravagants qu'hereriques, en leur faisant faire une contradiction folle. Au pis aller, selon la description de Petau & à prendre les expressions des Peres à la rigueur, on n'y trouveroit que le quart de l'Arrianisme. 1. Les Arriens ont crû que le Fils étoit une creature. Les Anciens l'ont nié & le font naître par generation & non par creation. 2. Les Arriens ont dit que le Fils étoit produit d'une autre substance, & les Anciens ont assuré qu'il étoit de la substance de Dieu.

Troi-

Troisiémement, les Arriens ont crû, que Jesus Christ avoit été fait des choses qui n'étoient point, & que le Fils n'étoit pas éternel, & les Anciens ont crû que la substance du Fils étoit éternelle. 4. Ainsi la seule conformité, selon Petau entre les Arriens & les anciens Peres, c'est que les uns & les autres auroyent crû que la generation de la personnalité du Fils seroit arrivée dans le temps. En quoy sans doute Petau se trompe, M. Saurin demeurera donc, s'il luy plaît, seul chargé de cette abominable calomnie, qui emporte crime d'heresie, & cela d'une maniere évidente.

CHAP. V.

Apologie pour les deux premiers Conciles Oecumeniques, le premier de Nicée en 325, & celuy de Constantinople en 381. Ce que c'est que Tritheïtes & Tritheïsme. De Philoponus, & des Tritheïtes du septiéme siecle.

JUsqu'icy nous croyons avoir fermé à M. Saurin toutes les portes d'évasion, au moins toutes celles que des personnes fort éclairées nous avoyent indiquées, & quelques-unes ausquelles ils n'avoyent pas pensé. Ce sont ces cinq. 1. Les declarations formelles en faveur de la verité. 2. Qu'il rejette la regle de

Vincent de Lerins avec tous nos Theologiens. 3. Que dans les siecles qu'il a renfermés dans la corruption de la doctrine, il n'a pas mis le siecle des Apôtres. 4. Qu'il n'a pas rejetté les termes de personne, de personalité, de generation dans leur vray sens, mais seulement dans le sens propre; qu'il s'en sert comme les autres. 5. Et enfin que s'il a attribué des erreurs, & des heresies aux Anciens, il n'a fait que suivre M. Jurieu.

Mais pour ce qui est de l'accusation qu'il a faite au Concile de Nicée, à celuy de Constantinople, & aux siecles suivants d'être tombés dans le *Tritheïsme*, d'avoir abandonné la foy des trois premiers siecles, d'être innovateurs, & d'avoir posé une doctrine contraire au consentement unanime des siecles les plus purs, on n'y voit aucune évasion imaginable, ni aucun moyen d'échapper. Aussi n'en cherchera-t'il point: l'accusation est trop bien articulée, & il a un trop bon garant; son Courcelle le tirera bien d'affaire. Cependant il faut mettre nôtre conviction dans un plus grand jour. Ces termes de *Tritheïter* & de *Tritheïsme* sont connus de fort peu de gens, & cela est cause qu'on a passé là-dessus sans y faire attention & sans y rien comprendre. Déja ceux qui ne font pas de profession à être sçavants, n'y pouvoyent rien entendre; & les

Theo-

Theologiens n'ont pas toûjours dans l'esprit les idées attachées aux termes, qui ne sont plus d'usage aujourd'huy, parce qu'ils signifient des heresies dont on ne parle plus à present. Il faut donc apprendre à tout le monde, ce que c'est que *Tritheïsme* & *Tritheïtes*, & il ne suffit pas d'avertir que ces termes signifient des heretiques, & une heresie qui établissoient trois Dieux. Il faut dire comment.

Ce nom de *Tritheïtes* a été donné à diverses gens, & par diverses gens. Immediatement aprés le Concile de Nicée les Arriens le donnerent aux Orthodoxes, & d'autre part les Catholiques le donnerent aux Arriens. Dans le sixiéme siecle les Orthodoxes le donnerent à une Secte qui s'éleva entre les Eutychiens. Les Eutychiens confondoyent les deux natures de Jesus Christ en les voulant unir, & pretendoyent que la nature de Jesus Christ étoit veritablement composée de la divinité & de l'humanité. Ils furent condamnés dans le quatriéme Concile œcumenique qui fut celuy de Calcedoine. Aprés ce Concile les Eutychiens se diviserent en plusieurs branches, ausquelles on donna divers noms, d'Acephales, de Severiens, d'Apthartodochites, de Monophysites, de Jacobites. C'est ce dernier nom qui est demeuré à ceux qui suivent le schisme d'Eutychés dans l'Orient. Les *Tri-*

theïtes furent une branche d'Eutychiens ; & voicy comment on nous décrit leur heresie. Photius dans sa bibliotheque, dit, *Severe & Theodose employoient des expressions tres orthodoxes pour établir une Trinité consubstantielle, & de même nature, & soûtenoyent un seul Dieu & une seule divinité, mais ils blasphemoyent en disant que le Pere, le Fils, & le St. Esprit sont des subſtances partiales & des divinités particulieres, comme aussi des natures propres. Ainsi ils sont en discorde, & avec la verité & avec eux-mêmes, & avancent plusieurs autres semblables réveries.*

Code 24.

Μερικὰς οὐσίας. καὶ ἰδικὰς Θεότητας, ἰδικὰς Φύσεις.

Le Moine Leontius de Bizance nous en dit quelque chose de plus. *L'heresie des Tritheïtes*, dit-il, *s'éleva, & Philoponus en fut le chef. Il objectoit à l'Eglise, Si vous confessés deux natures en Jesus Christ, il faut aussi reconnoître en luy deux hypostases ou deux personnes. L'Eglise répondoit, Si la nature, & l'hypostase, ou la personne sont la même chose, il est vray qu'en reconnoissant dans Jesus Christ deux natures, il y faudra reconnoître deux hypostases. Mais si la nature & l'hypostase ne sont pas la même chose, quelle consequence y a-t'-il qu'en établissant deux natures en Jesus Christ, par là nous y posions deux personnes ou hypostases ? Sur quoy les heretiques repliquoyent, que la nature & l'hypostase étoyent absolument la même chose. Au contraire l'Eglise disoit, Si la nature & l'hypostase étoyent la même chose,*

Leontius Byzantinus lib. de sectis act. 5.

il

il faudroit confesser trois natures dans la Trinité, puisqu'on y reconnoit trois hypostases. A cela Philoponus répondoit, qu'il étoit vray qu'il falloit reconnoître trois natures dans la Trinité; & c'étoit d'Aristote qu'il avoit pris l'occasion de faire cette heresie. Car Aristote enseigne que les individus ont des substances particulieres, & une substance generale & commune. Ainsi Philoponus disoit, que dans la Trinité il y avoit trois substances particulieres, & une substance commune.

Ce Philoponus étoit un philosophe Peripateticien d'Alexandrie qui vivoit dans le septiéme siecle. Je n'examineray point si les disputants s'entendoyent bien. Car il faudroit que les Tritheïtes s'expliquassent eux-mêmes, & plus amplement. Ce qu'ils disoyent de l'unité d'un Dieu & de l'unité de son essence étoit tres orthodoxe, & ne s'accordoit nullement avec ce qu'on leur imputoit ensuite. Aussi Photius avoüe qu'ils se contredisoyent. Quoy qu'il en soit, selon la description de Photius, & de Leontius de Bizance. Les Tritheïtes. 1. étoyent Eutychiens, & ne recevoyent qu'une nature en Jesus Christ, pour n'y pas reconnoître deux personnes. 2. Ils étoyent Orthodoxes sur la consubstantialité des trois personnes de la Trinité. 3. Leur heresie particuliere étoit que prenant la nature & l'hypostase pour la même chose, & se voyant obligés par le con-

consentement unanime de toute l'Eglise de reconnoître dans la Trinité trois hypostases, ils voulurent qu'il y eut aussi trois natures ou trois substances, une substance commune aux trois personnes, & 3 substances particulieres à chacune des trois personnes; comme dans l'homme nous y considerons la nature d'animal qui est une nature commune, & la nature raisonnable qui constitue l'homme en son être d'homme. Il est vray que selon cette gloſe, poſer trois hypoſtaſes, c'étoit poſer trois Dieux en un ſeul & même Dieu. Il faut bien remarquer que l'achoppement icy naît du mot de perſonne ou d'hypoſtaſe. Voilà quels étoyent les Tritheites que l'Egliſe a conſiderés comme des heretiques.

Ce même nom fut donné aux Orthodoxes defenſeurs de la foy de Nicée par les heretiques Arriens dans le quatriéme ſiecle; & cela ſur le même pretexte qui ſervoit de fondement à l'hereſie des Tritheites, c'eſt la Trinité des *hypoſtaſes*. Les Tritheites diſoyent, nous croyons dans la Trinité trois hypoſtaſes ſelon que les Conciles l'ont defini: or trois hypoſtaſes ſont trois natures, donc il faut croire trois natures dans la Trinité. Et les Arriens diſoyent, vous croyés trois hypoſtaſes dans *la Trinité*. L'hypoſtaſe, & la nature, ou la ſubſtance ſont la même choſe, donc vous poſés trois ſubſtances dans la divinité. Ainſi vous y faites trois Dieux. C'eſt

C'eſt ainſi que Ceſarius frere de Gregoire de Naziance repreſente l'objection des Arriens. *S'il y a dans la Trinité trois perſonnes & trois hypoſtaſes, il s'enſuivra que l'hypoſtaſe conſtitue la perſonne, & que la perſonne conſtitue l'hypoſtaſe, & par ce moyen vous ſignifiés trois Dieux.* Et dans l'interrogation precedente. *Quand vous dites, Dieu le Pere, Dieu le Fils & Dieu le St. Eſprit manifeſtement vous enſeignés trois Dieux.* Cæſarius Dialog. 1 interrog. 11 & 12. Τριθεΐαν φανερῶς διδάσκετε;

C'eſt là un des fondements ſur lequel aujourdhuy les Sociniens & Mr. Saurin nous accuſent de faire trois Dieux. Trois *hypoſtaſes*, trois *perſonnes* ou trois *perſonnalités*, ſont trois ſubſtances; Vous mettés dans la Trinité trois hypoſtaſes, donc vous y mettés trois eſſences & trois ſubſtances. Mr. Saurin ne nous laiſſe point à deviner ſa penſée. *Si les trois perſonnalités ne ſont, ni des ſubſtances differentes dans l'eſſence Divine, ni des accidents de cette eſſence, on aura de la peine à perſuader qu'elles ſoient quelque choſe.* Et dans l'endroit où il ſe mutine contre les termes de *perſonne*, de *perſonnalité*, &c. il dit. *Mr. Jurieu ſçait bien, que le mot d'hypoſtaſe a été un grand ſujet de controverſe entre les Grecs & les Latins, & que St. Jerôme a fait là deſſus des doleances & des lamentations.* Voila donc le principe de la mutinerie contre les mots de *perſonne* & *d'hypoſtaſe*. C'eſt qu'ils ont cauſé de grandes Controverſes entre P. 839. P. 872.

les

les Grecs & les Latins. Il en appelle là dessus à la pretendue science de Mr. Jurieu. Il est vrai, Mr. Jurieu pourroit sçavoir quelque petite chose de cela. Mais Mr. Saurin n'en sçait rien que par ouy-dire, & ce que les Heretiques luy en ont appris. Il a parfaitement bien étudié la premiere dissertation du *Quaternio* de Courcelle, & c'est la source de toute la connoissance qu'il a de l'antiquité. Mais Mr. Saurin fonde son accusation de Tritheïsme contre l'Eglise, sur un titre bien plus fort que les trois hypostases. C'est sur le *Consubstantiel* établi par le Concile de Nicée & par les suivants. Il faut donc sçavoir, que le terme *d'hypostase* & les trois *hypostases*, que nous mettons en Dieu aprés les Anciens, n'est pas la seule occasion qui fait accuser les Anciens d'être Tritheites; C'est principalement le terme d'ὁμοούσιον. Ce n'est pas assés d'attribuer au Concile de Nicée & aux Peres des quatre, cinq & sixiéme siecle un *Tritheïsme* delicat & de pure consequence, tel qu'étoit celuy que les Arriens attribuoient à l'Eglise, & que l'Eglise Grecque attribuoit aux heretiques Tritheites du sixiéme & septiéme siecle. Car les Arriens avouoyent que l'Eglise dans le fonds reconnoissoit l'unité d'un Dieu, & n'étoit *Tritheïte* qu'à cause de *l'omoousion*. Pareillement les Grecs reconnoissoient comme nous l'avons vû dans les paroles de Photius

que

que les Tritheïtes avoüoyent l'unité d'un Dieu & l'unité de son essence. Mais Courcelle & son disciple Mr. Saurin attribuent aux Conciles & aux Peres des siecles quatre, cinq, six, sept, & huitiéme, un *Tritheïsme grossier*, ou plutôt un *Polytheïsme* tout aussi impur que celuy des Payens.

Et parce qu'il est arrivé quelquefois aux Peres d'expliquer l'unité d'essence du Pere, du Fils, & du St. Esprit par l'exemple de trois hommes qui ont une même essence d'une unité d'espece, comme on parle, quoy qu'ils n'ayent pas l'unité d'essence, qu'on appelle *unité de nombre*, ils concluent que les Anciens n'ont crû qu'une *unité d'espece* dans l'essence divine, & qu'ils ont conçu que le Pere, le Fils, & le St. Esprit avoyent trois essences aussi distinctes que sont celles de Pierre, Jaques, & Jean entre les hommes. Courcelle employe cinquante ou soixante paragraphes de la premiere dissertation de son *Quaternio*, à prouver & soûtenir cette calomnie. Il cite là-dessus St. Athanase, Hilaire, Marius Victorinus, Basile le grand, Gregoire de Nysse, Gregoire de Naziance, Epiphane, St. Chrysostome, St. Ambroise, St. Augustin &c. En un mot, tout ce qu'il y a de grands noms dans l'Antiquité.

Tous les Anciens, dit-il, croyoyent sans detour trois Dieux, & que les

trois

trois personnes de la Trinité n'étoyent une seule & même substance, que comme toute la masse du genre humain, est une seule & même essence ; parce que tous ont une même nature raisonnable & immortelle. Courcelle soûtient que le Pere, le Fils, & le St. Esprit selon les Peres sont trois individus separés ou conjoints, mais, quoy qu'il en soit, ayant trois natures, qu'ils ne sont un, que par le consentement de la volonté & la ressemblance de la nature. Voilà ce qui a donné à M. Saurin la hardiesse pour ne pas dire pis, de dire que les Peres du Concile de Nicée ont été Tritheites, que toutes leurs expressions & leurs exemples vont-là. Or c'est là une des plus noires, & des plus criminelles calomnies qui ait jamais été jettée contre l'Eglise par les heretiques & par les Payens. Mais aussi la plus folle & la plus insensée qui puisse jamais être imaginée, puisque non seulement elle travestit les Anciens en heretiques detestables, mais en fous, en insensés, en gens qui avoyent renoncé non seulement aux premiers principes de la religion Chrêtienne, mais aussi à ceux de la religion naturelle.

Ce n'est pas mon affaire ; & ce seroit une trop grande entrepriſe pour la foiblesse où je suis, de rapporter tous les passages des Anciens, qui refutent cette infame calomnie, & qui sont capables

de

de couvrir de honte les calomniateurs. Je ne me mettray pas auſſi en devoir d'expliquer & de juſtifier tous les paſſages dont Courcelle ſe ſert, & ſur leſquels Mr. Saurin s'appuie, pour attribuer au Concile de Nicée & aux Peres le plus groſſier Polytheiſme qui aît été entre les Payens. Je dirai ſeulement que pour un paſſage incommode, où les Peres ſe ſont ſervis, ou de termes, ou de comparaiſons qui ont donné lieu à la calomnie, il y en a mille & mille qui les juſtifient. Je n'en rapporterai qu'un ſeul de St. Athanaſe, qui me paroit tout à fait à propos de cette controverſe, dans laquelle l'on prend occaſion des trois hypoſtaſes que l'Egliſe met en Dieu, de dire qu'elle introduit le Tritheiſme.

CHAP. VI.

Paſſage de St. Athanaſe, qui juſtifie toute l'Egliſe de Tritheiſme.

IL eſt certain que l'Egliſe a varié dans les termes, & qu'elle en a adjoûté ſelon la diverſité des heretiques qu'elle avoit à combattre. Le Concile de Nicée ſe contenta de definir, *que le Seigneur Jeſus Chriſt eſt Fils de*

Symbole de Nicée. Tom. 2. Concil. du Pere Labbe. p. 27.

Dieu, Fils unique engendré de son Pere, c'est à dire de l'essence de son Pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, Dieu veritable de Dieu veritable, engendré & non pas fait, consubstantiel au Pere, par lequel toutes choses ont été faites &c. Et pour ceux qui disent il y a eu un temps dans lequel il n'etoit pas, & il n'étoit pas avant que de naître, & il a été fait de choses qui ne sont pas, ou qui disent qu'il est d'une autre hypostase ou essence, ou creé, ou muable Fils de Dieu, l'Eglise Catholique & Apostolique les anathematise. Là dedans on ne parle point encore de trois hypostases. Au contraire, le Concile semble prendre *l'hypostase* & la *substance* pour la même chose. Car il explique l'un par l'autre, *d'une autre hypostase ou substance*, & il condamne ceux qui disent que le Fils est d'une autre hypostase, c'est à dire d'une autre substance.

Mais l'usage ne tarda point à changer, il falloit un terme pour s'exprimer contre le Sabellianisme. Les Grecs choisirent celui *d'hypostase*, & les Latins celui de *personne*, & ce fut à cette occasion qu'il s'éleva premierement entre les Grecs, & ensuite entre les Latins & les Grecs, une Controverse sur l'usage de ce mot. Ce fut peu aprés le Concile de Nicée, que St. Athanase étant encore Evêque d'Alexandrie, & non encore expulsé par les Arriens, écri-

écrivit aux Freres d'Antioche une Epître souscrite par plusieurs Evêques qui se trouverent alors à Alexandrie. Ces Evêques avertis, que dans le Diocese d'Orient il y avoit de grandes disputes entre les Orthodoxes sur l'usage du mot *d'hypostase*, leur écrivirent une lettre, pour appaiser ces differents, & voicy comme ils parlent. *C'est pourquoy si quelqu'un objecte telles ou semblables choses, reprimés les, & les portés à la paix. Puisque nous avons reconnu qu'ils ne sont animés que d'opiniatreté & d'un esprit de contention. Car ayant pris connoissance de ce demêlé, nous avons trouvé qu'on vouloit faire un crime à certaines gens, de ce qu'ils disoient qu'il y avoit trois hypostases, sur ce que ces mots ne se trouvent pas dans l'Ecriture, & qu'ainsi ces expressions étoient suspectes, & nous leur avons conseillé de s'entenir à la confession de Nicée. Cependant comme la chaleur de la dispute étoit grande entre les parties, nous avons interrogé ceux qui tenoient pour les trois hypostases, sçavoir si selon l'heresie des Arriens, ils pretendoient que les personnes ou* hypostases *fussent des substances ou essences differentes les unes des autres, & si chaque hypostase, selon eux, étoit separée & subsistoit à part soy à la maniere des autres creatures, & comme ceux qui sont engendrés par les hommes, ou même s'ils estimoient que ce fussent des substances tout à*

Athanas. Oper. mus 1. Epist. ad Antioc.

fait differentes comme sont l'or, l'argent, & le cuivre, & si par ces termes de trois hypostases ils avoient dessein comme les autres heretiques, de faire trois principes, & trois Dieux. Sur cela ils protestoient, qu'ils n'avoient pas une telle pensée, & n'avoient jamais rien dit de semblable. Nous continuâmes à les interroger, pourquoy donc ils se servoient de ces termes? Ils répondirent qu'ils croyoient une Trinité veritable & subsistante, & non en une Trinité de mots: Un Pere qui avoit ὑφιστῶτα. sa subsistance, un Fils ayant veritablement sa subsistance, & le St. Esprit pareillement ayant sa subsistance. Mais que jamais ils n'avoient dit qu'il y eût trois Dieux & trois principes, qu'ils ne souffriroient jamais aucun qui dit cela, ou qui le pensât, qu'ils sçavoient fort bien qu'il y avoit une Sainte Trinité, mais toutefois une unique Divinité, un seul principe, qu'ils reconnoissoient un Fils coëssentiel au Pere, comme l'avoient defini les Peres; Que le St. Esprit n'est pas une creature, & n'est point étranger, mais propre & inseparable de la substance du Pere & du Fils. Nous aprouvâmes cette interpretation, & nous examinames les autres qui étoient accusés par ceux cy comme ne reconnoissant qu'une seule hypostase ou personne; Scavoir s'ils disoient cela dans le sens de Sabellius, pour ôter le Fils & le St. Esprit de la Trinité, & pour établir que le Fils n'avoit pas d'essence,

ou le St. Esprit point d'hypostase, ou de subsistance. Et ceux cy nous répondirent, qu'ils n'avoient jamais eu cette opinion; Qu'ils avoient compris que l'hypostase & la substance étoient la même chose, & qu'ils affirmoient une seule hypostase, que nous estimons unique, tant à cause que le Fils est de la substance du Pere, qu'à cause de l'identité de la nature. Car nous croyons qu'il n'y a qu'une seule Divinité, & que cette Divinité n'a qu'une nature, & que la nature du Pere n'est pas autre que celle du Fils & du St. Esprit. Là dessus, ceux qui étoient accusés pour avoir posé trois hypostases, tomberent dans le sens des autres, & pareillement ceux qui ne confessoient qu'une hypostase acquiescerent à l'interpretation des autres, & les deux parties anathematiserent Arrius comme l'ennemi de Jesus Christ, Sabellius & Paul de Samosate comme des impies &c.

Si ce passage avoit été composé exprés pour refuter l'atroce calomnie de Mr. Saurin & de ses maîtres il ne pourroit pas être fait autrement. Avant que de faire nos reflexions sur ce passage, il faut dire un mot de St. Athanase d'où il est tiré. C'est le même St. Athanase qui nous a fourni cy-dessus dans le Chapitre de l'Arrianisme, ce passage de St. Denis Romain, si fort contre les Tritheites. *Je m'en vay presentement*, dit ce Denis Romain, *com-*

combattre ceux qui divisent, qui coupent & renversent la pure & pieuse Doctrine de l'Eglise, en separant la Monarchie en certaines puissances & hypostases separées & en trois Divinités. Car j'apprens qu'il y a entre vous des Catechistes & des Docteurs qui avancent ce dogme, en quoy ils sont directement opposés au sentiment de Sabellius. Car le blaspheme de celui-cy consiste dans ce qu'il asure que le Pere est le même que le Fils, & le Fils le même que le Pere. Mais ces autres tout au-contraire font en quelque façon trois Dieux, divisant la sainte unité en trois hypostases étrangeres & entierement separées l'une de l'autre. Voila precisement l'opinion & le Tritheisme que nos Latitudinaires attribuent à St. Athanase. Excepté que selon eux Athanase ne fait pas *en quelque façon trois Dieux*, comme les Tritheites, dont parle Denis, mais absolument trois Dieux differents l'un de de l'autre, comme Pierre, Jaques & Jean. Il falloit que St. Athanase eût perdu l'esprit, de produire pour son témoin un Autheur qui depose si formellement contre luy. Presentement, retournons à nos reflexions sur son texte.

Premierement, Mr. Saurin doit apprendre, ou que son maitre Courcelle le trompe, ou qu'il ne l'a pas bien entendu. Car il n'est pas vray que cette dispute touchant l'usage du mot

d'hy-

d'hypoſtaſe, ſoit née entre les Grecs & les Latins. Ce n'eſt pas la peine de deſcendre juſqu'à St. Jerôme pour en trouver la naiſſance. Car, ainſi qu'il paroit, elle étoit agitée il y avoit long-temps entre les Grecs eux mêmes. Il eſt vray que les Latins tarderent un peu plus à s'accommoder du mot d'hypoſtaſe & de ſubſiſtance, parcequ'ils avoient leur mot de *perſonne*, qui étoit Latin & dont ils ſe contentoient. Mais l'Egliſe Latine ne tarda pourtant pas à reconnoître que le mot *d'hypoſtaſe* ou de ſubſiſtance ne cachoit aucun poiſon.

Secondement on voit par là, que Mr. Saurin tres fauſſement & en homme fort ignorant dans l'antiquité, nous ſuppoſe qu'il y eût là-deſſus de grands demêlés dans l'Egliſe. Cependant nous voyons icy les Chefs de parti qui conviennent que ce n'eſt qu'un debat de paroles. Si St. Jerôme avoit exaggeré ces differents, il n'auroit rien fait qui ne fut de ſon caractere qui étoit d'outrer un peu les choſes.

Aprés cela, voicy des preuves que cette belle & exellente declaration de St. Athanaſe ne s'acorde pas avec un Tritheiſme groſſier, qui fait des trois perſonnes de la Divinité trois ſubſtances differentes en nombre, & qui ne ſont une que de l'unité d'eſpece, preciſement comme ſont trois hommes diſtingués, ſeparés, diviſés, de lieu & de ſubſtance.

Premierement, pourquoy les Anciens, qui sont icy peut-être plus de cent & peut-être plus de mille, car ce sont plusieurs Evêques, qui interrogent d'autres Evêques, & en même temps tous les Fidelles qui étoient sous leur conduite; Pourquoy, dis-je, repetent-ils tant de fois & en si forts termes, *qu'ils ne croyent qu'un seul Dieu & non trois Dieux ou trois principes, qu'ils croyent une Trinité, mais sans prejudice de l'unité, qu'ils croyent une seule Divinité & une seule nature.* Sont-ils fous ces gens-là? Ils le sont assurément s'ils croyent que le Pere, le Fils, & le St. Esprit sont trois substances distinguées & differentes l'une de l'autre, aussi bien que trois personnes; tout de même que trois hommes ont des substances & des personnalités differentes. Car ce seroit le dernier égarement à un homme de dire, je soutiens que Jaques, Pierre, & Jean sont un seul & même homme, parce qu'ils ont la même nature qui s'appelle *humanité*. Nos Latitudinaires nous transforment tous en autant d'insensés & Anciens & Modernes.

Secondement, ces mots; *les personnes de la Trinité ne sont pas de substances differentes les unes des autres, & chaque personne ne subsiste pas à part soy*, peuvent-elles convenir avec le Tritheisme, que Mr. Saurin & son Maître attribuent à St. Athanase? Pierre, Ja-

Jaques, & Jean n'ont-ils pas des substances, dont chacune *subsiste à part soy*? Car ce mot *subsister à part soy*, fait voir de quelle difference il faut entendre ces mots qui precedent, *des substances differentes*. Non seulement ils entendent *des substances differentes en espece* comme veulent nos accusateurs, *mais differentes en nombre* & qui subsistent chacune à part soy.

Troisiêmement, & afin de prevenir l'illusion des calomniateurs des Sts. Peres, ces bons Evêques aprés avoir dit, *à la maniere des autres creatures* adjoûtent *& comme ceux qui sont engendrés des hommes*. Monsieur Saurin & ses Maîtres disent que selon les Peres, l'unité du Pere, du Fils & du St. Esprit est absolument semblable à l'unité de Pierre, Jaques & Jean engendrés par les hommes, & voylà que St. Athanase & les Evêques ses collegues excluent formellement cette unité, & disent que le Pere, le Fils & le St. Esprit sont une même substance, non pas comme Pierre, Jaques, & Jean engendrés par des hommes sont une seule substance.

Quatriêmement, remarquons outre cela, qu'Athanase & ses Collegues ne prenent pas le mot ὑπόστασις & ὑφιστάμενον, pour substance & pour ayant de la substance, mais pour *existence*, ou plutôt *subsistance*, ils croyent la Trinité ὡς ἀλη-

ὑπάρχειν τὴν ὑφεστῶσαν, comme veritablement existente: & du Fils & du S. Esprit, ils disent qu'ils les croyent veritablement ὑφεστῶτα & ὑφεστῶς, comme veritablement subsistants. Si donc en mettant plusieurs hypostases dans la Divinité ils avoient eu dessein de prejudicier à *l'unité*, ce ne seroit pas à l'unité de substance, ce seroit à l'unité *d'existence* ou autrement de *subsistance*. C'est à dire, qu'en laissant dans la Divinité l'unité numerique de substance, ils multiplient seulement les *subsistances*. Ce qui est proprement la foy de l'Eglise.

Cinquièmement, mais que diront-ils à ces paroles, *nous entendons qu'il n'y a qu'une seule hypostase, tant à cause que le Fils est de l'essence du Pere, qu'à cause de l'identité de nature qui est dans les trois* ἡ καθ' ὅλα ταυτότης τῆς φύσεως. Le Maître de Monsieur Saurin prend droit contre les Peres du Concile de Nicée, pour les faire Tritheites, de ce que dans leur Symbole ils ont dit seulement que le Fils est ὁμοούσιος de même substance que le Pere. Ce qui ne signifie, dit-on, autre chose sinon qu'il est d'une *essence specifique* qui est la même que celle du Pere, & non une unité numerique; Car, dit-il, s'ils avoient voulu signifier *l'unité numerique* ils se seroient plutôt servis du mot ταυτοούσιος ou de celuy de αὐτοούσιος. Le voicy ce mot ταυτοούσιος, ταυτότης τῆς φύσεως.

Est-

Eſt-il poſſible que Mr. Saurin n'aura pas enfin honte de ſe ranger ſous la banniere de ces heretiques ſi malins ; Et qu'étant ſi ignorant il ne prenne pas de meilleurs maîtres. S'il avoit vû la ſuperficie des Peres il ne les auroit pas accuſés d'être Tritheïtes. Quand les Maîtres de Mr. Saurin trouvent des paſſages comme celuy-cy, ils nous diſent froidement qu'il vaut mieux reconnoître que les Peres ſe ſont contredits, que de nier leur Tritheïſme qui eſt ſi formel. Je ne ſçay s'il fut jamais rien imaginé de plus inique, & même de plus extravagant. Quand un Autheur établit en un lieu la verité conformement au ſentiment de l'Egliſe & à la revelation, & qu'ailleurs il poſe une Doctrine qui paroît contraire ; la raiſon, le bon ſens, & l'uſage veulent qu'on prenne la verité expoſée pour le ſentiment de l'Autheur, & les expreſſions oppoſées pour des contradictions & des bevües. Mais voicy des gens qui nous diſent. Il eſt vray, les Peres ont quelquefois parlé de la Trinité conformement à ce qu'on en dit aujourd'huy. Mais en d'autres lieux ils ont établi formellement un groſſier Tritheïſme : donc il les faut croire Tritheïtes. Le bon ſens, la raiſon & l'uſage me font parler tout autrement ; Car je dis que quand nous trouvons des paſſages difficiles comme ceux que citent les ca-

Courcelle

lom-

lomniateurs des Peres, ils les faut redreſſer par des endrois ſemblables à celuy que l'on vient de voir plutôt que de jetter ſur nos Ancêtres une flêtriſſure ſi horrible. Nous allons voir qui a plus grande raiſon, d'eux ou de moy, dans cette pretention. Je feray voir que la raiſon eſt de mon côté, ſans entrer dans un long detail, en découvrant ſeulement les ſources des arguments qui refutent la calomnie.

CHAP. VII.

Treize obſervations qui juſtifient parfaitement l'Egliſe Ancienne de Tritheiſme.

1. JE demande à Mr. Saurin & aux autres Calomniateurs des Peres, d'où eſt ſortie, & d'où eſt venue cette horrible hereſie de trois ſubſtances, & de trois Dieux dans la Divinité ? Eſt-elle ſortie de terre comme un champignon en une ſeule nuit ? Les hereſies ont leurs naiſſances & leurs Autheurs. Qui eſt donc le premier Autheur de cette hereſie *Tritheïte*. Eſt-ce St. Athanaſe ? Mais cet homme a bien du credit d'inſpirer comme en un moment une horrible hereſie ! Nôtre homme nous dit, que juſqu'au Con-

Concile de Nicée l'Egliſe *étoit Arrienne & Sabellienne unanimement* ; Et tout d'un coup elle ſe voit Tritheïte avec étonnement

Secondement, quel prodige ! que des gens qui étoient perpetuellement aux mains avec les Payens *& Polytheïtes*, aprés avoir tant de fois déteſté & combattu le *Polytheïſme* tout d'nn coup tombent dans un Polytheïſme auſſi groſſier que celuy des Payens. Car enfin ſelon les nouveaux Calomniateurs des Peres ; le Pere, le Fils, & le St. Eſprit ſont trois Dieux, & trois ſubſtances, & trois perſonnes auſſi diſtinctes qu'auroient été Saturne & ſes trois fils Jupiter, Neptune, & Pluton s'ils n'avoient pas été de fictions. Croiroit-on qu'il y ait au monde des Calomniateurs aſſés furieux pour faire des Peres de vrais inſenſés ? Car il le faudroit être pour faire trois Dieux, trois perſonnes, & trois ſubſtances, en anathemariſant les Polytheïtes. Du temps de Conſtantin, & du Concile Tritheïte de Nicée, les Payens étoient encore les maîtres de l'Empire par les armées, par le Senat, & par les Gouverneurs des Provinces. Juſqu'au temps de Theodoſe le Grand, la ſtatue de la Victoire fut dans le veſtibule du lieu où le Senat s'aſſembloit, & quand cet Empereur Chrêtien la voulut ôter, il penſa en arriver ſedition dans le Senat même. Il ne

faut

faut donc pas dire qu'en ce temps là ils ne ne craignoyent plus les reproches des Payens, n'ayant plus d'affaires avec eux.

Troisiémement, mais d'où vient que les Payens dans leurs disputes ne leur ont pas rendu le change, & ne leur ont pas dit. Vous avés bonne grace de nous reprocher notre pluralité de Dieux, ceux qui en font trois n'en pourroient-ils pas bien faire mille? On peut bien trouver dans les disputes des Payens quelque reproche semblable. Mais, ou bien c'étoit dans les siecles qui ont precedé la naissance du Tritheïsme, sçavoir dans les trois premiers siecles qui étoient *unanimement Arriens & Sabelliens.* Ou bien cette accusation étoit fondée uniquement sur la Trinité des personnes dans une seule & unique substance. Mais les Payens auroient eu bien plus beau jeu à les prendre sur la triplicité de substance & d'essence.

Quatriémement, nous venons de voir dans nos remarques sur le passage de St. Athanase, que les Peres devoient avoir perdu l'esprit, de presser si fortement & *si instamment l'unité d'un Dieu,* puisqu'ils ne croyoient autre unité que d'espece & non unité de nombre. Ils auroient été tout aussi bien fondés à dire, que depuis *Adam* jusqu'à eux, il n'y avoit eu qu'un seul homme.

Cinquiémement, nous conjurons, ou plu-

plutôt nous adjurons Mr. Saurin de nous dire comment cette groſſiere hereſie a pu s'emparer ſans oppoſition de tout le monde entier, & Orient, & Occident, & qu'il ne ſe ſoit trouvé perſonne qui en aît averti l'Egliſe, & qui luy aît dit, vous ne ſçavés où l'on vous mene. On vous ramene au Paganiſme. Adorer trois Dieux differents en nombre, en ſubſtance, & en perſonnes; c'eſt comme ſi vous en adoriés cent. Il eſt vray qu'il y a des hereſies, qui s'inſinuent inſenſiblement, parce-qu'elles viennent peu à peu. Mais voicy une groſſiere hereſie & une idolatrie qui ſortant du Concile de Nicée, ſe répandent par tout, & ſont reçuës ſans aucune contradiction en un clin d'œil.

Sixiêmement, comment les Chrêtiens ont-ils pû en un moment ſe dépoüiller de l'horreur inveterée qu'ils avoient pour le Polytheiſme, pour y rentrer ainſi ſans myſtere & ſans façon?

Septiêmement, mais comment les Arriens, qui ſçavoient ſi bien prendre leurs avantages contre les Catholiques, ne leur ont-ils pas rendu le change? l'Egliſe les accuſoit de Tritheiſme, & de faire trois Dieux, l'un qui étoit increé & non engendré, c'eſt le Pere, l'autre qui étoit fait & creé de rien au commencement du monde, & un troiſiême c'eſt le St. Eſprit, qui étoit la crea-

creature du Pere & du Fils. Les Arriens avoient-ils perdu l'esprit, que ne disoient-ils à leurs Adversaires. Notre Tritheïsme est bien moins grossier que le vôtre, nous faisons trois Dieux, mais nous les faisons de differentes substances: & vous d'un seul Dieu vous faites trois Dieux également infinis, increés &c. mais qui sont coupés en trois substances tres differentes l'une de l'autre, & qui ne conviennent que comme Pierre, Jaques, & Jean.

Huitiêmement, pourquoy les Orthodoxes se sont-ils si fort échauffés contre les Arriens, sur les termes ὁμοούσιον & celuy ὁμοιούσιον. Le premier signifie de *même substance*, & le second de *semblable substance*, mais non de *même substance*: Ne regarderoit-on pas aujourdhui comme des visionnaires deux hommes qui s'arracheroient les yeux sur la question, si Pierre & Jean sont de *semblable substance*, ou de *même substance*? En quelle langue ces deux expressions ne sont-elles pas de même signification? Si les Catholiques ne pretendoient autre chose, sinon que les trois personnes étoient d'une meme espece; le mot de *semblable nature* leur suffisoit abondamment pour cela.

Neuviémement, quelle fut l'audace & l'impudence des Grecs dans le sixiéme & dans le septiéme siecle, d'accuser les Disciples de Philoponus de Tritheïsme.

me, *eux qui employoient des expressions tres-orthodoxes, pour établir une Trinité consubstantielle & de même nature, & qui soûtenoient un seul Dieu & une seule Divinité* ? Ce sont les termes de Photius. Comment ne craignoient-ils pas qu'on leur fit ce reproche, de quel front nous accusés-vous de *Tritheïsme*, puisque nous confessons une seule Divinité ? Que disons-nous que vous ne disiés ? Vous posés trois substances singulieres, trois personnes aussi distinguées & separées que Pierre, Jaques, & Jean, & qui n'ont rien de commun que la nature Divine commune, comme la nature humaine est commune à tous les hommes ? Comment est-ce que Leontius, que nous avons aussi entendu là dessus n'avoit pas compris que l'opinion qu'il attribuoit aux Tritheïtes étoit precisement celle de l'Eglise Catholique ? *Que comme Aristote enseigne, que les individus ont des substances particulieres & une substance generale & commune. Ainsi Philoponus disoit que dans la Trinité il y avoit trois substances particulieres & une substance commune.* Voila precisement le dogme que Mr. Saurin & ses Maîtres Sociniens attribuent à St. Athanase, à St. Ambroise, St Hilaire, & generalement à tous les Peres des siecles suivants.

Mr. Saurin dira, que l'heresie des Tritheïtes Disciples de Philoponus, est

née dans le septiême siecle, dans un temps que le Tritheïsme du Concile de Nicée étoit déjà aneanti. S'il disoit cela, il diroit une grande fausseté. Car il doit sçavoir que les Cinq Dialogues attribués à St. Athanase, & qui sont dans le second volume de ses Oeuvres, ne sont point de luy. Que le veritable Autheur est un Maximus Moine de Constantinople, qui a écrit les Commentaires sur le faux Denis Areopagite, & il vivoit assés avant dans le septiéme siecle. Or c'est du premier de ces dialogues *de Trinitate* qu'est tiré le plus considerable des passages dont se servent les calomniateurs des Sts. Peres pour les faire Tritheïtes. En effêt, cet Autheur dit fort expressement, que les trois personnes de la Trinité sont comme trois hommes qui sont un, parce qu'ils ont une même volonté, c'est à dire parce qu'ils veulent toûjours la même chose. Voila donc le Tritheïsme vivant jusqu'au septiême siecle inclusivement. Mais si Mr. Saurin avoit bien lû *l'Appendix* que son Maître a adjoûté à sa premiere dissertation, il auroit vûs bien davantage. Il auroit trouvé entre ces grossiers *Tritheïtes* Jean Damascene, qui vivoit dans le beau milieu du huitiéme siecle; & un certain *Theodore Abuccara*, qui vivoit sur la fin du neuviéme siecle. C'est de là que le le Tritheïsme s'est envolé, on ne sçait

où

où, ny comment.

Dixiémement, cecy nous fournit une nouvelle consideration. L'Egliſe Grecque étoit encore *Tritheïte* dans le temps du grand Schiſme des Grecs & des Latins. Or ſi elle l'étoit alors, elle le doit être encore aujourdhuy & l'avoir été depuis le Schiſme. Car je defie le ſçavant Mr. Saurin de nous cotter aucune erreur, dans laquelle l'Egliſe Grecque fut dans le temps de ce ſchiſme, & à laquelle elle ait renoncé depuis.

Onziémement, c'eſt une obſervation de tous nos Sçavants, & une obſervation bien fondée, que toutes les communions Schiſmatiques, qui dans l'Orient ſe ſont ſeparées de l'Egliſe Grecque & Latine, en ſortant ont emporté avec elles toutes les opinions alors regnantes dans l'Egliſe, excepté celle pour laquelle elles ſe ſeparoient. Cela ſe prouve par l'hiſtoire des Religions de l'Orient. Les Neſtoriens & les Eutychiens firent ſchiſme avec l'Egliſe dans le cinquiéme ſiecle; & ces communions ſchiſmatiques qui ſubſiſtent encore, ont à preſent toutes les erreurs qu'avoit l'Egliſe Grecque, dans le ſiecle de leur ſeparation. Nous prouvons par cette raiſons, que les Grecs ne croyoient pas la Tranſſubſtantiation dans ce ſiecle, parce qu'on ne la trouve pas dans les communions Neſtoriennes &

Eutychiennes qui subsistent encore aujourdhuy. Si l'Eglise étoit *Tritheïte* de ce grossier *Tritheïsme* dans le cinquiême siecle ; les Nestoriens, les Jacobites, & les Abyssins le doivent être aujourdhuy. Mais un *Tritheite* aujourdhuy est un animal aussi inconnu à ceux qui ont voyagé dans tout l'Orient qu'un Phenix & un Centaure.

12. Feu M. Desmarets, disputant contre Courcelle sur ce sujet, luy opposoit ce que les Peres ont dit de la Trinité ; que c'est un mystere, une chose au dessus de toutes les loix de la nature, & incomprehensible à la raison. S'ils avoient le sentiment que leur attribuë Courcelle, c'étoit en eux un grand égarement d'esprit au delà de toute imagination. Le Pere, le Fils, & le St. Esprit étoient trois substances distinctes, paralleles & semblables comme sont trois hommes. Ne voila-t-il pas bien de quoy se recrier & dire, c'est une chose admirable, que trois personnes puissent avoir une même substance. C'est un grand miracle, que trois hommes conviennent en une même substance generale ! Courcelle repond à cela, d'une maniere qui fait voir ce que l'heresie peut produire dans l'esprit humain. Le mystere, dit-il, selon les Peres consistoit en ce que trois personnes étoient parfaitement unies de volonté. Ainsi l'union d'un mari & d'une

d'une femme, ou de deux amis qui ſont parfaitement d'accord nous ſera un myſtere auſſi grand que celuy de la Trinité.

Treiziémement, nous voudrions bien, que Mr. Saurin nous dit qu'eſt devenu ce groſſier *Tritheiſme* ? Comment a-t-il diſparu ? Comment a-t-il été abîmé en terre, ſans que perſonne s'en ſoit apperçu ? Il eſt venu en une nuit, il s'en eſt allé de même : Perſonne ne l'a vû naître, & perſonne ne l'a vû mourir. Mr. Saurin ne doit pas ſe cacher dans les diſputes de ce ſiecle touchant les changemens inſenſibles. On nous demande quand, en quels temps, par quels moyens le dogme de la Tranſſubſtantiation eſt né dans l'Egliſe. Je répons que nous marquons fort bien les temps, le progrés, la decadence, les Adverſaires, les Contredisants, & les Autheurs. Nous trouvons tout cela dans tous les ſiecles. Mais pour le Tritheiſme, on nous le fait voir tout venu & tout grand, & on le détruit ſans que nous ſçachions comment. Qu'on nous diſe un peu en quel ſiécle on a commencé à s'en appercevoir, quand on l'a combattu, & comment enfin il a été ſupprimé ? J'avoüe que nous faiſons honneur à Mr. Saurin ; Nous luy demandons, ce qu'il avoüe qu'il ne ſçait pas : Car il confeſſe *qu'il n'a pas tourné ſes études du côté de l'Antiquité.* Mais il nous ren-

verra à ſon amy Monſieur tel, qui y eſt beaucoup plus ſçavant que luy. Il ne fera pas mal de conſulter les ſçavants de ſon parti pour repondre à toutes ces difficultés ; s'il ne veut paſſer pour le plus temeraire calomniateur qui ſoit vivant au monde.

CHAP. VIII.

Reponſe abbregée aux preuves du pretendu Tritheiſme des Peres.

MAis encore faut-il, avant que de ſortir d'icy, dire quelque choſe des fondements que les calomniateurs des Saints Peres ont de jetter ſur eux une accuſation ſi atroce. Les voicy. St. Athanaſe, il eſt vray, & pluſieurs autres des Anciens en expliquant l'unité d'eſſence contre les Arriens ſe ſont ſervis de la comparaiſon de trois hommes, qui ont une même nature, une en eſpece & non en nombre. M. Jurieu avant que d'avoir l'honneur de connoître M. Saurin & ſon maître Courcelle avoit remarqué cela en liſant les œuvres d'Athanaſe, & en avoit fait une remarque dans ſes *Adverſaria*. Depuis il a trouvé que cette penſée étoit commune à quelques autres Peres plus nouveaux que St. Athanaſe. Les Peres ont encore employé une com-

parai-

paraiſon plus dure. Ils diſent qu'il en eſt de même, que lorſque d'une même maſſe d'or on fait trois ſtatuës, qui à cet égard ſont *une* en ſubſtance, quoy que tres diſtinctes & ſeparées d'ailleurs. Voilà ce que veut dire M. Saurin, *que leurs expreſſions, leurs propoſitions, & leurs comparaiſons vont naturellement au Tritheiſme.* Non ſeulement leurs *comparaiſons*, mais leurs *expreſſions*. C'eſt que ſouvent ils ſemblent dire qu'il n'y a entre les trois perſonnes de la Trinité qu'une unité d'*eſpece*, ou de *genre*, & non pas une unité *numerique*. Peut-être que chacun des paſſages qu'on nous oppoſe meriteroit des reflexions particulieres. Mais je ſuis perſuadé que quelques reflexions generales ſuffiront. Si M. Saurin avoit eu la plus petite teinture de connoiſſance dans l'antiquité, il auroit ſçû que cette controverſe n'a point changé d'état, du troiſiéme au quatriéme ſiecle : il auroit trouvé que les Peres qui ont precedé le Concile de Nicée, qu'il libere ſi honnêtement de l'hereſie Tritheïte, pour leur donner liberalement l'Arrianiſme, ont été accuſés de Tritheiſme ; & pour les mêmes raiſons que M. Saurin croit avoir d'en accuſer aujourd'huy le quatriéme ſiecle. Ce ſont ces expreſſions dures & ces comparaiſons mal choiſies & mal-expliquées. En diſputant contre les Sabelliens qui étoyent les heretiques dominants dans le troiſié- P. 759.

me siecle, pour prouver contr'eux la *distinction* des personnes, on se servoit de termes qui emportoyent *separation*: Telle est la comparaison du sep & du vigneron qui travaille sur le sep: Telle est la comparaison de la barque & de l'ouvrier qui l'a faite. Cela est encore bien pis, que les trois statuës faites d'un même or. Cependant nous avons vû qu'ils se sont justifiés de ce soupçon. M. Saurin en attendant, que revenant à vingt-cinq ans, il puisse aller consulter les sources, peut revoir les passages des deux Denis de Rome, & d'Alexandrie que nous avons cités cy-devant. Pour la justification des uns & des autres, c'est à dire des Peres avant le Concile de Nicée, & des Peres d'aprés ce Concile, qu'on a également droit d'accuser de Tritheïsme. Voicy ce que nous avons à dire.

1. Il faut sçavoir que les Peres n'ont pas été aussi malhabiles gens que M. Saurin les fait. Cependant il est certain qu'ils n'ont pas atteint dans la dispute, ni la justesse des idées, ni l'exactitude des expressions qu'on voit dans les Modernes, & ce n'est pas tant le defaut des Peres, que le defaut de leur siecle. L'art de disputer est un art comme les autres, qui a été imparfait dans sa naissance, & qui ne s'est perfectionné qu'avec le temps. Si nous voulions traiter les Aristotes, les Platons, & tout ce qu'il y a

de

de disputants entre les anciens Sages avec la même rigueur que nos Sociniens & Latitudinaires traitent les Peres, on trouveroit dans leurs expressions & dans leurs comparaisons des absurdités qui ne sont point du tout conformes à leurs vrais sentiments, & à l'opinion que nous avons de leur capacité.

II. Tout le monde sçait que les comparaisons ne prouvent point, & que l'on ne s'y étudie pas à une parfaite exactitude, parceque ce c'est pas l'intention des Autheurs qu'on les pousse à l'extremité, & qu'on les prenne à la rigueur. C'est une maxime du bon sens reconnuë par tout le monde.

III. Quand un Autheur semble dire des choses extravagantes, & qui sont même contre ses propres principes, il faut avoir l'équité de ne le pas mettre entre les insensés, & il faut luy laisser un sens raisonnable. J'ay deja fait voir que pour attribuer aux Peres un *Tritheïsme* grossier comme seroit d'avoir consideré le Pere, le Fils, & le St. Esprit, ainsi que trois hommes qui n'ont rien de commun que la nature generale, il faut les regarder comme des gens qui avoient perdu l'esprit & qui étoient dans une contradiction sans exemple. C'est ce qui est prouvé par le passage de St. Athanase aux Antiochiens, par les observations qui ont été faites sur ce passage, & par

les

les treize reflexions qui y ſont adjoûtées. Mais il y a bien plus. L'extravagance iroit encore bien plus loin, ſi l'on n'avoit l'eſprit d'équité qu'on doit avoir. Car il s'enſuivroit des expreſſions des Peres, que non ſeulement il y a entre le Pere, le Fils, & le St. Eſprit la même difference qu'entre Pierre, Jacques & Jean; mais la même difference qui eſt entre l'homme, l'âne, & le cheval. Car ils excluent quelquefois non ſeulement *l'unité de nombre*, mais l'unité *d'eſpece*, pour ne laiſſer que l'unité de genre. Qui ne voit que l'erreur ne peut être que dans les expreſſions ? Combien cette comparaiſon de trois Statuës faites d'un même or, eſt-elle groſſiere & impie, priſe au pié de la lettre ? Il faut avoir renoncé à toute pudeur pour abuſer à ce point de l'inexactitude du ſtyle & des comparaiſons des Anciens, de l'orthodoxie deſquels nous avons d'ailleurs des preuves indubitables.

IV. Enfin il faut ſçavoir que les Peres & dans le Concile de Nicée, & depuis, avoient dans toutes les diſputes ſur la Trinité également en veuë & les Arriens & les Sabelliens. Les uns étoient dans une extremité & les autres dans un autre extreme. Les Arriens poſoient entre les trois perſonnes une difference entiere de nature & de ſubſtance, comme entre le Createur & la Creature. Les Sabel--

belliens au contraire n'y mettoient aucune difference. Ce n'étoient selon eux que de differents noms. Ces deux heresies & les deux veües qu'avoient les Ecrivains de combattre l'une & l'autre, donnoient aux Peres un double stile. Quand ils avoient directement en veüe les Arriens, ils parloient comme nous avons entendu parler St. Athanase, *de l'unité numerique*, d'essence, de *l'identité*. Et ils sont là dessus si exprés, qu'on ne le peut pas être davantage. Mais quand ils avoient en veüe les Sabelliens, il leur sembloit qu'ils ne pouvoient trouver de comparaisons assés fortes pour exprimer la distinction réelle des personnes que les Sabelliens nioyent. Ces manieres regnent dans tous les Autheurs, sans excepter les Autheurs Sacrés. C'est de là que viennent les objections que les heretiques font à l'Eglise sur la predestination & sur la grace : Nous concevons Dieu sous deux égards; le premier celuy de *Legislateur*, le second celuy de *Dispensateur des évenements*. Quand le St. Esprit parle de Dieu comme d'un Legislateur, il employe tous les termes, dont nos heretiques abusent pour prouver que l'homme est absolument maître de son sort, que Dieu n'y entre que par des loix, des commandements, des menaces, des promesses & des directions; & nullement par un concours Ταυτότης.

de-

determinant ; & encore moins par des decrets éternels & immuables. Au contraire quand le St. Esprit regarde Dieu sous l'égard de *Dispensateur des évenements*, il luy fait tout faire ; il luy donne des decrets éternels, une predestination gratuite, une grace efficace, & qui produit son effet *indeclinabiliter*. Comme parlent les Thomistes & les autres Disciples de St. Augustin.

Quant aux Peres, cette observation peut être appliquée par tout. Quand ils disputent contre les Manichéens, il semble qu'ils soient vrays Pelagiens. Quand ils ont en tête les Pelagiens, il semble qu'ils soient Manichéens, & c'est une accusation que les Pelagiens anciens & modernes font perpetuellement à St. Augustin & à ses Disciples. Quant aux Modernes, la chose est si connuë que ce seroit abuser de son temps, que d'en produire des exemples, ce que l'on appelle aprés Sr. Basile ἀμαχία ἀντλικὴ, porte les disputants à des excés qui ne sont point du tout de leur intention.

Les calomniateurs des Srs. Peres & des Conciles ne se contentent pas de faire les Peres Tritheites, ils veulent que le Concile de Nicée luy même le soit. Mr. Saurin le met à la tête du Tritheisme aprés son Maitre Courcelle. & le fondement de cette accusation c'est le terme *d'Omoousios* de consub-

ſubſtantiel dont il s'eſt ſervi. Ce mot, diſent-ils, ne ſignifie dans les Autheurs Grecs qu'une unité d'eſpece ou de genre, & point du tout une unité *numerique*, donc le Concile de Nicée l'a pris dans le même ſens. Beau raiſonnement! Comme ſi l'Egliſe en tirant du monde ſes termes, ne leur faiſoit pas changer de ſignification! Le mot de *Synaxis* dans les Peres Grecs, & celuy de *Sacramentum* dans les Peres Latins, ont-ils conſervé leur ſignification originelle? Comment eſt-ce que le mot *Omooufion* chés les Grecs auroit-il ſignifié ce qu'il ſignifie dans le myſtere de la Trinité? Avoient ils quelques ſujets qui parfaitement diſtingués & même ſeparez euſſent pourtant une même ſubſtance *numericè*? Cette viſion étoit reſervée pour un ſiecle auſſi malheureux que le nôtre, & pour un auſſi malheureux Philoſophe que l'impie Spinoſa; qui pretend que la ſubſtance qui eſt dans la pierre, dans le corps humain, dans le Soleil, & dans la boüe ſoit une même ſubſtance, non ſeulement d'une *identité d'eſpece*, mais d'une *identité numerique*.

Mais, dit on, l'Egliſe a conſervé au mot *Omooufios* ſa ſignification naturelle. Le Concile d'Antioche contre Samoſate condamne cet hereſiarque, pour avoir dit que la chair de Jeſus-Chriſt étoit devenuë de même ſubſtance que

Dieu,

Dieu, se servant du terme *d'Omoousios*. Il ne vouloit pas dire que l'humanité de Jesus-Christ étoit devenuë la substance de Dieu, une *numericé* avec la substance de Dieu: mais tout au plus il entendoit que cette chair étoit devenuë une substance de même espece avec celle de Dieu. Bien plus, les Conciles tenus contre Eutychès, le premier à Constantinople sous Flavien, & le second à Calcedoine l'ont condamné & excommunié pour n'avoir pas voulu avoüer que la chair de Jesus-Christ étoit *consubstantielle à la chair de la Vierge*. On voit bien qu'ils entendent, non que la chair de Jesus-Christ fut une seule & unique substance *numero* avec celle de la Vierge, mais que c'étoit une substance de même espece.

Omoousios.

Mais je voudrois bien sçavoir, si l'Eglise en faisant entrer dans la Theologie les termes du monde, en leur donnant une autre signification quand il a été de besoin, a perdu le droit de les prendre en leur signification primitive & originelle quand cela a été necessaire. Parce que le mot *Eucharistia* a été pris par l'Eglise Grecque pour le Sacrement de la Cene, avoit-elle perdu le droit de signifier par ce mot, les loüanges & les actions de grace? ce qui est sa signification naturelle. Or n'étoit-il pas d'une necessité absoluë pour refuter l'erreur de la transmutation

tation de la nature Divine en la nature humaine, qu'on déclarât que la nature humaine du Fils & celle de la Mere ſont une même ſubſtance ? Mais peut-il y avoir là dedans de l'équivoque, & ne voit-on pas clairement que *l'Omoouſion* ne ſe peut prendre en autre ſignification que celle qui eſt originelle à ce terme ? Et ne voit-on pas au contraire que dans le myſtere de la Trinité il ſe doit prendre dans la nouvelle ſignification que l'Egliſe luy donne ? Il faut donc prendre les termes Eccleſiaſtiques ſelon les lieux où ils ſont placés & ſelon l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Poſés que le *conſubſtantiel* à le regarder ſeparement puiſſe également ſignifier *l'unité de nombre* & *l'unité d'eſpece*, il eſt pourtant certain que dans les Symboles de l'Egliſe il ne peut ſignifier autre choſe que *l'unité de nombre*.

CHAP. IX.

Refutation de deux chicanes & évasions dont Mr. Saurin se pourra servir pour éluder les preuves qui font sa conviction, sur l'accusation de Tritheïsme qu'il fait aux Conciles & aux Peres ; Decret notable de l'Université d'Oxfort.

IL est temps d'aller chercher Mr. Saurin dans ses retraites. Je prevoy qu'il dira deux choses. La premiere qu'il n'a pas attribué le *Tritheïsme* aux Peres d'une maniere si decisive qu'il ne l'ait laissé en doute. Il nous citera ces paroles. *Au moins est-il certain que*
759. *leurs expressions, leurs propositions & leurs comparaisons vont là naturellement; & qu'on leur fait grace speciale de leur prêter une bonne intention, & de donner à leurs paroles une explication violente pour leur conserver le titre d'Orthodoxes.* Et moy je luy répondray que c'est un petit tour de finesse qui ne sert à rien, qu'à faire voir la mauvaise foy de l'Autheur. Car on ne peut attribuer une heresie en termes plus forts que ceux, par lesquels il attribuë *le Tritheïsme* aux anciens Peres. Pour les en exempter *il faudroit leur faire uen grace speciale.* On leur

fait

fait donc justice, quand on les accuse d'être *Tritheïtes.* Il faut *leur prêter une bonne intention.* Ils ne l'ont donc pas cette bonne intention. Car on n'a que faire de prêter aux gens ce qu'ils ont. *Il faut donner une explication violente à leurs paroles.* En bonne justice cela ne se fait point. Une justification d'un accusé qui ne se fait que par des expositions violentes de ses paroles est de mauvaise foy, & ne doit pas être reçuë: Mais M. Saurin ne dit-il pas dans le même lieu, *J'ay encore moins de deference pour les Peres du 4 & 5 siecle que Mr. Jurieu n'en a pour ceux du 2 & du 3.* C'est à propos du Tritheïsme des siecles 4, 5, & 6 qu'il dit cela. Il faut donc qu'il les croye heretiques, puis qu'il n'a pas de déference pour eux. Enfin se peut-il rien de plus decisif que ces paroles? *Tout* 735.
ce que j'ay dit au desavantage des Peres des derniers siecles est tres-veritable & tres-certain. C'est dans un endroit, où il fait l'opposition des trois premiers siecles aux trois suivants, & justifie en quelque sorte les trois premiers, mais il déclare que le Tritheïsme qu'il a attribué aux Peres des trois suivants est tres-certain & tres veritable. En effet son Autheur, & son maître Courcelle, de qui il a emprunté cette accusation atroce, l'a fait d'une maniere positive, decisive & sans aucune exception, & l'a soûtenuë d'un grand nombre de preuves.

Mais il y a une seconde chose que Mr. Saurin assurement ne manquera pas de dire pour sa justification. C'est que tout cela ne fait rien contre la doctrine de la Trinité, telle qu'elle est aujourdhuy ; Que le Tritheïsme des Peres est peri, qu'il n'a nul dessein de flêtrir la doctrine de la Trinité, & qu'il l'a tient pour bonne & pour veritable. C'est où nous l'attendions en dernier lieu.

1. Il n'a pas dessein de flêtrir la Doctrine de la Trinité, telle qu'elle est aujourdhuy. Ainsi ce n'est pas flêtrir une doctrine que de dire qu'elle est nouvelle, & que l'Eglise l'a ignorée durant 7 ou huit cents ans au moins. Les 3 premiers siecles l'ont ignorée ; Car ils étoient *Arriens & Sabelliens* unanimement. Ny l'Arrianisme, ny le Sabellianisme ne sont nôtre Trinité d'aujourd'huy. Elle a été ignorée depuis le Concile de Nicée jusqu'au temps de Theodorus Abucara. C'est à dire jusqu'à la fin du 9. siecle. Car ces six derniers siecles étoient Tritheïtes. Quand nous voulons flêtrir la doctrine de la Transsubstantiation voila comme nous faisons. Mais Mr. Saurin qui sçait épurer les intentions, travaille pour la gloire de la Trinité, quand il prouve qu'elle n'est au monde que depuis six ou sept cents ans.

2. Il ne s'agit pas de l'honneur de la doctrine de la Trinité, il s'agit de sa verité

verité dira-t-on. Mais Mr. Saurin aura-t il bien le front de dire qu'il croit veritable nôtre dogme de la Trinité *Coessentielle & Coëternelle*, aprés nous avoir assûré qu'il est nouveau ? Qui ne sçait que la nouveauté d'un dogme fondamental dans la Religion est une marque infaillible de sa fausseté? Car autremement on peut decouvrir tous les jours dans la Religion de nouvelles verités, mais qui ne sont nullement fondamentales. Que voulons-nous prouver aux Papistes quand nous leur prouvons que leur Transsubstantiation est nouvelle, sinon qu'elle est fausse ?

3. Observons en troisiéme lieu qu'il accuse de *Tritheisme* non seulement ces Docteurs qui ont suivi le Concile de Nicée, lesquels se sont servis des grossieres comparaisons de trois hommes, & de trois Statuës faites d'un même or, mais aussi le Concile de Nicée luy même. Car ce Concile a été composé *d'innovateurs, ausquels on pouvoit opposer le consentement unanime des trois siecles qui devoient être les plus purs. Il s'est éloigné du Sabellianisme, & de l'Arrianisme par un mouvement si peu mesuré qu'il est allé jusqu'au Tritheisme. Ce Concile est cause que l'Eglise, sans s'en appercevoir, s'est trouvée Tritheite, comme le Concile d'Arimini fut cause que le monde se trouva Arrien. Ce Concile se laissa emporter par la faveur des Empereurs, &*

ces Empereurs étoient seduits par Athanase le plus grand Tritheïte qui fut jamais. Mr. Saurin n'a pas meilleure opinion des Conciles du quatrième siecle que des Peres qui les composoient. Or les Peres étoient Tritheïtes, ils croyoient trois Dieux, & trois substances singulieres dans la Divinité. Donc il regarde & le premier de Nicée, & le premier de Constantinople comme des Conciles Tritheïtes.

Il faut donc voir par où & comment ces deux Conciles ont établi le Tritheïsme. Ce n'est point par des comparaisons de trois hommes qui ont une même nature humaine, & de trois Statuës qui seroient faites d'une même masse d'Or. Car on ne voit rien de tel dans les Symboles de Nicée & de Constantinople. Ce sont des comparaisons dont nous ne voudrions pas nous servir aujourdhuy. Ce n'est donc pas par de telles comparaisons ou expressions que les Conciles ont établi le Tritheïsme; C'est par des termes que nous recevons, que nous confessons, & que nous sommes prêts à signer de nôtre sang, sçavoir que Jesus Christ est *Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, consubstantiel au Pere, qu'il est engendré & non fait, qu'il n'a pas été fait de rien, mais engendré de la substance du Pere, qu'il y a dans la Trinité trois personnes, & une substance.* Courcelle à qui il faut toûjours avoir recours

pour faire le Commentaire de Mr. Saurin prouve que l'*ομοούσιον* ou *Consubstantiel* signifie *unité d'espece* & non *unité de nombre* & que mettre trois personnes en Dieu c'est y faire trois substances, ce que Mr. Saurin nous a dit aussi. Ainsi & le *Consubstantiel* & les *trois personnes* des Conciles du quatriême siecle font le Tritheïsme. Ce sont tous termes dont nous nous servons encore aujourdhuy. Et puisque ces termes établissent le Tritheïsme nous sommes donc encore aujourdhuy *Tritheïtes*. Que peut répondre à cela nôtre Latitudinaire? Certes je n'en sçay rien, & je ne le prevois pas.

4. Afin de combler la mesure & porter la conviction au souverain degré, observons que Mr. Saurin sans raport aux Anciens & à leurs expressions nous dit sur la matiere de la Trinité, que ceux *qui posent 3 personnes & 3 personnalités dans la nature divine y établissent 3 substances*. C'est ce que prouve amplement son Maître Courcelle p. 878. ff. 122. Ils sont donc Tritheïtes: *ou bien ils font de 3 accidents 3 personnes, ou ne disent rien de réel*. C'est à dire ils sont Tritheïtes ou Sabelliens, choisissés lequel vous aimés le mieux être. Sans raport aux Anciens il nous dit que Jesus Christ *n'est point le Verbe substantiel du Pere* & qu'il n'est rien qu'une parole de *commandement* ou de *predication*, parceque c'est

luy qui a parlé & fait prêcher l'Evangile. Il n'eſt point la ſageſſe increée & éternelle du Pere, mais une ſageſſe creée & communiquée par le Pere aux Prophetes & aux Apôtres. Nous avons vû tout cela prouvé par démonſtration. Aprés cela dites, qu'il n'eſt pas Antitrinitaire. S'il ne l'eſt pas, nous ne ſommes pas Chrétiens.

Pour concluſion, je dis que ſon union de penſées, d'accuſations, & de preuves avec Courcelle m'oblige à luy dire le proverbe, *dis-moy qui tu vois, & je te diray qui tu es.* Courcelle eſt un Latitudinaire, le plus grand ennemi de nos myſteres. Qui puiſe dans cette *ſource* impure, eſt luy même tres-impur.

Pour ſceau de cette matiere, je m'en vay donner au public une piece que je reçois d'Angleterre au moment que j'écris cecy. *C'eſt un decret de l'Univerſité d'Oxford contre certaines propoſitions heretiques, rendu dans une aſſemblée du Vicechancellier, & des Chefs des Colleges, ou ſalles de l'Univerſité d'Oxford le 25. de Novembre vieux ſtyle* 1695.

Voila le Titre, & voicy le Decret.

A l'occaſion d'un ſermon prononcé dernieremeut en preſence de l'Univerſité d'Oxford dans l'Egliſe de St. Pierre

dans l'Orient ; fête de St. Simon, & St. Jude. Ces paroles entr'autres furent publiquement prononcées & affirmées, sçavoir : *Que dans la Trinité il y a trois intelligences & trois substances infinies & distinctes.* Item. *Que les trois personnes dans la Trinité sont trois esprits, ou intelligences infinies & distinctes, & trois substances individuelles.* Lesquelles paroles donnerent à plusieurs personnes une juste cause d'achopement & de scandale.

Monsieur le Vicechancelier & les Chefs des Colleges & Salles étant maintenant dans leur assemblée generale, jugent & declarent que les susdites propositions sont fausses, impies, & heretiques, contraires à la Doctrine de l'Eglise Catholique & particulierement à celle qui est publiquement reçuë dans l'Eglise d'Angleterre.

C'est pourquoy ils ordonnent & enjoignent expressement à toutes diverses personnes commises à leurs soins & conduite, qu'ils n'ayent à soûtenir ny avancer telles propositions dans leurs sermons ou autrement.

Par Decret de Monsieur le Vice-Chancellier, & des Chefs des Maisons.

Voila ce semble un Tritheisme bien marqué. Cependant puisque nous ne sçavons rien autre chose de cette af-

faire, il faut suspendre son jugement. On ne nous a point écrit qui est celuy qui a ainsi prêché. Il est vray qu'on attribuë cette Theologie au Docteur Scherlok. Mais n'ayant pas lû son ouvrage nous n'en pourrions parler que par ouy-dire. Nous dirons seulement que dans un sujet aussi sublime & si profond, il est bon de s'en tenir aux expressions de l'Eglise universelle, & de dire *qu'il n'y a qu'un seul Dieu, un seul être infiniment parfait, une seule substance increée, un seul esprit, une seule intelligence, une seule volonté divine. Et que cet Esprit, cette substance, & cette essence unique subsiste en trois personnes, c'est à dire qu'elle a trois manieres de subsister qui sont dans le Pere, le Fils & le St. Esprit. Desquelles trois personnes la seconde s'est unie personnellement à la nature humaine pour faire avec elle un seul & unique Mediateur.* A passer plus avant, le moindre peril est celuy de s'exposer aux insultes des Sociniens. Les Latitudinaires de ce pais n'ont pas manqué de profiter de cette avanture, & de la répandre par leurs écrits pour chagriner les Orthodoxes. Dans le fonds je ne croy pas que le Docteur Scherlok ait un autre sentiment que celuy de l'Eglise. Cependant nous sommes bien aises de voir que l'Université d'Oxford prend un grand soin de conserver la pureté de la foy de l'Eglise Anglicane.

Il eſt temps de prendre nos concluſions contre Mr. Saurin ſur l'affaire du Tritheïſme des Anciens, comme nous avons déjà fait ſur celle de l'Arrianiſme.

1. Je dis que le fait eſt faux & calomnieux, puiſqu'il n'eſt point vray que les Conciles de Nicée, & de Conſtantinople avec les Peres des quatre ou cinq ſiecles ſuivants, ayent été Tritheites. Et comme cette accuſation eſt grave & qu'elle fait des Fondateurs du Chriſtianiſme de vrays Payens qui ont adoré trois Dieux, cette calomnie atroce merite le dernier châtiment.

2. Je dis qu'elle eſt temeraire, avancée par un homme qui n'a point de preuves en main, & qui n'en ſçauroit avoir de bonnes.

3. En troiſiéme lieu elle eſt ſcandaleuſe. Et ce ſcandale eſt double, le premier eſt que cela donne aux Infideles une idée affreuſe de l'Ancien Chriſtaniſme, & aux Fideles un ſujet de douter de tout. Auſſi eſt-ce le but de nos Latitudinaires, qui avancent de telles calomnies contre les Anciens & contre nos myſteres, afin de rendre les uns & les autres mepriſables; Les Anciens comme des aveugles qui ont parlé ſans jugement, & qui ont avancé des hereſies abominables, & les myſteres comme ayant donné lieu à ces hereſies.

4. Enfin elle est heretique, & Socinienne. Aucuns que les Sociniens ne l'ont avancée, & elle tend évidemment à ruiner directement le mystere de la *Trinité* en persuadant que c'est un vray Tritheïsme.

5. Sans l'usage d'aucune consequence, & sans rapport aux Anciens. Mr. Saurin ruine la Trinité nettement, disant, que poser un Dieu en 3 personnes, c'est y poser trois substances, c'est à dire trois individus & trois Dieux.

On trouve encore dans Monsieur Saurin sur cette matiere une proposition sur laquelle nous devons prendre nos conclusions. *Les Conciles*, dit-il, P. 711. *ont canonisé la Doctrine la plus favorisée de la puissance seculiere, ou celle qui étoit soutenuë par les Evêques les plus authorisés, sans se mettre autrement en peine, si cette doctrine étoit la plus universellement reçeuë &c.* Il parle du Concile de Nicée aussi bien que de celuy d'Arimini.

I. Cette proposition est fausse, puisque les Evêques qui ont defini le *consubstantiel* l'ont fait, parceque c'étoit la foy de l'Eglise universelle, & la Doctrine de l'Ecriture Sainte.

II. Elle est scandaleuse. Car c'est un horrible scandale pour tous les Fidelles, qu'on leur veüille persuader que les articles fondamentaux n'ont été definis que par brigue & par cabale.

III. Elle est heretique, car c'est une pro-

proposition Socinienne, soutenuë uniquement par les Sociniens, & qui conduit infailliblement au Socinianisme. C'est une des propositions pour lesquelles le livre de Bury fut brûlé à Oxford l'an 1690.

Nous avions destiné cet endroit à placer un Chapitre pour examiner les déclarations de Mr. Saurin qui paroissent formelles pour le mystere de la Trinité, & pour prouver qu'elles sont fausses, équivoques, de mauvaise foy & accompagnées de quelques Commentaires heretiques. Mais en repassant la veuë sur ce qui precede, nous avons trouvé que c'est une chose faite. Ces declarations ne se trouvent que dans la page 78 où il dit que le mystere de *la Trinité est si clairement couché dans l'Ecriture Sainte, qu'on ne le peut revoquer en doute. &c.* Mais dans le même lieu il dit *que ny la manifestation de ce mystere, ny les explications que les Theologiens s'efforcent de nous en donner dans leurs lieux communs, ne sont pas capables de nous faire trouver dans ce mystere quelque rapport avec les principes de la raison naturelle qui nous le rende vray-semblable.* P. 79.

Nous verrons dans la suite que dans les principes de Mr. Saurin, ces paroles signifient que ce mystere est faux, parce qu'il ne peut s'accorder avec la droite raison & les notions communes. Les autres déclarations favorables à la

Tri-

Trinité se trouvent dans son traité contre les emblemes de la Trinité tirés des trois dimensions de la matiere, de la lumiere, & de la substance spirituelle. Mais dans l'examen de cette dissertation nous avons trouvé, & demontré que tout est frauduleux, expressement Socinien & Antitrinitaire. Retournés au Chapitre 12. de la premiere partie. Il faut aussi se souvenir, pour entendre ces Messieurs, de l'importante remarque laquelle nous avons faite dans le Chapitre 11. de la premiere partie. C'est que quand on a une fois établi son sens, & son style, on se sert sans scrupule de toutes les expressions de ses Adversaires. Quand nous avons établi le sens de figure contre la Transsubstantiation, nous ne faisons aucune difficulté d'appeller *chair de Jesus-Christ* le pain du Sacrement de l'Eucharistie. Il faut relire le Chapitre sixiéme, où nous avons expliqué en quel sens les Latitudinaires admettent en Dieu une Trinité. Et je suis persuadé qu'aprés tout cela, on ne doutera non plus que Mr. Saurin est Antitrinitaire, comme on ne doute pas qu'il ne soit homme.

Apo-

Apologie pour le Concile d'Epheſe troiſiéme Oecumenique.

Concile d'Epheſe. Voyés Saurin pages 867 868. 869. 870. 871. 872. Item 796.

CHAP. IX.

Du ſiecle cinquiéme dans lequel ce Concile s'eſt tenu. De St. Cyrille. Vrayes raiſons de la haine que les Latitudinaires ont contre luy.

C'eſt ici le troiſiéme Concile Oecumenique dont nous ſommes appellés à faire l'Apologie. Mr. Saurin ennemi mortel de l'antiquité, n'y ſçachant rien par luy même, ramaſſe de tous côtés les calomnies des Modernes contre les Anciens. Il eſt en quête pour trouver les accuſateurs des Saints Peres & des Conciles generaux. Il a tiré de Sandius & des Sociniens l'accuſation calomnieuſe qu'il fait aux Peres des trois premiers ſiecles d'avoir été Ariens. Il a emprunté de Courcelle l'affreuſe accuſation d'un paganiſme deguiſé dont il charge les deux premiers Conciles generaux, & les Docteurs qui les ont ſuivis dans tous les ſiecles. Puis laiſſant le Nord, il retourne au Midi, d'où luy

luy même est originaire, & pour rendre odieux le Concile general d'Ephese, il emprunte la plume & les calomnies que Rodon a debitées contre ce Concile & contre l'Eglise de son temps. Le livre de Rodon *de Suppositio* est rare, & nous ne l'avions point encore vû, lorsque nous avons composé une feüille volante sous le titre *d'Idée des sentimens de Mr. Saurin.* C'est pourquoy on doit conter pour rien tout ce que nous en avons dit dans ce petit ouvrage. Depuis cela, le livre de Rodon nous a été fourni par un illustre ami. Et aprés l'avoir examiné, nous n'y avons pas trouvé d'heresie formelle, mais bien une temerité prodigieuse, une passion énorme de rendre Cyrille odieux, & de noircir le Concile d'Ephese ; Point de fidelité au reste dans ses citations, & encore moins de bonne foy dans ses interpretations & une pure sophistiquerie dans ses preuves. Ainsi nous croyons cet ouvrage digne du suplice du feu auquel le Parlement de Toulouse l'a condamné. Car c'est un moyen infaillible de decrier les Saints mysteres, que de faire passer pour heretiques ceux qui les ont defendus. L'Auteur étoit un de ces Latitudinaires qui parûrent il y a plus de quarante ans dans les Provinces du Midi, & dont il semble que Petit Professeur en Theologie à Nimes étoit le fauteur : Au moins cela paroît par les extraits que le Sr. d'Huisseau

d'Huisseau grand Latitudinaire en a produits pour la justification de son livre de *la reünion du Christianisme*. De Rodon, plein de l'interêt commun de sa secte travaille de tout son cœur à rendre les Anciens odieux & mepriſables. C'est de luy que Mr. Saurin a pris l'accusation contre le troisiéme Concile œcumenique tenu à Epheſe l'an 431 sous l'Empire du jeune Theodoſe. Pour éviter les équivoques & diſſiper les ombres sous leſquelles Mr. Saurin se cache, il faut exactement ſçavoir de quoy & de qui nous voulons faire l'Apologie, ou ne la faire pas.

Premierement nous ne voulons pas faire l'Apologie du siecle. Nous ſçavons fort bien que la doctrine de l'Egliſe y reçût de grandes alterations. l'Antichriſtianiſme s'avançoit dans l'Egliſe à grands pas; Et c'est pourquoy la providence qui vouloit conſerver dans l'Egliſe Antichrêtienne les fondements du veritable Chriſtianiſme & les germes de la reformation, se hâta de mettre toutes les verités fondamentales à l'abri d'une authorité qui devoit être conſiderée comme infaillible dans le Royaume de l'Antechriſt: C'est celle des Conciles. Dans le quatriéme siecle Dieu se ſervit de l'authorité de Conſtantin & de Theodoſe le Grand pour aſſembler deux Conciles qui mirent à couvert les myſteres de la Trinité, de la Divinité éternelle

Nous ne faiſons pas l'Apologie du 5. siecle.

du

du Fils, de *sa consubstantialité avec son Pere*, de son incarnation & de la Divinité du St. Esprit. Il ne restoit plus à expliquer & à garantir des atteintes de l'Antechrist que la maniere de l'Incarnation. Elle n'avoit point été definie dans les deux premiers Conciles. Elle fut fixée, arrêtée, & parfaitement bien determinée dans les 2 suivants. Sçavoir le premier convoqué à Epheſe l'an 431, le second à Calcedoine l'an 451 sous l'Empire de Martian. Pendant que Dieu travailloit ainsi à faire son œuvre, le Demon ne s'oublioit pas à faire la sienne. Le culte & l'invocation des creatures n'étoit point établie & ne le fut point encore par decret de Concile. Mais le Peuple faisoit de grands progrés dans la superstition. On n'invoquoit encore que le seul vray Dieu, & l'adorable Trinité dans les Temples consacrés par authorité publique; Mais il est vray que les tombeaux, les cendres & les reliques des Martirs fausses ou veritables, commencerent à devenir celebres. On y bâtit des Chapelles ou des Oratoires où il y avoit un grand concours de Peuples, & où l'on pretendoit qu'il se faisoit beaucoup de miracles. Il y eut plusieurs Eglises à qui on donna les noms des Martirs & des Saints. L'Eglise où s'assembla le Concile de Calcedoine portoit le nom *d'Euphemie* Sainte & Martyre. On donna aussi le nom de la Vier-

Vierge à plusieurs Eglises. Celle où s'assembla le Concile d'Ephese portoit le nom de Marie, mais ce ne fut point avec dedicace & destination pour l'y invoquer comme on a fait du depuis. Cependant chose admirable, dans ce siecle qui commençoit à devenir si tenebreux, il n'y avoit point encore d'invocation à la Vierge, ny d'Eglises, ny d'Autels, ny de devotions à l'honneur de la Vierge. Ce qui venoit de ce que l'on attachoit toute la vertu des Saints & de leur intercession aux souffrances des Martyrs, & à leurs reliques ; Et comme on ne contoit pas la Vierge entre les Martyrs, & qu'on n'avoit point de ses reliques, on ne tournoit pas la devotion de son côté. Il est vray aussi que dés ce siecle, les Orateurs dans leurs discours & dans leurs predications faisoient de grandes Prosopopées & des Apostrophes à l'honneur de la Vierge. Mais ces Apostrophes n'étoient pas des invocations formelles, non plus que les Prosopopées, où nous parlons aujourdhuy à nos Ancestres & à leurs cendres. Cependant on tombe d'accord que ce fut un chemin qui mena à la superstition, & que bientôt aprés on invoqua la Vierge, bientôt on luy fit faire des miracles. C'est à quoy se raportent les longs extraits que Mr. Saurin a tirés des ouvrages de Mr. Jurieu. Mais cela ne fait rien contre la these que nous soûtenons

aujourdhuy, c'eſt que la maniere de l'incarnation & de l'union des deux natures de Jeſus-Chriſt a été parfaitement bien expliquée dans le ſiecle 5. & particulierement dans le grand Concile de Calcedoine. Il eſt faux que nous mettions ce ſiecle entre les ſiecles Antichrêtiens, quoy que la ſuperſtition & la tyrannie y ayent fait de grands progrés. Nous avons donné cet avis pluſieurs fois dans nos ouvrages precedents; qu'il ne faut pas traiter de vray Antichriſtianiſme toutes les preparations que l'eſprit de tenebres pouſſoit en avant pour ſon établiſſement. Autrement il faudroit dire que le ſiecle de St. Paul étoit un ſiecle Antichrétien, puiſque cet Apôtre declare que dés ſon temps *le myſtere d'iniquité ſe mettoit en train.* Ainſi nous ne faiſons icy l'Apologie que de la Theologie fondamentale de l'Egliſe qui s'eſt conſervée & affermie dans le cinquiéme ſiecle malgré toutes les ruſes du Demon & des heretiques ſes ſupports.

Nous ne faiſons pas l'Apologie de la perſonne & de la conduite de St. Cyrille.

2. Nous ne faiſons pas l'Apologie de St. Cyrille. On ne ſçauroit bien repreſenter la haine que nos Latitudinaires ont à preſent & ont eu de tout temps contre luy. Avant que je fuſſe entré dans tous les myſteres de cette ſecte, je ne comprenois rien dans leurs emportements contre cet ancien Docteur. Un jour étant dans une Bibliotheque avec l'un de ces Meſſieurs, l'occaſion ſe pre-

presenta de parler de St. Cyrille. Nôtre Latitudinaire passa contre luy à des excés qui me surprirent, jusqu'à luy donner ces vilains noms tirés de la bouë, & & de la bouche des Portefaix. Je luy demanday qu'elle pouvoit être la cause de son irritation contre un homme, entre lequel & luy la providence avoit mis un espace de douze cents ans. Il me répondit par un abbregé de plaintes contre cet Ancien, mais en dissimulant les vrayes causes de son aversion. De Rodon est entré contre ce Cyrille dans une espece de fureur, & Mr. Saurin n'en sçauroit parler que comme d'un idolatre & d'un heretique. Quand on a penetré jusqu'au fonds de la secte des Latitudinaires, on comprend enfin d'où leur vient cette noire haine contre Cyrille.

Premierement il est certain, & même évident que cela ne vient pas de la pretenduë heresie qu'ils luy imputent, qui est l'heresie d'Eutychés. Cet heretique, par haine & par opposition à Nestorius conjoignit les deux natures de Jesus Christ si étroitement, qu'il en composa une seule nature; comme de l'union étroite du corps & de l'ame il en resulte un composé qu'on appelle *L'homme.* Nous verrons dans la suitte que de toutes les heresies, c'est la plus delicate, la plus specieuse & où il étoit le plus aisé de tomber avant que

L'horreur de nos Latitudinaires pour St. Cyrille, ne vient ny de sa pretenduë heresie ny de son idolatrie.

l'Eglise eût expliqué ce mystere, même selon la description que nous en donne de Rodon. Or à qui nos Latitudinaires persuaderont-ils, qu'ayant une indulgence infinie, & pour tous les heretiques, & pour toutes les heresies les plus mortelles, ils ayent tant de rigueur pour une erreur tres-delicate & souvent imperceptible? 2. Cette horreur de nos Latitudinaires pour St. Cyrille ne vient pas non plus de son idolatrie. Car outre qu'ils ne sçauroient prouver ny persuader qu'il fût idolatre, & que ses superstitions fussent mortelles; il est certain qu'ils n'ont pas pour l'idolatrie l'aversion qu'ils font paroître. Nous avons vû dans le premier chapitre de cet ouvrage qu'ils sauvent les idolatres & les Papistes, & mêmes les Payens malgré leur idolatrie. Il est vray qu'ils ont une mortelle aversion pour le Papisme. C'est de toutes les fausses Religions celle qu'ils haïssent le plus. Episcopius ne l'epargne point, mais, quoy qu'il dise, ce n'est pas à cause de son idolatrie. On sçait combien Grotius grand Latitudinaire avoit de penchant pour le Papisme. Nos Latitudinaires de France de bon cœur eussent toleré l'Eglise Romaine idolatre, si cette Eglise les eût voulu tolerer, on peut voir cela dans le livre intitulé *la Reünion du Christianisme*. L'unique & veritable raison de leur aversion pour l'Eglise Romaine, c'est son intoleran-

ce: C'est une de leurs maximes favorites, *qu'il n'y a de veritable Christianisme dans une Religion, qu'à proportion de ce qu'il y a de tolerance.* C'est une de celles qui fut flétrie & condamnée dans le Synode Wallon tenu à Leyde au mois de May 1691. Ainsi la veritable cause de leur haine contre Cyrille, c'est qu'il a fait condamner Nestorius qui est leur Saint, & l'union morale qui est leur Idole.

CHAP. XI.

Justification de la foy de St. Cyrille sur l'Incarnation. Caractere de Rodon son Calomniateur.

ENcore une fois, nous n'avons pas dessein de justifier St. Cyrille en toutes choses. Il peut avoir été trop échauffé, & même violent dans ses contestations selon son temperament plein de feu. Il avoit sans doute sa bonne part à la superstition qui commençoit alors à naître. Le zele qu'il avoit pour conserver à la Vierge le titre de Mere de Dieu pouvoit être causé en partie par une devotion mal entendue. Il peut avoir eu d'autres erreurs, il peut s'être servi en disputant contre Nestorius d'expressions dures & peu exactes. Cependant nous ne pouvons & ne le devons

toutes les infirmités qui ne conviennent qu'à la nature humaine de Jesus-Christ. Rodon avoit-il lû cette longue dispute, qui se trouve dans les actes du Concile d'Ephese, intitulée. *Cyrilli Archiepiscopi Alexandrini Apologeticus pro duodecim capitibus adversus Orientales Episcopos.* Les Orientaux examinerent les douze *Anathematismes* de St. Cyrille, & accuserent l'Autheur de tout ce dont l'accuse aujourdhuy, de Rodon, d'avoir confondu les natures & attribué à toutes les deux ce qui ne convient qu'à l'une d'elles. Cyrille met dans cette piece ses Anathematismes, les objections des Orientaux, & ses réponses. La piece est belle & curieuse & merite d'être lue pour la confusion de Rodon & de son disciple Mr. Sainin. Dans cette piece les Orientaux mettent expressément l'accusation que fait de Rodon contre Cyrille, & celuy-cy y répond. Il y a cent endroits dans les actes du Concile d'Ephese, où cette accusation contre Cyrille paroît. Aprés ses longs démêlés avec Jean d'Antioche & aprés leur reünion, quoy qu'il se fût cent fois expliqué d'une maniere tres orthodoxe, cependant pour contenter Jean d'Antioche & tous les Orientaux, il leur écrivit une lettre dans laquelle il insere leur confession de foy mot à mot & l'approuve. Ensuite il fait sa propre confession de foy, il rejette les erreurs dont

Concil. Tom. 3. Pag 828. Editionis Paris. 1671.

il

il étoit accusé. Et ces erreurs sont 1. *d'avoir voulu établir le mêlange & la confusion ou la conversion des deux natures.* C'est precisement l'heresie d'Eutyches. 2. *D'avoir dit que la nature du Verbe est diminuée & devenuë passible.* C'est encore expressement l'heresie qu'on attribuoit à Eutyches. Enfin si Rodon avoit seulement lû les premieres pages de l'histoire d'Eutyches, & comment il se defendit contre son accusateur Eusebe de Dorilée, & contre le decret du Concile de Flavien, il n'auroit pas avancé son accusation contre Cyrille comme une chose inouye. Car dans le Concile de Constantinople sous Flavien, qui preceda de peu de temps celuy de Calcedoine dont nous avons les actes dans la premiere action du Concile de Calcedoine, on voit qu'Eutyches ne voulut jamais retracter le dogme de la confusion & même de la conversion des deux natures *soûtenant que c'étoit la doctrine de St. Cyrille & de St. Athanase.* Aprés cela nous avancer son accusation contre Cyrille comme une nouvelle decouverte & une chose inouye, c'est une sotise, une ignorance & une vanité insupportable. Nous pourrions trouver plusieurs semblables preuves de l'ignorance de Rodon sur la matiere.

Voy cette lettre dans la 1. action du Concile de Calcedoine. Tom. 4. p. 167 & dans le 3. Tom. p. 1105. & commence *Letentur Cœli.*

A l'ignorance il faut joindre la malignité; Car rien n'est plus malin

ny de plus mauvaise foy que la dispute de cet homme contre Cyrille. Je le prouve par la confession de cet Autheur luy même. Dans la page 187. il s'objecte sept ou huit passages des moins exprés, où St. Cyrille confesse l'union des deux natures sans conversion. Et aprés cela il adjoûte, *Aliis etiam in locis diserte ponit differentiam utriusque naturæ, divinæ & humanæ in Christo.* Rodon p. 188. *Il y a aussi d'autres passages, où il pose clairement & disertement la distinction des deux natures divine & humaine en Jesus-Christ.* Si cela est ainsi, pourquoy faiton de Cyrille un heretique Eutychien? Il faloit se contenter de mettre ses expressions dures au rang des inexactitudes, ou entre les contradictions. Quand un Theologien en plusieurs lieux s'est expliqué distinctement pour l'opinion generale de l'Eglise, ce qu'il dit d'opposé ne peut être heresie. C'est mepriſe, c'est ignorance des termes, c'est en un mot quelque autre chose qu'heresie. L'esprit des calomniateurs des Orthodoxes est toujours le même. Mr. Saurin en a usé de même à l'égard de Mr. Jurieu, il luy fait des heresies de quelques passages égarés & malicieusement expliqués.

Dans le fonds, Cyrille n'a point été Autheur ny fauteur de l'heresie Eutychienne. Il a été accusé là dessus dans le Concile d'Epheſe, il s'en justifia si clai-

clairement & si fortement, qu'il faut avoir perdu toute honte pour y revenir encore. Je renvoye le Lecteur curieux à la piece que j'ay dejà citée, qui est l'Apologie de Cyrille contre les Orientaux, où il nie en propres termes les heresies qui luy sont imputées par ces Orientaux, & explique ses sentiments en termes entierement opposés à ceux des Eutychiens.

Il est vray qu'il y a quelque chose qui a paru dur dans ses Anathematismes. Ce sont douze conclusions fort courtes & qui ne contiennent pas une bonne page. On les trouve en plusieurs endroits des actes du Concile d'Epheſe. On les trouve dans l'Epitre écrite par St. Cyrille à Nestorius aprés l'excommunication de celuy-cy. On les trouve dans l'explication que Cyrille a donnée de ces anathematismes, & encore dans la piece qui suit, qui est son Apologie contre les Orientaux. Dans le premier de ces anathematismes Cyrille anathematise ceux qui nient que la Vierge soit la Mere de Dieu. Dans le second ceux qui nient que les deux natures soient unies hypostatiquement ou personnellement. Dans le troisiéme il condamne ceux qui divisent les hypostases, & disent qu'il y a deux personnes en Jesus-Christ, & que les deux natures ne sont jointes que par une union morale. Dans le quatriéme il anathematise ceux qui

Ce que c'est que les 12 anathematismes de Cyrille.

Acta Concilii Epheſ. p. 396, 408.

p. 812 & suivantes des actes du Concile, Edition de Paris de 1671.

qui ne veulent pas admettre ce que nous appellons *communication des Idiomes*, & qui refusent d'attribuer à Jesus-Christ composé des deux natures, les choses qui ne conviennent qu'à la nature divine. C'est la foy de l'Eglise toute pure. Dans l'onziéme il anathematise ceux qui disent que l'union des deux natures n'est qu'une simple union d'habitation, c'est à dire une union que nos Modernes appellent Parastatique. Dans le douziéme *il pose que le Verbe a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié, qu'il est mort & ressuscité selon sa chair*. C'est ce dernier article qui donna sujet aux Orientaux de former contre Cyrille l'accusation de confondre les natures & d'avoir posé que le Verbe étoit passible. St. Cyrille a donné là dessus des éclaircissements dans les endroits cy-dessus marqués si precis, & si nets, que si Mr. Saurin les avoit lûs, je croy qu'il auroit eu plus de pudeur que son maître de Rodon. Un Orthodoxe n'accusera jamais aujourdhuy ces Anathematismes d'heresie.

La brieveté à laquelle nous sommes obligés, ne nous permettant pas de rapporter les pieces & les passages entiers, il faut que nous nous contentions d'y renvoyer le Lecteur & de luy apprendre où il les trouvera. Qu'il prene la peine de lire une lettre de Cyrille à Nestorius, que Cyrille fit approuver au Concile d'Ephese & qui se trouve dans les actes de ce

Conci-

Concile. Elle commence par ces termes. *Intelligo quosdam apud tuam pietatem meæ existimationi detrahere.* Il en sera encore parlé dans la suite. Pour le present je soutiens en faveur de l'innocence de Cyrille, que cette lettre qui est assés longue pour être claire, & assés courte pour pouvoir être luë en deux minutes contient la foy de l'Eglise sur l'union des deux natures, avec tant de netteté, de pureté & de precision que je defie Mr. Saurin disciple de Rodon d'y trouver la moindre chose à redire, selon les principes de l'Eglise universelle. Car sans doute il la rayeroit toute entiere selon les principes des Latitudinaires. Là Cyrille a exclus formellement & la confusion & la conversion des deux natures. Page 316. Concil. Ephes.

Mais, dira-t-on, d'où viennent donc tant d'expressions incommodes dans St. Cyrille qui semblent signifier & la confusion & la conversion des natures ? En traitant du Tritheisme, dans les observations que nous avons faites pour justifier là dessus les Anciens, nous avons ouvert à peu prés toutes les sources de la justification de St. Cyrille. 1. Les Anciens n'étoient point encore fort habiles dans l'art de la dispute. 2. Ils n'étoient pas exacts dans le choix de leurs termes. 3. Il n'est rien si ordinaire, que les hommes dans la dispute, en s'éloignant d'une extremité paroissent donner

ner dans l'autre.

Prem. observation. La maniere de l'Incarnation n'a été definie parfaitement que dans le Concile de Calcedoine.

Sur tout on doit faire deux observations importantes. La premiere c'est que les definitions & les decisions de l'Eglise, de ses Docteurs & des Conciles sur les matieres profondes & difficiles comme sont les mysteres, n'atteignirent point d'abord leur perfection. La doctrine a toujours été la même depuis les Apôtres, mais les expressions ont varié. Nous avons vû sur la Trinité, que les Peres des trois premiers siecles n'étoient point exacts dans leurs expressions & dans leurs idées; Ce qui a donné lieu à les accuser d'Arrianisme. Cette affaire de la Trinité & de la Divinité éternelle du Fils ne fût absolument nettoyée que dans le quatriéme siecle, par le premier & par le second Concile de ceux qu'on appelle generaux. La Trinité & l'Incarnation y furent expliquées & mises dans l'idée de perfection où nous les avons aujourdhuy. Il restoit une troisiéme chose. C'est la maniere de l'Incarnation & de l'union des deux natures en Jesus-Christ. Question qui ne fut agitée & terminée que dans le cinquiéme siecle. Nestorius commença à harceler la foy de l'Eglise & à la troubler dans sa longue possession. Cyrille la defendit. Cela produisit ces contestations si celebres dans l'histoire Ecclesiastique. Le Concile premier d'Ephese l'an 431 commença cette matiere, mais

mais il la laissa imparfaite. Et elle ne fut parfaitement achevée que dans le celebre Concile œcumenique de Calcedoine ; composé de plus 600 Evêques, le double de ce qu'il y en avoit dans le Concile de Nicée & le quadruple de ce qu'il y en eut dans les deux precedents, le premier de Constantinople, & le premier d'Epheſe. Ainſi on peut dire que jamais l'Egliſe univerſelle ne vit une aſſemblée plus auguſte que celle là, & ce fut elle qui fit ſur l'union des 2 natures ſans *confuſion, ſans ſeparation, ſans converſion, ſans diviſion*, cette excellente definition de foy qui ſe trouve dans les actes de ce Concile. Juſques là on peut dire que la foy de l'Egliſe ſur la maniere de l'Incarnation demeura encore indefinie ou du moins dans des idées qui n'étoient pas aſſés debrouillées, & ſur tout qui n'étoient pas ſuffiſamment authoriſées. Or ſi dans cet eſpace de temps il eſt échappé à St. Cyrille & à quelques autres que Rodon appelle *Cyrilliens*, des expreſſions qui n'étoient pas aſſés exactes ; ce n'eſt point matiere à faire des hereſies, ni à l'Egliſe ni aux Conciles, ni à ces écrivains particuliers.

Tom. 4. Cone. Pariſiis anno 1671. P. 564. uſque ad 568.

Mais la principale obſervation qui eſt à faire dans cet endroit pour la juſtification de Cyrille, c'eſt que ſuppoſé qu'il y eût dans les ſentimens de Cyrille quelque choſe de ſingulier, qui ne ſeroit pas tout à fait l'opinion de l'Egliſe, & qui ſeroit une eſpe-

Seconde obſervation importante. Il y a un double Eutychianiſme.

espece d'*Eutychianisme*, ce ne seroit pourtant pas une heresie.

Pour le comprendre, il faut sçavoir qu'il y a un double Eutychianisme, l'un grossier & l'autre delicat. L'Eutychianisme grossier disoit que le *Verbe*, c'est à dire la Divinité avoit été faite chair par voye de transmutation; que la chair de Jesus Christ n'avoit point été prise de la Vierge Marie, mais de la substance de Dieu même: laquelle avoit été convertie & changée en un corps humain & une ame humaine. Il y a bien apparence que c'étoit le sentiment d'Eutyches. 1. Il a été suivi par plusieurs de ses Sectateurs entr'autres par les *Aphthartodochites*. 2. Eutyches luy même & dans le Concile de Constantinople tenû sous Flavien l'an 448, & dans le Concile de Calcedoine ne voulut jamais confesser rondement que le corps de Jesus Christ fût de même substance que celuy de Marie. Il biaisa & refusa de répondre precisement: 3. Le Concile de Calcedoine prit soin de faire inserer dans sa decision ces termes, *que Jesus Christ à l'égard de sa nature humaine étoit de même substance que sa mere.* Sans doute en veuë de condamner la grossiere heresie de l'Eutychianisme. Or il est certain que cette espece d'Eutychianisme est une grande heresie. Ceux qui suivent aujourdhuy le schisme d'Eutyches dans l'Orient, les Jacobites

Voy la premiere action du Concile de Calcedoine p. 246 de l'édition citée plusieurs fois.

bites & les Armeniens, les Cophtes, & les Abiſſins dans le midi ont renoncé à cette hereſie.

Il y a donc une autre eſpece d'Eutychianiſme, ſelon lequel les deux natures de Jeſus-chriſt ſont unies à peu prés comme le ſont le corps & l'ame dans l'homme, qui ſont unis ſans *confuſion* & ſans *changement*, ny de ſubſtances ny d'operations. Car l'ame unie au corps retient ſa ſubſtance tres-diſtincte, & nullement confonduë avec la ſubſtance du corps. Elle a pareillement ſes operations tres-diſtinguées; l'operation du corps c'eſt le mouvement, & la chaleur; & les operations de l'ame, c'eſt d'entendre, de ſentir, & de reflechir. Mais ces deux parties toutes diſtinctes & ſans confuſion qu'elles ſont, compoſent aprés leur union un ſeul tout une ſeule perſonne qui s'appelle *l'homme*. Quelques uns ont conçu l'union des deux natures en Jeſus-Chriſt à peu prés de même maniere. Elles ſont tres-diſtinctes, diſent-ils, & non confuſes. Aprés leur union auſſi bien qu'avant l'union, l'une n'eſt point l'autre, & l'une n'eſt point changée en l'autre: Leurs operations ſont pareillement tres-diſtinctes. Mais nonobſtant cette diſtinction, aprés leur union elles ſont inſeparables, elles compoſent un ſeul tout qui s'appelle *Chriſt*, le *Mediateur*, une ſeule *perſonne* qui n'eſt pas Dieu

Ludolphi Jobij hiſt. Æthiopi. lib. 3. cap. 5.

simplement ou homme simplement, mais Dieu & homme tout ensemble. De cette union il resulte donc une seule personne, tout de même que de la composition & jonction du corps & de l'ame il en resulte un seul *Suppositum* & une personne unique. Or c'est là le sentiment que Rodon luy même attribue à Eutyches : & voila comment il definit l'heresie Eutychienne : sans luy attribuer cette pensée charnelle dont nous venons de parler, sçavoir *la transmutation* du Verbe en chair. Or je dis que si c'est là une erreur, c'est une erreur tres-deliée, & imperceptible au vulgaire. Et ce n'est point une heresie ; Car cela n'a été condamné par aucun Concile. Ceux qui peuvent être dans ce sentiment souscrivent à toutes les definitions du Concile d'Ephese, & de celuy de Calcedoine que les deux natures sont unies *inconfusè*, *immutabiliter*, *indivisè*, *inseparabiliter*.

Voy Rodon pag. 60. 61. 62. 63.

Au reste de Rodon definit ainsi foiblement l'Eutychianisme, non par debonnaireté pour *Eutyches*, mais par malignité contre Cyrille, pour confondre l'un avec l'autre, & pour faire croire que Cyrille étoit parfaitement Eutychien. Je ne voudrois pas répondre qu'il n'y ût dans les idées de Cyrille quelque chose de semblable ; Et c'est tout ce que peut prouver la multitude des passages que cet homme a tirés

rés des écrits de Cyrille. Ils ne signifient ny *transmutation*, ny confusion des deux natures, mais union en un seul tout & une seule personne, qui est celle du *Verbe*. Car il ne recognoissoit point de personne humaine en Jesus-Christ. Or je nie que ce soit là une heresie.

Et quand même il y auroit quelque chose d'Eterodoxe dans cette pensée. ce n'est rien d'approchant pour l'atrocité, de l'heresie qu'on a attribuée à Nestorius & qui certainement est celle de nos Latitudinaires. C'est que les natures n'ont entr'elles aucune union naturelle, mais seulement une union *morale*, une union *d'assistance*, une union *parastatique*, comme ils parlent. C'est là veritablement l'heresie Socinienne, un Socinianisme deguisé. Car Jesus-Christ, selon cela, est un homme pur & simple, & avant l'union & aprés l'union; seulement aprés l'union, l'homme est uni à la Divinité d'une maniere tres-intime, quoyque ce ne soit pas une union personnelle. L'heresie de nos Latitudinaires a quelque chose de fort semblable à l'heresie de Paul de Samosate: auquel on attribue d'avoir crû que l'humanité de Jesus-Christ, aprés sa naissance avoit été divinisée par la descente du St. Esprit.

CHAP. XII.

De l'heresie de Nestorius sans rien decider absolument. Toutes les presomptions sont contre luy. L'histoire des trois Chapitres. Temerité & ignorance de Mr. Saurin.

Concile d'Ephese.

EN voila plus qu'il n'en faut pour l'Apologie de St. Cyrille dont nous ne faisons pas nôtre affaire. Comme nous n'avons pas entrepris la pleine & entiere justification de sa doctrine, aussi n'entreprenons nous pas de faire le procés à la memoire de Nestorius, ny de prouver qu'il avoit veritablement les sentiments qu'on luy attribuë. Nous n'avons pas assés de ses écrits pour former un jugement assuré sur cela. Si on a produit quelques pieces de luy, elles sont trop douteuses pour être apportées en preuves pour ou contre. Il ne nous reste de luy que quelques lettres à Cyrille, à Celestin Evêque de Rome & à quelques autres, avec les 12. Anathematismes qu'il a composés contre ceux de Cyrille. En tout cela il est apparent qu'il s'est caché. Ces pieces sont encore aujourdhuy dans les actes du Concile d'Ephese. Chacun les peut voir, ainsi nous nous contenterons de faire sur cet article quelques observations generales.

La

La premiere est que sans avoir dessein de dire, ni une rudesse, ni une douceur à Mr. Saurin, mais uniquement pour dire la verité, on peut assurer que cet homme est un composé tout singulier de temerité & d'ignorance. Nous luy avons oüy affirmer vingt fois d'un ton d'Oracle, *que Nestorius étoit l'Orthodoxe & que Cyrille étoit l'heretique.* Pour comprendre combien est temeraire cette avance, il faut sçavoir que la question de l'Orthodoxie ou de l'heresie de Nestorius est une des questions de fait les plus obscures de l'Antiquité. Elle a occupé l'Eglise durant plusieurs siecles avec beaucoup de scandale. Car aprés tout, cette question revient à la celebre controverse des trois Chapitres qui a duré si long-temps. Voicy ce que c'est. Theodore Evêque de Mopsueste contemporain de Nestorius avoit fait un écrit, qui contenoit à ce que l'on pretendoit, le vray Nestorianisme. Ibas Evêque d'Edesse, & Theodoret Evêque de Cyr defendirent l'écrit de Theodore de Mopsueste comme orthodoxe, par deux écrits; Et ces deux écrits avec celuy de Theodore furent appellés les trois Chapitres, sur lesquels il y eût de terribles contestations; sçavoir si ces 3 Chapitres étoient Nestoriens & heretiques ou non. Cette controverse commença dans l'Eglise d'Orient aprés le Concile d'Ephese. Ces fauteurs de

La Controverse des 3 Chapitres.

Nestorius prirent justement la route que prend aujourd'huy Mr. Saurin. *Je dis anathème au Nestorianisme & non pas à Nestorius.* Ils condamnerent l'opinion qu'on attribuoit à Nestorius touchant les deux personnes & l'union morale. Mais ils soûtinrent que cette heresie n'avoit point été enseignée par Nestorius, & sur tout qu'elle n'étoit point dans les *trois chapitres*, sçavoir l'écrit de Theodore Evêque de Mopsueste, celuy d'Ibas Evêque d'Edesse, & dans celuy de Theodoret Evêque de Cyr. Cela fût poussé avec la derniere chaleur contre les partisants de St. Cyrille jusqu'au 4. Concile Oecumenique, qui se tint à Calcedoine l'an 451. Les Peres du Concile sans trop examiner ces trois écrits confirmerent la condamnation de Nestorius & de son heresie, & obligerent Ibas d'Edesse & Theodoret de Cyr qui étoient encore vivants à souscrire à cette condamnation. Car pour Theodore de Mopsueste il étoit mort assés long-temps avant ce Concile, aussi bien que St. Cyrille.

La querelle ne mourût pourtant pas là. Les partisants cachés de Nestorius, pretendant que ce Concile n'ayant examiné ny condamné ces trois écrits, on pouvoit encore defendre leur innocence, continuérent à le faire: le demêlé dura un siecle entier, c'est à dire jusqu'au cinquiéme universel

as-

assemblé sous Justinien l'an 553. Peu avant ce Concile Facundus Evêque d'Hermiane en Affrique écrivit un assés grand ouvrage pour la defence de ces trois chapitres. Le Pape Vigilius fit une constitution en faveur de ces trois écrits, sur tout pour la lettre d'Ibas à Maris Evêque Persan, *déclarant que cette épitre étoit orthodoxe; Là il defend de condamner cette epître, puisqu'Ibas l'autheur avoit été absous & regardé comme catholique au Concile de Calcedoine.* Le Concile 5. universel qui se tint peu de temps aprés, condamna cette Epitre d'Ibas comme Nestorienne, heretique, & impie. Le tout uniquement sur la question de fait, sçavoir, quelle étoit l'opinion de Nestorius, de Theodoret & d'Ibas d'Edesse. Aprés ce Concile la querelle ne finit pas encore si-tôt. Ainsi cela dura prés de 150 ans. Cependant on peut dire que cette question ne fût pas assés nettement decidée pour en faire un article de foy. C'étoit une affaire de fait sur laquelle les plus éclairés & les Conciles mêmes se pouvoient tromper. Mais voicy Mr. Saurin qui de dessus son Trepied, & du milieu de l'Antre obscur de son ignorance nous prononce *que Cyrille étoit l'heretique, & Nestorius l'Orthodoxe.* Encore s'il se fût contenté de dire que ny l'un, ny l'autre n'étoient heretiques, & qu'ils ne s'entendoient pas bien, il ne diroit

5. Concile universel. Collal. 3. cap. 14.

que ce qu'ont crû de tres-habiles gens. Mais l'interêt secret de la secte Latitudinaire ne luy permettoit pas cette reserve.

Je l'ay dit & je le dis encore une fois. Je ne veux rien decider sur cette question de fait qui est si difficile. Cependant je soûtiendray toûjours que les presomptions sont contre Nestorius, & que selon toutes les apparences il étoit dans l'heresie qu'on luy attribuë.

1. Presomption contre Nestorius.

1. Il faut sçavoir, que Nestorius Evêque de Constantinople, l'une de ces quatre Eglises qui s'éleverent au dessus des autres & s'érigerent en Patriarchats, émût un bruit terrible dans son Eglise environ l'an 428 par ses predications, que l'on recueillit de sa bouche, & qui furent envoyées par tout: à Rome, à Alexandrie, & à Antioche. Son Clergé & son Peuple se liguerent presque unanimement contre luy. Les Brebis sont naturellement enclines à soûtenir leur Pasteur. L'éminence du siege de Nestorius le rendoit considerable à ses Auditeurs. Cyrille d'Alexandrie n'étoit point là pour soulever le Peuple; Il étoit en Egypte paisible dans son Diocése. Or est-il apparent que sur des apparences sans fondement, l'Eglise de Constantinople se soit soulevée contre son Evêque, s'il ne prêchoit rien que d'orthodoxe?

2. Presomption contre Nestorius

2. Les 12. Anathematismes de Cyrille

rille contre Nestorius font une presomption violente contre celuy-cy ; quelque disposition qu'on attribuë à Cyrille. Il est certain que ce sont douze conclusions que Cyrille prend contre les erreurs qu'on attribuoit à Nestorius.

Par le 1. il paroît qu'on l'accusoit de dire que la Vierge n'étoit pas la Mere de Dieu : cela est avoué. Par le 2. il est évident que Nestorius est accusé de nier l'union hypostatique & personnelle des deux natures. Dans le 3. il est clair que Nestorius y est condamné comme ne recognoissant en Jesus-Christ *qu'une union morale par rapport à la dignité, à l'authorité, à la puissance sans union naturelle.* Par le 4. il est évident qu'il condamnoit le style de l'Eglise qu'on appelle *communication des Idiomes*, selon lequel ce qui convient à une des natures est attribué à toutes les deux. Par le 5. il paroît qu'il disoit que Jesus-Christ étoit un homme *portant Dieu & non un vray Dieu.* Par le 6. on attribuë à Nestorius l'opinion que le Verbe du Pere étoit si fort distingué de Christ, que le Verbe étoit le Seigneur de Christ. Dans le 7. on suppose que Nestorius enseignoit qu'en Jesus-Christ l'homme n'étoit qu'environné de la gloire du Verbe, & que cette gloire ne luy étoit point devenuë propre. Dans le 8. on suppose que selon Nestorius Jesus-Christ n'étoit adorable que d'une adoration indirecte, & tout

à fait differente de celle par laquelle on adoroit le Verbe. Ce qui est aussi l'erreur de Mr. Saurin, tant il est vray que les errants se suivent. Mr. Saurin ne sçait ce qu'a crû Nestorius, cependant il reçoit avec luy les suites du Nestorianisme & il erre consequemment. Dans le 9. on attribuë à Nestorius d'avoir crû que nôtre Seigneur avoit été glorifié par le St. Esprit, & que Jesus s'étoit servi de cet esprit pour faire ses miracles comme d'une vertu qui luy étoit étrangere. Par le 10. on attribuë à Nestorius de dire que Jesus-Christ n'étoit pas le Souverain Pontife de l'Eglise en qualité de Verbe, mais seulement en qualité d'homme. Dans l'11. Nestorius est anathematisé comme disant que la chair de Jesus-Christ n'étoit pas vivifiante en qualité de chair propre du Verbe, mais seulement à cause de l'habitation divine de Dieu dans cette chair. Et enfin dans le 12. il est condamné, parce qu'il ne vouloit pas dire, que le Verbe en la chair qu'il avoit prise avoit souffert, avoit été crucifié, avoit goûté la mort, & qu'il étoit ressuscité dans la même chair &c.

Je n'examine point si ces erreurs sont justement attribuées à Nestorius, ny si dans quelques unes de ces propositions Nestorius pouvoit avoir plus de raison que Cyrille. Mais je pose deux choses. 1. Que Ces propositions attribuées à Nesto-

Nestorius au moins la plus part sont Etherodoxes, opposées au sentiment de l'Eglise & tendant à l'heresie. 2. Qu'il est incroyable que Cyrille ait imaginé cela de sa tête pour les attribuer à Nestorius. S'il ne les avoit tirées de ses écrits, au moins les avoit-il de la bouche de ses auditeurs. Or on ne persuadera jamais que des membres d'un troupeau puissent être animés d'un esprit de fureur & de calomnie contre leur Pasteur, d'ailleurs irreprehensible, jusqu'à intenter de telles accusations sans fondement.

3. On peut faire une troisiéme presomption de ce que Nestorius ne s'est justifié nulle part de ces accusations si formelles. Il biaise par tout. Il a opposé à cela douze Anathematismes contre Cyrille qui ne disent rien à sa justification, ou tres peu de chose. 3. Presomption,

4. La quatriéme presomption est tirée du consentement unanime de tous les Anciens & de tous les Modernes. Les plus grands amis de Nestorius se rendirent enfin. Jean d'Antioche aprés avoir fait à Ephese un vacarme épouventable en faveur de Nestorius, signa enfin sa condamnation comme étant juste. Ibas & Theodoret la signerent dans le Concile de Calcedoine. l'Eglise de Rome sous Celestin concourût par son suffrage & par ses Legats à la condamnation de Nestorius, comme enseignant des heresies 4. Presomption, unanimité contre Nestorius.

sies & ruinant l'Incarnation. Dans le Concile de Calcedoine, Cyrille & Nestorius étoient morts, leurs haines particulieres étoient ensevelies avec eux: plus de cinq cents Evêques qui jugerent sans passion, condamnerent la memoire & la doctrine de Nestorius. Toute l'Eglise les a suivis durant douze siecles. Et voicy à la fin des temps un petit homme comme Mr. Saurin sans autre garant que son maître Rodon, à peu prés aussi habile que luy, qui prononce en Oracle. *Cyrille étoit l'heretique, & Nestorius l'Orthodoxe.* Cela est-il supportable ?

5. Presomption, il ne vouloit point admettre la communication des Idiomes.

5. La cinquiéme presomption contre Nestorius que jeveux presser, sera tirée des erreurs qu'il confesse, & que l'on confesse pour luy. C'est qu'il avoit en horreur ce que nous appellons *communication des Idiomes.* Il ne vouloit pas qu'on attribuât à Christ Dieu, ce qui ne convient qu'à la nature humaine, qu'on dît par exemple que Jesus-Christ Dieu étoit né de la Vierge, qu'il étoit mort, ressuscité &c. Or c'est une marque de son heresie contre l'Incarnation, qui me paroît forte : Jamais Orthodoxe sur l'union personnelle des deux natures, ne refusera de se conformer en cela au style de l'Eglise. Et c'est aujourdhuy un des forts indices que nous ayons de l'heresie de nos Latitudinaires contre l'Incarnation, que la haine qu'ils ont contre

tre ce ſtyle de l'Egliſe. L'Autheur de *l'avis ſur le tableau du Socinianiſme* appelle Mr. Jurieu à ſon ſecours pour luy aider à bannir ce langage : Que le Pere d'Eternité, la ſageſſe du Pere begaye entre les bras d'une nourrice &c. Il tourne ce ſtyle en ridicule. Il explique cette expreſſion du 20. des actes. *Dieu a racheté l'Egliſe par ſon ſang*, en ſorte que le ſtyle de l'Egliſe n'en peut tirer aucun avantage : Mr. Saurin n'a pas manqué de témoigner ſon chagrin contre cette communication d'Idiomes juſqu'a imputer fauſſement à Mr. Jurieu d'avoir établi la communication des Idiomes *in abſtracto*, c'eſt à dire d'avoir dit que la divinité de Jeſus-Chriſt eſt née, qu'elle eſt morte & qu'elle a été crucifiée ; Il ne feroit pas mal d'apporter des preuves de cette accuſation.

P. 95.

Voy Cour celle, 1. diſput. quaternio 1.

6. On pourroit tirer une ſixiéme preſomption des expreſſions que Neſtorius avoit ſubſtituées à celles de l'Egliſe. Il diſoit que l'humanité de Jeſus Chriſt étoit un Temple, & que la divinité de Jeſus Chriſt y habitoit comme dans un Temple. C'eſt preciſement le ſtyle de nos Latitudinaires. Jeſus-Chriſt, diſent-ils, eſt dans ſa nature humaine, comme Dieu étoit dans la Nuée du Deſert. A tout cela on pourroit adjoûter que Rodon l'Apologiſte de Neſtorius ne nie pas qu'il n'ait des expreſſions qui ſignifient

6. Preſomption.

une

une double personne en Christ. Si, dit-il, *on trouve quelques passages de Theodoret, de Mopsueste, ou de Nestorius qui semblent établir dualité des personnes en Christ, on les doit expliquer benignement, & les interpreter suivant les autres passages que nous avons produits cy-dessus.* Mais quoy qu'il y ait dans Cyrille *plusieurs confessions expresses & disertes de la distinction des deux natures en Christ*, il faut pourtant qu'il soit heretique Eutychien. Voila l'équité du personnage & de tous les Calomniateurs de l'Eglise. Il n'y a rien de si semblable au maître que Mr. Saurin son disciple.

Rodon p. 333.

CHAP. XIII.

Apologie pour le Concile d'Epheſe. Il n'a été, ny heretique, ny idolatre. Audace de Mr. Saurin contre la confeſſion de foy Belgique, & la Françoiſe.

ON ne sçauroit justifier Cyrille d'Alexandrie & condamner Nestorius sans justifier le Concile d'Epheſe, puisqu'il n'a fait autre chose qu'approuver la doctrine de Cyrille & condamner celle de Nestorius. Ainsi l'Apologie de ce Concile est faite. J'adjoûteray seulement quelques obſervations. 1.

1. La premiere ſera une preuve de l'ignorance de Rodon, qui pour faire l'habile, penetre ou veut penetrer dans les endroits les plus ſombres de l'Antiquité. Il prononce que le Concile d'Epheſe étoit heretique auſſi bien que Cyrille d'Alexandrie, & le prouve par trois ou quatre miſerables arguments. Par exemple, tels & tels qui depuis ont été declarés Eutychiens, étoient dans ce Concile Theodore Evêque d'Ancire & Acacius ont prêché en preſence du Concile la doctrine d'Eutyches ſans en être repris, donc le Concile étoit Eutychien. Miſerables preuves qui ſuppoſent faux, & concluent mal ! On ne demeurera pas d'accord qu'on ait prêché devant le Concile le groſſier Eutychianiſme, encore moins que le Concile l'ait approuvé. On donne des acclamations à un Predicateur : donc on approuve dans un mauvais ſens toutes les propoſitions équivoques, qu'un Predicateur par imprudence ou par malice peut avoir avancées dans ſon ſermon. Rodon 172. & ſuivantes.

Le grand argument de Rodon pour prouver que le Concile a été Eutychien, *c'eſt qu'il a approuvé & confirmé les douze Anathematiſmes de St. Cyrille contre Neſtorius.* Voicy encore une preuve ſenſible, ou de l'ignorance, ou de la malignité de Rodon. Que Mr. Saurin ſon Diſciple, & ſon Apologiſte nous montre un peu cet endroit du Con-

Concile d'Epheſe, où les Anathematiſmes furent approuvés & confirmés. C'eſt dire une fauſſeté notoire. Le Concile n'a confirmé & approuvé de St. Cyrille que cette lettre de laquelle nous avons déjà parlé. Elle ſe trouve dans les pieces concernant ce Concile; Et Cyrille la fit lire dans la premiere action. Il la fit paſſer par les voix du Concile & la fit approuver. *Quand la lettre eut été lue Cyrille Evêque d'Alexandrie dit, le Saint & grand Concile vient d'entendre ce que j'ay écrit au tres-religieux Neſtorius en defendant la vraye foy. Je croy ne m'y être detourné en rien de la doctrine de la foy orthodoxe, & ne m'être pas éloigné du Symbole dreſſé par le St. & grand Concile de Nicée. C'eſt pourquoy je prie vôtre Sainteté de dire librement ſon advis, ſçavoir ſi j'y ay poſé une doctrine ſaine & irreprehenſible ou non.* Juvenal Evêque de Jeruſalem fit l'ouverture des avis, il aprouva entierement l'Epître de St. Cyrille à Neſtorius, & fût ſuivi de tous les Evêques, dont les voix & les opinions ſont rapportées par ordre dans ce Concile, ſelon que les Evêques avoient pris ſeance. Mais de lecture, d'approbation, & de confirmation des douze *Anathematiſmes* il ne s'en trouve aucune dans tous les articles de ce Concile. Or Cette lettre de Cyrille à Neſtorius contient une aſſés courte expoſition de la foy de l'Egliſe

Tom. 3. p. 316.

P. 461.

Paroles de St Cyrille parlant au Concile.

ſur

sur l'Incarnation & sur l'union personnelle ; Et l'on defie Mr. Saurin d'y trouver l'Eutychianisme. Voila l'homme sur l'authorité duquel Mr. Saurin se repose, convaincu d'être un ignorant ou un infidele. Je ne sçay s'il a été trompé par ce certain *Vir clarissimus qui primus innocentiam Nestorii & fabulam Cyrilli detexit. Et historiam prope diem in lucem edendam hac de re conscripserit.* C'est ce que l'on peut dire de plus favorable pour Rodon & pour ce *Vir clarissimus* ; il est certain qu'il est faux & trompeur. Aprés avoir posé faux il conclut fort mal. Car quand il seroit vray que le Concile d'Ephese auroit approuvé les 12. *Anathematismes* de Cyrille il ne les auroit approuvés que dans le sens orthodoxe qu'il est tres facile de leur donner. Voila le Concile justifié d'heresie. P. 236.

Rodon & Mr. Saurin l'accusent aussi d'Idolatrie. Et il faut que Mr. Jurieu soit témoin dans cette accusation ; Pourquoy & comment ? Parce que Mr. Jurieu n'a pas approuvé que le Concile d'Ephese ait introduit ou confirmé l'usage du nom de *mere de Dieu* donné à la Vierge, & qu'il a dit que cela a donné lieu à l'Idolatrie pour la Vierge. Il repete encore la même chose, & persiste. Mais il nie pourtant qu'à cause de cela il y ait lieu d'accuser le Concile d'Idolatrie. Il est certain que ce Concile a- Saurin p. 872. Le Concile d'Ephese n'est point Idolatre.

avoit droit de donner à Dieu une Mere. Car pourquoy ne pourroit-on pas luy donnei une mere puisque l'Ecriture luy donne *du sang, & de la chair. Dieu a racheté l'Eglise par son sang*, le Verbe. *C'est à dire la divinité éternelle, a été fait chair.* Mais il faut se souvenir de la regle *omnia licent sed omnia non expediunt.* Si le Concile eût fait une grande attention au culte superstitieux pour les creatures qui faisoit alors de si grands progrés, ii ne se seroit pas servi de tous ses droits. An reste on ne sçauroit accuser son imprudence d'Idolatrie, ou il faut accuser d'Antichristianisme l'Eglise du 2. & 3. siecle, parcequ'elle mit une trop grande distinction entre le Prêtre & l'Evêque, qui dans la source sont la même chose. On ne peut douter que delà ne soit venu cette puissance Antichrêtienne qui aprés avoir un peu trop élevé les Evêques, a enfin élevé un seul Evêque au dessus de toute l'Eglise. Dirons nous ? donc les trois premiers siecles étoient Antichrêtiens, donc le cinquiême siecle où l'on commença à invoquer les Saints étoit plongé dans l'Idolatrie. C'est raisonner comme fait souvent l'Evêque de Meaux contre Mr. Jurieu. Mais c'est conclurre injustement.

Les procedures de ce Concile n'ont pas été régulieres.

On ne pretend autre chose pour le Concile d'Ephesque cecy. C'est qu'il n'a été, ny heretique, ny Idolatre. Car du reste

reste on avoüe que tout y a été fait contre les formes, même les bonnes choses. Il y avoit alors quatre Evêques des quatre grands sieges Rome, Constantinople, Alexandrie, & Antioche. Ces quatre Evêques étoient déjà comme les Chefs de tout le monde Chrêtien. Constantinople étoit le second aprés Rome. Nestorius étoit Evêque de ce second siege. Cyrille Evêque d'Alexandrie qui n'étoit que le 3. en ordre se transporta à Ephese au temps marqué par l'Empereur, il s'associa avec Memnon Evêque, Ephese, & Juvenal Evêque de Jerusalem. Et là sans attendre Jean Evêque d'Antioche ny les Legats de Celestin Evêque de Rome, il se hâta de condamner & de juger Nestorius. C'est une precipitation qui ne peut être approuvée. En suite Cyrille proposa sa lettre à Nestorius & la fit passer en loy. Elle étoit bonne & orthodoxe, mais la forme ne vaut rien. C'est ce que nous reprochons aux Papes qui apportoient les decrets tous faits dans leurs Conciles. Cyrille fut present quand on examina & quand on approuva sa lettre; cela encore, n'étoit pas regulier. Les Conciles de Nicée & de Calcedoine traitterent les affaires bien plus regulierement. Le Concile d'Ephese ne fit aucune definition de foy; Le Concile de Nicée & celuy de Calcedoine en firent, avec les procedures les

plus exactes ; On nomma des Commissaires. Ce fut le Concile luy même qui forma le Symbole de Nicée & les Evêques deputés à Calcedoine firent la definition de foy. Mais ces irregularités dans la procedure ne sont pas capables d'aneantir l'autorité des décisions faites à Ephese, parce que ces decisions ont été approuvées par tous les Conciles suivants, & par l'Eglise Universelle.

Aprés la condamnation de Nestorius arriverent les Legats de Celestin qui approuvérent ce qui avoit été fait contre Nestorius & se joignirent à Cyrille. Il n'en fut pas de même de Jean Evêque d'Antioche. Il arriva enfin, mais au lieu de se joindre à Cyrille il tint son Concile à part dans la même Ville. Alors on vit Autel contre Autel, Concile contre Concile. Jean d'Antioche prit la protection de Nestorius, & avec ses 30. ou 40. Evêques il excommunia & déposa Cyrille & tous les Evêques qui avoient consenti à la déposition de Nestorius. Cyrille & ses 150 Evêques déposérent & excommuniérent aussi Jean d'Antioche & tous ses Orientaux. Il est vray ; ce fut un grand scandale: Mais la verité n'en doit pas porter le blame. Aprés beaucoup de contradictions elle demeura enfin victorieuse. Jean d'Antioche & ses Orientaux furent d'avis de souscrire la condamnation

zion de Nestorius.

Voila ceque nous avions à dire pour la justification des trois premiers Conciles generaux si cruellement calomniés par Mr. Saurin. Aprés quoy nous concluons que cet homme possede au souverain degré le caractere des heretiques qui est de s'élever sans scrupule au dessus de toute authorité ecclesiastique & politique, ancienne & moderne. La confession de foy des Pays-Bas & celle de France approuvent expressement les Conciles universels qui ont condamné les anciennes heresies opposées au mystere de la Trinité. Celle des Pays Bas parle ainsi. *Cette Sainte doctrine de la Trinité a toûjours été maintenuë en la vraye Eglise depuis le temps des Apôtres jusqu'à present, contre les Juifs, Mahometistes, & contre aucuns faux Chrêtiens & heretiques, comme Marcion, Manes, Praxeas, Sabellius, Samosatenus, & Arrius, & autres semblables; lesquels à bon droit ont été condamnés par les Saints Peres. Par ainsi nous recevons les trois Symboles, celuy des Apôtres, celuy de Nicée, & celuy d'Athanase, & semblablement ce qui en a été determiné par les Anciens conformement à iceux.* Mr. Saurin accuse nos confessions de foy de fausseté. Article 9.

Voila les Symboles & les anciens Conciles formellement approuvés & avec grand honneur. La confession de France dit aussi aprés l'article de la Trinité. *Nous avouons les trois Symboles* Article 5.

à sçavoir des Apôtres, de Nicée, & Athanase, parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu. Et en cela nous avouons ce qui a eté determiné par les Conciles anciens, & detestons toutes les sectes & heresies qui ont été rejettées par les Sts. Docteurs, comme St. Hilaire, St. Athanase, & St. Cyrille. Voila une authantique approbation. Ce sont les *Saints Peres, les Sts. Docteurs*, entre lesquels on met *St. Cyrille* aussi bien que *St. Athanase*. Ce sont les Sacrés Symboles des Nicée & d'Athanase *qui sont conformes à la parole de Dieu* faits par les anciens Conciles. Nestorius aussi bien qu'Arius *a été justement condamné par les Sts. Peres*, c'est à dire par les Conciles. Mais voicy un homme qui en condamnant nos confessions de foy appelle ces anciens Peres des Arriens, les Conciles, des Tritheïtes & des heretiques, & les Symboles des formulaires de Tritheïsme & d'heresie. C'est pourquoy j'implore icy le secours de tous ceux à qui la conservation de nos confessions de foy a été commise pour faire une punition exemplaire de ce faux & temeraire Docteur. Si nous le laissons aller impuni nous allons devenir la risée & le mepris de toutes les sectes & particulierement des Papistes ausquels nous avons toûjours opposé nos confessions de foy comme des pieces pures, & ausquelles nous ne souffrirons jamais qu'on donne atteinte.

Icy

Icy nous avions dessein de placer un Chapitre pour prendre nos conclusions contre Mr. Saurin au sujet de l'Incarnation comme nous les avons prises au sujet de la Trinité, & nous voulions le convaincre par plusieurs arguments, qu'il est ennemi de ces deux mysteres également. Nous avions même donné un plan de nôtre dispute dans la 1. partie. Mais la matiere nous surmonte. Ainsi nous nous contenterons de deux observations que nous avons déjà insinuées. La premiere est que Mr. Saurin fait les Peres du Concile de *Nicée des Novateurs auſquels on oppoſe le conſentement unanime des trois premiers ſiecles.* Et cela sans aucune restriction. Or il est notoire qu'ils ont également établi la Divinité éternelle du Fils de Dieu, la Trinité des personnes, & l'Incarnation du Verbe. Car comment Jesus-Christ seroit-il Dieu de Dieu, consubstantiel au Pere, si le Fils n'est point uni personnellement à l'humanité de Jesus-Christ? Ainsi l'Incarnation est selon Mr. Saurin, une des innovations du Concile de Nicée. La seconde observation, c'est qu'étant Antitrinitaire il est certain qu'il ne peut croire l'Incarnation. Car il est impossible sans avoir perdu le sens de croire le mystere de l'Incarnation sans croire celuy de la Trinité. Comment croiroit-on l'Incarnation d'une des personnes divines quand on ne croit pas de person-

Mr. Saurin ennemi de l'Incarnation.

cy-dessus page 64.

nes divines ? Le myſtere de la Trinité eſt ſi fort le fondement du ſyſteme des Chrêtiens, que ſans luy tout ce ſyſteme tombe à terre. 1. Comment y auroit-il d'Incarnation d'une des perſonnes de Dieu, s'il n'y a pas de perſonnes en Dieu ? 2. Comment y auroit de prix infini, s'il n'y a point de perſonne infinie qui ſe charge de nos peines ? 3. Comment y auroit-il de redemption s'il n'y a pas de prix infini ? 4. Comment y auroit il une ſatisfaction pour nos peines qui devoient être infinies, s'il n'y a pas de perſonne infinie qui ait porté nos peines ? 5. Comment y auroit-il de juſtification par voye d'imputation de juſtice & de merite infini, ſi Jeſus-Chriſt n'eſt pas une perſonne infinie ? Cela eſt ſi clair qu'il n'a aucunement beſoin de preuves. C'eſt pourquoy j'appelle toute l'Egliſe à la defenſe de ſon ſyſteme & de toute la Religion.

Je ne repeteray point ce que j'ay dit contre la fraude & la mauvaiſe foy de Mr. Saurin qui ne croyant pas *d'Incarnation* employe pourtant ce terme. Ces Meſſieurs les Latitudinaires ne font aucune difficulté de dire qu'outre la nature humaine il y a en Jeſus-Chriſt une nature divine ; Mais nous avons vû en quel ſens. C'eſt en celuy dans lequel St. Pierre dit que tous les fideles *ſont faits participants de la nature divine*, pourquoy ne parleroient-ils pas comme

2. Epître. Chapitre 1. V. 4.

ils

ils font, aprés cet exemple ; puiſqu'ils innovent dans les termes ſans en avoir d'exemple ?

A toutes les preuves precedentes que Mr. Saurin ne croit pas l'Incarnation, j'adjoûte celle-cy. C'eſt qu'il ne croit pas l'Eternelle divinité du fils. Je renvoye pour la preuve au Chapitre 12. de la premiere partie. Comment croire que Jeſus-Chriſt eſt un Dieu incarné quand on ne le croit pas Dieu, & Dieu éternel ?

ile font, après cet exemple ; puiqu'ils trouvent dans les termes dans en avoir d'exemple ?

A toutes les preuves precedentes que Mr. Saurin ne croit pas l'Incarnation, j'objecte celle-ci. C'eſt qu'il ne croit pas l'Eternelle divinité du fils. Je renvoye pour la preuve au Chapitre 12. de la premiere partie. Comment croire que Jesus-Christ eſt un Dieu incarné quand on ne le croit pas Dieu, & Dieu éternel ?

LA RELIGION DU LATITUDINAIRE.

TROISIEME PARTIE.

Le grand principe de la Religion Latitudinaire : la raiſon humaine miſe ſur le ſouverain tribunal de l'Egliſe, pour juger des matieres de foy : funeſtes ſuittes & inevitables de ce principe.

CHAP. I.

Mr. Saurin avec tous les Latitudinaires met la raiſon humaine ſur le ſouverain Tribunal de l'Egliſe ; nouvelles preuves de ce fait.

VOicy le principe de la Religion de Mr. Saurin & de tous les Latitudinai-

naires ; La raiſon humaine qu'on appelle aujourdhui *la droite raiſon* eſt le ſouverain Juge des controverſes & le principe immediat de la foy. Il y a ſur ce principe trois choſes à faire, premiement à faire voir qu'il eſt faux, contraire à l'Ecriture Sainte, à la revelation & à la Sainte doctrine de la grace ; Secondement à prouver qui c'eſt celuy de tous nos Latudinaires, & particulierement de Mr. Saurin. En troiſiéme lieu à faire voir les affreuſes & infaillibles ſuites de ce principe, qui va droit à la ruine de toute la Religion Chrêtienne, & qui mene au Socinianiſme, ſans le ſecours des conſequences. La premiere de ces trois choſes eſt faite dans nôtre premier ouvrage pour la defence de la Theologie de Calvin & de tous les Reformés ſur le principe de la foy. La nous avons prouvé par le conſentement unanime de tous les Theologiens anciens & Modernes, & par des preuves tirées de l'Ecriture en tres-grand nombre, que la foy eſt produite immediatement par le St. Eſprit, que la raiſon humaine, *droite*, tant qu'il vous plaira ne peut être appellée le principe de la foy: Que la ſource de la foy n'eſt point dans l'évidence des preuves, mais dans l'Operation du St. Eſprit, & dans la grace victorieuſe & efficace par elle même.

La ſeconde choſe que nous avons à faire c'eſt de prouver que tous les Latitudi-

tudinaires donnent à la raiſon humaine ce ſouverain empire ſur la foy. Cela n'eſt pas conteſtable : On peut voir là deſſus le premier Chapitre de la premiere partie du preſent ouvrage. On y verra un Latitudinaire declaré qui prouve qu'il n'y a pas d'autre Juge des controverſes que la raiſon humaine. Deformais il faudra prouver que c'eſt la Theologie de Mr. Saurin.

Contre le 1. article qui eſt la fauſſeté de ce principe Latitudinaire il nous reſte une puiſſante machine à faire agir pour la ruine de ce ſuperbe Pelagianiſme qui met la ſource de la foy dans la raiſon humaine, & dans l'évidence de ſes cognoiſſances. Nous l'avons promiſe cette machine dans l'ouvrage precedent, & nous avons aſſuré qu'elle fraperoit un coup atterrant & pour la cauſe & pour l'Autheur, ce ſont les affreuſes ſuites de ce principe. On prie encore une fois Mrs. les Theologiens du païs de nous laiſſer faire Mr. Saurin & moy. Ils pretendent à ce qu'on nous dit qu'à l'occaſion d'un demelé particulier entre Mr. Saurin & Mr. Jurieu, celuy-cy a tres-injuſtement traitté l'affaire generale ; & quelques uns menacent de s'en plaindre. On les attendra patiemment venir: Et l'on verra comment ils ſe prendront à prouver qu'il ne doit pas être permis à un Chrêtien de defendre le Chriſtianiſme

me, & à un sujet d'écrire en faveur de la Religion de ses Souverains. Si Mr. Saurin eût pas eu l'audace d'attaquer le Christianisme & ses misteres, on n'auroit jamais eu occasion d'écrire contre les Cartesiens, & on ne l'auroit pas cherchée. Mais étant reduit à la necessité de défendre les plus augustes mysteres de nôtre Religion contre un homme qui les couvre d'opprobre, & leur attache des noms odieux il n'y avoit pas moyen de refuter les calomnies de cet homme sans aller à l'origine de cet esprit latitudinaire qui ne respecte rien ; non pas même les verités les plus augustes.

On ne veut pas confondre les innocents avec les coupables. On laisse à part ceux qui sont en reputation d'avoir conservé la foy des mysteres nonobstant leurs nouveautés. On veut croire que ces Messieurs ne voudroient pas suivre Mr. Saurin dans les precipices où il a dessein d'engâger le Christianisme. On ira plus loin, & on avouëra que Mr. Saurin n'a point pris son esprit porté à l'heresie dans ces Provinces ; Il l'avoit avant que d'y être. Il a succé ce miserable laict quasi dés son enfance & dans sa patrie, ainsi qu'on peut voir dans l'histoire de sa conduite, & dans la lettre à son ami où l'on nous apprend que dés le temps qu'il étoit dans les Academies il étoit suspect de Socinianisme, & donnoit lieu à ces soupçons par ses discours.

Mais

Mais si l'on a des egards, pour un grand parti dans lequel on avoue, qu'il y a beaucoup d'honnêtes gens, on declare qu'on n'en veut point avoir pour certains ouvrages qui roulent entre les mains du public, sous les titres, *de generatione Filij, & fidelium morte temporali, & de Religione rationali.* Mr. Jurieu regarde ces deux ouvrages comme les plus pernicieux qui soient sortis depuis longtemps du corps des Reformés. Le livre de *generatione Filii* est un livre heretique s'il y en ût jamais, L'Autheur y paroît tantôt Tritheite & tantôt Sabellien. Mais la verité est qu'il n'est rien de cela & qu'il va encore plus droit à la ruine du mystere de la Trinité, & en consequence de tout le systeme du Christianisme. L'Article de la generation eternelle du Fils qu'on détruit est aussi ancien que l'Eglise, car on le voit par tout avec le mystere de la Trinité; on n'a jamais conçû qu'on pût nier l'une sans détruire l'autre. Mais c'est un ouvrage deconfit par l'authorité, dira-t-on. Mrs. Vander vaayen & de Hautecour y ont opposé une tres-belle & bonne confession conforme à la foy ancienne. Les Souverains du pais l'ont fortement appuyée de leur authorité. Mais ce livre qu'on pretend aneantir par là, roule pourtant dans le monde & y fait des degats: nous en sommes bien avertis. Je trouve une

chose

chose qui seroit à desirer dans cette affaire, c'est que celuy qui a formé cette belle confession de foy pour l'ancienne doctrine voulut renoncer à l'union ecclesiastique avec un ennemi aussi déclaré de nos mystéres. L'Autheur a signé cette bonne confession de foy il est vray, mais son livre se vend, se distribuë, il se lit, & perd les esprits comme à l'ordinaire. Pour moy je ne sçaurois le dissimuler; je ne m'estime pas de même Religion avec ceux qui ont de tels principes. Mais ce premier livre intitulé *de generatione Filii* n'est pas nôtre affaire.

Celuy qui porte le titre *de Religione rationali* se trouvera quelque fois dans nôtre chemin. Et l'on ne doit pas s'attendre que j'aye aucun respect pour un tel ouvrage. Je le croy bien pire que le premier. Car il répand ses malignes influences sur toute la Religion d'une maniere plus directe. Il nous mene à la Religion naturelle, & à la ruine de toute la Religion revelée. Cet homme est un des plus outrés Latitudinaires qui soient dans le sein de l'Eglise reformée. J'ay fait ce que j'av pû pour faire consentir le Synode Wallon à se ranger au reglement du Synode de Zuithollande sur le livre *de generatione Filii*. Mais Mr. Saurin l'a emporté sur moy. L'on n'en doit pas avoir plus mauvaise opinion des Ministres François. Ce n'est point du tout leur faute si la proposition de

de l'Eglise de Rotterdam là dessus a été rejettée. J'ay crû devoir donner cet avis au public. Où je voy des gens prevenus contre nôtre Synode, comme si le relâchement y venoit d'un grand nombre de François qui y sont entrés. Tout le contraire de cela est vray. Mais il faut revenir au troisiéme principe de Mr. Saurin & de ses Latitudinaires.

Déjà on luy a fait sentir que sa nouvelle Theologie sur le fondement de la foy est pernicieuse. On a dit en écrivant contre ses Disciples & ses amis que leur Theologie étoit Manichéenne & Deiste, qu'elle mene à l'heresie, & tend à ruiner entierement toute foy, toute certitude & à jetter les hommes dans le Pyrronisme. Mr. Saurin qui prend pour luy tout ce qui est dit à ses Confors se fait de de cela une offense personnelle, mais une offense cruelle dont il demande reparation. *C'est, un blaspheme & une impieté. Je ne refute pas*, dit-il, *ces impietés, parceque je les ay déjà refutées, & parce qu'il suffit de les rapporter pour en inspirer de l'horreur non seulement à tous les Protestants, mais encore à tous les Chrêtiens, & à tous ceux qui croyent qu'il y a une veritable Religion.* Seconde Apologie. Mr. Saurin p. 241.

Nous n'avons pas été assés heureux pour tomber sur ces endroits où Mr. Saurin a refuté cela. Mais nous ne laisserons pas de rétablir cette accusa-

tion tout de même que s'il l'avoit bien ruinée. Or pour cognoître sans voile toutes les pernicieuses consequences de son principe il ne faut pas le regarder dans l'application qu'il en fait à l'Ecriture Sainte, car c'est ce qui impose. Mais il faut le regarder dans la generalité, selon qu'on le trouve par tout exprimé dans son ouvrage, nettement & sans détour. *C'est ce qu'on ne doit rien croire dont on ne voye evidemment la verité, dont on n'ait des perceptions claires & evidentes : Que si on ne peut être persuadé des principes de la Religion par leur evidence on ne doit jamais en être persuadé, il faut seulement les considerer comme vray semblables s'ils le sont effectivement. Que tout ce qui doit être crû doit aussi être conforme à la droite raison : Que la droite raison ou les Notions communes sont le principe immediat de la foy, & que cette droite raison est le fondement de la certitude que nous avons de la revelation.* Ces propositions sont répanduës par tout & se trouvent particulierement dans les endroits cités en marge. On luy a dit que c'est le principe dont Mr. Nicole se sert pour nous battre dans le livre des prejugés legitimes. En effet Mrs. du Port Royal qui se sont voulu rétablir dans la réputation de bons Catholiques en tournant tête contre nous, se sont servis de ce principe pour nous persuader de nous soumettre aveuglement aux decisions

Pages 109 150, 193. 194, 2.. & suivantes.

de

de l'Egliſe Romaine. Mais on a les a pouſſés ſi loin là deſſus qu'ils n'en ſont pas revenus, & n'ont pas même fait de tentatives pour en revenir. On leur a prouvé que toutes leurs difficultés tombent ſur l'authorité de l'Egliſe & l'abîment ſans reſſource. Car cette pretenduë verité, *l'Egliſe a une ſouveraine authorité pour juger infailliblement des Controverſes* eſt environnée de tenebres, que ni les ſimples ni les ſçavants ne ſçauroient diſſiper, & d'ombres cent fois plus épaiſſes que cette verité ; *L'Ecriture Sainte eſt divine, d'une ſouveraine authorité, d'une clarté ſuffiſante & poſſede tout ce qui eſt neceſſaire pour decider les controverſes.* Auſſi Mr. Arnaud & Mr. Nicole n'ont pas répondu un mot. Ce dernier a dit quelque choſe ſur l'idée de l'Egliſe, mais rien ſur le principe de la foy, & ſur l'analyſe de la foy. Mr. Jurieu eſt demeuré le dernier ſur le champ de bataille. Mr. Saurin a jugé à propos de prendre en ſa protection ce principe abandonné.

Il ſe plaint en pluſieurs endroits qu'on luy fait grand tort de l'accuſer d'avoir adopté le principe de Mr. Nicole qui conſiſte en deux propoſitions 1. Qu'il ne faut rien croire dont on n'ait une idée diſtincte, & une parfaite evidence. 2. Qu'on ne ſçauroit avoir cette idée diſtincte & evidente de la verité de quelque propoſition, qu'aprés avoir exami-

né les difficultés, les objections & les réponses à peu prés jusqu'à la derniere precision. Mr. Saurin dit: nous affirmons la premiere proposition, mais nous nions la seconde: Car, dit-il, pour avoir une parfaite évidence, & une idée distincte d'une verité, une seule preuve, un seul texte de l'Ecriture bien entendu suffit, sans qu'il soit necessaire de nous embaraſſer des difficultés. Cela me paroît être dans un homme qui parle tant *de droite raiſon*, un égarement de raiſon inconcevable. Il veut que nous luy tenions conte de ce qu'ayant coupé l'opinion de Mr. Nicole par la moitié il a rejetté cette moitié qui rend l'autre apparente. Quand on veut s'assurer de la verité d'une proposition par voye de raiſonnement & d'examen il faut tout examiner, & suſpendre son jugement jusqu'à la fin de cet examen. Voila qui paroît être selon les regles du bon sens. Mais voicy Mr. Saurin qui sur ce tribunal qu'il s'est élevé au deſſus du bon-sens, *au deſſus des tribunaux eccleſiaſtiques & politiques, en un mot au deſſus de toute la terre*, prononce que pour être assuré par voye d'examen & d'évidence qu'une proposition est vraye, ce n'est pas la peine de cognoître toutes les preuves, il n'en faut cognoître qu'une; Il n'est pas neceſſaire de diſſiper toutes les ombres des difficultés, & il n'est pas même neceſſaire d'y entrer. Voyla une

ne voye seure pour conduire les hommes à l'illusion. On sçait qu'il n'y a point d'heresie qui n'ait son beau côté, un côté d'évidence apparente. Il suffit d'avoir regardé cette heresie par ce beau côté: Du reste Chrêtiens ne vous embaraſſés pas des difficultés, diront les Sociniens, les Pelagiens & tous les autres heretiques. Comment peut on être asſûré qu'un sujet est tres-evident & tout de lumiere quand on ne l'a pas tourné de tous les côtés? Car cette verité que vous recevés comme évidente peut avoir des côtés d'un sombre impenetrable, ou du moins qui paroiſſent tels. Le bon sens conduit donc à croire qu'afin que vous puiſſiés vous vanter d'avoir vû cet objet environné d'évidence il faut que vous l'ayés regardé tout à l'entour. Je voy cette lune par le côté qu'elle me presente pleine de lumiere, mais peut-être que le côté que je ne voy pas est obſcur. Cependant je prononce que tout le corps de la Lune est éclairé. Une telle propoſition me paroit claire & évidente, je ne la voy pourtant que par un petit endroit. Mais on dit que dans tous les autres endroits elle est environnée d'obſcurité & d'inévidence. N'importe je veux croire non seulement qu'elle est vraye, mais qu'elle est évidente: Aſſurément ces égarements ne sont pas humains. Il ne faut donc pas que Mr. Saurin se faſſe une honneur d'avoir

coupé le principe de Mr. Nicole en deux, pour n'en prendre qu'une partie. C'eſt ce qui fera pour luy une honte éternelle dans l'Empire même de *la droite raiſon*, & c'eſt ce qui fait une nouvelle preuve de ſa mauuaiſe foy ; car il ne peut croire ce qu'il dit. Meſſieurs de Port Royal du nombre deſquels eſt Mr. Nicole ont renoncé aux deux parties de ce principe dans les choſes de la Religion. Et diſent que le principe qu'on ne doit rien croire que ce qu'on voit évidemment & dont on a des idées claires & diſtinctes, ne doit point être appliqué aux myſteres, dont nous devons avoir une parfaite certitude ſans en avoir pourtant l'évidence. Voila encore un endroit ſur lequel Mr. Saurin exerce ſa cenſure. Pour cognoître ſon veritable ſentiment il ſera bon de voir le paſſage entier, dont nous avons déjà vu une partie. Premiérement il approuve ſans exception & ſans reſerve tout ce que Deſcartes a dit des idées claires & diſtinctes. *Le principe que Mr. Jurieu pretend que l'on a tiré de la Philoſophie Carteſienne, étant le principe de tout raiſonnement, & de toute Religion, ſi c'étoit le principe de Deſcartes je me ferois un devoir, un merite, & un honneur d'être Carteſien à cet égard. Et la verité eſt que s'il y a quelque choſe d'excellent dans les principes de Deſcartes. C'eſt ce qu'il a dit des idées claires & diſtinctes, ſi cela luy étoit particulier on luy au-*

auroit une obligation infinie.

Puis il adjoûte. Mr. Jurieu fait la même faute que les Docteurs de Port Royal. Ces Mrs. donnent d'excellentes leçons sur l'usage que l'on doit faire de son jugement & de sa raison & sur les precautions que l'on doit prendre pour s'empêcher d'être trompé. Le grand principe qu'ils établissent est celuy-cy. C'est ce que nous devons donner nôtre assentiment qu'aux verités clairement cognues. Ils recommandent l'usage de ce principe en toute rencontre. Selon eux, les prejugés & les passions ne nous seduisent qu'en nous faisant negliger ce principe, & en nous faisant porter nôtre jugement sur les choses dont nous n'avons pas une idée claire & distincte. Cette impatience & cette precipitation avec laquelle nous nous determinons sur des idées obscures & confuses est la source de toutes nos erreurs. C'est pourquoy ils conseillent à tous ceux qui cherchent la verité, d'être soigneusement sur leurs gardes, & de suspendre leur jugement, jusqu'à ce que l'evidence & la force des preuves leur arrache par maniere de dire leur assentiment. Et aprés ces beaux & ces magnifiques preceptes ils font une exception à leur regle generale en faveur des misteres de leur Religion. Ils croyent qu'en cette occasion il faut croire sans examiner. C'est à dire qu'il faut être circonspect par tout, excepté dans l'occasion où la circonspection est la plus necessaire: qu'il se faut precautionner Pag. 283. 284.

contre la precipitation & la temerité dans les affaires qui regardent cette vie, mais que l'on doit prendre sa résolution & son parti sans sçavoir pourquoy lorsqu'il s'agit du choix d'une Religion, d'où dépend la gloire de Dieu, & le salut éternel. Et à la faveur d'une maxime si commode il font recevoir la Transsubstantiation & les autres mysteres qui composent la Religion Romaine. Ce renversement de la raison dans des personnes si éclairées nous surprendroit davantage si nous ne sçavions pas l'interêt qu'ils ont à se refuter eux mêmes, & à détruire ce qu'ils ont bâti. Mais qu'un Theologien Protestant tombe dans la même opposition avec soy même; C'est ce qui n'est pas supportable.

Assurément ce passage seroit un fort bon texte pour faire un assés grand volume. Car on nieroit à Mr. Saurin, que les Ecrivains de Port Royal ayent nié le principe de la necessité des idées claires & distinctes dans les verités revelées uniquement en faveur de leur Transsubstantiation; C'est principalement en faveur des mysteres de la Trinité, de l'Incarnation & autres semblables, pour lesquels il est vray semblable que ces Theologiens ont plus d'attache que pour la Transsubstantiation: laquelle selon toutes les apparences, ils ne croyent gueres. On luy diroit qu'il est faux que les seuls Ecrivains du Port Royal ayent nié le principe de l'évidence dans les matie-

res

res de la Religion en veuë de sauver quelques faux mysteres : tous les Orthodoxes l'ont nié & le nient en faveur des vrais mysteres. On luy demanderoit si le mystere de la Trinité ne paroît pas aussi contraire à la raison que celuy de la Transsubstantiation. Il répondroit sans doute qu'ouy, selon la déclaration qu'il nous a faite dans la page 79 de son livre. Si cela est pourquoy les Protestants ne feroient-ils pas la même exception en faveur du mystere de la Trinité que font les Papistes en faveur de la Transsubstantiation ?

On luy apprendroit que ce malheureux principe a jetté une infinité de gens en France dans le soupçon d'impieté & d'incredulité. On sçait que toute la societé des Peres de l'Oratoire avant que par complaisance pour la Cour inspirée par les Jesuites, elle ût renoncé à la Theologie de St. Augustin, & à la Philosophie de Descartes, est tombée dans ce soupçon, & aussi generalement tous les Carteſiens de profession.

On luy feroit observer que par ce beau zele pour sa Theologie Carteſienne il renverse tout ce qu'il a dit de la foy des Simples. En ce temps-là ils n'avoient que des idées *envelopées, confuses, composées & indistinctes.* Mais selon les principes posés en dernier lieu, les Simples n'ont point de foy. Car les idées *claires & distinctes* de Descartes sont de necessité

par tout, pour la foy auſſi bien que pour la ſcience. *Et l'on ne doit pas donner ſon aſſentiment qu'aux verités clairement cognues.*

Mais le principal & l'unique uſage que nous voulons faire de ce paſſage eſt de ſerrer nôtre Mr. Saurin en ſorte qu'il ne nous puiſſe échaper. On voit bien par où il eſſayera de ſe tirer d'affaire. Mais aprés ce paſſage il n'y a plus de retour pour luy aux idées *confuſes & compoſées*. Car aprés nous avoir dit en cent endroits, qu'on doit *voir avec evidence ce qu'on veut croire*, il acheve dans ce paſſage de ſe former toute porte à la fuite. Car ce que dit, *Deſcartes des idées claires & diſtinctes eſt excellent, nous luy en avons une obligation infinie.* Ce grand principe eſt celuy de toute Religion. *C'eſt qu'on ne doit donner ſon aſſentiment qu'aux verités clairement cognues.* Il faut bien ſe donner de garde *de porter nôtre jugement ſur les choſes dont nous n'avons pas une idée claire & diſtincte.* Sans en excepter les principes de la Religion. *La ſource de toutes nos erreurs en Religion vient de ce que nous nous determinons ſur des idées obſcures & confuſes*, & cela eſt vray ſans excepter les verités revelées. *Il faut ſuſpendre ſon ſentiment ſur les articles de foy comme ſur toute autre choſe, juſqu'à ce que l'evidence & la force des preuves nous arrache par maniere de dire nôtre aſſentiment.* Les Theologiens du

Port

Port Royal mal à propos & contradictoirement *font une exception à cette regle generale en faveur des mysteres de la Religion : que si la precipitation & la temerité sont à eviter dans les affaires de la vie, à plus forte raison les faut-il eviter dans le choix d'une Religion, & ne pas croire sans sçavoir pourquoy.* C'est à dire sans une evidence suffisante, sans avoir des idées claires & distinctes de ce que l'on croit, & des raisons pourquoy l'on croit.

Voila où nous tenons nôtre nouveau Theologien, & nous ne le laisserons pas aller. Voila ceque nous disons être une Theologie Manicheenne, Socinienne, allant & menant les hommes au Pyrrhonisme, au Deisme & à toutes les impietés des heretiques. C'est là nôtre accusation & c'est cela, dit-il, qui l'a mis en colere & même en fureur. Il en a de vive voix demandé raison à Mr. Jurieu en presence des Commissaires du Synode de Harlem assemblés à Rotterdam. Mr. Jurieu a promis de le contenter là dessus. Il le va faire, en prouvant tout ce qu'il a avancé sur cet article.

Premierement il a dit que cette Theologie étoit Manicheenne. Cela est prouvé dans le 3. Chapitre du premier ouvrage. On y voit que les Manicheens se moquoyent de la foy sans évidence, & de la credulité des Orthodoxes. Qu'ils promettoient à tout le monde de faire

faire voir clairement ce qu'ils disoient: disant qu'ils ouvriroient la porte de l'enseignement par voye *de raison*; Qu'ils attiroient à eux la multitude par ce beau nom de RAISONS. Ils ne vouloient pas de soumission pour tout ce que l'on ne voyoit pas avec évidence. On defie Mr. Saurin de trouver entre les Manichéens & luy aucune difference essentielle, qu'on retourne à ce Chaditre 3. & ce sera déjà une affaire vuidée.

La seconde accusation qu'on a faite a Mr. Saurin c'est que sa Theologie sur le principe de la foy est Socinienne, on l'a dit aprés Mrs. Huberus, Wissius, Regius, Leydekerus, & cent autres Theologiens du pais. Mais avant que de nous prevaloir des temoignages de ces Messieurs, il est bon de faire un paralelle juste de la Theologie de Mr. Saurin & du parti Latitudinaire avec celle des Sociniens sur le principe de la foy. En 1686. Le Docteur Roël donna au public une dissertation intitulée *de Religione naturali*. Et c'est celle qui est rimprimée en 1689. nonobstant l'ordre donné à ces Messieurs, par les Etats de Frise de se tenir dans le silence. Mais la necessité de se tenir dans le silence n'est que pour les Orthoxes. Et les heretiques sçavent bien se dispenser de cette necessité. Vissouatius Socinien celebre & cognu par plusieurs ouvrages, avoit donné une année auparavant un petit

petit traité intitulé *Religioni rationalis* c'eſt abſolument le même tître que celuy de Mr. Roël. Il n'y a qu'à comparer ce dernier livre avec la Theologie de Mr. Saurin & de Nos Latitudinaires. Et nous ſerons plainement éclaircis des conformités ou differences de leurs principes avec ceux des Sociniens.

CHAP. II.

La Theologie de Mr. Saurin & des Latitudinaires, mise en parallele avec celle des Sociniens sur le principe de la foy.

Theologie Latitudinaire.

1. *TOut ce que dit M. Saurin pour la tolerance des toutes les heresies ne peut se reduire à autre chose : Car selon sa Theologie il n'y a de verité dans un Christianisme, qu'à mesure de ce qu'il y a de tolerance. C'est le sentiment de tous les Latitudinaires.*

2. *Cecy est proprement le principe de Mr. Saurin & de tous les Latitudinaires, comme on le peut voir évidemment prouvé dans le Chapitre* 1. *de la premiere partie, & sera encore prouvé dans les Chapitres qui suivront celuy-cy.*

3. *Cette preuve est employée par Mr. Saurin à peu prés en mêmes termes.*

4. *C'est une chose que Mr. Saurin ne peut nier, tenant qu'il faut que la droite rai-*

son

CHAP. II.

Abbregé de la Theologie du Socinien Vissovatius dans son livre intitulé, Religio rationalis, seu de rationis judicio &c.

Theologie Socinienne.

1. IL dit que l'experience nous fait voir que ceux qui errent dans la Religion, condamnent comme heretiques ceux qui ne sont pas de même opinion qu'eux, qu'ils les affligent & les persecutent, & qu'aprés s'être accoûtumés à croire contre la raison, ils agissent aussi contre la raison.

2. Il pose que pour s'assurer de la verité de la Religion, & de la divinité de l'Ecriture, *il n'y a rien de plus seur que de consulter ce que dicte la droite raison dans chaque homme.*

3. Que du temps que les Apôtres inspirés immediatement par le St. Esprit prêchoyent sur la terre, ils n'interdisoyent point à leurs nouveaux convertis l'usage de la raison, & qu'ils leur faisoyent examiner l'Ecriture par cette droite raison.

4. Que les inspirations particulieres & le témoignage du St. Esprit sont des prin-

son decide de tout. Mr. Saurin ne peut pas disconvenir de ce principe, puisqu'il fait la raison principe de la foy, & qu'il veut qu'elle voye avec évidence.

5. Mr. Saurinne dit rien de plus contre l'authorité & les droits de la raison.

On ne trouvera point d'endroit où Mr. Saurin & Les Latitudinaires parlent si fort au desavantage de la raison. Car ils veulent que la droite raison soit si bien écoutee, qu'elle soit le principe & la cause de la foy; On ne doit rien croire, disent-ils, qui ne soit évident à la raison, soit pour l'objet, soit pour le temoignage.

Smalcius confesse la même chose. Voy Witsius p. 18.

Les Orthodoxes disent la même chose que Crellius : Et si Mr. Saurin se sert des mêmes termes il ne doit pas pretendre se distinguer par là, des heretiques.

6. Cette definition de la droite raison est

principes douteux, équivoques & que les Quakers & autres Enthousiastes prennent pour eux. C'est pourquoy il n'y a rien de plus *seur & de meilleur que d'établir la droite raison juge des controverses, & du vray sens de l'Ecriture.*

5. Il s'objecte que l'on accusera les Unitaires de faire la Religion dependante du dictamen de la raison, & de poser la raison pour regle des choses divines. Il nie cette consequence, parceque luy „ & ses Docteurs, disent que les dog- „ mes & les mysteres qui sont particu- „ liers à la Religion Chrêtienne ne sont „ point inventés par la raison humaine, „ mais ont été revelés par Jesus-Christ. Il cite son Patriarche Socin qui dit, „ quant aux raisons c'est une voye trop „ trompeuse dans des choses qui depen- „ dent uniquement de la revelation di- „ vine, telle qu'est la Religion Chrêtienne. Il adjoûte les témoignages de Crellius, de Joachim Stegman, de Simon Episcopius, & d'Etienne Courcelle. Car icy & dans la Bibliotheque des Antitrinitaires, on fait toûjours l'honneur aux Theologiens Remontrants de les conter entre les Autheurs Sociciens. Les „ paroles de Crellius sont notables. Les „ mysteres, dit-il, sont au dessus de la „ „ raison, mais ils ne la renversent „ pas, ils n'éteignent point la lumiere „ naturelle, mais ils la perfectionnent.

6. En suite pour lever l'équivoque il

eſt preciſement celle qui reſulte de l'ouvrage entier de Mr. Saurin qui veut que la droite raiſon ſoit celle qui eſt repurgée de prejugés & de paſſions, les Orthodoxes ne rejettent pas cette definition.

C'eſt auſſi l'opinion de Roel, de Mr. Saurin & de tous les Latitudinaires; mais les Orthodoxes nient cela & diſent que l'Ecriture doit êire interpretée par l'Ecriture même & non par la droite raiſon. Les Papiſtes diſent, qu'on l'a doit interpreter par l'Egliſe.

9. *Mr. Saurin ne ſçauroit diſconvenir de cela puiſque les Controverſes ſont partie de la foy, qui eſt fondée, ſelon luy, ſur la droite raiſon*

C'eſt par la raiſon que l'on comprend le ſens des paſſages, en les comparant avec les autres paſſages. Mais il faudroit dire auſſi que les yeux ſont les juges des Controverſes.

10. *Voila encore le grand argument de Mr. Saurin, de Roel, & de tous les Latitudinaires. Il faut que la droite raiſon, diſent-ils, voye avec evidence les caracteres de la Divinité de l'Ecriture Sainte.*

Voila preciſement l'objection de Mr. Saurin, croire ſans ſçavoir pourquoy. *Et ce qu'il dit quelque part, que nous ne devons croire le principe de la Religion que comme vray ſemblable, ſi nous n'en n'avons pas des preuves évidentes.*

11. *Mr. Saurin ne ſçauroit ſe diſtinguer des Sociniens par cet endroit, car il tient avec tous les Rationaux qu'on ne doit*

rien

„ definit la droite raiſon de cette ma-
„ niere. La droite raiſon eſt une facul-
„ té, de l'intellection qui eſt repurgée &
„ delivrée des paſſions immoderées, de
„ la domination des vices, des fauſſes
„ opinions preconçeuës, & des preju-
„ gés, comme d'autant de maladies qui
„ empêchent le droit jugement. Et
c'eſt, dit-il, par cette droite raiſon que
l'on doit decider des Controverſes & in-
terpreter l'Ecriture.

8. En ſuite il paſſe à ptouver ſa Theſe que la droite raiſon eſt le juge des Controverſes.

9. Dans la premiere preuve il poſe
„ que toutes les Controverſes ſe reſol-
„ vent ſur le jugement de la raiſon mê-
me dans la methode des Papiſtes, des
Reformés, & des Enthouſiaſtes.

10. Dans la ſeconde preuve, il établit qu'avant toute choſe pour rendre
„ ferme l'acquieſcement de la foy, il eſt
„ requis qu'un homme ſçache & ſoit
„ perſuadé que ce qu'on luy propoſe à
„ croire eſt divin & vient de Dieu; &
„ qu'il le ſçache par raiſon. Il en doit
„ voir & commprendre la verité par la
„ raiſon, autrement s'il croit ce qu'il
„ ignore, & qu'il ne ſçache ce qu'il
„ croit, la verité eſt qu'il ne croit pas
„ veritablement, mais il conjecture.

11. Dans ſa quatriéme preuve il dit
„ qu'il eſt impoſſible qu'un homme
„ croye qu'une propoſition qu'on pré-

rien croire de ce qui eſt contraire aux notions communes.

Les Orthodoxes nient que la raiſon ſoit un inſtrument infaillible, pour trouver ſeurement la verité depuis qu'elle a été gatée par le peché.

12. *C'eſt encore icy un des principes de nos Rationaux & de Mr. Saurin, qui croyent que la droite raiſon, & la conſcience ſont les principes de la foy, & que c'eſt la même choſe.*

13. *C'eſt ce que redit Mr. Saurin cent fois, que la foy eſt fondée ſur la raiſon. Car la droite raiſon, les axiomes de la de la droite raiſon, les notons communes ſont la même choſe dans la Theologie de ces Mrs.*

14. *Mr. Saurin ne doit pas pretendre ſe pouvoir diſtinguer des heretiques, parce qu'il dit de la neceſſité de la grace & du St. Eſprit.*

Crellius en parle plus magnifiquement que luy. Il dit dans le livre cité par Wiſſouatius page 480. *col.* 1. qu'il faut tenir pour certain que toutes les fois que le St. Eſprit étoit donné à quelqu'un il cauſoit en luy de tels mouvements. *Ipſo ſtatim im-*

» tend revelée eſt vraye, à moins qu'on
» ne luy en prouve la verité par la raiſon,
» ou tout au moins qu'on ne luy prouve
» qu'elle n'eſt pas impoſſible.

Dans la 5. preuve il dit que la raiſon
» eſt un inſtrument donné à l'homme,
» animal raiſonnable, pour être comme
» un œil interne par lequel il voit la ve-
» rité, par la lumiere intellectuelle, &
» diſtingue le vray du faux.

12. Dans la 7. preuve il poſe que nô-
» tre foy ſur ces choſes doit être ſelon
» la droite conſcience, d'où il conclut que donc il y a *ſcience* dans la foy, parce qu'il n'y a point de *conſcience*, où il n'y a pas de *ſcience*.

13. Dans la 8. preuve il prouve que les premiers & principaux articles de foy ſont fondés ſur les *axiomes de la droite raiſon*, autrement ſur les *notions communes*, parce qu'on ne peut prouver la Religion aux Athées, Payens & infideles que par des preuves tirées de la raiſon.

14. Dans la 9. preuve, il avouë qu'on ne peut pas entendre le vray ſens de l'E-
» criture ſans le ſecours du St. Eſprit,
» lequel St. Eſprit & lumiere celeſte,
» dit-il, ne détruiſent pas la raiſon plan-
» tée dans l'homme qui eſt auſſi une eſ-
» pece de lumiere, mais l'eleve. Et il explique cela même plus amplement
» ſur la fin de ſon traitté. Les Quakers
» nous reprochent, dit-il, que nous

impulsu, atque ut ita dicam illapsu in animos eorum, à la seule impulsion & descente dans leurs cœurs ils sentoient bien que par une vertu divine ils étoient élevés au dessus du sort du commun des hommes, *sans qu'il fut necessaire que d'autres les en assurassent.* C'*est à dire que par voye de sentiment ils étoient persuadés & non par voye de droite raison. Mais au contraire Mr. Saurin veut que la droite raison eût des évidences dans ces revelations extraordinaires, sans quoy il auroit falu une seconde revelation pour assurer de la verité & Divinité de la premiere. Il est donc pire que Crellius dans cet endroit. Pour les operations de l'esprit ordinaire page 487. Crellius prouve que le St. Esprit engendre la pieté.* Je laisse à part, *dit-il*, les passages où il est parlé de la conduite de l'esprit &c. Dans lesquels encore que sous ce nom d'esprit il faille comprendre cette vertu qui decoule de l'Evangile bien conçeu qui nous pousse à la priere, il ne faut point du tout separer le St. Esprit dont nous parlons icy, qui a accoutumé de se joindre à cette vertu de l'Evangile pour l'exciter, l'augmenter & la confirmer. *Et dans tout l'article, Crellius prouve que le St. Esprit excite l'ardeur, la devotion, la confiance. Il parle plus honnêtement de la grace que ne font nos Papistes, nos Pelagiens, & nos Latitudinaires.*

15. C'*est l'argument commun à nos Pelagiens, Latitudinaires, & Sectaires.*

16.

„ élevons trop la lumiere naturelle de
„ la raiſon, & que nous abaiſſons la lu-
„ miere ſurnaturelle. Ja n'advienne,
„ Nous recognoiſſons que l'une & l'au-
„ tre lumiere vient de Dieu, & nous
„ laiſſons à chacune d'elles ſa place. La
„ lumiere ſuperieure de l'eſprit ne ban-
„ nit pas la lumiere inferieure de la rai-
„ ſon, mais elle la perfectionne & l'e-
„ leve. Et dans l'endroit ou la lumiere
„ naturelle manque, la lumiere natu-
„ relle vient à ſon ſecours & ſupplée, en
„ adjoûtant une plus pleine & plus claire
„ revelation des divins myſteres.

Mr. Saurin n'en dit pas tant.

Il cite Crellius & renvoye au 4 *Chapitre* de ſon traité du St. Eſprit, pour faire voir qu'il n'avance rien en cela qui ne ſoit ſoutenu des Principaux de ſa Secte,
„ & conclut que, lorſqu'on dit à un La-
„ boureur qu'il faut planter & arrouſer,
„ quoyque ce ſoit Dieu qui donne l'ac-
„ croiſſement, ce n'eſt point élever les
„ travaux de ce Laboureur au deſſus de
„ l'œuvre de Dieu. Il n'y a rien plus raiſonnable que tout cela. Il aime beaucoup mieux iniroduire les Quakers ſur la Scene que les Orthodoxes, quoique ce ſoit proprement contre ceux-cy qu'il agit.

15. Dans la 10. preuve il montre que ſi on ne conſultoit la droite raiſon pour l'in-

16. *C'eſt cela même que diſent nos Theologiens Rationaux & Laeitudinaires, que les notions communes ne ſçauroient être fauſſes, que rien ne peut être vray dans la revelation qui ne ſoit conforme aux notions communes : Que l'on doit examiner ce qui nous paroit contraire à ces notions communes juſqu'à ce que nous ayons reconcilié la Religion avec la droite raiſon & avec les notions communes.*

17. *Si Mr. Saurin & ceux dont il ſuit les principes avoient la même ſincerité que Wiſſouatius, & qu'ils vouluſſent nous marquer exactement, ce qu'ils appellent notions communes, & axiomes de la droite raiſon, nous jugerions plus facilement de leur foy. Mais le catalogue de ces notions comuunes eſt* in ſcrinio pectoris *de Mr. Saurin d'où il les tirera ſelon les beſoins & les occaſions.*

telligence de l'Ecritvre, il n'y a point d'abſurdités qu'on ne pût établir par l'authorité de l'Ecriture : on donneroit à Dieu des yeux, des narines, des oreilles, des pieds & des mains & même des ailes. Les Tranſſubſtantiateurs gagneroient leur cauſe, & preſque tous les heretiques.

16. Dans l'11. preuve il établit qu'il faut juger de l'Ecriture & des choſes con-
„ tenuës & dans l'Ecriture par les axio-
„ mes univerſels de la droite raiſon &
„ par les notions communes. Et poſe que tout ce qui eſt conforme aux notions communes eſt vray, que tout ce qui eſt oppoſé aux notions communes eſt faux. Et que l'Ecriture ne pouvant rien dire de faux il faut tout rectifier par les notions communes. A propos de quoy il fait le
„ denombrement des axiomes de la
„ droite raiſon ou des notions communes.

17. Il en trouve juſqu'à 80. dont en effêt quelques unes ſont des notions com-
„ munes : comme le tout eſt plus grand
„ que ſa partie ; une même choſe ne peut
„ pas être & n'être pas : Mais la plus part ſont compoſées exprés pour renverſer tous les myſteres de la Religion Chrêtienne. Cependant il faut avouër que ſi on avoit paſſé par les voix ces axiomes, dans les écoles de Zenon & d'Ariſtote, nous y perdrions nôtre procés: tant eſt vray ce que remarque Mr. Witſius

18. *Voila certainement la veritable idée de l'évidence : c'eſt ce dont on ne peut s'empêcher de voir la verité ſi on ne devient aveugle volontaire.*

19. *Nous avons vu comment Mr. Saurin traitte tous les efforts que les Theologiens font pour accorder le myſtere de la Trinité avec la raiſon, tant par ſolution aux difficultés que par les reſſemblances à ce myſtere que l'on trouve dans la nature. Il ne luy eſt pas plus équitable que Wiſſouatius.*

20. *Mr. Saurin & ſes ſemblables ſe ſervent abſolument des mêmes arguments. Si les Orthodoxes s'en ſervent auſſi, nous verrons en quoy ils different de Mr. Saurin & des heretiques.*

» que les Axiomes de la raiſon humaine » qui paſſent pour premieres notions ſont ſouvent de groſſieres erreurs.

18. Auſſi Wiſſouatius pretend que toutes ces 80. propoſitions ſont d'une telle évidence qu'on n'y peut reſiſter ſans ſe crever les yeux volontairement.

Mr. Saurin ne le croit pas à ce qu'il dit, » il n'eſt rien de moins droit, dit-il, que » la raiſon des heretiques, mais c'eſt une diſſimulation. Wiſſouatius ſoutiendra auſſi qu'il n'eſt rien de moins droit que la raiſon de Mr. Saurin. Et c'eſt un procés à vuider entre ces deux Autheurs. Il eſt certain que Wiſſouatius gagnera ſa cauſe, car il n'y a rien de moins droit & de moins ſincere que la raiſon de Mr. Saurin.

19. Wiſſouatius montre enſuite que les diſtinctions qu'on apporte contre ces Axiomes, pour ſoûtenir entr'autres le myſtere de la pluralité des perſonnes en Dieu, ſont des impertinences. C'eſt auſſi la Theologie de Mr. Saurin.

Dans la 12. preuve Wiſſouatius prouve que l'Ecriture elle même nous commande de raiſonner, d'éprouver, d'entendre, & de chercher par voye de raiſon & de raiſonnement.

20. Dans la 13. preuve il fait voir que l'uſage de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres confirme les droits de la raiſon parce qu'eux mêmes ont raiſonné, prouvé, & argumenté par la raiſon.

21.

21. *Cela prouve que dans la science de la Theologie il faut proceder par raisonnements philosophiques comme dans les autres sciences. Mais cela ne prouve point qu'il faille ainsi proceder dans la foy.*

22. *C'est precisement ce qu'enseigne Mr. Saurin, qu'il faut qu'il soit évident à la raison que les témoins ont parlé par inspiration divine.*

23. *Mr. Saurin adopte ces argumens & en fait usage.*

Si les Orthodoxes s'en servent aussi il faudra voir en quel sens & comment ils se distinguent des heretiques & des Latitudinaires.

24. *C'est ce qu'il faut expliquer & voir comment la raison juge, & de quoy, & sur quoy.*

25. *Mr. Saurin n'en avouë pas tant*

Car

21. La 14 preuve est prise des termes dont les Theologiens se servent, empruntés de la Physique & Metaphysique. Il faut expliquer ces termes, dont il faut raisonner.

22. La 15. prouve l'usage de la droite raison, même dans les choses qui dépendent du témoignage, parce qu'il faut prouver par la raison que les témoins sont dignes de foy.

23. La 16. prouve par induction, que la droite raison est la regle de la foy, parceque tous les Disputans Papistes, Protestants, Trinitaires, Unitaires &c. procedent les uns contre les autres par voye de raisonnement; que les consequences que l'on tire de l'Ecriture sont aussi des raisonnements.

24. Enfin dans la 18. preuve il amasse beaucoup de témoignages des Anciens & des Modernes de toutes Religions qui disent que la raison doit juger de la verité ou de la fausseté des propositions qui sont avancées.

C'est pourquoy Mr. Saurin dit que Mr. Jurieu est fou à ne pouvoir être rendu sage que par miracle. Dans la p. 76. Wissouatius dit bien que les hommes se trompent souvent; cependant qu'il y a des verités lesquelles il est impossible de ne pas voir, si on n'est fou & furieux; telles sont les notions communes qui ont été exposées dans la preuve onziéme.

Page 81. & 82. Il avouë que les mysteres

Car il soutient que le mystere de la Trinité ne peut être reconcilié avec la raison.

26. *Voila la distinction dont on fait tant d'honneur à Mr. Saurin. Les heretiques semblent ne demander que l'évidence du* temoignage, *& non celle de* l'objet. *Mais cela est faux, Mr. Saurin & eux veulent une évidence d'objet.*

27. *Voila l'objection perpetuelle de Mr. Saurin,* croire sans sçavoir pourquoy, *ce qui est, selon luy, une vraye folie.*

28. *Cela s'accorde parfaitement avec Mr. Saurin qui veut que la foy soit* une science aquise par l'étude.

29. *En quoy il est plus raisonnable que Mr. Saurin qui veut que la foy cherche des demonstrations au moins pour la divinité du* temoignage.

30. *Mr. Saurin adopte Cette maxime Socinienne & la defend violemment comme nous avons vu cy-devant.*

tres

teres ſont au deſſus de la raiſon mais non contre la raiſon.

Pag. 83. il dit la même choſe des miracles qu'ils étoient au deſſus des forces de la nature mais non contraires à la raiſon.

P. 86. Que les myſteres peuvent „ être au deſſus de la raiſon ; mais qu'il „ ſuffit qu'ils ſe ſoient clairement & in„ dubitablement revelés.

27. p. 94. La veuë ſpirituelle ou l'intellection ne doit pas être ſeparée de la foy autrement ce ſeroit une credulité aveugle.

28. P. 94. Il avouë que la foy eſt „ appuyée ſur le témoignage d'autruy. „ Que la ſcience proprement n'eſt que des choſes demonſtrées par leurs cauſes „ prochaines, mais que la ſcience ſe „ prend dans un ſens moins rigoureux: „ & qu'alors la ſcience & la foy ſont„ la même choſe.

29. Il ne donne point à la foy une évidence de demonſtration comme Mr. Saurin.

30. A ces regles de Wiſſouatius il faut ajouter celle-cy, que l'on ne doit point écouter aucun conſentement, fût-il unanime, ou parut-il tel de tous les ſiecles & de tous les Chrêtiens pour donner un ſens à l'Ecriture contraire à la raiſon. C'eſt l'un des plus deteſtables principes du Socinianiſme. Car ſous pretexte de nous garantir des erreurs de la tradition il renverſe le Chriſtianiſme.

Chap.

CHAP. III.

M. Saurin en faveur de ſes Latitudinaires & Rationaux eſſayera de prouver que s'ils conviennent avec les Sociniens en quelque choſe, ils ont cela de commun avec tous les Proteſtants. Oppoſition du ſyſteme des Sociniens au nôtre.

J'Avouë que je ne puis appercevoir en quoy conſiſte la difference qui eſt entre le ſyſteme des heretiques, & celuy de Mr. Saurin & des Rationaux ſur le fondement de la foy ; Qu'on faſſe attention au parallelle que nous venons dedonner, je ſuis aſſuré qu'on n'y ſçauroit marquer de difference qui ne ſoit au deſavantage de Mr. Saurin : comme il arrive ordinairement à ceux qui veulent paroître Orthodoxes, & qui veulent accommoder les ſyſtemes Orthodoxes avec les ſyſtemes heretiques ils ſe contrediſent. Au lieu que les principes des heretiques qui ne gardent aucune meſure avec l'Orthodoxie ſont preſque toûjours bien liés. Par exemple, on ne doit pas douter que Mr. Saurin ne faſſe bien valoir la difference qui eſt entre les Sociniens & luy. C'eſt que les Sociniens ne demandent point d'operation du St. Eſprit pour ouvrir la porte à la verité, & rendre viſibles à la raiſon les objets de la foy : Et M. Saurin la demande. Mais cette diffe-

difference ne luy fait gueres d'honneur. Les Sociniens suivent leurs principes, l'objet de la foy doit être évident & s'accorder avec les notions communes, selon eux ; ficela est ainsi, il ne faut pas d'opera surnaturelle & secréte : La raison voit clairement l'objet de la foy ; Il ue faut que rendre sa raison attentive. Ce qui se fait tous les jours sans secours d'une vertu celeste & secréte. Voila qui va bien. Mais une telle sincerité n'accommoderoit pas Mr. Saurin. C'est pourquoy il faut dire, *la divinité de la revelation, & la verité du témoignage sont evidens ; & l'on n'est obligé de les croire qu'à proportion de leur évidence.* Cependant afin de paroître Orthodoxe on adjoûte que pour voir cette évidence, il faut recevoir une grace immediate & surnaturelle. Cela est d'une absurdité & d'une contradiction qui saute aux yeux. Pour voir que le tout est plus grand que sa partie, & qu'un être ne peut pas subsister & ne subsister pas, il ne faut point d'impulsion secrete du St. Esprit. Bien que tous les objets évidents ne soient pas tous dans le même degré d'évidence, ils en ont toûjours, & necessairement, assés pour être visibles par eux mêmes, autrement ils ne seroient pas évidents. Mais les verités qui sont assés évidentes, pour se faire voir à la raison, ne sont pourtant pas assés efficaces pour produire la pieté. C'est pourquoy les Sociniens appellent icy le St.

Esprit à leur secours. Voila qui est le plus raisonnable du monde. Ainsi les Sociniens sont heretiques, mais ils ont de la bonne foy. Mais pour Mr. Saurin il n'a point de raison, ni de bonne foy. Aussi ces Mrs. aprés avoir bien travaillé pour prouver la difference entr'eux & les Sociniens, sur cet article en reviennent à dire. *On demande si ce sentiment est vray ou faux ? S'il est faux il n'a qu'à le prouver, sa propre fausseté le fera assés rejetter, sans qu'il soit besoin de mettre les Sociniens en jeu. Mais s'il est vray, pourquoy ne pourra t on pas le dire aussi bien que les Sociniens ? N'est il donc permis qu'à eux de dire la verité ? Et ne peut-on plus dire ni croire une chose des qu'ils l'ont dite ou pensée ? On ne peut donc pas dire qu'il y a un Dieu, car les Sociniens le disent, & le Diable même le dit, qui est bien pire qu'un Socinien.* Ce sont les paroles d'un jeune *Rationel* conduit & inspiré par de plus habiles gens que luy. On entend assés ce que cela veut dire, il ne faut pas de Commentaire.

Bibliotheque univ. Tom. 6. pag. 461.

Il n'a a qu'une chose que ces Mrs. puissent répondre. C'est que si leur systeme sur le fondement de la foy & le juge des Controverses convient avec celuy des heretiques, cela leur est commun avec tous les protestants. Nous sommes d'autant plus obligés à faire attention à cette objection qu'elle est appuyée de l'authorité des Ecrivains de

Port

Port Royal qui dans *les prejugés legitimes* contre les Calviniſtes, & dans *les Calviniſtes convaincus de Schiſme*, & autres ouvrages, nous accuſent que nous avons ouvert le chemin aux Sociniens, que nous avons fourni ce principe ſur lequel ils ont bâti ; que nous leur avons appris à renoncer à la ſoumiſſion, à negliger l'authorité de l'Egliſe, & de la tradition, poûr n'en croire que nôtre ſens propre & nôtre raiſon.

Il parut il y a quelques années un petit livre ſans nom d'autheur ſous le *nom d'avis ſur le Tableau du Socinianiſme* écrit abſolument dans les principes de Mr. Saurin & de tous nos Latitudinaires Sociniens. L'Auteur donne un Chapitre au ſujet ſur lequel nous ſommes, *de l'uſage de la raiſon dans les matieres de foy*. Ce petit livre eſt deſtiné à faire l'Apologie des Sociniens, & à diminuer l'horreur que nous avons pour leurs principes, entr'autres pour celuy-cy. Il faut écouter la raiſon dans les matieres de Religion, & ne rien recevoir qui ſoit contraire à la droite raiſon. Avis page 12. 13. L'Autheur de l'avis dit que c'eſt nôtre principe, qu'il ne s'agit que de l'application : que ce principe doit être reçu encore qu'on en puiſſe abuſer : Qu'il faut voir ſi les Sociniens l'appliquent mal, mais qu'ils ont raiſon dans la Theſe : ils errent ſeulement dans l'hypotheſe. Il eſt certain que Mr. Saurin & tous

ceux de son parti ne sçauroient dire autre chose puis qu'ils vont jusqu'à dire *que si l'Ecriture nous disoit quelque chose d'opposé à la raison il n'en faudroit pas croire l'Ecriture ; qu'on ne doit rien recevoir comme vray, regardant, ou la divinité de l'Ecriture, ou les dogmes qui y sont contenus sans les avoir accordés avec la raison, & quand on rencontre dans l'Ecriture quelque chose qui paroît contraire à la raison il faut examiner tout de nouveau ses propres hypotheses sur la matiere, qu'il ne faut pas tant blamer ceux qui disent que si la raison nous disoit autre chose que ce que dit l'Ecriture, il n'en faudroit pas croire l'Ecriture plutôt que la raison.* C'est à dire qu'au contraire, *il en faudroit croire la raison au prejudice de l'Ecriture.* Mr. Witsius appelle cela *horridas sententias* des propositions horribles. On le prie de ne se pas laisser surprendre par ceux qui luy disent à present, nous signerons volontiers vôtre dissertation Epistolique à Huberus ; comme nous souscrivons à vôtre traitté du Batême ; Nous le croyons trop sage pour se laisser tromper par ces flatteries pleines d'hypocrisie.

P. 25.

Nôtre affaire est donc icy d'ôter ce méchant subterfuge à nos parties, & de leur faire voir qu'il est tres-faux que nôtre principe soit le même que celuy des Sociniens, & qu'il n'y ait de difference que dans l'application. Pour le faire il n'y a qu'à comparer leur Theologie sur

le

le principe de la foy avec la nôtre, article par article, & en marquer les diferences.

1. Les Sociniens & les Latitudinaires disent *qu'il n'y a rien de plus seur que de consulter ce que dicte la droite raison dans chaque homme.* Mais les Orthodoxes croyent qu'on ne doit point du tout consulter la raison dans les choses de la foy, qu'il faut consulter l'Ecriture Ste; Et quand on a bien compris le sens de l'Ecriture on peut appeller la raison à son secours, soit pour appuyer l'Ecriture Ste. soit pour refuter l'erreur. C'est par ce principe qu'aprés avoir établi l'absence reelle invinciblement par l'Ecriture nous combattons puissamment la presence reelle, & par la raison & par les sens.

2. *Que l'Ecriture Ste. doit être expliquée par les notions communes, & par les idées, pretendues, claires & distinctes. Les Orthodoxes disent qu'on doit expliquer l'Ecriture par l'Ecriture même & non par les notions communes.*

3. *Lorsqu'il s'agit de deux sens d'un même passage, l'un conforme à la droite raison, & l'autre contraire, on se doit déterminer en faveur du sens conforme à la droite raison.* Mais les Orthodoxes croyent que *la droite raison* est cent fois plus équivoque que n'est l'Ecriture, & qu'ainsi de deux sens il faut prendre celuy qui est conforme à l'Ecriture non à, la droite raison; c'est à dire qui paroît tel; mais

mais celuy qui est conforme aux autres parties de l'Ecriture. Ce texte, *ceci est mon corps*, a deux sens, un sens de figure, & un sens de realité, qui paroît opposé a toutes les lumieres de la droite raison ; Cependant s'il étoit conforme à la revelation il le faudroit recevoir, au prejudice des oppositions de la pretenduë droite raison: comme nous recevons la Trinité malgré toutes les oppositions de ce qu'on appelle la droite raison.

4. *Une lumiere ne peut pas être opposée à une autre lumiere* disent les Sociniens ; Cela est vray, disent les Orthodoxes. Donc quand l'Ecriture semble dire quelque chose de contraire à la raison, il faut disent les heretiques, reconcilier les lumieres de la revelation avec celles de la raison. Mr. Saurin & ceux qu'il suit disent la même chose. Mais les Orthodoxes disent ; une lumiere ne peut pas être opposée à l'autre, c'est pourquoy lors que la lumiere de la raison & celle de la revelation paroissent opposées l'une à l'autre, il faut bien établir par l'Ecriture, la lumiere de la revelation, & aprés cela soumettre les lumieres de la raison à celles de la foy. Si l'on peut faire voir leur accord tant mieux. Mais si nous ne pouvons appercevoir l'accord entre la raison & la foy, il faut pourtant conclure qu'elles sont d'accord, mais que nôtre ignorance & nôtre peu

de penetration empêchent que nous ne voyons le point de leur union.

5. *Les mysteres sont au dessus de la raison, mais ils ne la renversent pas, ils n'éteignent point la lumiere de la raison, mais ils la perfectionent.* Les Orthodoxes disent : La foy n'éteint pas la raison, mais elle la soumet & luy impose silence, elle comprend bien les objections de la raison, elle en voit la force, elle ne peut pas toûjours resoudre ses difficultés, mais elle les mepriſe, non à cause de l'authorité de l'Eglise, mais à cause de l'authorité de Dieu parlant dans l'Ecriture. Crellius.

6. La droite raison, disent nos Rationaux les Maitres de Mr. Saurin est, infaillible, aussi bien que Dieu parlant dans l'Ecriture. *Si lors qu'on raisonne juste, & qu'on a pris toutes les precautions possibles dans un sujet on se pouvoit tromper il n'y auroit rien de certain.* Ce sont là des jeux de mots qui ne sont bons qu'à fortifier les heretiques & à imposer aux simples. Voila une grande nouvelle que ces Mrs. nous apprennent. *La droite raison qui raisonne juste ne se trompe pas.* Cela signifie la raison ne se trompe pas quand elle ne se trompe pas. Mais cette raison qui ne se trompe pas dans ce fait se trompe dans un autre. Et le raisonnement juste ne sert de rien en matiere de foy : Car le raisonnement le plus juste même au jugement d'un esprit exact Objections des Rationaux pour l'infaillibilité de la raison. Roel.

& non prevenu peut-être faux & contraire à la verité, parce qu'il est contraire à la foy. *Ce n'est pas l'incertitude de la raison qui donne lieu aux erreurs. Ce sont les prejugés, l'inattention & la precipitation*, disent-ils. Cela est faux : Un homme le mieux intentionné non prevenu, attentif, & non precipité, se trompera en jugeant des articles de foy, à cause de la foiblesse de la raison & de la disproportion naturelle & necessaire qui est enrre la faculté raisonnable & l'objet de la foy. *Si ainsi est comment celuy qui a trouvé la verité en pourra-t il être assuré puis qu'il se peut faire qu'il se soit trompé?* Il en sera asseuré par le temoignage du St. Esprit qui luy scelle cette verité dans le cœur & l'assure qu'il a rencontré la verité : Quiconque dit que ce n'est pas l'office du St. Esprit de sceller une verité dont la raison ne voit pas l'évidence avance une proposition veritablement Pelagienne. C'est la Theologie de Mr. Saurin qui ne donne autre operation au S. Esprit que d'ouvrir l'œil de la raison afin qu'il voye les objêts qui sont en eux mêmes évidents. Cette doctrine est absurde, qu'il faille ouvrir l'œil de la raison, afin qu'il voye les choses visibles & évidentes par elles mêmes ; & nous ne nous persuaderons jamais que ceux qui le disent soyent de bonne foy. Il n'y a ni prejugés ni passions qui puissent fermer l'œil de la raison jusqu'à l'empêcher de

mauvaise foy de M. Saurin.

voir

voir les choſes évidentes par elles mêmes.

7. *Il eſt impoſſible qu'un homme croye une propoſition qu'on pretend revelée, à moins qu'on ne luy en prouve la verité par la raiſon, ou tout au moins qu'on ne luy prouve qu'elle n'eſt pas impoſſible.* Les Orthodoxes diſent qu'on ne peut croire une verité revelée ſans croire qu'elle n'eſt pas impoſſible; mais qu'il n'eſt nullement neceſſaire qu'on luy prouve qu'elle n'eſt pas impoſſible. Je croy que trois perſonnes en une même eſſence ne ſont pas impoſſibles : les raiſons tirées de la Philoſophie me font craindre cette impoſſibilité, mais il n'y en a aucune qui la prouve évidemment. Les Rationaux.

8. *La raiſon eſt l'œil donné à l'ame pour diſtinguer le vray du faux*, diſent M. Saurin, les Rationaux, & les Sociniens : Il eſt vray, la raiſon eſt l'œil de l'ame, mais c'eſt un œil foible qui ne ſçauroit appercevoir les objets trop deliés & trop ſpirituels, non plus que l'œil ne ſçauroit voir ni diſtinguer les parties de la matiere ſubtile.

9. Pour lever les abſurdités apparentes de quelques endroits de l'Ecriture, comme ſont ceux qui donnent à Dieu des membres, il ne faut point conſulter la raiſon qu'aprés avoir conſulté l'Ecriture, & ce ſont les paſſages de l'Ecriture qui nous doivent determiner, aprés quoy l'on ſe peut affermir par la raiſon.

10. *Il faut ecouter la raison dans les choses qui sont veritablement évidentes, & l'accorder avec certains passages qui semblent contraires.* C'est ce que disent nos nouveaux Philosophes avec les Sociniens : Et les Orthodoxes disent, que d'abord il faut consulter l'Ecriture, & en suitte écouter la raison. Par exemple, il est évident à la droite raison que Dieu est immuable, qu'il n'a point de passions, & qu'il ne peut ni mentir, ni se repentir. Il y a des textes qui paroissent dire le contraire. Il faut dabord consulter l'Ecriture & la comparer avec l'Ecriture: & s'il y a quelque égalité de preuves il faut que la droite raison fortifie la revelation pour l'immutabilité de Dieu. Mais la foy ne se fondera pas sur cette droite raison, ce sera sur l'Ecriture, dont le vray sens s'imprimera dans le cœur par la grace, victorieuse de toutes les contradictions.

11. *Il faut juger du sens des Ecritures & de la verité de la revelation par les notions communes.* C'est le principe commun aux Sociniens & à nos Philosophes. Mais les Orthodoxes au contraire disent qu'il faut juger des notions appellées communes par l'Ecriture, & dire que les notions communes sont veritablement, telles quand elles sont conformes à la revelation ; Et que ce sont de fausles notions communes, quand elles ne s'y accordent pas. Il n'y a pas d'axio-

xiomes qui paroiſſent plus, Notions communes que ceux-cy. *Chaque nature doit avoir ſa perſonne ſeparee & diſtinguée. une perſonne ſinguliere ne ſçauroit être en deux lieux & en deux natures : Une nature ſinguliere ne ſçauroit appartenir à pluſieurs perſonnes diſtinguées, ſans être diviſée & partagée.* Cependant ces notions communes ſont fauſſes, ſelon la revelation.

12. *C'eſt la droite raiſon qui confere les paſſages les uns avec les autres qui voit l'accord & la contrarieté, qui accorde & qui reconcilie.* Mais il ne s'enſuit pas delà, que la droite raiſon ſoit le juge; C'eſt l'organe par où l'objet eſt reçeu: mais comme c'eſt un organe foible par la nature, & vitié par le peché, il peut faire un faux rapport & le fait ſouvent. Ce n'eſt pas l'œil qui juge, de la difference des couleurs, il fait ſon rapport, & l'ame juge. Pareillement ce n'eſt pas la raiſon humaine qui juge des rapports d'un paſſage à l'autre. C'eſt l'homme éclairé par la foy & par le St. Eſprit.

13. Selon les Sociniens & nôtre Mr. Saurin *le conſentement des Anciens, & même un conſentement unanime de tous les hommes eſt équivoque & ne fait pas de preuves.* A Dieu ne plaiſe que nous établiſſions cette affreuſe maxime. Nous ne nous ſoumettons pas à ce qu'on appelle tradition apoſtolique, qui ſouvent eſt fauſſement ainſi nommée. Nous ne vou-

voulons pas que les Peres soient nos Juges, ils étoient hommes sujets à erreur, mais nous les voulons bien pour témoins de la verité. Les dernieres disputes de Mrs. Claude, la Roque, & autres, contre les Docteurs de l'Eglise Romaine, ont mis cette question hors d'obscurité & de doute. En examinant les malignes influences que la Theologie *Rationele* a versées dans le cœur de Mr. Saurin, nous avons vu quelle est la source, & quels sont les ruisseaux de cette belle maxime. Nous verrons encore d'où elle vient & où elle ira. Ce qui est seur : c'est que Mr. Saurin ne l'a pas avancée en faveur de la Religion Chrétienne & de ses mysteres. Car la Religion Chrétienne ne luy demandoit rien de semblable. C'en est assés pour rendre sensible la difference qui est entre la Theologie Socinienne sur le principe de la foy & celle des vrays Protestants. De là nous croyons pouvoir tirer ces deux conclusions.

La premiere est contre les Papistes qui nous acusent d'avoir fourni aux Sociniens leurs principes sur le juge des Controverses, & le fondement de la foy: Cela est faux visiblement par les douze articles d'opposition, qu'on vient de voir entre les heretiques & nous. Il est injuste & absurde de dire que nous soumettons la foy à la raison, parceque nous combattons le faux mystere de la Transsubstantion par la raison: Qu'ils nous prou-

prouvent ce faux myſtere par l'Ecriture & & alors nous renoncerons à nôtre raiſon comme nous y renonçons dans les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation.

La ſeconde concluſion eſt contre nos Novateurs, Rationaux, & Latitudinaires, qui diſent qu'entre les Sociniens & les vrays Proteſtants, il n'y a aucune difference ſur le principe de la foy, que dans l'application : cela eſt vray preciſement de nos Theologiens Rationaux, mais cela eſt abſolument faux de tous les autres Proteſtants.

CHAP. IV.

Mr. Saurin avec les Rationaux & les Latitudinaires fait la raiſon humaine juge infaillible des Controverſes, Theologie du Docteur Roel la deſſus.

VOila ce me ſemble la Theologie de Mr. Saurin ſur le principe de la foy prouvée, Manichéenne & Socinienne, ou il n'y aura jamais rien de bien prouvé. Il ne reſte plus pour le contenter qu'un article à prouver. C'eſt que cette Theologie conduit inévitablement, je dis in-

inévitablement au Socinianisme, à toute sorte d'heresie & au pyrrhonisme de Religion à, l'indifference des Religions, & enfin au spinosisme & à l'atheisme. Et je ne comprends pas comment on a eu la hardiesse d'apeller *impieté & blasphême*, une acusation dont la verité est si notoire, & dont je ne croispas qu'on dût douter aprés avoir lû attentivement le 2. livre du systeme de l'Eglise. C'est ce livre qui a desolé nos Novateurs: On n'auroit donc pas besoin de nouvelles preuves, nos parties n'ayant pas répondu, sur tout au 12. 13 & 18. Chapitre du livre cité. Mais supposons que rien n'est fait, & voyons tout de nouveau, & le principe & les consequences. Voyci le principe de Mr. Saurin & de sa Theologie : quelque frequemment qu'on l'ait repeté on ne sçauroit se dispenser de le rapporter encore en ce lieu.

Il croit que la droite raison est le principe immediat & le fondement de la foy: Que la foy est une habitude & une science acquise par l'étude & par la meditation. Que pour croire ce qui nous est presenté comme un article de foy il faut que nous en voyons une évidence qui soit sensible à la droite raison. Il faut suspendre son assentiment jusqu'à ce que la force & l'évidence des preuves nous l'arrache par maniere de dire. Car on ne doit donner cet assentiment qu'aux verités clairement cognuës, & il faut se donner de garde de porter son ju-

jugement sur les choses quand nous n'en avons pas une idée claire & distincte. C'est pourquoy si l'on ne peut être convaincu des principes de la Religion par leur évidence, on ne doit jamais en être pleinement persuadé: On doit seulement les considerer comme vray semblables, s'ils le sont effectivement.

Il n'y a là dedans pas un seul mot qu'il puisse *desavouer*. Car ce sont ses propres termes. On les trouvera cités en plusieurs endroits de cet ouvrage. Cependant il manque encore quelque chose pour avoir une idée distincte & claire de l'opinion de Mr. Saurin. C'est pourquoy il faut écouter les grands maistres de la Theologie Latitudinaire, dont Mr. Saurin n'est encore que le petit disciple. Ils nous apprendront nettement 1. Ce qu'ils entendent par la droite raison 2. Quels sont les privileges de cette raison selon eux.

Premierement il faut sçavoir ce que ces Messieurs entendent par la droite raison. Mr. Saurin n'a pas jugé à propos de nous en donner la definition. Il a eu ses raisons. Car toutes ses dissimulations ont leur but. Mais le Docteur Roël nous dira ce que Mr. Saurin pense là dessus.

De Religione rationali p. 14. 15. 10. edition 2.

La raison selon ces Mrs. signifie trois choses. Premierement on appelle raison, *Cette partie de l'homme qui pense, c'est à dire qui entend & qui veut. Cette substan-*

ſtance eſt dans toute ſon étenduë abſolument differente du corps. Elle ſe cognoit & cognoît toutes les autres choſes, & s'appelle *Mens* entendement. Secondement *la raiſon ſignifie plus diſtinctement & plus proprement cette partie ſpirituelle de l'homme* en tant *qu'elle eſt douée de la faculté de raiſonner & qu'elle eſt propre aux diverſes manieres de penſer, capable d'avoir diverſes idées, & diverſes formes de penſées ſelon la diverſité des objets, & de comparer les idées entre elles, & en tirer des concluſions & des conſequences, & les examiner ſur la regle des notions communes comme ſur la pierre de touche.*

Enfin & principalement *ſignificanter* comme parle l'Autheur. *La raiſon ſignifie l'aſſemblage des idées des choſes, les notions communes & les axiomes ou maximes qui ſont liées avec les notions, communes, & cet aſſemblage s'appelle raiſon, & droite raiſon ; parce que de là decoulent toute cognoiſſance de la verité, & tout amour de la bonté : & toute la ſageſſe toute la prudence, comme d'une ſource inepuiſable. Et auſſi parce que toutes les fois qu'il ſe trouve quelque difficulté conſiderable, & qu'il y a qaelque lieu de douter ce qu'il faut affirmer ou nier, ce qu'il faut recevoir ou rejetter, on doit avoir recours à cette raiſon comme à un Tribunal devant lequel on perd ſa cauſe, ou on la gagne. Selon quoy on doit appeller raiſonnable non ſeulement la raiſon même &c. Non ſeulement les idées*

naturelles qui sont dans l'ame sans y avoir été plantées comme sont les notions communes &c. Non seulement ce que l'homme tire de son fonds avec le secours des notions communes &c. Mais aussi tout ce qui n'étant pas né dans le fonds de l'homme, & que la raison ne pouvoit decouvrir par ses propres forces, par les idées & notions communes, se trouve par tout accordant avec les notions communes comme on le peut prouver par des argumens convenables.

Voila la definition complete de *la droite raison* qui est selon Mr. Saurin le fondement & le principe de la foy & par consequent le juge des Controverses, selon ces Messieurs: Ecoutons les & nous verrons quels sont les privileges & les offices de cette *droite raison.*

La principale de ces notions communes, & de ces idée *innatæ*, c'est celle de Dieu, de son existence, & de ses perfections, d'où naît l'amour de Dieu comme pour le souverain bien: amour qui fait la perfection de nôtre volonté, & qui nous mene à l'obeissance à la volonté de Dieu. *pour obeir à cette volonté de Dieu il l'a faut cognoître, & pour la cognoître il faut consulter & écouter dans tous nos raisonnements & toutes nos disputes ces idées* innatæ *& ces notions communes, & avec elles les axiomes qui leurs sont conjoints, comme les souverains Juges Lieutenants de Dieu auſquels il faut tous les jours appeller.* Voila la droite raison les notions communes

P. 122. 123, 124. 125. 126. 127.

munes, & les axiomes qui leur sont liés. juges de tous nos differents & de toutes les Controverses, & Juges souverains auſquels il faut toûjours appeller, & dont on n'appelle jamais.

Quand ces Mrs. ne nous diroient pas que ce juge est infaillible nous le devinerions bien. Car un Juge qui est le Lieutenant de Dieu, auquel il faut toûjours appeller, & des jugements duquel on ne doit jamais appeller doit être infaillible. Auſſi est-il declaré tel formellement.

Roel. *Car la raiſon eſt l'oracle ſacré de Dieu dans l'homme. Et par la raiſon il ne faut entendre autre choſe que l'aſſemblage des idées, des notions communes, & des axiomes naturellement cognus &c.* C'est uniquement par le secours de ces idées & de ces notions communes, avec les axiomes qui s'en enſuivent, qu'on éprouve, comme par une pierre de touche, les cauſes, la nature, & les uſages de tout. Ainſi ces idées ou notions communes ſont la regle de toutes choſes, du permis du non permis, de l'honnête, du mal-

P. 128. 129. honnête, de ce qui merite recompenſe & louange, ou blame & peine. C'eſt la regle de la pieté & de la vertu. C'eſt une regle de toutes les actions humaines qui nous doit être venerable & doit être reçeuë à cauſe de ſa Majeſté: C'eſt le Tribunal où Dieu prononce ſes jugements. Pour embrouiller les idées & conduire dans des voyes égarées plus imperceptible-

blement, on confond exprés la raison avec la conscience; & l'on dit que l'office de la raison ou la droite raison c'est de proposer aux hommes les premieres & simples notions des choses, & le rapport qui est entre elles, c'est de dicter au nom & en l'authorité de Dieu ce qu'on doit croire & ce qu'on doit faire. Or la raison ne pourroit pas soûtenir ce grand caractere de Lieutenant de Dieu & de Dictateur de tous nos devoirs, si elle n'étoit revêtue de la Majesté & de l'infaillibilité de Dieu. Puis qu'elle a une si grande authorité, il la faut tenir pour l'Oracle de Dieu & recevoir avec une parfaite soumission tout ce qu'elle enseigne &c. Car si la raison nous pouvoit tromper il n'y auroit plus rien de certain, & nous ne pourrions être assurés d'aucune verité. Car qui sera juge au dessus de la raison, pour nous apprendre quand elle se trompe, ou ne se trompe pas, disent ces Messieurs?

Mais afin que l'on ne soit point scandalisé de tous les avantages & éloges excessifs qu'on donne à la raison il faut sçavoir que l'infaillibilité de la raison est la même que l'infaillibilité de Dieu, parce que c'est Dieu qui la faite. C'est Dieu qui a erigé son Tribunal dans l'homme. Il ne l'a pas erigé pour nous tromper. Donc il faut que ce Tribunal de la raison soit infaillible. Roel.

Voila precisement la Theologie des

tous nos Theologiens François, lesquels il vouloit tromper : Car ils auroient été sur leurs gardes de ce côté là, instruits par nôtre Controverse avec les Papistes *de Judice controversiarum*: Les Papistes disent que l'Eglise est le *Souverain Juge infaillible des Controverses*. Or nous soûtenons que l'Ecriture Sainte est ce Souverain Juge infaillible des Controverses: Nous venir dire que ce n'est, ni l'Eglise, ni l'Ecriture qui sont ce Souverain Juge infaillible, mais la raison dont les axiomes & les notions sont infaillibles, il est indubitable que ce seroit absolument de couvrir le piege. Mais pour le tirer de dessous ce voile de dissimulation il faut mettre aux yeux du public la parfaite conformité qui est entre Mr. Saurin & les Rationaux dans ces trois propositions precedentes.

Premierement que la droite raison ou les notions communes, sont, selon luy, les regles certaines du bon & du mauvais, du vray & du faux. C'est ce qu'il ne sçauroit nier, puisque, selon luy, la droite raison est le principe *immediat*, & le fondement de la foy. La foy étend son empire sur les verités de pratique comme sur les verités de speculation : Elle regle les idées du bon & du mauvais aussi bien que du vray & du faux. La raison juge de tous les objets de la foy selon Mr. Saurin; donc, selon luy, elle juge de tout, du bon & du mauvais, &

articles fondamentaux de la foy. L'ame croit par un principe de raison & par le dictamen de la droite raison. Ainsi elle decide toutes les Controverses avec les Sociniens & les Papistes, par la droite raison. Mais encore une fois évitons l'équivoque, sous laquelle peut-être nôtre homme se cachera. Si l'on dit que la raison juge des Controverses parce qu'elle voit les justes raports qui sont entre nos dogmes, & la parole de Dieu, d'une part, & de l'autre la disconvenance qui est entre les dogmes Papistes & Sociniens & la revelation : Ce n'est point cela qu'il veut dire, car tout le monde dit cela. Mais, selon luy, & tous les autres Latitudinaires la raison est la regle selon laquelle on juge. Car la raison & les notions communes sont la même chose. L'ame juge selon les notions communes, & les axiomes qui en decoulent comme par des regles. Les Rationaux ne sont pas équivoques là dessus, & Mr. Saurin ne l'est pas davantage. Il ne faut pas non plus se cacher derriere la distinction vulgaire du jugement *de discretion &c.* Et dire que la raison de chaque particulier juge pour luy & pour sa conscience, & non pour autruy. Car ces Mrs. nous ont dit expressement, qu'il faut écouter dans toutes *nos disputes* les notions communes, comme l'Oracle de Dieu, & y avoir recours comme à la pierre de rou-

che. C'eſt donc des jugements publics dont ils parlent auſſi bien que des jugements de diſcretion. Il ſeroit ridicule de donner à chacun des hommes en particulier le droit de juger *ſur la regle des notions communes, comme ſur la pierre de touche*, & le leur ôter tout auſſi tôt qu'ils ſeroient aſſemblés pour juger d'une controverſe. Mais je croy que c'eſt perdre des paroles. Car Mr. Saurin ne niera pas cela apparamment : Qu'il faut que la droite raiſon ſoit la regle infaillible des jugements de la foy. Car il veut que celle cy ne juge que ſur les claires & évidentes depoſitions de celle là.

Mr. Saurin fait profeſſion de ſuivre en cela les principes de Deſcartes. Il croit que *ce que Deſcartes dit des idées claires & diſtinctes, ſans leſquelles on ne ſe doit jamais determiner eſt excellent, & que nous luy en avons une obligation infinie.* Voyons ce qu'en dit Deſcartes.

Principes de Deſcartes part 1. Section 29, 30, 31, 32, 33.

Premierement *que Dieu eſt la verité même, & qu'il ne peut changer.* Ces Mrs. commencent toûjours par des principes indubitables pour nous mener enſuite dans des voyes d'égarement.

2. *De ce principe* il conclut que *la lumière de la nature ou la faculté que Dieu nous a donnée de cognoître ne peut jamais atteindre aucun objet qui ne ſoit vray, en tant que la raiſon le comprend clairement & diſtinctement.* Voila les notions communes & les idées diſtinctes & claires

qui

qui ne peuvent jamais être fausses. Car, dit Descartes, *Dieu seroit trompeur qui nous a donné la faculté de juger, si cette faculté pouvoit prendre le faux pour le vray.* Voila le grand argument de nos Rationaux. *Il est impossible, dit encore Descartes, que nous nous trompions dans les choses qui sont tres évidentes. Quand nous ne disons d'un sujet que ce dont nous avons des perceptions claires, il est manifeste que nous ne nous trompons pas.* Ainsi, selon Descartes, nos erreurs viennent uniquement de ce que nous jugeons temerairement des choses dont nous n'avons pas d'idées claires & distinctes.

Voila precisement la Theologie de Descartes, & sur les idées distinctes, & claires; & sur l'infaillibilité de la raison. C'est ce que Mr. Saurin trouve excellent, & par consequent il tient la raison un Juge infaillible quand elle juge sur des idées claires & distinctes.

Descartes & ses disciples qui ont fait profession de même Religion que luy exceptent la Religion Chrérienne & ses mysteres, de l'empire de ces regles; Car il dit. *Si Dieu nous a revelé de luy même ou a revelé aux autres quelque chose qui soit au dessus des forces de nôtre esprit, comme sont les mysteres de l'Incarnation & de la Trinité nous ne refusons pas de les croire, encore que nous ne les comprenions pas clairement, & nous ne trouverons pas étrange qu'il y ait beaucoup de choses, tant* Sect. 25.

dans la nature immense, que dans les choses creées par luy, qui soient au dessus de nôtre comprehension. Mais Monsieur Saurin censure rudement les Theologiens de Port Royal, & par consequent Descartes de ce qu'ils ont abandonné *la clarté, la distinction, & l'infaillibilité de la raison* dans les choses de la Religion, & de ce qu'ils veulent qu'on se soumette aux mysteres, sans perceptions distinctes, sans idées claires, sans consulter les notions communes & la droite raison. Mr. Saurin pretend que Descartes & ses disciples ne font cette exception qu'en faveur du faux mystere de la Transubstantiation, mais voicy le Maître qui dit expressement que c'est en faveur de la Trinité & de l'Incarnation.

Puisque ce Chapitre est destiné à prouver à Mr. Saurin qu'il fait la raison juge des Controverses poussons le encore un peu là dessus. Déjà il est clair qu'il la fait juge de la plus grande & de la plus importante Controverse que nous ayons avec les Infideles, Payens, Mahometans, & même avec les Juifs. C'est celle de la Divinité de l'Ecriture. Car si la raison ne voyoit évidemment & ne nous dictoit clairement que l'Ecriture Sainte est vrayement divine, nous ne serions pas obligés de la croire telle. Les Infidelles nient sa divinité, nous l'affirmons: qui jugera ce procés. C'est la raison nous a dit M. Saurin: donc la raison est le juge

de

de cette Controverse. Si la raison est juge de cette grande & capitale Controverse pourquoy ne seroit-elle pas le juge de toutes les autres?

La decision des autres Controverses qui sont entre Chrétiens & Chrétiens depend de l'intelligence de certains textes de l'Ecriture Ste. Qui jugera du sens d'un passage entre les Sociniens & les Orthodoxes? Il est certain que Mr. Saurin dira que c'est la droite raison, & qu'il faut prendre pour le sens d'un passage celuy que la droite raison voit clairement & évidemment être le vray sens. C'est donc encore la raison qui juge des Controverses qui sont entre les Papistes, les Sociniens, & les Orthodoxes. La raison est donc l'interprete de l'Ecriture aussi bien que le garand de sa divinité. Car il faut que nous ayons des *idées claires & des perceptions distinctes* d'un texte avant que de nous determiner. *Il faut que l'évidence nous force à donner nôtre assentiment.* Encore une fois tout cela ne signifie pas seulement que la raison est la faculté qui cognoît, qui comprend, qui tire des consequences, & qui conclud dans les matieres de foy; aussi bien que dans les autres: Tout de même que les yeux sont juges de la diversité & de la ressemblance des couleurs, parce qu'ils font là dessus leur rapport à l'ame. Car tout le monde avoue cela. Et ce n'est nullement là le sens de la question, *du ju-*

ge

ge des Controverses. Les Papistes comme les autres disent, que la raison juge du juge des Controverses en jugeant qu'on doit suivre le jugement de l'Eglise, & qu'elle est juge de chaque Controverse particuliere en jugeant qu'il faut soumettre sa raison à l'Eglise. C'est la raison de chaque homme qui porte ce jugement. Mais le sens des Latitudinaires est, que la raison doit être Juge & des Controverses & du sens de l'Ecriture, selon les notions communes, selon les axiomes de la droite raison. Ainsi la raison est en même temps & le juge & la loy, & la regle. Au lieu que les Orthodoxes disent, que la raison est l'œil de l'ame qui juge & qui voit: mais que la regle selon laquelle cet œil doit juger. C'est la revelation, & non les notions communes & les axiomes de la droite raison. Nous detestons de bon cœur cette effroyable maxime que ces Mrs. ont avancée *que si l'Ecriture disoit quelque chose de contraire à la raison nous en devrions croire la raison & non l'Ecriture.* Le sentiment de Mr. Saurin doit être assés éclairci: il faut voir les suittes pour luy prouver ce qu'on a promis. C'est que sa doctrine conduit au Socinianisme, au Pyrronisme & au Deisme. Car je ne croy pas qu'on doive icy prevenir une réponse dont quelques personnes ont crû qu'il pourroit bien se servir. C'est son bouclier *d'evidence d'objet*, & d'évidence

dercé *de témoignage*, disant qu'il demande des évidences dans le témoignage & non dans l'objet. Cette chicane ne peut revenir icy, ni servir à rien. Car on dit bien *des évidences*, & une *évidence* pour un texte & pour un témoignage. Mais jamais homme raisonnable n'a appliqué les *notions communes*, les *perceptions claires*, *les idées distinctes* à des textes & à des témoignages. Jamais on n'a dit, j'ay une perception claire & une idée distincte du sens de ce texte de Platon, d'Aristote, ou de Saint Paul. Les notions communes, les idées distinctes & les perceptions claires, ne sont que pour les objets & pour les choses mêmes. Je finis ce Chapitre en rapportant un passage de Mr. Saurin qui fait voir combien il est chagrin de ce que sa Philosophie Cartheſienne n'a pas le regne. Il accuſe *de mauvaiſe foy & de lacheté* Mr. Jurieu, parce qu'il decrie cette Philoſophie. *La Philoſophie Carteſienne*, dit-il, *n'ayant pas les rieurs de ſon côté Mr. Jurieu & ſes Partiſans ſont leur cour au parti contraire en la decriant.* Qu'on obſerve cette accuſation de *mauvaiſe foy* & *lacheté* ſi mal placée afin d'excuſer Mr. Jurieu qui la place ſi bien & preciſement où elle doit être.

CHAP.

CHAP. V.

Defense de l'article 4. de la déclaration des Etats Hollande du 8. Décembre article 4. Que la Theologie rationelle & latitudinaire, jette La Religion Chrêtienne dans le peril de faire naufrage dans peu de temps.

J'Entreprens proprement dans ce Chapitre la défence de la conclucluſion du 4. article de la déclaration de nos Seigneurs les Etats de Hollande du 18 Decembre de l'an 1694. que voicy.

4. ARTICLE DE LA DECLARATION.

En quatriéme lieu, ſur tout les profeſſeurs & Lecteurs en Theologie s'abſtiendront de produire quoy que ce ſoit dans leurs écrits & dans leurs leçons, & diſputes publiques ou particulieres qui donne lieu aux Etudiants d'expliquer les myſteres de la foy Chrêtienne ſelon les regles & ſelon la methode de la Philoſophie. Et qui leur fit rejetter tout ce dont on ne peut pas rendre une raiſon ſi exacte & ſi claire que des choſes naturelles : d'autant que par de telles maximes la Religion Chrêtienne ſeroit en grand peril de faire naufrage dans peu de

temps,

temps, & les Eglises tomberoient dans la derniere confusion & desordre.

Premierement la maxime que la raison est le juge des Controverses, que *la droite raison est la pierre de touche sur laquelle il faut tout examiner. Qu'on doit avoir recours à cette raison comme à un tribunal devant lequel on perd sa cause, ou on la gagne. C'est un souverain juge auquel il faut toujours appeller, & des jugements duquel il ne faut jamais appeller.* Ce sont les termes de ces Mrs. Or c'est une these qui est generalement detestée par tous les Chrétiens, & qui va notoirement à la ruine du Christianisme. Quand nous voudrons disputer contre les Sociniens ils nous diront, commençons par l'examen de ce dont il s'agit, plaidons devant le tribunal de la raison: écoutons l'arrest qu'elle prononce, & le suivons, car elle est infaillible. Et nous voila privés tout d'un coup de toutes nos défenses. Nous prouvons aux heretiques que nos mysteres sont dans l'Ecriture: aprés, nous examinons si la raison s'y accorde; si elle est d'accord avec nous tant mieux, si elle ne l'est pas, cela nous importe assés peu; A quel point d'aveuglement faut-il être monté pour dire que devant ce tribunal de la raison nous gagnerons nôtre cause, sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la satisfaction, sur le peché du premier homme, sur l'éternité des peines, sur la resurrection des corps? Roël.

corps ? Ceux qui disent cela ne le peuvent croire : On ne nous persuadera jamais qu'ils parlent de bonne foy. Car toutes les fausses lumieres de la raison se revoltent conrre ces mysteres. Et ces fausses lumieres sont telles qu'il est impossible de les distinguer des vrayes, que par les lumieres de la foy ; *Les mysteres non seulement sont inaccessibles à la raison, avant que d'être revelés, mais lors même qu'ils nous ont été revelés ils n'ont aucun raport à nos idées naturelles.*

Saurin page 78.

A cette premiere maxime revient la seconde : *La droite raison est le fondement & la cause immediate de la foy.* Si la raison est le fondement de la foy il la faut écouter jusqu'au bout. Car la raison n'est pas un juge qui prononce de breves & de courtes sentences sans rendre conte de ses arrêts. Elle persuade, elle instruit, elle prouve. Si vous écoutés la raison, il faut l'écouter par tout, & en tout ce qu'elle aura à representer. Si on veut établir l'immortalité de de l'ame, l'éternité des peines & des recompenses, articles sensibles à la droite raison, s'il y en a aucun, il faudra pourtant écouter les raisons des Spinosistes, des Deistes & des athées. Et si vous ne le faites pas, ils diront voila des gens entêtés *qui croyent parce qu'ils veulent croire sans sçavoir pourquoy*, & sans vouloir examiner les raisons. Si on examine les raisons, que deviendra la foy des simples & des gens me-

mediocrement instruits ? Elle sera incontinent renversée, & à tout moment on leur fera trouver sur les verités les plus certaines des difficultés qui les arrêteront tout court & les conduiront à l'abîme du Pyrronisme. *Mais il n'y a rien de moins droit que la raison des heretiques & des athées*, dit nôtre Autheur : Quelle grossiere illusion est-ce là, où plûtôt combien gros est ce piege ? Est-on obligé de l'en croire sur sa parole ? Le Socinien le sifflera & luy dira, c'est vôtre raison qui n'est pas droite, & qui nous veut persuader des articles de foy qui sont contre la raison : Qu'on voye, qu'on lise, qu'on écoute, qu'on examine, nous en faisons juge un homme non prevenu, un esprit sain & non gâté par vos prejugés, & par vos Sophismes. Il n'y a point d'esprit mediocre qui ne succombe dans cet endroit, & que l'on ne conduise droit à l'impieté par cette voye : *Par une telle maxime la religion Chrêtienne est en peril de faire naufrage*, disent fort bien nos souverains. Et c'est un peril d'où elle ne sortira jamais. Dans la lettre a son amy.

La troisiéme maxime de Mr. Saurin. *C'est qu'on ne doit rien croire comme certain dont on ne voye la verité avec évidence, sans quoy il faut regarder les verités de la Religion Chrétienne seulement comme vray semblales.* Voila une maxime qui donne droit de douter de la Religion Chrétienne à tous les infideles, Troisiéme maxime dangereuse.

Mahometants, Juifs, Payens, & Athées. Quand avec un discours fort nerveux, & bien étoffé de raisons & d'arguments moraux nous les aurons ébranlés & portés du côté de la soumission à nos mysteres, nos nouveaux Docteurs viendront à la traverse & leur diront: prenés garde, ne croyés rien dont vous ne voyés la verité avec évidence. Car la raison est le Principe de la foy. La dessus nos mecreants examineront *les objets* qu'on leur propose, ils n'y verront nulle évidence. Ils examineront ensuite le témoignage, & d'abord ils voudront s'assurer de la divinité de ce témoignage. Mais à chaque pas ils trouveront des achoppements pour la raison humaine, à cause des choses qui sont contenuës dans ce livre; Les voila donc encore arrêtés. S'ils passent sur cet endroit, & viennent jusqu'à chercher des preuves des dogmes particuliers, l'Orthodoxe produira ses passages, & l'heretique, les siens. Voila les esprits mediocres qu'on fait marcher d'abîme en abîme, qui ne manqueront pas de se perdre en cherchant l'évidence. Mais si aprés avoir instruit ces mecreants du mieux qu'il se peut & leur avoir donné de bonnes raisons, on leur dit, nous ne vous donnons pas ces preuves pour demonstratives, & pour des évidences, nous vous les donnons pour des arguments moraux qui doivent qui doivent être de grand poids. Aprés cela

cela nous vous conjurons de revêtir l'esprit de soumission, & de comprendre que Dieu & ses mysteres sont incomprehensibles ; & qu'il a voulu laisser des ombres dans sa revelation. Implorés le secours de Dieu, demandés la grace, obtenés de Dieu la lumiere de la foy, & vous verrés que toutes ces ombres s'enfuiront, & la lumiere surnaturelle vous fera voir la verité avec une parfaite certitude. Pensés au reste que si vous vous aveuglés volontairement, & que vous écoutiés toûjours vôtre raison, il n'y va pas moins que de vôtre damnation éternelle. Avec cette methode & ces discours aidés du secours de Dieu on convertira des infideles. Mais par la voye d'une pretenduë évidence, on les endurcira sans remede.

Cette maxime non seulement fermera la porte de l'Eglise aux étrangers. Elle en chassera même tous ceux qui y sont dêja. Car il n'y a point d'homme pour peu sensé qu'il soit qui ne raisonne ainsi sur cette maxime. Nous voulons bien êrre Chrêtiens, mais nous le voulons être avec raison & non contre la raison. Voila des Chrêtiens qui me veulent obliger à croire des choses incroyables : en voicy d'autres qui en nous conservant nôtre Christianisme, nous dechargent de la necessité de croire que trois sont un, qu'un est trois, sans cesser d'être un ; qu'un Dieu

s'eſt fait homme, &c. Je ſuivray ces gens-là ſans ſcrupule, car je voy ce qu'ils me diſent avec évidence; & de l'autre côté je ne voy que tenebres.

Mais ce n'eſt pas tout : je ſoûtiens que cette maxime, *il ne faut rien croire, dont on ne voye la verité avec evidence:* pouſſera les hommes au dernier degré de l'impieté qui eſt le Pyrrhoniſme univerſel. C'eſt juſtement le principe de nos impies. Il y en a qui de bonne foy voudroyent croire, mais ils voyent tout environné de nuages. La providence leur paroît ſenſible d'un côté, mais elle diſparoît de l'autre : ils ont mille peines a accorder les évenements avec la ſageſſe, la bonté, & la juſtice de Dieu. Quand ils regardent l'ame, ils ne ſçavent ce que c'eſt. Ils ne ſçauroyent avoir de preuves ſuffiſantes de ſon immaterialité, & par conſequent de ſon immortalité; Nos Meſſieurs ont beau crier, ce ſont là des notions communes, & des axiomes de la droite raiſon, ce ſont des verités évidentes, nos meſcreants, ſoûtiendront toûjours qu'il n'en eſt rien. Car ils ſont convaincus avec tous les hommes qui font uſage de leur raiſon que tout eſt plein de difficultés, & que la parfaite évidence ne ſe trouve quaſi nulle part. Tout ce que nos nouveaux Philoſophes gagneront, c'eſt qu'ils donneront méchante opinion de leur bonne foy. Car on les croit faits comme les autres. C'eſt à dire, voyant bien les

les embarras & les ombres dont la verité est environnée de toutes parts.

La quatriéme maxime qui *conduit la Religion Chrêtienne au peril de faire bientôt naufrage*, est celle des notions communes. *La droite raison n'est rien que l'assemblage des notions communes ; ces notions communes qui sont les regles & les axiomes de la droite raison, sont infaillibles, & ne peuvent jamais être fausses. Et si l'Ecriture disoit quelque chose d'opposé a ces notions communes, il n'en faudroit pas croire l'Ecriture.* C'est cela principalement qui met la Religion Chrêtienne non seulement *dans le peril, mais dans la necessité de faire bientôt naufrage.* Je soûtiens sans detour & sans façon que ceux qui affirment cela, & disent en même temps qu'ils croyent les mysteres de la Trinité, de l'incarnation & autres, sont des dissimulateurs. *Ces mysteres*, disent-ils, *ne sont pas contraires aux notions communes, ni aux lumieres de la raison. Ils ne suppose nt point d'idées nouvelles, c'est à dire, d'idées simples.* Que signifie cela ? C'est que nous en avons en nous, 1. L'idée de l'unité. 2. De la divinité. 3. De personne. 4. Du *ternaire.* Dont nous n'avons pas besoin d'idées nouvelles pour croire la Trinité & l'incarnation. Peut-on voir un égarement plus étrange ? C'est tout de même que si je disois ; quand je dis un animal brute, sans raison, sans connoissance,

Quatriéme maxime des Rationaux tres dangereuse.

ſans ſentiment, en un mot qui eſt une pierre, je ne donne pas d'idées nouvelles. Car j'ay en moy les idées ſimples de l'homme, du brute, de l'inſenſible, & de la pierre; & par conſequent, je ne dis rien contre les notions communes, quand je dis que l'homme peut devenir une pierre ſans ceſſer d'être homme? Ne voit-on pas que la fauſſeté d'un dogme eſt dans la conjonction des idées qui ſont incompatibles les unes avec les autres? J'ay l'idée de l'homme & du raiſonnable, & l'idée du brute & de la pierre, mais j'ay en même l'idée de l'incompatibilité, qui eſt entre l'idée de l'homme & celle du brute. Le Socinien vous dira de même du *ternaire*, & de l'idée de l'unité: j'ay l'idée de l'incompatible oppoſition qui eſt entre un & trois. Et vous n'aurés rien à luy répondre ſans la revelation divine.

Etablir pour principe de la foy les notions communes, c'eſt livrer la religion pieds & poings liés aux heretiques & aux impies, c'eſt tout ce qu'ils demandent de nous. S'il y a quelque principe qui puiſſe paſſer pour notion commune, c'eſt celuy-cy, *de rien on ne fait rien.* Juſqu'à la revelation il n'étoit pas monté dans l'eſprit d'aucun homme qu'il peut y avoir une exception à cette regle. Les Sociniens l'embraſſent de tout leur cœur: ainſi qu'ont fait autrefois les diſciples d'Hermogenes qui faiſoyent la matiere éter-

éternelle comme Dieu. Les Athées trouveront dans un autre principe, de quoy soûtenir leur impieté, ils diront, *il n'eſt pas ſagere de faire par le plus, ce qu'on peut faire par le moins.* C'eſt là une regle du bon ſens que perſonne n'avoit revoqué en doute, juſques à la lumiere de la revelation qui nous apprend que Dieu tres ſage prend des voyes plus compoſées dans des endroits où il pouvoit en choiſir de plus ſimples. Sur cet axiome de la droite raiſon le Spinoſiſte nous dit : qu'eſt-il neceſſaire de nous donner un être infiniment parfait diſtingué du monde ? Si nous pouvons expliquer tous les mouvements de la machine par ſes reſſorts, à quoy bon fourrer là-dedans ſans neceſſité un eſprit éternel infini, intelligent, different de la machine, qui nous eſt incomprehenſible, & dont nous n'avons aucune idée diſtincte ? Il ne faut pas *multiplier les êtres ſans neceſſité.* Par ce moyen nous nous déferons de cent difficultés & de cent ſcrupules. En un mot chaque parti, chaque ſecte ſe fait des notions communes ſelon ſes beſoins, tellement qu'il n'y a rien ſi équivoque & ſi peu ſeur, que ces notions communes, & ces axiomes de la droite raiſon.

Cinquiéme maxime de Rationaux tres dangereuſe.

Je ne ſçay ſi *les perceptions claires* qui ſont la cinquiéme maxime de Mr. Saurin & des Latitudinaires, ne ſont pas encore plus fauſſes & plus mal fondées.

Nous ne devons rien croire dont nous n'ayons des idées & des perceptiont claites. On fremit quand on jette les yeux devant soy, & qu'on regarde où nous mene ce principe: il a un grand air de vray semblance & de bon usage pour la Philosophie, & je consents fort volontiers qu'il y demeure: Pourquoy? Parce que le Pyrrhonisme n'est pas si dangereux en philosophie, & qu'il vaut mieux ne connoître que peu de verités Philosophiques, & les connoître bien. Mais il est vray pourtant, que ce principe jettera dans un Pyrrhonisme Philosophique, presque universel. Par exemple, si vous demandés a ces Messieurs, pourquoy ils ne veulent pas croire, que les couleurs sont des qualités réelles, & réellement attachées à leurs sujets, ils vous diront qu'ils ne sçauroyent avoir une idée distincte de la couleur dans cette supposition. Je l'avoüe! Mais je leur demande: avés vous une *perception claire* de la nature des couleurs dans la supposition, que ce ne sont que des reflexions & des refractions de la lumiere? S'ils disent qu'oui: Je soûtiens qu'ils parlent contre la verité, & contre leur conscience. Je ne suis pas en cela aveuglé par mes prejugés. Au contraire ils sont favorables à la Philosophie Carteſienne en ce point; je suis même persuadé ou à peu pres, que les couleurs, les gouts, la chaleur, la froideur, &c. ne sont pas des qualités réel-

réellement attachées a leurs sujets, mais que ce sont des sensations de l'ame. Mais je suis aussi persuadé, qu'on ne sçauroit avoir *une perception claire* de cette idée, *la couleur n'est qu'une reflexion, & une refraction.* Autre sujet beaucoup plus important, c'est la distinction du corps & de l'ame. Ces Messieurs nous disent, qu'ils ont de cette distinction *une perception claire.* Je trouve ce qu'ils disent là dessus fort beau, je le goûte, je l'ay dit & redit cent fois. Mais je ne conçoy pas cela, comme une *idée distincte*, & une *perception claire.* La matiere, disent-ils, ne peut ni sentir, ni connoître. J'en suis persuadé avec eux. Mais je n'ay point de cette verité une *idée distincte*, & une *perception claire.* Je ne sçaurois precisement marquer les bornes qui separent la substance qui pense, de la substance étenduë. Ce que je voy là dedans est confus & indistinct. Cependant je ne suis pas en doute de cette verité. Mais comment la prouvera-t on à ceux qui la nient? J'avoüe que je ne le sçay pas: Quoy que souvent j'aye fait pour la prouver des tentatives pour mon usage, & pour celuy des autres: Or on ne sçauroit avoir une perception claire, ou une idée distincte d'une verité qu'on ne sçauroit prouver. J'ay une idée fort distincte de l'existence de Dieu, mais c'est par le moyen des preuves qu'on m'en donne: Quand on ne m'en donne-

roit pas, j'en ſerois pourtant certain, mais par voye de ſentiment, & non de perception claire.

Si on fait paſſer cette maxime dans la religion, on la ruine abſolument. M. Saurin & ſes Collegues rationaux, peuvent-ils dire en conſcience qu'ils ont une perception claire, & une idée diſtincte de l'immortalité de l'ame? Ne ſont ce pas icy des perceptions claires en apparence, que tout *ce qui commence doit finir*, qu'un être dont la durée ſe diviſe par moments, par jours, & par années, ne peut-être éternel; parce qu'il ſeroit infini, & que dans cette durée infinie, il y auroit un nombre infini de moments. & pourtant il n'y auroit qu'un nombre infini de jours & d'années: ainſi il y auroit autant de mois, & d'années, que de moments, ce qui eſt une abſurdité ſenſible. L'impie apelle cela des perceptions claires, & il les trouve telles. Concluons donc que les principes des *idées diſtinctes*, & des *perceptions claires* ſont des principes equivoques & trompeurs, qui dans la religion ne ſont propres qu'à la ruiner.

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que nous ruïnions par là, ce que M. Jurieu a dit quelque part dans ſon ſyſteme de l'Egliſe; *une ſeule raiſon peut emporter le conſentement de la volonté, parce qu'elle eſt évidente, c'eſt à dire, claire. L'Eſprit y acquieſce ſans temerité encore que toutes*

Page 379.

les

les autres raisons ne se presentent pas à luy, & qu'il n'ait pas tourné son sujet par assés de côtés, pour en connoître toutes les difficultés. C'est une maxime du bon sens, que quand une chose nous paroît certaine d'une part, & que les raisons qui la prouvent sont évidentes, les difficultés ne sont plus une raison de ne la pas croire; Il est vray, que les difficultés ne sont pas une suffisante raison de douter de la verité d'une chose bien prouvée, à moins qu'elles ne soyent grandes, & en grand nombre. Mais cela vient de ce que nous ne sommes pas obligés de suspendre nôtre acquiescement, jusqu'à ce que nous ayons *des perceptions claires, & des idées distinctes.* La religion particulierement a des verités prouvées, suffisamment pour reduire tout esprit raisonnable; & les verités peuvent être reçûes sans hesitation, encore que nous n'en ayons pas des *perceptions claires.* Toute difficulté considerable dans un sujet, empêche la clarté de la perception. Car cela suppose un endroit encore caché dans l'objet: mais toute difficulté n'empêche pas la certitude, & même une certitude souveraine, parce que la lumiere de grace, produit les degrés de certitude qui manquent à l'évidence de l'objet. Il ne faut pas que M. Saurin nous chicane icy sur le terme d'*évidence.* Car nous avons averti cy-dessus que dans cet endroit, nous le prenons dans le sens du vulgaire.

Voicy

Sixiéme maxime fausse & dangereuse.

Voicy qui nous conduit insensiblement, mais necessairement a une sixiéme maxime de M. Saurin; par laquelle il pretend prevenir le peril de Pyrrhonisme sur les matieres de religion. *C'est*, dit-il, *qu'il ne faut qu'un passage bien formel, & bien entendu pour faire évidence & certitude, sans qu'il soit besoin de s'embaraſſer des difficultés.* Ce principe est un peu plus specieux, mais il n'est gueres moins dangereux d'une part, & tres inutile de l'autre. S'il disoit, qu'il ne faut au St. Esprit qu'un seul passage pour produire une vraye foy dans le cœur, il diroit vray. Ce seul passage ne peut former autre chose qu'une simple notification. Mais la grace infuse & immediate ne demande de neceſſité, que cette simple notification, quoy que rarement Dieu s'en arreste là. Mais dans le sens de Monsieur Saurin, & de tous les heretiques, cette maxime signifie que pour faire certitude, par voye de preuve & d'évidence, un seul passage bien clair suffit. Premierement cette maxime n'est inventée par M. Saurin qu'en faveur des simples, dans lesquels il veut conserver une idée distincte & évidente, nonobstant la confusion de leurs connoissances. Mais supposé que cette maxime les garentisse du Pyrrhonisme de religion, parce qu'ils ne s'embaraſſent pas des difficultés, & ne les connoissent pas même, cela ne fera rien

en

en faveur des ſçavants & des gens de grand ſens. Or nous ne craignons pas le Pyrrhoniſme de religion pour les ſimples : ils n'y ſçauroyent tomber, ignorant les difficultés. Nous cherchons un remede pour le Pyrrhoniſme des gens ſçavants, qui liſent avec attention & avec penetration. Car quand une fois un tel eſprit eſt gâté, il communique ſa contagion à tous les ſimples qui l'approchent. Cet eſprit actif & penetrant ſe moquera de M. Saurin : on veut qu'il ſe determine ſur ce ſeul paſſage ſans examiner les autres. Si c'eſt un eſprit libertin il examinera pourtant, il trouvera des difficultés, il doutera, & entraînera dans ſon incredulité une infinité de gens. C'eſt de cette maniere que ſe font les Sectes. Ainſi cette maxime ne ſert de rien pour empêcher la Secte des doutans & des errants, elle eſt donc inutile & fauſſe.

Mais d'autre part elle eſt pernicieuſe parce qu'elle ferme la porte à la conviction des heretiques : ils diront, *un ſeul texte formel me ſuffit, je ne m'embaraſſe pas des difficultés.* Et là-deſſus l'Antropomorphite entre mille textes qui attribuent à Dieu un corps humain des yeux, des pieds, des mains, des bras, en choiſira un formel, & dira, *ce texte, me ſuffit.* Je n'écoute pas même vos difficultés, & je ne m'en embaraſſe pas. L'Eutychien trouvera le ſien pour

prou-

prouver que la divinité a été changée en chair. *La parole a été faite chair* &c. Il s'en tiendra-là, & ne voudra rien écouter. Si dans ce bel endroit de la methode de M. Saurin, il y a tant de peril & tant d'embarras, que fera-t-il dans les autres ?

CHAP. VI.

Malignité des influences de la Theologie Rationelle, sur l'évidence de la raison, prouvée par ses effets. Des Latitudinaires Anglois, zele & vigueur de Mr. l'Evêque d'Exceter, contre l'heretique Arthur Bury. Jugement du Docteur Jonathan Edwards, sur Socin, Episcopius, & Limborch.

ENfin nous avons un dernier moyen de prouver invinciblement que le principe de la necessité de l'évidence pour la foy, des notions communes, des perceptions claires, & des idées distinctes, est la ruine de la foy, & de la religion Chrêtienne. C'est l'experience, à laquelle il n'y a rien à opposer. C'est le principe de tous les heretiques, Latitudinaires, indifferents, athées, impies, libertins, & generalement de tous les mé-

mécreants sans en excepter aucun. Il y a environ vingt cinq ou trente ans que la Secte des Doutants & Latitudinaires leva la tête en France, dans l'Eglise Reformée : par un livre intitulé, *la réünion du Christianisme*, composé par un Ministre de Saumur. Le grand principe de cet Autheur étoit celuy de M. Saurin, qu'il ne faut rien recevoir comme article de foy que ce qui est évident, & incontestablement reçû de tous les Chrêtiens, c'est à dire le Symbole des Apôtres sans aucune determination de sens : laissant à toutes les Sectes la liberté de l'expliquer comme il leur sembleroit bon ; & leur conseillant, en attendant qu'ils s'accordassent, de vivre dans une même communion, Catholiques, Reformés, Protestants, Sociniens, &c. Le livre n'étoit pas fort bien écrit, mais il y avoit pourtant un tour capable de cacher le poyson aux yeux des simples. M. Jurieu que Dieu destinoit à être l'objet de la hayne de ce parti, refuta cet ouvrage. Et ce fut son coup d'essay. Il n'a donc pas pris l'aversion pour l'heresie des Latitudinaires en ce Païs icy, il la apportée de France. L'Autheur fut deposé dans un Synode tenu à Saumur, & il fut bien heureux que le bras seculier ne s'en mêla pas. Mais le tître le sauva, *Réünion du Christianisme*. La Cour étoit des lors entestée du dessein de réünir les Religions en France. Et le Clergé jugea que c'étoit

toit un bon moyen de pousser les Protestants à quitter leur religion, que de leur persuader qu'il étoit indifferent de quelle religion, ou de quelle creance on fut dans le fonds.

M. Pajon qui étoit en ce temps là dans l'Academie de Saumur, fut uni avec l'Autheur de la *réunion du Christianisme* par la conformité de sentiments. Il appelloit ce livre son *vade mecum*, parlant a M. Jurieu. Mais voyant l'Autheur deposé, il se cacha & demeura dans le silence, se contentant d'établir cette maxime, qu'on ne doit rien croire sans preuves évidentes, ni rien recevoir pour article de foy, que ce qui est dans l'Ecriture en autant de mots. C'est pourquoy il rejettoit tous les termes que l'Eglise a introduits dans la Theologie comme ceux, *de Trinité*, *de personne*, *de consubstantiel*, *d'incarnation*, *d'union personnelle*. Son parent le Sieur Papin qui nous a donné un petit livre, intitulé, *la foy reduite à ses justes bornes*, est aussi dans les mêmes sentiments: que toutes les articles donnés pour articles de foy, doivent être clairs, évidents, & sans équivoques, composés des pures paroles de l'Ecriture sans glose, repurgés des termes Ecclesiastiques *de personalité*, *de suppost*, *d'union personnelle*, *de Trinité*, *de generation*, laissant à chacun la liberté de croire de cela, ce qu'on trouve le meilleur. C'est la Theologie de son parent.

Il

Il ne la pas prise en ce païs, il l'y a apportée. C'est encore la Theologie de ce méchant petit livre, intitulé, *avis sur le tableau du Socinianisme.* Le but unique de l'Autheur est de prouver que nous avons tort de faire des articles de foy de nos opinions, puis qu'elles ne sont, ni assés importantes, ni assés clairement couchées dans l'Ecriture pour en faire des points fondamentaux.

C'est pareillement la Theologie des Latitudinaires Anglois, leur principe commun est qu'ils ne voyent, ni la Trinité, ni la Divinité éternelle du Fils, ni sa consubstantialité avec son Pere, ni l'union hypostatique des deux natures, ni le peché originel, &c. assés evidemment établies par l'Ecriture pour en faire des dogmes essentiels. Ils ne veulent pas inquieter l'Eglise dans son ancienne possession, disent ces dissimulateurs, moyennant qu'on ne les inquiete pas sur leur nouvelles decouvertes. Latitudinaires Anglois.

Nos Latitudinaires de deça la mer se vantent faussement, que c'est aujourd'huy la Theologie regnante dans l'Eglise Anglicane. C'est une calomnie: Il est vray qu'il y en a quelques uns. Mais le corps de l'Eglise Anglicane se tient attaché a la foy de l'Eglise, aux anciens Symboles de Nicée & de St. Athanase, & a la confession de foy de l'Eglise Anglicane, qui est tres pure & tres Ortho-

doxe. Nous avons sçû de la bouche de l'un des principaux Prelats de cette Eglise, qu'au commencement de la derniere révolution quelques uns furent assés hardis pour proposer, si non dans l'assemblée, au moins dans quelques conferences particulieres, d'ôter de la liturgie les Symboles de Nicée & de St. Athanase. Mais cette malheureuse tentative n'eut pas de succés. Au reste nous ne sçaurions avoir une meilleure preuve de l'état de l'Eglise Anglicane là-dessus, que l'histoire de ce qui s'est passé à Oxfort l'année 1690, dont Mylord Evêque d'Exceter à fait l'honneur à M. Jurieu de luy envoyer toutes les procedures.

Monsieur l'Evêque d'Exceter, patron & visiteur du College d'Exceter d'Oxford, averti des grands desordres qui regnoyent dans ce College assigna le 16me de Juin 1690 pour une visite solennelle: & par son enqueste il trouva que le Recteur de ce College nommé *Arthur Bury*, étoit corrompu de cœur & d'esprit autant qu'on le peut être. Il fut convaincu de vol, de friponnerie, d'avoir vendu tous les offices de la maison, d'impureté, d'adultere, & enfin d'heresie. Un imprimeur nommé Leonard Lichtfield, le 14 de Juillet 1689, deposa aprés serment, qu'il avoit imprimé un livre, intitulé *naked Gospel*, c'est à dire, *l'Evangile tout nud*, par l'ordre du Docteur Bury,

Bury, qui pour lors étoit *Provicechancelier*, lequel l'assura qu'il ne luy en arriveroit aucun mal, ayant la licence de luy Provicechancelier de l'Université d'Oxford. Au milieu de l'impression il retira le manuscrit, y fit des changements au nombre de quatre ou cinq cent; les uns en bien les autres en mal, & fit paroître son livre en omettant la feuille K. On doit connoître, au moins en partie, ce livre par la septiéme lettre du tableau du Socinianisme; où l'on a refuté les méchantes raisons dont ce malhonnête homme s'est servi pour prouver que nos articles de foy sur la Trinité, sur l'incarnation, & autres semblables, ne peuvent être importants, & qu'il est même important de laisser là ces controverses sans les examiner, & sans croire aucune des opinions opposées.

Bien que cet homme fût un heretique determiné comme il est aisé de le connoître, cependant dans la forme qu'il a donnée à son livre, il se tient ou paroît se tenir dans les bornes des Latitudinaires. Ne demandant autre chose que le silence & la rejection des opinions des *Athanasiens*, c'est ainsi qu'il l'appelle les Orthodoxes, & des *Ariens*, & des autres Sectes opposées aux Athanasiens. On a vu dans le tableau du Socinianisme les raisons qu'il employe pour empêcher les Chrêtiens de se déterminer en faveur de la divinité éternelle de Jesus Christ.

Monsieur l'Evêque d'Exceter aprés une exacte enqueste & examen, & de l'Autheur & de son livre, le deposa & le chassa du College. Et l'Université en corps rendit le decret qui suit.

Depuis quelque temps il a paru un livre infame qui a pour titre l'Evangile tout nud, *qui sous ce titre specieux, renverse entierement la doctrine ancienne donnée aux Saints, ébranle les principaux mysteres de nôtre religion, & non seulement renie mais expose a opprobre celuy qui nous a rachetés le Seigneur Jesus Christ, qui est Dieu, benit aux siecles des siecles. Et comme il demeure pour constant, que le dit livre qui merite d'être condamné à des tenebres eternelles, a été imprimé & publié dans cette Université par une perfidie inoüie. Pour l'honneur de la Sainte & indivisible Trinité, pour la conservation de la verité de la doctrine Catholique, & pour mettre à couvert en tant qu'en nous est, la bonne reputation de l'Academie : Nous le Vicechancelier, les Docteurs, Procurateurs, Maîtres regents, & non regents dans cette solemnelle assemblée & convocation du* 10me *jour d'Août* 1690 : *étant assemblés selon la coûtume & au lieu ordinaire, aprés avoir fait lire certaines propositions que nous avons fait extraire du dit livre, & que nous avons fait reciter : par les communs suffrages, & d'un consentement unanime, nous avons ordonné ce qui s'ensuit.*

1. *Toutes les quelles propositions tant prises conjointement que separement, comme aussi plusieurs autres qui tendent au même but, & que nous omettons pour la briveté, nous condamnons comme faulses, & impies contre la religion Chrêtienne, & particulierement contre l'Eglise Anglicane. Et de plus nous les declarons, & les definissons heretiques pour la plus part; parce qu'elles sont opposées à l'Ecriture sainte, & à la foy Catholique reçûe, & inviolablement conservée par tous les Chrêtiens Orthodoxes, dans toute la terre, dans tous les siecles, & depuis le commencement de l'Eglise naissante jusqu'à present: & parce aussi qu'elles sont opposées aux decrets des conciles, particulierement de celuy de Nicée, le plus celebre, & le plus digne d'être reçu & d'être cru de tous ceux qui ont été tenus. Et enfin parce qu'elles sont contraires aux écrits des peres, & particulierement de St. Athanase; duquel le zele & la patience sans exemple a defendre la cause de Jesus Christ, sera celebrée à l'honneur de sa memoire, par tout où cet Evangile sera prêché.*

Au reste nous defendons la lecture de ce livre infame, & de tous autres de même ordre, qui ont rappellé des enfers les heresies condamnées de tout temps, à tous ceux qui portent la Robe, sous la peine de droit. Nous commandons & enjoignons à tous, & à chacun des lecteurs, precepteurs, catechistes, et autres, ausquels l'instruction

de la jeunesse de cette Academie est commise, d'instruire soigneusement ceux qui sont commis à leurs soins & fidelité, dans cet article principal, & par consequent necessaire de nôtre foy comme étant la base & le fondement sur lequel tous les autres sont appuyez: par lequel nous sommes enseignez a croire & professer un seul Dieu vivant & vray, & dans cette unité de nature trois personnes de même essence, puissance & Eternité sçavoir le Pere, le Fils, & le Saint Esprit.

3. *Enfin nous ordonnons que le susdit livre infame, sera brulé par la main du bourreau dans la place de nostre Academie.*

Voicy les propositions qui étoyent attachées au pied de la sentence.

Extrait des propositions heretiques d'Arthur Bury fait par ordre de l'Université d'Oxfort.

Dans la Preface: que Mahomet a professé tous les articles de la foy Chrêtienne Si. c'est Mahomet. Ou les docteurs Chrêtiens, qui ont le plus corrumpu l'Evangile cela n'est, pas si clair, par la lumiere de l'Ecriture qu'il l'est par l'experience sçavoir, que ce sont les derniers, qui ont donné occasion, & courage au premier. Car lors que par des subtiles, & ardentes disputes (particu-

lie-

lierement concernant la seconde & troisiéme personne de la trinité) les esprits des chrêtiens eurent été pendant si long temps brouillés, & troublez, & que le scandale fût augmenté par l'etablissement de l'adoration des Images. La doctrine de la Trinité, ne parut pas aux esprits vulgaires etablir moins le polytheisme (c'est a dire la pluralité des Dieux) que l'adoration des Images, establissoit l'Idolatrie, ... ce fût alors que l'imposteur proffita de l'occasion favorable qu'on luy offroit, de s'ériger en Reformateur de telles corruptions: comme étant l'une & l'autre trop grossieres, pour pouvoir être Iustifiées, & trop visibles pour être niées. Saurin. Idem.

Chap. 7. pag. 40. La grande question, touchant la divinité de Christ, 1. N'a aucune rapport au dessein de J. Christ. 2. Elle est sans fruit, & de nul usage pour le dessein de ses contemplateurs speculatifs. 3. Elle est dangereuse.

Chap. 8. pag. 46. Deux Euangelistes, rapportent la genealogie de Notre Seigneur, mais comme ils ne la derivent pas de son veritable Pere, mais de son Pere supposé, ils prenent deux chemins differens: non pas pour nous satisfaire, mais seulement pour nous amuser! qu'est-ce que cela signifie? si ce n'est une exhortation de n'avoir pas trop de curiosité. La genealogie de son humanité pouvoit aisement avoir

été ou eclaircie, ou passée sous silence. Si les Euangelistes n'en eussent rien dit, il y auroit moins de quoy s'etonner, mais qu'ils fassent profession de nous instruire, & qu'ils y manquent doublement. 1. En, le faisant descendre d'un Pere, qui netoit par son veritable Pere. 2. En nous proposant deux chemins differens, sans savoir lequel des deux nous devons choisir, tout cela n'est autre chose, que l'accomplissement de cet oracle du Prophete, *qui declarera ses generations.* Et ce secret de sa generation touchant sa nature humaine, gardé avec tant de soin, signifie t'il autre chose; qu'un avertissement qu'il donne à ceux qui veulent approfrondir la generation eternelle de sa divinité? S'il étoit inutile, & par consequent regardé comme impossible de prouver qu'il descendoit de David, qui étoit un des clairs caracteres sous lesquels il nous a eté revelé, comment peut on concevoir autrement sa generation eternelle, qui est autant & plus au dessus de notre entendement, que sa nature divine est au dessus de la notre?

Pag. 48. & selon cela un payen ne peut il pas justifier, la pluralité des dieux, pourveu que ses dieux soient d'accord entre eux? C'est pourquoy les scholastiques ne s'arrêtent pas à l'Etat de la question, comme elle est icy posée, mais distinguent entre la *personne*, & *le suppositum*

positum rationalé, ce qu'ils ne peuvent pas neant moins tellement faire, qu'ils en soient eux memes satisfaits. Et ainsi ils sont obligez de se mettre à couvert, sous leur fort imprenable, appellé *mystere*; & tonnent dela, non seulement contre les adversaires de ce mystere, mais aussi ils s'enservent à defendre un autre mystere qu'ils ne cherissent pas moins. Car ils en tirent leur principal argument pour la Transubstantiation : Disant que puis que l'Ecriture, n'est pas moins expresse pour l'un que pour l'autre, ni les contradictions moins grossieres dans l'un que dans l'autre, nous devons par consequent, embrasser l'un, aussi bien que l'autre. Saurin. Idem.

A cette objection des Romains, & à toutes les autres des unitaires nous avons trouvé une reponce, c'estqu'il ne faut pas que nous tirions une consequence de nôtre propre nature à celle de Dieu. Car la nôtre est finie & celle de Dieu estinfinie. Trois personnes parmy nous, sont trois hommes, par ce qu'ils convienent, dans une nature, qui leur est commune. Mais la nature divine, n'est pas une nature, commune, mais singuliere, & c'est pourquoy trois personnes ne sont pas trois Dieux. Si nous ne comprenons pas cecy vous ne devons pas nous en étonner, ou du moins, nous ne devons pas, ni le nier ni le contredire. Car c'est un mystere que la raison ne doit

pas pretendre d'aprofondir.

Pag. 51. Ainſi nous avons indiqué, je dis ſeulement indiqué, quelques unes de ce grand nombre de queſtions embroüillées, qui ont embarraſſé, & diviſé les meilleurs eſprits des differents ſiecles : & qui n'ont été a la fin decidées par aucune autre evidence, que par une authorité Papale, & Imperiale: ſuffiſante pour impoſer ſilence aux diſputes, mais non pas, pour établir la verité. Et qui eſt celuy, qui n'eſt pas decouragé de donner ſon conſentement à ce qui eſt de cette maniere impoſé par force à ſa foy ?

Saurin.
Idem.

Chap. 9. pag. 53. 1. Il a danger de blaſphemer en examinant cette ſorte queſtion, (concernant l'Eternité de la divinité de Chriſt. Il y a un ſecond danger, c'eſt que nous n'avons pas de fondement ferme, ſur lequel nous puiſſions marcher.

Pag. 54. Le ſeul avantage qu'ont les Catholiques eſt la longue poſſeſſion, & cela apres une ſentence ..... ils ont à la verité traitté ces matieres d'une telle maniere, qu'ils ont caché beaucoup de defauts & embelli le tout : Mais pourtant non pas de telle ſorte, que nous ne puiſſions decouvrir ſuffiſammant de raiſons, pour juſtifier un appel : en obſervant, comment cette poſſeſſion a eté d'abord obtenue, apres continuée, & enfin établie. La ſentence qui de-

ter-

termina premierement la controverſe (dans le concile de Nicée) ne fût pas obtenue, par la juſtice de la cauſe, mais par l'intêret des parties. Saurin. Idem.

Pag. 56. Cette longue, & dangereuſe controverſe, fût à la fin établie par Theodoſe, qui ayant eté inſtruit, & batiſé par un conſubſtantialiſte, ordonna à tous ſes ſujets de ſe conformer à cette Religion (laquelle Pierre, le Prince des Apôtres, avoit des le commencement enſeignée aux Romains: & qui étoit ſoutenuë dans ce temps-là par Damaſe Evêque de Rome, & par Pierre Evêque d'Alexandrie,) que cette Egliſe ſeulement ſeroit reputée Catholique, qui adoreroit la trinité, en rendant également aux trois perſonnes l'honneur qui leur étoit dû; & que ceux qui ſoutiendroyent l'autre doctrine, ſeroyent appeller heretiques, declarez infames, & ſeroyent punis. Saurin. Idem.

C'eſt ce que nous pouvons appeller l'établiſſement de cette doctrine. Par ce que depuis ce temps-là, les Empereurs, & les Evêques qui ſuccederent ſuivirent cette copie. Et les deux parties ont toûjours depuis porté les titres, qu'il pleut a l'Empereur de leur aſſigner, par ſa puiſſance imperiale, comme étant la ſource, & la fontaine d'honneur.

Voicy donc maintenant, le fondement ſur lequel un des articles fondamente

mentaux de nôtre foy eſt bati; voicy la juſtice de cette cauſe, par laquelle on pretend preſcrire contre nôtre foy par la poſſeſſion.

Pag. 57. (*De l'édition falſifiée ou corrigée*) quelle plus ridicule ſimplicité que d'établir une doctrine ſi importante ſur la foy implicite de deux Evêques, partiaus pour leurs ſieges: dans l'un desquels cette doctrine avoit pris naiſſance, & avoit eté maintenue dans l'autre, & qui a t'il de plus odieux, que de perſecuter comme heretiques, & malfaiteurs ceux qui refuſoient de ſe laiſſer tromper ſi groſſierement?

Saurin. Idem.

Pag. 57. *De la premiere edition.* Certainement quiconque obſervera avec ſoin, comment cette doctrine, maintenant établie, fût depuis le commencement juſqu'a la fin avancée, par une partialité groſſiere des plus coupables, & enfin impoſée par un Empereur novice, ſur la foy implicite de deux Evêques: Dans le ſiége de l'un desquels, cette doctrine avoit pris naiſſance, & avoit été maintenue dans celuy de l'autre, & ſur une tradition nouvellement fabriquée, en dernier lieu impoſée par le plus coupable de ces deux Evêques; mais qui ne fût jamais examinée, par ce qu'on n'en avoit pas ouy parler au paravant, durant ces *longs & miſerables ſiécles qui pouvoyent & devoyent les avoir delivrés des convulſions qu'il ſouffroient*

froient. Qui conque, disje, observera tout cecy avec soin, & d'ailleurs, quels infames, & sales artifices, l'Eglise de Rome mit en usage : & quel mechant succes, ils eurent dans l'Orient : dont les Eglises embrasserent plus unanimement la doctrine d'Arrius, qu'elles ne (l'avoient d'abord condamnée,) pourra être tenté de compter la doctrine d'Athanase entre les doctrines de l'Eglise Romaine, & ne pourra s'empecher de croire qu'on la traite favorablement, si (malgré cette possession tant vantée) on la met au meme rang que celle d'Arius, toutes deux également indignes, non seulement de nôtre foy mais de nó-application.

Pag. 57. Si nous considerons ensuite, ce que l'historien déclare expressement, que lors que cette controverse commençea à s'elever, la plus part des Evêques, n'en entendoyent pas le sens, nous ne saurions penser qu'il soit necessaire à salut, que chaque particulier parmy les chrêtiens, la doive croire comme une article de foy : puis que l'Eglise dans les siecles les plus parfaits, n'a pas Jugé a propos d'en prendre connoissance. Saurin. Idem.

Ce qui suit se trouve dans les nouvelles pensees que l'Autheur a adjoûtées dans sa seconde edition.

Opinion laquelle plusieurs sages & pieux personages qui vivoient 300 ans aprés Jesus Christ étoyent si éloigner de croi- Saurin. Idem.

croire être une matiere de foy, qu'ils ne la recevoient pas même, comme une matiere de certitude ni peut être de *credibilité*, *pag.* 59.

Pag. 58. Les Athanasiens n'abhorroient pas moins la pluralité des Dieux, que les Arriens: si leurs positions semblent inferer cette doctrine, ils en nient les consequences. Si on leur dit que ce qu'ils disent est combattu par la raison ils l'avouent; car ils tombent d'accord, que la raison ne doit pas être écoutée dans les mysteres de la foy. Si donc cela les rend heretiques, ce n'est pas en religion, c'est en logique. NB.

d'Un autre côté les Arriens professent de croire de Jesus Christ tout ce que luy-même, ou ses Apôtres en ont dit. Et, quand une expression de l'Ecriture semble contraire à une autre, ils employent, pour les concilier, tous les moyens, que les loix, & les coutumes de toutes les nations leur fourniſſent. Il est fort ordinaire aux Rhetoriciens, d'amplifier, mais jamais de diminuer le caractere *grammatical*, d'une personne dont ils font profession de vouloir soutenir l'honneur. Et sur ce fondement les Arriens estimoyent plus raisonnable, de croire que ces expressions qui élevent la personne de nôtre sauveur, jusques à l'égaler au Pere devoient être amollies par celles qui abaissent le fils au dessous du Pere: plutôt que d'expli-

quer

quer celles qui abaissent le fils, en les ramenant, jusques à celles qui le rendent égal. Et quoy qu'il en soit, c'est là plus seure voye; puis qu'elle nous conduira, à une sorte de creance qui suffira au dessein, pour lequel seul, la foy elle meme est requise.

Page. 70. *A cette question*, sçavoir s'il y a aucune promesse de Dieu, qui porte necessairement, qu'il se doit faire une restitution de la même matiere numerique. *Il repond*, que ces paroles de S. Paul, *o toy fol ce qui meurt &c.* Detruisant clairement la resurrection des mêmes parties numeriques.

Pag. 70. *à Une autre question*, savoir s'il est plus honorable à Dieu, & plus utile au dessein de l'Euangile, que nous croyons le contraire, *il repond*, que c'est la même chose que si on demandoit, s'il est plus honorable de sauver toutes ses perfections, ou d'en depouiller une pour en revetir une autre.

CE sont la les propositions extraites. Mais ce decret nous avertit qu'il y en a beaucoup d'autres qu'on a omises pourla brieveté qui ne sont pas moins impies. On peut voir partie de ces propositions omises dans la septiéme lettre du tableau de Socinianisme article 3. Depuis la page 364 jusqu'à 393.

Ce

Ce fait est digne de toute nôtre attention dans la circonstance du temps present. Mais parce que nous nous hâtons de finir un ouvrage qui grossit trop, nous nous contenterons de quelques brieves reflexions.

Premierement il faut observer que nous avons à Monsieur l'Evêque d'Exeter une obligation qui merite un monument éternel de nôtre reconnoissance. C'est luy qui a reveillé l'Université d'Oxford, qui en a obtenu ce decret, & qui en suite la soûtenu avec des peines & des depences presque incroyables, contre les Politiques & les Latitudinaires. Nous avons donc presentement l'obligation à ce grand Evêque, d'avoir dequoy fermer la bouche à nos Latitudinaires de deça la mer: qui ont eu la hardiesse de me dire à moy-même, & de répandre par tout que les Theologiens Anglois, les Universités d'Angleterre, & en general l'Eglise Anglicane étoyent Latitudinaires, & tenoyent pour la *non necessité* de ces dogmes que nous appellons les mysteres de l'Eglise. Nous ne nions pas que cette malheureuse Secte n'ait fait des progres durant les regnes de deux Princes, qui avoyent interêt à laisser corrompre la religion Protestante, afin de la rendre odieuse, & à favoriser les heretiques & les Sectaires, afin de s'en servir pour établir la puissance arbitraire. Mais graces à Dieu, les choses ne vont

pas

pas où ces gens nous vouloyent persuader qu'elles alloyent. Ce n'est point la religion des plus celebres Theologiens, des principaux, & plus distingués Evêques; ce n'est point celle des Universités; ce n'est pas celle de la Nation en corps. Car l'un de ces miserables ayant eu l'audace, il y a quelques années de repandre dans le parlement un libelle contre le mystere de la Trinité, ce livre fut brûlé par la main du bourreau, par ordre de cette auguste assemblée. Enfin ce n'est pas celle de la Cour, & nous ne doutons pas que sous le regne d'un Roy pieux, sage, religieux & orthodoxe, la nation & l'Eglise Anglicane soutenuës de ce grand exemple, & de ceux que leur a laissez cette Reyne dont la memoire ne mourra jamais, ne resistent avec plus d'ardeur & plus de succés que jamais au progrés de l'impieté & de l'heresie. On nous escrit que les Evêques se vont appliquer tout de bon à reprimer cette execrable & insolente Secte. Mr. l'Evêque d'Exeter s'étant mis à la tête du bon parti, ayant commencé le premier, merite que nous ayons pour luy une veneration singuliere.

Nôtre seconde reflexion est, que Arthur Bury n'est pas Socinien declaré, car il ne condamne pas absolument la doctrine de l'Eglise, comme fausse, erronée, & heretique, il se contente de

la rendre mépriſable, de la declarer inutile ; & ſans uſage & comme n'étant bonne qu'à embaraſſer les Chrêtiens. Il parle tantôt en Arrien, tantôt en Socinien, & tantôt il parle de l'Arrianiſme comme pourroit faire un Orthodoxe. C'eſt ce que l'on peut voir dans la ſeptiéme lettre *du tableau du Socinianiſme*, plus clairement que dans cet extrait.

Ainſi, la ſentence d'Oxfort qui brûle ce livre par la main du Bourreau, fait voir que l'Egliſe Anglicane non ſeulement n'eſt pas Socinienne, mais qu'elle n'eſt pas même latitudinaire. Car cette theologie de Bury eſt abſolument la même que la religion latitudinaire. Le premier article qui poſe *que Mahomet a profeſſé tous les articles de la foy des Chrêtiens*, eſt préciſement la foy de nos latitudinaires, qui élargiſſent le chemin du ſalut, afin d'y faire entrer tout le monde. Croire un Dieu, un ſeul Dieu, une providence, un Enfer, un Paradis, un Jeſus Chriſt grand prophete. C'eſt ce qu'à enſeigné Mahomet, & c'eſt tout ce qu'il eſt neceſſaire de croire pour être ſauvé ; diſent tous nos heretiques.

La troiſiéme reflexion regarde Mr. Saurin. C'eſt que ſa religion eſt ſi ſemblable à celle d'Arthur Bury, quil ſemble que l'une ait été copiée de l'autre.

Les

Les mysteres de la Trinité & de l'incarnation n'étoyent ni connus, ni crûs dans la premiere antiquité, selon Bury. C'est le credit & la faveur d'Athanase jointes à ses fourbes, qui ont fait vaincre l'opinion aujourd'huy regnante.

Les Docteurs de la Trinité ont établi le Tritheisme, ce ne fut pas la verité & la justice de la cause qui firent vaincre l'Orthodoxie dans le Concile de Nicée: ce ne fut que la faveur qui l'emporta, comme l'Arrianisme l'emporta quelque temps aprés dans le Concile d'Arimini. En un mot tout y est.

Et sur cela je dis que voilà bien de la peine & de la depense épargnée. Mr. Saurin seroit d'avis qu'on assemblât un Concile Oecumenique pour condamner les erreurs de Mr. Jurieu. L'érection de ce nouveau tribunal coûteroit un peu cher à la Chrétienté. Mais nous avons une voye plus abbregée pour la condamnation des erreurs de Mr. Saurin. La distinée du livre de Rodon à Thoulouse, & de celuy d'Arthur Bury à Oxford, nous apprend qu'il y a des tribunaux tout érigés pour juger des livres faits comme celuy de Mr. Saurin, & que les peines qui leur doivent échoir sont bien marquées par l'usage, & par les loix de l'Eglise Protestante, aussi bien que par celles de l'Eglise Romaine.

Saurin pag. 893.

Voilà ce qui regarde les desordres que la religion latitudinaire à fait en Angleterre. Pour ce qui est du mal qu'elle a fait de deça la mer il ne peut être exprimé. Je laisse à part des communions entieres separées de la communion des Protestans, Sociniens, Anabaptistes, Remonstrants & autres, *&c.* C'est leur bonne Theologie Latitudinaire & rationelle qui les fait vivre en schisme avec l'Eglise Protestante, & en si bonne union entr'elles. Plût à Dieu que le mal s'arrêtat là. Mais qu'on lise le traité de Mr. Leydekker *de erroribus serpentibus in Belgio.* Et l'on verra les precipices où l'on nous mene par cette malheureuse Philosophie. Qui est ce qui a precipité Bekker dans cette impieté, de dire que les Anges & les Demons n'agissent point dans le monde, n'ont aucune part à ce qui s'y fait, & que ce que l'Ecriture dit des Demons & des Anges est tout metaphorique ? C'est ce principe, *Il ne faut rien croire dont nous n'ayons des perceptions claires.* Je n'ay point d'idées distinctes de l'operation des esprits sur les corps, sur la matiere, & sur les ames des hommes : donc cela est faux.

Page 48.

Quand j'entends le Theologien de Frise, Autheur de la dissertation *de generatione filii*, qui dit, *qu'il ne faut jamais étendre son jugement, ou sa foy, plus avant que*

que ſa perception; c'eſt à dire, une perception claire & une idée diſtincte, & qu'aprés cela je voy le même Docteur nous diſant, qu'il croit la Trinité, je ne ſçay plus en quel ſiecle je vis. Dans les ſiecles où il y avoit encore de la bonne foy au monde, quand on poſoit des principes clairs & évidents, on avoüoit ſans façon toutes les conſequences claires & évidentes de ces principes. Quand on avoit dit, en voilà deux icy, & deux-là : on trouvoit fort bon qu'un autre conclût ; en voilà donc quatre. Mais aujourd'huy ce n'eſt plus la même choſe : On dit, en voilà deux icy, & deux là : Ce ne ſont pourtant pas quatre.

Il ne faut croire que les choſes dont on a des Idées diſtinctes. Mr. Saurin luy-même nous l'a dit : il a dit plus, & il adjoûte la ſeconde propoſition. *Non ſeulement nous n'avons pas des idées diſtinctes de la Trinité, mais elle eſt contraire à toutes les notions communes.* Apres cela on s'attendoit d'entendre dire ; *donc il ne faut pas croire la Trinité.* Non : ces Meſſieurs ne raiſonnent pas ainſi : mais ils diſent. *Il ne faut rien croire dont on n'ait des idées diſtinctes*, nous n'en avons pas de la Trinité : cependant il la faut croire, & nous la croyons. Quelle doit être nôtre ſurpriſe, quand on nous dit de ſemblables choſes ? mais

elle est encore bien plus grande quand nous entendons dire au Docteur Roël, *je crois la Trinité*, quoy qu'il ne faille rien croire qui ne s'accorde avec les notions communes ; mais je ne veux pas croire la *generation éternelle du Fils*, parce qu'elle est contraire aux notions communes, & que je n'en sçaurois avoir une idée distincte. N'est-on pas tenté de dementir ses yeux, quand on voit de semblables choses ? la trinité des personnes en une seule essence ; est cent fois plus inconcevable que la generation éternelle. Qu'y a-t-il dans cette generation qui repugne aux notions communes? Pourquoy repugne-t-il à l'idée de l'être infiniment parfait, de produire son semblable par voye d'émanation ; & de communication de toute sa substance unique ? On sent bien où ces Messieurs nous veulent mener. C'est assés des suites horribles du grand principe des Latitudinaires. Dieu veüille que nous n'en apprenions pas davantage par l'experience. Et c'est assés pour justifier la sage declaration de nos Seigneurs les Etats de Hollande, qui disent qu'une telle methode est capable de faire faire naufrage à la religion Chrêtienne.

La declaration du Roy d'Angleterre pour la Trinité seroit icy bien placée. Mais nous l'avons donnée à la tête de nôtre ouvrage. En la place nous mettrons

trons deux passages du sçavant & Orthodoxe Theologien, le Docteur Jonathan Edwards, Recteur du College de Jesus de l'universfité d'Oxfort; Qui étoit à ce qu'on m'a dit Vice-chancellier dans la condamnation d'Arthur Bury. Il a donné au public en sa langue un ouvrage intitulé, *Preservatif contre le Socinianisme, monstrant la parfaite opposition qui est entre le Socinianisme, & la religion revelée de Dieu dans les Saintes Ecritures.* Dans la preface de la seconde partie, voicy comme il parle.

Je viens presentement à considerer l'opposition qui est entre les doctrines Sociennes, & les autres parties de nôtre Saincte Foy. Afin de prouver mon accusation contre Socin, en vérifiant que par les grandes, & dangereuses alterations qu'il a faites dans la doctrine Chrêtienne: il a été l'Autheur & le fondateur d'une nouvelle religion, plûtôt que d'un nouveau nom & d'une nouvelle Secte entre les Chretiens. Car par un juste jugement de Dieu tout puissant, il a passé d'une erreur dans l'autre, tant qu'à la fin il s'est entierement defait du Christianisme. Et même il est à presumer, qu'il a pris congé de toute religion tant naturelle que revelée, comme on le peut appercevoir dans plusieurs pernicieuses assertions, qu'il a frauduleusement insinuées dans tous ses ouvrages. Page premiere.

Ce passage viendra fort bien à nos Latitudinaires Calomniateurs de l'Egli-

se Anglicane, qui se vantent de leur conformité avec elle.

Cela même fait voir que Mr. Jurieu n'est pas le seul qui ne regarde pas le Socinianisme comme une Secte du Christianisme, mais comme une abnegation totale de la Foy Chrêtienne. Voicy un autre passage du même Autheur.

Preservatif contre le Socinianisme seconde partie. P. 66. & 67.

Icy se rencontre une autre espece de gens qui retiennent le nom Chretien. *Ils commencerent leurs attaques contre cette grande doctrine du Christianisme, concernant la redemption du genre humain. Tels ont été* Pelagius *dans les anciens temps, &* Socin *dans les derniers âges, qui ont été suivis par* Episcopius, *& ses disciples, & particulierement par* Limborch. *Je le choisis entre les autres, par ce que je voy que son institution qui a été publiée depuis quelques années, a passé entre les mains de plusieurs jeunes étudiants en theologie, & qu'ils l'ont reçüe avec approbation & même applaudissement. Cependant c'est un des plus corrompus Systemes de Theologie qui se voyent. Et je donneray sur cet ouvrage l'avis que Socin donnoit, en une autre occasion. C'est qu'il le faut livre & manier avec une grande precaution & jugement, de peur qu'on n'avalle le poyson, en pensant avaller une viande saine & nourrissante.*

Mr. Jurieu n'est pas le premier Orthodoxe, qui conte Episcopius, Courcelle,

celle, Limborch & leurs disciples entre les Autheurs Sociniens.

Nous apprenons par ce passage du Docteur Jonathan Edwards que ce livre de Limborch est connu, lû, & manié en Angleterre. Et par des lettres d'Allemagne nous avons été informés des funestes & terribles effects qu'il y produit, l'on nous en a demandé la refutation. *Mais j'ay combattu le bon combat, & parachevé ma course.* Dieu vueille susciter des defenseurs à Sion & des protecteurs à Jerusalem.

CHAP. VII.

Nouvelles propositions suspectes. Conformités de la religion de M. Saurin, & de celle de nos Sectaires.

SI l'on vouloit faire une censure exacte du livre de M. Saurin, je croy qu'on seroit obligé d'extraire la moitié de son ouvrage & plus. Mais il faut finir, nous nous ennuyons de le poursuivre. C'est pourquoy nous nous contenterons de remarquer seulement quelques unes des principales choses.

La premiere observation qui doit être faite, c'est que ce livre est plein de l'esprit des Sectaires; on y voit tous leurs caracteres, & tous leurs principes. C'est

de cette ſource qu'eſt ſorti le Fanatiſme que nous avons remarqué dans la lettre à ſon amy, que Jeſus Chriſt, eſt *non ſeulement le principe, mais le ſujet de ſes dons.* Cela ſe pourroit dire par un homme moins ſuſpect que luy. Mais c'eſt peu de choſe au prix des autres caracteres de nos ſectes, que M. Saurin a repandus depuis le commencement de ſon ouvrage juſques à la fin.

Premier caractere des Sectaires.

Le premier principe de nos Sectes c'eſt le mépris de toute authorité Eccleſiaſtique. On ſçait qu'ils n'ont ni Synodes, ni Claſſes, ni juriſdiction, ni police, ni gouvernement, & qu'ils mépriſent tous les Synodes anciens & modernes. Mr. Saurin poſſede ce caracteres au Souverain degré. Nous avons vû comment il traitte les anciens conciles que toute l'Egliſe reſpecte. Sa preface & ſes differents libelles font voir quel cas il fait de nos Synodes. Tout le monde ſçait comment il a traitté les Synodes de Breda, & de Tergaud, & de Dort. Mais tout le monde n'a peut-être pas vû le dernier libelle, qu'il porta au Synode de Leewarden, où il dit, *que le Synode de Tergaud a ſacrifié à la reputation de M. Jurieu, ſa propre reputation, l'interêt de la verité, & le ſalut des ames.* C'eſt là raffiner en outrages. Aujourd'huy ſes amis diſent qu'il ſe veut ſoumettre au Synode de Leewarden. Il ne faut pas que le Synode de Leewarden

ſe

se felicite de cette soumission. Il n'y a point de part. Pendant qu'il n'a craint que le Synode, il s'en est moqué, & a protesté qu'il n'obeiroit pas. Mais quand l'ouvrage de Mr. Jurieu luy a fait voir qu'il étoit en peril de tomber en d'autres mains que celles de Ministres & d'Anciens, qui n'ont ni prisons ni peines à infliger, il a commencé à devenir plus traitable. Il veut obeir; je crains qu'il ne soit bien tard;

Second caractere de nos Sectes.

Le second caractere de nos Sectes, c'est le mépris des sacrements. On sçait bien, que ni les Sociniens, ni les Anabaptistes, ni les autres sectaires n'en font aucun usage; ou s'ils s'en servent, c'est seulement comme de marques externes de leur communion les uns avec les autres. Or M. Saurin mepriſe parfaitement les Sacrements. Le baptême par exemple.

Cette opinion de l'efficace du sacrement independamment de l'operation de celuy qui reçoit, & de la grace sanctifiante attachée à cette ceremonie n'a aucun fondement dans l'Ecriture. &c. Le baptême n'est conferé aux enfants que pour confirmer la foy des Peres, au cas que les enfants meurent avant l'âge de raison & pour confirmer la foy des enfants & les avertir de leur engagement &c. S'ils parviennent à un âge où ils puissent faire des reflexions sur cette sainte ceremonie. Il a cent fois refuté la sanctification des enfants. On a

P. 79.

offert

offert en presence du Synode de Leewarden de le luy prouver, & on l'offre encore à present. Ainsi tout son grand traitté du baptême est une pure fiction, comme la republique de Platon.

Troisiéme caractere des Sectes mépris des Magistrats.

3. Le troisiéme caractere de nos Sectes c'est le mépris de l'authorité du Magistrat. C'est l'esprit des Sociniens, des Anabaptistes &c. On pourroit prouver à M. Saurin par témoins, qu'il est dans le même esprit. Mais il suffit de mettre devant les yeux du public deux ou trois passages de son livre. Il fait un crime à M. Jurieu de conserver au Magistrat ses droits legitimes dans les matieres de religion. *M. Jurieu veut que les Magistrats empêchent par des loix penales des actions exterieures qui sont naturellement commandées par la conscience, & dont on ne peut s'abstenir sans crime, pendant que la conscience n'est pas plus éclairée.* Je voudrois que M. Saurin eût été au synode Wallon d'Amsterdam tenu en 1690. Il auroit eu le plaisir d'entendre feu M. Volzogue, tournant en ridicule l'opinion que defend Mr. Saurin par une histoire qu'il fit à la compagnie fort agreablement; c'est celle d'un certain entêté qui vouloit faire des assemblées & prêcher sa nouvelle Doctrine à Amsterdam. Messieurs les venerables Magistrats de cette ville le manderent, & luy interdisirent ces exercices, & ces assemblées. Il répondit devotement que sa conscience

P. 439.

ne

ne luy permettoit pas de leur obeïr, parce qu'il vaut mieux obeïr à Dieu, & à sa conscience, qu'aux hommes. Il continua donc : il fût cité une seconde & une troisiéme fois. Et répondit toûjours que sa conscience luy dictoit de faire ce qu'il faisoit. Enfin les venerables Magistrats las de cette chanson, luy dirent. *Nous croyons être obligés, à suivre nôtre conscience comme vous la vôtre, or nôtre conscience nous dicte, que vous ne devés pas être souffert dans nôtre ville. C'est pourquoy nous vous ordonnons d'en sortir sans delay.*

C'est une chose commandée par la conscience de répandre & de communiquer une verité qu'on possede, ou qu'on croit posseder : ainsi selon M. Saurin, les Sociniens, les Mahometans, &c. ont droit de prêcher publiquement dans Amsterdam, nonobstant la defense du Magistrat. Dans un autre endroit où M. Jurieu parlant des droits de la guerre, dit que les Souverains ont droit de se servir de tous les stratagemes pour soûstraire à leurs ennemis des sujets & des appuys, il dit, *M. Jurieu est aussi fin politique que les Jesuites, il fait sa cour à tous les ordres de gens par sa morale commode, & par ses flatteries. Il se fait tout à tous &c. à l'exception de ceux qui n'ont pas la force pour eux, & qui ne peuvent faire, ni bien, ni mal. Il met dans ses interêts les Magistrats & les peuples &c.* C'est une morale P. 807.

re-

relâchée ; c'eſt une flatterie, & une prevarication de dire, que les Magiſtrats ont droit de chaſſer les heretiques, & de ſe ſervir de ſtratagemes contre leurs ennemis.

Quatriéme caractere des Sectes. Toute guerre eſt injuſte. P. 804.

De cette même ſource Socinienne & Anabaptiſte, eſt venûe cette morale de M. Saurin qui condamne la guerre. *Je veux bien avoüer mon hereſie, je ſuis perſuadé que de mille guerres, il y en a neuf cents quatre-vingt dix-neuf d'injuſtes, y compris les guerres defenſives qui ne ſont pas abſolument neceſſaires.* Il eſt certain & notoire que depuis que le Chriſtianiſme a des armes, des forteresſes, & des ſouverains, il n'y a pas eu mille guerres offenſives ou defenſives. La milliéme n'eſt exceptée qu'en faveur de la preſente guerre ; il a eu peur de la juſte indignation de nos Souverains engagés dans la guerre d'aujourdhuy. Elle n'eſt pas de ces *guerres defenſives qui ſont abſolument neceſſaires.* Il n'y avoit qu'à laiſſer jouir le Roy de France paiſiblement de toutes ſes conqueſtes pretenduës juſtes. Elle eſt donc de ces guerres injuſtes, parculierement depuis qu'on a offert aux Alliés une paix qui plaiſoit à tant de gens.

Cinquiéme caractere de nos Sectes faveur des

Le cinquiéme caractere de nos Sectes heretiques, c'eſt une faveur ſans bornes les unes pour les autres. Elles ſe flattent mutuellement, elles s'appellent *des bonnes gens*, à qui l'on ne doit pas de faire

faire de mal. Ainsi parlent les Socinens, des Anababtistes, ainsi parlent les Arminiens, des Sociniens : ce sont des freres errants qu'on doit souffrir. Mr. Saurin se trouve parfaitement dans cet esprit. *Mr. Jurieu*, dit-il, *tourne sa fureur contre les sectaires qui vivent doucement sous la protection des puissances Protestantes, gens paisibles, & nullement redoutables, parce qu'ils n'ont ni les Intendants, ni les dragons de leur côté.* Il a raison : mais par malheur quand ils se trouvent avoir les dragons, & la force de leur côté, ils en font un terrible usage ; & si M. Saurin pouvoit les armer, il renouvelleroit apparement les tragedies de Munster & d'Angleterre. Car c'est le plus violent de tous les hommes. Au reste il est menteur, quand il dit que Mr. Jurieu a de la fureur contre les sectaires. Il n'a pour eux que de la compassion. Il faut prouver quand on avance de telles calomnies. Unes pour les autres. p. 887.

Quant à la faveur pour les Arminiens elle est sensible, mais dans les marques qu'il en donne, il y a quelque chose de pis que le scandale : par exemple. *Mr. Jurieu est un implacable ennemi de l'Arminianisme ; comme un autre Caton le censeur, il a toûjours dans la bouche & dans le cœur ces paroles contre cette Secte, delenda Carthago.* C'est encore une insigne calomnie. Il ne sçauroit prouver que Mr. Jurieu ait sollicité Faveur pour les Arminiens. p. 472.

té les souverains, contre les Arminiens. Il avoüe même qu'il y a beaucoup d'honnêtes gens entr'eux, qui sont seduits par leurs faux Docteurs, ou engagés & retenus dans le schisme par des maximes de politique. Il a une tolerance peut être excessive pour les Arminiens disciples d'Arminius, qui n'ont pas d'autres erreurs que celles qui ont été condamnées dans le Synode de Dordrecht, c'est à dire Semipelagianisme. Mais il est vray que pour les Arminiens, disciples d'Episcopius, & de Courcelles, il ne sçauroit les distinguer des Pelagiens, & des Sociniens, quelque esprit de charité qu'il apporte à cet Examen. Mais voicy une autre texte favorable aux Arminiens qui va bien plus loin. *Le jugement que Mr. Jurieu fait des Lutheriens & des Arminiens, rend cette conjecture assés vray semblable; on voit bien qu'il fait tout ce qu'il peut pour trouver aux Arminiens des erreurs odieu-*
P. 396. *ses &c. Mais la verité que l'on ne veut pas avoüer, & que l'on se cache peut être à soy même, est que le petit nombre, & la foiblesse des Remonstrants fait le plus grand de leurs crimes, & que s'ils avoyent à leur tête des Roys, des Electeurs, des Princes, & des Republiques; ils seroyent moins heterodoxes de la moitié.*

Il faut avoüer que cet homme est bien imprudent! non seulement on voit dans ces paroles l'amour pour l'erreur, & pour

pour le schisme. Le petit nombre, & & la foiblesse des Remonstrants fait leur crime & leurs erreurs. Il y a même là-dedans un esprit de sedition: qui souhaite de ramener le regne de Barnavelt, & mettre à la tête des Arminiens des Republiques & des Souverains.

La faveur pour les Sociniens dans l'ouvrage de Mr. Saurin, est encore plus sensible si cela se peut. Par tout il abaisse les Papistes cent piques au dessous des Sociniens. *On se peut sauver bien plus aisement, dit-il, dans la communion externe des Sociniens, que dans celle des Papistes: les Sociniens ne sont pas idolatres, d'une grossiere idolatrie comme les Papistes. Les Sociniens adorent Jesus Christ comme une excellente creature. Les Sociniens ne contraignent personne à croire, & à parler comme eux. Ils ont la parole de Dieu toute pure, ils la laissent entre les mains du* peuple. *Mais pour l'Eglise Romaine elle n'a rien d'Eglise que le nom. Son batême est une ceremonie profane*, en quoy il suit son maître Episcopius; qui traite par tout les Sociniens comme ses bons amis, & les Papistes comme des ennemis mortels. La premiere fois que je tombay entre les mains d'un latitudinaire & que je luy entendis debiter cette horrible maxime; que le Papisme est une beaucoup plus mechante religion que le Socinianisme

Faveur pour les Sociniens.

P. 401. & 402.

P 370. & 373.

niſme, cela me fit horreur. Qu'on préfere des impies qui ſont ennemis declarés de la Trinité, de l'incarnation, de la divinité de Jeſus Chriſt, du peché originel, de la grace, des peines éternelles de l'enfer, &c. & qui ont abjuré tout le Chriſtianiſme, à une Egliſe qui reçoit tous les ſymboles. En bonne politique une telle choſe ne doit pas être ſoufferte dans un état Proteſtant. Nous faiſons ſans ſcrupule des alliances avec les états de la Religion Romaine; donc nous pourrions auſſi nous allier, & à plus forte raiſon avec un peuple de Sociniens. Je tiens qu'il ſeroit plus permis de faire alliance avec les Turcs, qu'avec des nations Sociniennes. Car le commerce avec un Turc eſt moins dangereux pour la corruption de la foy, que le commerce avec les Sociniens, qui ſont des ennemis moins declarés du Chriſtianiſme, & par conſequent moins dangereux: qu'on voye là-deſſus le jugement du Docteur Jonathan Edwards. D'abord je n'y comprenois rien. Mais bientôt je m'apperceus que cette horrible hayne de nos Heretiques & Sectaires contre l'Egliſe Romaine vient de deux cauſes. La premiere eſt, qu'ils la regardent comme la cauſe de cet inſupportable joug, qu'on a impoſé aux Chrêtiens, de croire la Trinité, l'incarnation &c. Car l'Egliſe Latine a eu beaucoup de part aux deciſions des Conciles con-

contre les heretiques. La seconde raison est son intolerance, & ils ne le dissimulent pas. Le Latitudinaire qui fût suspendu au Synode de Leyden avoit mis entre ses maximes, *qu'il n'y a de Christianisme dans une Eglise, qu'autant qu'elle a de tolerance.* M. Saurin l'avoüe aussi: *Les Sociniens*, dit il, *se piquent d'une excessive tolerance. Mais l'Eglise Romaine exerce une insupportable tyrannie sur les consciences.* Nos Latitudinaires de France étoyent tout prêts à rentrer dans l'Eglise Romaine moyennant cette tolerance. Et le Latitudinaire Autheur de la raison humaine sauve les Papistes tout comme les autres errants.

Voi cy dessus premiere partie chap. 1.

Par tout M. Saurin travaille à decharger les Sociniens de grossieres erreurs. *Ils n'enseignent pas dogmatiquement*, dit-il, *ce qu'on leur attribue, sçavoir que la raison est le principe par lequel les dogmes de la foy se prouvent, en sorte que nous devions tenir pour faux tout ce que la lumiere naturelle ou la raison humaine ne comprend pas.* Cela est bien faux, on n'a qu'à retourner cy dessus au chapitre, où nous avons donné un extrait de Vissovatius sur la Theologie des Sociniens touchant le fondement & le Principe de la foy.

Dans un autre endroit nous avons vû comment en faveur de l'heresie Socinienne qui nie l'Eternité des peines, & la satisfaction de Jesus Christ, il exaggere les erreurs de St. Hilaire & d'Origene.

En plusieurs endroits il se plaint de la hayne injuste que M. Jurieu a pour les Sociniens, adjoutés les passages de la lettre à son ami qui marquent un penchant évident pour le Socinianisme.

Les Sociniens sont Pelagiens outrés, eux, & les autres sectaires declament contre la doctrine de l'Eglise; parce, disent ils, qu'elle nous donne une idée horrible de la divinité. Mr. Saurin fait le Comedien, & porte le masque dans cette matiere comme dans les autres. Mais ce masque luy tombe enfin, c'est dans un endroit où il dit, *Mr. Jurieu prend le parti le plus opposé au Pelagianisme, il choisit les methodes les plus rigides d'expliquer la providence & la grace. On auroit bien de la peine à trouver quelque difference entre son sentiment, & celuy des supralapsaires. Le Pelagianisme est le monstre qu'il combat avec le plus de force.* On doit remarquer qu'il est faux que M. Jurieu soit *supralapsaire*. On ne peut pas se declarer plus fortement pour les *infralapsaires*. Il croit que c'est la Theologie du Synode de Dordrecht. Mais faisant M. Jurieu *supralapsaire*, il dit, *un Dieu tel que M. Jurieu le représente, si un tel Dieu pouvoit être, ne seroit adoré que de la maniere que les Japonnois adorent le Diable.* J'avoüe que je n'ay pû lire ces paroles sans horreur. Supposé que M. Jurieu soit supralapsaire, il nous fait un Dieu qui ne doit être adoré

Voy le jugement sur les methodes.

Saurin P. 347.

ré que par la raison qui fait adorer le Diable au Japon. C'est à dire, non pour le bien qu'il nous pourroit faire, mais pour l'empêcher de nous faire du mal. Voilà en un seul mot tout ce que les Sociniens, & Arminiens ont jamais dit de plus outré, & de plus violent contre la doctrine de la grace efficace, du concours de la providence, & de la predestination absoluë. Aprés cela cet homme aura encore la hardiesse de nous dire qu'il n'est pas Pelagien, & qu'il croit la grace efficace. Le comedien & l'hypocrite!

M. Jurieu en qualité de supralapsaire nous fait un Dieu comme le Diable qu'on adore au Japon. Ainsi Calvin, Beze, Zanchius, Bucan, Gomarus, Piscator, Twissus, Voetius; c'est à dire, quasi tous les heros de la Reformation étant supralapsaires, nous font un Dieu semblable au Diable qu'on adore au Japon. L'indulgence peut elle aller jusqu'à souffrir un tel homme dans le sein de l'Eglise Reformée?

M. Jurieu fait Dieu semblable au Diable qu'on adore au Japon.

Mais que fera le pauvre Calvin, qui sur la providence de Dieu dans le mal avance des propositions, & une hypothese si dures?

Bellarmin & tous les autres Autheurs Papistes luy font un grand crime d'avoir dit.

1. *Deus non tantùm permittit, sed etiam vult fieri, quæcumque fiunt ab hominibus peccata.*

2. *Deus non solùm vult fieri ab hominibus peccata, sed etiam ab æternitate decrevit ut fierent, idque non prævisâ determinatione voluntatis humanæ.*

3. *Dæmones non concipiunt maleficium nisi in quantùm Deus permiserit, imo quantùm mandaverit.*

4. *Deus non tantùm imperat, sed etiam ipse operatur in mentibus hominum impiorum, & per eos, tanquam per sua instrumenta, ipse tanquam causa prima facit omnia quæ respectu hominum dicuntur & sunt verè peccata.*

Dans le fonds ce n'eſt rien autre choſe que la doctrine des nouveaux Thomiſtes. Mais dans le langage de M. Saurin ce doivent être des impietés; ainſi le Dieu de Calvin *eſt beaucoup pire que le Diable qu'on adore au Japon.* C'eſt pourtant cet homme qui ſe réclame ſi ſouvent de Calvin. La verité eſt, qu'il n'y a point de nom qui ſoit ſi odieux à nos Latitudinaires que celuy de Calvin. Ils ne s'abſtiennent pas de declamer contre luy dans les chaires.

Sixiéme caractere de nos Sectes: une affectation de pureté dans la morale.

Je viens au ſixiéme caractere de nos Sectes, qui convient parfaitement à M. Saurin, c'eſt une affectation hypocrite d'une grande ſeverité dans la morale. Nos Sociniens outrent tout, ils ont fait un nouvel Evangile. Ils nous veulent faire auſſi une nouvelle morale, & ne trouvant pas de figure trop violente pour nous arracher des mains la Trinité, la di-

divinité éternelle du Fils de Dieu, la redemption, la resurrection, & l'enfer, ils ne veulent pas de figure dans les commandements de Jesus Christ. Il ne faut pas *jurer en justice, en verité, en jugement :* point de guerres pour se defendre, point de procés pour redemander son bien : point d'acte pour répousser le mal. Mais en même temps, eux mêmes sont Hypocrites, ennemis de Dieu & des hommes, vindicatifs. C'est-là le portrait de Mr. Saurin. Un grand homme d'Etat, aprés nous l'avoir depeint, selon toutes les couleurs que nous luy avons données; comme un emporté, un vindicatif, un homme qui ne se sçait point soumettre à personne, & qui ne veut pas de reconciliation, il adjouta, *mais il vit bien.* C'est à dire, il n'est ni paillard, ni voleur, ni yvrogne. Je le veux croire. Mais aussi nous autres, vivons bien en ce sens là. Et s'il ne faut que cela pour être Saint, nous le sommes peut être un peu davantage que Mr. Saurin.

Il ne perd aucune occasion d'etablir la pureté de sa morale. Nous avons vû que de mille guerres, sans excepter les guerres defensives, selon luy, il n'y en a pas une qui soit juste; au contraire il pousse & releve avec violence les pretendus relâchements de M. Jurieu. Il a fait faire un seconde édition augmentée de la moitié, des profanations de Mr. Jurieu.

Si dans les tours qu'on a imaginés pour rendre ridicules nos adversaires, il y entre quelque chose qui semble être une allusion à l'Ecriture, voilà une impieté. Si Mr. Jurieu entremêle cette exclamation si ordinaire dans les choses graves, *bon Dieu*! c'est une profanation. Cela est Quaker, & ne merite autre réponse que la satyre de Juvenal, *ultra Sauromatas*. Ce devot & saint est pourtant un heretique, faux, dissimulateur, trompeur, qui croit autre chose qu'il ne prêche, & qui parle contre ce qu'il pense; un emporté, un calomniateur, qui travaille à aneantir les travaux de l'un de ceux qu'il appelle ses Freres.

Mais il n'y a rien en quoy le caractere d'hypocrisie, de fausse morale paroisse davantage que dans une longue satyre qu'il a inserée dans son livre contre M. Jurieu, au sujet de l'amour du prochain: M. Jurieu selon luy détruit la morale de Jesus Christ, parce qu'il dit avec toute l'Eglise, qu'on doit avoir en horreur les méchants; & même que nous les devons detester. Nous le disons tous les jours, & M. Saurin peut être plus souvent que personne; que les Athées, les profanes, les impies, les ennemis de Dieu sont dignes de toute nôtre detestation. L'Eglise Reformée le fait dire solemnellement à tous ses membres; *j'ay toûjours eu en detestation celuy qui rien qu'à malfaire ne pense. Je hay les méchants & leur*

leur vie. Hayne, horreur, & deteſtation qui ne font aucun prejudice à la charité. Car j'ay une vraye compaſſion pour ce miſerable ſcelerat que je deteſte, je prie Dieu pour luy, je travaille à ſa converſion, je demande à Dieu ſon ſalut. Je luy fournis à boire, à manger, & ne luy refuſe aucun de tous les ſecours humains. Je me réjoüis avec les Anges de ſa converſion, quand Dieu le retire de ſon malheureux état. M. Saurin ne penſe pas autrement: ainſi tout ce qu'il dit là deſſus eſt une maligne declamation, où il n'y a ni ſincerité, ni honneur.

CHAP. VIII.

Mauvaiſe foy de M. Saurin. Il n'eſt ſincere, ni dans ſes diſputes, ni dans ſes accuſations, ni dans ſes juſtifications.

NOus avions fait eſperer à la fin de nôtre premiere réponce de donner dans celle-cy un indice, & un catalogue des preuves & des effects de la mauvaiſe foy de Mr. Saurin. Mais la matiere eſt trop vaſte, elle nous meneroit trop loin. Cependant il nous eſt de la derniere importance que Mr. Saurin ſoit connu par cet endroit-là: tant pour le

passé que pour l'avenir : pour le passé, car c'est la clef de son livre, sans laquelle on ne sçauroit y rien comprendre ; pour l'avenir, car afin de se justifier, il rentrera sous son voile, il jurera, il protestera, il declarera, il signera ; enfin il fera tout ce qu'on voudra, & tout cela sera moins que rien pour ceux qui le connoitront. Ne pouvant tout faire, il faut pourtant faire quelque chose, & tout au moins il faut icy marquer les endroits, où nous l'avons cy-dessus surpris en fraude.

On peut dire, sans aucune exaggeration qu'il n'y eut jamais de livre plus faux & plus frauduleux, que celuy de Mr. Saurin ; c'est une fiction & une comedie perpetuelle. Non seulement il pose faux dans ses accusations, mais aussi dans ses explications : je ne sçay s'il y a un seul traité, où il ait parlé ouvertement & sincerement.

Article de l'Eglise. Souvenons nous qu'il est Latitudinaire, qu'il élargit le chemin du salut pour sauver le plus de gens qu'il peut. Selon cela que dirons nous par exemple de son idée de l'Eglise, hors de la quelle il met non seulement les Sociniens, quoy que mollement, mais aussi l'Eglise Romaine, qui selon luy n'est Eglise que de nom, & dont le baptême ne vaut rien &c. Et l'on sçait d'ailleurs qu'il laisse dans l'Eglise toute sorte de Secte, & n'en veut pas exclurre les Payens.

Que

Que croirons nous de son traité de la justification ? il y paroît Orthodoxe outré, zelé pour la justification gratuite, & pour l'exclusion des œuvres. Cependant nous sçavons qu'il est latitudinaire, qu'il ne croit ni Trinité en Dieu, ni union personnelle en Jesus Christ, & par consequent point de merite infini dans sa mort, point de vraye satisfaction proprement ainsi nommée. Or c'est la Theologie des reformés que l'essence de la justification consiste dans l'application de la satisfaction de Jesus Christ, & dans l'imputation du prix infini de sa passion. Ni les Sociniens, ni les Remonstrants, ni Mr. Saurin ne peuvent croire une telle justification : par ce qu'une satisfaction d'un prix infini y est absolument necessaire. Ainsi tout ce zele pour la justification gratuite est une pure comedie. Article de de la justification.

Il a poussé ce faux zele pour la justification gratuite, jusqu'a faire un grand procés à M. Jurieu, sur ce que dans sa Lettre Pastorale sur la mort de la Reyne, il dit, *que les bonnes œuvres de cette grande Reyne intercedent pour elle devant Dieu.* Luy & ses amis ont trouvé là-dedans, je ne say combien d'heresies. Que d'ignorance, de mauvaise foy, ou de malignité, il y a dans cette observation ! On respecte les tombeaux des heros sans s'arreter à quelque mauvais coup de ciseau qui sera échapé au sculpteur. Cette Let- Lettre Pastorale sur la mort de la Reyne d'Angleterre.

Lettre Paſtorale eſt le tombeau de nôtre grande Reyne, une urne faite exprés pour conſerver ſes cendres & ſa memoire : cette petite piece a eu l'approbation generale de tout le monde, amis & ennemis. Ainſi quand l'Autheur y auroit mis un mot mal placé, Mr. Saurin luy devoit du reſpect pour ne pas répandre ſes impuretés ſur elle. Mais nôtre homme s'éleve audeſſus de tous les égards humains. Et un principe ſecret l'agite contre les perſonnes d'authorité, qui ſoutiennent l'Orthodoxie oppoſée à ſes hereſies. Mais encore voyons quel mal luy ont fait ces innocentes paroles. C'eſt, peut-être qu'elles établiſſent le merite des bonnes œuvres ! Eſt-ce ignorance, ou mauvaiſe foy ? *N'a t'il jamais lû que les bonnes œuvres de Corneille étoyent montées devant Dieu. Que nous nous faiſons des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles*, par le bon uſage de nos richeſſes. *Que Dieu rend à chacun ſelon ſes œuvres* ?

C'eſt peut être que ces paroles ſuppoſent un tiers lieu, & que la Reyne n'eſt pas encore en Paradis, puis qu'il eſt neceſſaire que ſes bonnes œuvres intercedent pour elle, afin de l'y introduire. Il faut renvoyer ce grand Theologien qui raiſonne ainſi, à ſon compend, & luy apprendre, que les fideles qui voyent à preſent Dieu dans le ciel, attendent pour

pour le jour de la resurrection une augmentation de gloire, & une augmentation telle que les Ecrivains Sacrés semblent conter pour rien la gloire, qu'ils ont deja. St. Paul dit, *je sçay à qui j'ay crû, & qu'il est fidele pour garder mon depôt, jusqu'à cette journée-là. Cette journée-là, c'est* celle du jugement, & *ce depôt*, c'est la beatitude celeste. Donc selon Mr. Saurin, & ses adherens, St. Paul croyoit être privé de son depôt, & de la beatitude jusqu'au jour du jugement. Il dit en parlant d'Onesiphore qui étoit déja mort, *le Seigneur luy donne de trouver misericorde dans cette journée là.* Ainsi Onesiphore demeura sous la coulpe du peché jusqu'au jour du jugement, si on en croit les lumieres rares de M. Saurin. 1 *Thim.* 1.

Avec la même bonne foy il a fait un long traité du Baptême, dans lequel il avoüe quelquefois l'efficace du Sacrement. Mais d'autrefois il la nie, & ne donne au Sacrement une vertu exhibitive *qu'en quelque maniere.* Il dit que les enfants sont sauvés par la foy de leurs parents, & que le Batpême n'y met rien de réel. Mais en d'autres endroits il semble recognôtre le peché originel, & la necessité de la sanctification pour les enfants. Pure comedie! on luy a soûtenu dans le Synode de Lewarden, qu'il avoit souvent prêché contre la sanctification des enfants, & par consequent P. 513. Article du bateſme. P. 516. & 517.

quent contre le peché originel. Et on luy soûtient qu'en qualité de Latitudinaire, il ne croit ni peché originel, ni grace sanctifiante que pour les adultes, & par voye *d'objet*. Afin que ceux devant qui il prêche ne s'y trompent pas. Il peut avoir prêché, & reconnu la corruption naturelle des enfants; les Sociniens, & les Arminiens la confessent : mais cette corruption selon eux n'est pas un pêché, c'est seulement une maladie naturelle. Cependant le bon Mr. Witsius a donné dans le piege que ces gens luy ont tendu. Ils l'ont obligé à écrire sur la matiere. Ils ont fait une version Françoise de son traité du Baptême, & ils luy ont persuadé qu'ils étoyent de même opinion que luy. Ce qui l'a chagriné contre M. Jurieu, tant sur cette matiere que sur celle de la justification : dans laquelle ces gens sont cent fois plus éloignés de Mr. Witsius, que n'est Mr. Jurieu ; car ils sont Latitudinaires, & ennemis de la satisfaction proprement dite. Au reste, je ne veux point refuter Mr. Witsius dans ce qu'il produit contre moy. Mais je le prieray de ne se point laisser persuader. Il a mal expliqué mes sentiments, & il pouvoit se passer de supposer, que je suis le seul de mon opinion sur l'efficace du Baptême. Car je declare icy devant Dieu n'avoir pas d'autre sentiment là-dessus que feu Mr.

de

de Beaulieu qui parle ainſi. *Temerè autem & abſque idoneo fundamento aſſeritur infantes in Eccleſiâ naſcentes ante baptiſmum a Deo ſalutiferâ gratiâ ordinariè donari.* *Il y a de la temerité à dire, que les enfants qui naiſſent dans l'Egliſe, reçoivent ordinairement la grace ſalutaire avant le baptême.* Et là même il prouve que ſon opinion eſt celle de tous les Theologiens de la communion d'Ausbourg, de l'Egliſe Grecque & Latine; & d'une grande partie des Reformés: Il cite Voſſius, Samuel Ward, Thomas Bedford, Jehan Davenant Evêque de Salisbury, & pluſieurs autres. Je ſoûtiens n'avoir rien avancé ſur le baptême, que ce qu'ont dit tous ces grands Theologiens: ſi on abuſe de quelques unes de mes expreſſions pour me faire dire plus, je declare que je les desavoüe dans le ſens qu'on leur donne. Je ne voudrois pas même accuſer de *temerité*, comme fait Monſieur de Beaulieu, ceux qui diſent que les enfants reçoivent la grace avant le baptême par la vertu de leur naiſſance dans l'alliance. De uſu & efficaciâ Sacram. Theſi. 50.

Dans toutes les diſputes que M. Saurin a ſemées deçà delà dans ſon livre, il n'y a non plus de bonne foy que dans les trois dont on vient de parler.

Pourquoy donc s'occuperoit on à y répondre, j'aymerois tout autant refuter la republique de Platon, ſans conter qu'il n'y a rien qui merite d'être relevé.

Rien

Rien à quoy on n'ait parfaitement satisfait dans nôtre seconde Apologie. Ceux qui voudront la relire le verront.

Exhortations à la Pelagienne.

Il ny a pas plus de bonne foy dans ses accusations que dans ses disputes, deux ou trois exemples suffiront pour le prouver. Mr. Saurin nous a donné la cinquiéme ou sixiéme édition de la sottise inventée par nos heretiques, & latitudinaires, contre Mr. Jurieu. *Que les exhortations des Orthodoxes*, selon luy, *doivent être conceües à la Pelagienne.* Depuis le Sieur Papin qui le premier a mis cela dans l'un de ses livres, nos heretiques l'ont trouvé si beau, qu'ils l'ont fait entrer dans tous leurs ouvrages. Mais je suis d'avis que nous donnions à ces Messieurs encore une belle prise, en disant, que le St. Esprit luy *même tourne ses exhortations à la Pelagienne.* Nous avons dit plusieurs fois que Dieu parle tantôt, *comme dispensateur des evenements*, & tantôt comme *legislateur.* Quand il parle comme dispensateur des evenements, il s'attribue tout, il fait tout, *par luy nous avons vie, mouvement, & être. Sans moy vous ne pouvés rien faire.* Mais quand il parle comme legislateur, il attribue tout à l'homme, & le bien & le mal. Il luy parle comme ayant son sort dans ses propres mains, *je mets devant toy la vie & la mort, choisis donc la vie.* A ne regarder que les exhortations du St. Esprit, ses menaces, ses promesses, les motifs

qu'il

qu'il met devant les yeux des hommes il n'y a personne qui ne crût que l'intention de Dieu est de nous rendre Pelagiens. C'est une remarque triviale & qui a été faite mille fois. Quelque persuadez que nous soyons de l'ignorance de Mr. Saurin, nous ne croirons pourtant jamais qu'il ait ignoré cela, & par consequent nous sommes forcés de conclurre que la digression qu'il fait là-dessus, est un des *episodes* de sa Comedie, & de son Roman.

Y a-t-il plus de bonne foy dans l'accusation qu'il fait à Mr. Jurieu sur les Propheties? *Il fait*, dit-il, *l'inspiré*: & pourquoy? c'est parce qu'il a dit, qu'aprés avoir souvent demandé à Dieu l'intelligence de la vision des sept phioles, il croit que Dieu la luy a enfin accordée. Nous le renvoyons là-dessus au Docteur Rivet, & à nôtre premiere réponse, où il verra que selon ce Theologien, & tous les autres Theologiens Reformés, *le même esprit qui a dicté l'Ecriture aux Prophetes en descouvre le sens aux Interpretes.* Il y verra que nous ne faisons & ne pensons rien de bien & de vray, que par le secours d'une grace immediate & infuse.

Il a composé une longue & cruelle invective contre M. Jurieu, au sujet de l'interpretation des propheties. Cependant on m'a dit, qu'il avoue dans son dernier ouvrage, qu'il n'est pas en-

ennemy de l'interpretation des Propheties. Mais ce qu'il y a de plus méchant, est qu'il veut persuader que l'interpretation, que M. Jurieu donne aux Propheties, est capable de faire bien des maux; comme de nourrir dans les refugiez un folle esperance de retour, & d'empêcher ceux qui sont en France d'en sortir. Il va plus loin, & il juge que les politiques se devroyent interesser là-dedans pour reprimer la temerité de l'interprete, qui pourroit broüiller les affaires du monde, & y faire prendre de fausses mesures. Que tout cela est pitoyable, méchant, malin, & de mauvaise foy! Les Propheties sont un champ ouvert aux sçavants pour y exercer leurs conjectures. Messieurs les Cocceiens sçavent bien ce que nous en devons croire. Mais celuy qui voudroit regler sa conduite sur les Propheties & sur les explications de ces Propheties, meriteroit de passer pour fou. Un general d'armée qui dans un conseil de guerre, sur des presages, sur des propheties & des explications de propheties qui luy promettroyent la victoire opineroit pour le combat, seroit digne d'être mis entre les mains des Medecins. On doit regler sa conduite & ses conseils selon ce qui se voit, & non pas selon ce qu'on devine, & sur des conjectures. Aussi la pluspart des Souverains ont aussi peu d'égard à ces explications de propheties, qu'aux visions de nos nouveaux

Pro-

Prophetes. Et ceux qui ont le plus de pieté, n'y ſçauroyent trouver rien d'aſſuré à cauſe de la grande varieté des interpretations des mêmes propheties. On juge & on doit juger dans la pratique de ce qu'on doit faire, & de ce qui doit arriver, par les forces ou la foibleſſe de l'ennemy; par ſes intentions qu'on eſſaye de decouvrir, & par les moyens qu'il veut employer pour venir à bout de ſes deſſeins. On n'a pas vû que M. Jurieu en donnant l'eſperance d'un prompt retour de la paix de l'Egliſe ait fait de grands preparatifs pour s'en retourner en France. Peut-être pourroit-il apporter des preuves convaincantes, qu'il eſt un de ceux qui ont le moins toleré les nouveaux convertis qui demeurent en France, ou qui y veulent retourner. Ainſi tout cela eſt petit, d'un petit eſprit, & d'une mauvaiſe conſcience. J'apprens que nos Latitudinaires ont encore fait imprimer depuis peu un libelle contre moy, au ſujet de l'interpretation des propheties, à l'occaſion d'une Lettre Paſtorale ſans nom d'Autheur, aux fideles de la Baſſe Guyenne. Mais ces Meſſieurs doivent être avertis, que je ne fais pas même à leurs ouvrages l'honneur d'en lire le titre, ſi le haſard ne me le fait tomber ſous les yeux. Il n'eſt pas moins vray qu'on ſçait de bonne part que les honnêtes gens mépriſent les Autheurs, les ouvrages, & ceux qui les

precomisent & les produisent. C'est bien de la peine perdue pour eux.

Il n'y a pas davantage de sincerité dans l'accusation que Mr. Saurin fait à Mr. Jurieu au sujet de l'amour du prochain. Il sçait bien en sa conscience, que s'il y a quelque difference entre luy & les autres calvinistes Reformés, elle n'est que dans les termes. Il n'y a point de Theologien sage qui n'avoüe que nous devons fuïr les méchants, & les detester. Et Mr. Jurieu confesse qu'il faut pourtant avoir de la charité pour eux; faire tout ce qui est possible pour les sauver, sans leur refuser les secours temporels. Ce qu'on a dit sur la matiere dans le chapitre precedent suffit pour éclaircir ceux qui veulent bien entendre raison.

Il ne me resteroit qu'à faire le Catalogue des actes de mauvaise foy que nous avons remarquez dans le livre de M. Saurin en le refutant. En voicy seulement une partie. Nous avons plusieurs fois insisté sur la protestation solemnelle qu'il a faite de vive voix dans les Synodes, & par écrit en divers endroits de son ouvrage; *que c'est le zele pour la verité, pour la gloire de Dieu, & pour le salut des ames qui l'a animé dans cette occasion; & qu'il n'a aucun dessein de ruïner le fruit des ouvrages de Mr. Jurieu.* comment a-t-il le front de dire une telle chose? Il est si imprudent qu'il se trahit

Saurin. P. 876.

à

à tout moment. Car on peut voir dans sa preface, *qu'il vaut mieux qu'un Docteur celebre perde une partie de sa reputation, que l'Eglise perde une partie de sa foy.* C'est donc à la reputation de M. Jurieu qu'il en veut. Ailleurs il se plaint que Mr. Jurieu s'est servi de l'impression pour répandre ses pretendues heresies. C'est donc là le principe de son zele. Ce zele est la fureur d'une bête farouche que l'on a tirée malgré elle de ses antres, & de ses cachettes. En cent endroits il noircit la reputation de Mr. Jurieu hautement & de profession; aprés il nous dit qu'il n'a aucun dessein de faire prejudice aux ouvrages de Mr. Jurieu. Quelle espece d'hypocrisie est cela? Outre la colere d'avoir été decouvert par Mr. Jurieu, l'envie & la jalousie sont deux demons qui l'agitent.

Peut on voir une plus scandaleuse fraude que celle, par laquelle nous avons vû qu'il attribue à l'Eglise reformée en general une doctrine touchant le fondement de la foy, qui est celle des Sociniens, afin de faire couler le poison dans les ames sous le beau nom de l'Eglise Reformée en general.

L'accusation faite à Mr. de Beaulieu d'être grand Latitudinaire n'est elle pas infidele? Il fait un crime à un innocent d'une doctrine dont luy même est penetré, afin de detourner les esprits de dessus luy & pour leur imposer.

Qu'on reliſe les pages 224, 269, 107, de nôtre premiere reponſe, & qu'on juge s'il n'y a pas une profonde diſſimulation, dans ce qu'il nous dit qu'il croit la grace immediate.

Et ſur l'accuſation qu'il fait à M. Jurieu de dire, *je croy parce que je croy ſans raiſon & ſans preuve*, qu'on reliſe les pages 181 & 182, & on demeurera d'accord, qu'il n'y eut jamais de mauvaiſe foy plus ſenſible.

Qu'on ſe ſouvienne de ce que nous avons dit ſur les temoignages de Calvin, de Meſtrezat, de Turrertin, de Claude, qu'il cite en faveur de ſon méchant principe, ſçavoir que l'évidence de la raiſon eſt cauſe & fondement de la foy, & on ne pourra nier que tous ces paſſages n'ayent été tirés aux concluſions de l'Autheur par les cordeaux d'iniquité d'une conſcience oblique, fauſſe, & bien perſuadée de la fauſſeté de ſes preuves, & de ſes citations. Aujourd'huy ſes amis commencent à l'avoüer à l'égard de Calvin, & ils diſent que Calvin & Huberus ne ſont pas toute l'Egliſe Reformée. Cependant Mr. Saurin a dit d'un ton ferme, *Calvin eſt pour moy.*

Enfin puiſqu'on a en main le preſent volume, je ne repeteray pas les preuves de la mauvaiſe foy de Mr. Saurin, qu'on y a fait entrer en repondant: qu'on réliſe le chap. 12 de la premiere partie, le ſecond & le troiſieme chap.

de

de la seconde, & si l'on ne demeure persuadé que Mr. Saurin est le plus faux, & le plus frauduleux de tous les hommes, il seroit inutile de se travailler à en apporter de nouvelles preuves.

C'est fait, Mr. Saurin en a pour le reste de ses jours. S'il est bien conseillé, il ne nous obligera pas à y revenir.

ROMA
VITT. EMANUELE

TABLE

des Parties & des Chapitres de cet ouvrage.

Histoire de la conduite de M. Saurin dans l'affaire qui s'agite depuis cinq ans. *Pag.* 1

Lettre de M. Saurin servant à l'histoire de sa religion & de sa conduite 5

Observations sur la Lettre precedente 43

Suite de l'Histoire de la conduite de M. Saurin de Synode en Synode. 58

La religion du Latitudinaire, divisée en trois parties.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. Idée de la religion du Latitudinaire, & des maximes fondamentales de leur Secte. 1

CHAP. II. M. Saurin adopte les trois principes heretiques des Latitudinaires. Et premierement il re-

rejette avec outrage & calomnie, le témoignage & l'autorité des Peres. Premier principe heretique de la Theologie de M. Saurin. 27
Le second principe des Latitudinaires adopté par M. Saurin. 36
Troisiéme principe general des heretiques & Latitudinaires adopté par M. Saurin. 39
CHAP. III. M. Saurin est Antitrinitaire, & croit que la Trinité est l'heresie des trois Dieux. 42
CHAP. IV. M. Saurin prouvé Antitrinitaire par ce qu'il dit des Anciens Peres. 50
CHAP. V. M. Saurin ne croit pas l'Incarnation du Verbe. 63
CHAP. VI. Systeme de la Theologie des Latitudinaires sur les mysteres de la redemption. 65

Nouvel examen des trois principes Latitudinaires de M. Saurin, & refutation de ce qu'il pourra dire pour sa justification.

CHAP. VII. Des declarations formelles de M. Saurin. 79

CHAP. VIII. Seconde évasion de M. Saurin, il a excepté le siécle des Apôtres. 87
CHAP. IX. Troisiéme subterfuge de M. Saurin : de la maxime de Vincent de Lerins. 91
CHAP. X. Retour au second principe heretique de M. Saurin, la rejection des termes consacrés par l'Eglise. Refutation des évasions dont M. Saurin pourroit se servir là-dessus. 97
CHAP. XI. La question de droit : sçavoir si on a raison de se mutiner contre les termes consacrés par l'Eglise. 104
CHAP. XII. Examen de la dispute contre les emblemes de la Trinité, M. Saurin se declare contre l'éternelle divinité du Fils, & contre la Trinité. 117

La religion du Latitudinaire.

SECONDE PARTIE.

Contenant une Apologie pour les anciens Conciles & pour les Peres.

CHAP. I. M. Saurin attribuë à l'Egliſe ancienne des erreurs extravagantes & impies, non ſelon le ſens de M. Jurieu, mais ſelon le ſien propre. Il fait les trois premiers ſiecles unanimement Ariens & Sabelliens. 135

CHAP. II. M. Jurieu n'a point attribué d'hereſies deteſtables aux Anciens. Malignité de M. Saurin là-deſſus qui eſt ſans exemple. 152

CHAP. III Exemples de la mauvaiſe foy de M. Saurin, qui la mettent dans une parfaite évidence. 161

CHAP. IV. Apologie pour Origene, St. Hilaire, & St. Jerôme. Faveur évidente de Monſieur Saurin pour le Socinianiſme. 171

CHAP. V. Réfutation de l'atroce calomnie du Socinien Sandius, d'E-

d'Epiſcopius, de Courcelle, & de M. Saurin ; que les Peres des trois premiers ſiecles ont été Arriens. 190

CHAP. V. Apologie pour les deux premiers Conciles Oecumeniques, le premier de Nicée en 325, & celuy de Conſtantinople en 381. Ce que c'eſt que Tritheïtes & Tritheïſme. De Philoponus, & des Tritheïtes du ſeptieme ſiecle. 215

CHAP. VI. Paſſage de St. Athanaſe, qui juſtifie toute l'Egliſe de Tritheïſme. 225

CHAP. VII. Treize obſervations qui juſtifient parfaitement l'Egliſe Ancienne de Tritheïſme. 236

CHAP. VIII. Réponſe abbregée aux preuves du pretendu Tritheïſme des Peres. 246

CHAP. IX. Refutation de deux chicanes & évaſions dont M. Saurin ſe pourra ſervir pour éluder les preuves qui font ſa conviction, ſur l'accuſation de Tritheïſme qu'il fait aux Conciles & aux Peres ; Decret notable de l'Univerſité

sité d'Oxfort contre le Tritheisme. 256

Apologie pour le Concile d'Ephese troisiéme Oecumenique.

CHAP. X. Du siecle cinquiéme dans lequel ce Concile s'est tenu. De St. Cyrille. Vrayes raisons de la haine que les Latitudinaires ont contre luy. 269

CHAP. XI. Justification de la foy de St. Cyrille sur l'Incarnation. Caractere de Rodon son Calomniateur. 277

CHAP. XII. De l'heresie de Nestorius, sans rien decider absolument; toutes les presomptions sont contre luy. L'histoire des trois Chapitres. Temerité & ignorance de M. Saurin. 292

CHAP. XIII. Apologie pour le Concile d'Ephese. Il n'a été, ny heretique, ny idolatre: Audace de M. Saurin contre la confession de foy Belgique, & la Françoise. 302

La

La religion du Latitudinaire.

TROISIEME PARTIE.

Le grand principe de la religion Latitudinaire : la raison humaine mise sur le souverain tribunal de l'Eglise, pour juger des matieres de foy ; funestes suites & inévitables de ce principe.

CHAP. I. M. Saurin avec tous les Latitudinaires met la raison humaine sur le souverain Tribunal de l'Eglise ; nouvelles preuves de ce fait. 315

CHAP. II. La Theologie de M. Saurin & des Latitudinaires, mise en parallele avec celle des Sociniens sur le principe de la foy. 334

CHAP. II. Abbregé de la Theologie du Socinien Vislovatius dans son livre intitulé, *Religio rationalis, seu de rationis judicio &c.* 335

CHAP. III. M. Saurin en faveur de ses Latitudinaires & Rationaux essayera de prouver que s'ils conviennent avec les Sociniens en quel-

quelque chose, ils ont cela de commun avec tous les Protestants. Opposition du système des Sociniens au nôtre. 352

CHAP. IV. M. Saurin avec les Rationaux & les Latitudinaires fait la raison humaine juge infaillible des Controverses. Theologie du Docteur Roel là-dessus. 365

CHAP. V. Defense de l'article quatriéme de la déclaration des Etats de Hollande du 8 Décembre, que la Theologie rationelle & Latitudinaire jette la Religion Chrêtienne dans le peril de faire naufrage dans peu de temps. 382

CHAP. VI. Malignité des influences de la Theologie Rationelle, sur l'évidence de la raison, prouvée par ses effects. Des Latitudinaires Anglois. Zele & vigueur de Mr. l'Evêque d'Exceter, contre l'heretique Arthur Bury. Jugement du Docteur Jonathan Edwards sur Socin, Episcopius, & Limborch. 398

CHAP. VII. Nouvelles propositions

tions suspectes. Conformités de la religion de M. Saurin, & de celle de nos Sectaires. 425
CHAP. VIII. Mauvaise foy de M. Saurin. Il n'est sincere, ny dans ses disputes, ny dans ses accusations, ny dans ses justifications. 441

FIN.

10-3-2